



Courses plates

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 978 à 1198) :

jeudi 7 avril 2022

DEAUVILLE 1

vendredi 8 avril 2022

SAINT-CLOUD 4
SALON-DE-PROVENCE 8

samedi 9 avril 2022

BIGUGLIA 12
BORDEAUX-LE BOUSCAT 13
LYON-LA-SOIE 15
NANTES 18

dimanche 10 avril 2022

MARTINIQUE 20
MOULINS 22
PARISLONGCHAMP 23
SAUMUR 27

lundi 11 avril 2022

NANCY-BRABOIS 27

mardi 12 avril 2022

FONTAINEBLEAU 30
LA TESTE DE BUCH 33

mercredi 13 avril 2022

CHANTILLY 36
SENONNES-POUANCÉ 40

jeudi 14 avril 2022

LYON-PARILLY 43

vendredi 15 avril 2022

MARSEILLE-BORÉLY 47
SAINT-CLOUD 50

samedi 16 avril 2022

CHATEAUBRIANT 54
FONTAINEBLEAU 56
TOULOUSE 59

dimanche 17 avril 2022

LE LION D'ANGERS 63
LOUDÉAC 65
MONTLUÇON 65
PARISLONGCHAMP 67
TARBES 70

lundi 18 avril 2022

HYÈRES 72
LANGON 73
LE LION D'ANGERS 75
LOUDÉAC 76
MACHECOUL 77
PRUNELLI-DI-FIUMORBO 77
SAINT-CLOUD 79
STRASBOURG 83

mardi 19 avril 2022

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX 84

mercredi 20 avril 2022

CHANTILLY 87

Index des chevaux cités dans ce numéro 91

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur

Dépôt légal : mai 2022

Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mis à jour le 6 août 2021)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Le 10 décembre 2021, le jockey Mme Jessy RICALIO n'a pas été en mesure de satisfaire convenablement au prélèvement biologique pour lequel il était désigné ;

Le 13 décembre 2021, ledit jockey a été informé qu'il n'était pas autorisé à remonter en courses tant qu'il n'aurait pas effectué, à ses frais, une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en courses incluant un nouveau prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop et qu'il ne serait autorisé à remonter en courses qu'au 6ème jour qui suit la date de l'obtention de l'attestation du médecin procédant à ladite visite ;

Le 28 mars 2022, soit plus de 3 mois après, ledit jockey a effectué sa visite médicale assortie d'un prélèvement biologique ;

Le 30 mars 2022, les Commissaires de France Galop ont été saisis par un rapport du médecin conseil de France Galop concernant la situation, laquelle peut donner lieu à des suites disciplinaires ;

Après avoir demandé audit jockey de transmettre ses explications écrites avant le vendredi 8 avril 2022 ou à demander, par écrit et avant cette date, à être entendu sur la situation ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Sur le fond ;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le jockey Mme Jessy RICALIO a signé une reconnaissance d'avoir à subir un prélèvement biologique le 10 décembre 2021 sur l'hippodrome de MARSEILLE PONT-DE-VIVAUX, mais qu'un constat de carence a été établi le même jour selon lequel ledit jockey s'est présenté, mais n'a pas satisfait convenablement audit prélèvement, ledit jockey n'étant pas parvenu à uriner ;

Que ledit jockey a été informé par courrier du médecin conseil de France Galop qu'il n'était pas autorisé à remonter en courses tant qu'une visite de non contre-indication à la monte en courses, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, n'aura pas été effectuée et qu'il ne pourra remonter en courses qu'à compter du 6ème jour qui suit l'obtention de l'attestation de la visite médicale susvisée ;

Qu'il convient de prendre acte du fait que ledit jockey a réalisé, plus de 3 mois après, le 28 mars 2022, la visite demandée par le service médical incluant un prélèvement biologique et qu'il a été autorisé médicalement à remonter en courses par ledit service le sixième jour qui suit l'obtention de l'attestation du médecin ayant effectué la visite conformément au Code ;

Attendu que ledit jockey, en ne satisfaisant pas convenablement au contrôle sur l'hippodrome susvisé, n'avait cependant pas scrupuleusement respecté son obligation de tout faire pour se soumettre au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop, ce qui est susceptible de sanction ;

Attendu, qu'au regard des éléments susvisés du dossier, les Commissaires de France Galop :

- prennent acte des mesures du médecin conseil susvisé et de leur respect par ledit jockey le 28 mars 2022 ;
- interdisent audit jockey de monter en courses pour une durée de 8 jours pour son infraction au

Code des Courses au Galop en matière de prélèvements biologiques, le fait de satisfaire aux prélèvements relevant de ses obligations de jockey soumis audit Code ;

- rappellent audit jockey, à toutes fins utiles, en l'absence d'explications de sa part, de la nécessité de ne pas accepter de montes s'il n'est pas en mesure de les respecter sans prendre de risques pour sa santé ou si elles le rendent incapable de satisfaire aux prélèvements, le bien-être des jockeys étant une priorité majeure pour les Commissaires de France Galop ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de prendre acte des mesures du médecin conseil de France Galop et de leur respect par le jockey Mme Jessy RICALIO ;
- d'interdire audit jockey de monter en courses pour une durée de 8 jours pour son infraction au Code des Courses au Galop en matière de prélèvements biologiques ;
- de rappeler audit jockey la nécessité de ne pas accepter de montes s'il n'est pas en mesure de les respecter sans prendre de risques pour sa santé ou si elles le rendent incapable de satisfaire aux prélèvements, le bien-être des jockeys étant une priorité majeure pour les Commissaires de France Galop.

Boulogne, le 13 avril 2022

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELAQUE – H. d'ARMAILLE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Jérémy BRY dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 26 janvier 2022 sur l'hippodrome de PAU a révélé la présence de COCAINE et ses métabolites (BENZOYLECGONINE ET ECGONINE METHYL ESTER), substances classées comme stupéfiants par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Rappel synthétique des faits :

Le 24 février 2022, la Commission médicale a envoyé au jockey Jérémy BRY un courrier l'informant, d'une part, du résultat de son prélèvement biologique effectué le 26 janvier 2022 à PAU et, d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir avant le 7 mars 2022 des explications quant à la présence de cette substance, lui indiquant par ailleurs qu'il avait la possibilité de demander dans ce délai, une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 27 février 2022, le jockey Jérémy BRY a fourni ses explications par courrier à la Commission médicale ;

Le 10 mars 2022, la Commission médicale a envoyé au jockey Jérémy BRY, un courrier l'informant qu'elle se réunira le 15 mars 2022 en lui indiquant qu'au vu du contexte sanitaire actuel il aura la possibilité de contacter les membres de la Commission médicale par téléphone ;

Le 15 mars 2022, dûment convoqué par la Commission médicale, le jockey Jérémy BRY a rejoint la visio-conférence et s'est entretenu avec les membres de la Commission et après en avoir délibéré, la Commission médicale a prononcé une contre-indication médicale temporaire à la monte en courses prenant effet immédiatement et que, pour pouvoir continuer à monter en courses, il devra remplir les conditions cumulatives suivantes :

- avoir un entretien motivationnel dans un centre d'addictologie désigné par le médecin conseil de France Galop pour pouvoir bénéficier d'une démarche de soins si nécessaire ;
- acquérir des compétences pour résister aux sollicitations festives et reconnaître les situations à risque de consommation, afin de les éviter dans le futur, s'il veut poursuivre sa carrière de jockey ;

et qu'à l'issue du suivi, il devra :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication médicale à la monte en courses assortie d'un nouvel électrocardiogramme auprès d'un médecin agréé par France Galop qui sera désigné par

la Commission médicale ;

- produire des résultats d'analyses négatifs de trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées répartis sur une même semaine, le tout à ses frais ;

Ladite Commission a également précisé que la levée de la contre-indication à la monte en courses sera prononcée au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ci-dessus ;

Le 22 mars 2022, s'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis un rapport aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment appelé le jockey Jérémy BRY à se présenter à la réunion fixée au mercredi 13 avril 2022 pour l'examen contradictoire de ce dossier, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions de ses déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Attendu que le jockey Jérémy BRY a déclaré en séance :

- qu'il reconnaît avoir consommé, que c'était une seule et première fois lors d'une fête, qu'il pensait que cela restait 4 jours dans les urines et qu'il a monté le 5ème jour, qu'il a été stupide ;
- que l'excuse d'avoir bu n'en est pas une et qu'il assume tous les actes commis, que c'était sa première monte de l'hiver, qu'il trouve cela complètement idiot de mentir et qu'il ne reproduira jamais cette bêtise ;

Attendu que l'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question en ce sens du Président de séance ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, les explications dudit jockey, le rapport adressé aux Commissaires de France Galop par la Commission médicale en date du 22 mars 2022 et ses pièces jointes ;

Vu les articles 143 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'analyse du prélèvement biologique effectué le 26 janvier 2022 a démontré la présence d'une substance classée comme stupéfiant et ses métabolites, ce qui n'est pas contesté et même expliqué et reconnu par l'intéressé ;

Attendu que la Commission médicale a déclaré ledit jockey inapte médicalement temporairement à la monte en courses à compter du 15 mars 2022 et lui a demandé :

- d'avoir un entretien motivationnel dans un centre d'addictologie désigné par le médecin conseil de France Galop pour pouvoir bénéficier d'une démarche de soins si nécessaire ;
- d'acquérir des compétences pour résister aux sollicitations festives et reconnaître les situations à risque de consommation, afin de les éviter dans le futur, s'il veut poursuivre sa carrière de jockey ;

et lui a demandé, à l'issue du suivi, de :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication médicale à la monte en courses assortie d'un nouvel électrocardiogramme auprès d'un médecin agréé par France Galop qui sera désigné par la Commission médicale ;
- produire des résultats d'analyses négatifs de trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées répartis sur une même semaine, le tout à ses frais ;

Attendu que ladite Commission a également précisé audit jockey que la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses en France sera prononcée au vu des résultats des conditions cumulatives susvisés ;

Que la situation du jockey en cause est objectivement constitutive d'une grave infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course et qu'il y a donc lieu de prendre une sanction à son égard, étant observé que ledit jockey n'apporte aucun élément permettant de l'exonérer de sa responsabilité, celui-ci reconnaissant lui-même avoir consommé la substance stupéfiante en cause ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Jérémy BRY et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses ;

- d'interdire, en tout état de cause, audit jockey, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois, cette sanction étant adaptée et proportionnée à la grave situation en cause, aux effets dissuasifs recherchés et étant limitée dans le temps, mais qu'il y a lieu au vu de sa reconnaissance d'une faute et de sa transparence lors des débats d'assortir cette sanction d'un sursis d'une durée de 2 mois révocable sur 5 ans ;

PAR CES MOTIFS

Agissant en application des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Jérémy BRY et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire, en tout état de cause et indépendamment de toute mesure médicale, audit jockey, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois cette sanction étant adaptée et proportionnée à la grave situation en cause, aux effets dissuasifs recherchés et étant limitée dans le temps, mais qu'il y a lieu au vu de sa reconnaissance d'une faute et de sa transparence lors des débats d'assortir cette sanction d'un sursis d'une durée de 2 mois révocable sur 5 ans.

Boulogne, le 13 avril 2022

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELAQUE – H. d'ARMAILLE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du cavalier Isidore BOUAZIZ dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 16 janvier 2022 sur l'hippodrome de CARRERE a révélé la présence d'une substance prohibée (COCAINE), classée comme stupéfiant et ses métabolites (BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER) ;

Rappel synthétique des faits :

Le 29 novembre 2014, le jockey Isidore BOUAZIZ n'a pas été en mesure de satisfaire au prélèvement biologique pour lequel il était désigné, celui-ci indiquant qu'il n'avait pas envie d'uriner, car il s'était fait beaucoup maigrir et qu'il avait demandé à son beau-père d'uriner à sa place dans un flacon, afin de donner de l'urine lors du prélèvement pour ne pas être inquiété par le médecin préleveur ; ledit jockey ayant indiqué être le seul responsable de ce comportement en introduisant volontairement un flacon contenant de l'urine d'une tierce personne, les Commissaires lui ont demandé de se rendre de nouveau auprès du médecin préleveur pour que celui-ci recueille de l'urine et lui ont indiqué qu'ils transmettaient le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Le jockey Isidore BOUAZIZ a donc finalement fait l'objet d'un prélèvement biologique sur l'hippodrome et le résultat de l'analyse dudit prélèvement a mis en évidence la présence d'une substance prohibée par le Code des Courses au Galop classée comme stupéfiant ;

Le 29 janvier 2015, après avoir convoqué ledit jockey, les Commissaires de France Galop ont rendu une décision aux termes de laquelle ils ont décidé :

- de prendre acte de la visite médicale à effectuer par le jockey Isidore BOUAZIZ, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop attestant de sa non contre-indication à la monte en courses pour pouvoir remonter en courses publiques ;
- de sanctionner, indépendamment de toute mesure médicale, le jockey Isidore BOUAZIZ par une interdiction de monter pour une durée de 7 mois ;

Le 1er mars 2020, le cavalier Isidore BOUAZIZ a fait l'objet d'un prélèvement biologique, effectué sur

l'hippodrome de KARUKERA, dont l'analyse a révélé la présence d'une substance prohibée (COCAINE) classée comme stupéfiant et ses métabolites (BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER), par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Le 1er juillet 2020, après avoir convoqué ledit jockey, les Commissaires de France Galop ont rendu une décision aux termes de laquelle ils ont décidé :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du cavalier Isidore BOUAZIZ et de l'ensemble des démarches médicales à effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses ;
- d'interdire, en tout état de cause, et indépendamment de toute mesure médicale, audit cavalier, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois ;

Le 16 janvier 2022, le cavalier Isidore BOUAZIZ a fait l'objet d'un prélèvement biologique, effectué sur l'hippodrome de CARRERE, dont l'analyse a révélé la présence d'une substance prohibée (COCAINE) classée comme stupéfiant et ses métabolites (BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER), par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Le 24 février 2022, la Commission médicale a envoyé au cavalier Isidore BOUAZIZ un courrier l'informant, d'une part, du résultat de son prélèvement biologique effectué le 16 janvier 2022 et, d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir avant le 7 mars 2022 des explications quant à la présence de cette substance, lui indiquant par ailleurs qu'il a la possibilité de demander dans ce même délai une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 7 mars 2022, le cavalier Isidore BOUAZIZ a fourni ses explications à la Commission médicale et indiqué ne pas pouvoir expliquer la présence de cette substance, sans demander d'analyse de contrôle du second flacon ;

Le 10 mars 2022, la Commission médicale a envoyé audit cavalier, un courrier l'informant qu'elle se réunira le 15 mars 2022, en lui indiquant qu'au vu du contexte sanitaire actuel, il aura la possibilité de contacter les membres de la Commission par téléphone ;

Le 15 mars 2022, la Commission médicale s'est réunie et après avoir pris connaissance des éléments médicaux du dossier, des explications dudit cavalier et l'avoir entendu par visio-conférence et après en avoir délibéré a prononcé une contre-indication médicale temporaire à la monte en courses prenant effet immédiatement et décidé que, pour pouvoir continuer à monter en courses, il devra remplir les conditions cumulatives suivantes :

- s'agissant d'une récurrence, avoir un avis d'un addictologue pour proposer au cavalier d'être dans une démarche de soins et de pouvoir reconnaître des situations festives à risque de consommation, afin de les éviter dans l'avenir, étant observé que le nom du centre et les modalités de prise en charge seront définis et précisés à l'intéressé par le médecin conseil de France Galop ;

A l'issue du suivi ou de l'avis médical :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication médicale à la monte en courses assortie d'un nouvel électrocardiogramme auprès d'un médecin, agréé par France Galop, qui sera désigné par la Commission médicale ;
- produire des résultats d'analyses négatifs de trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une période de huit jours, le tout à ses frais ;

La Commission médicale a également précisé qu'au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ci-dessus, elle prononcera la levée de la contre-indication médicale à la monte en course ;

Le 22 mars 2022, s'agissant de substances prohibées figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment appelé le cavalier Isidore BOUAZIZ à se présenter pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté sa non-présentation ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Vu la copie du rapport adressé aux Commissaires de France Galop par la Commission médicale en date

du 22 mars 2022 et ses pièces jointes ;

Vu les articles 143 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'analyse du prélèvement biologique a démontré la présence d'une substance classée comme stupéfiant et ses métabolites, ce qui n'est pas contesté ;

Attendu que la Commission médicale a déclaré ledit cavalier inapte médicalement temporairement à la monte en courses à compter du 15 mars 2022 et lui a indiqué que :

- s'agissant d'une récurrence, il devrait avoir l'avis d'un addictologue pour proposer au cavalier d'être dans une démarche de soins et de pouvoir reconnaître des situations festives à risque de consommation, afin de les éviter dans l'avenir ; le nom du centre et les modalités de prise en charge seront définis et précisés à l'intéressé par le médecin conseil de France Galop ;

A l'issue du suivi ou de l'avis médical :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication médicale à la monte en courses assortie d'un nouvel électrocardiogramme auprès d'un médecin, agréé par France Galop, qui sera désigné par la Commission médicale ;
- produire des résultats d'analyses négatifs de trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une période de huit jours, le tout à ses frais ;

Attendu que ladite Commission a également précisé audit cavalier que la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses en France sera prononcée au vu des résultats des conditions cumulatives susvisés ;

Que la situation du cavalier en cause est objectivement constitutive d'une grave infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course et qu'il y a donc lieu de prendre une sanction à son égard ;

Qu'il y a donc lieu de le sanctionner, et ce, d'autant plus sévèrement que le cavalier Isidore BOUAZIZ a déjà été sanctionné pour avoir été positif à la même substance, par décision desdits Commissaires en en date du 1er juillet 2020, prononçant une interdiction de monter d'une durée de 6 mois, ledit cavalier ayant déjà été dans une situation de fraude à l'article 143 en 2015 également, ayant alors été sanctionné pour une durée de 7 mois ;

Attendu en conséquence qu'il y a lieu, en l'espèce :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du cavalier Isidore BOUAZIZ à compter du 15 mars 2022 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit cavalier devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire au cavalier, au vu de sa nouvelle grave infraction au Code des Courses au Galop et de son comportement récidiviste dans un délai de 5 ans, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 12 mois ;

PAR CES MOTIFS

Agissant en application des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du cavalier Isidore BOUAZIZ à compter du 15 mars 2022 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire au cavalier Isidore BOUAZIZ, au vu de sa nouvelle grave infraction au Code des Courses au Galop et de son comportement récidiviste dans un délai de 5 ans, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 12 mois.

Boulogne, le 13 avril 2022
R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELAQUE – H. d'ARMAILLE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Yanis AOUABED dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 30 janvier 2022 sur l'hippodrome de KARUKERA a révélé la présence d'une substance prohibée (COCAINE), classée comme stupéfiant et ses métabolites, par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Rappel synthétique des faits :

Le 13 août 2019, le jockey Yanis AOUABED n'a pas été en mesure de satisfaire au prélèvement biologique pour lequel il était désigné, celui-ci n'ayant pas réussi à uriner en quantité suffisante une première fois et n'étant pas revenu se faire prélever après être allé boire ;

Le 23 août 2019, les Commissaires de France Galop ont été saisis par un rapport du médecin conseil de France Galop suite audit prélèvement biologique infructueux ;

Le 28 août 2019, lesdits Commissaires ont rendu une décision aux termes de laquelle ils ont décidé :

- de prendre acte des mesures médicales à satisfaire ;
- d'interdire audit jockey de monter pour une durée de 8 jours dans toutes les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop ;

Le 18 octobre 2019, ledit jockey a fait l'objet d'un prélèvement biologique sur l'hippodrome de MAISONS-LAFFITTE dont l'analyse a révélé la présence d'une substance prohibée (COCAINE), classée comme stupéfiant et ses métabolites (BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER), par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Le 23 janvier 2020, lesdits Commissaires ont rendu une décision aux termes de laquelle ils ont décidé :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses prononcée à l'encontre dudit jockey à compter du 3 décembre 2019 et de l'ensemble des démarches médicales qu'il devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire, en tout état de cause, et indépendamment de toute mesure médicale, audit jockey, au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 6 mois ;

Le 28 février 2022, la Commission médicale a envoyé au jockey Yanis AOUABED, un courrier l'informant, d'une part, du résultat de son prélèvement biologique effectué le 30 janvier 2022 sur l'hippodrome de KARUKERA et, d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir avant le 10 mars 2022 des explications quant à la présence de cette substance, lui indiquant par ailleurs qu'il a la possibilité de demander dans ce même délai une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 9 mars 2022, ledit jockey a fourni un courriel de réponse à la Commission médicale dans lequel il indique ne pas pouvoir expliquer la présence de cette substance dans son prélèvement, sans demander d'analyse de contrôle du second flacon ;

Le 10 mars 2022, la Commission médicale a envoyé audit jockey un courrier l'informant qu'elle se réunira le mardi 15 mars 2022, en lui indiquant qu'au vu du contexte sanitaire actuel, il aura la possibilité de contacter les membres de la Commission médicale par téléphone ;

Le 15 mars 2022, dûment convoqué par la Commission médicale, le jockey Yanis AOUABED a contacté les membres de ladite Commission et s'est entretenu avec eux, et après en avoir délibéré, la Commission médicale a prononcé une contre-indication médicale temporaire à la monte en courses prenant effet immédiatement et que, pour pouvoir continuer à monter en courses, il devra remplir les conditions cumulatives suivantes :

- s'agissant d'une récurrence, avoir un avis d'un addictologue pour un éventuel suivi médical et psychologique, dont le nom du centre et les modalités de prise en charge lui seront définis et précisés par le médecin conseil de France Galop ;
- la Commission médicale a rappelé audit jockey les risques liés aux pratiques festives et qu'il

lui appartenait d'être dans une démarche de soins de façon à acquérir des compétences pour résister aux sollicitations extérieures et reconnaître les situations à risque de consommation ;

et qu'à l'issue du suivi ou de l'avis médical, il devra :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication médicale à la monte en courses assortie obligatoirement d'un nouvel électrocardiogramme auprès d'un médecin agréé par France Galop qui sera désigné par la Commission médicale ;
- produire des résultats d'analyses négatifs de trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une période de huit jours, le tout à ses frais ;

Ladite Commission a également précisé que la levée de la contre-indication à la monte en courses sera prononcée au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ci-dessus ;

Le 22 mars 2022, s'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis un rapport aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment appelé le jockey Yanis AOUABED à se présenter à la réunion fixée au mercredi 13 avril 2022 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté sa non-présentation ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, le rapport adressé aux Commissaires de France Galop par la Commission médicale en date du 22 mars 2022 et ses pièces jointes ;

Vu les articles 143 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'analyse du prélèvement biologique effectué le 30 janvier 2022 a démontré la présence d'une substance classée comme stupéfiant et ses métabolites, ce qui n'est pas contesté par l'intéressé qui indique ne pas pouvoir expliquer la présence de cette substance dans son prélèvement ;

Attendu que la Commission médicale a déclaré ledit jockey inapte médicalement temporairement à la monte en courses à compter du 15 mars 2022 et lui a :

- demandé s'agissant d'une récurrence, d'avoir un avis d'un addictologue pour un éventuel suivi médical et psychologique dont le nom du centre et les modalités de prise en charge lui seront définis et précisés par le médecin conseil de France Galop ;
- rappelé les risques liés aux pratiques festives et qu'il lui appartenait d'être dans une démarche de soins de façon à acquérir des compétences pour résister aux sollicitations extérieures et reconnaître les situations à risque de consommation ;

et lui a demandé, à l'issue du suivi ou de l'avis médical, de :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication médicale à la monte en courses assortie obligatoirement d'un nouvel électrocardiogramme auprès d'un médecin agréé par France Galop qui sera désigné par la Commission médicale ;
- produire des résultats d'analyses négatifs de trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une période de huit jours, le tout à ses frais ;

Attendu que ladite Commission a également précisé audit jockey que la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses en France sera prononcée au vu des résultats des conditions cumulatives susvisés ;

Que la situation du jockey en cause est objectivement constitutive d'une grave infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course et qu'il y a donc lieu de prendre une sanction à son égard ;

Qu'il y a donc lieu de le sanctionner, et ce, d'autant plus sévèrement que le jockey Yanis AOUABED a déjà été sanctionné par une interdiction de monter pour avoir été positif à la même substance, par décision du 23 janvier 2020 pour une durée de 6 mois ;

Attendu en conséquence qu'il y a lieu, en l'espèce :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Yanis AOUABED à compter du 15 mars 2022 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques ;

- d'interdire au jockey Yanis AOUABED, au vu de sa nouvelle grave infraction au Code des Courses au Galop et de son comportement récidiviste dans un délai de 5 ans, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 13 mois, celui ayant adopté des comportements contraires à l'article 143 du Code à trois reprises en moins de 5 ans ;

PAR CES MOTIFS

Agissant en application des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Yanis AOUABED à compter du 15 mars 2022 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire au jockey Yanis AOUABED, au vu de sa nouvelle grave infraction au Code des Courses au Galop et de son comportement récidiviste dans un délai de 5 ans, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 13 mois.

Boulogne, le 13 avril 2022

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELAQUE – H. d'ARMAILLE

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par M. Marc-André SEBAOUN contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 15 novembre 2021 ayant décidé de lui retirer ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, de porteur de part et de gérant ;

Après avoir pris connaissance du courrier de M. Marc-André SEBAOUN en date du 17 novembre 2021 par lequel ce dernier a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé M. Marc-André SEBAOUN et Mme Adriana PERRAUDIN à se présenter à la réunion fixée au 13 janvier 2022, puis au 22 février 2022 suite à une demande de report du conseil de cette dernière, au 8 mars 2022 et finalement au 17 mars 2022 suite à une demande de report de M. Marc-André SEBAOUN, pour l'examen contradictoire de ce dossier, étant observé que M. Marc-André SEBAOUN était assisté par son conseil et Mme Adriana PERRAUDIN représentée par son conseil ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de France Galop et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision et pris connaissance des explications fournies par l'appelant et Mme Adriana PERRAUDIN, des déclarations de l'appelant et de son conseil et du conseil de Mme Adriana PERRAUDIN, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu que l'appel de M. Marc-André SEBAOUN est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 15 novembre 2021 et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision ;

Vu le courrier électronique de M. Marc-André SEBAOUN en date du 17 novembre 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, mentionnant notamment :

- que ladite décision manque visiblement de motivation et de base légale et qu'elle comporte de nombreuses erreurs de faits ;
- que les Commissaires n'ont pas répondu à l'argumentation juridique de son conseil qui était la suivante : que l'article 1342-1 du Code civil prévoit que « *le paiement peut être fait même par une*

personne qui n'y est pas tenue », qu'en vertu de la hiérarchie des normes cet article a une valeur supérieure à celle de l'article 13 du Code des Courses au Galop ;

- la reprise de l'article 13 V dudit Code, ajoutant que cette clause signifie qu'en cas de non-paiement des frais de pension des chevaux à l'entraînement, le locataire peut voir sa responsabilité contractuelle engagée ;
- que cette clause signifie que seuls les signataires des contrats d'association ou de location peuvent voir leur responsabilité engagée en cas de non-paiement des frais de pension des chevaux à l'entraînement et non les propriétaires des équidés (au sens civil) ;
- que cette clause n'est pas applicable au cas d'espèce dans la mesure où les factures litigieuses ont été payées ;
- que c'est donc par une interprétation manifestement extensive et erronée de cette clause (dont les termes sont pourtant très clairs) que les Commissaires ont considéré que le règlement des frais de pensions litigieuses devaient uniquement et nécessairement se faire par son compte bancaire personnel ;
- l'article 80 du Code des Courses au Galop concernant les reproches qui lui sont faits sur l'adresse de facturation et qu'en aucun cas il ne peut lui être reproché l'infraction commise par les entraîneurs à cet article ;
- qu'il peine à comprendre sur quel(s) fondement(s) juridique(s) il a été sanctionné, ajoutant que cela ne ressort d'ailleurs pas expressément de la décision ;
- qu'il s'étonne également du fait que l'ECURIE D'ORION et Mme Adriana PERRAUDIN soient évoquées à de multiples reprises, « *alors même qu'ils n'ont jamais été convoqués devant la Commission de France Galop pour s'expliquer* » ;
- qu'à la lecture de la décision, il croit comprendre que les Commissaires et Mme Adriana PERRAUDIN l'accusent de blanchiment d'argent, ce qui est gravissime, surtout sans avoir demandé à cette dernière et à l'ECURIE D'ORION des explications sur le montage juridique et qu'il y a une réelle difficulté ;
- que de la même manière on ne lui a jamais demandé quels étaient ses liens avec Mme Adriana PERRAUDIN en personne et qu'il a seulement été interrogé sur ses liens avec l'ECURIE D'ORION ;
- que la sanction est manifestement disproportionnée par rapport aux faits reprochés, c'est-à-dire la facturation par les entraîneurs à un tiers ;

Vu le courrier électronique de Mme Adriana PERRAUDIN en date du 7 janvier 2022 confirmant sa présence à la Commission du 13 janvier 2022 pour l'ECURIE D'ORION et elle-même ;

Vu le courrier du conseil de Mme Adriana PERRAUDIN en date du 11 janvier 2022 sollicitant une demande de renvoi et mentionnant notamment que :

- l'audience concerne l'examen du recours formé par M. Marc-André SEBAOUN à l'encontre de la décision de première instance du 15 novembre 2021 et demandant de lui confirmer que Mme PERRAUDIN ne doit répondre d'aucun quelconque grief et que sa comparution est ordonnée à titre de simple témoin ;
- Mme PERRAUDIN rencontre une difficulté majeure pour se rendre à l'audience au regard d'un membre de sa famille détecté positif à la Covid19 et dont l'état se dégrade ;

Vu les échanges de courriers de procédure avec l'ensemble des parties en date des 11 et 12 janvier 2022 ;

Vu le courrier de procédure du conseil de Mme Adriana PERRAUDIN en date du 10 février 2022 ;

Vu le courrier de M. Marc-André SEBAOUN en date du 24 février 2022, mentionnant notamment que suite à la décision rendue le 8 février 2022 dans un autre dossier, et au regard de la mise en cause de son conseil pour conflit d'intérêt, il sollicite un report de la Commission d'appel du 8 mars 2022 ;

Vu le courrier adressé en réponse le même jour aux parties ;

Vu le courrier de procédure du conseil de M. Marc-André SEBAOUN en date du 14 mars 2022, accompagné de sa pièce jointe et la réponse qui lui a été apportée le lendemain ;

Vu le courrier de procédure du conseil de Mme Adriana PERRAUDIN en date du 16 mars 2022, accompagné de sa pièce jointe et la réponse apportée le même jour ;

Attendu que le conseil de Mme Adriana PERRAUDIN a déclaré en séance :

- qu'il représente Mme PERRAUDIN dont il comprend qu'elle est convoquée dans ce dossier

en qualité de témoin, car elle n'est pas concernée ni appelante pour la décision de première instance ;

- qu'il l'a fait remarquer par courrier et qu'il lui a été répondu qu'elle était convoquée au regard du courrier d'appel de M. Marc-André SEBAOUN et qu'il en déduit qu'elle est invitée à se présenter pour répondre aux questions ;
- que malheureusement elle n'était pas disponible, qu'il la représente donc dans ce dossier avec un pouvoir limité en qualité de témoin sans pouvoir répondre à toutes les questions ;

Attendu que le conseil de M. Marc-André SEBAOUN a déclaré en séance :

- qu'il regrette l'absence de Mme PERRAUDIN, qu'il a lu les conclusions et le Code des Courses au Galop qu'il ne connaissait pas, qu'il a envie de recentrer les choses, de sortir des attestations des uns et des autres qui apparaissent en conflit ;
- que le reproche fait dans cette affaire de facturation, c'est de ne pas avoir été en tant qu'« adhérent » capable d'honorer des frais d'entraînement, que c'est la difficulté de ce dossier, que son client a été entendu, qu'il a expliqué ses difficultés financières et les saisies, que c'est un manque de diligence et de la négligence et qu'il le comprend, qu'il a été locataire de Mme PERRAUDIN, qu'il n'a traité qu'avec elle et qu'il aurait aimé qu'elle soit là pour répondre à quelques questions ;
- que les comptes France Galop de son client ont été saisis courant 2020 pour une période de facturation de décembre 2020 à avril 2021, que courant 2020 ses comptes ont été bloqués au regard d'une saisie sur son compte dans le cadre d'un contentieux avec une banque relatif à un cautionnement civil ;
- qu'en 2021, vu ces problèmes de saisies, son client est inquiet, prend des chevaux comme locataire et traite avec Mme PERRAUDIN, qui lui propose de l'aider en finançant les frais de pension des chevaux ;
- concernant la propriété mensongère que c'est MM. ESCUDER et CHOTARD qui ont émis des facturations à l'adresse de la société ORION, alors qu'il n'a jamais demandé cela ;
- qu'il n'y a rien dans le dossier, sauf des déclarations des uns et des autres qui disent tout et son contraire, que son client reconnaît son passage à vide effectivement et qu'il se met en contradiction avec le Code, qu'il est là pour le dire, qu'il y a des mails au dossier, que personne ne s'entend dans ce dossier, qu'il y a l'existence de la société ORION qui n'est pas agréée, mais que personne n'a été auditionné ni interrogé ;
- que M. SEBAOUN est de bonne foi, ne vient pas critiquer la sanction ni plaider une relaxe, qu'il n'aurait pas dû prendre de cheval en location s'il n'en avait pas les moyens et qu'il reconnaît ce manquement ;
- que l'article 216 dudit Code prévoit beaucoup de sanctions, 6, que M. SEBAOUN a 40 ans d'expérience « *dans les chevaux* », 30 ans dans les courses, qu'il est passionné, pas en récidive, que la plus lourde des sanctions est le retrait et qu'au regard de tous ces arguments il ne peut être sanctionné sur « *que ça* » ;
- qu'il croit en l'impartialité de l'institution, même si ça dérange, que le rôle de la Commission d'appel est d'appliquer la sanction de façon proportionnelle par rapport à la période de facturation sans aller trop loin, sans dire ce que le dossier ne dit pas, que la sanction doit être proportionnée aux faits et à la personnalité de son client ;
- que le sursis est aussi possible, qu'il est ainsi possible de dire « *on comprend* » et que cela peut aussi être une solution intéressante, car il n'est pas en récidive ;
- qu'à la question de M. Ange CORVELLER de savoir quelle relation il a entretenue avec Mme PERRAUDIN, M. Marc-André SEBAOUN a indiqué la connaître depuis pas mal de temps du « *monde des chevaux* », que c'est une relation rencontrée il y a 7/8 ans ;
- qu'à la remarque de M. Ange CORVELLER selon laquelle elle est très jeune et de savoir quel est son rôle, M. Marc-André SEBAOUN a répondu qu'elle prend les décisions, qu'elle a acheté INESS BERE et ASCOT GREY, car il n'a pas pu, que la pouliche a gagné et qu'il ne voulait pas prendre le train en marche et qu'il a donc demandé à la louer, que cela a tardé, mais qu'il est resté dans cette démarche ;
- que c'est une relation « *de chevaux* » et qu'il ne la fréquente pas tous les jours ;

Qu'à la question de M. Ange CORVELLER de savoir qu'elle est sa relation avec l'ECURIE D'ORION, M. SEBAOUN a indiqué que c'est Mme PERRAUDIN qui a des agréments et qu'il n'a de relations qu'avec elle ;

Qu'à la question de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU de savoir comment ladite Ecurie est intervenue entre eux, M. Marc-André SEBAOUN a répondu que pour lui Mme PERRAUDIN est bailleur et que c'était elle qui l'intéressait ;

Attendu que le conseil de Mme PERRAUDIN a précisé :

- que l'Ecurie a été créée par Mme PERRAUDIN, qui en est gérante et que M. PERRAUDIN est associé ;
- que l'Ecurie est en attente d'agrément auprès de France Galop, qu'il faut attendre le premier bilan de l'Ecurie ;
- que, concernant Mme PERRAUDIN, c'est un peu l'imprudence qui est la sienne d'avoir fait intervenir l'Ecurie, car elle en est aussi gérante et qu'elle a « *mis la charrue avant les bœufs* » en faisant d'abord intervenir l'Ecurie ;
- qu'il n'y a cependant pas d'intention d'opérer par une situation occulte, que dans les comptes de Mme PERRAUDIN les versements sont faits par l'Ecurie, qu'ils sont ainsi listés et que France Galop aurait pu se poser des questions avant, plutôt que de réagir après coup, comme s'il s'agissait d'une situation occulte ;
- que l'Ecurie n'est pas agréée, mais espère l'être, qu'elle existe depuis novembre 2019, mais qu'ils ont obtenu un report pour englober l'exercice 2021 pour avoir un bilan d'activité plus long ;
- que cette imbrication d'une facture de l'ECURIE D'ORION est un problème, que c'est Mme PERRAUDIN qui écrit, que la facture est au nom de l'ECURIE, alors qu'elle n'était pas encore agréée ;
- que sur le plan formel il y a en effet à redire, mais que cela ne va pas jusqu'à ce qu'ont pensé les premiers juges, vers quelque chose qui s'apparenterait à de la manipulation ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les dispositions des articles 11, 13, 22, 32, 79, 80, 82, 213, 216, 224, 230 et suivants du Code des Courses au Galop ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n° 2010-1314 du 2 novembre 2010 relatif aux obligations de service public incombant aux sociétés de courses de chevaux et aux modalités d'intervention des sociétés mères ;

Vu le Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

Attendu qu'aux termes de leur décision en date du 15 novembre 2021, les Commissaires de France Galop ont rappelé que :

- M. Marc-André SEBAOUN est titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop de faire courir en qualité de propriétaire depuis le 17 janvier 2018, de porteur de part depuis le 12 juillet 1996 et de gérant depuis le 27 juin 2001 ;
- l'entraîneur Christophe ESCUDER a facturé des pensions concernant les chevaux INESS BERE, SI SENORITA, CHINZ, TOP BY COCOONING, UCEL, PRISON BREAK et TRUST ON HIM, déclarés sous la propriété de M. Marc-André SEBAOUN pour les mois de décembre 2020, janvier, février, mars et avril 2021 à la société ÉCURIE D'ORION ;
- l'entraîneur Richard CHOTARD a également facturé des pensions concernant la pouliche INESS BERE, faisant l'objet d'un contrat de location, dont M. Marc-André SEBAOUN était locataire dirigeant, à la société ÉCURIE D'ORION, pour les mois d'avril et mai 2021, et concernant le hongre EMBRUN D'OUDAIRIES, faisant également l'objet d'un contrat de location, dont M. Marc-André SEBAOUN était locataire dirigeant, à la même société, pour la période du 18 au 31 mai 2021 ;
- la société ÉCURIE D'ORION n'est titulaire d'aucune autorisation en qualité de propriétaire, ni même d'associé ;

Attendu qu'en appel, il est confirmé que Mme Adriana PERRAUDIN est la gérante de la société ÉCURIE D'ORION, que son père en est associé, étant observé que Mme Adriana PERRAUDIN avait déclaré être étudiante en droit dans le dossier déposé auprès de France Galop ;

Attendu que lesdits Commissaires ont également précisé que la délivrance d'une autorisation en qualité de propriétaire nécessite notamment un examen de la situation financière du candidat et de sa capacité à

assumer les frais d'entraînement de chevaux de courses, alors que M. Marc-André SEBAOUN avait indiqué devant eux ne pas être en mesure de payer lui-même ses factures de pension et d'entraînement ;

Que devant la Commission d'appel, l'appelant confirme :

- ne pas avoir été, en tant qu'« *adhérent* » capable d'honorer des frais d'entraînement, que c'est la difficulté de ce dossier, qu'il a expliqué ses difficultés financières et les saisies, que c'est un manque de diligence et de la négligence et qu'il le comprend ;
- que Mme PERRAUDIN lui avait proposé de l'aider en finançant les frais de pension des chevaux ;
- qu'il reconnaît son passage à vide et qu'il se met en contradiction avec le Code et qu'il est là pour le dire ;
- ne pas venir critiquer la sanction ni plaider une relaxe, qu'il n'aurait pas dû prendre de cheval en location s'il n'avait pas les moyens et qu'il reconnaît ce manquement ;

Qu'à ce titre, il y a lieu de s'interroger sur la cohérence de l'appelant d'avoir pris des chevaux en location lorsque le conseil de M. Marc-André SEBAOUN rappelle qu'il venait de faire l'objet de saisies sur son compte ;

Qu'il convient de préciser que la Commission d'appel considère, comme lesdits Commissaires, que M. Marc-André SEBAOUN arguant de difficultés financières pour régler ses pensions, a demandé que la facturation soit émise au nom de la société ÉCURIE D'ORION, étant précisé que dans le cadre de l'enquête, son conseil avait en effet indiqué au Responsable du Département Livrets et Contrôles qu' « *afin de ne pas mettre en difficulté ses différents cocontractants, M. SEBAOUN a alors demandé à l'ECURIE D'ORION de s'acquitter des frais de pension en ses lieu et place pendant un certain temps, afin que ses dettes puissent être honorées* » ;

Attendu qu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont également relevé que le conseil de M. Marc-André SEBAOUN faisait état d'instructions données par l'ÉCURIE D'ORION relatives à une visite vétérinaire d'achat, tout en formulant également des demandes de communication de pièces destinées à cette société auprès de l'entraîneur Christophe ESCUDER ;

Que tout en rappelant les dispositions de l'article 12 du Décret n°97-456 du 5 mai 1997 selon lesquelles les sociétés-mères « *délivrent les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et de driver les chevaux de courses, selon les critères définis par leurs statuts et par le Code des Courses de chaque spécialité. Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après un avis favorable du ministère de l'Intérieur émis au regard des risques de troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de créer* », lesdits Commissaires ont ainsi considéré, comme la Commission d'appel à présent, que le fait que l'ECURIE D'ORION agisse comme un propriétaire ou copropriétaire sur les chevaux déclarés sous le nom de M. Marc-André SEBAOUN ne saurait être toléré dans le cadre d'une activité réglementée nécessitant de détenir des autorisations et un avis favorable du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur ;

Que, devant la Commission d'appel, M. Marc-André SEBAOUN n'apporte aucun nouvel élément qui permettrait de contredire la décision prise par les Commissaires de France Galop, étant observé que le conseil de Mme Adriana PERRAUDIN reconnaît pour sa part :

- concernant Mme PERRAUDIN, que c'est un peu l'imprudence qui est la sienne d'avoir fait intervenir l'ECURIE D'ORION avant qu'elle ne soit agréée ;
- que cette imbrication d'une facture de l'ECURIE D'ORION est un problème, que c'est Mme PERRAUDIN qui écrit, que la facture est au nom de l'ECURIE, alors qu'elle n'était pas encore agréée et que sur le plan formel il y a en effet à redire ;

Attendu concernant l'argument de l'appelant selon lequel les dispositions de droit civil permettent que le paiement puisse être fait même par une personne qui n'y est pas tenue, qu'il convient de préciser que les Commissaires de France Galop n'ont pas entendu sanctionner le paiement par l'ECURIE D'ORION au titre duquel ils ne sont pas habilités à statuer, mais qu'ils se sont prononcés au regard de la situation révélée par les éléments versés aux débats, notamment le libellé des factures produites et les actes positifs de l'ECURIE D'ORION se comportant en propriétaire, qui ont permis d'établir des manquements de l'appelant à ses obligations résultant des autorisations qui lui ont été délivrées, en collaboration avec un tiers ne disposant d'aucune autorisation délivrée par ces derniers, telle que l'ECURIE D'ORION ;

Que l'appelant ne saurait, en outre, prétendre qu'il peine à comprendre sur quel(s) fondement(s) juridique(s) il a été sanctionné, puisque lesdits Commissaires ont pris soin de préciser notamment qu'ils disposent d'un

pouvoir de contrôle sur la propriété d'un cheval, au sens du Code des Courses au Galop, qui découle d'un pouvoir de régulation et de sanction au titre du mécanisme d'opposition prévu à l'article 82 du Code des Courses au Galop ;

Qu'il ne saurait ainsi être opposé la faculté au titre du droit civil de faire régler la créance par un tiers, a fortiori lorsque la facture est émise au nom de ce tiers, lesdits Commissaires relevant, en outre, que ce mécanisme s'est inscrit dans la durée et que des actes positifs en qualité de propriétaire sont caractérisés à l'égard de ce tiers, à savoir l'ECURIE D'ORION ;

Qu'en outre, les Commissaires ont précisé les articles au visa desquels leur décision a été rendue ;

Que si l'appelant entend reprendre les termes de l'article 13 § V du Code des Courses au Galop, il convient de préciser qu'en application de l'article 13 § VII dudit Code, en présence d'une situation de non-conformité, les Commissaires de France Galop, doivent infliger à chaque intéressé une amende de 75 euros à 8.000 euros et peuvent refuser ou invalider l'engagement du cheval et, s'il a couru, le distancer, étant observé qu'ils peuvent également adresser un avertissement qui doit être publié au Bulletin Officiel des courses au Galop à l'associé dirigeant, au locataire ou au locataire dirigeant fautif et qu'en cas de récidive, lesdits Commissaires peuvent suspendre ou retirer l'agrément de l'associé dirigeant ou du locataire dirigeant fautif ;

Que l'article 13 § VIII prévoit également qu'une amende de 150 euros à 15.000 euros peut être infligée par les Commissaires de France Galop à toute personne qui se rend coupable d'une déclaration mensongère concernant la propriété d'un cheval, une association, une location, une société ou un syndicat et le cheval concerné peut être distancé, que cette personne peut également se voir adresser un avertissement qui doit être inséré au Bulletin Officiel des courses au Galop, que l'autorisation de cette personne peut être, en outre, suspendue ou retirée par lesdits Commissaires, lesquels peuvent également appliquer ces sanctions à toute personne qui est reconnue responsable ou complice d'une déclaration mensongère ;

Que les dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop, prévoient que lesdits Commissaires vérifient que la situation des personnes et des chevaux, ainsi que leur participation aux courses sont conformes aux dispositions du présent Code, qu'ils peuvent intervenir d'office à tout moment pour s'assurer de cette conformité, exiger toutes les justifications qu'ils jugent nécessaires concernant la situation et la qualification des personnes et des chevaux, en vue de la validation des engagements et de l'homologation des résultats des courses et qu'ils peuvent directement sur tout cas qui semble nécessiter leur intervention prendre une décision appropriée en application du présent Code ;

Qu'enfin l'article 224 dudit Code sanctionne le manquement à la probité ;

Attendu, en conséquence, qu'il résulte de tout ce qui précède, que les membres de la Commission d'appel ne peuvent, comme l'ont précédemment fait les Commissaires de France Galop, qu'également considérer que les facturations et transferts de fonds, cautionnés et prescrits par l'appelant pour des prestations de pensions et d'entraînement, caractérisent une déclaration mensongère au sens du Code des Courses au Galop ou à tout le moins une méthode de paiement non transparente ;

Que la Commission d'appel, au regard de l'absence de nouvel élément probant en appel, considère ainsi également que ces actes constituent une infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop, un tel comportement ne permettant pas de vérifier les paiements de frais de pension et d'entraînement effectués par les propriétaires dûment déclarés auprès de France Galop pour les périodes de facturation en cause, ni de vérifier la transparence des situations de propriété et d'entraînement ;

Attendu qu'il convient également de souligner qu'au regard des éléments du dossier mis à disposition tant des Commissaires de France Galop que de la Commission d'appel :

- une telle situation reste contraire aux dispositions résultant dudit Code relatives aux déclarations de propriété et facturations en résultant, cette situation portant notamment atteinte à la transparence nécessaire à l'organisation des courses et au contrôle de la qualification des chevaux et des personnes ;
- de tels agissements présentent toujours manifestement un risque accru de fraude et de blanchiment portant atteinte à la régularité des mouvements financiers dans les courses hippiques ;
- la présidente de ladite Ecurie, Mme Adriana PERRAUDIN (déclarée étudiante en droit lors de la constitution de son dossier), qui dispose d'une autorisation de faire courir simplement en qualité de bailleresse délivrée par lesdits Commissaires, apparaît en cette qualité dans plusieurs contrats de location afférant aux chevaux déclarés sous la propriété de M. Marc-André SEBAOUN et faisant

l'objet des facturations susvisées, caractérisant toujours ainsi l'équivoque de la situation ;

Attendu, en conséquence, que la Commission d'appel, au vu des éléments du dossier et de l'absence de communication de nouvel élément probant, confirme la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'il y a lieu, compte-tenu de la gravité et de la répétition des faits, de sanctionner M. Marc-André SEBAOUN ;

Que la nature de la sanction doit également tenir compte des déclarations de M. Marc-André SEBAOUN selon lesquelles il ne réunit manifestement plus les conditions financières et de probité relatives aux autorisations qui lui ont été délivrées ;

Que les termes de la notice relative au dossier de demande de couleurs indiquent en effet que France Galop s'assure des capacités financières du candidat à entretenir un cheval de courses, que des revenus sont demandés, afin que le propriétaire puisse assurer les différents frais liés à l'entretien d'un cheval de courses, notamment les frais de pension ;

Attendu, en conséquence, qu'au regard de l'ensemble des éléments susvisés, la Commission d'appel confirme la décision des Commissaires de France Galop de retirer à M. Marc-André SEBAOUN ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, de porteur de part et de gérant, cette sanction étant adaptée aux faits mis en avant dans le présent dossier de nature à porter atteinte à la réputation des courses, proportionnelle aux faits et conforme au Code des Courses au Galop, de tels comportements ne pouvant être tolérés de la part d'un propriétaire disposant d'autorisations délivrées dans le cadre d'une activité strictement réglementée ;

PAR CES MOTIFS

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par M. Marc-André SEBAOUN ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en toutes ses dispositions.

Boulogne, le 14 avril 2022

A. CORVELLER – F. MUNET – E. CHEVALIER du FAU

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par M. Marc-André SEBAOUN, l'entraîneur Richard CHOTARD et Mme Adriana PERRAUDIN, contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 8 février 2022 :

- de retirer les autorisations de faire courir délivrées à Mme Adriana PERRAUDIN et M. Marc-André SEBAOUN pour leur violation caractérisée des dispositions du Code des Courses au Galop en matière de véracité des déclarations de propriétés des chevaux et pour leur rôle essentiel dans la mise en place de ce système totalement contraire audit Code ;
- de suspendre pour une durée de 3 mois l'autorisation délivrée à M. Philippe GERBIER, celui-ci ayant eu connaissance des déclarations de propriétés non conformes et ayant participé à ladite situation, notamment en acceptant de faire courir des chevaux sous l'entière propriété de M. Marc-André SEBAOUN, alors qu'il était censé être partie aux contrats ;
- d'infliger une amende de 1.000 euros à l'entraîneur Richard CHOTARD, lequel ne pouvait ignorer les irrégularités avec le Code concernant la situation d'INESS BERE et la réception, notamment, d'une facture de vente d'INESS BERE, en l'acceptant, alors qu'elle émanait d'une personne non agréée, à savoir l'ECURIE D'ORION, et non déclarée sur ladite jument, la facture visant la compensation de factures impayées d'une personne distincte, à savoir M. Marc-André SEBAOUN, et en ayant également connaissance d'un contrat déposé auprès de France Galop impliquant M. Philippe GERBIER à hauteur de 20% ;
- de ne pas statuer sur la situation de l'entraîneur Christophe ESCUDER, puisqu'une enquête est en cours concernant d'autres chevaux impliquant les mêmes personnes que dans le présent dossier et qu'une action en justice est en cours de traitement devant les tribunaux de droit commun

concernant ladite situation ;

Après avoir pris connaissance des courriers recommandés de M. Marc-André SEBAOUN, de l'entraîneur Richard CHOTARD et de Mme Adriana PERRAUDIN par lesquels ils ont interjeté appel et motivé ceux-ci ;

Après avoir dûment appelé M. Marc-André SEBAOUN, Mme Adriana PERRAUDIN, M. Philippe GERBIER et les entraîneurs Christophe ESCUDER et Richard CHOTARD à se présenter à la réunion fixée le jeudi 17 mars 2022 pour l'examen contradictoire du dossier et constaté la non-présentation de M. Philippe GERBIER, étant observé qu'étaient présents M. Marc-André SEBAOUN et son conseil, l'entraîneur Richard CHOTARD et son conseil, Mme Adriana PERRAUDIN et l'entraîneur Christophe ESCUDER étant pour leur part chacun représentés par leur conseil ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications fournies par les appelants, l'entraîneur Christophe ESCUDER et M. Philippe GERBIER, des déclarations de M. Marc-André SEBAOUN et de son conseil, de l'entraîneur Richard CHOTARD et de son conseil, et des conseils de Mme Adriana PERRAUDIN et de l'entraîneur Christophe ESCUDER, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu que les appels de l'entraîneur Richard CHOTARD et de Mme Adriana PERRAUDIN sont recevables sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier dont ceux remis en séance ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 8 février 2022 et l'ensemble des éléments qu'elle contient ;

Vu les conclusions d'enquête établies le 15 décembre 2021 par le Responsable du Département Contrôles de France Galop ;

Vu le courrier de M. Marc-André SEBAOUN, en date du 10 février 2022, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour mentionnant notamment qu'il interjette appel de la décision l'ayant sanctionné par le retrait de ses autorisations de faire courir ;

Vu la déclaration d'appel de l'entraîneur Richard CHOTARD en date du 14 février 2022, confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, mentionnant notamment :

- qu'il persiste à nier avoir eu connaissance qu'il existait un contrat entre Mme PERRAUDIN et M. GERBIER lorsqu'il a acheté la jument INESS BERE à Mme PERRAUDIN ;
- que l'article 80 du Code des Courses explique qu'aucun cheval ne peut courir si les termes de la carte d'immatriculation ne sont pas semblables au contrat de location et que Mme PERRAUDIN lui a fourni la carte de la pouliche INES BERE où elle est propriétaire à 100 % de la pouliche ;
- qu'il peut apporter les preuves de n'être ni responsable ni complice d'une déclaration mensongère susceptible de sanctions comme le permet l'article 13 dudit Code ;
- qu'il confirme qu'il n'est pas responsable de la facture qu'il a reçue avec la carte de propriété « 100 % Mme PERRAUDIN », à l'en-tête de l'ECURIE D'ORION, émise par Mme PERRAUDIN pour son achat d'INESS BERE, mais qu'il est victime d'escroquerie par des personnes qui entretiennent des ambiguïtés entre différentes entités ;
- que l'objectif premier de cet appel sera la « levée » d'interdiction de courir de sa pouliche INESS BERE ;

Vu la déclaration d'appel de Mme Adriana PERRAUDIN transmise par son conseil le 14 février 2022, confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, accompagné de sa pièce jointe, mentionnant notamment :

- que Mme PERRAUDIN n'a pas été entendue pendant les débats et n'a donc pas pu faire valoir ses arguments en raison d'une indisponibilité dont elle avait pris soin d'aviser préalablement France Galop, ce qui constitue une violation du principe du contradictoire, alors même que l'appelante conteste vivement l'ensemble des faits qui lui sont reprochés et qui servent de support à cette lourde sanction disciplinaire ;
- qu'en droit français, le principe du contradictoire bénéficie d'une consécration supra législative à

travers l'article 6 § 1 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et législative en regard des dispositions contenues dans les différents codes qui constitue l'ordre juridique interne ;

- l'article 216 du Code des Courses au Galop ;
- que par courrier du 31 janvier 2022 Mme PERRAUDIN a informé France Galop du fait qu'elle ne pourrait pas assister à la séance du 2 février 2022 et sollicitait ainsi son report, que malgré cette indisponibilité la séance se tenait hors sa présence, alors même qu'elle était visée par de nombreuses allégations, qu'elle n'a pas eu l'opportunité de faire valoir ses observations et d'assurer de manière effective la défense de ses intérêts dans la procédure disciplinaire ;
- que cette privation du contradictoire est d'autant plus préjudiciable que sa cliente n'a pas été destinataire de la copie de l'entier dossier sur lequel les débats ont porté et que la retranscription des débats témoignent d'une animosité significative de la part de M. Philippe GERBIER ;
- que Mme PERRAUDIN est titulaire d'une autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop de faire courir en qualité de bailleur depuis le 15 octobre 2020, qu'elle était bailleur de la pouliche INESS BERE, d'UCEL et d'ASCOT GREY, a toujours exercé en nom propre cette activité et n'a à aucun moment délibérément menti sur les déclarations afférentes aux opérations financières litigieuses ;
- qu'il est totalement erroné de soutenir qu'elle serait le prête-nom de son père, ainsi qu'il le sera démontré à la Commission d'appel, qu'elle n'a d'ailleurs pas plus servi de prête-nom à la société ECURIE D'ORION, dont elle est la gérante ;
- que la réunion de ces éléments de forme et de fond permet de considérer que la sanction disciplinaire est injustifiée et illégale et que la décision du 8 février 2002 devra être annulée ;

Vu les échanges de courriers de procédure avec le conseil de Mme Adriana PERRAUDIN en date des 1er, 2 et 7 mars 2022 ;

Vu le courrier du conseil de l'entraîneur Christophe ESCUDER en date du 4 mars 2022, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- qu'une autre enquête est en cours et que deux actions en justice à l'encontre de M. Christophe ESCUDER sont actuellement pendantes devant le tribunal judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE, l'une initiée par M. Marc-André SEBAOUN et l'autre par Mme Adriana PERRAUDIN ;
- que les deux affaires ont été renvoyées à une audience fixée au 25 avril 2022, qu'en égard aux délais de procédure, un jugement au fond sera rendu, au plus tôt, fin 2022 ou début 2023 ;
- qu'afin que les Commissaires de France Galop puissent être en mesure de prendre une décision parfaitement éclairée, il est impératif qu'ils puissent disposer des conclusions de l'enquête en cours et des décisions qui seront rendues par les tribunaux ;
- que c'est de manière parfaitement fondée, que lesdits Commissaires ont pu décider de ne pas statuer sur la situation de M. Christophe ESCUDER et que la décision de sursoir à statuer devra être confirmée ;
- que s'agissant des multiples déclarations successives de propriété des chevaux INESS BERE, UCEL et ASCOT GREY, l'entraîneur Christophe ESCUDER rappelle ses observations formulées par correspondance du 20 janvier 2022 :
- INESS BERE : à sa connaissance, ce cheval a été réclamé par Mme PERRAUDIN lors de la course à réclamer à MARSEILLE-PONT DE VIVAUX du 30 octobre 2020, il a ensuite été loué par Mme PERRAUDIN à M. SEBAOUN et M. ESCUDER l'a entraîné à compter de cette date jusqu'en avril 2021 où il a été transféré chez M. CHOTARD ; c'est toujours M. SEBAOUN qui s'est présenté comme le propriétaire de ce cheval et c'est ainsi qu'il était déclaré auprès de France Galop ;
- UCEL : à l'instar du cheval INESS BERE, il a été réclamé à CHANTILLY le 23 mars 2021 par Mme PERRAUDIN, il a ensuite été loué par cette dernière à M. SEBAOUN et c'est encore lui qui s'est présenté comme en étant le propriétaire, étant observé qu'il a ensuite été transféré chez M. JUILLET en juin 2021 ;
- ASCOT GREY : il a été réclamé à HYERES le 29 août 2020 par Mme PERRAUDIN, c'est toujours M. SEBAOUN qui s'est présenté comme en étant le propriétaire et le cheval est ensuite sorti de l'entraînement de M. ESCUDER en décembre 2020 ;
- que M. PERRAUDIN et M. SEBAOUN n'ont à aucun moment contesté la facturation à M. SEBAOUN, jusqu'à ce que les relations s'enveniment entre eux en raison de l'absence de paiement des factures d'entraînement, soit peu de temps avant la saisine de France Galop ;

Vu le mémoire valant sommation interpellative transmis par le conseil de l'entraîneur Richard CHOTARD le 11 mars 2022, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure selon lequel la pouliche INESS BERE a été achetée le 31 octobre 2020 à réclamer par Mme PERRAUDIN, que M. SEBAOUN en était locataire à 100%, qu'elle a été mise à l'entraînement de M. ESCUDER, qu'elle a couru les 14 et 23 novembre sous les couleurs de M. SEBAOUN, le tout dans le délai d'un mois de l'article 80 ;
- que le 9 décembre 2020, un premier contrat de location a été conclu à durée déterminée expirant le 30 juin 2021 et y apparaissait : « *locataire SEBAOUN à 100%, bailleur GERBIER à 20% et bailleur Mme PERRAUDIN à 80%* » ;
- que le 28 décembre 2020, Mme PERRAUDIN est déclarée propriétaire à 100% auprès de l'IFCE et que la carte est donc régularisée à son nom ;
- que le cheval a couru avec une répartition des gains entre les deux bailleurs, 20%-80%, alors qu'il n'y a pas de concordance avec la carte d'immatriculation, que le contrôle qui doit être effectué par France Galop ne l'a pas été, que cet élément n'était pas connu par M. CHOTARD et que la responsabilité de cette infraction aux dispositions de l'article 80 ne lui incombe aucunement ;
- que le 23 avril 2021, la jument est rentrée à l'entraînement de M. CHOTARD, qu'un deuxième contrat de location est conclu le 25 juin 2021 à durée indéterminée avec les mêmes intervenants, que les répartitions des gains continuent à être effectuées par France Galop en vertu de ce deuxième contrat en contradiction avec la carte, en discordance des dispositions de l'article 80 et dont M. CHOTARD n'est pas au courant ;
- que le 22 octobre 2021, le contrat est résilié par M. SEBAOUN, que M. CHOTARD n'est toujours pas au courant, que M. SEBAOUN présentait un compte débiteur relatif aux pensions d'entraînement, que M. CHOTARD a proposé d'acquérir INESS BERE par compensation et que c'est dans ces conditions que la pouliche a été acquise à Mme PERRAUDIN, propriétaire à 100%, faisant observer que M. CHOTARD aurait pu adresser la carte à l'IFCE directement pour régularisation à son nom et qu'il l'aurait ensuite fait parvenir à France Galop, mais que souhaitant faire courir rapidement la jument, il l'a adressée à France Galop pour transmission à l'IFCE ;
- que la pouliche a couru sous les couleurs de M. CHOTARD, que France Galop devait adresser la carte à l'IFCE dans un délai d'un mois (article 80 du Code des courses), mais que M. GERBIER a indiqué être propriétaire à 20% de la pouliche et que France Galop a cru possible de s'immiscer dans l'acquisition ;
- que la pouliche a été bloquée, ne peut plus courir depuis et que la carte n'a pas été régularisée par l'IFCE au profit de M. CHOTARD ;
- sur la procédure, qu'il s'interroge sur la publication par France Galop d'une décision non définitive ;
- que M. CHOTARD n'a effectué aucune déclaration mensongère, que sa déclaration de propriété, telle qu'elle apparaît à hauteur de 100% sur la carte d'immatriculation n'a rien de mensonger et que l'argument ne lui est donc ni applicable, ni opposable, qu'il existe une difficulté sur l'existence de parts de propriété pour des associés non déclarés auprès de France Galop, mais qu'aucune ne concerne M. CHOTARD ;
- qu'il fait sommation à France Galop d'avoir à indiquer pour quelle raison la jument INESS BERE a pu courir, alors qu'il existait une contradiction entre le contrat du 9 décembre 2020 et la carte de propriété du cheval et la raison pour laquelle INESS BERE a continué à courir, alors que les dispositions du contrat du 25 juin 2021 étaient encore en contradiction avec les mentions de la carte ;
- l'article 13 du Code des Courses au Galop quant aux justifications que les Commissaires ont le pouvoir d'exiger, tout en indiquant que le contrôle des déclarations n'incombe pas à M. CHOTARD ;
- que M. Richard CHOTARD n'a pas de relation contractuelle avec M. Patrick PERRAUDIN, que son absence d'agrément auprès de France Galop ne saurait lui être reprochée, que Mme PERRAUDIN sert de « *prête-nom* », mais que ce n'est pas M. CHOTARD qui délivre les agréments ;
- qu'il est reproché à M. CHOTARD d'avoir accepté une facturation de cette entité qui n'existe pas dans les bases de France Galop, mais que le paiement a été fait par compensation et que c'est l'initiative de Mme PERRAUDIN que d'adresser une facture à en-tête de l'ECURIE D'ORION et que le fait que ladite écurie n'existe pas dans les bases de France Galop ne saurait valablement remettre en cause la propriété de M. CHOTARD ;
- que la décision met en évidence des « *comportements fautifs de la part de M. Christophe ESCUDER*

- et M. Richard CHOTARD qui ne pouvaient ignorer la situation », mais que M. CHOTARD ignorait les contrats déposés auprès de France Galop, ne connaissait que M. SEBAOUN qui réglait des pensions, qu'il ignorait la propriété de M. GERBIER et la présence de deux intervenants non agréés dont l'existence ne saurait lui être imputable ;
- que M. CHOTARD est intervenu en qualité d'entraîneur, puis en qualité de propriétaire pour avoir acquis la pouliche de Mme PERRAUDIN, seule personne figurant sur la carte d'immatriculation, que la situation de cette acquisition vis-à-vis de France Galop est parfaitement claire et que si M. CHOTARD avait adressé la carte d'immatriculation à l'IFCE, il n'y aurait eu aucune difficulté ;
 - que France Galop ne peut s'immiscer dans les relations entre les propriétaires, sauf si celles-ci ne sont pas conformes au Code, ce qui n'est pas le cas ;
 - que le fait de bloquer la carte d'un cheval dont le propriétaire est de bonne foi, au sens des dispositions de l'article 550 du Code civil, est sans fondement et cause un préjudice à M. CHOTARD, précisant que France Galop aurait dû transmettre la carte à l'IFCE au minimum dans le mois qui suit la réception de ladite carte et qu'en s'en abstenant en vertu d'une déclaration de M. GERBIER, France Galop s'est immiscée dans une relation qui n'aurait jamais dû exister si le contrôle de cohérence avait été effectué ;
 - que France Galop a interdit de courir un cheval, acquis régulièrement à son propriétaire, sans raison légitime, que France Galop retient indûment la carte du cheval, l'empêchant de courir, que la facturation de son acquisition ne saurait concerner France Galop, que M. CHOTARD n'a pas acquis un cheval d'une personne non agréée, mais de Mme PERRAUDIN, propriétaire à 100% ;
 - que si M. CHOTARD ne fait pas appel, le cheval ne peut rester bloqué ainsi, ajoutant qu'aucune procédure n'est en cours visant à contester la propriété de M. CHOTARD sur le cheval ;
 - que concernant les préjudices subis par M. CHOTARD, il nourrit, entraîne le cheval à pure perte, que France Galop procède à la publication de décisions non définitives, que les termes de la décision ont également été publiés dans la presse hippique avec un titre ne laissant aucun doute quant à sa culpabilité et que sa réputation a été mise en cause ;
 - que la décision sera donc réformée, qu'aucune amende ne lui sera infligée, que le statut de propriétaire du cheval lui sera reconnu, que France Galop adressera la carte à l'IFCE pour régularisation et que le cheval INESS BERE retrouvera, dès le prononcé de la décision à intervenir, la possibilité de recourir ;
 - que si INESS BERE continue d'être bloquée, M. CHOTARD saisira le Juge pour contraindre France Galop à transmettre la carte d'identité à l'IFCE et à débloquent le cheval, et ce, sous astreinte ;
 - de dire et juger que M. CHOTARD ne saurait être tenu responsable des contradictions entre les différents contrats et la carte d'immatriculation et que les irrégularités dans les actes de cession ne sauraient constituer une faute de M. CHOTARD ;
 - que vu l'absence de saisine du Juge judiciaire quant à la contestation de la propriété de M. CHOTARD et les dispositions de l'article 550 du Code civil, dire et juger qu'il est tiers de bonne foi et légitime propriétaire du cheval INESS BERE ;
 - de réformer la décision du 8 février 2022, dire et juger que M. CHOTARD n'est redevable d'aucune amende et lever l'interdiction de courir d'INESS BERE dès le prononcé de la décision ;

Vu le courrier de procédure adressé le 14 mars 2022 par le nouveau conseil de M. Marc-André SEBAOUN, accompagné de ses pièces jointes, sollicitant la copie des procédures le concernant et la réponse apportée le même jour ;

Vu le courrier de procédure du conseil de Mme Adriana PERRAUDIN en date 16 mars 2022, accompagné de ses pièces jointes ;

Vu le courrier adressé le 16 mars 2022 par M. Philippe GERBIER, accompagné de sa pièce jointe, mentionnant notamment qu'il a bien compris le message des Commissaires concernant sa suspension et fera preuve de plus de rigueur pour l'avenir, en ajoutant concernant UCEL, qu'il veille toujours à son bien-être et son entretien et qu'il espère un jour le voir recourir ;

Attendu que le conseil de Mme Adriana PERRAUDIN a déclaré en séance :

- qu'il est appelant pour Mme PERRAUDIN sanctionnée par une interdiction de faire courir, qu'à l'issue de quelques échanges de courriers, elle a été condamnée à ne plus être vue dans le paysage des courses et de France Galop, qu'il s'agit d'une « *condamnation à mort* » de son activité professionnelle ;

- qu'il pose la question et c'est l'objet de sa saisine, des raisons que France Galop pourrait trouver, sauf à partir du préjugé que sa cliente serait persona non grata, selon lesquelles elle serait un prête-nom de M. Patrick PERRAUDIN et de l'ECURIE D'ORION et qu'il ne trouve pas dans la décision, tel qu'elle est motivée, de raisons suffisantes pour infliger ça ;
- que lorsque l'on compare avec les personnes interdites de courir et ceux qui ont été suspendus comme M. Philippe GERBIER, qui n'est même pas plaignant et indique qu'il veut de l'aide du Service Contrôles de France Galop sur une situation qu'il ne comprend pas, car il est propriétaire de 20 % de la pouliche INESS BERE, on ne comprend pas comment le juge en arrive là, d'autant qu'il n'y a pas eu d'invitation dudit Service demandant à sa cliente de s'expliquer, qu'on ne lui a posé aucune question, qu'elle a fait passer un mail indiquant la situation de la pouliche, puis qu'il a été remonté aux cas d'ASCOT GREY et d'UCCEL, mais sans aucune question posée ni justification demandée à sa cliente, qui est interdite de courir, contrairement à M. Philippe GERBIER ;
- que M. Philippe GERBIER dit dans son dernier courrier qu'il ne veut pas continuer en lisant la décision des Commissaires l'invitant à être prudent, dont on comprend qu'il accepte cette décision, car elle est lisible pour lui, contrairement à ce qui concerne sa cliente pour laquelle elle est illisible ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Christophe ESCUDER a déclaré qu'il :

- considère que la décision est justifiée, car il y a des enquêtes et procédures en cours engagées par Mme Adriana PERRAUDIN et M. Marc-André SEBAOUN ;
- est quand même dans une situation compliquée avec des chevaux toujours chez lui, dont il ne sait pas à qui ils appartiennent ni que faire avec eux, que c'est une situation complexe où l'on ne comprend plus les propriétés et qu'il ne sait plus quoi faire ;

Attendu que le conseil de M. Marc-André SEBAOUN a indiqué :

- qu'il rejoignait la position du conseil de Mme Adriana PERRAUDIN, que pour son client c'est aussi une « *condamnation à mort* » et que la décision est illisible ;
- qu'il y a plusieurs pages de rapport d'enquête et qu'il est reproché à son client des déclarations de propriété faites par les entraîneurs ;
- qu'il se demande pourquoi il y a deux audiences, car tout est groupé, en faisant remarquer que l'on est sur une période d'avril 2020 à mars 2021 et que dans ce laps de temps, son client avait des difficultés financières ;
- qu'il aimerait aussi rendre cette décision plus lisible et en adapter la peine, en faisant remarquer que pour cinq protagonistes il y a quatre sanctions différentes ;

Attendu qu'à la remarque de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU à M. Marc-André SEBAOUN, selon laquelle il apparaît que son appel n'a pas été motivé dans les quatre jours du délai requis, ce dernier a répondu que oui, son conseil précisant qu'il ne l'avait pas vu, qu'il y avait beaucoup de fichiers « *zippés* » et qu'il n'en avait pas pris connaissance ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Richard CHOTARD a repris les termes de son mémoire en séance et ajouté :

- que le 22 octobre 2021, le contrat de location est résilié par M. Marc-André SEBAOUN, que son client n'est pas au courant, que M. Marc-André SEBAOUN présentait un compte débiteur d'environ 13.000 euros, que son client a alors proposé d'acquérir INESS BERE par compensation, a appris la propriété de Mme Adriana PERRAUDIN à hauteur de 100% et a reçu la carte ;
- que pour pouvoir faire courir plus rapidement la jument, son client s'est inscrit sur la carte et l'a envoyée à France Galop ;
- que les Commissaires ont pris une décision différente pour chaque intervenant ;
- qu'il a établi un mémoire valant sommation interpellative pour que France Galop explique pourquoi tant antérieurement que postérieurement à la déclaration auprès de l'IFCE, la jument a pu courir avec une répartition de gains ne correspondant pas aux déclarations faites auprès de l'IFCE ;
- concernant la facture de l'ECURIE D'ORION, que cette facture clôturait les comptes au regard du montant dû pour les frais d'entraînement ;
- que ce n'est pas la responsabilité de son client de vérifier la conformité des déclarations de propriété ;
- qu'en tant qu'entraîneur comme propriétaire, il a agi en toute transparence, a reçu la carte et a couru ;

- que l'article 550 du Code civil doit s'appliquer, qu'il se demande ce qu'attend France Galop, ajoutant qu'il n'imagine pas de saisine du Tribunal ;
- que M. Philippe GERBIER a mis une bonne pagaille, mais qu'il est absent, qu'il se demande ce qu'il a fait : une procédure pour que sa propriété soit reconnue ? non ; et M. Marc-André SEBAOUN ? non ; l'entraîneur Richard CHOTARD faisant remarquer qu'il faudrait que ce soit lui, victime collatérale, qui doive « *le demander* » pour débloquer la jument, tout en indiquant qu'il imagine que dès que la décision sera rendue, la jument sera débloquée ;
- qu'il est important que tout soit remis en ordre, car cela cause un préjudice à son client qui ne peut pas courir et que cela lui cause aussi un préjudice d'image ;

Attendu que M. Ange CORVELLER a demandé à M. Marc-André SEBAOUN d'éclairer la Commission au regard de ses difficultés avec l'entraîneur Richard CHOTARD, ce à quoi M. Marc-André SEBAOUN a répondu :

- qu'il est bien sûr à la disposition de la Commission pour l'éclairer, même si son appel n'est pas motivé, qu'il a loué la jument, qu'il est venu pour expliquer cette histoire de propriété, car un moment il y a eu des complications ;
- qu'une enquête a été faite chez France Galop, car il n'arrivait pas à faire la lumière sur cette propriété, qu'ils étaient associés ;
- que Mme PERRAUDIN n'a peut-être pas indiqué certaines choses ;
- que M. GERBIER lui a téléphoné pour s'expliquer, mais qu'il a tout résilié, car il était en conversation avec le Responsable du Service Contrôles pour l'informer et que, dès qu'il a eu des informations à donner, il les a données ;

Attendu qu'à la demande de M. Ange CORVELLER d'obtenir des précisions sur l'ECURIE D'ORION, le conseil de Mme Adriana PERRAUDIN a indiqué :

- qu'ils espèrent infléchir cette décision, que c'était un honneur d'être devant la Commission d'appel, qu'il ne croit pas que tout soit « *joué d'avance* », sauf à ce que le Code ne prévoit juste l'existence de la Commission d'appel, mais qu'il croit grandement aux facultés d'écoute des personnes présentes et aux éléments qui sont présentés devant elles, que c'est un honneur de se rendre pour la première fois chez France Galop, mais que les Juges ne peuvent pas prononcer une telle sanction sur quelques mails qui dénotent de revendications égoïstes et où l'on se garde de dire les choses ;
- concernant les échanges avec le Responsable du Service Contrôles, qu'ils ne sont pas dans le cadre d'une enquête d'instruction, qu'il y a tout un florilège d'informations au regard desquelles on a rendu une décision ;
- qu'on regarde une situation décrite dans la décision comme confuse, que M. GERBIER a été sanctionné de trois mois de suspension, alors que les autres se sont vus infliger un retrait d'autorisation, qu'il se demande comment faire une telle différence et s'il s'agit d'un « *fantasme de l'occulte* » ;
- qu'il lit le nom de M. PERRAUDIN et que la décision veut écarter Mme PERRAUDIN, mais « *que l'on n'est pas obligé d'avoir passé 50 ans pour s'intéresser aux chevaux* », qu'il apparaît que ne pouvant pas « *taper* » sur M. PERRAUDIN, c'est Mme PERRAUDIN qui est sanctionnée, mais que si M. PERRAUDIN est suspecté, il appartient à France Galop de diligenter d'autres personnes pour enquêter ;
- qu'il reprend les termes de la décision indiquant le rôle de deux personnes non agréées dont on comprend qu'il s'agit de M. PERRAUDIN et de l'ECURIE D'ORION, mais qu'il ne voit pas ça dans l'enquête, sur les mails transférés et sur celui notamment du 8 septembre 2020, que l'on voit la facture pour le règlement et la mention selon laquelle « *vous pouvez donner un chèque à mon père, soit je vous joins le RIB de mon écurie* », que ces éléments ont été interprétés en première instance selon lesquels soit le chèque est remis au père de Mme PERRAUDIN, soit il convient de faire un virement à l'Ecurie ;
- qu'il ne connaît pas le monde des courses qu'il respecte beaucoup, mais qu'en revanche il sait lire et que concernant la mention « *vous pouvez donner un chèque* », il fait remarquer que la réalité c'est qu'ils sont voisins et qu'on ne lui propose pas de toucher de l'argent en propre ;
- que l'autre personne non agréée est l'ECURIE D'ORION, qu'il a expliqué dans le premier dossier qu'elle était en cours de demande d'agrément au regard de l'établissement du bilan, mais qu'il est vrai que par négligence sa cliente a mis en avant l'ECURIE D'ORION ;

- que Mme PERRAUDIN a reçu des chèques de l'ECURIE D'ORION le 14 septembre 2021, puis un autre, que France Galop le sait depuis longtemps, que cela n'est pas caché, qu'il y a des virements qui sont établis et que la facture qui a été émise est un acte maladroit, que l'ECURIE n'est en effet pas agréée, que les Juges doivent sanctionner ce type de comportement qui dérive et qui peut amener des dérapages, mais qu'en l'espèce il ne s'agit pas de cela ;
- que l'esprit du Code des Courses est d'énumérer différentes sanctions dont le sursis et l'avertissement en reprenant la sanction infligée à M. Philippe GERBIER, dont « *on dit qu'il s'agit de la même chose* », mais que rien n'a été dit le concernant et qu'il se demande si c'est parce qu'il est plus âgé ;
- qu'infirmer la sanction de Mme PERRAUDIN préserverait ses intérêts, permettrait de l'avertir et de régulariser la situation, tout en lui indiquant que si cela se reproduit en revanche elle sera sanctionnée, mais que si rien n'est fait en ce sens, alors France Galop rendra une décision tout à fait « *inhumaine* » ;

Attendu que l'entraîneur Richard CHOTARD a indiqué :

- qu'il espérait que sa jument soit débloquée, car il a des difficultés financières, que son vétérinaire l'a vue, qu'il lui a prescrit deux mois de paddock et qu'il demande s'il peut la transporter au regard de ces problèmes de propriété, car la pouliche le mérite, qu'il a besoin d'en être sûr et de savoir s'il peut s'engager dans des frais ;

Attendu que M. Ange CORVELLER a indiqué qu'il lui serait répondu à ce titre ;

Attendu que l'entraîneur Richard CHOTARD a indiqué que la publication du Paris-Turf n'est pas drôle, qu'il avait une jument qui a gagné le même jour et que sur la même page il y avait un extrait de la décision des Commissaires, que le journal en a repris quelques lignes pour l'associer à des déclarations mensongères de propriété et qu'un matin les chevaux n'avaient plus de « *propriété déclarée* » auprès de France Galop ;

Attendu qu'à la remarque du conseil de Mme Adriana PERRAUDIN selon laquelle le droit de réponse de sa cliente n'était pas encore paru dans la presse, M. Ange CORVELLER a répondu qu'il était paru le matin ;

Attendu que M. Marc-André SEBAOUN a ajouté que c'est lui qui avait procédé à la résiliation, car c'était devenu insurmontable, qu'il fallait une décision de France Galop pour savoir qui était le propriétaire ;

Attendu que l'entraîneur Richard CHOTARD a indiqué qu'il avait pris la pouliche pour « *arrêter l'hémorragie* », tout en demandant si France Galop va la laisser courir, car il fait l'objet d'un plan de continuation, qu'il ne peut plus procéder à ses payes, qu'il a pris la jument pour récupérer des pensions et qu'elle a été interdite de courir, indiquant qu'il aurait préféré faire une croix sur les 12.000 euros qui lui étaient dus, mais qu'on lui a forcé la main et que maintenant il se retrouve dans cette situation ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Christophe ESCUDER a indiqué qu'il restait deux chevaux à son client, déclarés, « *sauf erreur, sous la propriété de M. Marc-André SEBAOUN ou de Mme Adriana PERRAUDIN* », qu'il ne sait plus quoi faire, ce à quoi M. Marc-André SEBAOUN a répondu ne pas en être propriétaire, sauf usurpation de propriété ;

Attendu que le conseil de Mme Adriana PERRAUDIN a précisé qu'il s'agissait d'autres chevaux et que ce n'était pas le même dossier ;

Attendu que M. Marc-André SEBAOUN a indiqué que même si son appel n'est pas motivé il a essayé de donner le plus d'informations possibles au Responsable du Service Contrôles de France Galop, qu'il a été lui-même gravement sanctionné, qu'il reconnaît des erreurs de contrôle, de guide et s'en excuse, mais qu'il a fait bien plus de bien que de mal à France Galop, qu'il est passionné, qu'il a peut-être fait une erreur de maîtrise absolue de déclaration concernant ASCOT GREY, tout en faisant remarquer qu'il préfère rester bailleur ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne plus rien avoir à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n° 2010-1314 du 2 novembre 2010 relatif aux obligations de service public incombant aux sociétés de courses de chevaux et aux modalités d'intervention des sociétés mères ;

Vu le Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

Vu les articles 11, 13, 22, 32, 39, 79, 80, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont précisé que :

- M. Marc-André SEBAOUN est titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop de faire courir en qualité de propriétaire depuis le 17 janvier 2018, de porteur de parts depuis le 12 juillet 1996, de gérant depuis le 27 juin 2001, d'éleveur depuis le 6 février 1997 et de monter en qualité de gentleman-rider depuis le 26 janvier 2012 ;
- Mme Adriana PERRAUDIN est titulaire d'une autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop de faire courir en qualité de bailleur depuis le 15 octobre 2020 ;
- M. Philippe GERBIER est titulaire d'une autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop de faire courir en qualité de bailleur depuis le 18 septembre 2020 ;
- M. Richard CHOTARD est titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop de faire courir en qualité de propriétaire depuis le 30 janvier 1997, d'associé depuis le 1er janvier 1996 et d'entraîneur public depuis le 12 mars 1996 ;
- M. Christophe ESCUDER est titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop de faire courir en qualité de propriétaire depuis le 5 mars 2014 et d'entraîneur public depuis le 12 décembre 2013 ;

I. Sur la situation des chevaux visés dans les conclusions d'enquête du Service Contrôles

A. ASCOT GREY

Attendu qu'il a été rappelé en première instance qu'ASCOT GREY a été déclarée le 29 août 2020 comme étant la pleine propriété de M. Marc-André SEBAOUN et sous l'effectif de l'entraîneur Christophe ESCUDER et que les Commissaires de France Galop ont relevé que les éléments du dossier mettaient en évidence que :

- **le 29 août 2020**, M. Patrick PERRAUDIN, père de Mme Adriana PERRAUDIN et non agréé auprès de France Galop, avait proposé à M. Philippe GERBIER, également non agréé à cette période, d'acheter 20% de la jument ASCOT GREY, réclamée par l'intermédiaire de M. Marc-André SEBAOUN, ces éléments ayant été confirmés par MM. Marc-André SEBAOUN et Philippe GERBIER en séance ;
- M. Philippe GERBIER a payé 1.720 euros pour les 20% de la jument ASCOT GREY, ainsi que des parts de propriété de 2 autres chevaux trotteurs (la facture du 8 septembre 2020 de Mme Adriana PERRAUDIN et les coordonnées bancaires de l'ECURIE D'ORION étant au dossier) ;
- **le 15 octobre 2020**, l'IFCE procède au renouvellement de la carte d'immatriculation de la jument avec M. Marc-André SEBAOUN comme propriétaire à 100% ;
- la jument ASCOT GREY a couru 3 courses sous la propriété de M. Marc-André SEBAOUN à 100%, entre le 11 septembre 2020 et le 8 novembre 2020 ;
- **le 12 novembre 2020**, ladite jument a été déclarée en sortie provisoire pour causes de santé et ne court plus et M. Patrick PERRAUDIN a proposé à M. Philippe GERBIER d'échanger sa propriété des 20% pour 20% de la propriété d'INESS BERE, ainsi que les gains non-payés des courses de cette jument et de deux autres chevaux trotteurs, bien que M. Philippe GERBIER ne soit pas déclaré propriétaire de la jument ASCOT GREY, comme le démontrent les différents courriers au dossier et les calculs émis par Mme Adriana PERRAUDIN sur les allocations d'ASCOT GREY ;

Qu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont retenu :

- qu'ASCOT GREY a été en partie vendue à M. Philippe GERBIER par M. Patrick PERRAUDIN, non titulaire d'autorisations, et sa fille Mme Adriana PERRAUDIN au regard des éléments du dossier, dont les pièces émanant de M. Patrick PERRAUDIN et Mme Adriana PERRAUDIN mettant cette situation en évidence de manière caractérisée, situation de surcroît reconnue par MM. Marc-André SEBAOUN et Philippe GERBIER eux-mêmes ;
- que les pièces et facture en date du 8 septembre 2020, adressées par Mme Adriana PERRAUDIN à M. Philippe GERBIER, évoquant à cette occasion le rôle de son père et mentionnant notamment « pour le règlement soit vous pouvez donner un chèque à mon père, soit je vous joints le RIB de mon écurie » ;

Attendu qu'en appel, le conseil de Mme Adriana PERRAUDIN se contente de faire remarquer que cette

mention « *vous pouvez donner un chèque* » aurait été mal interprétée et s'expliquerait par des relations de voisinage sans remise d'argent en propre ;

Qu'en l'absence de tout autre nouvel élément probant, la Commission d'appel considère également, comme les Commissaires de France Galop, que M. Patrick PERRAUDIN et l'ECURIE D'ORION, non titulaires d'autorisations délivrées par France Galop après avis du Service Central des Courses et Jeux, apparaissent au cœur de flux financiers opaques et non transparents entre les personnalités juridiques distinctes que sont M. Patrick PERRAUDIN, Mme Adriana PERRAUDIN en son nom propre et l'ECURIE D'ORION, dont elle est la gérante ;

Attendu en outre qu'il a également été démontré en première instance que :

- la jument ASCOT GREY a couru à 3 reprises sous la pleine propriété de M. Marc-André SEBAOUN, mais que ses gains ont été redistribués par Mme Adriana PERRAUDIN à M. Philippe GERBIER selon un accord opaque non conforme au Code des Courses au Galop ;
- que M. Marc-André SEBAOUN en avait connaissance au moins après sa première course, comme il l'a précisé en séance devant les Commissaires, un email du 20 décembre 2020 indiquant, en outre, « *Philippe, regarde ma fille a fait les comptes* » avec le détail de la répartition des gains à verser à M. Philippe GERBIER ;

Attendu qu'en appel, les parties n'apportent aucun élément concret qui permettrait de remettre en cause les conditions d'achat et de vente de la jument ASCOT GREY, ni la répartition de ses gains ;

Qu'au contraire, il convient de relever que M. Philippe GERBIER n'a aucunement interjeté appel de la décision des Commissaires de France Galop, tout comme l'entraîneur de la jument ASCOT GREY, M. Christophe ESCUDER ;

Que M. Philippe GERBIER, en indiquant en appel avoir bien compris le message des Commissaires concernant sa suspension et qu'il fera preuve de plus de rigueur pour l'avenir, apparaît même accepter leur décision, laquelle précise explicitement à son égard qu'il avait eu connaissance des déclarations de propriétés non conformes et qu'il avait participé à ladite situation, notamment en acceptant de faire courir des chevaux sous l'entière propriété de M. Marc-André SEBAOUN, alors qu'il était censé être partie aux contrats ;

Attendu, en outre, que devant la Commission d'appel, M. Marc-André SEBAOUN indique, pour sa part, qu'il a « *peut-être fait une erreur de maîtrise absolue de déclaration concernant ASCOT GREY* » ;

Attendu, en conséquence, qu'au regard des éléments de première instance confirmés par les explications apportées en appel, la Commission d'appel considère, comme l'ont fait les Commissaires de France Galop, qu'une telle situation est intolérable, mensongère et totalement contraire au Décret régissant les courses hippiques de 1997, ainsi qu'au Code des Courses au Galop, ce que l'ensemble des parties susvisées savaient parfaitement, M. Marc-André SEBAOUN ayant notamment déclaré avoir eu connaissance de la situation dès la première victoire de cette jument, apprenant que M. Patrick PERRAUDIN, non titulaire d'autorisations au sens du Code, avait vendu une part de propriété à M. Philippe GERBIER, non encore agréé et non déclaré officiellement auprès de France Galop en tant que partie à un contrat enregistré concernant ASCOT GREY ;

B. UCEL

Attendu que les Commissaires de France Galop ont rappelé s'agissant du hongre UCEL, que Mme Adriana PERRAUDIN déclare ne pas avoir été réglée et conteste le fait que M. Philippe GERBIER en soit propriétaire à 100%, comme cela est pourtant mentionné sur la carte d'immatriculation dudit hongre ;

Qu'il a été précisé en première instance que les différentes déclarations auprès de France Galop sont les suivantes :

- **le 23 mars 2021**, ledit hongre est rentré à l'effectif de l'entraîneur Christophe ESCUDER, qui a déclaré à France Galop M. Marc-André SEBAOUN propriétaire à 100% ;
- **le 29 mars 2021**, un contrat de location avec M. Marc-André SEBAOUN comme locataire à 100% est établi avec les bailleurs M. Philippe GERBIER à 20% et Mme Adriana PERRAUDIN à 80% ;
- **le 22 avril 2021**, l'IFCE procède au renouvellement de la carte d'immatriculation avec Mme Adriana PERRAUDIN comme propriétaire à 100% ;
- **le 25 mai 2021**, un nouveau contrat de location avec M. Marc-André SEBAOUN comme locataire

à 100% est établi avec les bailleurs M. Marc-André SEBAOUN à 60% et Mme Adriana PERRAUDIN à 40% ;

- **le même jour**, l'IFCE procède au renouvellement de la carte d'immatriculation avec M. Philippe GERBIER comme propriétaire à 100%, bien que Mme Adriana PERRAUDIN avait endossé la carte d'immatriculation avec M. Philippe GERBIER étant acheteur à 20% (erreur de la part de l'IFCE) ;
- **le 19 juin 2021**, le hongre UCEL est rentré à l'effectif de l'entraîneur Grégoire JUILLET ;
- **le 24 juin 2021**, un nouveau contrat de location avec M. Marc-André SEBAOUN comme locataire à 100% est établi avec les bailleurs M. Marc-André SEBAOUN à 80% et M. Philippe GERBIER à 20% ;
- **le 4 août 2021**, un nouveau contrat de location avec M. Marc-André SEBAOUN comme locataire à 100% est établi avec le bailleur M. Philippe GERBIER à 100% ;

Que lesdits Commissaires ont fait remarquer aux termes de leur décision que depuis son entrée à l'effectif de M. Grégoire JUILLET en juin 2021, le hongre UCEL n'est plus déclaré comme étant la propriété de Mme Adriana PERRAUDIN auprès de France Galop ni à l'IFCE et que Mme Adriana PERRAUDIN n'a contesté cette situation que dans son courrier du 30 novembre 2021, soit 5 mois après l'entrée à cet effectif, une fois l'enquête ouverte par France Galop sur sa propriété et 9 mois après son achat à réclamer, tout en relevant qu'aucune facture de vente de la part de Mme Adriana PERRAUDIN ni aucun justificatif de règlement de la part de M. Philippe GERBIER n'a été apporté concernant le hongre UCEL ;

Attendu qu'en appel les parties n'apportent là encore pas d'élément suffisant qui permettrait de clarifier la situation relative à la propriété du hongre UCEL ;

Qu'au contraire, si M. Philippe GERBIER indique qu'il veille toujours au bien-être et à l'entretien dudit hongre, force est de constater qu'il n'a pas interjeté appel de la décision des Commissaires de France Galop, tout comme l'entraîneur Christophe ESCUDER, M. Philippe GERBIER, apparaissant même accepter cette décision qui précise notamment qu'il avait eu connaissance de déclarations de propriétés non conformes ;

Attendu, en conséquence, que la Commission d'appel considère également que cette situation nécessite toujours d'interdire le hongre UCEL de courir, la situation relative à sa propriété n'étant pas satisfaisante et ne permettant pas non plus d'établir qui en est actuellement le propriétaire réel ;

C. INESS BERE

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé que la pouliche INESS BERE est entrée le 31 octobre 2020 à l'effectif de l'entraîneur Christophe ESCUDER, lequel a déclaré le 5 novembre 2020 M. Marc-André SEBAOUN propriétaire à 100% auprès de France Galop et qu'il ressortait des éléments du dossier que :

- **le 9 décembre 2020**, un contrat de location avec M. Marc-André SEBAOUN comme locataire à 100% est établi avec les bailleurs M. Philippe GERBIER à 20% et Mme Adriana PERRAUDIN à 80% ;
- **le 28 décembre 2020**, l'IFCE procède au renouvellement de la carte d'immatriculation de la pouliche INESS BERE avec Mme Adriana PERRAUDIN comme propriétaire à 100% ;
- **le 23 avril 2021**, la pouliche INESS BERE est rentrée à l'effectif de l'entraîneur Richard CHOTARD ;
- **le 25 juin 2021**, un nouveau contrat de location avec M. Marc-André SEBAOUN comme locataire à 100% est établi avec les bailleurs M. Philippe GERBIER à 20% et Mme Adriana PERRAUDIN à 80% ;
- ce contrat de location est résilié le 22 octobre 2021 ;
- la pouliche INESS BERE est vendue à M. Richard CHOTARD par l'ECURIE D'ORION non titulaire d'autorisations délivrées par France Galop (facture de vente du 26 octobre 2021) ;
- M. Richard CHOTARD est déclaré à France Galop comme propriétaire à 100% de la pouliche INESS BERE ;
- M. Richard CHOTARD fait parvenir la carte d'immatriculation de la pouliche INESS BERE pour renouvellement auprès du Service Contrôles, endossée et signée par Mme Adriana PERRAUDIN, propriétaire de la carte à 100% ;
- M. Philippe GERBIER, ancien bailleur déclaré auprès de France Galop de la pouliche INESS BERE à 20%, indique ne pas avoir été informé ni payé de sa partie de la vente de la pouliche (courrier du 25 novembre 2021) ;
- Mme Adriana PERRAUDIN déclare ne jamais avoir été payée des 20% de la pouliche INESS

BERE ;

Qu'il a été précisé en première instance concernant la propriété de 20% de la pouliche INESS BERE par M. Philippe GERBIER :

- qu'il s'agit d'un échange irrégulier de propriété suite à l'arrêt de la carrière d'ASCOT GREY réalisé sous la direction de M. Patrick PERRAUDIN, ainsi que l'atteste le document intitulé « *compte de M. Philippe GERBIER* » et mis en évidence dans des documents comptables émanant non pas de M. Patrick PERRAUDIN, mais de l'ECURIE D'ORION, non agréée par France Galop et dont la gérante est Mme Adriana PERRAUDIN ;
- que la facture n°100 de l'ECURIE D'ORION, émise à l'attention de l'entraîneur Richard CHOTARD met en évidence, malgré les pourcentages susmentionnés incluant M. Philippe GERBIER, une vente effectuée par l'ECURIE D'ORION de 100% d'INESS BERE à M. Richard CHOTARD en « *compensation des pensions dues par M. Marc-André SEBAOUN à M. Richard CHOTARD* » ;

Attendu qu'en appel, l'entraîneur Richard CHOTARD demande d'infirmier l'interdiction de courir prononcée à l'encontre de la pouliche INESS BERE, en indiquant notamment que l'acceptation de la facture de l'ECURIE D'ORION par ledit entraîneur, dont Mme PERRAUDIN serait à l'initiative, ne saurait valablement remettre en cause la propriété dudit entraîneur et « *qu'il existe une difficulté sur l'existence de parts de propriété pour des associés non déclarés auprès de France Galop, mais qu'aucune ne le concerne* » ;

Que l'acquisition de ladite pouliche par cette facture caractérise pourtant un élément supplémentaire à la situation mise en cause dans la mesure où l'entraîneur Richard CHOTARD reconnaît lui-même que la personne avec laquelle il a contracté, Mme Adriana PERRAUDIN, qui intervenait pour pallier aux défauts de paiements de M. Marc-André SEBAOUN, sert de prête-nom ;

Qu'en outre, en reconnaissant également lui-même l'existence de difficultés autour de la propriété de ladite pouliche, ledit entraîneur pose nécessairement la question de sa propre propriété ;

Qu'il convient pourtant de relever qu'aucune partie n'apporte en appel d'élément concret permettant de clarifier la situation de la propriété de la pouliche ou les contestations de Mme PERRAUDIN et de M. GERBIER, aucun accord ni action en justice par exemple, l'entraîneur Richard CHOTARD se contentant d'indiquer qu'aucune procédure n'est en cours pour contester sa propriété ;

Qu'il convient également de rappeler qu'il n'appartient pas à France Galop se statuer pour trancher des questions de propriétés d'équidé ;

Attendu que pour l'ensemble de ces raisons, ledit entraîneur ne saurait reprocher à France Galop d'avoir interdit la pouliche de courir dans la mesure où la situation de sa propriété n'est toujours pas clarifiée, des difficultés existant ainsi qu'il le reconnaît lui-même en évoquant notamment des irrégularités dans les actes de cession ;

Que contrairement à ce que soutient ledit entraîneur, France Galop ne peut que constater que des contestations sérieuses subsistent quant à la propriété de la pouliche, ce que ne démentent pas les pièces du dossier qui ne permettent toujours pas à France Galop de considérer l'entraîneur Richard CHOTARD propriétaire de ladite pouliche et de la laisser courir ;

Attendu, en conséquence, que la Commission d'appel considère, comme l'ont précédemment fait les Commissaires de France Galop, que l'ensemble de cette situation demeure confuse, intolérable et non conforme aux dispositions du Code des Courses au Galop en matière de transparence et d'obligation de réaliser des déclarations de propriété sincères, et nécessite d'interdire à la jument INESS BERE de courir, la situation relative à sa propriété restant non satisfaisante et ne permettant pas d'établir qui en est actuellement le propriétaire réel ;

II. Sur la situation des personnes convoquées et les sanctions prononcées

A. Concernant la situation de M. Philippe GERBIER

Attendu que M. Philippe GERBIER n'a pas interjeté appel de la décision rendue par les Commissaires de France Galop le 8 février 2022 ayant décidé de le sanctionner par une suspension pour une durée de 3 mois de son autorisation de faire courir, au motif qu'il a eu connaissance des déclarations de propriétés non conformes et ayant participé à ladite situation, notamment en acceptant de faire courir des chevaux sous l'entière propriété de M. Marc-André SEBAOUN, alors qu'il était censé être partie aux contrats ;

Qu'il convient de préciser que M. Philippe GERBIER indique de surcroît spontanément en appel avoir « *bien compris le message des Commissaires concernant sa suspension et qu'il fera preuve de plus de rigueur pour l'avenir* » ;

B. Concernant la situation de l'entraîneur Christophe ESCUDER

Attendu que l'entraîneur Christophe ESCUDER n'a pas non plus interjeté appel de la décision rendue par les dits Commissaires, dont il convient de rappeler qu'elle précisait qu'ils n'ont pas statué sur sa situation, puisque des enquête et actions en justice sont en cours devant les tribunaux de droit commun impliquant les mêmes personnes que dans le présent dossier ;

C. Concernant la situation de M. Marc-André SEBAOUN

Attendu que les dispositions de l'article 231 du Code des Courses au Galop relatif aux délais et conditions de notification de l'appel stipulent que celui-ci doit être notifié par lettre recommandée avec avis de réception, dans les quatre jours qui suivent le jour de la notification d'une décision et que l'appelant doit indiquer les motivations de son appel au moment de sa notification et en tout état de cause, dans le délai d'appel, sous peine d'irrecevabilité ;

Que si les Commissaires de France Galop ont pris acte du courrier de M. Marc-André SEBAOUN du 10 février 2022 mentionnant qu'il interjette appel de la décision l'ayant sanctionné par le retrait de ses autorisations de faire courir, il apparaît dans ce courrier que les motivations de l'appel ne sont pas explicitées, ainsi que M. Marc-André SEBAOUN l'a d'ailleurs reconnu à trois reprises devant les membres de la Commission d'appel ;

Attendu que le courrier de M. Marc-André SEBAOUN ne saurait ainsi constituer un appel recevable, les conditions de motivation fixées par l'article 231 du Code des Courses au Galop n'ayant pas été remplies ;

Attendu en tout état de cause, qu'il convient de prendre acte que M. Marc-André SEBAOUN a essayé de donner le plus d'informations possibles et qu'à ce titre il a notamment indiqué à la Commission d'appel :

- qu'il reconnaît des erreurs de contrôle, de guide et s'en excuse et qu'il a peut-être fait une erreur de maîtrise absolue de déclaration concernant ASCOT GREY ;
- et que Mme PERRAUDIN « *n'a peut-être pas indiqué certaines choses* » ;

D. Concernant la situation de Mme Adriana PERRAUDIN

Attendu que Mme Adriana PERRAUDIN ne saurait prétendre que le principe du contradictoire n'a pas été respecté au motif qu'elle n'a pas été entendue devant les Commissaires de France Galop ;

Qu'il convient, en effet, de rappeler les termes de la convocation qui lui a été adressée le 20 décembre 2021 précisant explicitement qu'« *en cas d'impossibilité de vous présenter ou si vous souhaitez adresser des écritures et pièces dans le cadre de cette convocation, elles sont à envoyer au secrétariat des Commissaires (courrier électronique : fgcode@france-galop.com) impérativement avant le vendredi 28 janvier 2022* », ainsi que la mention selon laquelle « *Vous pouvez vous faire assister ou représenter par une personne habilitée à cet effet* » ;

Que le 28 janvier 2022, son conseil a indiqué être indisponible et que ce n'est que le 31 janvier, soit seulement 2 jours avant la réunion des Commissaires, que Mme Adriana PERRAUDIN a indiqué ne pas non plus pouvoir être présente en raison de ses cours ;

Attendu, enfin, que Mme Adriana PERRAUDIN a été dûment convoquée par la Commission d'appel devant laquelle elle ne s'est de nouveau pas présentée, mais que son nouveau conseil l'y a représentée ;

Attendu concernant l'argument relatif à la copie de l'entier dossier, qu'il convient là encore de reprendre les termes exacts de la convocation susvisée qui précisent que « *Les éléments originaux portés au dossier sont consultables sur rendez-vous préalable pris avec le secrétariat de France Galop* », étant observé qu'aucune demande de Mme Adriana PARRAUDIN n'a été faite en ce sens auprès desdits Commissaires ;

Qu'en appel, le conseil de Mme Adriana PERRAUDIN a sollicité une copie des éléments du dossier et qu'ils lui ont été transmis ;

Attendu concernant la sanction prononcée à son encontre, que Mme Adriana PERRAUDIN se contente en appel d'indiquer qu'elle n'a à aucun moment délibérément menti sur les déclarations afférentes aux

opérations financières litigieuses et qu'il est totalement erroné de soutenir qu'elle serait le prête-nom de son père ;

Qu'elle n'apporte cependant aucun nouvel élément au soutien de ses prétentions qui permettrait d'infirmer la décision rendue à son encontre par lesdits Commissaires ;

Qu'au contraire, en appel :

- l'entraîneur Richard CHOTARD affirme explicitement avoir été victime « *d'escroquerie de gens aux relations ambiguës* », qu'il n'a pas de relation contractuelle avec M. Patrick PERRAUDIN et que Mme Adriana PERRAUDIN sert de « *prête nom* » ;
- M. Marc-André SEBAOUN, tout en reconnaissant ses erreurs, indique pour sa part que Mme Adriana PERRAUDIN n'aurait peut-être pas tout dit ;

Que Mme Adriana PERRAUDIN reconnaît, en outre, elle-même avoir été négligente en mettant en avant l'ECURIE D'ORION, avant que celle-ci ne dispose d'autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop, étant observé qu'elle n'en dispose toujours pas ;

Qu'il convient également de relever les propos contradictoires de Mme Adriana PERRAUDIN, qui tout en reconnaissant que la facture de l'ECURIE D'ORION est un acte maladroit et que les Juges doivent sanctionner ce type de comportement qui peut amener à des dérapages, soutient ensuite, sans élément à l'appui, qu'elle ne serait pas concernée par un tel comportement ;

Que, par ailleurs, lorsque l'entraîneur Christophe ESCUDER indique que « *MM. PERRAUDIN et SEBAOUN n'ont à aucun moment contesté la facturation à M. SEBAOUN jusqu'à ce que les relations s'enveniment entre eux* », se pose alors de nouveau la question de savoir à quel titre M. Patrick PERRAUDIN est intervenu dans ce dossier, étant observé qu'il ne dispose d'aucune autorisation délivrée par France Galop, qu'il est associé d'une entité n'en disposant pas non plus, mais dont sa fille, Mme Adriana PERRAUDIN, dispose d'une telle autorisation et est gérante de l'entité ECURIE D'ORION ;

E. Concernant la situation de l'entraîneur Richard CHOTARD

Attendu que l'entraîneur Richard CHOTARD soutient en appel avoir ignoré tant les contrats déposés auprès de France Galop concernant la pouliche INESS BERE, que la propriété de M. Philippe GERBIER et la présence de M. Patrick PERRAUDIN et de l'ECURIE D'ORION, non agréés ;

Qu'il soutient également que la pouliche a remporté des gains distribués selon la répartition desdits contrats en contradiction avec les mentions de la carte d'immatriculation, en discordance des dispositions de l'article 80 du Code des Courses au Galop, et que les contrôles de déclarations ne lui incomberaient pas ;

Qu'il convient cependant de préciser que l'entraîneur Richard CHOTARD, lorsqu'il est intervenu en qualité d'entraîneur de la pouliche, devait connaître les contrats de location dont elle faisait l'objet, puisqu'au regard de l'article 32 dudit Code, « *pour chaque cheval déclaré dans son effectif, l'entraîneur doit préciser, sous sa responsabilité, le nom et le prénom de son propriétaire* », ce qui implique de vérifier la véracité des déclarations faites et à défaut démontre une certaine négligence de la part dudit l'entraîneur ;

Que si France Galop enregistre des données de propriété, il incombe cependant aux parties de s'assurer de la réalité de ces données et de leur conformité avec celles figurant sur la carte d'immatriculation des équidés ;

Que l'appelant ne saurait renverser la situation en prétendant en appel que France Galop serait fautive dans le contrôle à opérer entre les mentions figurant sur la carte d'immatriculation et les déclarations de propriété effectuées auprès de ses services, étant observé qu'un tel contrôle appartient à l'entourage du cheval, qui procède à une déclaration de propriété partiellement non conforme ;

Attendu concernant la sommation interpellative faite à France Galop d'avoir à expliquer pourquoi, tant antérieurement que postérieurement à la déclaration auprès de l'IFCE, la jument INESS BERE a pu courir avec une répartition de gains ne correspondant pas aux indications de l'IFCE, qu'il convient de préciser qu'à ce stade, pour des raisons techniques, ce n'est que lorsque les mentions figurant sur une carte d'immatriculation et celles relatives à une propriété déclarée auprès de France Galop sont totalement différentes, que la procédure prévue par les dispositions de l'article 80 du Code des Courses au Galop se met en place et que le cheval est bloqué, étant observé que lorsqu'une personne figure tant sur la carte d'immatriculation de l'IFCE que sur la propriété déclarée auprès de France Galop, le système ne bloque

pas le cheval, et ce, quelles que soient les éventuelles parts de propriété existantes ;

Attendu qu'en première instance, les Commissaires de France Galop ont retenu que l'entraîneur Richard CHOTARD, comme l'entraîneur Christophe ESCUDER, ne pouvait ignorer la situation mise en cause et cette organisation non conforme audit Code avec deux intervenants non agréés ni que M. Patrick PERRAUDIN était impliqué dans cette situation ;

Qu'en appel, si l'entraîneur Richard CHOTARD indique n'avoir connu que M. Marc-André SEBAOUN qui réglait des pensions et ne pas avoir eu de relation contractuelle avec M. Patrick PERRAUDIN, ses propos apparaissent cependant contradictoires avec ceux de l'entraîneur Christophe ESCUDER, qui pour la prestation précédente d'entraînement de la pouliche INESS BERE, cite explicitement MM. PERRAUDIN et M. SEBAOUN en précisant qu'ils n'ont à aucun moment contesté la facturation à M. Marc-André SEBAOUN ;

Qu'il convient également de relever l'ambiguïté des propos de l'entraîneur Richard CHOTARD lorsqu'il mentionne qu'il aurait préféré « *faire une croix sur les 12.000 euros qui lui étaient dus, mais qu'on lui a forcé la main* », alors qu'il précise par ailleurs avoir proposé lui-même d'acheter la jument par compensation, étant observé qu'il se garde d'indiquer qui lui aurait ainsi « *forcé la main* » ;

Qu'il a, en outre, déjà été précisé que l'entraîneur Richard CHOTARD n'hésite pas en appel à indiquer explicitement que Mme Adriana PERRAUDIN sert de « *prête-nom* », confirmant toute l'équivoque de la situation mise en cause ;

Attendu, enfin, que l'argument relatif à la publication de la décision des Commissaires de France Galop, non définitive, est inopérant dans la mesure où la publication du Bulletin Officiel des Courses au Galop précise explicitement sur sa première page la mention selon laquelle « *Les décisions publiées au présent Bulletin sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop* » indiquant ainsi que lesdites décisions ne sont pas définitives ;

F. Sur les sanctions prononcées

Attendu que la Commission d'appel considère ainsi, comme les Commissaires de France Galop, au regard des éléments du dossier et des explications développées devant elle, que la situation décrite ci-dessus met en effet en évidence :

- de nombreuses déclarations de propriétés mensongères auprès de France Galop, notamment durant la carrière de courses d'ASCOT GREY et d'INESS BERE ;
- l'existence de parts de propriété pour des associés pourtant non déclarés comme tels auprès de France Galop sur ASCOT GREY et INESS BERE ;
- un rôle principal de M. Patrick PERRAUDIN, pourtant non agréé auprès de France Galop, dans cette organisation opaque ;
- un rôle essentiel dans cette organisation opaque de l'entité ECURIE D'ORION, pourtant non agréée auprès de France Galop (agissant directement auprès des entraîneurs Richard CHOTARD et Christophe ESCUDER qui n'auraient pas dû tolérer cette situation) ;
- un rôle essentiel de M. Marc-André SEBAOUN, lequel a été déclaré à 100% sur les chevaux susvisés, alors qu'il participait de manière évidente et caractérisée à des déclarations et situations mensongères ;
- un rôle essentiel de Mme Adriana PERRAUDIN, qui participait de manière évidente et caractérisée à des déclarations et situations mensongères de propriétés et qui sert en partie de prête-nom à deux personnalités juridiques, non agréées par France Galop sur avis préalable du Service Central des Courses et Jeux, à savoir l'ECURIE D'ORION dont elle est la gérante et qui se comporte comme un propriétaire agréé et son père M. Patrick PERRAUDIN, qui se comporte également comme un propriétaire agréé ;

Qu'ainsi que lesdits Commissaires l'ont indiqué, il ressort des éléments du dossier que cette situation :

- est intolérable et que l'opacité caractérisée concernant les parts de propriétés ou d'intérêts réels sur les 3 chevaux objets de la présente décision ne permettent pas de vérifier les paiements de frais de pension et d'entraînement effectués par les propriétaires, locataires ou associés dûment déclarés auprès de France Galop, ni de vérifier les déclarations de propriétés desdits chevaux pour s'assurer de la transparence des situations de propriété et d'entraînement et de la régularité des mouvements financiers dans les courses hippiques ;
- qui a duré plusieurs mois, met en évidence un rôle principal et essentiel de deux personnes non

agrées, qui effectuent des mouvements financiers dans les courses hippiques, qui sont pourtant une activité réglementée, ce qui caractérise un contournement des dispositions du Décret n°97-456 du 5 mai 1997 et des dispositions du Code des Courses au Galop relatives aux autorisations de faire courir et aux déclarations mensongères de propriété et constitue une très grave faute disciplinaire mettant tout le système de la réglementation des courses hippiques en France en péril ;

Que c'est ainsi au regard d'un faisceau d'indices graves et concordants ressortant des éléments du dossier, confirmés en appel, et non comme le soutien Mme Adriana PERRAUDIN par le fait que France Galop ne pourrait pas sanctionner son père, qu'il a été retenu que Mme Adriana PERRAUDIN et l'ECURIE D'ORION, entité non agréée, ont contribué à servir de prête-nom en totale contradiction avec les dispositions du Code des Courses au Galop ;

Que la Commission d'appel confirme ainsi la décision rendue par les Commissaires de France Galop concernant Mme Adriana PERRAUDIN en ce que la situation de prête-nom est avérée, ainsi que les irrégularités de déclarations de propriété et son rôle par l'intermédiaire de l'ECURIE D'ORION ;

Attendu concernant la différence de sanction par rapport à celle prononcée à l'égard de M. Philippe GERBIER, que la Commission d'appel considère que les éléments portés à la connaissance desdits Commissaires, puis d'elle-même, ont pu conduire ces derniers à retenir un rôle plus accru de Mme Adriana PERRAUDIN, gérante de l'ECURIE D'ORION, à l'origine de la facture de vente de la pouliche INESS BERE, dont elle reconnaît elle-même l'imprudence, et impliquée dans les achats ou contrats de location des chevaux visés par le présent dossier, étant observé que M. Marc-André SEBAOUN a indiqué dans un autre dossier dont la décision est également rendue ce jour par la Commission d'appel, qu'elle prenait les décisions, l'entraîneur Richard CHOTARD ayant quant à lui affirmé que Mme Adriana PERRAUDIN sert de prête-nom ;

Attendu ainsi, que si la Commission d'appel considère qu'il y a lieu de confirmer la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont sanctionné l'entraîneur Richard CHOTARD au titre de son rôle indirect dans le présent dossier, mais réel, au regard notamment des contrats déposés auprès de France Galop qu'il ne pouvait ignorer, la Commission prend acte de ses explications quant à l'établissement de la facture de vente de la pouliche INESS BERE, dont seule Mme Adriana PERRAUDIN serait à l'origine et dont elle reconnaît elle-même l'imprudence et considère qu'il y a lieu d'infirmer la décision desdits Commissaires dans son quantum et de sanctionner ledit entraîneur non pas par une amende de 1.000 euros, mais par un avertissement, son comportement fautif n'étant pas totalement caractérisé ;

Attendu concernant le transport nécessaire de ladite pouliche pour lui prodiguer des soins, qu'il convient de préciser qu'en qualité de gardien, il appartient audit entraîneur de veiller à son bien-être conformément au Code des Courses au Galop, mais que France Galop, ainsi qu'il l'a été précisé ci-avant, n'est en revanche pas habilitée à statuer sur la propriété de la pouliche INESS BERE, qui fait l'objet de contestations, ni sur les conséquences que cela implique ;

Qu'il en est d'ailleurs de même concernant les deux chevaux qui resteraient à l'effectif de l'entraîneur Christophe ESCUDER ;

Attendu qu'au vu de tout ce qui précède, la Commission d'appel n'entend pas statuer sur la situation de l'entraîneur Christophe ESCUDER, puisqu'une enquête est en cours concernant d'autres chevaux impliquant les mêmes personnes que dans le présent dossier et qu'une action en justice est également en cours de traitement devant les tribunaux de droit commun concernant ladite situation ;

Que pour le reste, la Commission d'appel décide :

- de confirmer le retrait des autorisations de faire courir délivrées à Mme Adriana PERRAUDIN et M. Marc-André SEBAOUN pour leur violation caractérisée des dispositions du Code des Courses au Galop en matière de véracité des déclarations de propriétés des chevaux et pour leur rôle essentiel dans la mise en place de ce système totalement contraire audit Code ;
- de confirmer la suspension pour une durée de 3 mois de l'autorisation délivrée à M. Philippe GERBIER, celui-ci ayant eu connaissance des déclarations de propriétés non conformes et ayant participé à ladite situation, notamment en acceptant de faire courir des chevaux sous l'entière propriété de M. Marc-André SEBAOUN, alors qu'il était censé être partie aux contrats ;
- d'infirmer l'amende de 1.000 euros à l'encontre de l'entraîneur Richard CHOTARD, au motif qu'il ne pouvait ignorer les irrégularités avec le Code concernant la situation d'INESS BERE et la

réception notamment d'une facture de vente d'INESS BERE, en l'acceptant alors qu'elle émanait d'une personne non agréée, à savoir l'ECURIE D'ORION, et non déclarée sur ladite jument, la facture visant la compensation de factures impayées d'une personne distincte, à savoir M. Marc-André SEBAOUN, et en ayant également connaissance d'un contrat déposé auprès de France Galop impliquant M. Philippe GERBIER à hauteur de 20%, et de sanctionner ledit entraîneur par un avertissement ;

PAR CES MOTIFS

Décide :

- de dire que les appels de Mme Adriana PERRAUDIN et de l'entraîneur Richard CHOTARD sont recevables ;
- de dire que l'appel de M. Marc-André SEBAOUN n'est pas recevable faute de motivation ;
- de confirmer la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont retiré les autorisations de faire courir délivrées à Mme Adriana PERRAUDIN et M. Marc-André SEBAOUN ;
- de confirmer la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont suspendu pour une durée de 3 mois l'autorisation délivrée à M. Philippe GERBIER en qualité de propriétaire ;
- d'infirmer la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont infligé une amende de 1.000 euros à l'encontre de l'entraîneur Richard CHOTARD et de le sanctionner par un avertissement ;
- de solliciter de l'entraîneur Christophe ESCUDER la communication des éléments relatifs à l'issue des procédures en cours devant les juridictions de droit commun.

Boulogne, le 14 avril 2022

A. CORVELLER – F. MUNET – E. CHEVALIER du FAU

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

1. Rappel des faits et de la procédure

Le 28 septembre 2021, la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a adressé aux Commissaires de France Galop une demande d'inscription sur la liste des oppositions formulée à l'encontre de Mme Laetitia LOUIS concernant le non-paiement de factures qui seraient dues par cette dernière ;

Le 5 octobre 2021, lesdits Commissaires ont indiqué à ladite Société que cette demande n'était pas recevable au regard des dispositions de l'article 82 du Code des Courses au Galop, dans la mesure où :

- les factures relatives au cheval MEGALISSIMO sont facturées à Mme Laetitia LOUIS à hauteur de 100%, alors que cette dernière apparaît n'en être associée qu'à hauteur de 75% depuis le 7 octobre 2020 ;
- les factures relatives à la pouliche RISING STAR sont facturées à Mme Laetitia LOUIS à hauteur de 75%, alors que ladite pouliche apparaît déclarée sous la pleine propriété de Mme Laetitia LOUIS ;
- les factures relatives au poulain MACHU PICHOU (N. LANDO'S GIRL) sont facturées à Mme Laetitia LOUIS à hauteur de 50%, alors que ledit poulain apparaît déclaré sous la pleine propriété de Mme Laetitia LOUIS ;
- les factures relatives au hongre ALLSBURG BILBERRY sont facturées à Mme Laetitia LOUIS à hauteur de 75%, alors que ledit hongre apparaît déclaré sous la pleine propriété de Mme Laetitia LOUIS ;

Lesdits Commissaires ont également demandé à ladite Société de bien vouloir leur fournir des explications sur la situation de chacun des chevaux susvisés, en précisant qu'elle était susceptible de sanctions au regard des dispositions de l'article 80 du Code des Courses au Galop ;

Le 12 octobre 2021, ladite Société a transmis des explications, accompagnées de leurs pièces jointes, mentionnant notamment que :

- sont jointes toutes les factures de pension qui ont été établies pour chaque cheval cité dans le courrier ;

- Mme Laetitia LOUIS s'était engagée à enregistrer les contrats d'association chez France Galop, c'est pourquoi ils avaient facturé la pension de ces chevaux en fonction du contrat que Mme Laetitia LOUIS devait établir ;
- ALLSBURG BILBERRY était facturé 75% à Mme Laetitia LOUIS et 25% à la SAS LE MARAIS, joignant les factures de la SAS LE MARAIS ;
- MACHU PICHOU est facturé 50% à Mme Laetitia LOUIS, 25% à Mme Laurence LAVENU et 25% à la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, joignant les factures de Mme Laurence LAVENU ;
- RISING STAR est facturée 75% à Mme LOUIS et 25% à la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN ;
- pour MEGALISSIMO, la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN allait établir un avoir à Mme Laetitia LOUIS, afin de corriger l'erreur de facturation ;

Le 15 octobre 2021, lesdits Commissaires ont précisé qu'il apparaissait au regard des éléments transmis que :

- les nouvelles factures adressées n'apparaissent de nouveau pas avoir été établies conformément aux déclarations de propriété effectuées auprès de France Galop ;
- les factures relatives à ALLSBURG BILBERRY pour la période du 27 mai au 27 juillet 2021 ont été émises à l'attention de la SAS LE MARAIS, laquelle a fait l'objet d'un avis défavorable desdits Commissaires le 16 juillet 2020 concernant sa demande d'agrément en qualité de propriétaire, motivée par l'avis défavorable du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur, ce que la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN ne pouvait ignorer ni M. Jérémy PARA dûment informé à l'époque ;
- des pensions d'entraînement des chevaux CRAZYVORES, DIWAN, ENFANT ROUGE, INTO THE GROOVE, MISS WORLD et WINNAN ont également été facturées à cette société ;
- les pensions de GOLD AND CASH ont été facturées à Mme Laurence LAVENU pour la période du 1er février au 31 juillet 2021, alors qu'il a fait l'objet d'un contrat d'association pour la période du 7 janvier au 5 février 2021 entre les sociétés SPARKLING STAR et la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, date à laquelle un nouveau contrat d'association a été conclu entre ces deux sociétés et Mme Laurence LAVENU à hauteur de 33 % pour cette dernière et pour la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN et 34% pour la société SPARKLING STAR ;
- les pensions de MACHU PICHOU ont été facturées à Mme Laurence LAVENU pour la période du 18 février au 27 juillet 2021, alors qu'il est déclaré sous la pleine propriété de Mme Laetitia LOUIS depuis le 17 février 2021 ;
- les pensions de COLLINGHAM ont été facturées à Mme Laurence LAVENU pour la période du 8 au 31 juillet 2021, alors qu'il a été déclaré sous la pleine propriété de M. André GIROD du 8 au 27 juillet 2021, date à laquelle il a fait l'objet d'un contrat d'association entre ce dernier et Mme Laurence LAVENU à hauteur de 50% chacun ;
- certains de ces chevaux ont, en outre, participé à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop et sont donc susceptibles d'être distancés ;

Au regard de l'ensemble des éléments communiqués auxdits Commissaires dans le cadre de ce dossier susceptible de constituer une situation passible de sanctions concernant notamment les déclarations de propriété et facturations effectuées, lesdits Commissaires ont appelé la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, ainsi que Mme Laetitia LOUIS et Mme Laurence LAVENU, à se présenter à la réunion fixée au mercredi 3 novembre 2021, pour l'examen contradictoire du dossier, informant également M. Jérémy PARA, en sa qualité de gérant de la SAS LE MARAIS et en qualité d'employé de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, que sa carte d'accès aux enceintes réservées était susceptible de lui être retirée ;

Après avoir ouvert de nouveau les débats, lesdits Commissaires ont appelé à se présenter devant eux les personnes susvisées et le HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN, ainsi que Mme Béatrice HERMELIN « déclarée propriétaire à 100% de WINNAN du 16 novembre au 7 décembre 2021 par l'entraîneur Fabrice VERMEULEN », pour fournir des éléments détaillés dans leur convocation concernant la pouliche WINNAN, et ont rendu leur décision le 2 février 2022 ;

La Commission d'appel a ainsi été saisie d'un appel interjeté par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN contre la décision desdits Commissaires en date du 2 février 2022 :

- de sanctionner la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, par une suspension de son autorisation en qualité d'entraîneur pour une durée de 6 mois, dont 3 mois avec sursis révocable

sur 5 ans ;

- de sanctionner ladite société par une suspension de son autorisation en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts, pour une durée de 6 mois, dont 3 mois avec sursis révocable sur 5 ans ;
- de sanctionner Mmes Laurence LAVENU et Laetitia LOUIS par un avertissement ;
- de sanctionner le HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN par une amende de 1.500 euros ;
- d'interdire l'accès aux enceintes réservées des Sociétés de courses et de retirer sa carte professionnelle d'accès auxdites enceintes à M. Jérémy PARA pour une durée de 12 mois, assortie d'un sursis de 6 mois révocable sur 5 ans, son employeur la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, partie à la procédure étant dûment informée par ladite décision ;
- d'interdire de courir ALLSBURG BILBERRY, RISING STAR et MACHU PICHOU, leur situation de propriété n'étant pas satisfaisante, étant observé que leur situation sera réexaminée en fonction des justificatifs de propriété à fournir à la satisfaction desdits Commissaires ;

2. Examen de la recevabilité et du bien-fondé de l'appel

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé en date du 2 février 2022, accompagné de ses pièces jointes, de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN par lequel elle a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, Mmes Laurence LAVENU et Laetitia LOUIS, le HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN, M. Jérémy PARA et Mme Béatrice HERMELIN à se présenter à la réunion fixée le jeudi 17 mars 2022 pour l'examen contradictoire du dossier et constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception de l'appelant et de ses conseils ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications fournies par l'appelant, Mmes Laetitia LOUIS et Béatrice HERMELIN et le HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN, des déclarations des conseils de l'appelant et de ce dernier, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu que l'appel interjeté par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN est recevable sur la forme
Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les éléments remis en séance ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 2 février 2022 et l'ensemble des éléments qu'elle contient ;

Vu la déclaration d'appel de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, accompagnée de ses pièces jointes, transmise par son conseil le 2 février 2022 et confirmée par courrier recommandé envoyé le lendemain, mentionnant notamment que :

- ladite Société d'Entraînement ignorait que la société LE MARAIS n'avait pas obtenu son agrément en qualité de propriétaire ;
- les factures sont éditées par la secrétaire de la société qui ne les soumet pas à vérification auprès de M. VERMEULEN ;
- la sanction prononcée par les Commissaires de France Galop (6 mois de suspension, dont 3 mois avec sursis révocable sur 5 ans) paraît disproportionnée au regard des faits ;
- la suspension imposée va entraîner la liquidation de la société et entraîner la précarité financière de nombreux salariés, fournisseurs, prestataires et propriétaires ;

et sollicitant les pièces du dossier ;

Vu la réponse apportée au conseil de ladite Société en date du 14 février 2022 ;

Vu le courrier de procédure de Mme Béatrice HERMELIN en date du 16 février 2022 ;

Vu les échanges de procédure avec le conseil de M. Jérémy PARA en date du 23 février 2022 ;

Vu le mémoire transmis par le conseil de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN le 8 mars 2022, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure précisant que M. Fabrice VERMEULEN, gérant de ladite Société, pointe à la tête du classement France Galop des meilleurs entraîneurs, tout en reprenant l'historique de ladite Société ;
- que ladite Société connaît une situation économique très délicate résultant d'impayés et de la crise sanitaire, que par jugement du 21 avril 2021 du Tribunal de Commerce de COMPIEGNE, son plan de redressement a été prolongé de deux ans, qu'à ce jour elle est revenue in bonis, qu'elle a entamé des procédures contentieuses pour recouvrer des factures de pension impayées et a obtenu gain de cause auprès de certaines juridictions ;
- que l'émission d'une facture est obligatoire entre deux professionnels dès lors qu'une prestation de service a lieu entre eux, tout en citant l'article L 441-3 du Code de Commerce ;
- qu'une facture est obligatoire entre un professionnel et un particulier lorsqu'elle porte sur un montant de 25 euros TTC ou plus, ou sur demande du particulier, en citant l'article 289 du Code Général des Impôts ;
- que le Code des Courses édicte un ensemble de règles applicables aux entraîneurs publics en France et que, par exemple, la seule obligation de déclaration lorsqu'un entraîneur accueille un nouveau cheval dans son écurie est de le déclarer à son effectif, reprenant l'article 32 dudit Code ;
- que la décision critiquée expose que ladite Société aurait violé l'article 80 dudit Code, alors que dans la rédaction de cet article, ce n'est qu'à partir de la clôture des engagements que les Commissaires de France Galop peuvent exiger un justificatif quant à la propriété d'un cheval ;
- que la décision reproche également à ladite Société d'avoir violé l'article 13 dudit Code ;
- que les articles 13 et 80 susvisés ne concernent que la carrière de course d'un cheval et son engagement en courses, mais pas la déclaration de propriété de chevaux placés à l'entraînement, sans engagement en courses ;
- que le Code des Courses est assujéti aux différentes législations en vigueur, reprenant les articles 1 et 12 du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, lequel dispose notamment que les sociétés de courses proposent à l'approbation du Ministre chargé de l'Agriculture le Code des Courses de leur spécialité et toutes les modifications de ce Code ;
- qu'au regard de ces dispositions et de la hiérarchie des normes en droit français, la réglementation prise par décret relative aux sociétés de courses et notamment le Code des Courses au Galop doivent être conformes au reste de la législation française et notamment au Code Général des Impôts et au Code de Commerce ;
- qu'en facturant la société LE MARAIS, ladite Société d'Entraînement n'a fait que respecter les dispositions légales des articles L 441-3 du Code de Commerce et 289 du Code Général des Impôts et les instructions du Commissaire à l'exécution désigné par le Tribunal de Commerce de COMPIEGNE ;
- que la réglementation imposée par le Code des Courses au Galop, bien qu'exhaustive, n'aborde pas l'acquisition d'un cheval de course par un propriétaire non agréé auprès de France Galop, qu'en attendant d'obtenir son agrément, le cheval est placé dans une écurie de courses, où il est entraîné quotidiennement, que l'écurie ou l'entraîneur, conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Code Général des Impôts, est obligé de facturer le client, mais que ce dernier ne dispose pas encore de son agrément France Galop ;
- qu'aucun article du Code des Courses n'interdit à un entraîneur de facturer des pensions d'entraînement à un propriétaire non agréé, que s'il était interdit de facturer un propriétaire non agréé, il faudrait alors ajouter un article dans le Code des Courses et interdire explicitement à un propriétaire d'acquiescer un cheval avant d'avoir obtenu ses agréments, que dans ce cas le cheval est dit « *en attente* » et qu'il s'agit d'une situation non prévue par le Code des Courses ;
- l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a une valeur constitutionnelle et que la réglementation issue dudit Code et les décisions desdits Commissaires ne sauraient contrevenir audit article 5 ;
- que la réglementation imposée par ledit Code n'aborde pas l'acquisition d'un cheval de course par une société de courtage non agréé auprès de France Galop, que dans certains cas la société se porte acquéreur pour le compte de clients qui ne sont pas présents à la vente, qu'il arrive

également qu'une société de courtage achète un cheval, alors qu'elle n'a pas encore trouvé de client intéressé par le cheval et que la situation administrative du cheval est régularisée dans les semaines/mois suivants la vente et que le cheval est mis au nom des nouveaux propriétaires dès lors qu'ils ont acquis le cheval ;

- que ce processus implique que la société de courtage garde le cheval un temps, impliquant la prise en charge de ses frais d'entretien, que cette situation de fait n'est pas interdite par ledit Code et que les sociétés qui organisent les ventes de chevaux (ARQANA par exemple) n'ont aucune obligation de les vendre à des propriétaires déjà agréés, mais que si le cheval est en âge d'être entraîné et est placé à l'entraînement dans une écurie, cette dernière est obligée d'émettre une facture à l'attention du propriétaire actuel : la société de courtage, mais que là encore ledit Code ne prévoit pas de règle applicable à ce genre de situation ;
- que le fait de sanctionner une société de courtage pour avoir assumé l'entretien d'un cheval à l'entraînement contreviendrait également à l'article 5 susvisé ;
- que, concernant la pouliche WINNAN, M. Jérémy PARA était propriétaire de la poulinière JUST WIN, qu'il a conclu un accord avec M. CARLI, gérant du HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN, aux termes duquel M. PARA lui donnait la pouliche contre 50 % de la qualité d'éleveur sur le premier produit, que ledit Haras aurait l'entière propriété du poulain, ainsi que tous les frais d'élevage et d'entretien jusqu'aux 18 mois révolus du produit, que passé l'âge de 2 ans, tous les frais d'entretien seraient partagés entre eux, qu'il s'agissait d'un accord au titre de leur qualité de co-éleveurs, que M. PARA, tant en nom propre qu'en sa qualité de gérant de la SAS LE MARAIS, n'était pas propriétaire de la pouliche ;
- que la pouliche WINNAN est née et que les démarches auprès de l'IFCE ont été effectuées, afin de l'enregistrer, mais qu'il semblerait que la secrétaire de M. CARLI n'ait pas envoyé l'accord conclu et que l'IFCE a automatiquement considéré M. PARA propriétaire de la jument à 50 %, et ce, alors que M. CARLI, conformément à l'accord, s'est toujours comporté comme le seul propriétaire de la pouliche qui courrait sous ses couleurs et que c'est lui qui a perçu la totalité des gains ;
- que la pouliche est arrivée aux écuries de ladite Société d'Entraînement postérieurement à ses 18 mois, qu'il a donc été indiqué aux secrétaires de la ladite Société d'Entraînement qu'il fallait facturer ledit Haras, ainsi que la SAS LE MARAIS à hauteur de 50 % de tous les frais et que ladite Société d'Entraînement s'est exécutée et a facturé les deux sociétés, ayant eu connaissance des termes du contrat ;
- que ce contrat ne contrevient à aucune règle exposée par ledit Code, qu'il semblerait que les problèmes de déclaration de cette jument aient échappé à l'IFCE et à France Galop, car la pouliche a pu courir sans que le propriétaire ne soit interrogé à ce sujet, qu'il est donc légitime que ladite Société d'Entraînement ne se soit jamais rendue compte que la carte d'immatriculation et l'enregistrement de la jument étaient erronés ;
- que la décision rendue par lesdits Commissaires contient des confusions quant aux développements, car ont été retenues les paroles de l'assistante dudit Haras qui venait de commencer son contrat et s'est exprimée sans avoir de réelles connaissances sur la situation, ajoutant que la décision précise également que la SAS LE MARAIS était détentrice de la pouliche, ce qui est faux, M. PARA étant uniquement co-éleveur de la pouliche ;
- que ladite Société d'Entraînement ne peut être tenue responsable au titre de montages financiers conclus entre ses clients, qu'elle a émis des factures conformément aux informations qu'elle détenait sur la jument et aux règles applicables issues du Code Général des Impôts ;
- concernant MEGALISSIMO, que ladite Société d'Entraînement a par erreur facturé 100 % de la pension à Mme LOUIS, ce qui a été corrigé par le biais d'un avoir, s'agissant donc d'un incident mineur ;
- concernant MACHU PICHOU, qu'il appartenait initialement à 100 % à Mme Laetitia LOUIS, qu'un contrat d'association a ensuite été conclu aux termes duquel elle possédait 50 % du cheval, que Mme LAVENU possédait 25 % du cheval ainsi que ladite Société d'Entraînement ;
- qu'il semblerait que les propriétaires aient oublié de déclarer les changements de propriété auprès de France Galop, que Mme LAVENU indique dans ses explications être novice en matière de chevaux de course, mais que ladite Société d'Entraînement a en revanche facturé conformément à la situation du cheval lorsqu'il se trouvait au sein de ses écuries et a donc respecté les termes du Code Général des Impôts et du Code de Commerce ;

- qu'il s'agit là encore d'un oubli qui n'a eu aucune incidence sur la carrière de courses du cheval ;
- concernant les autres chevaux, acquis par la SAS LE MARAIS aux ventes ARQANA, que pour pouvoir participer aux ventes ARQANA il suffit de demander un agrément auprès de la société, qui ne nécessite pas d'être agréé en tant que propriétaire auprès de France Galop, qu'une fois les démarches effectuées auprès d'ARQANA, n'importe qui peut se porter acquéreur d'un cheval de course, que la société LE MARAIS, courtier de chevaux de courses, achète fréquemment des chevaux aux ventes qui sont ensuite revendus à des clients, qu'elle trouve régulièrement rapidement un acquéreur, si bien que ces derniers payent le cheval directement auprès d'ARQANA ;
- que MISS WORLD a finalement été achetée par M. GIRAUDON, qui a payé la jument directement auprès d'ARQANA, que ladite Société d'Entraînement a adressé des factures à la SAS LE MARAIS au titre de la pension d'entraînement du mois de novembre 2020 à mai 2021, date à laquelle elle a été acquise par M. GIRAUDON, que la jument n'a évidemment jamais couru pendant qu'elle appartenait à la SAS LE MARAIS ;
- qu'il en va de même pour le cheval ALLSBURG BILBERRY (également acheté par M. GIRAUDON), ENFANT ROUGE et CRAZYVORES (acquis par ladite Société d'Entraînement), INTO THE GROOVE (acquis par M. GIRAUDON et ladite Société d'Entraînement), ajoutant que ces chevaux ont tous été régulièrement déclarés aux pistes et à l'entraînement ;
- qu'il est étonnant que certains propriétaires seulement aient été interrogés et convoqués par France Galop, que M. GIRAUDON n'a pas été interrogé, contrairement à Mmes LAVENU et LOUIS ;
- que ce processus d'achat et de revente, tel qu'exposé dans le cas des chevaux dits « en attente » et des propriétaires non agréés ne contrevient pas aux règles du Code des Courses au Galop et que s'il devait être interdit pour le futur, il convient de modifier ledit Code et d'interdire aux sociétés courtières non agréées par France Galop d'acheter des chevaux aux ventes organisées par des sociétés telles qu'ARQANA ;
- qu'au regard de l'article 5 susvisé, France Galop ne saurait sanctionner des propriétaires non agréés de chevaux de courses à l'entraînement sans fondement juridique ;
- que les Commissaires se sont montrés très sévères à l'égard de ladite Société d'Entraînement, alors qu'elle a fait preuve de bonne foi et de transparence, en envoyant elle-même les factures erronées à France Galop qu'elle n'aurait pas adressées, si elle avait menti sur les déclarations de propriété des chevaux ;
- que la raison d'être dudit Code des Courses au Galop est de garantir l'intégrité des courses et sécuriser les paris et qu'en l'espèce, il s'agit uniquement d'un problème administratif que ladite Société d'Entraînement s'est empressée de régulariser, et ce, en toute bonne foi ;
- que les erreurs commises n'ont eu aucun impact sur les parieurs et ne peuvent constituer une faute disciplinaire, que le mensonge est lié à la volonté de tromper et que le mensonge inconscient ou involontaire n'existe pas ;
- qu'en l'espèce, il n'y a eu aucune volonté de cacher la réalité ou d'induire en erreur, précisant qu'au contraire, toutes les facturations sont conformes à la réalité des situations administratives des différents chevaux ;
- une décision rendue le 8 février 2022 par lesdits Commissaires retenant une situation « *confuse, opaque, mensongère et non conforme au Code des Courses au Galop* » et un comportement fautif d'un entraîneur, « *qui ne pouvait ignorer la situation et cette organisation non conforme audit Code avec deux intervenants non agréés* », s'est vu infliger une amende de 1.000 euros, ainsi qu'une décision rendue le 2 mars 2022 retenant le comportement d'un autre entraîneur « *constitutif d'un manque de transparence et d'un manquement à la probité avéré* », « *déjà sanctionné pour des agissements identiques* », qui a été sanctionné par une suspension de son autorisation d'entraîner et de faire courir, pour une durée de 3 mois assortie d'un sursis total révocable sur 5 ans et d'une amende de 3.000 euros ;
- une décision du 17 septembre 2019, à l'égard d'un entraîneur ayant en plus d'erreurs de facturation, permis à l'un de ses amis qui n'avait pas le droit de se rendre à un hippodrome d'y accéder frauduleusement, ajoutant qu'il avait été sanctionné par une suspension de son autorisation d'entraîner pour une durée de 3 mois, assortie d'un sursis total révocable pendant une durée de 12 mois ;
- une décision rendue par lesdits Commissaires le 15 novembre 2021, à l'égard de trois entraîneurs,

- affaire dans laquelle seul le propriétaire ayant sollicité une facturation frauduleuse a été sanctionné par une suspension de ses autorisations, les entraîneurs n'ayant pas été sanctionnés ;
- que la sanction prononcée par lesdits Commissaires à l'encontre de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN paraît disproportionnée au regard des amendes traditionnellement attribuées et des suspensions prononcées en cas de récidive et qu'il convient donc de l'infirmer ;
 - les conséquences de cette décision sur l'activité de ladite Société d'Entraînement et le plan de redressement en cours, ajoutant que ladite Société dispose actuellement d'une trentaine de salariés, de 113 chevaux déclarés à son effectif et fait appel à des dizaines de prestataires ;
 - que cette suspension de trois mois va inévitablement entraîner la liquidation judiciaire de la société, avoir des conséquences importantes et irréversibles également pour ses employés qui vont être mis au chômage, ainsi que ses prestataires qui connaîtront une importante diminution de leur chiffre d'affaires ;
 - qu'il s'agit de la première fois que ladite Société d'Entraînement doit répondre d'erreurs et d'oublis concernant des déclarations de chevaux, lesquels n'ont eu aucun impact sur les performances et, concernant les factures adressées aux propriétaires non agréés, que les seuls chevaux concernés n'ont pas couru pendant cette période ;
 - que ladite Société d'Entraînement sollicite d'être sanctionnée par une simple amende, sans révocation du sursis antérieur ;

Vu les explications transmises par Mme Laetitia LOUIS le 9 mars 2022, accompagnées de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- qu'elle sollicite la levée d'interdiction de courir de RISING STAR & d'ALLSBURG BILBERRY dont elle est à 100% propriétaire ;
- que M. Jérémy PARA lui a fait part qu'il n'avait pas trouvé preneur pour les 25% de RISING STAR et que depuis le 15 septembre elle l'assume totalement, ajoutant que la pouliche est dans le midi où elle termine sa croissance ;
- que concernant ALLSBURG BILLBERRY, M. Jérémy PARA l'a informée qu'il n'avait pas trouvé preneur et qu'elle a donc annulé sa facture, récupéré le cheval pour le mettre à l'entraînement chez Jean-Marie BEGUIGNE, précisant qu'il se comporte bien et devrait pouvoir débiter dès son interdiction de courir levée ;
- qu'elle n'est pas une professionnelle et ne voit pas quels autres justificatifs que ses règlements joindre, ajoutant, concernant MACHU PICHOU, qu'elle a donné sa part pour 1 euro symbolique à Mme LAVENU ;

Vu le courrier de procédure du conseil de l'appelant en date du 15 mars 2022 ;

Vu les explications transmises par le HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN le 16 mars 2022, accompagnées de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- qu'il est surpris par la sévérité de la décision particulièrement à son encontre, qu'il n'a pas interjeté appel de la décision, mais tient à apporter des observations ;
- concernant la note téléphonique de l'assistante de France Galop du 6 décembre 2021, que selon lui cette note ne repose que sur des interprétations et suppositions ;
- son employée conteste les remarques qui y figurent, qu'ayant reçu une demande d'information de France Galop et venant de prendre son poste elle ignorait tout du dossier et a contacté France Galop, car elle ne comprenait pas les éléments qu'elle devait fournir ;
- qu'à aucun moment elle n'a indiqué que cela avait un rapport avec M. PARA qui n'aurait pas d'agrément ;
- qu'il cite son mail concernant cet appel selon lequel son employée indique « *Je vous informe que lors de mon appel auprès de France Galop, j'ai téléphoné pour prendre des renseignements sur ce dossier. Que je ne connaissais pas le dossier, ni Monsieur Para, avant la réception du mail de l'assistante du Service Juridique Courses de France Galop. Je n'étais pas « gênée », ni mal à l'aise. Cela a été sorti de son contexte. Il s'agissait pour moi de prendre des renseignements, quant aux éléments à fournir par la suite et pour pouvoir informer mon employeur. La demande de renseignement concernait un problème de propriété pour lequel j'ai demandé ce qu'il fallait fournir. Je n'ai jamais eu connaissance de ce dossier auparavant. Je ne connais pas Monsieur Para. Les éléments demandés ont été transmis comme demandé par France Galop. Les propos repris par France Galop ne reflètent aucunement la réalité de mon appel. Je n'ai pas été informée*

- *d'un potentiel enregistrement lors de mon appel. Cela ne m'a jamais été annoncé.* ;
- qu'il est surpris de cette démarche de la société mère, même si c'est leur rôle de collaborer et de fournir tout renseignement jugé nécessaire, ce qui lui semble avoir été fait ;
- qu'il a été surpris de lire dans la décision que : « *cette pouliche a été co-élevée par M. JérémY PARA, éleveur non agréé à hauteur de 50%* », qu'il ignorait cette qualification d'éleveur non agréé
- l'article 5 du Code sur l'autorisation de percevoir des primes à l'élevage et le terme éleveur et que ce terme pour M. PARA ne serait pas approprié et qu'il conviendrait d'utiliser le terme possesseur d'un cheval à l'élevage ;
- qu'il ignorait que M. PARA n'était pas éleveur agréé et ne pouvait d'autant moins s'en douter que M. PARA a bien un numéro de compte ouvert dans les livres de France Galop, or le possesseur d'un cheval à l'élevage n'a aucune raison d'avoir un compte France Galop, rappelant qu'ils ont adressé la carte d'immatriculation de la jument où par erreur M. PARA figurait en qualité de copropriétaire et que France Galop n'a nullement réagi pour dire qu'il ne pouvait être ni propriétaire ni éleveur ;
- quant à leur accord, qu'ayant pris en charge l'intégralité des frais d'élevage, le partage des frais ultérieurs était légitime, d'autant que rien ne permettait d'affirmer que la jument irait chez un entraîneur, indiquant qu'elle aurait pu être mise chez un pré-entraîneur, rester ou revenir à l'élevage, si elle n'était pas prête à courir ;
- qu'il a respecté le Code des Courses et n'a nullement compris le sens et la mesure de la sanction qui lui a été infligée ;

Vu le courrier de procédure envoyé à l'ensemble des parties le même jour ;

Attendu que le premier conseil de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a repris les termes du mémoire et ajouté en séance :

- qu'il a beaucoup de mal à comprendre la décision, qu'il s'est mis dans la position d'une fille « *lambda* » que l'on emmène sur les pistes de courses, qui n'est pas « *agréée* » par France Galop, qu'un cheval lui « *tape dans l'œil* », qu'il l'achète, qu'il en a le droit, qu'il en est propriétaire et qu'il ne va pas le mettre en pension « *chez son fils* », mais chez un entraîneur, qu'on lui explique ensuite qu'on va peut-être le faire courir et qu'il demande alors un agrément ;
- qu'en attendant l'entraîneur nourrit le cheval, le sort, qu'il est normal que le cheval « *en attente* » soit facturé, qu'il attend une facture à son nom, mais que, s'il a bien compris, le fait de facturer une facture à son nom est une erreur ;
- concernant le redressement judiciaire de la société et les documents du Tribunal de Commerce, que les difficultés financières de sa cliente n'avait qu'une seule explication, à savoir des propriétaires qui ne payaient pas les pensions ;
- qu'il a réussi à avoir un mandataire de justice qui produit une attestation, ce qui est rarissime, qu'il doit donc facturer et s'assurer que les factures sont payées ;
- qu'il connaît bien Fabrice VERMEULEN, qui est compétent, attachant, bosseur et a des résultats, qu'il est surveillé et a des contrôles antidopage, mais que c'est normal, qu'il est entraîneur depuis 15 ans et a toujours été « *clean* », qu'il n'y a pas de raison d'imaginer quoi que ce soit, qu'il se présente devant la Commission d'appel, car il a appelé à l'aide initialement, mais qu'il s'est « *tiré une balle dans le pied* » et qu'il serait bon de lui reconnaître sa bonne foi, qu'il n'est pas idiot, il ne serait pas venu, s'il était conscient d'avoir commis une erreur, qu'il n'a pas triché, n'a pas eu la volonté de faire mal et qu'il n'y a pas eu d'impact sur les parieurs ;
- qu'il y a trois Codes, le Code des Courses au Galop, le Code de Commerce et le Code Général des Impôts, qu'il y a un vrai problème, car le Code de Commerce impose des factures comme le Code Général des Impôts et que le Code des Courses au Galop « *dit* » qu'on ne peut pas facturer des chevaux à « *X ou Y* » ou à des personnes non agréées, alors que la facture est obligatoire entre commerçants et entre professionnels ;
- qu'il ne comprend pas cette sanction, qu'il se demande pourquoi mettre sa cliente « *à genoux* » définitivement, qu'il comprend le principe de la sanction, mais pas le quantum ;

Attendu que le deuxième conseil de la Société d'Entraînement a repris les termes du mémoire et ajouté en séance :

- que l'obligation légale de facturer un client découle du Code de Commerce pour les professionnels, du Code Général des Impôts pour les particuliers, que cela est d'autant plus important vu le contexte dans lequel la Société se trouve, comme en atteste l'attestation du Commissaire à

- l'exécution (pièce n°6) qu'il est important de lire pour percevoir cette obligation ;
- que l'achat d'un cheval de courses par une personne non agréée n'est pas régi par le Code des Courses au Galop, de même que par une société de courtage non agréée, par exemple lors d'une vente ARQANA ;
 - qu'il y a différentes issues : soit le cheval fait l'objet d'une revente à un propriétaire qui règle directement ARQANA et le cheval n'a pas eu le temps d'être en pension, soit la société de courtage prend plus de temps, puis l'acquéreur règle directement ARQANA, mais le cheval reste quelques mois sous la détention d'une personne non agréée et le cheval va dans une écurie de courses, soit la société de courtage règle ARQANA et le cheval n'est pas inscrit en courses, ne court pas et va dans l'écurie de sa cliente, qui est obligée de facturer ;
 - que, concernant le cheval WINNAN, son cas est à dissocier des autres : M. PARA était propriétaire de la mère JUST WIN, qu'il a conclu un accord avec M. CARLI pour être co-éleveur avec le HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN à hauteur de 50 %, qu'il a donné l'entière propriété du cheval audit HARAS, ainsi que les frais d'élevage et d'entretien jusqu'au 18 mois révolus du produit et qu'à partir de ses 2 ans les frais d'entretien seraient partagés en eux ;
 - qu'il y a eu une erreur lors de la démarche faite auprès de l'IFCE, parce que la secrétaire du HARAS a mal transmis l'information et que comme MM. PARA et CARLI étaient co-éleveurs, l'IFCE a considéré qu'ils étaient copropriétaires, ce qui est faux ;
 - que M. CARLI s'est toujours comporté comme propriétaire à 100%, mais que les frais d'entretien étaient partagés par moitié et que la Société d'Entraînement a facturé ainsi au regard des éléments qu'elle avait et de la situation de la pouliche ;
 - qu'il n'y avait pas de prête-nom, que la Société d'Entraînement ne peut pas être responsable d'arrangements financiers entre deux propriétaires, faisant remarquer les explications du HARAS à ce sujet ;
 - que, concernant le cheval MEGALISSIMO, il appartient à 100% à Mme LOUIS, que le 7 octobre 2020 un contrat de location a été signé entre Mme LOUIS à hauteur de 75 % et la Société d'Entraînement à hauteur de 25 %, que la Société d'Entraînement a facturé 100 % à Mme LOUIS, mais qu'il s'agit d'une erreur, d'un oubli et qu'un avoir a été établi pour rectification ;
 - que concernant MACHU PICHOU, les propriétaires n'ont dans ce cas pas fait de déclaration, qu'il y a eu du retard dans les déclarations et des erreurs, ainsi qu'il est développé dans le mémoire ;
 - que concernant les six autres chevaux, il s'agit de la même situation à chaque fois comme il est développé pour MISS WORLD dans le mémoire, s'agissant de cas où la société LE MARAIS l'achète à ARQANA et le garde sous sa propriété jusqu'à ce qu'un acquéreur, en l'espèce M. GIRAUDON, soit trouvé et règle directement ARQANA, que la société est alors obligée de facturer la société LE MARAIS, détenteur, et qu'il en a été de même pour les chevaux ALLSBURG BILBERRY, ENFANT ROUGE, CRAZYVORES ET INTO THE GROOVE ;

Attendu que le troisième conseil de la Société d'Entraînement a conclu au regard de la disproportion de la sanction, en reprenant les termes du mémoire et en indiquant :

- qu'il est bien de conclure devant un ordre professionnel au regard du principe de la balance qui doit être équilibrée, qu'il existe une disproportion manifeste de la sanction dont appel, qu'elle les heurte, que c'est cette sévérité qu'il plaide et conteste, que la Société d'Entraînement a peut-être donné le « bâton pour se faire battre », mais que le principe de la bonne foi est important ;
- qu'au regard des pièces 49 et suivantes, ils ont produit un certain nombre de décisions rendues par les Commissaires de France Galop et qu'il rappelle le besoin de sécurité juridique et d'une jurisprudence permettant une prévisibilité des lois, des règles et du Code ;
- qu'ils ont révélé, dans certains cas similaires, des décisions rendues, même le mois dernier, par lesquelles notamment un entraîneur a été sanctionné par une amende de 1.000 euros ou un autre, concernant de grandes erreurs de facturation de chevaux de course, par une peine avec un sursis total ;
- que cette disproportion a aussi des conséquences qui ne sont pas fortes ou importantes, mais irréversibles au regard de la situation de la société qui fait l'objet d'un plan de redressement et de sa situation économique, qu'il est nécessaire d'arriver au bout de ce plan, de sorte qu'interdire l'activité de la société pendant trois mois, c'est la placer en liquidation judiciaire et qu'il s'agit d'une conséquence irréversible, ajoutant qu'au regard de ce plan de redressement, ladite société est dans le « collimateur » d'un point de vue comptable ;

- le principe du sursis et que lorsqu'une personne se présente devant les instances de France Galop pour des problématiques de déclaration de chevaux, comme c'est le cas en l'espèce, il convient de rétablir la balance et que la décision devra être révisée pour que les deux balances soient rééquilibrées sans conséquence irréversible ;

Qu'à la question de M. Frédéric MUNET de savoir quelle est la durée du plan de redressement, le conseil de la Société d'Entraînement a indiqué qu'il était de 10 ans, que cela fait deux ans qu'il n'y a pas de difficulté et que les organes de la procédure sont satisfaits ;

Qu'à la demande de M. Ange CORVELLER à l'entraîneur Fabrice VERMEULEN de lui parler de la société LE MARAIS et s'il en connaissait l'avis défavorable, ledit entraîneur a indiqué l'avoir appris par la décision des Commissaires de France Galop, son conseil ajoutant que M. JérémY PARA ne lui dit pas tout, loin de là ;

Qu'à la remarque de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU selon laquelle il s'agit de son salarié, le conseil de ladite société a répondu « *mais pas que* » et que pour autant il y a des choses qui ne sont pas dites, précisant qu'il s'agit d'un salarié à mi-temps, l'entraîneur Fabrice VERMEULEN ajoutant que la société de courtage n'a pas eu les chevaux, que c'est son mandataire, qu'il est obligé de facturer, mais que c'est la même personne et que lorsqu'une société de courtage lui apporte des chevaux, il est bien content et fait « *tout en ordre* » ;

Qu'à la remarque de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU selon laquelle quand une société rabat une clientèle il faut ensuite la trier, le conseil de ladite Société a demandé si, au regard du Code, les entraîneurs ont une obligation de refuser un cheval d'un propriétaire non agréé, ce à quoi M. Emmanuel CHEVALIER du FAU a indiqué qu'il n'est pas obligé de le prendre en pension chez lui, qu'il a la possibilité de le mettre en pré-entraînement en attendant un agrément, surtout après les ventes de Yearlings, précisant qu'il y a beaucoup de possibilités ;

Attendu que l'entraîneur Fabrice VERMEULEN a indiqué que la société LE MARAIS n'était pas sa société, ce à quoi M. Emmanuel CHEVALIER du FAU a indiqué que c'était tout de même son client ;

Attendu que le conseil de ladite société a ajouté que rien n'interdit de mettre le cheval chez M. Fabrice VERMEULEN, ce à quoi M. Emmanuel CHEVALIER du FAU a indiqué que l'entraîneur a le droit, mais il doit s'assurer des agréments du propriétaire pour être en accord avec les dispositions du Code des Courses, qu'il s'agit de sa responsabilité, le conseil de ladite société indiquant que cela n'est pas indiqué dans le Code, en reprenant la rédaction du § II de l'article 80 et la façon d'interpréter, notamment la mention « *dès la clôture de l'engagement* » au regard du paragraphe suivant, ajoutant qu'elle est dans l'obligation de facturer ;

Attendu qu'à la remarque de M. Ange CORVELLER selon laquelle l'entraîneur facture, alors que la société LE MARAIS a un avis défavorable, le conseil de ladite société a répondu que ce soit la société LE MARAIS ou quelqu'un qui n'y connaît rien, non agréé, il ne voit pas pourquoi l'entraîneur refuserait ;

Que M. Ange CORVELLER a répondu qu'à partir du moment où l'agrément est refusé, c'est qu'il y a une raison, le conseil de ladite société précisant qu'il comprend, alors qu'il faut prouver que cette société n'est pas agréée, mais que ce n'est pas inscrit dans le Code et que si M. JérémY PARA ne le dit pas à M. Fabrice VERMEULEN, ce dernier ne peut pas le savoir et qu'il ne voit pas pourquoi on ne le croirait pas, car M. JérémY PARA ne s'en est pas vanté, et que tout salarié qu'il soit, il ne dit pas forcément tout, sinon il n'y aurait jamais de problème, M. Emmanuel CHEVALIER du FAU faisant observer que ce dossier s'est inscrit dans la durée et que ledit entraîneur aurait pu avoir connaissance de ces informations ;

Attendu que M. Ange CORVELLER a demandé si M. JérémY PARA était toujours salarié de la Société d'Entraînement, ce à quoi l'entraîneur Fabrice VERMEULEN a répondu que oui, à mi-temps, son conseil ajoutant que ce qu'a fait M. JérémY PARA n'est cependant pas pour autant une cause de licenciement ;

Que M. Frédéric MUNET a indiqué que cela n'est pas ce qui est reproché dans ce dossier et qu'au regard de l'article 80 du Code, il est interdit d'établir une facture à l'attention d'un propriétaire ne disposant pas d'autorisations et qu'il y a un délai d'un mois pour permettre de régulariser la situation, le conseil de ladite société précisant, concernant la différence entre les propriétaires agréés et ceux qui ne le sont pas, que ce n'est pas ce que dit le Code des Courses, qu'il y a des situations de faits qui ne sont pas prévues par le Code, de sorte que l'on ne peut pas sanctionner et qu'il ne peut pas y avoir un article qui contrevient aux dispositions fiscales ;

Attendu que ledit conseil a repris le deuxième paragraphe de l'article 80 susvisé relatif à la clôture des engagements et l'impossibilité de facturer à une personne non titulaire d'autorisations, ce à quoi M. Frédéric MUNET a précisé que le moment entre lequel la personne est déclarée propriétaire et le moment où le cheval court est généralement très court, ce à quoi ledit conseil a répondu être obligé de facturer le mandataire ;

Qu'à la remarque de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU selon laquelle l'entraîneur n'est pas obligé de prendre le cheval dont la propriété n'est pas clarifiée, car il n'est pas obligé de se mettre dans une situation inconfortable, le conseil de la Société d'Entraînement a indiqué être d'accord, que c'est pour cela que l'entraîneur dit avoir fait une erreur, tout en demandant si pour autant la Société d'Entraînement devait passer devant le « *peloton d'exécution* » ;

Que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président posée en ce sens ;

Vu les articles 13, 22, 32, 79, 80, 82, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont indiqué que :

- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN est titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop de faire courir en qualité de propriétaire et d'entraîneur public depuis le 27 mai 2014 ;
- M. Jérémy PARA est déclaré auprès de France Galop en qualité de salarié de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN ;
- M. Jérémy PARA a vu ses autorisations en qualité d'entraîneur étranger, propriétaire, associé et porteur de parts, retirées en juin 2007 par les Commissaires de France Galop ;
- la SAS LE MARAIS, dont M. Jérémy PARA est le gérant, a fait l'objet d'un avis défavorable du Service Central des Courses et Jeux en juillet 2020, suite à une demande d'autorisation en qualité de propriétaire ;

Que lesdits Commissaires ont rappelé les dispositions du Code des Courses au Galop selon lesquelles :

- en vertu de l'article 13 § I du Code des Courses au Galop, les déclarations relatives à la propriété d'un cheval, quelles qu'en soient les formes, au titre du présent Code et les déclarations d'association ou de location ne concernent que la carrière de courses du cheval ; qu'elles doivent être déposées auprès de France Galop, préalablement à l'engagement du cheval ;
- en présence d'une situation de non-conformité, les Commissaires de France Galop, en application de l'article 13 § VII dudit Code, doivent infliger à chaque intéressé une amende de 75 euros à 8.000 euros et peuvent refuser ou invalider l'engagement du cheval et, s'il a couru, le distancer, étant observé que les Commissaires de France Galop peuvent également adresser un avertissement qui doit être publié au Bulletin Officiel des courses au Galop à l'associé dirigeant, au locataire ou au locataire dirigeant fautif et qu'en cas de récidive, lesdits Commissaires peuvent suspendre ou retirer l'agrément de l'associé dirigeant ou du locataire dirigeant fautif ;
- l'article 13 § VIII prévoit qu'une amende de 150 euros à 15.000 euros peut être infligée par les Commissaires de France Galop à toute personne qui se rend coupable d'une déclaration mensongère concernant la propriété d'un cheval, une association, une location, une société ou un syndicat et le cheval concerné peut être distancé, que cette personne peut également se voir adresser un avertissement qui doit être inséré au Bulletin officiel des courses au Galop, que l'autorisation de cette personne peut être, en outre, suspendue ou retirée par les Commissaires de France Galop, lesquels peuvent également appliquer ces sanctions à toute personne qui est reconnue responsable ou complice d'une déclaration mensongère ;
- l'article 32 § III relatif aux déclarations de la propriété des chevaux déclarés à l'effectif d'un entraîneur et du changement de leur propriété, pour chaque cheval déclaré dans son effectif, l'entraîneur doit préciser, sous sa responsabilité, le nom et le prénom de son propriétaire ;
- l'article 79 § I dudit Code, un cheval ne peut pas être déclaré à l'entraînement en France, ni courir dans une course régie par le présent Code, s'il n'est pas déclaré au nom d'un propriétaire agréé par lesdits Commissaires, étant observé qu'en cas de participation à une course contrairement à cette disposition, il peut être distancé par les Commissaires de France Galop ;
- l'article 80 § II dudit Code, il est interdit à un entraîneur d'établir des factures de pension et de frais d'entraînement à des personnes différentes pour un cheval qui n'a pas fait l'objet d'un contrat d'association ou de location enregistré à France Galop et qu'en cas d'infraction aux dispositions qui précèdent l'entraîneur s'expose aux sanctions prévues par l'article 39 ;

Qu'il convient par ailleurs de rappeler que l'article 12 du Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel dispose notamment que les Sociétés Mères « *délivrent les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et de driver les chevaux de courses, selon les critères définis par leurs statuts et par le Code des Courses de chaque spécialité. Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après un avis favorable du Ministère de l'Intérieur émis au regard des risques de troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de créer* » ;

I. Sur les conséquences des déclarations non conformes sur les chevaux concernés

A - WINNAN

Attendu qu'il a été précisé aux termes de la décision du 2 février 2022 que cette pouliche a couru la totalité de ses courses en 2021 en étant déclarée sous la propriété du HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN ;

Que les documents produits par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN ont révélé que d'octobre 2020 à novembre 2021, les factures concernant la pension et l'entraînement de cette pouliche ont été établies au nom de la société LE MARAIS dont le gérant est M. Jérémy PARA et que l'IFCE avait également retenu une copropriété de la pouliche par M. Jérémy PARA à hauteur de 50% ;

Attendu que la société LE MARAIS ne dispose d'aucune autorisation délivrée par France Galop et que son gérant M. Jérémy PARA a fait l'objet d'un avis défavorable du Service Central des Courses et Jeux en date du 16 juillet 2020 ;

Attendu que si en appel, ladite Société d'Entraînement prétend avoir ignoré les anomalies d'enregistrement auprès de l'IFCE ayant retenu une copropriété de la pouliche par M. Jérémy PARA à hauteur de 50%, il n'en demeure pas moins qu'il appartenait à l'entraîneur de s'assurer de la régularité de la propriété d'une pouliche inscrite à son effectif ;

Qu'en effet, en vertu de l'article 32 § III dudit Code, l'entraîneur doit préciser, sous sa responsabilité, le nom et le prénom de son propriétaire ;

Qu'il convient également de relever que France Galop n'a pas à se substituer aux personnes dans leur déclaration et qu'il appartenait à M. Jérémy PARA, s'il n'était pas éleveur de la pouliche, de faire modifier sa carte d'immatriculation auprès de l'IFCE ;

Attendu que l'article 79 § II dudit Code dispose qu'en cas de participation à une course, contrairement à la disposition de l'article 79 § I, le cheval peut être distancé par les Commissaires de France Galop ;

Que la Commission d'appel considère que le distancement de la jument aurait pu être prononcé au regard des circonstances mais que ce type de sanction a également des répercussions financières sur les éleveurs et jockeys et qu'il convient donc de privilégier, le cas échéant, une interdiction de courir pour l'avenir ainsi que la sanction des personnes concernées ;

Attendu, s'agissant d'une éventuelle interdiction de courir, que lesdits Commissaires ont précisé que bien que cette non-conformité se soit inscrite dans la durée, sur 12 mois, elle a été régularisée, WINNAN ayant été déclarée le 15 décembre 2021 comme étant l'entière propriété d'un tiers, après avoir été déclarée le 16 novembre 2021 sous la pleine propriété de Mme Béatrice HERMELIN qui a contesté vouloir s'en porter acquéreur, mais qui devait conclure un contrat de location avant de se désister au vu du présent dossier ;

Attendu, en conséquence, que la Commission d'appel considère également qu'il n'y a pas lieu d'interdire la pouliche WINNAN de courir, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et qui seront abordées dans les développements qui suivent ;

B - MEGALISSIMO

Attendu qu'il a été précisé en première instance que :

- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a facturé des frais de pension et d'entraînement concernant MEGALISSIMO, à hauteur de 100%, à l'attention de Mme Laetitia LOUIS du 1er juin 2020 au 9 novembre 2020, date de sa fin de carrière en France ;
- ledit cheval était pourtant déclaré, auprès de France Galop, comme faisant l'objet d'un contrat d'association au titre duquel Mme Laetitia LOUIS n'était associée qu'à hauteur de 75% depuis le 7 octobre 2020 et la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN à hauteur de 25% ;

Attendu qu'en appel, ladite Société d'Entraînement confirme avoir établi un avoir à l'attention de Mme

Laetitia LOUIS, afin de corriger l'erreur de facturation concernant ce cheval et que la carrière en France de MEGALISSIMO est désormais terminée ;

En conséquence, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées prévues par le Code des Courses au Galop et détaillées ci-après, la Commission d'appel confirme qu'il n'y a pas lieu de prendre de mesure concernant MEGALISSIMO ;

C - MACHU PICHOU (N. LANDO'S GIRL)

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont indiqué que :

- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a facturé des frais de pension et d'entraînement concernant MACHU PICHOU, à hauteur de 50%, à l'attention de Mme Laetitia LOUIS, pour la période du 18 février 2021 au 27 juillet 2021 ;
- MACHU PICHOU était pourtant déclaré, auprès de France Galop, sous la pleine propriété de Mme Laetitia LOUIS depuis le 17 février 2021 sans jamais avoir fait l'objet de mutations de propriété ;

Qu'en première instance :

- ladite Société a indiqué que le cheval est facturé « 50% à Mme Laetitia LOUIS, 25% Mme Laurence LAVENU et 25% à ladite Société d'entraînement » en joignant les factures à hauteur de 25 % à l'attention de Mme Laurence LAVENU alors qu'elles ne sont pas conformes aux déclarations de propriété enregistrées chez France Galop ;
- Mme Laetitia LOUIS a pour sa part précisé dans son courrier du 3 novembre 2021 : « nous n'étions pas encore fixés sur sa destinée, en pièce jointe copie du courrier que j'envoie à « Emmanuelle » LAVENU lui confirmant que je lui cède ses 50% pour 1 euro symbolique » et dans le courrier adressé à Mme LAVENU le 3 novembre ajoutant « j'adresse copie de la présente à Fabrice VERMEULEN qui en avait à ma connaissance 25% » ;
- Mme Laurence LAVENU, quant à elle, a indiqué dans son courrier du 26 octobre 2021 : « MACHU PICHOU m'appartient bien depuis son entrée à l'entraînement le 18 février 2021, cependant je ne sais pas pourquoi aujourd'hui il n'est fait à aucun moment mention de ma propriété dans vos services (...) s'il y a des démarches à réaliser, je le ferais sans aucuns problèmes, il faudra juste m'en aviser, car encore une fois je suis novice dans mon rôle de propriétaire de chevaux de courses » ;

Attendu que lors de la procédure d'appel, comme en première instance, malgré la déclaration susvisée de Mme Laurence LAVENU qui indique en être propriétaire depuis le 18 février 2021 et malgré les propos de la Société d'Entraînement VERMEULEN, ainsi que ses facturations limitées à 25% à l'attention de Mme Laurence LAVENU depuis plusieurs mois, MACHU PICHOU est toujours déclaré comme étant la pleine propriété de Mme Laetitia LOUIS auprès de France Galop et, après avoir été muté de l'entraînement de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN vers celui d'un nouvel entraîneur le 30 septembre 2021, est désormais déclaré en fin de carrière en France ;

Qu'en appel, ladite Société d'Entraînement n'apporte aucun nouvel élément, se contentant de minimiser sa responsabilité en indiquant que les propriétaires auraient oublié de déclarer les changements de propriété auprès de France Galop, tout en insistant sur le fait que Mme Laurence LAVENU serait novice en la matière, alors que la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN apparaît également en être propriétaire à la même hauteur que Mme Laurence LAVENU ;

Qu'ainsi que l'appelant l'indique lui-même, « il s'agit là encore d'un oubli », ce qui conforte les membres de la Commission d'appel dans l'existence d'un faisceau d'indices concordants de pratiques non conformes aux dispositions du Code des Courses au Galop ;

Attendu que Mme Laetitia LOUIS déclare pour sa part en appel, sans apporter de nouvel élément à ce titre, qu'elle aurait donné sa part pour 1 euro symbolique à Mme Laurence LAVENU ;

Attendu que la facturation établie par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, ainsi que les parts de copropriétés mentionnées dans son courrier du 12 octobre 2021 détaillé en première instance, ne sont donc pas conformes aux déclarations de propriété déposées chez France Galop ;

Attendu qu'en conséquence, comme l'ont indiqué les Commissaires de France Galop, la Commission d'appel considère que cette non-conformité s'est inscrite dans la durée, sur une période de 6 mois, n'est toujours pas régularisée à ce jour devant la Commission d'appel et qu'en conséquence, en application des

dispositions de l'article 13§VII dudit Code, il y a lieu d'interdire MACHU PICHOU de courir dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop en attendant des justificatifs de propriété à fournir à la satisfaction des Commissaires de France Galop s'il était amené à recourir en France, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

D - MISS WORLD

Attendu qu'il a été précisé en première instance que :

- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a facturé pour la période du 1er au 31 mai 2021 des frais de pension et d'entraînement concernant MISS WORLD à hauteur de 50% à l'attention de la SAS LE MARAIS - M. Jérémy PARA ;
- cette pouliche était pourtant déclarée, auprès de France Galop, sous la pleine propriété de ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK depuis le 7 novembre 2020, puis sous contrat de location entre ECURIE JEFFROY et M. Bernard GIRAUDON, à compter du 30 avril 2021 ;

Attendu qu'au regard des éléments portés à leur connaissance, les Commissaires de France Galop ont considéré que cette non-conformité s'est inscrite dans la durée, sur une période d'1 mois, mais qu'elle apparaissait régularisée au vu du contrat en cours ;

Attendu que devant la Commission d'appel, l'appelant n'apporte pas de nouvel élément, mais invoque la procédure d'achat de chevaux de courses auprès de la société ARQANA qui n'exigerait pas d'agrément auprès de France Galop, que l'acquisition d'un cheval de course dans de telles conditions ne serait pas prévue par le Code des Courses au Galop, tout en regrettant que certains propriétaires, comme M. Bernard GIRAUDON, qui a acquis MISS WORLD et réglé directement ARQANA n'aient pas été interrogés ou convoqués ;

Qu'il convient de préciser que la procédure de la société ARQANA ne concerne aucunement France Galop, mais qu'il ressort des dispositions du Code des Courses au Galop, de l'article 79 notamment, qu'un cheval déclaré à l'effectif d'un entraîneur public doit être déclaré sous la propriété d'un propriétaire disposant d'une autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop, de sorte qu'il appartient audit entraîneur, avant que le propriétaire en question n'obtienne son autorisation, de prendre d'autres dispositions avant de pouvoir déclarer le cheval sous son effectif d'entraînement, le Code ne prévoyant pas qu'une personne ne disposant pas d'autorisation soit déclarée propriétaire ;

Attendu par ailleurs, que les dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop, prévoient que lesdits Commissaires vérifient que la situation des personnes et des chevaux, ainsi que leur participation aux courses sont conformes aux dispositions du présent Code, qu'ils peuvent intervenir d'office à tout moment pour s'assurer de cette conformité, exiger toutes les justifications qu'ils jugent nécessaires concernant la situation et la qualification des personnes et des chevaux, en vue de la validation des engagements et de l'homologation des résultats des courses et qu'ils peuvent directement sur tout cas qui semble nécessiter leur intervention prendre une décision appropriée en application du présent Code ;

Qu'en l'espèce, lesdits Commissaires ont ainsi procédé aux convocations qui leur apparaissaient nécessaires au regard des éléments portés à leur connaissance ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier concernant MISS WORLD, que la Commission d'appel confirme la décision desdits Commissaires qu'il n'y a pas lieu de l'interdire de courir, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

E - ENFANT ROUGE

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont indiqué que :

- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a facturé, pour la période du 1er au 31 mai 2021 des frais de pension et d'entraînement concernant ENFANT ROUGE, à hauteur de 33%, à l'attention de la SAS LE MARAIS - M. Jérémy PARA ;
- cette pouliche était pourtant déclarée, auprès de France Galop, sous la pleine propriété de M. Hugues ROUSSEAU depuis le 4 décembre 2020, puis sous contrat de location entre la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS et M. Hugues ROUSSEAU à compter du 31 mai 2021 ;
- que cette non-conformité s'est inscrite dans la durée sur une période d'1 mois, mais semble régularisée au vu du contrat en cours ;

Que devant la Commission d'appel, l'appelant reprend les arguments développés ci-dessus dans le cas de MISS WORLD, de sorte que la Commission d'appel considère ainsi, comme lesdits Commissaires, qu'il n'y a pas lieu d'interdire ENFANT ROUGE de courir, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

F - CRAZYVORES

Attendu qu'il a été précisé en première instance que :

- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a facturé, pour la période du 1er novembre 2020 au 31 août 2021, des frais de pension et d'entraînement concernant CRAZYVORES, à hauteur de 50%, à l'attention de la SAS LE MARAIS - M. Jérémy PARA ;
- cette pouliche était pourtant déclarée, auprès de France Galop, sous la pleine propriété de M. Pierre VAN BELLE depuis le 19 octobre 2020 jusqu'au 8 juillet 2021, date à laquelle il est passé sous la copropriété de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN à hauteur de 50%, restant sous l'effectif d'entraînement de l'appelant durant cette période et participant à sa première course le 7 octobre 2021 ;
- cette non-conformité s'est inscrite dans la durée, sur une période de 10 mois, mais semble régularisée au vu du contrat en cours ;

Que devant la Commission d'appel, l'appelant reprend les arguments développés ci-dessus dans le cas de MISS WORLD, de sorte la Commission d'appel considère ainsi, comme lesdits Commissaires, qu'il n'y a pas lieu d'interdire CRAZYVORES de courir, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

G - INTO THE GROOVE

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé que :

- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a facturé pour la période du 1er au 31 mai 2021 des frais de pension et d'entraînement concernant INTO THE GROOVE, à hauteur de 50%, à l'attention de la SAS LE MARAIS - M. Jérémy PARA ;
- ce poulain était pourtant déclaré, auprès de France Galop, sous la pleine propriété de CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU depuis le 5 novembre 2020, puis sous contrat de location entre CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE, M. Bernard GIRAUDON, ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK à compter du 8 avril 2021 ;
- cette non-conformité s'est inscrite dans la durée, sur une période d'1 mois, mais semble régularisée au vu du contrat en cours ;

Que devant la Commission d'appel, l'appelant reprend les arguments développés ci-dessus dans le cas de MISS WORLD, de sorte la Commission d'appel considère ainsi, comme lesdits Commissaires, qu'il n'y a pas lieu d'interdire INTO THE GROOVE de courir, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par le présent Code et détaillées ci-après ;

H - DIWAN

Attendu qu'il a été précisé en première instance que :

- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a facturé, pour la période du 1er au 31 mai 2021, des frais de pension et d'entraînement concernant DIWAN, à hauteur de 100%, à l'attention de la SAS LE MARAIS - M. Jérémy PARA ;
- ce poulain était pourtant déclaré, auprès de France Galop, sous la pleine propriété de l'ECURIE CELTICA depuis le 21 novembre 2020, puis sous contrat de location entre M. Bernard GIRAUDON, ECURIE CELTICA et ECURIE JEFFROY à compter du 3 mai 2021 ;
- cette non-conformité s'est inscrite dans la durée, sur une période d'1 mois, mais semble régularisée à ce jour au vu du contrat en cours ;

Que devant la Commission d'appel, l'appelant reprend les arguments développés ci-dessus dans le cas de MISS WORLD, de sorte la Commission d'appel considère ainsi, comme lesdits Commissaires, qu'il n'y a pas lieu d'interdire DIWAN de courir, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par le présent Code et détaillées ci-après ;

I - GOLD AND CASH

Attendu qu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont considéré que :

- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a facturé pour la période du 1er février au 31 juillet 2021 des frais de pension et d'entraînement concernant GOLD AND CASH à hauteur de 33 % à l'attention de Mme Laurence LAVENU ;
- ledit poulain était pourtant déclaré, auprès de France Galop, comme faisant l'objet d'un contrat d'association pour la période du 7 janvier au 5 février 2021 entre les sociétés SPARKLING STAR et la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, date à laquelle un nouveau contrat d'association a été conclu entre ces deux sociétés et Mme Laurence LAVENU, à hauteur de 33 %, pour cette dernière et la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN et de 34% pour la société SPARKLING STAR ;
- cette non-conformité semble régularisée à ce jour au vu du contrat en cours ;

Que devant la Commission d'appel, l'appelant reprend les arguments développés ci-dessus dans le cas de MISS WORLD, de sorte la Commission d'appel considère ainsi, comme lesdits Commissaires, qu'il n'y a pas lieu d'interdire GOLD AND CASH de courir, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par le présent Code et détaillées ci-après ;

J - COLLINGHAM

Attendu qu'il a été précisé en première instance que :

- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a facturé pour la période du 8 au 31 juillet 2021 des frais de pension et d'entraînement concernant COLLINGHAM, à hauteur de 50%, à l'attention de Mme Laurence LAVENU ;
- ledit hongre était pourtant déclaré, auprès de France Galop, sous la pleine propriété de M. André GIROD du 8 au 27 juillet 2021, date à laquelle il a fait l'objet d'un contrat d'association entre ce dernier et Mme Laurence LAVENU à hauteur de 50% chacun ;
- cette non-conformité s'est inscrite dans la durée, sur une période de près de 20 jours, mais semble régularisée à ce jour, le cheval ayant été exporté ;

Que devant la Commission d'appel, l'appelant reprend les arguments développés ci-dessus dans le cas de MISS WORLD, de sorte la Commission d'appel considère ainsi, comme lesdits Commissaires, qu'il n'y a pas lieu d'interdire COLLINGHAM de courir, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par le présent Code et détaillées ci-après ;

K - ALLSBURG BILBERRY

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé que :

- l'appelant a facturé des frais de pension et d'entraînement concernant ALLSBURG BILBERRY à hauteur de 75% à l'attention de Mme Laetitia LOUIS, pour la période du 27 mai au 31 juillet 2021, alors qu'ALLSBURG BILBERRY était déclaré, auprès de France Galop, sous la pleine propriété de Mme Laetitia LOUIS sans jamais avoir fait l'objet de mutations de propriété et étant toujours sous ce nom à 100 % et sous l'effectif de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN jusqu'au 8 novembre 2021, puis sous l'effectif d'un nouvel entraîneur ;
- l'appelant a indiqué que ce poulain est facturé « 75% à Mme Laetitia LOUIS et 25% à la SAS LE MARAIS » en joignant les factures à hauteur de 25 % à l'attention de la SAS LE MARAIS, non conformes aux déclarations de propriété enregistrées chez France Galop ;
- Mme Laetitia LOUIS indique dans son courrier du 3 novembre 2021 que M. Jérémy PARA s'est engagé à prendre 25% du cheval, joignant la facture de vente en cause à l'attention de M. Jérémy PARA (pourcentage de 25 % correspondant aux factures émises à la société LE MARAIS pendant la période susvisée) ;

Attendu que devant la Commission d'appel, Mme Laetitia LOUIS indique que M. Jérémy PARA l'a informée qu'il n'avait pas trouvé preneur, qu'elle a donc annulé sa facture et récupéré le cheval pour le mettre à l'entraînement chez un autre entraîneur, précisant que le cheval devrait pouvoir débiter dès son interdiction de courir levée, ce dont elle formule la demande, tout en joignant des factures du nouvel entraîneur depuis le mois de novembre 2021 ;

Attendu qu'au regard de ces nouveaux éléments et des explications de Mme Laetitia LOUIS, la Commission d'appel considère que, bien que la non-conformité se soit inscrite dans la durée, sur une période d'au moins 2 mois, elle apparaît désormais régularisée ;

Attendu en conséquence, que la Commission d'appel considère qu'il y a lieu de lever l'interdiction

d'ALLSBURG BILBERRY de courir dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop et de notifier cette situation à son nouvel entraîneur sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par le présent Code et détaillées ci-après ;

L - RISING STAR

Attendu qu'il a été précisé en première instance que :

- l'appelant a facturé des frais de pension et d'entraînement concernant RISING STAR, à hauteur de 75% à l'attention de Mme Laetitia LOUIS, durant la période du 14 décembre 2020 au 16 septembre 2021, alors que RISING STAR était déclarée, auprès de France Galop, sous la pleine propriété de Mme Laetitia LOUIS depuis le 14 décembre 2020 sans jamais avoir fait l'objet de mutations de propriété ;
- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN indique que cette pouliche est facturée « 75% à Mme LOUIS et 25% à ladite Société d'Entraînement » ;
- les éléments du dossier ont mis en évidence que M. Jérémy PARA a été destinataire d'une facture de vente de 25% de parts de RISING STAR de Mme Laetitia LOUIS à son attention pour son achat de 25 % de RISING STAR (pourcentage correspondant exactement aux factures établies par la Société d'Entraînement à son propre nom depuis décembre 2020) ;
- Mme Laetitia LOUIS confirme la vente de 25 % de RISING STAR à M. Jérémy PARA dans un courrier du 3 novembre 2021 à la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN et sollicite le respect de cet engagement et le règlement des 5.000 euros correspondants ;

Attendu qu'en appel, Mme Laetitia LOUIS sollicite la levée de l'interdiction de courir prononcée à l'encontre dudit cheval et explique que M. Jérémy PARA lui a indiqué ne pas avoir trouvé preneur pour les 25% de RISING STAR et que depuis le 15 septembre elle l'assume totalement, ajoutant que la pouliche est dans le midi où elle termine sa croissance ;

Qu'il convient de relever que Mme Laetitia LOUIS n'a pas interjeté appel de la décision rendue par les Commissaires de France Galop et n'indique pas concernant RISING STAR annuler la facture de M. Jérémy PARA ;

Attendu qu'il apparaît ainsi au regard des éléments du dossier, communiqués tant en première instance qu'en appel, que la facturation établie par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, ainsi que les parts de copropriétés mentionnées dans son courrier du 12 octobre 2021, ne sont toujours pas conformes aux déclarations de propriété déposées chez France Galop ;

Attendu que la Commission d'appel, comme les Commissaires de France Galop, considère ainsi, en effet, que cette non-conformité s'est inscrite dans la durée, sur une période de 9 mois et n'est toujours pas régularisée et qu'en conséquence, en application des dispositions de l'article 13 § VII dudit Code, qu'il y a lieu d'interdire RISING STAR de courir dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop en attendant des justificatifs de propriété à fournir à la satisfaction des Commissaires de France Galop, sans préjudice de sanctions à l'encontre des personnes concernées, prévues par ledit Code et détaillées ci-après ;

II. Sur les conséquences disciplinaires de la facturation établie par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN sur les personnes concernées

Attendu en premier lieu qu'il convient de rappeler que seule la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a interjeté appel de la décision rendue par les Commissaires de France Galop ;

Qu'en vertu du principe selon lequel nul ne plaide par procureur, la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN n'est ainsi habilitée à intervenir que pour la défense de ses propres intérêts en appel et que les arguments tendant à d'autres fins sont donc inopérants ;

Qu'au regard des faits précédemment rappelés et de l'absence d'appel de Mmes Laurence LAVENU et Laetitia LOUIS, du HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN et de M. Jérémy PARA, la Commission d'appel entend confirmer la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'elle a décidé :

- de sanctionner Mmes Laurence LAVENU et Laetitia LOUIS par un avertissement ;
- de sanctionner le HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN par une amende de 1.500 euros ;
- d'interdire l'accès aux enceintes réservées des Sociétés de courses et de retirer sa carte professionnelle d'accès auxdites enceintes à M. Jérémy PARA pour une durée de 12 mois,

assortie d'un sursis de 6 mois révocable sur 5 ans, son employeur la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, partie à la procédure étant dûment informée par la présente décision ;

- d'interdire de courir RISING STAR et MACHU PICHOU, leur situation de propriété n'étant pas satisfaisante, étant observé que leur situation sera réexaminée en fonction des justificatifs de propriété à fournir à la satisfaction des Commissaires de France Galop ;

Que s'agissant de la sanction prononcée à l'encontre de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, il y a lieu d'examiner les faits à la lumière des arguments soulevés par l'appelant ;

II.1. Sur la caractérisation des infractions reprochées à la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN

Que les Commissaires de France Galop ont, à juste titre, constaté que des déclarations de propriété effectuées par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN pour 12 chevaux ne correspondaient pas aux facturations émises et à certaines déclarations des copropriétaires et que ressortaient des éléments du dossier mis à leur disposition :

- des facturations concernant 7 chevaux au nom de la SAS LE MARAIS, société ne disposant d'aucune autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop et ayant expressément fait l'objet d'un avis défavorable du Service Central des Courses et Jeux en 2020 pour obtenir une autorisation de faire courir, par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN qui a facturé cette entité, comme si elle était un copropriétaire ou co-associé de chevaux de courses au galop ;
- des facturations non conformes aux propriétés déclarées par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN auprès de France Galop concernant 5 autres chevaux, dont l'un aurait été acquis à 25% par M. Jérémy PARA, gérant de la SAS LE MARAIS ayant fait l'objet d'un retrait de ses agréments en 2007 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 13 § I du Code des Courses au Galop, les déclarations relatives à la propriété d'un cheval doivent être déposées auprès de France Galop, préalablement à l'engagement du cheval ;

Qu'en vertu de l'article 32 § III pour chaque cheval déclaré dans son effectif, l'entraîneur doit préciser, sous sa responsabilité, le nom et le prénom de son propriétaire ;

Qu'en vertu de l'article 79 § I dudit Code, un cheval ne peut pas être déclaré à l'entraînement en France, ni courir dans une course régie par le présent Code, s'il n'est pas déclaré au nom d'un propriétaire agréé par lesdits Commissaires ;

Qu'enfin l'article 80 § II dudit Code dispose qu'il est interdit à un entraîneur d'établir des factures de pension et de frais d'entraînement à des personnes différentes pour un cheval qui n'a pas fait l'objet d'un contrat d'association ou de location enregistré à France Galop et qu'en cas d'infraction aux dispositions qui précèdent l'entraîneur s'expose aux sanctions prévues par l'article 39 ;

Qu'il résulte de ces dispositions et des faits établis que les infractions étaient bien caractérisées concernant 12 chevaux ;

II.2. Sur les arguments soulevés par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN

Attendu que le fait que la majorité des chevaux concernés n'ait pas couru sous une fausse propriété n'exonère aucunement l'entraîneur de sa responsabilité, l'article 13 § VIII du Code des Courses au Galop réprimant les déclarations de propriété mensongères et la complicité à une telle infraction sans condition d'engagement du cheval en courses, tout en précisant que l'autorisation de la personne concernée peut être suspendue ou retirée par les Commissaires de France Galop ;

Attendu qu'il convient également de rappeler que la décision de première instance précise, s'agissant de la pouliche WINNAN, que :

- le contrat conclu entre le HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN et M. Jérémy PARA en son nom personnel, ne permet aucunement de justifier la facturation émise par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN à destination d'une entité tierce, la SAS LE MARAIS ;
- ce contrat, particulièrement équivoque, ne lie par ailleurs pas lesdits Commissaires quant à la qualification juridique qui y est opérée, dans la mesure où il a pour finalité de faire supporter des frais de pension, d'entraînement et de soins à M. Jérémy PARA, en contrepartie d'une importante part sur le prix de vente de WINNAN, ce qui présente toutes les caractéristiques d'une part de propriété sur un cheval à l'entraînement et engagé en courses, apparence au demeurant

corroborée par la carte d'immatriculation éditée par l'IFCE ;

Attendu que si l'appelant indique à présent avoir ignoré les anomalies d'enregistrement auprès de l'IFCE ayant retenu une copropriété de la pouliche par M. Jérémy PARA, l'article 32 du Code des Courses au Galop prévoit que l'entraîneur doit préciser, sous sa responsabilité, le nom et le prénom de son propriétaire, de sorte qu'il appartenait à la Société d'Entraînement, en sa qualité de professionnel averti, de vérifier la véracité des informations relatives à la propriété de ladite pouliche déclarée à son effectif et de s'assurer d'une situation conforme en la matière, d'autant qu'elle était engagée en courses ;

Attendu en tout état de cause que les Commissaires ont entendu réprimer les déclarations de propriété mensongères et la complicité à une telle infraction, et ce, sans condition d'engagement des chevaux en cause, comme le permet l'article 13 dudit Code, tout en précisant que l'autorisation de la personne concernée peut être suspendue ou retirée par les Commissaires de France Galop ;

Attendu qu'il convient également de préciser que les arguments selon lesquels la règlementation dudit Code n'aborde pas l'acquisition d'un cheval de course par un propriétaire ne disposant pas d'autorisation de France Galop ou par une société de courtage n'en disposant également pas et qu'aucun article dudit Code n'interdit à un entraîneur de facturer des pensions d'entraînement à un propriétaire ne disposant pas desdites autorisations sont inopérants ;

Que l'appelant ne saurait en effet contourner les textes précités en invoquant la période existant entre l'achat d'un cheval de courses et la délivrance d'une autorisation à son propriétaire dans la mesure où il existe en pratique différentes solutions transitoires consistant soit à stationner provisoirement le cheval acquis chez un pré-entraîneur, soit à déclarer le propriétaire « *en instance* » auprès des services de France Galop ;

Que cette pratique transitoire est parfaitement connue de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN qui y a déjà eu recours à de multiples reprises ;

Que cette solution implique toutefois que le propriétaire concerné ait concomitamment déposé une demande d'autorisation auprès des Commissaires de France Galop ;

Que ce n'était pas le cas de la SAS LE MARAIS qui, eu égard à l'avis défavorable dont elle a fait l'objet en 2020, n'a manifestement pas cru utile de déposer une nouvelle demande ;

Que la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN ne conteste pas avoir eu connaissance de l'absence d'autorisation délivrée en qualité de propriétaire de la SAS LE MARAIS, ce qu'elle ne pouvait d'ailleurs ignorer compte-tenu des enregistrements de propriété auprès de France Galop qui lui incombent ;

Attendu qu'en appel, la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN prétend toutefois avoir appris que la SAS LE MARAIS avait fait l'objet d'un avis défavorable du Ministère de l'Intérieur « *par la décision des Commissaires de France Galop* » ;

Qu'il convient de relever que non seulement cette affirmation est peu crédible au regard des liens personnels et professionnels qui unissent les deux gérants de ces sociétés, mais surtout que la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a soutenu une position totalement contraire devant les Commissaires de France Galop, M. Cédric BOUTIN, qui assistait M. Fabrice VERMEULEN, ayant déclaré en séance le 3 novembre 2021 que « *M. Jérémy PARA n'achète pas de chevaux, mais qu'il a monté une société de courtage qui a ensuite été présentée pour devenir propriétaire, mais que les agréments lui ont été refusés* » et « *que s'il avait son agrément de propriétaire, cela serait beaucoup plus simple pour le gérer et pour l'écouter* », de sorte qu'il en ressort que la situation des refus d'agréments de la SAS LE MARAIS était parfaitement connue de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN ;

Qu'en outre, toutes les déclarations de propriété et les éventuels contrats d'association régulièrement enregistrés par France Galop apparaissent explicitement tant sur la partie publique du site internet de France Galop que dans l'espace réservé aux professionnels de celui-ci ;

Qu'enfin, la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN ne conteste pas avoir été informée du retrait d'agréments prononcé en 2007 à l'encontre de M. Jérémy PARA, gérant de la SAS LE MARAIS ;

Attendu concernant l'argument de l'appelant selon lequel il n'a fait que respecter les dispositions légales du Code Général des Impôts et du Code de Commerce et les instructions du Commissaire à l'exécution, qu'il convient de préciser que les Commissaires de France Galop n'ont pas entendu sanctionner l'obligation légale de facturation au titre de laquelle ils ne sont pas habilités à statuer, mais qu'ils se sont prononcés

eu égard aux dispositions du Code des Courses au Galop en matière de déclarations de propriété et d'entraînement de chevaux de courses ;

Que si les Commissaires de France Galop ont considéré que la réalisation de telles factures caractérise une méthode de facturation non transparente et une infraction aux dispositions dudit Code, un tel comportement ne leur permettant pas de vérifier les paiements de frais de pension et d'entraînement effectués par les propriétaires dûment déclarés auprès de France Galop pour les périodes de facturation en cause, ni de vérifier les déclarations de propriété desdits chevaux pour s'assurer de la transparence des situations de propriété et d'entraînement et de la régularité des mouvements financiers dans les courses hippiques, ils ont entendu sanctionner la non-conformité des déclarations de propriété ;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont en effet pu considérer qu'il résulte des éléments du dossier et de ce qui précède, que ladite Société d'Entraînement a violé les dispositions des articles 13 et 80 dudit Code en ayant déclaré des propriétés non conformes à la réalité et aux factures de frais de pension et d'entraînement émises concernant 12 chevaux de son effectif ;

Attendu, enfin, que l'appelant ne saurait minimiser sa responsabilité en indiquant que la raison d'être du Code des Courses au Galop est de garantir l'intégrité des courses et de sécuriser les paris et qu'en l'espèce il s'agit uniquement d'un problème administratif qu'il s'est empressé de régulariser, alors que la situation s'est prolongée plusieurs mois pour certains chevaux et que les conséquences d'une propriété non conforme sont réelles et multiples :

- une propriété non conforme présente un risque de trouble à l'ordre public justifiant l'instauration d'un avis favorable du Ministère de l'Intérieur en vertu de l'article 12 du Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;
- en cas de propriétaire réel non déclaré ayant fait l'objet d'un avis défavorable, comme c'est le cas de la SAS LE MARAIS, le trouble à l'ordre public est alors avéré et la situation s'apparente à du prête-nom ;
- le propriétaire non déclaré s'affranchit de tous contrôles prévus par le Code des Courses au Galop et de tout pouvoir disciplinaire ;
- une propriété non déclarée porte une atteinte grave à la transparence nécessaire à l'organisation des courses et au contrôle de la qualification des chevaux et des personnes ;

Attendu, en conséquence, que les arguments soulevés par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN sont tous inopérants :

- les factures citées constituent un moyen de preuve de la non-conformité des propriétés déclarées, ainsi qu'un support de contrôle des flux financiers ;
- les textes prévoient bien que tout cheval inscrit à l'effectif d'un entraîneur doit être déclaré au nom d'un propriétaire disposant d'autorisation ;
- des solutions transitoires pratiques existent concernant des propriétaires en instance ou des propriétaires ne disposant pas d'autorisation, lesquelles sont connues de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, qui s'en est donc délibérément détournée ;

II.3. Sur la gravité des infractions et les sanctions correspondantes

Attendu que l'article 13 § VIII prévoit qu'une amende de 150 euros à 15.000 euros peut être infligée par les Commissaires de France Galop à toute personne qui se rend coupable d'une déclaration mensongère concernant la propriété d'un cheval, une association, une location, une société ou un syndicat et le cheval concerné peut être distancé, que cette personne peut également se voir adresser un avertissement qui doit être inséré au Bulletin officiel des courses au galop, que l'autorisation de cette personne peut être, en outre, suspendue ou retirée par les Commissaires de France Galop, lesquels peuvent également appliquer ces sanctions à toute personne qui est reconnue responsable ou complice d'une déclaration mensongère ;

Attendu qu'il résulte des développements qui précèdent que les déclarations non conformes sur 12 chevaux ont porté une atteinte grave à la transparence nécessaire à l'organisation des courses et au contrôle de la qualification des chevaux et des personnes ;

Que pour 7 chevaux, les déclarations mensongères auxquelles a procédé la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN ont manifestement eu pour objet de contourner une absence d'agrément de l'un des propriétaires, et de faciliter une situation de prête-nom, afin de permettre à une personne non titulaire d'agrément et s'étant même vue opposer un avis défavorable du Ministère de l'Intérieur à sa demande

d'autorisation en qualité de propriétaire, de disposer de parts de propriété sur des chevaux mis à l'entraînement ;

Attendu qu'un tel procédé, a fortiori réitéré sur 7 chevaux, parfois pendant plusieurs mois, caractérise un véritable système de contournement des dispositions du Décret n°97-456 du 5 mai 1997 et du Code des Courses au Galop relatives aux autorisations de faire courir et aux déclarations mensongères de propriété et constitue une très grave faute disciplinaire, la pouliche WINNAN ayant, en outre, couru sous une propriété non conforme ;

Qu'un tel comportement doit être sévèrement sanctionné par une sanction dont la nature et le quantum sont adaptés dans leurs effets punitifs et dissuasifs, ainsi que l'ont indiqué lesdits Commissaires ;

Que bien que la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN et son gérant avant qu'il n'exerce sous la forme d'une société aient déjà été sanctionnés par les instances de France Galop, notamment pour des faits de déclarations de propriété non conformes, les conditions de la récidive justifiant l'aggravation de la sanction initiale encourue au sens de l'article 216 §VII du Code des Courses au Galop ne se trouvent pas réunies en l'espèce ;

Qu'au regard de l'ensemble des éléments précités, la Commission d'appel, comme les Commissaires de France Galop, considère en conséquence qu'il convient de sanctionner la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, par la suspension de son autorisation en qualité d'entraîneur public lui ayant été délivrée par les Commissaires de France Galop, étant observé que le retrait d'autorisation figure également parmi les sanctions prévues par le Code des Courses au Galop ;

Attendu, enfin, comme l'ont précisé les Commissaires de France Galop que les infractions reprochées ont également été commises au moyen de la détention par la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN de parts de propriété de certains des chevaux susvisés ;

Que ces infractions s'inscrivent donc également dans l'exercice de son autorisation de faire courir délivrée par les Commissaires de France Galop, de sorte qu'il convient de la sanctionner aussi par la suspension de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts, cette sanction complémentaire étant, en outre, justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

Que contrairement à ce qu'avance la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, une telle sanction est proportionnée à la gravité et au caractère répété des infractions et correspond aux sanctions prononcées dans des situations de contournement de la réglementation sur les autorisations délivrées par France Galop, étant rappelé, en tout état de cause, que les instances disciplinaires de France Galop se prononcent au regard des éléments des dossiers portés à leur connaissance et des spécificités de chaque espèce ;

Attendu s'agissant de la durée de cette suspension, que la gravité et la multiplication des infractions au Code des Courses au Galop ont été mises en balance par les Commissaires de France Galop avec les répercussions importantes de la suspension d'une activité exercée à titre professionnel et la durée de 6 mois assortie d'un sursis de 3 mois révocable sur 5 ans est adaptée à ces considérations ;

PAR CES MOTIFS

Décide :

- de dire recevable l'appel de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN ;
- de confirmer la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'elle a décidé :
 - de sanctionner la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, par une suspension de son autorisation en qualité d'entraîneur public pour une durée de 6 mois, dont 3 mois avec sursis révocable sur 5 ans ;
 - de sanctionner ladite société par une suspension de son autorisation en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts, pour une durée de 6 mois, dont 3 mois avec sursis révocable sur 5 ans ;
 - de sanctionner Mmes Laurence LAVENU et Laetitia LOUIS par un avertissement ;
 - de sanctionner le HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN par une amende de 1.500 euros ;
 - d'interdire l'accès aux enceintes réservées des Sociétés de courses et de retirer sa carte professionnelle d'accès auxdites enceintes à M. Jérémy PARA pour une durée de 12 mois, assortie d'un sursis de 6 mois révocable sur 5 ans, son employeur la Société d'Entraînement

Fabrice VERMEULEN, partie à la présente procédure étant dûment informée par la présente décision ;

- d'interdire de courir RISING STAR et MACHU PICHOU, leur situation de propriété n'étant pas satisfaisante, étant observé que leur situation sera réexaminée en fonction des justificatifs de propriété à fournir à la satisfaction des Commissaires de France Galop ;
- de lever la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'il a été décidé d'interdire de courir ALLSBURG BILBERRY.

Boulogne, le 14 avril 2022

B. CORVELLER – F. MUNET – E. CHEVALIER du FAU

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP CHATEAUBRIANT – 16 AVRIL 2022 – PRIX RIVERMAN

Rappel de la décision des Commissaires de courses

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à la sortie du dernier tournant, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jeunes jockeys Maximilien JUSTUM (SHAYRAN) arrivé 1er, Simon PLANQUE (GRAND BALCON) arrivé 5ème et le jockey Augustin MADAMET (ALMANARAH) arrivé 4ème. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les commissaires ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 5 jours pour avoir en se décalant vers l'extérieur contrarié le hongre SHAYRAN. Ledit jockey ayant déjà été sanctionné pour le même motif au cours des 2 derniers mois. Le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel du jockey Augustin MADAMET contre la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 5 jours ;

Après avoir dûment appelé les jockeys susvisés à se présenter à la réunion du mercredi 20 avril 2022 et constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception du jockey Augustin MADAMET assisté de son agent ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications écrites des jockeys Maximilien JUSTUM, Simon PLANQUE et Augustin MADAMET et des déclarations de ce dernier et de son agent, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité utilisée ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérard HOVELACQUE ;

Sur le fond ;

Vu les explications et les trois photographies remises en séance ;

Vu le courrier électronique du jockey Augustin MADAMET en date du 18 avril 2022 également envoyé par courrier recommandé le lendemain mentionnant notamment :

- qu'il lui est reproché de s'être décalé tout seul vers l'extérieur et d'avoir ainsi gêné SHAYRAN dans la ligne d'arrivée ;
- qu'il n'en est rien selon lui car son cheval ainsi que les autres autour de lui et devant lui se décalaient vers l'extérieur et qu'il ne comprend pas comment il peut être jugé responsable de la gêne subie par SHAYRAN, qu'il n'a jamais cherché à se décaler à son détriment ;
- que sur la vue de $\frac{3}{4}$ dos, pas vraiment rectiligne, cette vue étant plus à la sortie du tournant que vraiment de dos, on voit bien qu'à l'entrée de la ligne d'arrivée, il est derrière le cheval GRAND BALCON et qu'à son extérieur se trouve le cheval SHAYRAN ;
- que sur la vue de face simultanément, il semble visible que le jockey du cheval GRAND BALCON

pensait venir à l'intérieur de MIGHTYBOROUGH (poids du corps, et regard à droite), qu'il avait donc tout à penser qu'il serait mieux et aisé de venir à l'extérieur de celui-ci, comme il disposait d'un espace suffisant d'où le fait qu'il commence à se décaler de façon fluide sur sa gauche à ce moment précis, comme expliqué en audience ;

- qu'une fois positionné à la hanche du cheval GRAND BALCON, il ne pouvait pas imaginer qu'un incident aussi imprévisible pouvait se passer car finalement, voyant le cheval SOLILOQUE déjà engagé, Simon PLANQUE ne voulant pas mettre en difficulté le jockey du cheval SOLILOQUE, a pris la décision de changer de plan et de venir à l'extérieur de MIGHTYBOROUGH et non plus à son intérieur ;
- que ces décisions se prennent dans un temps très rapide en étant lancés à pleine vitesse ;
- que GRAND BALCON certainement surpris par le changement de trajectoire à prendre, a sur-réagi à la demande de son jockey de passer en dedans du cheval le précédant et s'est donc quelques instants jeté sur sa gauche percutant sa pouliche qui était déjà engagée à son extérieur et par répercussion SHAYRAN ;
- qu'entre ces deux changements de cap de GRAND BALCON, il ne gêne pas SHAYRAN ni son jockey, d'ailleurs dont le poids du corps est à l'extérieur comme en atteste la vue $\frac{3}{4}$ de dos ;
- que sur la vue de face au même instant, lui aussi commençait à faire une rène d'ouverture sur sa gauche et qu'il adoptait le même comportement et la même tactique que la sienne ;
- que sans faire d'arrêt sur image, on comprend bien que Maximilien JUSTUM et lui-même laissent glisser leurs chevaux progressivement vers l'extérieur à l'entrée de la ligne droite afin d'aborder la phase d'accélération sans les contrarier et sans se contrarier, leurs trajectoires étant les mêmes ;
- qu'il ne s'estime pas à l'origine du mouvement constaté et en est la victime ou conséquence *a contrario* ;
- qu'il ne conteste que rarement en appel une décision et en a d'ailleurs accepté une récente à PORNICHET l'estimant méritée ;

Vu le courrier de procédure de l'agent du jockey Augustin MADAMET en date du 19 avril 2022 ;

Vu les explications du jockey Maximilien JUSTUM en date du 19 avril 2022, mentionnant notamment :

- qu'il n'a rien à rajouter sur l'incident survenu, qu'il y a eu un mouvement « *entrée de ligne droite* » impliquant M. Simon PLANQUE, M. Augustin MADAMET et lui-même, qu'un mouvement que l'on peut voir régulièrement dans un peloton sans que quiconque ne soit réellement fautif, que M. Simon PLANQUE est contraint de changer de ligne côté corde par manque de place, qu'à ce même moment M. MADAMET et lui-même cherchent le passage plutôt côté extérieur pour sa part et dans les chevaux pour M. Augustin MADAMET et ainsi anticiper le fait que certains concurrents « *côté corde reculent* », et que de ce fait il y a eu un contact par répercussion sans malheur et sans fautif « *pour sa part* » ;

Vu les explications du jockey Simon PLANQUE en date du 20 avril 2022 transmises par son agent, mentionnant notamment :

- que juste à la fin du dernier tournant, Alexandre ROUSSEL s'est infiltré à la corde et comme souvent sur cet hippodrome les chevaux se retrouvent déportés vers l'extérieur à l'entrée de la ligne droite ;
- qu'il a très rapidement redressé la trajectoire de son cheval et qu'il considère n'avoir aucune responsabilité dans l'incident qui s'est produit en dehors ;

Attendu que l'agent du jockey Augustin MADAMET a repris en séance les termes du courrier d'appel et des explications remises en séance, accompagnées de trois « *arrêts sur image* », mentionnant notamment que :

- les détails sont importants au niveau du « *timing* » : le cheval GRAND BALCON était déséquilibré sur un laps de temps très court (2 secondes) ce qui prouve l'imprévision de l'incident, que l'on voit bien que le cheval n'a pas une position rectiligne et qu'il chaloupe en quelque sorte ;
- qu'à 0,41 seconde son arrière main part sur la droite alors qu'à 0,40 seconde son arrière main chaloupe sur la gauche et qu'il y a moins d'une seconde entre ces deux situations ;
- que sur la première image à disposition, il semble que ledit cheval vient entre la lice et le cheval « *casaque orange* » à 0,38 seconde sur la vidéo ;
- que sur la deuxième image à disposition également, on voit que ledit cheval est largement à l'extérieur de la même casaque orange à 0,40 seconde, faisant observer que tout ce mouvement a lieu en deux secondes seulement, avec des chevaux lancés à 60 km/h ;

- que de la sortie du tournant à l'incident en question MM. JUSTUM et Augustin MADAMET sont côte à côte ni plus ni moins, ce qui prouve que ce dernier n'a pas cherché à s'insérer dans un trou puisqu'ils étaient déjà à côté l'un de l'autre ;
- qu'un autre détail prouve tout simplement qu'Augustin MADAMET était déjà à sa place : au moment de l'incident une fois encore, la hanche du cheval SHAYRAN ne vrille pas et n'est pas déséquilibrée, que c'est tout son corps qui est bousculé et qu'Augustin MADAMET était donc bel et bien déjà à côté de son collègue au moment de l'incident et pas en train de forcer le passage ;
- qu'Augustin MADAMET est déjà à côté du cheval qu'il est censé avoir gêné, qu'il ne s'insère pas et ne peut donc pas être jugé responsable d'un mouvement n'émanant pas de sa part ;
- l'article 166 alinéa deux du Code des Courses au Galop prévoit une sanction envers un jockey qui est à l'origine d'une bousculade d'un autre concurrent ou d'une gêne, en l'occurrence, et qu'Augustin MADAMET n'en est pas à l'origine ;
- que le cheval d'Augustin MADAMET semble avoir beaucoup de ressources toute la course, tout le tournant, et à l'entrée de la ligne droite, et que pourtant Augustin MADAMET n'a ni paniqué ni été irrespectueux au vu des ressources qu'il avait et qui auraient pu l'amener à s'emballer ;

Attendu que le jockey Augustin MADAMET a déclaré en séance qu'avant l'incident il n'entre pas en contact, ne serre pas et ne met aucune pression au jockey Maximilien JUSTUM ;

Attendu que l'agent du jockey Augustin MADAMET a ajouté :

- que sur la vue de dos c'est très clair, le jockey Simon PLANQUE « *veut venir en dedans* », que son cheval est déséquilibré sur un temps très court ainsi qu'on le voit sur l'arrêt sur images ;
- que la hanche du cheval monté par ledit jockey est totalement déséquilibrée ;
- qu'il s'agit comme le dit l'agent du jockey Simon PLANQUE d'un effet de tournant sur cet hippodrome où les chevaux ont tendance à « *plus que flotter* » ;
- que l'on voit sur la troisième photo le nez du cheval SHAYRAN qui se déporte sur son extérieur à lui et comme le dit l'agent du jockey Simon PLANQUE il s'agit d'un mouvement général de courses ;
- qu'en premier lieu, le jockey Augustin MADAMET et son collègue Maximilien JUSTUM sont côte à côte et qu'ensuite ils cherchent à se décaler ;
- qu'à la question de savoir pourquoi le jockey Augustin MADAMET n'a pas repris il convient d'indiquer qu'il était à « *trois quarts* » et risquait de clipper, ledit jockey ajoutant que ce n'est pas comme s'il arrivait dans les jambes du cheval du jockey Simon PLANQUE car il était « *déjà à trois quarts* » ;
- que le cheval GRAND BALCON avait sur-réagi qu'à la première demande il est venu en tête en dedans et qu'à la deuxième demande il s'agissait d'éviter un incident avec SOLILOQUE et de redresser sur son extérieur ;
- que tous les chevaux cherchent leur extérieur comme dans la ligne d'arrivée d'ailleurs, notamment ceux des jockeys Augustin MADAMET et Maximilien JUSTUM ;
- que le jockey Augustin MADAMET est complètement victime d'un mouvement dont il n'est pas à l'origine et qui ne peut pas être sanctionné aux termes de l'article 166 dudit Code ;
- qu'il tient à insister sur le fait que le cheval devant celui du jockey Augustin MADAMET a vraiment sur-réagi d'où le fait que ce dernier passe de la deuxième à la quatrième épaisseur en si peu de temps, précisant que le cheval d'Augustin MADAMET ne fait que répercuter le mouvement sur celui de l'extérieur ;
- que le jockey Simon PLANQUE n'est pas responsable de tout, que pour ne pas serrer SOLILOQUE, il a demandé à son cheval de réagir puis lui a donné un contre-ordre, ajoutant qu'il s'agit de jeunes chevaux et de jockeys lancés à grande vitesse qui font ce qu'ils peuvent pour redresser ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question en ce sens du Président de séance ;

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu que l'examen des différentes vues du film de contrôle notamment les vues de face et de dos, mettent en évidence qu'en sortant du tournant le jockey Augustin MADAMET progressait dans le dos du jockey Simon PLANQUE au milieu du peloton fourni ;

Qu'il est exact d'indiquer que le jockey Simon PLANQUE s'était un instant décalé sur sa gauche notamment

en raison d'un manque d'espace à la corde ce qui avait pu inciter le jockey Augustin MADAMET à subir ce décalage ;

Que cependant, le jockey Augustin MADAMET s'était décalé de manière beaucoup plus importante que ses concurrents vers la gauche, venant percuter le jockey Maximilien JUSTUM à sa gauche, et par voie de conséquences, ayant perturbé la progression des autres concurrents à leur extérieur, lesquels avaient subi la « vague » de manière visible, son confrère Simon PLANQUE ayant quant à lui immédiatement remis son partenaire en ligne ;

Attendu que le quantum de l'interdiction de monter d'une durée de 5 jours s'expliquent par la réitération d'une sanction pour gêne au sein d'un peloton dans un délai de 2 mois concernant le jockey Augustin MADAMET, ce quantum apparaissant ainsi fondé, justifié, et proportionné au vu du manque de précaution de l'appelant dont le mouvement vers la gauche avait été conséquent, insuffisamment contrôlé, un mouvement qualifiable de fautif du jockey Simon PLANQUE n'étant quant à lui pas avéré de manière caractérisée, quand bien même son partenaire avait eu tendance à se déporter un instant vers la gauche ;

Attendu, dans ces conditions, que les Commissaires de courses étaient fondés à sanctionner le jockey Augustin MADAMET par une interdiction de monter d'une durée de 5 jours et qu'il y a lieu de maintenir leur décision, laquelle est suffisamment motivée ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de :

- déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Augustin MADAMET ;
- maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 20 avril 2022

R. FOURNIER SARLOVEZE - G. HOVELACQUE - L. GISCARD D'ESTAING

Résultats des courses plates

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

DEAUVILLE

jeudi 7 avril 2022

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Dominique Le BARON-DUTACQ –
Gérald HOVELACQUE – Melchior-François MATHET

0003 097

978 ³⁰² **PRIX DE L'OPERATION OVERLORD** **1 900 m**
(Handicap divisé) (PSF)
(Classe 2)
Première épreuve

50 000 € (25 000, 9 500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 7 octobre 2021 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence: +18,5.

- 493** ¹ **Kahuna**, h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Brigh IRE (Galileo IRE), 54 k, SARL Mon Romain (F. Veron), F. Rohaut (s) – (n° corde 9) **1**
- 684** **Khochenko**, h, al, 7 ans, par Pastoral Pursuits GB et Flam GB (Singspiel IRE), 59^{1/2} k, J.L. Bouyenvall (E. Hardouin), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 16) **2**
- Super Super Sonic**, m, b, 4 ans, par Territories IRE et Amoa USA (Ghostzapper USA), 55 k, G. Augustin-Normand (G. Benoist), M^{me} A. Wattel – (n° corde 5) **3**
- 684** ² **Exciting**, m, b, 4 ans, par Exosphere AUS et Pietra Santa [Acclamation (GB)], 58^{1/2} k, Woodpark Bloodstock Ltd (C. Demuro), D. Smaga – (n° corde 12) **4**
- 684** **My Charming Prince**, m, gr, 5 ans, par Prince Gibraltar et Hello Sindarella [Sinndar (IRE)], 57^{1/2} k, p, LH (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 8) **5**
- 557** ¹ **Sagano (IRE)**, h, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Tristesse USA (Broken Vow USA), 57^{1/2} k, p, Ecurie Franck Boucey (M. Guyon), C. Ferland (s) – (n° corde 1) **6**
- King Cobra**, h, b, 6 ans, par Rajsaman et Kinlochranoch GB (Kyllachy GB), 57^{1/2} k, p, Ecurie Franck Boucey (M. Barzalona), C. Lotoux (s) – (n° corde 4) **7**
- Lettyt Fight**, h, 5 ans, 56^{1/2} k, Trois Mille (T. Piccone), S. Cerulis – (n° corde 7) **8**
- 684** **Nepalais**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, A. Gilibert (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 2) **9**
- 684** ¹ **Full Precieux**, h, 7 ans, 61 k, p, M^{me} M. Desvaux (C. Grosbois), M^{me} M. Desvaux – (n° corde 13) **10**
- 489** ¹ **By The Way**, h, 5 ans, 56 k, p, J. Julian (A. Lemaitre), P. Decouz (s) – (n° corde 15) **-**
- 329** ⁴ **Letty'S Marvel**, h, 7 ans, 56 k, p, G. Barbarin (M^{me} A. Duporte), S. Cerulis – (n° corde 6) **-**
- 691** ¹ **Jaayiz IRE**, h, 6 ans, 54^{1/2} k, p, M^{me} N. Sauvage (B. Marie), M^{me} N. Sauvage – (n° corde 3) **-**
- 684** **Chasselay**, h, 8 ans, 59^{1/2} k, p, S. Dehez (s) (C. Soumillon), S. Dehez (s) – (n° corde 10) **-**
- Val Bassett**, h, 4 ans, 58 k, Haras de Saint Julien (I. Mendizabal), F. Chappet – (n° corde 11) **-**
- Hank Moody USA**, h, 4 ans, 54 k, p, Karbobau (A. Pouchin), V. Luka – (n° corde 14) **-**

16 partants; 76 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 2467 €

Chev. élim.: *Valentine Mist IRE, Trancoso, Quentor, Madeleine Moves, Contessa Senora, Dewi Sant, The Donald, Reine De Lune, Great Dream, It'S On Us, Express Power IRE, Papa Winner, Multamis IRE*

Chev. retir.: *What Do You Say, Moral Gagnant (GER), Bene Bene*

courte encolure, courte encolure, tête, ¼ long, 4 long, 1 long ½, ½ long, tête, courte encolure.

25 000€ – 9 500€ – 7 000€ – 4 000€ – 2 000€ – 1 500€ – 1 000€

Primes aux propriétaires :

12 375 € *Kahuna*.
3 847 € *Khochenko*.
3 465 € *Super Super Sonic*.
1 980 € *Exciting*.
990 € *My Charming Prince*.
742 € *Sagano (Ire)*.
405 € *King Cobra*.

Primes aux éleveurs :

4 858 € *Al Asayl Bloodstock Ltd*.
1 166 € *Aleyrion Bloodstock Ltd*.
1 134 € *Wood Hall Stud Limited*.
889 € *Remi Boucret*.
388 € *Earl Haras Du Camp Benard*.
291 € *Wertheimer & Frere*.
182 € *M^{me} Elisabeth Ribard*.

Temps total : 1'55"16"

A l'issue de la course, les Commissaires après examen du film de contrôle et audition du jockey jockey Aude DUPORTE, ont rappelé à cette dernière la nécessité d'accompagner le hongre LETTY'S MARVEL jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

A l'issue de la course, les Commissaires après examen du film de contrôle et audition du jockey Ioritz MENDIZABAL, ont demandé des explications à ce dernier sur la performance du hongre VAL BASSET arrivé non placé.

L'intéressé a déclaré que la course avait été trop rythmée pour ledit hongre et qu'il n'avait plus les ressources nécessaires pour participer à l'arrivée de la course.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et lui ont rappelé la nécessité d'accompagner le hongre VAL BASSET jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

Les hongres KAHUNA, KHOCHENKO, les poulains EXCITING, SUPER SUPER SONIC et le cheval MY CHARMING PRINCE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

979 ³⁰⁶ **PRIX DJEBEL** **1 400 m**
(Groupe III - Mâles et Hongres)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans. Poids: 58 k.**

Versement à la poule des propriétaires: 830 à l'engagement le 16 mars ou 1.600 à l'engagement le 30 mars ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 4 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire du poulain gagnant par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° C1 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- Rock Boy**, m, b, 3 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Frasque IRE (Iffraaj GB), 58 k, S. Mayan (M. Barzalona), R. Chotard – (n° corde 2) **1**
- 689** ¹ **Loubeisien**, m, n.p, 3 ans, par Kheylef USA et Lolif [Loup Breton (IRE)], 58 k, Le Haras des Sens (S. Pasquier), C. Ferland (s) – (n° corde 6) **2**

718 ³ **My Fancy**, m, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Fancy Green [Muhtathir (GB)], 58 k, A. Almaddah (*M. Guyon*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 1) **3**

Liyann, m, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Lidiyana [Motivator (GB)], 58 k, . Aga Khan (*C. Soumillon*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 5) **4**

559 ¹ **Nesr Shalghoda GB**, m, b, 3 ans, par Due Diligence USA et Lady Macduff IRE (Ifraaj GB), 58 k, E. Elhrari (*T. Bachelot*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 7) **5**

689 **Kingentleman (GB)**, m, 3 ans, 58 k, G. Pariente (*C. Demuro*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 4) **6**

Zack Halo (IRE), m, 3 ans, 58 k, Δ, ZAK Bloodstock (*G. Mosse*), M. Delzangles – (n° corde 3) **7**

7 partants ; 12 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 960 €
1 long, ¼ long, ¼ long, 4 long ½, 6 long ½, 3 long.
40 000€ – 16 000€ – 12 000€ – 8 000€ – 4 000€

Primes aux propriétaires :
28 800 € *Rock Boy*.
11 520 € *Loubeisien*.
8 640 € *My Fancy*.
5 760 € *Liyann*.
2 880 € *Nesr Shalghoda Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :
5 848 € *Legendary Rent Club*.
3 577 € *Martial Delaplace*.
2 683 € *Marbat Lic*.
1 788 € *Haras De S.A. Aga Khan Scea*.
340 € *Whitsbury Farm & Stud Ltd*, prime non attribuée.

Temps total : 1'29"30"

Les Commissaires ont autorisé le poulain LOUBEISIEN à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les poulains ROCK BOY et LOUBEISIEN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

980 ³⁰⁷ **PRIX IMPRUDENCE** **1 400 m**
(Groupe III - Femelles)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)
Pour pouliches de 3 ans. Poids : 57 k.

Versement à la poule des propriétaires : 830 à l'engagement le 16 mars ou 1.600 à l'engagement le 30 mars ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 4 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la pouliche gagnante par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° C1 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Malavath IRE, f, al, 3 ans, par Mehmas IRE et Fidaaha IRE (New Approach IRE), 57 k, ♀, Everest Racing (*C. Soumillon*), F.H. Graffard (s) – (n° corde 8) **1**

Zellie, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Sarai GB (Nathaniel IRE), 57 k, AH. Al Attiya (*O. Peslier*), A. Fabre (s) – (n° corde 2) **2**

Accakaba (IRE), f, b, 3 ans, par Acclamation GB et Yakaba [Medicean (GB)], 57 k, ♀, Wertheimer & Frere (*M. Guyon*), C. Ferland (s) – (n° corde 3) **3**

Osmose, f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Meseika USA (Medaglia D'Oro USA), 57 k, M. Al Thani (*C. Demuro*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 6) **4**

689 ³ **Txope**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Power Of The Moon IRE (Acclamation GB), 57 k, ♀, Ecurie Griezmann (*A. Lemaitre*), P. Decouz (s) – (n° corde 7) **5**

Who Knows, f, 3 ans, 57 k, ♀, T. Yoshida (*T. Bachelot*), S. Wattel (s) – (n° corde 4) **6**

Fleur D'Iris GB, f, 3 ans, 57 k, Godolphin SNC (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) – (n° corde 1) **7**

Masiel (GB), f, 3 ans, 57 k, Cuadra Mediterraneo (*T. Piccone*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 5) **8**

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 2 752 €
1 long ½, ½ long, encolure, ¾ long, courte tête, 2 long ½, courte encolure.
40 000€ – 16 000€ – 12 000€ – 8 000€ – 4 000€

Primes aux propriétaires :
28 800 € *Malavath Ire*, prime non attribuée.
11 520 € *Zellie*.
8 640 € *Accakaba (Ire)*.
5 760 € *Osmose*.
2 880 € *Txope*.

Primes aux éleveurs :
3 577 € *Charles Barel*.
3 400 € *Tallyho Stud*, prime non attribuée.
1 754 € *Wertheimer & Frere*.
1 169 € *Al Shahania Stud*.
894 € *Haras Voltaire*.

Temps total : 1'32"25"

Les pouliches MALAVATH IRE et ZELLIE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

981 ³⁰⁴ **PRIX DE SAINT-LO** **1 400 m**
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° C1 : Plat, Dist. 1 400 m env.

704 ² **Rozgar IRE**, m, b, 3 ans, par Exceed And Excel AUS et Roshanara [Sea The Stars (IRE)], 58 k, ♀, . Aga Khan (*C. Soumillon*), F.H. Graffard (s) – (n° corde 3) **1**

700 **Dom Bertrand**, m, b, 3 ans, par Dream Ahead USA et Paola Lisa [Pomellato (GER)], 58 k, L. Giscard d'Estaing (*M. Barzalona*), HA. Pantall – (n° corde 6) **2**

700 ⁵ **The Big Short**, m, b, 3 ans, par Siyouni et Frame Of Mind (IRE) (Invincible Spirit IRE), 58 k, 3S Race Horse Management AG (*O. Peslier*), H. Shimizu – (n° corde 7) **3**

484 **Vif Des Aigles**, h, al, 3 ans, par Dream Ahead USA et Vie Des Aigles [Alamo Bay (USA)], 58 k, M^{me} C. Barande Barbe (*T. Piccone*), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 2) **4**

Montigny, h, b, 3 ans, par Dream Ahead USA et La Mouche (GB) (Dubawi IRE), 58 k, ⊗ Δ, G. Augustin-Normand (*R. Mangione*), S. Nigge (s) – (n° corde 5) **5**

Gaylor Senora, m, 3 ans, 58 k, ♀, Ecurie Haras des Senora (*A. Lemaitre*), S. Cerulis – (n° corde 1) **6**

704 ⁴ **Rimbault GER**, m, 3 ans, 58 k, M^{me} S. Harris (*S. Pasquier*), N. Clement (s) – (n° corde 4) **7**

547 ⁵ **Candle Stick**, m, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), Δ ♀, H. Saito (*S. Planque*), F. Chappet – (n° corde 8) **8**

8 partants ; 18 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 831 €
2 long, 2 long, tête, 4 long, 2 long ½, 1 long ¼, 8 long.
13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :
9 720 € *Rozgar Ire*, prime non attribuée.
3 888 € *Dom Bertrand*.
2 916 € *The Big Short*.
1 944 € *Vif Des Aigles*.
972 € *Montigny*.

Primes aux éleveurs :
1 207 € *Sca Bourfontaine*, Ecurie Ribestaing.
1 147 € *Haras De S.A. Aga Khan Scea*, prime non attribuée.
905 € *Ecurie Des Monceaux*, Ecurie Skymarc Farm, Meridian International Sarl, United Breeders.
603 € *Haras De Grandcamp Earl*.
301 € *Genets Srl*.

Temps total : 1'30"47"

Le Commissaire Melchior-Francois MATHET n'a pas officié dans cette course, un membre de sa famille ayant un intérêt sur un des partants.

A l'issue de la course, suite à un incident survenu à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Olivier PESLIER (THE BIG SHORT) arrivé 3^e, Mickael BARZALONA (DOM BERTRAND) arrivé 2^e et Christophe SOUMILLON (ROZGAR) arrivé 1^e.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que les poulains DOM BERTRAND et ROZGAR avaient légèrement penché vers la corde sans que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les poulains ROZGAR IRE et THE BIG SHORT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

982 ³⁰⁵ **PRIX DE GRUCHY** **1 400 m**
(Femelles)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)
Pour pouliches de 3 ans n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° C1 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Sweetheart, f, n.p, 3 ans, par Al Wukair IRE et Santa Christina [Daneshill Dancer (IRE)], 58 k, M^{me} A. Tamagni (*L. Mendizabal*), F. Chappet – (n° corde 10) **1**

607 **Amiravati GB**, f, al, 3 ans, par Siyouni et Abhisheka IRE (Sadler'S Wells USA), 58 k (54^{1/2} k), Godolphin SNC (*M^{me} S. Tison*), A. Fabre (s) – (n° corde 5) **2**

- Hush Angels IRE**, f, b, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Mrs Beeton IRE (Dansili GB), 58 k, p, Wingcap Ab (M. Guyon), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 7) **3**
- Fun But Tuff**, f, al, 3 ans, par Territories IRE et Comique USA (Distorted Humor USA), 56 k, C. & Y. Lerner (s) (F. Veron), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 9) **4**
- Galla**, f, b, 3 ans, par Frankel GB et Gracefully IRE (Orpen USA), 56 k, Haras de La Perelle (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 4) **5**
- 548** ³ **Almanfata**, f, 3 ans, 58 k, Ecurie du Parc Monceau (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 11) **6**
- 607** ⁴ **Espoir Eternel**, f, 3 ans, 58 k, A. Morange (A. Lemaitre), Chr. Head (s) – (n° corde 3) **7**
- Spirited Account GB**, f, 3 ans, 58 k, Suc. K. Abdullah (C. Lecoeuvre), HF. Devin (s) – (n° corde 2) **8**
- Missalia**, f, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), M^{me} C. Wingtans (M^{me} M. Michel), N. Caullery – (n° corde 6) **9**
- 607** ³ **Auctavia First**, f, 3 ans, 58 k, Ecurie Hunter Valley (M. Barzalona), Ed. Monfort (s) – (n° corde 1) **10**
- Leviosa**, f, 3 ans, 56 k, E. Thueux (E. Etienne), E. Thueux – (n° corde 8) **-**

11 partants ; 29 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 1 530 €
1 long ¼, ¾ long, encolure, 1 long ½, 2 long ½, 3 long, 1 long ¼, 2 long, 2 long.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

9720 € *Sweetheart*.
3888 € *Amiravati Gb*, prime non attribuée.
2916 € *Hush Angels Ire*, prime non attribuée.
1944 € *Fun But Tuff*.
972 € *Galla*.

Primes aux éleveurs :

3018 € Haras De Saint Julien.
459 € Godolphin, prime non attribuée.
394 € Ecurie Haras Du Cadrin, Ecurie Melanie, Ecurie Jml Racing, Alain Decrion.
344 € Ballysax Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
197 € Haras De La Perelle.

Temps total : 1'30"99"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche AUCTAVIA FIRST à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mickael BARZALONA sur la performance de la pouliche AUCTAVIA FIRST arrivée non placée. L'intéressé a déclaré que ladite pouliche courait pour la première fois sans le bonnet assourdissant et également pour la première fois sur une piste en gazon, ajoutant par ailleurs, que la pouliche AUCTAVIA FIRST avait été très allante durant le parcours, se retrouvant ainsi sans ressource.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les pouliches SWEETHEART et FUN BUT TUFF ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

983 ³⁰³ **PRIX DE SAINT-GATIEN** **2 500 m**
(Inédits)

27 000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 2 500 m env.

- Galashiels IRE**, m, al, 3 ans, par Australia GB et Glenmayne IRE (Duke Of Marmalade IRE), 58 k, Godolphin SNC (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 3) **1**
- Behtar**, m, al, 3 ans, par Kitten'S Joy USA et Behnasa [Dansili (GB)], 58 k, S.A. Aga Khan (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 1) **2**
- Secession**, f, b, 3 ans, par Almanzor et Sediciosa (IRE) (Rail Link GB), 56^{1/2} k, M. Lagasse (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 7) **3**
- Princesse Glory**, f, b.f, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Princesse Noire (GER) (Diamond Green), 56^{1/2} k (54 k), M^{me} Ph. Desbois (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 2) **4**
- Adriatic GB**, m, b, 3 ans, par Ulysses IRE et Chatterati USA (Street Cry IRE), 58 k, Flaxman Stables Ireland Ltd (S. Pasquier), P. Bary (s) – (n° corde 4) **5**
- Prince Louis**, h, 3 ans, 58 k, M. Nigge (s) (A. Lemaitre), M. Nigge (s) – (n° corde 6) **6**
- Artiste**, m, 3 ans, 58 k, Ecurie Tygaly (E. Hardouin), M. Brasme (s) – (n° corde 9) **7**
- Janella**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, p, V. Le Roy (T. Bachelot), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 5) **8**
- Senograf**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), AM. Rubbiani (S. Planque), A. & G. Botti (s) – (n° corde 8) **9**

9 partants ; 23 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 327 €
½ long, 1 long ¼, 3 long, 5 long, 5 long ½, 3 long, 6 long, 9 long.
13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

9720 € *Galashiels Ire*, prime non attribuée.
3888 € *Behtar*.
2916 € *Secession*.
1944 € *Princesse Glory*.
972 € *Adriatic Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1147 € Stonethorn Stud Farms Ltd, prime non attribuée.
905 € Gestut Zur Kuste Ag.
789 € S.A. Aga Khan.
603 € M^{me} Sylviane Jeffroy, Earl Le Goff, Pierre Cadec.
114 € Charles Cyzer, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2500 € *Galashiels Ire*.

Temps total : 2'52"80"

Les poulains GALASHIELS IRE et BEHTAR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

984 ³⁰⁹ **PRIX DE L'OPERATION FORTITUDE** **1 900 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Troisième épreuve (PSF)

20 000 € (10000, 4000, 3000, 2000, 1000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 7 octobre 2021 inclus.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence : +27,5.

- 710** ⁵ **Cortessa**, f, b, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Conti Di Luna [Anabaa Blue (GB)], 57^{1/2} k, C. Le Lay (C. Soumillon), B. Audouin (s) – (n° corde 14) **1**
- 691** ² **Sea Wings GB**, h, al, 6 ans, par Sea The Stars IRE et Infalible GB (Pivotal GB), 59^{1/2} k, p, R. Meder (M. Guyon), M. Krebs (s) – (n° corde 2) **2**
- 678** ² **Heaven City**, h, b, 5 ans, par Elusive City USA et Azarra (IRE) (Green Tune USA), 57^{1/2} k, Δ p, M^{me} N. Schlatter (M. Barzalona), RC. Montenegro – (n° corde 3) **3**
- 619** **Chubasco**, h, al, 5 ans, par Anodin (IRE) et Strelkita [Dr Fong (USA)], 58^{1/2} k (57 k), p, G. Barbarin (M^{me} A. Duporte), C. Lotoux (s) – (n° corde 7) **4**
- 739** ¹ **Mereking**, h, n.p, 5 ans, par Elusive City USA et Folle Biche (Take Risks), 57 k (56 k), φ, Y. Fayt (H. Lebouc), J. Boisnard (s) – (n° corde 12) **5**
- 375** **Gold Shiva**, h, 4 ans, 56^{1/2} k, p, R. Meder (T. Piccone), M. Krebs (s) – (n° corde 10) **6**
- 722** ⁵ **Man Or**, m, 5 ans, 56^{1/2} k (55 k), p, F. Hassine (A. Baron), G. Juillet – (n° corde 6) **7**
- 691** **Bafana Linggari**, h, 7 ans, 59^{1/2} k, Jpmd Racing (O. Peslier), F. Monnier (s) – (n° corde 4) **8**
- 610** **Equilot**, h, 4 ans, 56^{1/2} k, M^{me} C. Zass (A. Lemaitre), M. Nigge (s) – (n° corde 11) **9**
- 573** ² **Van Halo**, h, 6 ans, 57 k, ⊗ p, G. Nicot (M. Delalande), G. Nicot – (n° corde 13) **10**
- Sunkawakan**, f, 5 ans, 59 k, φ, RJC. Steffers (M. Nobili), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 8) **-**
- 753** **Cool Man**, m, 4 ans, 60 k, ⊗, M^{me} C. Stephenson (S. Pasquier), G. Doleuze – (n° corde 1) **-**
- 860** ¹ **Parafection (IRE)**, h, 6 ans, 54 k, p, M^{me} E. Le Clezio (M. Justum), C. Lotoux (s) – (n° corde 16) **-**
- 193** **Frosty Bay**, h, 8 ans, 60 k, p, P. Drioton (G. Benoist), N. Caullery – (n° corde 5) **-**
- Marastar**, f, 4 ans, 59^{1/2} k (58 k), Δ p, J. Uzel (M^{me} M. Eon), C. Lotoux (s) – (n° corde 15) **-**
- 149** **Holympica**, f, 4 ans, 59 k, p, Ecurie des Sables (I. Mendizabal), G. Nicot – (n° corde 9) **-**

16 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 704 €
Eng. Sup. : *Bafana Linggari*

3 long, courte encolure, tête, encolure, 1 long, tête, encolure, courte encolure, encolure.

10000€ – 4000€ – 3000€ – 2000€ – 1000€

Primes aux propriétaires :

4950 € *Cortessa*.
1620 € *Sea Wings Gb*, prime non attribuée.
1485 € *Heaven City*.
990 € *Chubasco*.
495 € *Mereking*.

Primes aux éleveurs :

1943 € Adolf Renk.
 583 € M^{me} Nicole Schlatter.
 388 € Alain Louis-Dreyfus.
 340 € Cheveley Park Stud, prime non attribuée.
 194 € Earl La Ferme D'Auge, M^{me} Christine Pastor.

Temps total : 1'58"22"

Les Commissaires ont autorisé le hongre SEA WINGS GB à être muni d'un bonnet aveuglant pour rentrer dans sa stalle de départ.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée afin d'examiner le changement de ligne du hongre MEREKING (Hugo LBOUC) arrivé 5^e et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre BAFANA LINNGARI (Olivier PESLIER) arrivé non placé et de la jument SUNKAWAKAN (Marc NOBILI) arrivée non placée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la jument SUNKAWAKAN et le hongre BAFANA LINNGARI n'auraient pas devancé le hongre MEREKING sans la gêne constatée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jeune jockey Hugo LBOUC par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir laissé pencher le hongre MEREKING aux abords du poteau d'arrivée (1^{re} récidive).

Par ailleurs, à l'issue de la course les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Olivier PESLIER (BAFANA LINNGARI) arrivé non placé et Christophe SOUMILLON (CORTESSA) arrivé 1^{er} sur un mouvement survenu à environ 250 mètres du poteau d'arrivée.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition de jockeys précités, il résulte qu'au moment où la jument CORTESSA progressait à l'extérieur, le hongre BAFANA LINNGARI avait légèrement penché vers la corde sans qu'aucune faute ne puisse être retenue à l'encontre de l'un des concurrents.

La jument CORTESSA et MEREKING ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

985 308	PRIX DE L'OPERATION NEPTUNE	1 900 m (PSF)
	(Handicap divisé) (Classe 3) Deuxième épreuve	
	25 000 € (12500, 4750, 3500, 2000, 1000, 750, 500)	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 7 octobre 2021 inclus.	
	Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
	Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 1 900 m env.	
	Référence : +25.	
489	Captain De Cerisy , h, b, 4 ans, par Captain Marvelous IRE et Beauchamp Amber GB (Compton Admiral GB), 59 ^{1/2} k, p, E. Ruiz Colechar (C. Soumillon), M. Cesandri (s) – (n° corde 9)	1
684 4	Jussifer , h, b, 5 ans, par Siyouni et Sona GB (Dansil GB), 58 k (56 ^{1/2} k), Ecurie Mathieu Offenstadt (M ^{me} A. Massin), S. Wattel (s) – (n° corde 6)	2
532 1	Ippling , m, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Ivory Yes [Le Havre (IRE)], 58 k (56 ^{1/2} k), p, D. Josset (M ^{me} M. Eon), C. Lotoux (s) – (n° corde 14)	3
477 5	Golfing Star (IRE) , h, b, 4 ans, par Elusive City USA et Hauville [Hurricane Run (IRE)], 58 ^{1/2} k, p, Trois Mille (T. Bachelot), S. Cerulis – (n° corde 4)	4
485 5	On Y Va IRE , m, b, 5 ans, par Zoffany IRE et Teepee JPN (Deep Impact JPN), 59 ^{1/2} k, p, D. Dumoulin (C. Demuro), R. Le Gal – (n° corde 11)	5
683 2	Maidomo ITY , h, b, 5 ans, par Pounced USA et Modern Goddess USA (Gulch USA), 59 ^{1/2} k (58 k), P. Ferrario (M ^{me} C. Pacaut), M. Guarnieri – (n° corde 13)	6
793 1	Gorock Of Saints , h, b, 5 ans, par Fastnet Rock AUS et Gorgeous Blue IRE (Latent Heat USA), 59 ^{1/2} k, p, Ecurie Melanie (H. Journiac), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 10)	7
595	Shyamala GB , f, 7 ans, 59 ^{1/2} k, p, M. Krebs (s) (I. Mendizabal), M. Krebs (s) – (n° corde 2)	8
684	Chief Mambo , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k, Stall Laurus (M. Barzalona), M ^{me} H. Sauer – (n° corde 12)	9
683 1	Zemindari , h, 10 ans, 60 k, M ^{me} H. Devin (C. Lecoeuvre), HF. Devin (s) – (n° corde 8)	10
551 1	Grace Bere , f, 6 ans, 60 k, p, P. Bloy (S. Pasquier), S. Cerulis – (n° corde 5)	–
207 2	Palmiro , h, 5 ans, 59 ^{1/2} k (58 k), G. Flugge (M ^{me} L. Bails), W. Hickst – (n° corde 3)	–
485	Young Man , h, 5 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), M ^{me} M. Baron (A. Baron), A. Baron – (n° corde 15)	–
438	Tag , h, 5 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), p, LMGW Bloodstock (M ^{me} S. Koyuncu), Mar. Hofer – (n° corde 16)	–
753	Toriano (FR) , h, 7 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), p, L. Farges (M ^{me} M. Michel), N. Caullery – (n° corde 1)	–
	Ideal King , h, 5 ans, 60 k, Leram S.R.O. (M. Guyon), V. Luka – (n° corde 7)	–

16 partants ; 16 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 880 €

courte encolure, 3/4 long, encolure, courte tête, tête, tête, 1/2 long, tête, tête.

12500€ – 4750€ – 3500€ – 2000€ – 1000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires :

6187 € *Captain De Cerisy*.
 2351 € *Jussifer*.
 1732 € *Ippling*.
 990 € *Golfing Star (Ire)*.
 495 € *On Y Va Ire*, prime non attribuée.
 371 € *Maidomo Ity*, prime non attribuée.
 247 € *Gorock Of Saints*.

Primes aux éleveurs :

2429 € Olivier Varin, Yann Varin, Sebastien Varin.
 923 € Daylesford Stud.
 680 € Ecurie Vaporetto, Comte Guillaume De Saint-Seine, Haras Du Hoguenet, M^{me} Christine Hubert.
 388 € M^{me} Renate Moser.
 85 € Suc. S. Niarchos, prime non attribuée.
 63 € Scuderia Fert Sas, Stephane Sarre.

Temps total : 1'57"81"

SAINT-CLOUD

0004 098

vendredi 8 avril 2022

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Arnaud de SEYSSEL – Gérard LAVOINE – Daniel CHAILLOU

986 313 PRIX JEAN MASSARD 2 100 m

(À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

19 000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 11.000, 14.000 ou 17.000. **Poids : 56 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 17.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 8 novembre 2021 inclus, reçu une allocation de 8.500 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.500 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 7 : Plat, Dist. 2 100 m env.

680	El Roy , m, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Vrissa [Duke Of Marmalade (IRE)], 56 k (54 ^{1/2} k), (11 000), Haras du Logis Saint-Germain (d'O. Andigne), J. de Mieulle (s) – (n° corde 12)	1
859	Ipparock (IRE) , f, b, 3 ans, par Fascinating Rock IRE et Philippa IRE (Galileo IRE), 56 ^{1/2} k (53 k), p, (11 000), M. Bekhti (A. Vilchien), S. Cerulis – (n° corde 1)	2
702 4	Balagan , f, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Copying (GB) (Choisir AUS), 54 ^{1/2} k (53 k), p, (11 000), N. Saltiel (J. Nicoleau), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 2)	3
738 2	Maquignon , h, b, 3 ans, par Recorder GB et La Savoyarde (IRE) (Makfi GB), 59 k (57 ^{1/2} k), p, (17 000), S. Foucher (H. Lehouc), S. Foucher – (n° corde 11)	4
822	Lady Wild , f, gr, 3 ans, par Kendargent et Lady Anouchka (IRE) (Vettori IRE), 54 ^{1/2} k (53 k), (11 000), Ecurie X (E. Verhestraeten), S. Wattel (s) – (n° corde 10)	5
872	Sans Crainte , f, 3 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), p, (14 000), D. Sutherland (B. Marie), JV. Toux – (n° corde 5)	6
626	Fede Galizia (IRE) , f, 3 ans, 57 ^{1/2} k (56 k), (17 000), C. Marzocco (S. Planque), F. Chappet – (n° corde 6)	7
622 5	Daisy Senora , f, 3 ans, 57 ^{1/2} k (55 k), (17 000), Ecurie Haras des Senora (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 8)	8
	Embacadero GER , h, 3 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), p, (11 000), Stall Ramon (M. Justum), S. Smrczek – (n° corde 9)	9
626	Pretty Link , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), p, (11 000), Ecurie Indigo (M ^{me} P. Cheyer), P&F. Adda & Renault (s) – (n° corde 4)	10

10 partants ; 23 eng. ; 2 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 1841 €

Sans motif : *Feel The Beat*

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

6840 € *El Roy*.
 2736 € *Ipparock (Ire)*.
 2052 € *Balagan*.
 1368 € *Maquignon*.
 684 € *Lady Wild*.

Primes aux éleveurs :

2124 € Haras Du Logis Saint Germain, Alban De Mieulle.
 637 € Ecurie Haras Du Cadran, Scea Bissons.
 555 € Nbh Racing.
 424 € James Baudouin.
 212 € Earl Bois Hue.

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jeunes-jockeys Ebbe VERHestraeten (LADY WILD) et Clément GUITRAUD (DAISY SENORA) en leurs explications, les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour ne pas avoir strictement conservé leur ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys Olivier d'ANDIGNE et Jacky NICOLEAU en leurs explications, ont sanctionné le premier nommé, par une amende d'un montant de 75 euros (1^{re} infraction - 6 coups) et le second, par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours (4^e infraction - 6 coups) pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

Le poulain EL ROY (réclamé), le hongre MAQUIGNON (réclamé) et la pouliche BALAGAN (réclamée) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

987³¹⁴ PRIX CARVIN 1 600 m (Classe 2)

28 000 € (14 000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus n'ayant, depuis le 8 avril 2021 inclus, ni gagné une Listed, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de Groupe et n'ayant pas, depuis le 8 octobre 2021 inclus, été classés 2^e d'une Listed ni, depuis le 8 janvier 2022 inclus, gagné une Classe 1. **Poids: 57 k.** Les chevaux ayant, depuis le 8 octobre 2021 inclus, gagné une Classe 2 porteront 1 k. 1/2; plusieurs Classe 2 ou une Classe 1, 3 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 5: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 756² **Longvillers**, m, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Lady Meydan [American Post (GB)], 57 k, G. Augustin-Normand (G. Benoist), Y. Barberot (s) - (n° corde 4) 1
- 614 **Lupo Nero**, m, n.p, 5 ans, par American Devil et Okapina [Okawango (USA)], 58^{1/2} k, S.A. Aga Khan (C. Soumillon), F.H. Graffard (s) - (n° corde 7) 2
- Layla**, f, b, 5 ans, par Lope De Vega IRE et She Loves You (GB) (Lawman), 55^{1/2} k, Fair Salinia Ltd (M. Guyon), P. & J. Brandt (s) - (n° corde 2) 3
- 606¹ **Principe GER**, h, b, 4 ans, par Free Eagle IRE et Paraisa GB (Red Ransom USA), 57 k, K. Allofs/Gestut Fahrhof (B. Murzabayev), P. Schiergen - (n° corde 3) 4
- 756³ **Dolia**, f, b, 4 ans, par Invincible Spirit IRE et Dolniya [Azamour (IRE)], 55^{1/2} k, S.A. Aga Khan (C. Soumillon), F.H. Graffard (s) - (n° corde 6) 5
- Ranes GB**, f, b, 4 ans, par Vadamos et Ruby Slippers GB (Sir Percy GB), 55^{1/2} k, G. Augustin-Normand (C. Demuro), P. Bary (s) - (n° corde 5) 6
- 918⁵ **George Morland GB**, h, b, 4 ans, par Camacho GB et Baharah USA (Elusive Quality USA), 57 k (55^{1/2} k), M^{me} A. Murphy (C. Guitraud), M^{me} A. Murphy - (n° corde 1) 7

7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 938 €

3 long, encolure, 1/2 long, 2 long 1/2, courte encolure, 1 long.
 14 000€ - 5320€ - 3920€ - 2240€ - 1120€ - 840€ - 560€

Primes aux propriétaires :

6930 € *Longvillers*.
 2633 € *Lupo Nero*.
 1940 € *Layla*.
 1108 € *Principe Ger*, prime non attribuée.
 554 € *Dolia*.
 415 € *Ranes Gb*, prime non attribuée.
 277 € *George Morland Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

2720 € Franklin Finance S.A. .
 1033 € Ecurie Haras De Quetieville, M^{me} Isabelle Sels, M^{le} Pascale Sels.
 498 € Fair Salinia Ltd.
 190 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.
 142 € S.A. Aga Khan.
 71 € Timothy J. Cooper, prime non attribuée.
 47 € Robert Alcock, prime non attribuée.

Temps total : 1'47''61''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les poulains LONGVILLERS et LUPO NERO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

988³¹⁵ PRIX QUERIDO 2 400 m (Classe 2)

28 000 € (14 000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus n'ayant, depuis le 8 avril 2021 inclus, ni gagné une Listed, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de Groupe et n'ayant pas, depuis le 8 octobre 2021 inclus, été classés 2^e d'une Listed ni, depuis le 8 janvier 2022 inclus, gagné une Classe 1. **Poids: 57 k.** Les chevaux ayant, depuis le 8 octobre 2021 inclus, gagné une Classe 2 porteront 1 k. 1/2; plusieurs Classe 2 ou une Classe 1, 3 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 400 m env.

- Love Child IRE**, f, b, 4 ans, par Dark Angel IRE et Future Generation IRE (Hurricane Run IRE), 55^{1/2} k, L^{ady} Bamford (O. Peslier), A. Fabre (s) - (n° corde 5) 1
- By My Side (IRE)**, f, al, 5 ans, par Siyouni et Fill My Heart (IRE) (Peintre Celebre USA), 57 k, B. Fair Salinia Ltd (M. Guyon), P. & J. Brandt (s) - (n° corde 7) 2
- Almacado Gree**, h, b, 7 ans, par Domedriver (IRE) et Polka De La Tour [Daliapour (IRE)], 57 k, B. Audouin (s) (T. Piccone), B. Audouin (s) - (n° corde 1) 3
- Circe**, f, gr, 5 ans, par Kendargent et Roche Ambeau (Chichicastenango), 57 k, Δ p, NBH Racing (M. Barzalona), JM. Beguigne - (n° corde 3) 4
- 705² **Or Gris**, h, b, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Caprice Flore (Kotky Bleu), 57 k, B. M^{me} de MC. Saint-Seine (C. Soumillon), E. & G. Leenders (s) - (n° corde 4) 5
- Chateau D'If**, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Moonlight Cass IRE (Danehill Dancer IRE), 58^{1/2} k (57 k), Chasing Euros Racing Club (C. Guitraud), M^{me} A. Murphy - (n° corde 2) 6
- 544⁴ **Kaleo Palace**, h, b, 5 ans, par Palace Episode USA et Balbeli (IRE) (Lando GER), 57 k, M^{me} E. Lafeu (C. Grosbois), A. Couetil (s) - (n° corde 6) 7

7 partants; 14 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 792 €

2 long, 1 long, 1 long, 1 long 1/4, 1 long, tête.

14 000€ - 5320€ - 3920€ - 2240€ - 1120€ - 840€ - 560€

Primes aux propriétaires :

6930 € *Love Child Ire*, prime non attribuée.
 2633 € *By My Side (Ire)*.
 1587 € *Almacado Gree*.
 1108 € *Circe*.
 453 € *Or Gris*.
 415 € *Chateau D'If*.
 277 € *Kaleo Palace*.

Primes aux éleveurs :

1190 € James F. Hanly, prime non attribuée.
 1033 € Fair Salinia Ltd.
 715 € Frederic Bellanger, Dominique Salle, Alain Bellanger.
 435 € Ecurie Des Monceaux.
 244 € Scea Chateau Montlandrie.
 204 € Etienne Leenders, M^{me} Etienne Leenders.
 108 € Ecurie Lafeu, M^{me} Emilie Lafeu.

Temps total : 2'46''80''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les raisons ayant amené le jockey Christophe SOUMILLON (OR GRIS) arrivé 5^e, à reprendre son cheval à environ 450 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition, les jockeys Olivier PESLIER (LOVE CHILD (IRE)) arrivé 1^{er} et Christophe SOUMILLON (OR GRIS) arrivé 5^e, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le mouvement de la jument LOVE CHILD (IRE) vers la lice extérieure n'avait pas été empêché le hongre OR GRIS de la devancer au passage du poteau d'arrivée malgré la gêne constatée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Olivier PESLIER par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours en raison d'un comportement fautif.

Les juments LOVE CHILD (IRE) et BY MY SIDE (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

989 ³¹¹ **PRIX SICARELLE** **2 400 m**
(Femelles)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 400 m env.

- 801** **Qarasha GB**, f, b, 3 ans, par Nathaniel IRE et First GB **1**
(Highest Honor), 58 k, N. Bizakov (*O. Peslier*), A. Fabre (s) – (n° corde 5)
- Secret Sky (IRE)**, f, b, 3 ans, par Camelot GB et Oh Star USA (Tale Of The Cat USA), 56 k, Al Asayl France (*C. Soumillon*), FH. Graffard (s) – (n° corde 2) **2**
- Take Me Away**, f, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Pearl Away [Gold Away (IRE)], 56 k, Δ, Ecurie Victoria Dreams (*G. Mosse*), JPh. Dubois – (n° corde 7) **3**
- 528** **Ultra Bright**, f, al, 3 ans, par Ultra IRE et Manaia [Oratorio (IRE)], 58 k, β, M^{me} I. Corbani (*T. Piccone*), de P. Chevigny – (n° corde 1) **4**
- Affaire En Or**, f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Affaire De Moeurs (Kaldounevees), 56 k, M^{me} H. Devin (*C. Lecoeuvre*), HF. Devin (s) – (n° corde 3) **5**
- Sothis**, f, 3 ans, 58 k, β, F. Fiol (*T. Bachelot*), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 8) **6**
- 642** **Pticoeur Dusylhans**, f, 3 ans, 58 k, Δ, G. Baton (*M. Nobili*), E. Wianny – (n° corde 4) **7**
- Best Women (IRE)**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), Chevotel Racing (*C. Guitraud*), S. Nigge (s) – (n° corde 6) **8**

8 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 961 €

Eng. Sup.: *Affaire En Or*

¾ long, 6 long, encolure, 2 long ½, 5 long, courte encolure, 1 long ¼.

13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires:

9 720 € *Qarasha Gb*, prime non attribuée.

3 888 € *Secret Sky (Ire)*.

2 916 € *Take Me Away*.

1 944 € *Ultra Bright*.

972 € *Affaire En Or*.

Primes aux éleveurs:

1 147 € Hesmonds Stud Ltd, prime non attribuée.

905 € Jean-Philippe Dubois.

789 € Al Asayl France.

603 € Sarl Jedburgh Stud.

301 € M^{me} Henri Devin.

Temps total: 2'51"94"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0,5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les pouliches QARASHA (GB) et TAKE ME AWAY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

990 ³¹⁸ **PRIX HENRI DE VESIAN** **2 400 m**
(Handicap de catégorie - Gentlemen-Riders)
(Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicap aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

A la clôture définitive des partants, le poids minimum ne sera pas inférieur à 63 k.

Pour Gentlemen-Riders; ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +47.

- 735** ² **Tchucky Chop**, h, al, 7 ans, par Deportivo GB et River Avon (Stormy River), 71^{1/2} k, β, M^{me} S. Collet (*F. Guy*), S. Labate (s) – (n° corde 8) **1**
- 817** ¹ **Brazing**, h, b, 6 ans, par Dabirsim et Amazing Beauty GER (Bahamian Bounty GB), 72 k (70 k), φ, J. Briset (*J. Briset*), M^{me} M. Le Gall – (n° corde 3) **2**
- 655** ¹ **Momour USA**, h, b, 8 ans, par Mizzen Mast USA et Mouraniya IRE (Azamour IRE), 70^{1/2} k, β, D. Limousy (*K. Brayé*), D. Limousy – (n° corde 15) **3**

- 804** **Puff Dakota**, h, b, 6 ans, par Makfi GB et Atlantic Festival USA (Theatrical IRE), 71 k (69 k), φβ, M^{me} C. Auvray (*A. Desespringalle*), M^{me} C. Auvray – (n° corde 18) **4**
- 787** ¹ **Grand Yaka**, h, gr, 5 ans, par Dabirsim et Cat Nova [Hurricane Cat (USA)], 67^{1/2} k, ⊗, S. Ghys (*Max. Denuault*), S. Ghys – (n° corde 11) **5**
- 892** **Ahmed Pride**, h, 10 ans, 69 k, ⊗, LR. Kambrun-Herve (*F. Gautier*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 16) **6**
- 824** ⁴ **Rue Dauphine**, f, 6 ans, 64^{1/2} k, β, Art. Adeline de Boisbrunet (*T. Marlin*), Art. Adeline de Boisbrunet – (n° corde 17) **7**
- 735** **Sudden Death**, m, 4 ans, 67^{1/2} k, φ, N. Willis (*F. Tett*), NP. Littmoden – (n° corde 13) **8**
- 804** ⁵ **Breville**, h, 6 ans, 72 k (70 k), φ, C. & Y. Lerner (s) (*L. Jouteau*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 2) **9**
- 933** ⁴ **Mavala**, f, 5 ans, 69 k (67 k), φβ, Ch. Plisson (s) (*Thi. Journiac*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 5) **10**
- 735** ³ **Elypson**, m, 7 ans, 71 k, β, D. Baliouze (*J. Plassard*), M. Pitart – (n° corde 1) **-**
- 784** ⁴ **Fares Poet IRE**, h, 6 ans, 69 k, β, Stal Vie en Rose (*P. Deno*), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 9) **-**
- 868** **Nawa Theeq**, f, 4 ans, 66 k, β, C. Arnaud (*G. Bertrand*), S. Jesus – (n° corde 6) **-**
- 824** ³ **Welcome Valentin**, h, 5 ans, 68^{1/2} k, β, A. Fracas (*G. Roth Le Vaillant*), A. Fracas – (n° corde 14) **-**
- 707** **Lord Spirit**, h, 6 ans, 70 k, φ, R. Bordeyne (*T. Guineheux*), R. Le Gal – (n° corde 4) **-**
- 892** **Maestro Chop**, h, 5 ans, 71^{1/2} k, Δ, C. Dolle (*T. Mace*), M. Aubry – (n° corde 12) **-**
- 928** ³ **Ni Chaud Ni Froid**, f, 6 ans, 70^{1/2} k (68^{1/2} k), ⊗, G. Courbot (*C. Aelbrecht*), G. Courbot – (n° corde 7) **-**
- 804** ³ **Mainsail Atlantic USA**, h, 7 ans, 71 k, β, G. Viel (*G. Viel*), L. Viel (s) – (n° corde 10) **-**

18 partants; 31 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 1 152 €

Eng. Sup.: *Grand Yaka*

¾ long, 1 long ¼, tête, tête, 1 long ¼, ¾ long, 2 long ½, 1 long ¾.

8 000 € – 3 200 € – 2 400 € – 1 600 € – 800 €

Primes aux propriétaires:

3 240 € *Tchucky Chop*.

1 296 € *Brazing*.

972 € *Momour Usa*, prime non attribuée.

648 € *Puff Dakota*.

396 € *Grand Yaka*.

Primes aux éleveurs:

1 461 € Alain Chopard.

382 € Ecurie Winning.

292 € S.C.E.A. Haras De Manneville.

204 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.

155 € Mell Elevages, M^{me} Martine Mell, Francois Mell.

Temps total: 2'54"61"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0,5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la jument NAWA THEEQ à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le gentleman-rider César AELBRECHT (NI CHAUD NI FROID), arrivé non placé, en ses explications sur son comportement pendant le parcours.

L'intéressé a indiqué qu'à l'ouverture des portes des stalles, les deux concurrents, placés de part et d'autre du hongre NI CHAUD NI FROID, ayant échappé à leurs jockeys l'ont déséquilibré et qu'il avait jugé préférable de déchausser ses étriers, sa selle ayant tourné. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le gentleman-rider Louis JOUTEAU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 12 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 9 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les gentlemen-riders Guillaume VIEL, Thomas GUIHENEUX et Patrick DENO en leurs explications, leur ont adressé des observations pour avoir cessé prématurément de solliciter leurs chevaux jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

Les hongres TCHUCKY CHOP et PUFF DAKOTA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

991 ³¹⁰ **PRIX AMOUR DRAKE** **2 400 m**
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 400 m env.

- 394** ⁵ **Doctor Ari IRE**, m, al, 3 ans, par No Nay Never USA et Virginia Gallica IRE (Galileo IRE), 58 k, H. Guy (C. Demuro), F. Chappet – (n° corde 4) 1
- 624** ⁴ **Antelope Canyon USA**, h, al, 3 ans, par Kitten'S Joy USA et Hoop Of Colour USA (Distorted Humor USA), 58 k, Flaxman Stables Ireland Ltd (S. Pasquier), A. Fabre (s) – (n° corde 3) 2
- Fasol (GB)**, m, b, 3 ans, par Galileo IRE et Silasol (IRE) (Monsun GER), 58 k, Wertheimer & Frere (M. Guyon), C. Ferland (s) – (n° corde 2) 3
- 463** ² **Martial Art**, h, b, 3 ans, par Attendu et Monarquia (IRE) (Danehill Dancer IRE), 58 k, A. Kraulger (E. Hardouin), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 5) 4
- 624** ² **Tchakoviev**, m, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Lunashkaya (GB) (Muhtathir GB), 58 k, A. Jathiere (C. Soumillon), M. Delcher Sanchez – (n° corde 1) 5
- Meergott GER**, m, 3 ans, 58 k, Liberty Racing 2020 (A. Lemaitre), H. Grewe – (n° corde 6) 6
- 598** **Zinnia**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), M. Bollack-Badel (S. Planque), M. Bollack-Badel – (n° corde 7) 7

7 partants; 17 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 988 €

nez, 3/4 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 1 long, 6 long.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires:

9720 € *Doctor Ari Ire*, prime non attribuée.
3888 € *Antelope Canyon Usa*, prime non attribuée.
2916 € *Fasol (Gb)*.
1944 € *Martial Art*.
972 € *Tchakoviev*.

Primes aux éleveurs:

1147 € Virginia Gallica Syndicate, prime non attribuée.
603 € Valentin Bukhtoyarov, Evgeny Kappushev.
592 € Wertheimer & Frere.
459 € Flaxman Holdings Ltd, prime non attribuée.
301 € Alain Jathiere.

Temps total: 2'56"5"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le poulain MEERGOTT (GER) à ne faire qu'un tour du rond et à se rendre au départ en main non monté, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Christophe SOUMILLON, arrivé 5^e, en ses explications sur le comportement du poulain TCHAKOVIEV à environ 100 mètres du poteau d'arrivée.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait eu du mal à respirer durant le parcours, qu'il avait changé de jambe à l'entrée de la ligne d'arrivée, que le terrain n'avait pas semblé lui convenir et qu'il lui avait échappé aux abords du poteau d'arrivée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le poulain DOCTOR ARI (IRE) et le hongre ANTELOPE CANYON (USA) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

992 ³¹² **PRIX DE CHATOU** 1 400 m
(À réclamer)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 11.000, 14.000 ou 17.000. Poids: 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 1 k. 1/2; pour 17.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 8 novembre 2021 inclus, reçu une allocation de 8.500 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 8.500 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 3: Plat, Dist. 1 400 m env.

- 774** **Recorwoman**, f, al, 3 ans, par Recorder GB et Pearlred [Redback (GB)], 57^{1/2} k, Δ ♀, (17 000), M^{me} C. Meignan (M. Guyon), Fr. Monfort (s) – (n° corde 11) 1
- 690** ⁵ **Quietly Confident GB**, f, b.f, 3 ans, par Dabirsim et Quiet GB (Observatory USA), 59^{1/2} k (58 k), ⊗, (17 000), F. Chappet (S. Planque), F. Chappet – (n° corde 15) 2
- 754** ² **Olaf The Big One**, m, al, 3 ans, par Shamalgan et Oliandra FR (Lando GER), 57^{1/2} k, ♀, (14 000), T. Marechal (C. Soumillon), C. Escuder – (n° corde 12) 3
- 639** ⁴ **Capoeira IRE**, h, b, 3 ans, par Fascinating Rock IRE et Dancealot GB (Lawman), 56 k, (11 000), Ladratta SRL (R. Mangione), A. & G. Botti (s) – (n° corde 6) 4
- 774** **Family Smile (IRE)**, h, al, 3 ans, par Ultra IRE et Modern Family [Excellent Art (GB)], 57^{1/2} k, (14 000), Ecurie Ascot (E. Hardouin), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 9) 5

- 754** **Katuba**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (55 k), (17 000), Stal Gusky (K. Vanderbeke), N. Lantsoght – (n° corde 13) 6
- 577** **Bluetot**, h, 3 ans, 59 k (57^{1/2} k), Δ, (17 000), Scuderia Micolò SNC (B. Marie), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 3) 7
- 832** **Uri**, m, 3 ans, 57^{1/2} k (56 k), φ ♀, (14 000), N. Caullery (M^{me} D. Santiago), N. Caullery – (n° corde 4) 8
- 821** **Leo Spirit**, h, 3 ans, 56 k, Δ, (11 000), R. Straus (F. Veron), M^{me} G. Rarick – (n° corde 8) 9
- Baileys Eminence**, h, 3 ans, 59^{1/2} k, φ ♀, (14 000), G.R. Bailey Ltd (A. Lemaitre), M^{me} A. Murphy – (n° corde 14) 10
- 869** **Blue Dream**, m, 3 ans, 59 k (57^{1/2} k), ♀, (17 000), F. Gregoire (J. Mobian), G. Barbedette – (n° corde 7) –
- 677** **Showena**, f, 3 ans, 56 k, ⊗, (14 000), M^{me} D. Clee (C. Demuro), HA. Pantall – (n° corde 16) –
- 778** **Fulliditch**, f, 3 ans, 56 k, (14 000), Boulbee Brooks Ltd (M. Barzalona), de O. Montzey – (n° corde 10) –
- 754** **Pedro Des Aigles**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), ⊗, (11 000), Cuadra Miranda S.L.U (G. Meury), M. Delcher Sanchez – (n° corde 5) –
- 754** ⁴ **Dalakhova**, f, 3 ans, 56 k, Δ, (14 000), J. Couvercelle (T. Piccone), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 1) –

15 partants; 25 eng.; 2 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 1491 €

Eng. Sup.: *Quietly Confident GB, Uri*

2 long 1/2, 1/2 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 3 long, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 2 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

6840 € *Recorwoman*.
2736 € *Quietly Confident Gb*, prime non attribuée.
2052 € *Olaf The Big One*.
1368 € *Capoeira Ire*, prime non attribuée.
684 € *Family Smile (Ire)*.

Primes aux éleveurs:

2124 € Xavier Richard.
637 € Ecurie Normandie Pur Sang.
323 € The Quiet Partnership, prime non attribuée.
161 € Newtown Anner Stud Farm, prime non attribuée.
138 € Ecurie Ascot.

Temps total: 1'35"20"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche FASTER a été déclarée non partante, le terrain ne correspondant pas à ses aptitudes.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockey Delphine SANTIAGO (URI) arrivé non placé et Christophe SOUMILLON (OLAF THE BIG ONE) arrivé 3^e, en leurs explications, ont adressé des observations à ce dernier pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne et entré en contact avec le poulain URI, à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, ce dernier étant sur ses fins aux dires de son jockey, cet incident n'ayant toutefois pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La pouliche RECORMAN et le poulain OLAF THE BIG ONE (réclamé) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

993 ³¹⁶ **PRIX DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE** 1 600 m
(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Première épreuve

21 000 € (10500, 4200, 3150, 2100, 1050)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 5: Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence: +31,5.

- 964** ⁷ **Joao**, h, gr, 5 ans, par Slickly et Alla Prossima GB (Sakhee USA), 60 k (58^{1/2} k), φ, Ecurie Club des Etoiles (H. Boutin), M. Boutin (s) – (n° corde 12) 1
- 600** **Le Kakou**, m, b, 6 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Lacerta [Vespone (IRE)], 59 k, ♀, M^{me} N. Carrie-Eychenne (E. Hardouin), F. Foresi – (n° corde 8) 2
- 758** ¹ **King Hartwood**, h, b.f, 6 ans, par Motivator GB et Sargasses [Kingsalsa (USA)], 59^{1/2} k, D. Guindon (L. Boisseau), M^{me} V. Dissaux – (n° corde 9) 3
- 722** **Amarhalen**, f, al, 5 ans, par Amarillo IRE et One Halen [Until Sundown (USA)], 54^{1/2} k (53 k), φ ♀, G. Zamora (M^{me} P. Cheyer), E. Thueux – (n° corde 15) 4

- 825** ² **Thindy**, h, b, 10 ans, par Footstepsinthesand GB et Windy [Rock Of Gibraltar (IRE)], 56^{1/2} k, ♂ p, AS. & D. Allard (s) (*T. Bachelot*), AS. & D. Allard (s) – (n° corde 16) **5**
- 706** **Jasmina**, f, 5 ans, 60 k, Ecurie des Charmes (*S. Planque*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6) **6**
- 617** ¹ **Rosieres**, f, 6 ans, 59 k, p, M^{me} Y. Vollmer (*A. Lemaitre*), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 17) **7**
- 760** ⁴ **Stranger**, h, 5 ans, 58 k, Next Gen Racing (*C. Soumillon*), B. Legros (s) – (n° corde 10) **8**
- 900** ³ **Usain Best**, h, 10 ans, 58 k, JC. Daoudal (*J. Nicoleau*), B. Legros (s) – (n° corde 13) **9**
- Cleostorm**, f, 6 ans, 56 k (54^{1/2} k), H. Declercq (*M^{me} M. Michel*), BV van den Troost – (n° corde 14) **10**
- 691** ⁷ **Hot Summer**, h, 6 ans, 60 k (58^{1/2} k), Racing Stars (*M^{me} A. Molins*), L. Rovisse – (n° corde 2) **-**
- 818** ⁵ **Kaaba Stone IRE**, f, 7 ans, 56^{1/2} k, p, L. Cendra (*M. Justum*), L. Cendra – (n° corde 1) **-**
- 759** **Goutte De Lune**, f, 6 ans, 55^{1/2} k (54 k), ♂ p, Ch. Plisson (s) (*M^{me} D. Santiago*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 5) **-**
- 767** ⁴ **Explorar**, h, 5 ans, 57^{1/2} k, ♂, P. Faucampre (*M. Guyon*), S. Labate (s) – (n° corde 11) **-**
- 699** **Karmoutcho**, m, 5 ans, 60 k, p, J. Piasco (*T. Piccone*), C. Escuder – (n° corde 4) **-**
- 644** **Lavinia Rose GB**, f, 9 ans, 55 k, ♂ p, G. Alimpinis (*M. Barzalona*), G. Alimpinis – (n° corde 3) **-**

16 partants ; 42 eng. ; 1 eng. sup. ; 17 part def. – Total des entrées : 1897 €

Eng. Sup. : *Jasmina*

Certif. vétérinaire : *Spinning Mist GB*

1 long ¼, 1 long ½, 1 long ¾, courte encolure, courte encolure, tête, 2 long ½, 4 long, 1 long ¼.

10500€ – 4200€ – 3150€ – 2100€ – 1050€

Primes aux propriétaires :

5197 € *Joao*.

1701 € *Le Kakou*.

1275 € *King Hartwood*.

1039 € *Amarhalen*.

425 € *Thindy*.

Primes aux éleveurs :

2040 € *Gottfried Reims*.

767 € *Haras Du Hoguenet, Keven Borgel, Philip Prevost Baratte, Thierry Zuccolotto*.

575 € *Marc Hovelacque, Dominique Guindon*.

408 € *Guy Zamora*.

191 € *Sca Elevage De Tourgeville, Old Highbourne Bloodstock Ltd, Tomas Schweizer*.

Temps total : 1'50"26"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la jument KAABA STONE (IRE) à ne faire qu'un tour du rond et être montée sur la piste, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Les Commissaires ont autorisé le hongre KING HARTWOOD à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Mickael BARZALONA en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir cessé prématurément de solliciter la jument LAVINIA ROSE (GB) jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Tony PICCONE en ses explications sur le comportement du cheval KARMOUTCHO.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait tiré de l'ouverture des stalles jusqu'à l'entrée du dernier tournant, en faisant tout son possible pour éviter de galoper dans les postérieurs de la jument LAVINIA ROSE (GB) et qu'une fois dans la ligne d'arrivée, il ne disposait plus des ressources suffisantes. Les Commissaires ont enregistré ces explications et lui ont toutefois adressé des observations pour avoir cessé prématurément de solliciter ladite jument jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Stéphane LABATE en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté le hongre EXPLORAR au public non muni de ses oeillères, ledit hongre ayant été déclaré comme devant en être muni lors de la déclaration de partant.

Toutefois, le hongre EXPLORAR en a été muni pour participer à la course.

Les hongres JOAO et THINDY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

994 ³¹⁷ **PRIX DE VILLIERS SAINT-FREDERIC** **1 600 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +31,5.

- 759** ² **April Angel**, f, b, 8 ans, par Spirit One et Lady Verde (Meshaheer USA), 56^{1/2} k, p, M^{me} C. Auvray (*M. Guyon*), M^{me} C. Auvray – (n° corde 6) **1**
- 759** **Miami Beet**, h, b, 5 ans, par Red Dubawi (IRE) et Spirit Of Pauline (Spirit One), 57^{1/2} k, M^{me} C. Moneta (*C. Billardello*), F. Foresi – (n° corde 1) **2**
- 759** **Samwell**, h, b, 6 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Escolhida IRE [Montjeu (IRE)], 58^{1/2} k (57 k), Ecurie Ascot (*M^{me} A. Duporte*), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 9) **3**
- 618** ¹ **Jamala**, f, b, 6 ans, par Evasive GB et Ginostra (GB) (Oasis Dream GB), 57^{1/2} k, p, M^{me} D. Aigueperse (*F. Veron*), M^{me} M. Le Gall – (n° corde 3) **4**
- 618** **Calvin**, h, b, 9 ans, par Whipper USA et Celestina Agostino USA (Street Cry IRE), 53 k (51^{1/2} k), p, Stal Gusky (*K. Vanderbeke*), N. Lantsoght – (n° corde 4) **5**
- 759** **Hurricane Light**, h, 7 ans, 58 k, ♂, M^{me} N. Sauvage (*B. Marie*), M^{me} N. Sauvage – (n° corde 10) **6**
- 722** ³ **Lovely Miss**, f, 6 ans, 60 k, ♂, D. Dumoulin (*L. Boisseau*), R. Le Gal – (n° corde 2) **7**
- 804** ² **Beleave You**, h, 7 ans, 58 k, ♂ p, E. Gueneau (*C. Soumillon*), P&F. Adda & Renaut (s) – (n° corde 15) **8**
- 723** ¹ **Beb'S**, m, 5 ans, 56^{1/2} k, Arn. Nicolas (*R. Mangione*), Arn. Nicolas – (n° corde 8) **9**
- 618** **Absolute Summer**, f, 8 ans, 55 k, ♂, G. Manson (*A. Lemaitre*), S. Labate (s) – (n° corde 5) **10**
- 759** **Navalis GER**, h, 7 ans, 60 k, ♂ p, M^{me} J. Burger (*T. Piccone*), C. Escuder – (n° corde 12) **-**
- 900** **Goji Berry**, h, 8 ans, 60 k (58^{1/2} k), p, Ch. Plisson (s) (*M^{me} D. Santiago*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 14) **-**
- 863** **Al Rassoul**, h, 7 ans, 58 k, ♂, P. Nicot (s) (*T. Bachelot*), P. Nicot (s) – (n° corde 16) **-**
- 618** **Kavakney BEL**, m, 6 ans, 53^{1/2} k (52 k), JM. Plasschaert (*M^{me} P. Cheyer*), JM. Plasschaert – (n° corde 11) **-**
- 672** **Raven Ridge IRE**, h, 11 ans, 58^{1/2} k, ♂, S. Gouvaze (*M. Androuin*), S. Gouvaze (s) – (n° corde 13) **-**
- 759** **Tarahumara Queen**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (54 k), ♀, G. Curenas (*E. Verhestraeten*), A. Junk (s) – (n° corde 7) **-**

16 partants ; 16 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 668 €

3 long ½, 4 long, encolure, nez, 3 long ½, 3 long ½, tête, ½ long, 8 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

3847 € *April Angel*.

1881 € *Miami Beet*.

1154 € *Samwell*.

769 € *Jamala*.

384 € *Calvin*.

Primes aux éleveurs :

1735 € *Philippe Demercastel*.

738 € *Le Haras De La Gousserie*.

520 € *Daniel Cherdo, M^{me} Claudie Cherdo*.

346 € *Aleyrion Bloodstock Ltd*.

173 € *Ecurie Des Monceaux*.

Temps total : 1'51"8"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les juments APRIL ANGEL et JAMALA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SALON-DE-PROVENCE

0613 098

vendredi 8 avril 2022

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Nathalie MARTEAU – Alexandre ISKANDAR – Franck PASCO – Hubert BRUNA

995 ⁴¹⁹⁷ **PRIX DU CENTRE D'ENTRAINEMENT DE CALAS** **2 000 m**
(Inédits)

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- Seasalt IRE**, f, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Sar Oiche IRE (Teofilo IRE), 56^{1/2} k (54 k), M^{me} A. Wigan (*G. Legras*), J. Reynier – (n° corde 4) **1**
- Sea The Best**, f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Decisive Intent (GB) (Lawman), 56^{1/2} k (53^{1/2} k), Sunderland Holding Inc. (*T. Ventadour*), J. Reynier – (n° corde 3) **2**
- Barcha**, f, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Emouna Queen (IRE) (Indian Ridge IRE), 56^{1/2} k (54 k), G. Mimouni (*A. Gutierrez Val*), P. Sogorb – (n° corde 8) **3**
- Field Of Glory**, m, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Daffodil Fields IRE (Moss Vale IRE), 58 k, β , Ecurie Gribomont (*G. Millet*), P. Cottier – (n° corde 1) **4**
- Momo Nelson (IRE)**, h, al, 3 ans, par Mount Nelson GB et Momo No Sekku [Leroïdesanimaux (BRZ)], 58 k, J.C. Seroul (*F. Blondel*), J. Reynier – (n° corde 7) **5**
- Maristo GB**, m, 3 ans, 58 k, Loderi Racing (*S. Ruis*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5) **6**
- Commitment**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, J. Romel (*I. Mendizabal*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6) **7**
- La Colmiane**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ϕ , B. Giraudon (*M. Forest*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2) **8**

8 partants ; 19 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 638 €

1 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2, 1 long 1/2, tête.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

5760 € *Seasalt Ire*, prime non attribuée.

2304 € *Sea The Best*.

1728 € *Barcha*.

1152 € *Field Of Glory*.

576 € *Momo Nelson (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

680 € Deerpark Stud, prime non attribuée.

536 € M^{me} Marie-Therese Mimouni.

467 € Sunderland Holding Inc. .

357 € Ecurie Du Sud, Ecurie Gribomont.

116 € Jean-Claude Seroul.

Temps total : 2'6"41"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche COMMITMENT à être munie d'un bonnet assourdissant pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche SEASALT (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

996 ⁴¹⁹⁸ **PRIX D'EYGUIERES** **2 000 m**
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 780 Caramelito**, m, al, 3 ans, par Zarak et Pretty Panther [Hurricane Run (IRE)], 58 k (54^{1/2} k), \otimes , P. Sabban (*D. Morin*), F. Rohaut (s) – (n° corde 2) **1**
- 590** ³ **I Excel**, m, b, 3 ans, par Exceed And Excel AUS et Ideal World IRE (Singspiel IRE), 58 k, Ecurie d'Haspel (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) – (n° corde 5) **2**
- 695 Seagali**, h, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Kensea (Kendargent), 58 k, Le Haras de La Gousserie (*A. Crastus*), R. Chotard – (n° corde 6) **3**
- 442 Shark Samurai (IRE)**, m, gr, 3 ans, par Kodiak GB et Abraxa (IRE) (Verglas IRE), 58 k, Ecuries Serge Stempniak (*S. Ruis*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 11) **4**
- Beijinho**, m, b, 3 ans, par Morandi et Joha Fong [Dr Fong (USA)], 56 k, J.L. Medina (*F. Blondel*), N. Perret (s) – (n° corde 9) **5**
- 695 Heart Shining**, h, 3 ans, 58 k, β , L. Mirto (*M. Grandin*), S. Labate (s) – (n° corde 7) **6**
- 191** ³ **Sanpedro**, h, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), J. Maldonado Trinchant (*C. Berge*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 1) **7**
- 763 Mon Ami Pat**, h, 3 ans, 58 k, SI Family Racing (*I. Mendizabal*), C. Escuder – (n° corde 4) **8**
- Alpage**, m, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), J.C. Seroul (*G. Legras*), J. Reynier – (n° corde 3) **9**

426 Lionel De Mars, m, 3 ans, 58 k, ϕ , T. Lines (*M. Forest*), C. Escuder – (n° corde 10) **10**

10 partants ; 14 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 524 €

Consignation spéciale : *The King Lion*

1 long, 1/2 long, encolure, 1 long 1/2, 1 long, courte encolure, tête, 2 long, 3/4 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

6840 € *Caramelito*.

2736 € *I Excel*.

2052 € *Seagali*.

1368 € *Shark Samurai (Ire)*.

684 € *Beijinho*.

Primes aux éleveurs :

2124 € Patrick Sabban.

637 € Guy Pariente Holding.

555 € Haras D'Haspel.

277 € Manfred Wurtenberger.

212 € Patrick Guedj.

Temps total : 2'5"24"

A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, les jockeys Valentin SEGUY (I EXCEL) arrivé 2° et Anthony CRASTUS (SEAGALI) arrivé 3°.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que le poulain I EXCEL était entré en contact avec le hongre SEAGALI, sans le contrarier dans sa progression, après avoir échappé à son jockey sous l'effet d'un seul coup de cravache sans qu'aucune faute ne lui soit imputable.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le poulain I EXCEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

997 ⁴¹⁹⁹ **PRIX DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE** **2 000 m**
(Femelles)
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- Tessel**, f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Tonneville [Air Chief Marshal (IRE)], 56 k (53^{1/2} k), G. Augustin-Normand (*G. Legras*), J. Reynier – (n° corde 5) **1**
- 936** ² **Presa Diretta**, f, b, 3 ans, par Sidestep AUS et Ghada Amer [Anabaa (USA)], 58 k (56^{1/2} k), M. Guarnieri (*M^{me} M. Velon*), M. Guarnieri – (n° corde 6) **2**
- 431** ⁵ **Mano De Dios**, f, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Saxon Rose GB (Manduro GER), 58 k, Le Thenney (*J.B. Eyquem*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 7) **3**
- 528** ³ **Ya La Bye**, f, b.f, 3 ans, par Al Wukair IRE et Thank You Bye Bye [Zanzibari (USA)], 58 k (55^{1/2} k), B. Bertin (*A. Gutierrez Val*), P. Sogorb – (n° corde 2) **4**
- 596 Torun**, f, b, 3 ans, par Al Wukair IRE et Sub Rose IRE (Galileo IRE), 58 k, Ecuries Serge Stempniak (*S. Ruis*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 1) **5**
- Force Tranquille**, f, 3 ans, 56 k, β , Ecurie Gribomont (*G. Millet*), P. Cottier – (n° corde 9) **6**
- 763** ³ **Sugar Time**, f, 3 ans, 58 k, β , R. Losfeld (*I. Mendizabal*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) **7**
- 357 Jimalaya**, f, 3 ans, 58 k, \otimes β , H. Boubel (*F. Foresi*), T. Richard (s) – (n° corde 3) **8**
- Sagamartre**, f, 3 ans, 56 k, M^{me} J.L. Giral (*F. Blondel*), N. Perret (s) – (n° corde 8) **9**

9 partants ; 12 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1113 €

tête, 1 long 1/2, 2 long, 1/2 long, 1 long, tête, loin, 4 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

6840 € *Tessel*.

2736 € *Presa Diretta*.

2052 € *Mano De Dios*.

1368 € *Ya La Bye*.

684 € *Torun*.

Primes aux éleveurs :

2124 € Franklin Finance S.A. .

849 € Haras Du Grand Lys, Guido Berardelli.

424 € Bruno Bertin, M^{me} Isis Magnin.

416 € Le Thenney.

212 € Scea Haras De Saint Pair.

Temps total : 2'6"73"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche SUGAR TIME à être munie d'un bonnet assourdissant pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Ioritz MENDIZABAL au sujet de la performance de la pouliche SUGAR TIME arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué que la pouliche s'était montrée allante en début de parcours et s'était retrouvée sans ressources à l'entrée de la ligne d'arrivée, précisant, par ailleurs, qu'elle sera plus performante sur des distances plus courtes. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche PRESA DIRETTA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

998 4203 **PRIX DE LA REGION PACA** 2 000 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +25.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +25.

- 524** ⁵ **Moutraki IRE**, h, b, 4 ans, par Alhebayeh IRE et Xerxes IRE (Key Of Luck USA), 53 k, p, S. Taieb (V. Seguy), N. Perret (s) – (n° corde 3) 1
- 699** **Morwene**, f, gr, 4 ans, par Kendargent et Izaline [Orpen (USA)], 57^{1/2} k, M^{me} SL. Born (G. Millet), F. Foresi – (n° corde 9) 2
- 856** ² **Le Parrain**, m, b.f, 7 ans, par Harbour Watch IRE et West Of Saturn USA (Gone West USA), 53^{1/2} k (52 k), p, J. Piasco (M^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 1) 3
- 646** **La Merveille (IRE)**, f, b.f, 4 ans, par Maxios (GB) et La Salvita GER (Big Shuffle USA), 57 k, p, G. Schmidt (H. Journiac), N. Caullery – (n° corde 2) 4
- Woot City**, h, b, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Plume Rose (GB) [Marchand De Sable (USA)], 63^{1/2} k (61 k), L. Disaro (U. Babo), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5) 5
- 493** **Isidro**, h, 6 ans, 54 k, p, A. Bardini (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 4) 6
- 722** **Nobildonna**, f, 8 ans, 53 k (51^{1/2} k), Ecurie du Sud (M^{me} M. Brunelli), P. Cottier – (n° corde 10) 7
- 813** ¹ **Mr Chic**, h, 4 ans, 58 k, M^{me} L. Kneip (S. Ruis), F. Vermeulen (s) – (n° corde 11) 8
- Righteous Love**, h, 7 ans, 59^{1/2} k (58 k), p, C. Escuder (M^{me} E. Cieslik), C. Escuder – (n° corde 6) 9
- 445** **La Bruxelloise**, f, 4 ans, 57 k, p, H. Coulomb (F. Blondel), N. Perret (s) – (n° corde 8) 10
- 699** **Silver Schnok**, f, 5 ans, 55^{1/2} k, p, M^{me} N. Carrie-Eychenne (I. Mendizabal), F. Foresi – (n° corde 12) –
- Azachop**, h, 7 ans, 63^{1/2} k (60 k), p, E. Eyvaso (M^{me} L. Antonioti), M. Planard – (n° corde 7) –

12 partants; 39 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 977 €

nez, courte tête, 3/4 long, 1 long, 3/4 long, courte tête, 2 long 1/2, 2 long, encolure.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires:

4 455 € *Moutraki Ire*, prime non attribuée.

1 782 € *Morwene*.

1 093 € *Le Parrain*.

891 € *La Merveille (Ire)*.

445 € *Woot City*.

Primes aux éleveurs:

765 € Limestone Stud, Tara Stud, prime non attribuée.

699 € Denis Lemarie, M^{me} Annie Lemarie, Guy Pariente Holding.

322 € Noir Et Or Elevage S.A. .

228 € Guenther Schmidt.

174 € Ecurie Des Charmes.

Temps total: 2'21"41"

Les Commissaires ont autorisé le hongre WOOT CITY à être muni d'un bonnet assourdissant pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Marina BRUNELLI en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Sylvain RUIS au sujet de la performance du hongre MR CHIC arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre n'avait pas d'action et s'était retrouvé sans ressources dès la sortie du dernier tournant. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre MOUTRAKI (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

999 4204 **PRIX DU JOURNAL LE VEINARD** 2 000 m
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +32.

- 761** ¹ **Riviera**, f, al, 7 ans, par Rio De La Plata USA et Portella GER (Protektor GER), 52^{1/2} k (51 k), p, F. Boualem (M^{me} M. Velon), F. Boualem – (n° corde 2) 1
- 697** ¹ **Lights Come On**, f, al, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et Libbard GB (Galileo IRE), 59 k, p, M. Nikitas (G. Millet), P. Cottier – (n° corde 12) 2
- 761** ³ **Green View**, f, b, 6 ans, par Sommerabend GB et Sorpresa [Octagonal (NZ)], 57 k, p, P. Bonnefoy (V. Seguy), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 5) 3
- 698** ² **Carter And Go**, h, gr, 6 ans, par Evasive GB et Broken And Go (Chichicastenango), 60 k, p, J. Simongiovanni (I. Mendizabal), N. Perret (s) – (n° corde 3) 4
- 698** **Masaki**, h, b, 6 ans, par Linnari IRE et Masako IRE (High Chaparral IRE), 52 k (53 k), J. Khalifa (M. Forest), P. Cottier – (n° corde 8) 5
- 698** **Ka Lanakila**, f, 4 ans, 58 k, M^{me} MC. Lacaille (S. Ruis), E. Lacaille – (n° corde 11) 6
- 698** ⁴ **Star Drack (IRE)**, h, 5 ans, 58^{1/2} k, p, Ecurie Raymond Wavrin (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 1) 7
- 644** **Amsterdam GER**, h, 4 ans, 57 k, M^{me} J. Burger (H. Journiac), N. Caullery – (n° corde 10) 8
- 764** **Perfect Rose**, f, 6 ans, 56^{1/2} k, p, M^{me} N. Carrie-Eychenne (J.B. Eyquem), F. Foresi – (n° corde 4) 9
- Neelakurinji**, f, 6 ans, 57^{1/2} k, p, M^{me} M. Lalisie (P. Bazire), N. Bellanger (s) – (n° corde 9) 10
- 521** **Partir Un Jour**, f, 4 ans, 58 k, C. Guy (F. Blondel), N. Perret (s) – (n° corde 7) –
- 813** ⁵ **Rajcoun**, m, 4 ans, 58 k, p, M. Serafino (F. Corallo), C. Escuder – (n° corde 6) –

12 partants; 12 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 369 €

1/2 long, 2 long 1/2, 3/4 long, courte encolure, 2 long 1/2, 1/2 long, 6 long, 1 long, 3 long.

7 000 € – 2 800 € – 2 100 € – 1 400 € – 700 €

Primes aux propriétaires:

2 835 € *Riviera*.

1 386 € *Lights Come On*.

850 € *Green View*.

567 € *Carter And Go*.

283 € *Masaki*.

Primes aux éleveurs:

1 278 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince, Paul Hutching.

544 € Haras De Saint Julien, M^{me} Antoinette Tamagni.

383 € Michel Guillois, Johann Travers, M^{me} Valerie Marcienne, Cesare Sirletti.

255 € Haras De Lonray, M^{me} Nathalie Fischini.

127 € Patrick Chedeville, Cocheese Bloodstock Anstalt.

Temps total: 2'21"19"

Les Commissaires ont autorisé le hongre CARTER AND GO à être emmené en main au départ non monté muni d'un bonnet assourdissant pour être présenté au public, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche PARTIR UN JOUR à être munie d'un bonnet assourdissant pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mickael FOREST en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

La jument RIVIERA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1000 4200 **PRIX LUCIEN PLANARD** 1 100 m
(Handicap)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +25.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.

Référence: +25.

- 785** ² **Amazon Prince IRE**, h, al, 3 ans, par Bungle Inthejungle GB et Rythm Of The Night [Dark Angel (IRE)], 55^{1/2} k, M^{me} J. Burger (*H. Journiac*), N. Caullery – (n° corde 4)
- 854** ² **Dreamstep IRE**, f, b, 3 ans, par Exceed And Excel AUS et Danseuse De Reve IRE (Invincible Spirit IRE), 53 k (50 k), p, M^{me} E. Kennedy (*M^{me} M. Germain*), J. Reynier – (n° corde 6)
- 768** ¹ **Mazal Tov GB**, f, b, 3 ans, par Kodiak GB et Paris To Peking ITY (Intikhab USA), 59 k, p, Ecurie du Sud (*G. Millet*), P. Cottier – (n° corde 1)
- 768** ² **Mondango (IRE)**, m, b, 3 ans, par No Nay Never USA et Goodnight IRE (Camelot GB), 59 k, p, Haras du Logis Saint-Germain (*S. Ruis*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5)
- Vanille Bleue**, f, al, 3 ans, par Pomellato GER et Chambles GB (Shamardal USA), 52^{1/2} k (53 k), p, F. Boualem (*M. Forest*), F. Boualem – (n° corde 3)
- 807** ⁴ **Gorek**, h, 3 ans, 59 k, N. Ricignuolo (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 7)
- 842** ¹ **Sallywell IRE**, f, 3 ans, 60^{1/2} k (59 k), M. Guarnieri (*M^{me} M. Velon*), M. Guarnieri – (n° corde 2)
- 854** **Lune D'Opale**, f, 3 ans, 51 k (47^{1/2} k), ♂, E. Eyvaso (*M^{me} L. Antonioti*), M. Planard – (n° corde 8)
- 773** **Xaaria**, f, 3 ans, 61^{1/2} k (60^{1/2} k), Haras d'Etreham (*A. Gutierrez Val*), P. Sogorb – (n° corde 9)

9 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 723 €
Eng. Sup. : Gorek

courte tête, 1 long 1/2, 1/2 long, 1 long, 1 long, 2 long 1/2, 1 long, encolure.
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

6480 € Amazon Prince Ire, prime non attribuée.
2592 € Dreamstep Ire, prime non attribuée.
1944 € Mazal Tov Gb, prime non attribuée.
1296 € Mondango (Ire).
648 € Vanille Bleue.

Primes aux éleveurs :

765 € Albert Conneally, prime non attribuée.
306 € Tullpark Limited, prime non attribuée.
263 € Haras Du Logis Saint Germain.
229 € Soc. Finanza Locale Consulting, prime non attribuée.
201 € Eric Lemaître, Cyprien Lemaître, M^{me} Constance Lemaître.

Temps total : 1'5"44"

Les Commissaires ont autorisé les pouliches XAARIA et MAZAL TOV (GB) ainsi que le poulain MONDANGO (IRE) à être munis d'un bonnet assourdissant pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, les jockeys Manon GERMAIN (DREAMSTEP (IRE)) arrivé 2^e et Sylvain RUIS (MONDANGO (IRE)) arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que le jockey Sylvain RUIS avait cessé de solliciter le poulain MONDANGO (IRE) une foulée anticipant un mouvement de la pouliche DREAMSTEP (IRE) qui s'était rapprochée de lui en penchant vers la lice intérieure, le jockey Manon GERMAIN ayant redressé sa partenaire avant de gêner son concurrent.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Alejandro GUTIERREZ VAL au sujet de la performance de la pouliche XAARIA arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué qu'il n'avait pas d'explications à cette contre-performance ajoutant qu'il suspectait que ladite pouliche avait été victime d'un problème physique.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service de procéder à un examen qui a révélé une légère boiterie du postérieur droit.

La pouliche MAZAL TOV (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1001** ⁴²⁰¹ **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE SALON-DE-PROVENCE** 1 100 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera +25.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Référence : +25,5.

- Nemba**, f, n.p, 4 ans, par Bated Breath GB et Zejel (GB) [Gold Away (IRE)], 57 k (54^{1/2} k), Zafonic S.L. (*C. Berge*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 7)
- 786** ⁵ **Koutsounakos GB**, h, b, 7 ans, par Captain Gerrard IRE et Saorocain IRE (Kheleyf USA), 54^{1/2} k (53 k), p, Stal Vie en Rose (*M^{me} M. Velon*), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 4)
- 806** ³ **Manarola**, f, b, 5 ans, par Red Dubawi (IRE) et Clairefougere [High Chaparral (IRE)], 57 k, P. Sigaud (*M. Grandin*), P. Sigaud – (n° corde 9)
- 806** ⁵ **Yakamette Koukebak**, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Don'T Hurry Me (IRE) (Hurricane Run IRE), 59^{1/2} k, p, Ecurie Gribomont (*G. Millet*), P. Cottier – (n° corde 1)
- 706** **Imagine Freedom GB**, f, al, 4 ans, par Equiano et Fleeting Image GB (Sir Percy GB), 56^{1/2} k, M^{me} J. Burger (*H. Journiac*), N. Caullery – (n° corde 6)
- 588** **Art Premier (IRE)**, h, 6 ans, 55^{1/2} k, ♂p, P. Faucampre (*L. Mendizabal*), S. Labate (s) – (n° corde 3)
- 627** **Wasachop**, h, 5 ans, 60 k, P. Faucampre (*F. Blondel*), C. Escuder – (n° corde 2)
- 871** **Bellcanto GER**, h, 10 ans, 53^{1/2} k, p, S. Guerin (*M. Forest*), FX. Belvisi – (n° corde 5)
- 786** **Karankawa USA**, f, 5 ans, 58^{1/2} k, ♂p, P. van Belle (*S. Ruis*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8)

9 partants ; 11 eng. ; 3 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1042 €
Eng. Sup. : Koutsounakos GB, Imagine Freedom GB, Karankawa USA
encolure, 2 long, 3/4 long, tête, 1/2 long, 4 long, encolure, 6 long.
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

4455 € Nemba.
1458 € Koutsounakos Gb, prime non attribuée.
1336 € Manarola.
891 € Yakamette Koukebak.
445 € Imagine Freedom Gb, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1143 € Zafonic S. L. .
524 € Le Haras De La Gousserie, Ecurie Camacho Courses, Jean-Francois Gribomont.
306 € Mickley Stud, prime non attribuée.
76 € Peter T. Tellwright, prime non attribuée.

Temps total : 1'4"51"

Les Commissaires ont autorisé le hongre KOUTSOUNAKOS (GB) à être emmené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé le hongre YAKAMETTE KOUKEBAK à être muni d'un bonnet assourdissant pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Marvin GRANDIN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{er} inf - 6 cps).

La pouliche NEMBA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1002** ⁴²⁰² **PRIX DE L'ECOLE DE L'AIR** 1 100 m
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Référence : +32.

- 554** ³ **Tallinski IRE**, h, al, 8 ans, par Mayson GB et Estonia GB (Exceed And Excel AUS), 60 k, Stal Vie en Rose (*P. Bazire*), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 1)
- 663** ³ **Flyleyf**, h, b, 6 ans, par Kheleyf USA et Fligane [Bering (GB)], 60 k, p, M^{me} C. Gustave (*A. Crastus*), T. Richard (s) – (n° corde 8)
- 628** **Queen Of The Night**, f, b, 5 ans, par American Devil et In Love Kelty [Green Tune (USA)], 52^{1/2} k (53 k), p, J. Piasco (*M. Forest*), C. Escuder – (n° corde 2)
- 158** **Eleven O Two**, f, b, 6 ans, par Rio De La Plata USA et Khandaar IRE (Xaar GB), 51 k (50 k), p, L. Boualam (*M^{me} M. Germain*), L. Boualam – (n° corde 3)
- 374** ⁴ **Love To Excel IRE**, h, al, 6 ans, par Es Que Love IRE et Sakal (GB) (Exceed And Excel AUS), 51^{1/2} k, ♂p, Le Haras de Fred (*S. Ruis*), F. Forest – (n° corde 5)
- 871** **Eoinstyle GB**, h, 4 ans, 59^{1/2} k (58 k), R. Dupont-Fahn (*M^{me} M. Velon*), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 4)
- 806** **Chant D'Automne**, h, 4 ans, 60 k, ♂p, P. Faucampre (*G. Millet*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 6)

808 ³ **La Venelloise**, f, 5 ans, 57 k, p, M^{me} A. Susini (F. Blondel), C. Escuder – (n° corde 7) **8**

8 partants; 5 eng.; 3 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 750 €
Eng. Sup.: Tallinski IRE, Flyleyf, Love To Excel IRE
courte encolure, 2 long, courte encolure, 1 long, nez, tête, 8 long.
7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires:
2835 € Tallinski Ire, prime non attribuée.
1134 € Flyleyf.
1039 € Queen Of The Night.
567 € Eleven O Two.
283 € Love To Excel Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:
595 € Colin Kennedy, prime non attribuée.
511 € M^{lle} Karine Belluteau.
408 € Herve Lair, Jean-Louis Lair, Franck Champion.
255 € Patrick Chedeville, Louis Chaulet, Gilles Martragny.
59 € Con Marnane, prime non attribuée.

Temps total: 1'4"76"

Les Commissaires ont autorisé la jument ELEVEN O TWO à être emmenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le hongre TALLINSKI (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

BIGUGLIA

Réunion organisée par SOCIETE DES COURSES DE BIGUGLIA

2052 099

samedi 9 avril 2022

Terrain BON

Commissaires de courses: Bernard LHUILLIER – Gilles GUIFFES – Antoine-Dominique LORENZONI

1003 ³⁵¹⁵ **PRIX DES ASSOCIATIONS** **1 800 m**
(Autres Que Pur Sang)
Réservee F.E.E.

13500 € (6750, 2700, 2025, 1350, 675) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, nés et élevés en France, n'étant pas de race pur-sang. **Poids: 62 k**. Tout gagnant portera 2 k. Les chevaux comptant au moins au moins 25 % de sang arabe recevront 3 k. En outre les chevaux n'ayant jamais couru recevront 1 k 1/2.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

Jazzy Baie, f, b, 3 ans, par Crillon et Juventus li (Lute Antique), 60 k, T. Fougier (J. Plateaux), T. Fougier – (n° corde 5) **1**

Joly Coeur Iii, m, b, 3 ans, par Olzarte De Collongues et Guapa De Paban [Policy Maker (IRE)], 60 k, p, JP. Folacci (A. Bendjama), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 4) **2**

634 ¹ **Diabolo Corsica**, h, al, 3 ans, par Olzarte De Collongues et Diabolina [Nombre Premier (GB)], 61 k, M^{me} P. Vanhove (F. Corallo), M^{me} P. Vanhove – (n° corde 1) **3**

Jonagold, h, b.f, 3 ans, par Manatee GB et La Pommeraie (Apple Tree), 60^{1/2} k, G. Leca (L. Doreau), M^{me} P. Vanhove – (n° corde 2) **4**

Sun D'Avrile, f, b.f, 3 ans, par Ikalana et Sun Stella (Khanjer De La Brunie), 60 k, J. Gentile (Y. Decorte), J. Gentile – (n° corde 3) **5**

5 partants; 7 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 58 €

nez, 3/4 long, 7 long, loin.

6750€ – 2700€ – 2025€ – 1350€ – 675€

Primes aux éleveurs:

1215 € Andre-Jean Belloir, Ecurie Des Vives Terres.

486 € Haras De Lassos.

364 € M^{me} Pierre Vanhove.

243 € Gilles Leca, Haras Du Hoguenet.

121 € Joseph Gentile.

Temps total: 2'4"42"

Le cheval JAZZY BAIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1004 ³⁵¹⁶ **PRIX DU JOURNAL PARIS TURF** **2 400 m**
(Anglo-Arabs 12,5 % et plus)
Réservee F.E.E.

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 %

de sang arabe. **Poids: 58 k**. Tout gagnant portera 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 2 k. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., au moins 25 %, 4 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

Loceanechope, f, b, 5 ans, par Fairplay Du Pecos et Lorea Chope [Soave (GER)], 58^{1/2} k (56 k), p, A. Gabryszewski (V. Chenet), C. Tolaini – (n° corde 3) **1**

Palikao, h, al, 4 ans, par Montmartre et France Du Pecos (Rosy Fast), 56 k (54^{1/2} k), J. Simongiovanni (M^{me} S. Callac), M^{me} P. Vanhove – (n° corde 5) **2**

Rayanelcielo, h, b.f, 5 ans, par Diamond Green et Dona Raimunda (Don Filoheno), 54 k (54^{1/2} k), JC. Sarais (J. Plateaux), JC. Sarais – (n° corde 4) **3**

U Palatinu, h, 4 ans, 56 k, ★, J. Casaroli (C. Billardello), J. Casaroli – (n° corde 2) **r.p**

4 partants; 6 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 43 €

Certif. vétérinaire: *Filitosa*

1 long, 1 long.

6000€ – 2400€ – 1800€

Primes aux éleveurs:

1080 € Alain Chopard.

432 € M^{me} Francis Montauban, M^{lle} Thea Delegee—Montauban, M^{lle} Maya-Lola Delegee—Montauban.

324 € Patrick Saint-Martin.

Temps total: 2'46"74"

Les Commissaires, ont entendu le jockey Christophe BILLARDELLO (U PALATINU) resté au poteau lors du deuxième départ.

M. BILLARDELLO affirme que son cheval s'est élané moyennement lors du premier départ qui a été repris par le juge du départ.

Le cheval a manifesté des difficultés pour s'élaner lors du deuxième départ et, est resté au poteau.

Le cheval PALIKAO AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1005 ³⁵¹⁷ **PRIX DU CONSEIL DU CHEVAL DE CORSE** **2 400 m**
(Anglo-Arabs 25 % et plus)
Réservee F.E.E.

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et au-dessus**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, comptant au moins 25 % de sang arabe, nés et élevés en France, n'ayant pas gagné deux courses depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus. **Poids: 58 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et limités à 6 k.: 1 k. par 3.000.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

Queen Margaux, f, b, 5 ans, par Carghese Des Landes et Pearl Du Tursan [Sunshack (GB)], 61^{1/2} k (59 k), p, D. Lutz (V. Chenet), C. Tolaini – (n° corde 5) **1**

Urga Des Rocs, f, n.p, 6 ans, par Carghese Des Landes et Urga Pontadour [Lavirco (GER)], 59^{1/2} k, p, C. Barzalona (L. Doreau), C. Barzalona – (n° corde 2) **2**

Ydromelle, f, al, 7 ans, par Conquis et Deargirl (Dearling), 60^{1/2} k, JC. Sarais (J. Plateaux), JC. Sarais – (n° corde 3) **3**

Fiaccula Di Figari, f, n, 7 ans, par Olzarte De Collongues et Bianca Di Figari (Donald Duck), 58^{1/2} k, p, JB. Andreani (A. Bendjama), JB. Andreani – (n° corde 4) **4**

841 **Fort Commander**, h, b.f, 7 ans, par Conquis et Dona Alicia (Annapolis), 58 k, P. Sarais (F. Corallo), P. Sarais – (n° corde 1) **5**

5 partants; 7 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 51 €

1 long, 3/4 long, 4 long, loin.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux éleveurs:

1080 € Daniel Lutz, M^{lle} Brigitte Blancard.

432 € Haras Des Rocs.

324 € Suc. Raymond Sarais.

216 € Jean-Baptiste Andreani, M^{lle} Axelle Andreani.

108 € Pierre Sarais, Dominique Mondoloni.

Temps total: 2'38"32"

Le cheval QUEEN MARGAUX AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1006 ³⁵¹⁹ **PRIX DU BAR PMU L'AGHJA** **2 400 m**
(Autres Que Pur Sang)
Réservee F.E.E.

13500 € (6750, 2700, 2025, 1350, 675) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant pas gagné deux

courses depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus. **Poids: 62 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus: 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 12,5 % de sang arabe recevront 1 k.; au moins 25 %, 4 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- Galiano**, h, b, 6 ans, par Sunday Break JPN et Princesse Du Cher (Bulington), 62 k, ♂, M^{me} C. Leoni (*V. Chenet*), C. Tolaini – (n° corde 3) **1**
- Facile A Vivre**, h, al, 7 ans, par Sholokhov IRE et Ne M'Oubliez Pas (Cyborg), 63 k, ♂, G. Leca (*L. Doreau*), M^{me} P. Vanhove – (n° corde 5) **2**
- Flasky**, h, b.f, 7 ans, par Sageburg (IRE) et Valova [Gentlewave (IRE)], 62 k, M^{me} A. Casaroli (*C. Billardello*), M^{me} A. Casaroli – (n° corde 1) **3**
- 841 4 Galassia**, f, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Rabiavince [True Brave (USA)], 60^{1/2} k, ♀, JC. Sarais (*J. Plateaux*), JC. Sarais – (n° corde 4) **4**
- Volo Boy**, h, b, 13 ans, par Bulington et Miss Gail (Kebir), 62 k, Y. Jan (*Y. Decorte*), Y. Jan – (n° corde 2) **5**
- Varan De Komodo**, h, 13 ans, 63 k, ♂, JB. Andreani (*A. Bendjama*), JB. Andreani – (n° corde 7) **6**
- 841 Daiquiri Macalo**, f, 9 ans, 60^{1/2} k, ♂, Y. Jan (*F. Corallo*), Y. Jan – (n° corde 6) **7**

7 partants; 7 eng.; 7 part def.

6 long, 2 long, 2 long, 1/2 long, 3/4 long, 1 long.

6750€ – 2700€ – 2025€ – 1350€ – 675€

Primes aux éleveurs:

1215 € M^{me} Gabriele Perruchot-Siegl.
378 € Stéphane Milaveau, Haras De Saint-Voir.
364 € Jean-Luc Couetil, M^{me} Jean-Luc Couetil.
243 € Jean-Claude Sarais.
121 € Mathieu Maurizi.

Temps total: 2'40''98'''

Le cheval GALIANO a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1007 3518 PRIX JEANNOT SALASCA 2 400 m
(Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de pur-sang de **4 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur inférieure ou égale à 25 k. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places et limitées à 5 k.: 1 k. par 4.000 depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus. Les chevaux ayant une valeur égale ou inférieure à 23 k. recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 500 Happy Star**, f, gr, 5 ans, par Milanais et Cousine (Slickly), 56^{1/2} k (55 k), J. Simongiovanni (*M^{me} S. Callac*), M^{me} P. Vanhove – (n° corde 1) **1**
- 409 Balgees Time**, f, b, 6 ans, par Dabirsim et Cindy Bould GB (High Chaparral IRE), 59^{1/2} k, D. Lauffer (*L. Doreau*), C. Tolaini – (n° corde 3) **2**
- Rock Of Normandie**, h, b.f, 6 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Normanna IRE (Elusive City USA), 58 k, ♂, J. Casaroli (*C. Billardello*), J. Casaroli – (n° corde 4) **3**
- Charming Oro (IRE)**, h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Negra Del Oro GER (Danehill Dancer IRE), 56 k, ♂, T. Fougier (*J. Plateaux*), T. Fougier – (n° corde 6) **4**
- 526 5 Alhseemah (GB)**, f, b, 7 ans, par Planteur (IRE) et Saga Boreale USA (Arch USA), 54^{1/2} k (55 k), ♀, JP. Folacci (*A. Bendjama*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 2) **5**
- 130 Espresso James**, h, 8 ans, 57 k, ♂, ANGE Tafani (*F. Corallo*), ANGE Tafani – (n° corde 5) **6**

6 partants; 6 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def.

tête, 4 long, 4 long, 3/4 long, 7 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

2970 € *Happy Star*.
972 € *Balgees Time*.
729 € *Rock Of Normandie*.
594 € *Charming Oro (Ire)*.
243 € *Alhseemah (Gb)*.

Primes aux éleveurs:

1166 € Georges Duca.
286 € Ecurie Normandie Pur Sang.
233 € Niils-Petter Gill.
214 € Umberto Saini-Fasanotti.
109 € Elevage Haras De Bourgeauville.

Temps total: 2'35''52'''

Le cheval BALGEES TIME a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

BORDEAUX-LE BOUSCAT

0581 099

samedi 9 avril 2022

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: Thierry GOUAICHAULT – Jean-Pierre RAMOS – Daniel CHAILLOU – Lucien MARQUAIS

1008 4034 PRIX BORDEAUX TOURISME ET CONGRES 1 900 m
(Inédits)

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais couru. **Poids: 58 k.**

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1 900 m env.

Time Of Power, m, b, 3 ans, par Time Test GB et Casaca GB (Medicean GB), 58 k (56^{1/2} k), ♂, LH (*A. Gutierrez Val*), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 6) **1**

Blues Rock, m, b, 3 ans, par Fastnet Rock AUS et Legende Bleue (GB) (Galileo IRE), 58 k (54^{1/2} k), M^{me} J. Cygler (*L. Rousseau*), HA. Pantall – (n° corde 9) **2**

Kalinqa, f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Athania IRE (Fath USA), 56^{1/2} k, M^{me} MH. Yung (*I. Mendizabal*), de D. Watrigant (s) – (n° corde 8) **3**

Good Moon, f, al, 3 ans, par Ectot (GB) et Endless Summer ITY (Pounced USA), 56^{1/2} k (55 k), Al Shaqab Racing (*H. Mouesan*), S. Brogi – (n° corde 7) **4**

Samba Vanilla, f, gr, 3 ans, par Johnny Barnes IRE et Kiritsou [Great Palm (USA)], 56^{1/2} k, ♂, Mat. Daguzan-Garros (*A. Gavilan*), D. Guillemain (s) – (n° corde 4) **5**

Life On Fire (IRE), m, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), ♂, Al Asayl France (*D. Morin*), F. Rohaut (s) – (n° corde 1) **6**

Pais De Gales GB, m, 3 ans, 58 k, Salvador Dink Stud S.L. (*M. Foulon*), RC. Montenegro – (n° corde 3) **7**

Raining, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Ecurie Skymarc Farm (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) – (n° corde 2) **8**

Ditrevile, f, 3 ans, 56^{1/2} k, C. Serrano Alonso-Villalobos (*I. Melgarejo Loring*), B. Moreno-Navarro – (n° corde 5) **9**

9 partants; 20 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 230 €

courte encolure, 6 long, 1 long 1/4, 4 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 4 long, 1 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires:

5760 € *Time Of Power*.
2304 € *Blues Rock*.
1728 € *Kalinqa*.
1152 € *Good Moon*.
576 € *Samba Vanilla*.

Primes aux éleveurs:

1169 € Imperial Bloodstock Sarl, First Racing Sp Zo. O.
536 € S.C.E.A. Elevage D'Yllome.
467 € Dayton Investments Ltd.
357 € M^{me} Elisabeth Ribard.
178 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Bragato.

Temps total: 2'15''46'''

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Luka ROUSSEAU (BLUES ROCK) concernant un mouvement dans les 250 derniers mètres, ayant légèrement penché sur le cheval TIME OF POWER arrivé premier.

Après visionnage du film de l'arrivée et au vu des explications du jockey Luka ROUSSEAU, les Commissaires ont maintenu l'arrivée. En outre, les Commissaires n'ont pas retenu de sanction à son encontre.

Le cheval TIME OF POWER a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1009 4036 PRIX DES DEESSES-GRAND PRIX ANTARES DES CAVALIERES 1 900 m
(Cavalières)
(Classe 4)

9000 € (4500, 1800, 1350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 9 juillet 2021 inclus reçu une allocation de 7.000 (A Réclamer excepté) ni terminé dans les trois premiers d'une Classe 2 (Handicap excepté). **Poids: 60 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 9 juillet 2021 inclus: 1 k. par 4.000.

Pour Cavalières; celles n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.; 3 courses, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1 900 m env.

- 900** ⁵ **Silver Poker**, h, n.p, 8 ans, par Policy Maker (IRE) et Silver Diane [Silver Rainbow (GB)], 61 k (59 k), ♂, M^{me} D. Leguillon (M^{me} H. Sourbe), D. Chenu – (n° corde 8) 1
- 805** ⁵ **Charlychic**, m, b, 4 ans, par French Fifteen et Lily Des Indes [American Post (GB)], 64 k, ♂, M^{me} M. Defontaine (M^{me} M. Defontaine), M^{me} M. Defontaine – (n° corde 7) 2
- 737** ¹ **Catch Up Effect**, h, b, 4 ans, par Oasis Dream GB et Daana Qatar GB (Galileo IRE), 64 k, M. Al Thani (M^{me} C. Monfort), Ed. Monfort (s) – (n° corde 2) 3
- 938** **Savile Row**, h, b, 8 ans, par Ransom O'War USA et Shikoku GB (Green Desert USA), 62 k (60 k), ♂, M^{me} C. Papon (M^{me} L. Payet-Burin), M^{me} C. Papon – (n° corde 5) 4
- 539** **Pandemonium**, h, al, 9 ans, par Duke Of Marmalade IRE et Hapsburg [Anabaa (USA)], 61 k, M^{me} C. Lopez (M^{me} T. Menuet), F. Seguin – (n° corde 6) 5
- 560** **Yazina**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (55^{1/2} k), ♂, M^{me} C. Hennel Redon de Beaupreau (M^{me} M. Agostinho), M^{me} C. Hennel Redon de Beaupreau – (n° corde 1) 6
- Bodnakov**, h, 5 ans, 60 k, ♂ p, P. Le Geay (M^{me} L. Le Geay), P. Le Geay – (n° corde 3) 7
- 740** **Maestro**, h, 4 ans, 61 k, M^{me} J. Mercier (M^{me} J. Mercier), M^{me} J. Mercier – (n° corde 4) 8

8 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 205 €
Eng. Sup.: *Bodnakov*

4 long 1/2, 3/4 long, 4 long 1/2, 3/4 long, 4 long, 6 long, 1 long.
4500€ – 1 800€ – 1 350€ – 900€ – 450€

Primes aux propriétaires:

1822 € *Silver Poker*.
891 € *Charlychic*.
668 € *Catch Up Effect*.
364 € *Savile Row*.
182 € *Pandemonium*.

Primes aux éleveurs:

821 € Suc. Maurice Leguillon.
349 € Sca Elevage De Tourgeville.
171 € Al Shahania Stud.
164 € Capricorn Stud Sa.
82 € Ecurie Luck.

Temps total: 2'14"99"

Les Commissaires, ont autorisé la cavalière Maeva AGOSTINHO à monter avec 1 Kg de plus.

Suite à l'appel téléphonique du référent technique de France Galop après la course, les Commissaires n'ont pas sanctionné la cavalière pour sa surcharge.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu la cavalière Martine LAFONTAINE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter de 12 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 8 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu la cavalière Line PAYET-BURIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter de 12 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 10 coups).

Le cheval CHARLYCHIC a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1010 ⁴⁰³⁷ **PRIX DE L'UNION CLUB BORDELAIS-GRAND PRIX DES GENTLEMEN-RIDERS** 2 400 m
(Gentlemen-Riders)
(Classe 4)

9000 € (4500, 1 800, 1 350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 9 juillet 2021 inclus reçu une allocation de 7.000 (A Réclamer excepté) ni terminé dans les trois premiers d'une Classe 2 (Handicap excepté). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 9 juillet 2021 inclus: 1 k. par 4.000.

Pour Gentlemen-Riders; ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.; 3 courses, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6: Plat, Dist. 2 400 m env.

- 561** **Petellat Du Rheu**, h, b, 9 ans, par Vision D'Etat et Narcisse Du Rheu (Saint Cyrien), 66 k (63 k), ♂, D. Sourdeau de Beauregard (s) (A. Lemaire), D. Sourdeau de Beauregard (s) – (n° corde 3) 1
- 214** ³ **Up Helly Aa IRE**, h, 6 ans, par Galileo IRE et Fiesolana IRE (Aussie Rules USA), 66 k (64 k), Flaxman Stables Ireland Ltd (Q. Sogorb), P. Sogorb – (n° corde 4) 2
- 714** ³ **Le Bastan**, h, al, 6 ans, par Manduro GER et Lovable CAN (Survivalist USA), 68 k (64 k), ♂ p, M^{me} N. Garde Dubord (R. Dubord), M^{me} N. Garde Dubord – (n° corde 1) 3

- 848** ¹ **Lettyt Storm**, h, b, 8 ans, par Category Five IRE et Letty GB (Trade Fair GB), 69 k, ♂, C^{te} de E. Saint Pierre (Max. Denuault), Ed. Monfort (s) – (n° corde 8) 4
- 741** ³ **Louve Saphir**, f, b, 4 ans, par The Last Lion IRE et Licorne Bleue USA (War Chant USA), 65^{1/2} k, ♂, LH (F. Guy), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 7) 5
- 589** **Al Impact GB**, h, 4 ans, 68 k, ♂, M^{me} A. Cuadra-Lores (L. Urbano Agüero), C. Ferland (s) – (n° corde 2) 6
- Zagona**, f, 7 ans, 64^{1/2} k (62 k), ♂ p, M^{me} H. Cadot (Q. Bouron), L. Cadot – (n° corde 5) 7
- 497** **L'Archet**, h, 5 ans, 68 k, ♂ p, JM. Plassan (A. Lemer), T. Lemer – (n° corde 6) 8

8 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 282 €

Eng. Sup.: *Louve Saphir*

1 long, 3 long 1/2, 1/2 long, 3 long 1/2, 2 long 1/2, tête, 7 long 1/2.
4500€ – 1 800€ – 1 350€ – 900€ – 450€

Primes aux propriétaires:

1822 € *Petellat Du Rheu*.
729 € *Up Helly Aa Ire*, prime non attribuée.
546 € *Le Bastan*.
364 € *Lettyt Storm*.
222 € *Louve Saphir*.

Primes aux éleveurs:

821 € Claude Duval.
246 € Sc Ecurie De Meautry.
153 € Flaxman Stables Ireland L. T. D, prime non attribuée.
107 € M^{me} Eva Klimscha.
57 € Haras De Beauvoir.

Temps total: 3'32"91"

Suite au déclenchement intempestif d'une sirène les jockeys se sont arrêtés après 600 mètres de course.

Après audition des entraîneurs, les Commissaires ont décidé de recourir la course immédiatement.

Le cheval UP HELLY AA (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1011 ⁴⁰³⁵ **PRIX CHAPEAU ROUGE** 1 400 m
(Classe 4)

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 9 juillet 2021 inclus reçu une allocation de 7.000 (A Réclamer excepté) ni terminé dans les trois premiers d'une Classe 2 (Handicap excepté). **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 9 juillet 2021 inclus: 1 k. par 4.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 400 m env.

- Mujbar GB**, m, b, 4 ans, par Muhaarar GB et Madany IRE (Acclamation GB), 56 k, Shadwell France SNC (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 7) 1
- 748** ¹ **Jasmin Dore**, h, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Sweet Alabama [Enrique (GB)], 57 k, L. Beuvin (I. Mendizabal), D. Guillemain (s) – (n° corde 3) 2
- 748** ⁴ **Rouvray (GB)**, m, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Resistance [King'S Best (USA)], 56 k, ♂ p, G. Augustin-Normand (M. Androuin), A. Fouassier – (n° corde 2) 3
- 900** **Kaleorouna**, f, b.f, 4 ans, par Kouroun et Mossa IRE (Moss Vale IRE), 54^{1/2} k, ♂, C. Rondele (A. Gavilan), C. Rondele – (n° corde 6) 4
- Iron Rock IRE**, m, al, 7 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Inchelle IRE (Zamindar USA), 56 k (54 k), ♂, HJ. Faria Pereira (D. Morin), HJ. Faria Pereira – (n° corde 1) 5
- 765** **Kannon**, h, 6 ans, 58 k, J. Borg (E. Revolte), D. Henderson – (n° corde 5) 6
- 938** ² **Alexej GB**, h, 5 ans, 59 k (55^{1/2} k), JL. Courivaud (A. de Lepine), T. Lemer – (n° corde 8) 7

7 partants; 22 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 793 €

Sans motif: *Ad Merajj*

2 long 1/2, courte encolure, courte encolure, 2 long 1/2, 3 long 1/2, 2 long 1/2.
4750€ – 1 900€ – 1 425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires:

2351 € *Mujbar Gb*, prime non attribuée.
940 € *Jasmin Dore*.
705 € *Rouvray (Gb)*.
470 € *Kaleorouna*.
192 € *Iron Rock Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

403 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.
276 € Ecurie Skymarc Farm.
241 € M^{me} Chantal Becq.
184 € M^{me} Emilie Lafeu.
40 € Julian Hayes, Knocktoran Stud, prime non attribuée.

Temps total: 1'33"5"

Le cheval ROUVRAY (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

LYON-LA-SOIE

Réunion organisée par STE DES COURSES LYONNAISES

0713 099

samedi 9 avril 2022

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Nathalie MARTEAU – Michel DUQUAIRE –
Jean-François CAMUS

1012 4287 PRIX DU GRAND LARGE 1 800 m (PSF)

(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus n'ayant pas depuis le 9 décembre 2021 inclus reçu une allocation de 10.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z3: Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +33,5.

- 793 **Ethion IRE**, h, gr, 4 ans, par Gutaifan IRE et Sakarya IRE (Duke Of Marmalade IRE), 60 k, Haras de Rabodanges (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 1) 1
- 863 **Moana**, f, al, 6 ans, par Iffraaj GB et Desert Sunrise GB (Green Desert USA), 57 k, ⊗, A. Leray (A. Lemaitre), L. Larrigade – (n° corde 10) 2
- 797 **Simfaust**, h, gr, 8 ans, par Lord Du Sud et Rumba Blue (Anabaa Blue (GB)), 55 k, ⊗, A. Girod (H. Journiac), N. Bellanger (s) – (n° corde 4) 3
- 863 **Lloyd IRE**, h, b, 5 ans, par Zebedee GB et Liesl IRE (Iffraaj GB), 59^{1/2} k (57 k), M^{me} MB. Boche (M^{me} C. Le Gland), B. Legros (s) – (n° corde 11) 4
- 676 **Rayodor**, h, gr, 9 ans, par Kendargent et Tio Poppy IRE (Grand Lodge USA), 55^{1/2} k (54 k), φ, P. Cluzeau (M^{me} P. Cheyer), P. Cluzeau – (n° corde 6) 5
- 676 **Hodeng IRE**, h, 6 ans, 56^{1/2} k, φ, M^{me} I. Juteau (T. Trullier), M^{me} I. Juteau – (n° corde 8) 6
- 676 **Capchop**, h, 8 ans, 56^{1/2} k (55 k), ⊗, F. Bossert (M^{me} D. Santiago), F. Bossert – (n° corde 5) 7
- 676 **Ticklish**, f, 6 ans, 56^{1/2} k, M^{me} G. Matter (B. Marie), M^{me} G. Matter – (n° corde 14) 8
- 676 **Win Win GER**, f, 4 ans, 60 k, M^{me} M. Stadelmann (Rémi Campos), M^{me} C. Erni – (n° corde 7) 9
- 676 **Thaniella**, f, 5 ans, 60 k, T. Ravier (A. Crastus), M. Maillard – (n° corde 3) 10
- Superior Badolat (IRE)**, h, 5 ans, 51 k (50^{1/2} k), Ecurie du Haras des Broues (M^{me} A. Nicco), B. Eberle – (n° corde 2) –
- 797 **La Fibrossi**, f, 8 ans, 53^{1/2} k (52 k), φ, JP. Vanden Heede (M^{me} M. Velon), B. Goudot (s) – (n° corde 12) –
- American Daisy**, f, 6 ans, 51 k (52 k), S. Eveno (G. Legras), S. Eveno – (n° corde 9) –
- 775 **Rubis Gold**, m, 4 ans, 60 k, φ, D. Dumoulin (M. Barzalona), R. Le Gal – (n° corde 13) –

14 partants; 14 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 431 €

2 long, 3/4 long, 1/2 long, 1 long 1/2, 1/2 long, courte encolure, 3/4 long, 3/4 long.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires:

3 465 € **Ethion Ire**, prime non attribuée.

1 134 € **Moana**.

850 € **Simfaust**.

693 € **Lloyd Ire**, prime non attribuée.

283 € **Rayodor**.

Primes aux éleveurs:

595 € Linacre House Ltd, Haras Du Mont Dit Mont, prime non attribuée.

383 € Regis Gauthier, Andre Girod.

334 € Haras D'Haspel.

127 € Ecurie Brindor.

119 € Pat Beirne, prime non attribuée.

Temps total: 1'52"27"

La jument MOANA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1013 4286 PRIX DE LA FEYSSINE 1 800 m (PSF)

(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus n'ayant pas depuis le 9 décembre 2021 inclus reçu une allocation de 10.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera +28.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z3: Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +28.

- French Pegasus**, h, b, 7 ans, par French Fifteen et Etrangere USA (Fusaichi Pegasus USA), 56 k (52^{1/2} k), M^{me} E. Lefevre Trupiano (M^{me} C. Bouvier), JP. Gauvin (s) – (n° corde 12) 1
- 575 **Meandro**, h, gr, 9 ans, par Gris De Gris (IRE) et Je Coiffe (Voix Du Nord), 61 k (59^{1/2} k), D. Le Breton (M^{me} A. Nicco), J. Planque (s) – (n° corde 1) 2
- Shut Down**, h, b, 5 ans, par Siyouni et Drifting IRE (Sadler'S Wells USA), 61 k, E. Sauren (M. Guyon), H. Grewe – (n° corde 4) 3
- 682 **Bleusky**, f, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Boathouse (GB) (Dylan Thomas IRE), 61 k (57^{1/2} k), B. Milliere (M^{me} A. Daifi), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2) 4
- 682 **River Of Silver**, h, gr, 6 ans, par Rio De La Plata USA et Rose Of Logis (Slickly), 59^{1/2} k, ⊗, M^{me} C. Martina (A. Crastus), N. Perret (s) – (n° corde 11) 5
- Sa Sal GER**, h, 6 ans, 60^{1/2} k (59 k), φ, Stall Sternstunde (M^{me} S. Vogt), M^{me} C. Whitfield – (n° corde 3) 6
- 678 **Global Passion**, h, 7 ans, 57^{1/2} k, M^{me} N. Vasutek-Zinck (S. Maillot), M^{me} N. Vasutek-Zinck – (n° corde 6) 7
- 676 **Hybrid**, h, 4 ans, 55 k (53^{1/2} k), φ, M^{me} E. Lefevre Trupiano (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 9) 8
- 699 **Illois (IRE)**, m, 4 ans, 57 k, ⊗, R. Sorrentino (M. Grandin), S. Labate (s) – (n° corde 7) 9
- 678 **Hadewin**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, Stall Zuchthof Favianis (J. Havlik), M. Geisler – (n° corde 13) 10
- 678 **Aerion GER**, h, 6 ans, 57^{1/2} k, φ, S. Schreiber (E. Hardouin), G. Geisler – (n° corde 5) –
- 678 **Porsenna IRE**, m, 12 ans, 58 k (56^{1/2} k), M^{me} EM. Geisler (M^{me} D. Santiago), G. Geisler – (n° corde 14) –
- 886 **Aramis D'Azur**, m, 4 ans, 56^{1/2} k, φ, Stall Donna (A. Lemaitre), M^{me} C. Bocskai – (n° corde 8) –
- Agamemnon GER**, h, 4 ans, 56^{1/2} k, ⊗, Kevin Friderich/Theo Friderich (F. Veron), G. Batistic – (n° corde 10) –

14 partants; 47 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 1 282 €

encolure, 1 long, 1 long 1/4, 3 long, tête, 1 long 3/4, 1 long, 3/4 long, 3/4 long. 9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

3 645 € **French Pegasus**.

1 458 € **Meandro**.

1 336 € **Shut Down**.

891 € **Bleusky**.

364 € **River Of Silver**.

Primes aux éleveurs:

1 643 € M^{me} Gilles Forien, Gilles Forien.

657 € Sylvain Wuillaume, M^{me} Sylvie Gerard.

524 € Al Asayl Bloodstock Ltd.

349 € Haras Des Evees.

164 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.

Temps total: 1'51"81"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Angéla DAIFI en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir laissé pencher fortement sa jument vers l'extérieur sous l'effet de la cravache, mettant en difficulté l'un de ses concurrents.

Le hongre FRENCH PEGASUS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1014 4283 GRAND PRIX DE L'HIPPODROME DE LYON-LA-SOIE 1 800 m (PSF)

(Classe 1)

40 000 € (20 000, 7 600, 5 600, 3 200, 1 600, 1 200, 800) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus n'ayant pas gagné un Groupe depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus. **Poids: 56 k.** Les chevaux ayant depuis le 1^{er} avril 2021 inclus gagné une Classe 2 (Handicap excepté) ou été classés 2^e d'une Listed porteront 2 k.; reçu plusieurs allocations de 13.000 ou gagné une Classe 1, 3 k.; gagné une Listed ou été classés 2^e ou 3^e dans un Groupe, 4 k.; gagné plusieurs Listed, 5 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- 378** ² **Alessandro**, m, b, 4 ans, par Australia GB et Absolutly Me (Anabaa Blue (GB)), 58 k, Ecurie des Charmes (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 9) 1
- 516** ⁴ **Parchemin IRE**, h, al, 4 ans, par Lope De Vega IRE et Hint Of Pink IRE (Teofilo IRE), 60 k, Godolphin SNC (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 3) 2
- Bois D'Argent (GB)**, h, gr, 5 ans, par Toronado (IRE) et Madonna Lily (IRE) (Daylami IRE), 60 k, Ecurie Lenglet (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 6) 3
- 766** ² **Doctor Carl (GB)**, m, b, 4 ans, par Fastnet Rock AUS et Sivoliere (IRE) (Sea The Stars IRE), 56 k, p, Martin S. Schwartz Racing (M. Guyon), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) 4
- Vents Contraires**, h, al, 4 ans, par Kendargent et Alix Pretty [Le Fou (IRE)], 59 k, p, Galoppclub Iffezheim E.V. (A. Lemaitre), M^{me} C. Bocskai – (n° corde 7) 5
- 518** ⁴ **Kenway**, m, al, 5 ans, par Galiway (GB) et Kendam (Kendargent), 60 k, p, Le Haras de La Gousserie (G. Mosse), R. Chotard – (n° corde 8) 6
- 734** ⁵ **Morton**, m, al, 4 ans, par New Bay GB et Parade Music USA (Giant'S Causeway USA), 59 k, Ecurie Mathieu Offenstadt (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 1) 7
- 430** ¹ **Legionario GB**, m, 6 ans, 60 k, p, J. Pardo de Santayana Dubois (V. Janacek), JM. Osorio Bertran de Lis – (n° corde 2) 8
- Lorlisalsa**, f, 7 ans, 54^{1/2} k, M^{me} F. Lescot (G. Legras), S. Eveno – (n° corde 5) 9

9 partants ; 27 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 980 €
 encolure, 3/4 long, 3/4 long, 1 long, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long, 6 long.
 20 000€ – 7 600€ – 5 600€ – 3 200€ – 1 600€ – 1 200€ – 800€

Primes aux propriétaires :

9 900 € Alessandro.
 3 762 € Parchemin Ire, prime non attribuée.
 2 772 € Bois D'Argent (Gb).
 1 584 € Doctor Carl (Gb).
 792 € Vents Contraires.
 594 € Kenway.
 396 € Morton.

Primes aux éleveurs :

2 541 € M^{me} Waltraut Spanner.
 711 € Elevage Haras De Bourgeauville.
 646 € Norelands Bloodstock, P. Robinson Bloodstock, prime non attribuée.
 406 € Martin S. Schwartz Racing.
 310 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
 233 € Guy Pariente Holding.
 101 € Jean-Claude Seroul.

Temps total : 1'49"53"

Les Commissaires ont autorisé le poulain ALESSANDRO à être présenté au public en premier, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le poulain ALESSANDRO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1015 ⁴²⁸¹ **PRIX HUTTON** 2 150 m (PSF) (Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop
 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.
 Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)
 Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 150 m env.

- 796** ³ **Agourel**, m, al, 3 ans, par Highland Reel IRE et Kylaene GB (Kyllachy GB), 58 k, JC. Seroul (M. Barzalona), JP. Gauvin (s) – (n° corde 10) 1
- Marvanco**, m, b, 3 ans, par George Vancouver USA et Marcela Howard IRE (Fasliyev USA), 58 k, O. Gonzalez Lozano (A. Lemaitre), Chr. Head (s) – (n° corde 7) 2
- 677** ³ **Daddy'S Black Girl**, f, n, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Piana [Doyen (IRE)], 56^{1/2} k (55 k), S. Hefter (M^{me} S. Vogt), M^{me} C. Whitfield – (n° corde 6) 3
- 681** **Feel The Beat**, m, al, 3 ans, par Almanzor et Star Of Bristol USA (Speightstown USA), 58 k (55^{1/2} k), K. Spassoff (M^{me} F. Valle Skar), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 8) 4
- 681** ⁴ **Miss Alix**, f, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Singapore Treat (Sagacity), 56^{1/2} k, p, Haras de La Huderie (T. Trullier), N. Bellanger (s) – (n° corde 3) 5
- 801** ⁵ **Aconite IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, p, Gainesway Ventures Sc (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 4) 6
- Wolfmaster AUT**, m, 3 ans, 58 k, Sage Stud (J. Havlik), M. Geisler – (n° corde 9) 7
- 350** **Maralinko**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), B. Mekki (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 1) 8

- 814** **Saint Antoine**, h, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), Ecurie Mathieu Offenstadt (M^{me} A. Daiff), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2) 9
- 665** ⁵ **Bareges**, h, 3 ans, 58 k, p, SCEA Carant (F. Veron), de A. Watrigant (s) – (n° corde 5) 10

10 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 255 €

Eng. Sup. : Marvanco

courte tête, 1 long 1/2, 4 long, 1/2 long, 3/4 long, courte tête, 1 long 1/2, nez, 3 long.

9 500€ – 3 800€ – 2 850€ – 1 900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

6 840 € Agourel.
 2 736 € Marvanco.
 2 052 € Daddy'S Black Girl.
 1 368 € Feel The Beat.
 684 € Miss Alix.

Primes aux éleveurs :

1 388 € Jean-Claude Seroul.
 849 € Bernard Fernand Leclere, M^{me} Raymonde Leclere.
 637 € M^{me} Alexandra Vignion-Goulier, Fabien Walt.
 424 € Sf Bloodstock Sc.
 212 € Haras De La Huderie.

Temps total : 2'17"39"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Aurélien LEMAITRE (MARVANCO) arrivé 2^e et Mickael BARZALONA (AGOUREIL) arrivé 1^{er} au sujet d'un léger contact survenu aux abords du poteau d'arrivée.

Les jockeys ont déclaré que leurs poulains se sont rapprochés de manière concomitante, s'appuyant légèrement, sans que cela n'ait de conséquence sur le déroulement de l'arrivée, ce qui a été confirmé par le film de contrôle. Les Commissaires n'ont pris aucune sanction à l'encontre des deux jockeys.

Le poulain MARVANCO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1016 ⁴²⁸² **PRIX AMMONIUS** 2 150 m (PSF) (Handicap de catégorie)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 33 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 150 m env.

Référence : +27.

- 794** ⁴ **Lilie Belle**, f, b, 3 ans, par George Vancouver USA et Belle Et Polie [Poliglote (GB)], 55 k (53^{1/2} k), p, M. Pimbonnet (M^{me} A. Nicco), M. Pimbonnet – (n° corde 5) 1
- 890** ⁵ **Edamame**, m, b, 3 ans, par Acclamation GB et Zaya GER (Diktat GB), 59 k, Le Haras de La Gousserie (M. Barzalona), R. Chotard – (n° corde 9) 2
- 504** ² **Lifting Spirit (IRE)**, h, b, 3 ans, par Biraaj IRE et Your Spirit [Invincible Spirit (IRE)], 58 k, p, CW. Clay (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 10) 3
- 791** ³ **Do It My Way IRE**, h, b, 3 ans, par Biraaj IRE et Eglantyne Dream FR (Oasis Dream GB), 57 k (55^{1/2} k), p, Ecurie Bertrand Milliere (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 6) 4
- 835** ⁴ **Fazzano**, h, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Orlaine [Orpen (USA)], 59 k, p, SCEA Carant (F. Veron), de A. Watrigant (s) – (n° corde 2) 5
- 791** ⁴ **Piu Birch**, h, 3 ans, 56 k, Scuderia Micolò SNC (B. Marie), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 7) 6
- 812** ² **Marrante**, f, 3 ans, 52^{1/2} k, p, P. Bonnefoy (T. Trullier), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 4) 7
- 791** ⁵ **Ardluasa IRE**, h, 3 ans, 58 k, p, E. Loungar (S. Ruis), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 1) 8
- 680** ³ **Day Off**, h, 3 ans, 55^{1/2} k, p, C. Arnaud (A. Lemaitre), S. Jesus – (n° corde 8) 9
- 855** **Baby Key**, f, 3 ans, 53 k, p, N. Campos (E. Hardouin), M. Pitart – (n° corde 3) 10
- 10 partants ; 22 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 754 €
 1 long 3/4, 1/2 long, courte tête, tête, tête, nez, 2 long, 2 long 1/2, courte encolure.
 9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€
- Primes aux propriétaires :
- 6 480 € Lilie Belle.
 2 592 € Edamame.
 1 944 € Lifting Spirit (Ire).
 1 296 € Do It My Way Ire, prime non attribuée.
 648 € Fazzano.

Primes aux éleveurs :

2012 € Georges Massa.
603 € Runnymede Farm Inc. .
526 € Nbh Racing.
201 € Thousand Dreams.
153 € Con Marnane, prime non attribuée.

Temps total : 2'16"43"

A l'issue de la course, agissant sur réclamation du jockey Christophe SOUMILLON (LIFTING SPIRIT (IRE)), arrivé 3^e, se plaignant d'avoir été gêné à mi tournant final, par le poulain EDAMAME (Mickael BARZALONA), arrivé 2^e, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la pouliche LIFTING SPIRIT (IRE) n'aurait pas devancé le poulain EDAMAME. En outre, aucune sanction n'a été prise par les Commissaires à l'encontre des deux jockeys.

La pouliche LILIE BELLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1017 ⁴²⁸⁸ **PRIX PRESIDENT BUFFAUD** **3 200 m**
(Handicap de catégorie) (PSF)
(Classe 3)

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z8 : Plat, Dist. 3 200 m env.

Références : 0 ans, +30 ; 1 ans et +, +31.

- 795** ¹ **Curver SWI**, h, al, 9 ans, par Blue Canari et Chapadinha SWI (Beldale Flutter USA), 58^{1/2} k (57 k), ♂, Stall Bocskai (M^{me} A. Molins), M^{me} C. Bocskai – (n° corde 8) **1**
- 675** ⁶ **Noliver**, h, b, 5 ans, par Silver Frost (IRE) et Nolien IRE (Nayef USA), 58 k, ♂, Ph. Latour (C. Soumillon), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5) **2**
- 679** ² **Willy Boy**, h, b.f, 5 ans, par Willywell et Salve (Sin Kiang), 55^{1/2} k, B. Milliere (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2) **3**
- 892** **Mejaen**, h, b, 10 ans, par Shirocco GER et Huaca USA (Thunder Gulch USA), 52 k (49^{1/2} k), P. Desplaces (M^{me} K. Boedec), C. Martinon – (n° corde 9) **4**
- 948** ¹ **Sadarak**, h, b, 7 ans, par Myboycharlie IRE et Sadiyna [Sinndar (IRE)], 58 k (56^{1/2} k), P. Desplaces (M^{me} A. Nicco), C. Martinon – (n° corde 6) **5**
- 679** ¹ **Moputo**, h, 6 ans, 60 k, ♂, D. Verhestraeten (E. Hardouin), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 3) **6**
- 679** ³ **Hard Talk**, h, 8 ans, 58 k (56^{1/2} k), M^{me} A. Moser/Gerhard Moser (M^{me} S. Vogt), M^{me} C. Whitfield – (n° corde 10) **7**
- 679** ⁴ **Monfrere**, h, 9 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Risi (A. Monnier), M. Cesandri (s) – (n° corde 7) **8**
- 793** ⁵ **Los Altos**, h, 7 ans, 59^{1/2} k, Stall Hamilton (M. Guyon), M^{me} C. Whitfield – (n° corde 1) **9**
- 879** **Isatis Macalo**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, ♀, M^{me} S. Chevrin (S. Ruis), M. Pitart – (n° corde 4) **10**

10 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 580 € Eng. Sup. : Sadarak

1 long, 1 long 1/2, 2 long 1/2, nez, 1 long, 2 long, 1 long 1/4, 1 long, 2 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

3240 € Curver Swi, prime non attribuée.
1584 € Noliver.
1188 € Willy Boy.
648 € Mejaen.
324 € Sadarak.

Primes aux éleveurs :

1040 € Stall Sohrehof, prime non attribuée.
621 € Philippe Latour.
466 € Jean-Pierre Gauvin.
292 € Finsbury Bloodstock Limited.
146 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.

Temps total : 3'32"87"

Le hongre WILLY BOY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1018 ⁴²⁸⁵ **PRIX DE SAINT-JUST** **2 150 m**
(À réclamer valeur handicap) (PSF)
(Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront

2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 9 novembre 2021 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 150 m env.

- 875** **Kingstown**, h, al, 5 ans, par Speightstown USA et Crisolles [Le Havre (IRE)], 62 k, (10 000), P. Bonnefoy (C. Soumillon), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 2) **1**
- 762** ³ **Le Pin**, h, gr, 9 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Night Dhu GB [Montjeu (IRE)], 60 k, ♂, (8 000), P. Filippi (M. Guyon), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6) **2**
- 714** ⁵ **Schwanensee**, f, b, 5 ans, par Tiberius Caesar et Girl On Fire IRE (Desert Style IRE), 56^{1/2} k, ♀, (10 000), OTI Management Pty Ltd (F. Veron), de A. Watrigant (s) – (n° corde 9) **3**
- 885** **Calas Queen**, f, b, 4 ans, par Elusive City USA et She Cannes (Rajsaman), 54^{1/2} k (53 k), ♀, (8 000), JP. Chuzeville (B. Marie), M. Pimbonnet – (n° corde 7) **4**
- 499** **Laquyood GB**, h, al, 9 ans, par Medicean GB et Elmaam GB (Nayef USA), 62 k (60^{1/2} k), ♂, (10 000), Jorg Breuer/Uwe Fettig (M^{me} S. Vogt), M^{me} C. Whitfield – (n° corde 3) **5**
- 816** ⁴ **Kylhead**, h, 6 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, (12 000), JC. Seroul (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 4) **6**
- 793** **Boudeville**, f, 4 ans, 54^{1/2} k, ♀, (8 000), G. Duca (A. Crastus), N. Perret (s) – (n° corde 1) **7**
- 682** ² **Take A Guess**, h, 10 ans, 56 k, ♂, (8 000), M^{me} M. Stadelmann (Rémi Campos), M^{me} C. Erni – (n° corde 5) **8**
- Admiral Brown IRE**, h, 4 ans, 58 k, (10 000), D. Maughan (A. Lemaitre), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 8) **9**

9 partants ; 23 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 487 €

3/4 long, 1 long, 1 long 1/4, nez, 1 long, 4 long 1/2, 5 long, 1 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

2970 € Kingstown.
972 € Le Pin.
891 € Schwanensee.
594 € Calas Queen.
243 € Laquyood Gb, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

762 € China Horse Club International.
438 € Umberto Saini-Fasanotti.
349 € Helmut Volz.
233 € Suc. Fabrice Petit.
78 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 2'14"51"

Les Commissaires ont annulé le bulletin de réclamation no 16779, le compte de l'acquéreur ne comportant pas le solde suffisant.

Le hongre LE PIN et la jument SCHWANENSEE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1019 ⁴²⁸⁴ **PRIX DU VIEUX-LYON** **2 400 m**
(Classe 3) (PSF)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans n'ayant jamais gagné une Listed ni depuis le 9 avril 2021 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2. Poids : 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 9 juillet 2021 inclus : 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 651** ² **Wheelie GER**, f, al, 4 ans, par Australia GB et Walzerkoenigin USA (Kingmambo USA), 54^{1/2} k, Gestut Schlenderhan (H. Jouriac), FH. Graffard (s) – (n° corde 2) **1**
- 631** ³ **Parliament (GB)**, h, b, 4 ans, par Fastnet Rock AUS et Starlet'S Sister (IRE) (Galileo IRE), 58 k, Qatar Racing Limited (M. Guyon), L. Gadbini (s) – (n° corde 4) **2**
- Ninja Wonder (GER)**, h, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Neckara GER (Shirocco GER), 58 k, ♂, Avatara S.A. (A. Crastus), A. Suborics – (n° corde 7) **3**
- Sungreat**, h, b, 4 ans, par Pedro The Great USA et Sunshinesonleith IRE (Danehill Dancer IRE), 56 k, Ecurie Cehel (E. Hardouin), Rod. Collet (s) – (n° corde 6) **4**
- 909** ² **Darlyvi**, f, b.f, 4 ans, par Vision D'Etat et Layrad [Layman (USA)], 57^{1/2} k (56 k), JM. Varcin (G. Legras), S. Eveno – (n° corde 1) **5**
- 736** **Marguns**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, F. Augustin (G. Congiu), F. Augustin – (n° corde 3) **6**
- Hariq**, h, 4 ans, 56 k, ♂, KM. Al Attiyah (S. Ruis), E. Mikhaidis (s) – (n° corde 8) **7**

7 partants ; 11 eng. ; 2 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 760 €

Eng. Sup. : *Parliament (GB), Hariq*

Certif. vétérinaire : *Olypa*

1 long ½, 1 long, ½ long, 2 long, ¾ long, 3 long.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

3712€ *Wheeler Ger*, prime non attribuée.

1485€ *Parliament (Gb)*.

1113€ *Ninja Wonder (Ger)*.

742€ *Sungreat*.

371€ *Darlyvi*.

Primes aux éleveurs :

637€ Gestut Schlenderhan, prime non attribuée.

381€ Ecurie Des Monceaux.

291€ Ecurie Altima.

285€ Bernd Dietel.

145€ Stephane Eveno, Jean-Marc Varcin.

Temps total : 2'37"0"

La pouliche OLIPA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

La pouliche WHEELIE (GER) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NANTES

samedi 9 avril 2022

0137 099

Terrain Lourd

Commissaires de courses : Michel HUET – Bernard DERSOIR – Clémentine CHATILLON

1020 3854 PRIX DE LA TORTIERE 1 600 m (Classe 1)

30000 € (15000, 5700, 4200, 2400, 1200, 900, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'ayant pas cette année gagné une Classe 1. **Poids : 57 k.** les chevaux ayant entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2021 inclus gagné une Classe 2 porteront 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- | | | | |
|-----|---|---|---|
| 669 | 5 | Zagrey , m, gr, 3 ans, par Zarak et Grey Anatomy (GB) (Slickly), 57 k, Ecurie Altima (<i>J. Cabre</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 6) | 1 |
| 851 | 1 | Sarwar , h, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Snow Jasmine IRE (Exceed And Excel AUS), 57 k, HF. Devin (s) (<i>C. Lecoeuvre</i>), HF. Devin (s) – (n° corde 2) | 2 |
| 609 | 2 | Wassim , m, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Prairie Pearl [Le Havre (IRE)], 57 k, Cheik ABK. Al Thani (<i>J. Guillochon</i>), HA. Pantall – (n° corde 5) | 3 |
| | | Bellport IRE , f, b, 3 ans, par Bated Breath GB et Burning Rules IRE (Aussie Rules USA), 55 ^{1/2} k, M ^{me} A. Wigan (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), Tim. Donworth (s) – (n° corde 8) | 4 |
| | | Perl GER , f, b, 3 ans, par Areion GER et Palena GER (Tiger Hill IRE), 55 ^{1/2} k, M. Lagasse (<i>G. Benoist</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 4) | 5 |
| | | Got Grey , h, gr, 3 ans, par Outstrip GB et Lovely Best [King'S Best (USA)], 57 k, Haras de Treli (<i>A. Rousselet</i>), Ed. Monfort (s) – (n° corde 3) | 6 |
| 577 | 4 | Onaria , f, b, 3 ans, par Canyon Creek IRE et Noella [American Post (GB)], 55 ^{1/2} k, P. Prevost Baratte (<i>H. Lebouc</i>), J. Boissard (s) – (n° corde 7) | 7 |
| 896 | 4 | Anobe , m, 3 ans, 59 k, A. Prudent (<i>C. Soumillon</i>), J. Boissard (s) – (n° corde 1) | 8 |

8 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 116 €
Eng. Sup. : *Anobe*

4 long, 1 long, 1 long, 6 long, 1 long ¾, 3 long, 4 long.

15000€ – 5700€ – 4200€ – 2400€ – 1200€ – 900€ – 600€

Primes aux propriétaires :

10800€ *Zagrey*.

4104€ *Sarwar*.

3024€ *Wassim*.

1728€ *Bellport Ire*, prime non attribuée.

864€ *Perl Ger*, prime non attribuée.

648€ *Got Grey*.

432€ *Onaria*.

Primes aux éleveurs :

3354€ Ecurie Euroling.

1274€ Erwan Robin, M^{me} Carine Robin, M^{me} Albane Robin.

939€ Scea Du Haras De Victot.

204€ James Wigan, prime non attribuée.

134€ Haras Du Hogueuet.

131€ Haras De Treli.

102€ Gestut Fahrhof, prime non attribuée.

Temps total : 1'43"39"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Christophe SOUMILLON sur la performance du poulain ANOBE arrivé 8^e.

Le jockey a expliqué que le poulain s'était rapidement retrouvé en tête et continuellement contré par d'autres adversaires et dans un terrain profond et courant de manière rapprochée, il s'était retrouvé sans ressources et totalement dominé dès l'entrée de la ligne droite d'arrivée, cessant de la solliciter dans les 200 derniers mètres. Les Commissaires ont enregistré ces explications et rappelé au jockey Christophe SOUMILLON l'obligation de soutenir son cheval jusqu'au poteau.

Le hongre SARWAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1021 3852 PRIX D'ANCENIS 1 600 m (Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- | | | | |
|-----|---|---|----|
| | | Kengero , m, b, 3 ans, par Kendargent et Ancoa [Elusive City (USA)], 58 k, C. Marzocco (<i>C. Soumillon</i>), Ed. Monfort (s) – (n° corde 10) | 1 |
| 685 | | Dahma , f, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Al Zarqa IRE (Lord Shanakill USA), 56 ^{1/2} k, Cheik ABK. Al Thani (<i>J. Guillochon</i>), HA. Pantall – (n° corde 9) | 2 |
| | | Zandjan GER , m, b, 3 ans, par Counterattack AUS et Zenaat GB (Galileo IRE), 56 k, ⊗, Darius Racing (<i>C. Lecoeuvre</i>), H. Grewe – (n° corde 4) | 3 |
| 529 | 2 | Everman , m, al, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Chapless [High Chaparral (IRE)], 58 k, A. Doerner (<i>D. Boche</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 3) | 4 |
| 738 | 3 | Madras IRE , f, gr, 3 ans, par Markaz IRE et Edrea [American Post (GB)], 56 ^{1/2} k, M ^{me} AG. Kavanagh (<i>T. Piccone</i>), J. de Mieulle (s) – (n° corde 2) | 5 |
| 361 | | Baileys Blessing , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, ⊗, O. Chiteoui (<i>G. Benoist</i>), E. Lyon – (n° corde 11) | 6 |
| | | Mohim , h, 3 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), ♂, H. Al Attiyah (<i>J. Nicoleau</i>), Fr. Monfort (s) – (n° corde 5) | 7 |
| 513 | | Sparta , h, 3 ans, 58 k, C. Brun (<i>A. Rousselet</i>), Chr. Head (s) – (n° corde 1) | 8 |
| | | Guadalest , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, M ^{me} B. Presse (<i>M. Androuin</i>), S. Gouvaze (s) – (n° corde 6) | 9 |
| | | Jolie Phenomenia , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), JY. Chauffaille (<i>M^{me} C. Janneau</i>), M ^{me} C. Lequien – (n° corde 8) | 10 |
| | | Ferio , h, 3 ans, 56 k, ♂, M ^{me} S. Davis (<i>S. Breux</i>), E. O'Neill (s) – (n° corde 7) | – |

11 partants ; 19 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 615 €

1 long, 1 long, 3 long ½, 1 long, nez, 4 long ½, 3 long ½, 6 long, 1 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

6840€ *Kengero*.

2736€ *Dahma*.

2052€ *Zandjan Ger*, prime non attribuée.

1368€ *Everman*.

684€ *Madras Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

2124€ Sarl Jedburgh Stud, Guy Pariente Holding.

849€ Scea Du Haras De Victot.

424€ Anton Doerner.

242€ Gestut Karlshof, prime non attribuée.

80€ Kildaragh Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'45"28"

Après avoir entendu le jeune jockey Charlotte JANNEAU en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 2 jours pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'un kilo le poids déclaré.

Le hongre SPARTA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1022 3856 PRIX DE VIEILLEVIGNE 2 400 m (Classe 2)

22000 € (11000, 4180, 3080, 1760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus. Poids : 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 9 septembre 2021 inclus (A Réclamer et Handicap de dotation totale inférieure à 25.000 exceptés) : 1 k. par 9.000.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- Gentiana Bella**, f, b, 6 ans, par Zanzibari USA et Tehamana IRE (Pleasantly Perfect USA), 54^{1/2} k (53 k), G. Dufit (*d'O. Andigne*), de P. Chevigny – (n° corde 6) **1**
- Martial Eagle IRE**, m, al, 4 ans, par Adlerflug GER et Montezuma GER (Monsun GER), 57 k, p, Gestut Schlenderhan (*C. Soumillon*), FH. Graffard (s) – (n° corde 7) **2**
- 705** ⁵ **Stelvio**, h, b, 5 ans, par Style Vendome et Sabi Sabi [Orpen (USA)], 58 k, Enbebo S.L. (*T. Piccone*), J. Calderon Romero – (n° corde 4) **3**
- 875** **Sir George**, m, b, 6 ans, par George Vancouver USA et Yours Ever GB (Dansili GB), 58 k, p, R. Grosbois (*A. Rousset*), N. Paysan – (n° corde 2) **4**
- 751** ³ **Callydini**, h, al, 10 ans, par Ballingarry IRE et Kaberdini (Chamberlin), 56 k, p, S. Seignoux (*J. Guillochon*), M^{me} V. Seignoux – (n° corde 3) **5**
- 798** ⁴ **Kamssio**, m, gr, 4 ans, par Kendargent et Rampoldina GB [Montjeu (IRE)], 56 k (54^{1/2} k), F. Etienne (*M. Justum*), S. Gouyette (s) – (n° corde 1) **6**

6 partants ; 26 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 920 €

Certif. vétérinaire : *Salocin*

3 long 1/2, 8 long, 3 long 1/2, 2 long 1/2, 2 long.

11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€

Primes aux propriétaires :

4 455 € *Gentiana Bella*.

2 069 € *Martial Eagle Ire*, prime non attribuée.

1 524 € *Stelvio*.

712 € *Sir George*.

356 € *Callydini*.

326 € *Kamssio*.

Primes aux éleveurs :

2 009 € Remi Boucret, Gerard Dufit.

598 € Hubert Honore, M. L. P. Consultancy, Nd Bloodstock Ltd.

355 € Stall Ullmann, prime non attribuée.

321 € Mathieu Daguzan-Garros, Frank A. Mc Nulty.

160 € M^{me} Irene Perche, Emile Jouault.

128 € Hugues Rousseau, Guy Pariente Holding.

Temps total : 2'38"4"

En raison des récentes précipitations ayant rendu impossible la mise en place des stalles au départ des 2.400 mètres, le départ a été donné à l'aide des élastiques.

Le hongre STELVIO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1023 ³⁸⁵³ **PRIX DE LA DUCHESSE ANNE** **2 400 m**
(Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- Greyval**, f, gr, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Valley Girl [Motivator (GB)], 56^{1/2} k, M^{me} D. Clee (*D. Boche*), L. Gadbin (s) – (n° corde 11) **1**
- 680** ⁴ **Una Roca**, f, b, 3 ans, par Fastnet Rock AUS et Becomes You (GB) [Lomitas GB], 56^{1/2} k (53 k), United Breeders (*L. Rousset*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 5) **2**
- Ker Stormy**, h, n.p., 3 ans, par Stormy River et Keymy (Grey Risk), 56 k (53^{1/2} k), Suc. L. Duverger (*M. Justum*), N. Leenders – (n° corde 1) **3**
- 821** **Golden Call**, m, b, 3 ans, par Havana Gold IRE et Bugle Call IRE (Shamardal USA), 58 k, HA. Pantall (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 7) **4**
- 719** **Traoulandliveskill**, m, al, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Peldrine [Pelder (IRE)], 58 k (56^{1/2} k), p, M^{me} A. Fouassier (*M^{me} M. Eon*), A. Fouassier – (n° corde 6) **5**
- 821** **Rocheux**, h, 3 ans, 58 k, p, JR. Collinson (*C. Lecoeuvre*), M^{me} J. Soudan – (n° corde 12) **6**
- Kingston Narcissus**, m, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), R. Hains (*J. Cabre*), E. Libaud (s) – (n° corde 2) **7**
- Man Again**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), Ecurie Cerdeval (*H. Lebouc*), J. Boissard (s) – (n° corde 4) **8**
- Chatterton**, h, 3 ans, 56 k, p, PR. Spiller (*A. Rousset*), E. Libaud (s) – (n° corde 13) **9**
- Formidubbel (FR)**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), J. Sainty (*J. Nicoleau*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 10) **10**

- 822 Loveline De Choeur**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} M. Jaspard (*R. Juteau*), K. Herzog – (n° corde 9) –
- 822** ⁴ **Marceline Desjy**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, p, T. Poché (*C. Grosbois*), T. Poché – (n° corde 8) –
- 396 Fille De Fusee IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, V. Khosla (*T. Piccone*), G. Hernon (s) – (n° corde 3) **arr**

13 partants ; 31 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 056 €

courte tête, 1 long, 1 long 1/2, courte tête, 3 long, 1 long, 1 long, 5 long, 1 long.

9 500€ – 3 800€ – 2 850€ – 1 900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

6 840 € *Greyval*.

2 736 € *Una Roca*.

2 052 € *Ker Stormy*.

1 368 € *Golden Call*.

684 € *Traoulandliveskill*.

Primes aux éleveurs :

2 124 € Suc. Derek Clee.

637 € Suc. Luc Duverger, M^{me} Aurelie Duverger, Matthieu Duverger, Emmanuel Le Roux.

555 € United Breeders.

277 € Henri-Alex Pantall, M^{me} Yvette Pantall.

212 € Jean-Claude Ollivier.

Temps total : 2'42"43"

En raison des récentes précipitations ayant rendu impossible la mise en place des stalles au départ des 2.400 mètres, le départ a été donné à l'aide des élastiques.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Tony PICCONE sur les raisons l'ayant amené à arrêter la pouliche FILLE DE FUSEE (IRE) peu après le départ.

Le jockey a expliqué que la pouliche avait fait des difficultés peu avant le départ et après s'être élancée elle avait de nouveau fait preuve de mauvais vouloir et avait préféré l'arrêter.

Par ailleurs, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Gavin HERNON en ses explications, celui-ci a expliqué qu'il avait constaté que la pouliche était sous l'influence de son sexe après la course. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche GREYVAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1024 ³⁸⁵⁵ **PRIX CONFECTON MIREILLE** **3 100 m**
(Handicap)
(Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans** n'ayant pas depuis le 9 décembre 2021 inclus reçu une allocation de 10.000.

La référence applicable dans ce handicap sera +27.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 3 100 m env.

Référence : +27.

- 740** ¹ **Quick Flash**, h, b, 4 ans, par Martinborough JPN et Sage Dance [Sageburg (IRE)], 58^{1/2} k, Ecurie Victoria Dreams (*A. Rousset*), JPh. Dubois – (n° corde 1) **1**
- 658** ³ **Khazar Lises**, h, b, 4 ans, par Top Trip (GB) et Vega Esqua (Dream Well), 56 k (54^{1/2} k), p, Haras des Lises (*M^{me} A. Seignoux*), M^{me} V. Seignoux – (n° corde 11) **2**
- Armenio**, h, al, 4 ans, par Thewayyouare USA et Armee D'Orient (Kouroun), 60^{1/2} k, p, P. Devillard (*D. Boche*), N. Paysan – (n° corde 4) **3**
- 372** ⁵ **Always Viv**, m, b, 4 ans, par Pomellato GER et Autumn Forest [Exit To Nowhere (USA)], 56 k, p, C. Mueller (*C. Soumillon*), E. Lyon – (n° corde 10) **4**
- Avernes (IRE)**, f, b, 4 ans, par Intello (GER) et Annouville [Air Chief Marshal (IRE)], 59^{1/2} k, p, Ecurie Joya Racing SAS (*C. Grosbois*), PJ. Fertillet – (n° corde 6) **5**
- 868** ⁴ **Opac Epic**, h, 4 ans, 52 k (50^{1/2} k), p, S. Morineau (*M^{me} A. Massin*), S. Morineau – (n° corde 3) **6**
- 456** ³ **Le Gardolot**, h, 4 ans, 54^{1/2} k, p, A. Renault (*M. Justum*), A. Renault – (n° corde 2) **7**
- 870** ⁴ **Paris By Night**, h, 4 ans, 53 k, PY. Merienne (*d'O. Andigne*), J. Merienne – (n° corde 9) **8**
- Testipetro**, h, 4 ans, 56^{1/2} k (55^{1/2} k), p, Suc. A. Pigeon (*J. Nicoleau*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 8) **9**
- 740** ² **Easter Dream**, m, 4 ans, 56^{1/2} k (55 k), p, T. Maudet (*M^{me} M. Eon*), A. Fouassier – (n° corde 5) **10**
- Springboks**, h, 4 ans, 55 k, M^{me} AC. Tesse (*H. Lebouc*), N. Leenders – (n° corde 7) –
- 820 Arazy**, f, 4 ans, 62 k (60^{1/2} k), p, A. Doussot (*E. Verhstraeten*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 12) –
- 12 partants ; 19 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 604 €
- 1 long, tête, 2 long 1/2, 4 long, 3/4 long, 2 long, 4 long, 1 long, 5 long.
- 8 000€ – 3 200€ – 2 400€ – 1 600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

3960 € *Quick Flash*.
1584 € *Khazar Lises*.
1188 € *Armenio*.
792 € *Always Viv*.
396 € *Avernes (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

1554 € M^{me} Laura Gladysz.
621 € Antoine Cabaret, M^{me} Servanne Cabaret.
466 € Ecurie Maulepaire.
310 € Christoph Mueller.
155 € Franklin Finance S.A. .

Temps total : 3'36''31'''

Le hongre KHAZAR LISES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1025 ³⁸⁵⁷ **PRIX VERMOUT** **3 100 m**
(Handicap)
(Classe 3)

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 9 décembre 2021 inclus reçu une allocation de 10.000.

La référence applicable dans ce handicap sera + 28.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 3 100 m env.

Référence : +28.

- | | | |
|-------------------------|--|-----------|
| 476 | Le Petit Gegene , h, b, 5 ans, par Feel Like Dancing GB et Dawraat IRE (Dubai Destination USA), 60 k (57 ^{1/2} k), B. Lebrec (C. Raimbault), L. Gadbis (s) – (n° corde 11) | 1 |
| 751 ¹ | Devilla , f, b, 5 ans, par American Devil et Vila Flor [Sandwaki (USA)], 56 ^{1/2} k, ♂, N. Remoue (Y. Rousset), N. Remoue – (n° corde 6) | 2 |
| 633 ¹ | Kiroz , m, b, 6 ans, par Marshall et Belle Americaine [American Post (GB)], 59 k, D. Mahe (Y. Barille), D. Mahe – (n° corde 12) | 3 |
| 611 ³ | Sridedgreen , h, al, 6 ans, par Sri Putra GB et Greentathir [Muhtathir (GB)], 56 k, C. Le Lay (T. Piccone), B. Audouin (s) – (n° corde 10) | 4 |
| 790 | Mirasch , h, b, 6 ans, par Vespone IRE et Manon GB (Alzao USA), 59 ^{1/2} k (58 k), ♂, M. Le Breton (M ^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 3) | 5 |
| 849 ² | Monte Cinto IRE , h, 5 ans, 52 k (49 ^{1/2} k), ♂, D. Mahe (M ^{me} L. Lebourrier), D. Mahe – (n° corde 8) | 6 |
| 930 | Happy Chrisnat , h, 5 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), ♂♂, Ch. Plisson (s) (M ^{me} C. Pacaut), Ch. Plisson (s) – (n° corde 9) | 7 |
| 659 ¹ | Hermine Du Roc , f, 5 ans, 53 ^{1/2} k (52 k), ♂, S. Seignoux (M ^{me} A. Seignoux), M ^{me} V. Seignoux – (n° corde 4) | 8 |
| 930 | Cannello , h, 6 ans, 60 ^{1/2} k, ♂♂, D. Poche (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 5) | 9 |
| 708 | Dreamer Star , h, 9 ans, 51 k (50 k), ♂, M ^{me} van den V. Broele (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 2) | 10 |
| 860 ⁴ | Vancouver Du Guern , h, 6 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), G. Goeffick (M ^{me} S. Chuette), G. Juillet – (n° corde 1) | – |
| 848 ⁴ | Gold Des Sources , h, 6 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), ♂♂, M. Tanguy (M ^{me} L. Bails), S. Gouyette (s) – (n° corde 7) | – |

12 partants ; 22 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 628 €

6 long, 4 long, 2 long, 2 long 1/2, 2 long, courte tête, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 3 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

3960 € *Le Petit Gegene*.
1584 € *Devilla*.
972 € *Kiroz*.
648 € *Sridedgreen*.
324 € *Mirasch*.

Primes aux éleveurs :

1554 € Loic Menard, Bruno Lebrec, Serge Lebrec.
621 € Pierre De Crepy.
438 € Dominic Mahe, M^{me} Pauline Mahe, M^{le} Justine Mahe, M^{le} Camille Mahe.
292 € Jean Gilbert, Claude Le Lay.
146 € Patrick Chedeville.

Temps total : 3'25''69'''

A l'issue de la course, après avoir entendu le jeune jockey Christopher RAIMBAULT en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 1 jour pour avoir fait un usage abusif de la cravache (6 coups/1^{re} infraction).

Le hongre CANNELLO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

MARTINIQUE

Réunion organisée par SOCIETE DES COURSES DE MADININA

9910 100

dimanche 10 avril 2022

Terrain BON

Commissaires de courses : Luc LEDOUX – Francine LOUIS-MARIE – Willy FRANCOIS ELIE – Henri YERRO

1026 ³³⁹⁷ **PRIX DE PAQUES** **2 100 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

6000 € (3000, 1200, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 100 m env.

- | | | |
|-------------------------|--|----------|
| 727 ¹ | Kiwi Chope , f, b, 3 ans, par Kheleyf USA et Kadance Blue [Anabaa Blue (GB)], 62 k, M ^{me} Y. Luce (J. Moisan), N. Permal – (n° corde 3) | 1 |
| 921 ¹ | Chop Le Retour , h, al, 3 ans, par Captain Chop et Ma Victoryan [Kheleyf (USA)], 58 k, B. Moutoussamy (JB. Vigie), M. Dupelin – (n° corde 2) | 2 |
| 921 ² | Salsa Tim , h, b, 3 ans, par Kingsalsa USA et Miss Stream [Tremolino (USA)], 52 k, ♂, M ^{me} A. Thibaut (K. Gourdine-Bachou), M ^{me} A. Thibaut – (n° corde 5) | 3 |
| 726 ⁵ | Kassave , f, b, 3 ans, par Broox (IRE) et Hanouka [Okawango (USA)], 55 ^{1/2} k (54 k), ♂♂, D. Francisque (M ^{me} L. Dupelin Lalung), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 4) | 4 |

4 partants ; 4 eng. ; 1 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 690 €

Eng. Sup. : *Chop Le Retour*

Cas force maj. : *Sirop Miel*

2 long, 9 long 1/2, loin.

3000€ – 1200€ – 900€ – 600€

Primes aux propriétaires :

2160 € *Kiwi Chope*.
864 € *Chop Le Retour*.
648 € *Salsa Tim*.
432 € *Kassave*.

Primes aux éleveurs :

670 € Alain Chopard.
268 € Alain Chopard.
201 € Daniel Timmers.
134 € Max Barba.

Temps total : 2'11''47'''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche KASSAVE à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé le Hongre SALSA TIM à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Suite à l'incident survenu sur la pouliche SIROP MIEL dans les stalles de départ, les Commissaires ont entendu le Jockey Anthony BERNARD qui a expliqué que la pouliche qui était bien entrée en premier dans les stalles, s'est affolée, cabrée et retournée, ce qui a entraîné la déclaration de non-partant.

Le Hongre SALSA TIM a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1027 ³³⁹⁴ **PRIX DES RAMEAUX** **1 900 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Première épreuve

6800 € (3400, 1360, 1020, 680, 340) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence : +0.

729	Mister Grybsi , m, a, m, 4 ans, par Stormy River et Campanaca [Prince Kirk (FR)], 60 k, ♂p, JO. Ivaldi (<i>F. Torralba</i>), JO. Ivaldi – (n° corde 2)	1	
924	⁵ Strategic Blue , f, b, 9 ans, par Strategic Prince GB et Halcyon Lodge FR (Grand Lodge USA), 62 k (60 ^{1/2} k), ♂p, S. Bourgeois (<i>M^{me} L. Dupelin Lalung</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 6)	2	
729	⁴ Fry , f, b, 5 ans, par Zoffany IRE et Floating Away USA (Gone West USA), 61 k, ♂, D. Francisque (<i>A. Bernard</i>), D. Francisque – (n° corde 7)	3	
729	Baie De Somme , f, gr, 5 ans, par Literato et Wanate IRE (Shamardal USA), 58 ^{1/2} k, M. Barba (<i>M. Lauron</i>), M. Barba – (n° corde 4)	4	
729	² Lastlotofthesale , h, b, 4 ans, par Dream Ahead USA et Rzyzana [Air Chief Marshal (IRE)], 61 ^{1/2} k, M ^{me} Y. Luce (<i>C. Reynaud</i>), M ^{me} Y. Luce – (n° corde 5)	5	
729	Joa De Gibraltar (IRE) , f, 5 ans, 60 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} Y. Luce (<i>J. Moisan</i>), N. Permal – (n° corde 3)	6	
730	⁵ Cigala , f, 5 ans, 57 k, R. Meyzindi (<i>F. Lefebvre</i>), R. Meyzindi – (n° corde 1)	7	
729	Mevalik , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} A. Thibaut (<i>K. Gourdine-Bachou</i>), M ^{me} A. Thibaut – (n° corde 8)	8	
8 partants ; 12 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 451 €			
1 long, nez, 3/4 long, 1 long, 5 long, 1 long, 1 long.			
3400€ – 1360€ – 1020€ – 680€ – 340€			
Primes aux propriétaires :			
1683 € <i>Mister Grybsi</i> .			
550 € <i>Strategic Blue</i> .			
504 € <i>Fry</i> .			
336 € <i>Baie De Somme</i> .			
168 € <i>Lastlotofthesale</i> .			
Primes aux éleveurs :			
660 € Christophe Jouandou, M ^{me} Caroline Ferrer.			
248 € Patrick Hendrickx, M ^{me} Nadine Hendrickx.			
132 € Eric Becq.			
129 € Robert Ng.			
66 € Ecurie Normandie Pur Sang.			
Temps total : 2'3"4''''			
Agissant sur réclamation du jockey Mathias LAURON (BAIE DE SOMME), arrivé 4 ^e , se plaignant d'avoir été gêné à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, par la jument STRATEGIC BLUE (Luana DUPELIN LALUNG), arrivée 2 ^e , les Commissaires ont ouvert une enquête.			
Après examen du film de contrôle et audition des jockey Mathias LAURON et Luana DUPELIN LALUNG, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la jument BAIE DE SOMME n'aurait pas devancé la jument STRATEGIC BLUE lors du passage du poteau d'arrivée.			
La jument STRATEGIC BLUE fait l'objet d'un prélèvement biologique.			
1028	³³⁹⁵ PRIX DES MATOUTOUS (Handicap de catégorie divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve	1 900 m	
6400 € (3200, 1280, 960, 640, 320) – dotation France Galop			
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.			
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.			
Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.			
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.			
Plat, Dist. 1 900 m env.			
Référence : +0.			
730	² Indenia , f, n.p, 8 ans, par Bertolini USA et Echappee Belle (GB) (Cape Cross IRE), 62 k, ♂p, GE. Langeron (<i>A. Bernard</i>), GE. Langeron – (n° corde 1)	1	
730	Forban Du Large , h, b, 7 ans, par George Vancouver USA et Gulf Stream Lady IRE (Cadeaux Geneux GB), 62 k, ♂p, M ^{me} L. Payet-Burin (<i>F. Lefebvre</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 2)	2	
730	³ Maucaillou , h, b, 7 ans, par Panis USA et Action Chope [Muhaymin (USA)], 62 k, M ^{me} Y. Luce (<i>J. Moisan</i>), N. Permal – (n° corde 7)	3	
730	Born Clown USA , m, b, 4 ans, par Fastnet Rock AUS et Galikova [Galileo (IRE)], 60 ^{1/2} k, ♂p, M. Barba (<i>M. Lauron</i>), M. Barba – (n° corde 5)	4	
731	¹ Lokhar , h, al, 5 ans, par Lope De Vega IRE et Loredana [Azamour (IRE)], 61 k (59 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} L. Dupelin Lalung (<i>M^{me} L. Dupelin Lalung</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 8)	5	
731	⁴ Princes Rebecca , f, 5 ans, 59 k, ♂, S. Bourgeois (<i>JB. Vigie</i>), M. Dupelin – (n° corde 3)	6	
730	Mi Victoria , f, 4 ans, 60 k, ♂, M. Dupelin (<i>U. Babo</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 4)	7	
730	⁴ Smart Romance , f, 8 ans, 60 ^{1/2} k, ♂, C. Penelope (<i>C. Reynaud</i>), C. Penelope – (n° corde 6)	8	
8 partants ; 8 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 280 €			
1 long, 2 long, nez, courte tête, 7 long, 1 long, 2 long.			
3200€ – 1280€ – 960€ – 640€ – 320€			
Primes aux propriétaires :			
1296 € <i>Indenia</i> .			
518 € <i>Forban Du Large</i> .			
388 € <i>Maucaillou</i> .			
316 € <i>Born Clown Usa</i> , prime non attribuée.			
158 € <i>Lokhar</i> .			
Primes aux éleveurs :			
584 € Ecurie Jarlan.			
233 € Pascal Noue.			
175 € Alain Chopard, M ^{me} Serge Zamparutti, Guillemin (S).			
54 € Wertheimer & Frere, prime non attribuée.			
40 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.			
Temps total : 2'1"4''''			
Les Commissaires ont autorisé la jument SMART ROMANCE à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Luana DUPELIN LALUNG, en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté le hongre FORBAN DU LARGE au public non muni de ses oeilères australiennes, ce hongre ayant été déclaré comme devant en être muni lors de la déclaration des partants.			
La jument INDENIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.			
1029	³³⁹⁹ GRAND PRIX DE LA CARAIBE (Classe 4)	1 900 m	
20000 € (10000, 4000, 3000, 2000, 1000) – dotation France Galop			
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en Caraïbes. Poids : 58 k.			
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.			
Plat, Dist. 1 900 m env.			
727	⁴ Kakaudou Risk , f, b.f, 3 ans, par Banyan Tree et La Casilina [Even Top (IRE)], 56 ^{1/2} k, ♂, H. Jean Louis (<i>F. Lefebvre</i>), H. Jean Louis – (n° corde 4)	1	
726	¹ Bel Ti Boug , h, b, 3 ans, par Eclair Du Fada et Chatawa [Gentlewave (IRE)], 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, S. Bourgeois (<i>M^{me} L. Dupelin Lalung</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 2)	2	
726	² Mistral Love , m, b, 3 ans, par Asanga USA et Nanook [Indian Rocket (GB)], 58 k, MA. Letchimy (<i>M. Lauron</i>), MA. Letchimy – (n° corde 5)	3	
726	³ El Alsacian , h, b, 3 ans, par Broox (IRE) et Rue D'Alsace GB [Danhill Dancer IRE], 58 k, ♂, M. Dupelin (<i>JB. Vigie</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 3)	4	
	Adel Sun , f, b, 3 ans, par Asanga USA et Rondelle (Maciste), 56 ^{1/2} k, P. Penelope (<i>A. Bernard</i>), P. Penelope – (n° corde 1)	5	
5 partants ; 6 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 3 050 €			
Eng. Sup. : <i>Kakaudou Risk</i>			
Certif. vétérinaire : <i>Dahlillassang</i>			
encolure, 2 long 1/2, 7 long, encolure.			
10000€ – 4000€ – 3000€ – 2000€ – 1000€			
Primes aux propriétaires :			
7200 € <i>Kakaudou Risk</i> .			
2880 € <i>Bel Ti Boug</i> .			
2160 € <i>Mistral Love</i> .			
1440 € <i>El Alsacian</i> .			
720 € <i>Adel Sun</i> .			
Primes aux éleveurs :			
2236 € Hugues Jean Louis.			
894 € Seraphin Bourgeois, Manuel Dupelin.			
670 € Maurice Alexis Letchimy.			
447 € Sarl Vetequin.			
223 € Denis Penelope, M ^{me} Micheline Penelope.			
Temps total : 2'3"6''''			
La pouliche KAKAUDOU RISK fait l'objet d'un prélèvement biologique.			
1030	³³⁹⁶ PRIX DES ACCRAS (Handicap de catégorie divisé) (Classe 4) Troisième épreuve	1 900 m	
6000 € (3000, 1200, 900, 600, 300) – dotation France Galop			
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.			
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.			

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence: +0.

731	Danassang , f, b, f, 4 ans, par Asanga USA et Dahlia Deux [Conquistacky (USA)], 56 k, ♂, R. Sainte Rose (F. Lefebvre), R. Sainte Rose – (n° corde 7)	1
381	⁵ Flash Victory , f, b, 7 ans, par Eclair Du Fada et Queen Victory [Victory Note (USA)], 55 ^{1/2} k (54 k), ♂, S. Bourgeois (M ^{me} L. Dupelin Lalung), M. Dupelin – (n° corde 3)	2
731	⁴ Plantayya , f, b, 7 ans, par Planteur (IRE) et Darayya (IRE) [Zamindar USA], 59 k, MA. Letchimy (M. Lauron), MA. Letchimy – (n° corde 4)	3
731	Artiste Time , f, al, 10 ans, par Artiste Royal (IRE) et Whips And Scorns IRE [Danetme IRE], 59 ^{1/2} k, ♂, D. Francisque (J.B. Vigie), D. Francisque – (n° corde 1)	4
731	³ Kiliroyal , f, al, 5 ans, par Eclair Du Fada et Kilibibi (Keltos), 56 ^{1/2} k, P. Penelope (A. Bernard), P. Penelope – (n° corde 2)	5
731	² Madinina Love , f, 5 ans, 57 k, MA. Letchimy (K. Gourdine-Bachou), MA. Letchimy – (n° corde 5)	6
731	Princesse Dauphine , f, 5 ans, 62 k, M ^{me} Y. Luce (J. Moisan), M ^{me} Y. Luce – (n° corde 6)	arr

7 partants; 6 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 1 122 €

Eng. Sup.: Madinina Love

3 long 1/2, 1 long, 1 long 1/4, 1 long, 2 long.

3000€ – 1 200€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux propriétaires:

1 485 € Danassang.
486 € Flash Victory.
364 € Plantayya.
243 € Artiste Time.
148 € Kiliroyal.

Primes aux éleveurs:

583 € Raymond Sainte Rose.
219 € M^{me} Sandrine Tian-Sio-Po, Manuel Dupelin.
164 € Jean-Paul Boin.
109 € John Arnou.
58 € Olivier Nemorin.

Temps total: 2'8"85"

Les Commissaires ont autorisé le jument PRINCESSE DAUPHINE à être amenée en main au départ montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé le jument ARTISTE TIME à être amenée en main au départ monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Yanice LUCE en ses explications, lui ont indiqué que la jument PRINCESSE DAUPHINE sera interdite de courir pour une durée de 30 jours (3^e infraction), suite à son refus de s'élancer après être sortie des stalles.

La jument PLANTAYYA fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1031³³⁹⁸ PRIX DES MILERS 1 600 m (Classe 4)

7200 € (3600, 1 440, 1 080, 720, 360) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Poids: 3 ans, 55 k.; 4 ans et au-dessus, 62 k. Les chevaux nés et élevés en Caraïbes recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 600 m env.

728	³ Coobird , m, b, 4 ans, par Camelot GB et Moonlight Swing [Palace Episode (USA)], 62 k, P. Penelope (A. Bernard), P. Penelope – (n° corde 1)	1
56	⁵ Spirit Of Foot (IRE) , h, b, 5 ans, par Footstepsinthesand GB et Spirit Of Pearl IRE [Invincible Spirit IRE], 62 k, ♂, M ^{me} Y. Luce (J. Moisan), N. Permal – (n° corde 4)	2
728	⁷ Rhoda'S Choice , f, b, 4 ans, par Shalaa IRE et Al Mas [King'S Best (USA)], 60 ^{1/2} k, ♂, C. Penelope (C. Reynaud), C. Penelope – (n° corde 6)	3
728	⁶ Saint Romain , h, b, 5 ans, par Rajsaman et Sandouville (GB) [Lope De Vega IRE], 62 k, ♂, R. Sainte Rose (F. Torralba), R. Sainte Rose – (n° corde 3)	4
923	⁵ Clair Matin , h, b, f, 6 ans, par Vertigineux et Coriante [Indian Rocket (GB)], 62 k, ♂, M ^{me} L. Dupelin Lalung (J.B. Vigie), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 5)	5
386	Coeur D'Orient , h, 4 ans, 62 k, FM. Labonne (F. Lefebvre), R. Sainte Rose – (n° corde 2)	6

6 partants; 10 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 1 280 €

1/2 long, 1 long, 2 long 1/2, 4 long, 1 long.

3600€ – 1 440€ – 1 080€ – 720€ – 360€

Primes aux propriétaires:

1 782 € Coobird.
712 € Spirit Of Foot (Ire).
534 € Rhoda'S Choice.
356 € Saint Romain.
145 € Clair Matin.

Primes aux éleveurs:

457 € Galileo Racing Inc.
209 € Scea L'Aubay, Chauvigny Global Equine Sasu.
182 € Jean-Claude Seroul.
139 € Franklin Finance S.A. .
65 € Yves Fremiot, M^{me} Yves Fremiot.

Temps total: 1'39"81"

Les Commissaires ont autorisé le hongre SAINT ROMAIN à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la jument RHODA'S CHOICE à être amenée en main au départ montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le hongre SPIRIT OF FOOT a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

MOULINS

0716 100

dimanche 10 avril 2022

Terrain

Commissaires de courses: Stanislas de VILLETTE – Noël PENARD – Bruno VAGNE

1032⁴²⁸⁹ PRIX D'Auvergne 3 400 m Réservée F.E.E.

8 500 € (4 250, 1 700, 1 275, 850, 425) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus nés et élevés en France n'ayant jamais gagné une Course Filière Obstacle ni en plat reçu une allocation (Course Filière Obstacle exceptée) et n'ayant en obstacle ni gagné ni couru deux fois. Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans et au-dessus 67 k. Les chevaux n'ayant reçu aucune allocation recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

DEPART AUX ELASTIQUES.

Parcours n° P7: Plat, Dist. 3 400 m env.

Beau Balko , h, b, 4 ans, par Balko et Douce Ambiance (Kouroun), 64 k, ♂, SCEA des Collines (G. Masure), N. Paysan – (n° corde 10)	1
Illico Des Ongrais , h, b, 4 ans, par Conillon GER et Pretty Des Ongrais (Baroud D'Honneur), 64 k, CH Herpin (s) (A. Bourgeois), CH Herpin (s) – (n° corde 11)	2
Baileys Sans Doute , f, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Cruel Sea USA (Mizzen Mast USA), 63 ^{1/2} k (62 k), ♂, RM. Dupuis (M ^{me} M. Eon), RM. Dupuis – (n° corde 5)	3
Ike , h, b, 5 ans, par Sinnidar IRE et Danse D'Amour (GB) (Dansili GB), 67 k (65 ^{1/2} k), S. Maurer (M ^{me} C. Picard), S. Maurer – (n° corde 8)	4
Pyramont Laujac , h, al, 4 ans, par Montmartre et Pyragorn USA (Aragorn IRE), 66 k, ♂, SCEA des Collines (C. Grosbois), N. Chevalier – (n° corde 14)	5
Laki D'Aspe , h, 6 ans, 65 k, JL. Fabre (M. Mingant), M. Nicolau – (n° corde 12)	6
Love Youm , h, 4 ans, 64 k, ♂, FX. Belvisi (Tho. Gillet), FX. Belvisi – (n° corde 4)	7
Sixieme Sens , h, 4 ans, 64 k, M ^{me} M. Lapios Baudry (G. Mandel), P. Baudry – (n° corde 2)	8
Vertical Angele , f, 5 ans, 63 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), C. Michel (M. Camus), A. Sagot – (n° corde 6)	9
I Love Jo , h, 4 ans, 64 k (62 ^{1/2} k), ♂, P. Priollet (M ^{me} L. Lebourrier), L. Viel (s) – (n° corde 1)	10
Sacre Moreno , h, 5 ans, 65 k, ♂, S. Verda (A. Merienne), S. Verda – (n° corde 7)	–
Milk Run , h, 5 ans, 65 k, ♂, P. Hartzler (B. Meme), FX. Belvisi – (n° corde 3)	–
Heroine Du Rabutin , f, 5 ans, 63 ^{1/2} k, ♂, C. Ligerot (B. Gelhay), C. Ligerot – (n° corde 13)	–

13 partants; 28 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 353 €

Eng. Sup.: Love Youm

Sans motif: Idole Des Dieux

Chev. élim.: As National, D'Absolu

6 long 1/2, 5 long 1/2, 1/2 long, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 3/4 long, 8 long 1/2, courte encolure, 4 long 1/2.

4 250€ – 1 700€ – 1 275€ – 850€ – 425€

Primes aux éleveurs :

680 € Ghislain Coutre.

272 € Norbert Trincot.

204 € Haras Des Trois Chapelles.

136 € Bernard Bargues.

68 € Jacques Jean, M^{me} Marie-Therese Jean, Laurent Jean.

Temps total : 3'59"50"

Le hongre ILLICO DES ONGRAIS et la jument BAILEYS SANS DOUTE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1033 4290 **PRIX MAURICE ET HENRI DE LAGENESTE** 2 400 m
(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

13500 € (6750, 2700, 2025, 1350, 675) – dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids: 65 k.** Les chevaux n'ayant reçu aucune allocation recevront 1 k. 1/2; ceux n'ayant jamais couru, 3 k.**Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Jardin D'Arthel, h, b, 3 ans, par Cokoriko et Olga D'Arthel [Brier Creek (USA)], 62 k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (G. Masure), E. Clayeux (s) – (n° corde 5) 1**Jakarta Macalo**, f, b, 3 ans, par Cokoriko et Victoire De Forme [Sabrehill (USA)], 60^{1/2} k, ♀, M^{me} S. Chevrin (J. Cabre), M. Pitart – (n° corde 4) 2**Jaitroplaclasse**, h, b.f, 3 ans, par Secret Singer et Bibracjé [Saddler Maker (IRE)], 62 k, G.F. Chesneau (M. Forest), NP. Littmoden – (n° corde 9) 3**Jobartim**, h, al, 3 ans, par Castle Du Berlais et Rina D'Airy [Cachet Noir (USA)], 62 k, ♂, M^{me} C. Dubuquoi (C. Grosbois), E. Grall (s) – (n° corde 7) 4**Jukebox D'Eddy**, h, b.f, 3 ans, par Fly With Me et Ultimate Creek [Brier Creek (USA)], 62 k, C. Sarrazin (V. Le Boeuf), M. Pitart – (n° corde 2) 5**Juste Originale**, f, 3 ans, 60^{1/2} k, ♀, Ecurie Bertrand Milliere (D. Salmon), M. Pitart – (n° corde 10) 6**Jump Will**, h, 3 ans, 62 k, ♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (A. Bourgeois), J. Delaunay – (n° corde 3) 7**647** 4 **Jaim**, f, 3 ans, 63^{1/2} k (62 k), M^{me} A. Freby (M^{me} A. Freby), M^{me} A. Freby – (n° corde 1) 8**Jolifou De Guye**, h, 3 ans, 62 k, ★♂, M^{me} M. Bietola Lasset (G. Mandel), M. Pitart – (n° corde 6) 9**Jane Calamity**, f, 3 ans, 60^{1/2} k, ♀, M^{me} S. Chevrin (E. Puillet-Roda), M. Pitart – (n° corde 8) 1010 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées : 440 € Eng. Sup. : *Juste Originale*

encolure, 2 long, 4 long 1/2, courte tête, 1/2 long, nez, 9 long 1/2, 1 long, 1 long 3/4.

6750€ – 2700€ – 2025€ – 1350€ – 675€

Primes aux éleveurs :

1215 € Comte Guillaume De Brondeau.

486 € Earl Des Ecuries De Chevaux.

364 € David Lumet, M^{me} Catherine Lumet.

243 € Eric Becq.

121 € Sebastien Berger.

Temps total : 2'52"60"

Les poulains JARDIN D'ARTHEL et JAITROPLACLASSE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1034 4291 **PRIX RIVOLI** 2 400 m
(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

15500 € (7750, 3100, 2325, 1550, 775) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans** n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, et n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus, reçu une allocation de 5.500. **Poids: 63 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus : 1 k. par 2.000. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.**Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Stingo, h, b.f, 5 ans, par Carghese Des Landes et Street Party (Montmartre), 63 k, M^{me} D. Mele (D. Salmon), M^{me} D. Mele – (n° corde 2) 1**853** 3 **Ideal Wild**, h, al, 4 ans, par Papal Bull GB et Uny Girl [Brier Creek (USA)], 63 k, ♂♂, M^{me} S. Marsch (G. Champier), M^{me} S. Marsch – (n° corde 6) 2**542** 5 **Heroine Corse**, f, b, 5 ans, par Rail Link GB et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 66^{1/2} k, JC. Sarais (J. Cabre), N. Perret (s) – (n° corde 4) 3**Icone Angevine**, f, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Soupe Angevine (Califet), 60 k, ♂, Ecurie Fleury Renaud (C. Grosbois), E. Grall (s) – (n° corde 1) 4**Istanbul (IRE)**, h, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Boiserie (Saint Des Saints), 61 k (60 k), Ecurie Mme Jacques Cypres (M^{me} M. Eon), H. Merienne – (n° corde 5) 5**Ile Maurice**, f, 4 ans, 60 k, ♂, X. Hondier (Tho. Gillet), X. Hondier – (n° corde 7) 6**652** 3 **Iceman To Win**, h, 4 ans, 64 k, ♂♂, Haras du Grand Chesnaie (A. Bourgeois), J. Planque (s) – (n° corde 8) 7**828** 3 **Hazur Du Doubs**, f, 5 ans, 63^{1/2} k, JP. Sabatino (G. Mandel), M. Pitart – (n° corde 3) 88 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées : 585 € Eng. Sup. : *Istanbul (IRE)*

1 long, 1 long, courte encolure, 1 long, 1 long, 1 long 3/4, 2 long 1/2.

7750€ – 3100€ – 2325€ – 1550€ – 775€

Primes aux éleveurs :

1395 € Guy Chereil.

558 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

418 € Jean-Claude Sarais.

279 € M^{me} Laure Fleury, M^{me} Catherine Fleury.

139 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

Temps total : 2'47"50"

Les hongres IDEAL WILD et STINGO AA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

PARISLONGCHAMP

dimanche 10 avril 2022

0001 100

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Christine du BREIL – Koen HUYBERS – Pierre SIGAUD

1035 320 **PRIX JUIGNE** 2 100 m
(Mâles et Hongres)
(Inédits)**27000 €** (13500, 5400, 4050, 2700, 1350)Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 58 k.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

MOYENNE PISTE

Parcours n° M6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Alerio GER, m, al, 3 ans, par Adlerflug GER et Amazona GER (Dubawi IRE), 58 k, ♂, Gestut Schlenderhan (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 8) 1**Sirius Black**, m, gr, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Seance GER (Manduro GER), 58 k, Ecurie Michael Rizieri (A. Crastus), Y. Fouin (s) – (n° corde 3) 2**Mount Hotham IRE**, m, al, 3 ans, par Australia GB et Marsh Daisy GB (Pivotal GB), 58 k, Godolphin SNC (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 1) 3**Azureus GB**, m, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et In Clover GB (Inchinor GB), 58 k, G. Strawbridge (O. Peslier), F. Head (s) – (n° corde 2) 4**Abondant**, m, b.f, 3 ans, par Montmartre et Arisk (My Risk), 58 k, A. Maubert (S. Pasquier), P. Bary (s) – (n° corde 7) 5**John Wick**, m, 3 ans, 58 k, M. Munch (s) (C. Demuro), M. Munch (s) – (n° corde 6) 6**Tuscan Sky GB**, h, 3 ans, 58 k, Suc. K. Abdullah (C. Lecoeuvre), HF. Devin (s) – (n° corde 4) 7**Shanghai Spirit**, m, 3 ans, 58 k, P. Bonnifait (A. Lemaitre), L. Pontoir (s) – (n° corde 5) 88 partants; 11 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées : 1296 € Eng. Sup. : *Alerio GER, Sirius Black*

1 long 3/4, courte encolure, courte encolure, courte tête, 2 long 1/2, 1/2 long, 2 long 1/2.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

9720 € *Alerio Ger*, prime non attribuée.
 3888 € *Sirius Black*.
 2916 € *Mount Hotham Ire*, prime non attribuée.
 1944 € *Azureus Gb*, prime non attribuée.
 972 € *Abondant*.

Primes aux éleveurs :

1207 € *Avatara S.A.* .
 1147 € *Gestut Schlenderhan*, prime non attribuée.
 344 € *Sir Thomas Pilkington, M^{me} Sonia Rogers*, prime non attribuée.
 301 € *Alain Maubert*.
 229 € *George Strawbridge*, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2500 € *Alerio Ger*.
 Temps total : 2'21"86"

Les Commissaires ont autorisé le poulain ALERIO (GER) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, suite à un léger mouvement survenu à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Stéphane PASQUIER (ABONDANT), arrivé 5^e et Anthony CRASTUS (SIRIUS BLACK), arrivé 2^e.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le poulain ABONDANT avait réagi au léger écart vers l'extérieur du poulain SIRIUS BLACK. L'incident constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée des concurrents.

Les poulains ALERIO (GER) et MOUNT HOTHAM (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1036 ³²¹ **PRIX DE CHAILLOT** **2 100 m**
 (Femelles)
 (Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 57 k.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

MOYENNE PISTE

Parcours n° M6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- | | |
|----------|--|
| 1 | Swoosh GER , f, b, 3 ans, par Adlerflug GER et Soudaine GER (Monsun GER), 57 k, Gestut Schlenderhan (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 6) |
| 2 | Qitura , f, al, 3 ans, par Muhtathir GB et Quamoclit (GB) (Sea The Stars IRE), 57 k, Haras de La Perelle (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 5) |
| 3 | Baiykara , f, b, 3 ans, par Zarak et Balankiyala [Montjeu (IRE)], 57 k (55 ^{1/2} k), S.A. Aga Khan (M ^{me} L. Bails), FH. Graffard (s) – (n° corde 4) |
| 4 | Authoritaire IRE , f, al, 3 ans, par Tamayuz GB et Aquarelliste [Danehill (USA)], 57 k, Ballymore Thoroughbred Ltd (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 8) |
| 5 | Hangisi (IRE) , f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Ana Zghorta (GB) (Anabaa USA), 57 k (54 ^{1/2} k), M ^{me} R. Hillen (B. Marie), G. Hernon (s) – (n° corde 1) |
| 6 | Foxy Music , f, 3 ans, 57 k, Haras du Logis Saint-Germain (G. Benoist), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 2) |
| 7 | Plumage , f, 3 ans, 57 k, Wertheimer & Frere (M. Guyon), C. Laffon-Parias – (n° corde 3) |
| 8 | Boorga , f, 3 ans, 57 k, E. Schwaiger (T. Piccone), M. Munch (s) – (n° corde 7) |

8 partants ; 17 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 734 €
 1 long ¼, 1 long, 1 long ½, 5 long ½, 1 long, 1 long, 3 long ½.
 13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

9720 € *Swoosh Ger*, prime non attribuée.
 3888 € *Qitura*.
 2916 € *Baiykara*.
 1944 € *Authoritaire Ire*, prime non attribuée.
 972 € *Hangisi (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

1207 € *Haras De La Perelle*.
 1147 € *Gestut Schlenderhan*, prime non attribuée.
 905 € *S.A. Aga Khan*.
 301 € *Framont Limited*.
 229 € *Dayton Investments Ltd*, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2500 € *Swoosh Ger*.
 Temps total : 2'19"75"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche SWOOSH (GER) à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les pouliches SWOOSH (GER) et AUTHORITAIRE (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1037 ³¹⁹ **PRIX DE CHEVILLY** **1 400 m**
 (Handicap divisé)
 (Classe 2)
 Première épreuve

50 000 € (25 000, 9 500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 10 octobre 2021 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

NOUVELLE PISTE 2^e POTEAU

Parcours n° A2 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence : +18.

- | | | |
|-------------------------|--|-----------|
| 753 ² | Amedras , h, al, 5 ans, par Anodin (IRE) et Metal Rocket [Muhtathir (GB)], 59 ^{1/2} k, ♂ p, A. Dridi (E. Hardouin), C. Escuder – (n° corde 12) | 1 |
| 717 ¹ | Essai Transforme , h, b, 4 ans, par French Fifteen et Etrangere USA (Fusaichi Pegasus USA), 55 ^{1/2} k (56 k), PY. Lefevre (G. Mosse), M. Delzangles – (n° corde 2) | 2 |
| 586 ⁵ | Brouillard (IRE) , h, gr, 5 ans, par Dark Angel IRE et Evaporation [Red Ransom (USA)], 56 k, ♂ p, Sparkling Star (M ^{me} M. Velon), F. Vermeulen (s) – (n° corde 13) | 3 |
| 512 ⁵ | True Romance , h, b, 7 ans, par George Vancouver USA et Hallen [Midyan (USA)], 60 k, ♂ p, FH. Graffard (s) (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 4) | 4 |
| 701 | Ludo , m, b, 4 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Lusitane IRE (Big Bad Bob IRE), 59 ^{1/2} k, Y. Borotra (M. Barzalona), HA. Pantall – (n° corde 5) | 5 |
| 717 | Be My Day , h, b, 5 ans, par Zebedee GB et Gloomy Sunday [Singspiel (IRE)], 58 ^{1/2} k, ♂ p, CM. Holschbach (T. Bachelot), MF. Weissmeier – (n° corde 1) | 6 |
| 646 | Al Ula , f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Galanaa (IRE) [Naaqos (GB)], 55 k, M ^{me} F. Head (L. Boisseau), F. Head (s) – (n° corde 14) | 7 |
| 888 | L'lenissei , m, 4 ans, 55 ^{1/2} k, ♂ p, I. Endaltsev (R. Mangione), I. Endaltsev – (n° corde 11) | 8 |
| 918 ⁷ | Havoc , m, 4 ans, 57 ^{1/2} k, ♂ p, T. Solal (M ^{me} A. Molins), R. Chotard – (n° corde 7) | 9 |
| 864 | King Robbe , h, 5 ans, 55 k, ♂ p, B. Dutruel (H. Boutin), M. Boutin (s) – (n° corde 10) | 10 |
| 721 ¹ | Passalito , m, 4 ans, 54 ^{1/2} k, HA. Pantall (M. Guyon), HA. Pantall – (n° corde 3) | – |
| French Conte | h, 5 ans, 59 ^{1/2} k, Capricorn Stud Sa (M ^{me} D. Santiago), M ^{me} E. Mader – (n° corde 6) | – |
| 888 ² | Ciccio Boy , m, 4 ans, 54 ^{1/2} k, A. Salikbayev (S. Pasquier), I. Endaltsev – (n° corde 15) | – |
| 398 ³ | Kid Conte USA , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k, ♂ p, Prime Equestrian SARL (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 9) | – |
| 888 | Raysteve (IRE) , h, 5 ans, 57 k, Sparkling Star (S. Ruis), E. Mikhalides (s) – (n° corde 8) | – |
| 595 | Heartbeat , m, 4 ans, 55 ^{1/2} k, ♂ p, M. Motschmann (V. Seguy), Mar. Hofer – (n° corde 16) | – |

16 partants ; 51 eng. ; 2 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 2755 €

Eng. Sup. : L'lenissei, Ciccio Boy

1 long ¾, courte encolure, encolure, courte encolure, tête, courte encolure, tête, 1 long, nez.

25 000 € – 9 500 € – 7 000 € – 4 000 € – 2 000 € – 1 500 € – 1 000 €

Primes aux propriétaires :

12 375 € *Amedras*.
 4 702 € *Essai Transforme*.
 3 465 € *Brouillard (Ire)*.
 1 620 € *True Romance*.
 990 € *Ludo*.
 742 € *Be My Day*.
 495 € *Al Ula*.

Primes aux éleveurs :

4 858 € *Abdelhafidh Dridi*.
 1 846 € *M^{me} Gilles Forien, Gilles Forien*.
 889 € *Wertheimer & Frere*.
 730 € *Thierry De La Heronniere, M^{me} Danielle De La Heronniere*.
 388 € *Patrick Chedeville*.
 194 € *Ian Dennis Fair*.
 190 € *Ecurie Normandie Pur Sang*.

Temps total : 1'21"58"

Les Commissaires ont autorisé le hongre RAYSTEVE (IRE) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, suite à un incident survenu à environ 350 mètres après l'ouverture des stalles de départ, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Grégory BENOIST (KID CONTE (USA)), arrivé non-placé, Maxime GUYON (PASSALITO), arrivé non-placé et Ambre MOLINS (HAVOC), arrivé non-placé.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont, d'une part, sanctionné le jockey Ambre MOLINS par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir eu une monte dangereuse en mettant une pression continue sur plusieurs de ses concurrents et les avoir ainsi mis en difficulté, et d'autre part, sanctionné le jockey Maxime GUYON par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir eu un comportement dangereux en mettant un coup de coude au jockey Ambre MOLINS dans la fausse ligne droite.

Les hongres FRENCH CONTE, BE MY DAY et BROUILLARD (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Les hongres AMEDRAS, ESSAI TRANSFORME, BROUILLARD (IRE), TRUE ROMANCE et le poulain LUDO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1038 ³²³ PRIX VANTEAUX 1 800 m (Groupe III - Femelles)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)

Pour pouliches de 3 ans. Poids: 57 k.

Versement à la poule des propriétaires: 830 à l'engagement le 23 mars ou 1.600 à l'engagement le 1^{er} avril ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 7 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la pouliche gagnante par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

MOYENNE PISTE

Parcours n° M1: Plat, Dist. 1 800 m env.

- | | |
|---|--|
| <p>Mqse De Sevigne (IRE), f, b, 3 ans, par Siyouni et Penne [Sevres Rose (IRE)], 57 k, B^{on} de Ed. Rothschild (<i>H. Besnier</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 4)</p> <p>716 ⁴ Know Thyself IRE, f, al, 3 ans, par Galileo IRE et Fix NZ (Ifraaj GB), 57 k, C. Bernick (<i>C. Soumillon</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 6)</p> <p>716 ¹ Hot Queen, f, al, 3 ans, par Recorder GB et Hot Fudge SWE (Lomitas GB), 57 k, F. Blichfeldt (<i>M. Guyon</i>), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 8)</p> <p>716 ⁵ Inishnee IRE, f, b, 3 ans, par Al Wukair IRE et Al Kirana IRE (Exceed And Excel AUS), 57 k, J. Maldonado Trinchant (<i>T. Piccone</i>), M. Delcher Sanchez – (n° corde 7)</p> <p>537 ¹ Tonka (IRE), f, b, 3 ans, par Nathaniel IRE et Tarap (IRE) (Myboycharlie IRE), 57 k, p, M. Al Thani (<i>M. Barzalona</i>), P. Sogorb – (n° corde 2)</p> <p>716 ² Indian Wish, f, 3 ans, 57 k, SV. Gianella (<i>S. Pasquier</i>), HA. Pantall – (n° corde 3)</p> <p>596 ¹ Pourquoi Pas IRE, f, 3 ans, 57 k, M^{me} AM. Hayes (<i>C. Demuro</i>), F. Chappet – (n° corde 5)</p> | <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> |
|---|--|

7 partants; 15 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 2248 €

Certif. vétérinaire: *Singforthemoment IRE*

1 long ½, courte encolure, 3 long, 3 long, courte encolure, 3 long.
40 000€ – 16 000€ – 12 000€ – 8 000€ – 4 000€

Primes aux propriétaires:

28 800 € *Mqse De Sevigne (Ire)*.
11 520 € *Know Thyself Ire*, prime non attribuée.
8 640 € *Hot Queen*.
5 760 € *Inishnee Ire*, prime non attribuée.
2 880 € *Tonka (Ire)*.

Primes aux éleveurs:

5 848 € Sc Ecurie De Meautry.
2 683 € Ab Ascot.
1 360 € Coolmore Stud, prime non attribuée.
680 € Ballysax Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
584 € Al Shahania Stud.

Temps total: 1'54"9"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche KNOW THYSELF (IRE) à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les pouliches MQSE DE SEVIGNE (IRE) et KNOW THYSELF (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1039 ³²⁴ PRIX LA FORCE 1 800 m (Groupe III - Mâles et Hongres)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans. Poids: 58 k.

Versement à la poule des propriétaires: 830 à l'engagement le 23 mars ou 1.600 à l'engagement le 1^{er} avril ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 7 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire du poulain gagnant par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

MOYENNE PISTE

Parcours n° M1: Plat, Dist. 1 800 m env.

- | | |
|--|---|
| <p>718 ⁴ Mister Saint Paul, m, b, 3 ans, par Dariyan et Elusive Kay [Elusive City (USA)], 58 k, p, Ecurie Bernd/Torsten Raber (<i>T. Bachelot</i>), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 2)</p> <p>718 ¹ Dreamflight GB, m, b, 3 ans, par Frankel GB et Dream Peace IRE (Dansili GB), 58 k, L^{ady} Bamford (<i>O. Peslier</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 5)</p> <p>718 ² Valmer Magic, m, b, 3 ans, par Gris De Gris (IRE) et Magic Roundabout [Spinning World (USA)], 58 k, B. Milliere (<i>M^{me} M. Velon</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 4)</p> <p>Tumbler, m, b, 3 ans, par Kingman GB et Distortion (GB) (Distorted Humor USA), 58 k, Wertheimer & Frere (<i>M. Guyon</i>), C. Laffon-Parias – (n° corde 1)</p> <p>599 ¹ Machete, m, b.f, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Maid To Believe GB (Galileo IRE), 58 k, R. Shaykhutdinov (<i>S. Pasquier</i>), F. Chappet – (n° corde 6)</p> <p>Caracal, m, 3 ans, 58 k, Al Shaqab Racing (<i>C. Demuro</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 3)</p> | <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> |
|--|---|

6 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. – Total des entrées: 1 856 €
Eng. Sup.: *Valmer Magic*

courte tête, 1 long, 1 long ¼, ¾ long, 6 long ½.

40 000€ – 16 000€ – 12 000€ – 8 000€ – 4 000€

Primes aux propriétaires:

28 800 € *Mister Saint Paul*.
11 520 € *Dreamflight Gb*, prime non attribuée.
8 640 € *Valmer Magic*.
5 760 € *Tumbler*.
2 880 € *Machete*.

Primes aux éleveurs:

8 944 € M^{me} Annie Delarue.
2 683 € Christian Porte.
1 360 € Lady Bamford, prime non attribuée.
1 169 € Wertheimer & Frere.
894 € Rashit Shaykhutdinov.

Temps total: 1'59"54"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Olivier PÉSLIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 7 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Cristian DEMURO sur la performance du poulain CARACAL, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que ledit poulain avait énormément penché dans la ligne d'arrivée, que ce dernier avait perdu toute action et qu'il n'avait pas pu le solliciter énergiquement, ajoutant par ailleurs, qu'il suspectait un problème physique.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'examiner ledit poulain. L'examen vétérinaire n'a pas révélé de problème physique apparent.

Les poulains MISTER SAINT PAUL et VALMER MAGIC ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1040 ³²² PRIX D'HARCOURT 2 000 m (Groupe II)

130 000 € (74 100, 28 600, 13 650, 9 100, 4 550)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids: 57 k. Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus, gagné un Groupe II porteront 1 k.; un Groupe I, 2 k.

Versement à la poule des propriétaires: 1.200 à l'engagement le 23 mars ou 2.200 à l'engagement le 1^{er} avril ou 5.000 à l'engagement supplémentaire le 7 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

GRANDE PISTE

Parcours n° N1: Plat, Dist. 2 000 m env.

- | | |
|---|-------------------------------------|
| <p>720 ³ Skalleti, h, gr, 7 ans, par Kendargent et Skallet [Muhaymin (USA)], 58 k, JC. Seroul (<i>M. Guyon</i>), J. Reynier – (n° corde 3)</p> <p>Sealiway, m, al, 4 ans, par Galiway (GB) et Kensea (Kendargent), 59 k, p, Le Haras de La Gousserie (<i>M. Barzalona</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 2)</p> <p>Mare Australis IRE, m, al, 5 ans, par Australia GB et Miramare GER (Rainbow Quest USA), 57 k, Gestut Schlenderhan (<i>O. Peslier</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 4)</p> <p>720 Dawn Intello, m, al, 5 ans, par Intello (GER) et Gadalka USA (Giant'S Causeway USA), 57 k, A.B Racing (<i>G. Mosse</i>), A. Schutz (s) – (n° corde 6)</p> | <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> |
|---|-------------------------------------|

- 720** ⁴ **Mr De Pourceaugnac**, h, b, 5 ans, par Camelot GB et Russian Hill (GB) (Indian Ridge IRE), 57 k, B^{on} de Ed. Rothschild (*H. Besnier*), A. Fabre (s) – (n° corde 5)
- 720** ² **Hurricane Dream**, h, 5 ans, 57 k, ♂, Team Valor International (*C. Soumillon*), FH. Graffard (s) – (n° corde 1)

6 partants ; 15 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 3614 €

¾ long, tête, tête, courte encolure, 3 long ½.

74 100€ – 28 600€ – 13 650€ – 9 100€ – 4 550€

Primes aux propriétaires :

30 010 € *Skalleti*.

14 157 € *Sealiway*.

6 756 € *Mare Australis Ire*, prime non attribuée.

4 504 € *Dawn Intello*.

2 252 € *Mr De Pourceaugnac*.

Primes aux éleveurs :

13 534 € Guy Pariente Holding.

8 337 € Guy Pariente Holding.

1 768 € Viktor Tymoshenko.

1 160 € Stall Ullmann, prime non attribuée.

578 € Sc Ecurie De Meautry.

Temps total : 2'8"73"

Les Commissaires ont autorisé le hongre HURRICANE DREAM à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Olivier PESLIER en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Le hongre SKALLETI et SEALIWAY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1041** ³²⁵ **PRIX ZARKAVA - FONDS EUROPEEN DE L'ELEVAGE** 2 100 m
(Femelles)
(L)

48 000 € (24 000, 9 600, 7 200, 4 800, 2 400)

Pour juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus, gagné un Groupe. **Poids : 56 k**. Les juments ayant, depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus, gagné une Listed porteront 1 k. 1/2 ; plusieurs Listed, 2 k. 1/2. En outre, les juments ayant, depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus, gagné un Groupe I porteront 1 k. 1/2.

En outre, des primes de 9.000, 4.000, 3.000 offertes par le Fonds Européen de l'Élevage seront versées aux propriétaires des trois premières, si les juments sont issues d'étalons inscrits au Fonds Européen de l'Élevage ou inscrites au Fonds Européen de l'Élevage.

Les primes aux propriétaires et aux éleveurs ne s'appliquent pas à ces primes Fonds Européen de l'Élevage.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.728 à l'engagement supplémentaire.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

GRANDE PISTE

Parcours n° K1 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Grand Glory (GB), f, b, 6 ans, par Olympic Glory IRE et Madonna Lily (IRE) (Daylami IRE), 57^{1/2} k, ♂, Haras De Hus (*C. Demuro*), G. Bietolini – (n° corde 6)

Burgarita GB, f, b, 4 ans, par Sea The Stars IRE et Angelita (IRE) (Alzao USA), 56 k, Ecurie Ama.Zingteam (*O. Peslier*), A. Fabre (s) – (n° corde 8)

Ebaiyra USA, f, al, 5 ans, par Distorted Humor USA et Ebiyra IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 56 k, ♂, S.A. Aga Khan (*C. Soumillon*), FH. Graffard (s) – (n° corde 1)

604 ⁶ **Irska**, f, al, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et Eire GB (Medicean GB), 56 k, M^{me} C. Zass (*A. Lemaitre*), M. Nigge (s) – (n° corde 3)

604 ² **Any Time Soon IRE**, f, b, 4 ans, par Camelot GB et Aquarelliste [Danhill (USA)], 56 k, Ballymore Thoroughbred Ltd (*H. Besnier*), A. Fabre (s) – (n° corde 2)

613 ² **Sundoro IRE**, f, 4 ans, 56 k, Godolphin SNC (*M. Barzalona*), HA. Pantall – (n° corde 5)

La Parence, f, 4 ans, 56 k, M^{me} H. Devin (*C. Lecoeuvre*), HF. Devin (s) – (n° corde 4)

613 ³ **Crohanne GB**, f, 4 ans, 56 k, Ecurie Jean-Louis Bouchard (*M. Guyon*), M. Baratti (s) – (n° corde 7)

8 partants ; 14 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 257 €

1 long ¾, ½ long, nez, tête, 1 long ¼, 1 long, 5 long.

24 000€ – 9 600€ – 7 200€ – 4 800€ – 2 400€

5

6

Primes aux propriétaires :

9 720 € *Grand Glory (Gb)*.

4 752 € *Burgarita Gb*, prime non attribuée.

3 564 € *Ebaiyra Usa*, prime non attribuée.

2 376 € *Irska*.

1 188 € *Any Time Soon Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

4 383 € Elevage Haras De Bourgeauville.

932 € Markus Nigge, M^{me} Markus Nigge.

816 € Dayton Investments Ltd, prime non attribuée.

612 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.

204 € Dayton Investments Ltd, prime non attribuée.

Primes F.E.E. :

9 000 € *Grand Glory (Gb)*.

4 000 € *Burgarita Gb*.

3 000 € *Ebaiyra Usa*.

Temps total : 2'18"56"

A l'issue de la course, suite à un incident survenu à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Maxime GUYON (CROHANNE (GB)), arrivé non-placé, Hugo BESNIER (ANY TIME SOON (IRE)), arrivé 5^e et Olivier PESLIER (BURGARITA (GB)), arrivé 2^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Hugo BESNIER pour avoir laissé pencher légèrement la poulie ANY TIME SOON (IRE) sous l'effet d'un coup de cravache.

Les juments GRAND GLORY (GB) et IRSKA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1042** ³²⁶ **PRIX DE GLATIGNY** 1 400 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

25 000 € (12 500, 4 750, 3 500, 2 000, 1 000, 750, 500)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 10 octobre 2021 inclus.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

NOUVELLE PISTE 2^e POTEAU

Parcours n° A2 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence : +24.

717 ² **Millfield**, m, b, 9 ans, par Whipper USA et Victoria College [Rock Of Gibraltar (IRE)], 60 k, D. Smaga (*C. Demuro*), D. Smaga – (n° corde 6)

721 ⁷ **Black Cess**, f, b, 5 ans, par Dabirsim et Miranda Frost [Vespone (IRE)], 54 k (52^{1/2} k), ♂, J.C. Gueguen (*M^{me} L. Bails*), S. Gouyette (s) – (n° corde 13)

717 **Crew Dragon**, h, b, 5 ans, par Poet'S Voice GB et Vintage Red [Turtle Bowl (IRE)], 60 k, B. van Dalßen (*C. Soumillon*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 9)

White Platin, h, gr, 4 ans, par Polarix (GB) et Gallery'S Platine [Gallery Of Zurich (IRE)], 52^{1/2} k (53 k), ♂, M^{me} D. Siegenthaler (*R. Thomas*), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 1)

957 **Carlton Choice IRE**, h, b, 8 ans, par Bushranger IRE et Choice House USA (Chester House USA), 57^{1/2} k (56 k), D. Fernandez-Ortega (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 3)

944 **Big Freeze**, h, n.p, 4 ans, par Chichi Creasy et Swahili (Rajsaman), 57 k (53^{1/2} k), H. Boutin (*M^{me} L. Gallo*), M. Boutin (s) – (n° corde 8)

721 ⁴ **Indyco**, m, al, 7 ans, par Rio De La Plata USA et Indyca GER (Panis USA), 55 k, ♂, B. Giraudon (*T. Bachelot*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 12)

Come Say Hi (FR), h, 6 ans, 59^{1/2} k, ♂, M^{me} C. Zass (*M. Barzalona*), M. Nigge (s) – (n° corde 11)

721 ⁵ **Domagnano IRE**, h, 7 ans, 54 k (51^{1/2} k), D. Smaga (*M^{me} M. Peslier*), D. Smaga – (n° corde 10)

871 ¹ **Magic Sword**, h, 4 ans, 55 k, Stal Vie en Rose (*A. Lemaitre*), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 5)

888 **The Champ**, m, 5 ans, 58^{1/2} k (57 k), ♂, U. Ammann (*M^{me} F. Valle Skar*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 2)

964 **Vautrin (IRE)**, m, 7 ans, 56 k (54^{1/2} k), ♂, P. Widloecher (*M^{me} M. Michel*), M. Boutin (s) – (n° corde 17)

721 **Bardo**, h, 5 ans, 55 k, ♂, CN. Wright (*E. Hardouin*), M^{me} J. Soudan – (n° corde 4)

717 **Bohemian'S Rhapsody**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, ♂, Gemini Stud (*S. Pasquier*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 7)

Quindiano, m, 4 ans, 59 k, ♂, P. Rechsteiner (*M. Guyon*), HA. Pantall – (n° corde 14)

15 partants ; 17 eng. ; 17 part def. – Total des entrées : 1 040 €

Certif. vétérinaire : *Dhabia*

encolure, encolure, 1 long, tête, encolure, ¾ long, tête, encolure, encolure.

12500€ – 4750€ – 3500€ – 2000€ – 1000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires :

5062 € Millfield.

2351 € Black Cess.

1732 € Crew Dragon.

990 € White Platin.

405 € Carlton Choice Ire, prime non attribuée.

371 € Big Freeze.

202 € Indycy.

Primes aux éleveurs :

2283 € Suc. Omar El Sharif.

923 € Michel Monfort.

444 € Berend Van Daltsen.

388 € M^{me} Doris Siegenthaler.145 € Boutin (S), M^{me} Ludvine Lucarelli.

91 € Appapays Racing Club.

85 € Bernard Stoffel, Nicolas Ferrand, prime non attribuée.

Temps total : 1'21''75''

La pouliche DHAHABIA et le hongre GOOD FRIEND ont été déclarés non-partants pour raisons vétérinaires.

Le cheval MILLFIELD et le hongre CARLTON CHOICE (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SAUMUR

0238 100

dimanche 10 avril 2022

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jacqueline GATEAU – Patrick GALLOUX – Anthony GIRARD – Claude PROUX

1043 ³⁶³² PRIX DE LA LOIRE

3 200 m

Réservée F.E.E.

10000 € (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné une Course Filière Obstacle, ni en plat reçu une allocation (Course Filière Obstacle exceptée) et n'ayant en obstacle ni gagné ni couru 2 fois. Poids : 66 k. Les chevaux n'ayant reçu aucune allocation en plat recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

DEPART AUX ELASTIQUES.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 3 200 m env.

- 1** **Overdose**, m, al, 3 ans, par Joshua Tree IRE et Mascara GER (Monsun GER), 64 k, GR. Petit (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 7)
- 2** **Lincoln**, m, b, 3 ans, par Ulysses IRE et Sloaan (IRE) [Silver Frost (IRE)], 64 k, β , SARL Groupe KR (*Y. Barille*), J. Delaunay – (n° corde 5)
- 3** **Frassati**, h, b, 3 ans, par Manatee GB et Champ D'Honneur (GB) (Champs Elysees GB), 64 k, β , AS. Pacault (s) (*d'O. Andigne*), AS. Pacault (s) – (n° corde 12)
- 4** **Diamondex**, m, n.p, 3 ans, par Diamond Green et Laydex Du Frene [Layman (USA)], 64 k, Suc. A. Pigeon (*J. Nicoleau*), J. Boissard (s) – (n° corde 10)
- 5** **Anoutroi**, f, b.f, 3 ans, par American Devil et Coudree [King'S Best (USA)], 62^{1/2} k, β , M^{me} MF. Suberville (*M. Justum*), P. Journiac – (n° corde 2)
- 6** **Reine De La Pree**, f, 3 ans, 62^{1/2} k, Δ β , M. Froissard (*L. Brechet*), G. Mousnier – (n° corde 11)
- 7** **Jonque Bleue**, f, 3 ans, 62^{1/2} k (63 k), M^{me} P. Papot (*K. Geffroy*), D. Bressou – (n° corde 8)
- 8** **Narom Park**, h, 3 ans, 64 k, J. Uzel (*T. Blanchouin*), J. Boissard (s) – (n° corde 4)
- 9** **Alcaline**, f, 3 ans, 62^{1/2} k, β , G. Lusson (*L. Rousselet*), T. Jouin – (n° corde 9)
- 10** **Maria Du Brivet**, f, 3 ans, 62^{1/2} k, ϕ , M^{me} S. Crepin-Berard (*M. Androuin*), A. Fouassier – (n° corde 14)
- **Sterendesducs**, f, 3 ans, 62^{1/2} k (61 k), ϕ β , G. Boucher (*M^{me} M. Fleury*), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 6)
- **Jahissante Smart**, f, 3 ans, 62^{1/2} k (61 k), Ecurie Smart Scea (*M^{me} C. Poirier*), M^{me} V. Oger Sauvaget – (n° corde 3)
- **Secret Silver**, h, 3 ans, 64 k (62^{1/2} k), M^{me} C. Lequien (*M^{me} C. Janneau*), M^{me} C. Lequien – (n° corde 13)
- 60** **Valentino Basc**, m, 3 ans, 64 k, Δ , M^{me} A. Blandeyrac (*R. Juteau*), M^{me} A. Blandeyrac – (n° corde 1)

14 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 274 € Eng. Sup. : Alcaline

Chev. élim. : Jartinbo, Jisfahan, Joanis, Dimasty Majtall, Ami Soledad

1 long, courte encolure, 3 long, 6 long, 2 long 1/2, 2 long, 3 long, 4 long, tête.

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux éleveurs :

800 € Ecurie Haras De Quetieville.

240 € Guenther Schmidt, Scea L'Aubay.

160 € Suc. Alain Pigeon.

80 € M^{me} Marie-France Suberville, Andre Martin, Pascal Journiac.

Temps total : 3'45''58''

La pouliche ANOUTOI a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1044 ³⁶³³ PRIX ROMANTISME

3 200 m

Réservée F.E.E.

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans nés et élevés en France n'ayant jamais gagné une Course Filière Obstacle ni en plat reçu une allocation (Course Filière Obstacle exceptée) et n'ayant en obstacle ni gagné ni couru 2 fois. Poids : 68 k. Les chevaux n'ayant reçu aucune allocation en plat recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

DEPART AUX ELASTIQUES.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 3 200 m env.

- 562** **Saolino**, h, b, 4 ans, par Spider Flight et Chinastar (Roli Abi), 66 k, ϕ β , V. Le Roy (*d'O. Andigne*), d'E. Andigne – (n° corde 9)
- 562** ⁵ **Stormy Lover**, h, gr, 4 ans, par Stormy River et Louis' Lover [Anabaa (USA)], 68 k, M^{me} A. Fouassier (*M. Androuin*), A. Fouassier – (n° corde 14)
- 563** **Ideal De Choisel**, h, b, 4 ans, par Kapparde et Beautiful Choisel [Sageburg (IRE)], 66 k, Δ β , Ecurie Victoria Dreams (*T. Vabois*), JPh. Dubois – (n° corde 7)
- 563** ² **Warrior De Luz**, h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Poumene De Luz [Fragrant Mix (IRE)], 68 k, β , N. Bellanger (s) (*J. Mobian*), N. Bellanger (s) – (n° corde 5)
- 5** **Nom Des Fios**, h, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Nonita Royale (Nononito), 66 k, SCEA des Collines (*J. Nicoleau*), N. Chevalier – (n° corde 4)
- 563** ³ **Izor Dela Barriere**, h, 4 ans, 68 k, β , M^{me} L. Seurin (*L. Rousselet*), T. Jouin – (n° corde 11)
- 7** **Wind Of Chance**, h, 4 ans, 66 k, JL. Bertin (*D. Thomas*), JL. Bertin – (n° corde 13)
- 8** **Ibis Rose**, h, 4 ans, 66 k (64^{1/2} k), β , M^{me} J. Picard (*M^{me} B. Zuliani*), J. Zuliani – (n° corde 2)
- 9** **Miss Whitsunday**, f, 4 ans, 64^{1/2} k (63 k), β , E. & G. Leenders (s) (*M^{me} M. Fleury*), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 12)
- 10** **Geminie**, f, 4 ans, 64^{1/2} k (63 k), M^{me} K. Bataille (*M^{me} C. Cornet*), M^{me} S. Gavilan – (n° corde 6)
- **Eccles**, h, 4 ans, 66 k, B. Lynam (*Y. Barille*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 1)
- **Pin Up Du Boissy**, f, 4 ans, 64^{1/2} k (63 k), β , C. Calvo (*M^{me} J. Lacroix*), C. Calvo – (n° corde 8)
- **Terre Des Amours**, f, 4 ans, 64^{1/2} k, β , E. Lecoiffier (*J. Guillochon*), E. Lecoiffier – (n° corde 10)
- arr** **Iflike**, f, 4 ans, 64^{1/2} k, Δ β , M^{me} de P. La Guillonniere (*M. Justum*), S. Zuliani (s) – (n° corde 3)

14 partants ; 45 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 304 €

Chev. élim. : Aston D'Enocq, Prince Of Gold, Falco Du Lemo, Iloa Louvo, Gladis Parcs, Shy Emery, Kauto Chaba, Free Lano, Imida

1 long 1/2, 3 long, 1 long, 2 long, 3 long 1/2, 3/4 long, 3 long 1/2, 1 long, nez.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

760 € Patrick Boiteau.

304 € Francois Carre, Michel Mellot, Alain Jarrige.

228 € Earl Jv.

152 € Philippe Gargallo.

76 € Clovis Bardin, M^{me} Florence Bardin.

Temps total : 3'41''11''

L'hongre STORMY LOVER a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

NANCY-BRABOIS

0903 101

lundi 11 avril 2022

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Corinne JACQUEMINET – Sébastien LITZELMANN – Jean-Pierre LAURENT

1045 ⁴⁴⁴¹ PRIX ALBERT ET MICHEL PETITCOLAS

2 500 m

(Maiden)

Réservee F.E.E.

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** nés et élevés en France n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1** **Selwan (IRE)**, h, b, 3 ans, par Zelzal et Al Wathna (GB) (Nayef USA), 56 k, Al Shaqab Racing (S. Maillot), N. Clement (s) – (n° corde 6)
- 2** **783 4 Milord L'Arsouille (IRE)**, h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Por Eso [Touch Of The Blues (FR)], 58 k, Ecurie Cehel (M. Nobili), Rod. Collet (s) – (n° corde 8)
- 3** **Girl With Balloon**, f, b, 3 ans, par Frankel GB et Landkusic IRE (Dansili GB), 54^{1/2} k, p, LNJ Foxwoods SC (H. Journiac), FH. Graffard (s) – (n° corde 1)
- 4** **Power And Grace (IRE)**, f, b, 3 ans, par Rajsaman et Bride Unbridled IRE (Hurricane Run IRE), 56^{1/2} k, Ecurie Aventicum (Rémi Campos), M^{me} C. Erni – (n° corde 4)
- 5** **624 Duyfken (GB)**, h, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Australienne (IRE) (Monsun GER), 58 k, Wertheimer & Frere (T. Piccone), C. Laffon-Parias – (n° corde 5)
- 6** **783 Caniar De Luxe (IRE)**, h, 3 ans, 58 k, p, EARL Haras de Cisaï (T. Trullier), L. Vanska (s) – (n° corde 2)
- 7** **855 3 Eagle Gray**, h, 3 ans, 58 k, Ecurie Haras Des Beaux (C. Lecoeuvre), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 11)
- 8** **733 6 Jectot**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), M^{me} L. Chenu (B. Marie), D. Chenu – (n° corde 3)
- 9** **961 6 Spellchope**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), p, J. Schiestel Fils (M^{me} L. Grosso), J. Schiestel Fils – (n° corde 10)
- 10** **Linakan**, h, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), p, C. Tournadre (M^{me} F. Valle Skar), M^{me} S. Marsch – (n° corde 7)
- **Petite Irlandaise**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), p, M^{me} E. Caux (M^{me} P. Cheyer), M^{me} S. Marsch – (n° corde 9)

11 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 1048 €

Eng. Sup.: Power And Grace (IRE)

2 long 1/2, 2 long, 1 long, 1/2 long, 1 long, 5 long, 2 long, 3/4 long, 8 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux éleveurs:

- 1520 € Al Shaqab Racing.
- 456 € Scea Jlc, M^{me} Pauline Carpentier.
- 342 € Lnj Foxwoods Sc.
- 304 € Al Asayl France.
- 152 € Wertheimer & Frere.

Temps total: 2'52"5¹¹

Les Commissaires ont autorisé le hongre DUYFKEN (GB) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le jockey Axelle NICO étant absent s'étant accidenté sur l'hippodrome de MOULINS, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jeune jockey Frida VALLE SKAR sur le hongre LINAKAN.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Hugo JOURNIAC (GIRL WITH BALLOON) arrivé 3^e, Frida VALLE SKAR (LINAKAN) arrivé non placé et Marc NOBILI (MILORD L'ARSOUILLE (IRE)) arrivé 2^e sur un incident survenu dans le 1^{er} tournant.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Marc NOBILI par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir eu un comportement fautif en laissant pencher, vers la corde, le hongre MILORD L'ARSOUILLE (IRE), contrariant ses deux concurrents.

Le hongre SELWAN (IRE) à fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1046 4445 PRIX DES CONSEILLERS DE LA FILIERE EQUINE DU GRAND-EST **2 500 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 27.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 500 m env.

Référence: +27,5.

- 1** **656 3 Salsa Queen**, f, al, 5 ans, par Spanish Moon USA et Farsa Romana [Kingsalsa (USA)], 53^{1/2} k, U. Aregger (N. Guilbert), N. Guilbert – (n° corde 11)
- 2** **819 1 Art Of Fusion**, h, b.f, 7 ans, par Wootton Bassett GB et Magic Sopran [High Chaparral (IRE)], 57^{1/2} k, V. Durot (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 3)

- 3** **692 5 Zlara**, f, b.f, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Zamoyska [Country Reel (USA)], 60 k (58^{1/2} k), p, JC. Ravier (M^{me} C. Pacaut), M. Cesandri (s) – (n° corde 2)
- 4** **885 1 Atreus**, h, al, 4 ans, par Tai Chi GER et Allianz GER (Ransom O'War USA), 53 k (52 k), U. Schwinn (M^{me} S. Koyuncu), U. Schwinn – (n° corde 4)
- 5** **675 2 Analeon**, h, b.f, 8 ans, par Sunday Break JPN et Aux Quatre Saisons [Dansili (GB)], 57 k, p, Stall Hayley (T. Piccone), M^{me} C. Whitfield – (n° corde 9)
- 6** **736 Amazing Filly**, f, 5 ans, 56^{1/2} k, p, G. Durot (T. Trullier), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 7)
- 7** **886 3 Interstella GER**, f, 4 ans, 56 k, Serdal Dagci/Cemil Duran (L. Wolff), E. Kurdu – (n° corde 6)
- 8** **764 2 Miss Feya**, f, 5 ans, 54 k (52^{1/2} k), M^{me} LL. Rohn-Pelvin (M^{me} F. Valle Skar), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 1)
- 9** **795 Damavand GER**, h, 7 ans, 57^{1/2} k (56 k), Gentlemen Racing (M^{me} E. Weissmeier), M^{me} R. Weissmeier – (n° corde 12)
- 10** **885 4 Doralice**, f, 4 ans, 52 k (50^{1/2} k), p, M^{me} K. Gogl (M^{me} P. Cheyer), K. Kerekes – (n° corde 8)
- **887 1 My Buddy**, m, 7 ans, 53 k, p, A. Mischler (B. Marie), M. Krebs (s) – (n° corde 5)
- **Sharar**, h, 4 ans, 58 k, Ecurie Pink Panther (B. Ganbat), K. Kerekes – (n° corde 10)

12 partants; 50 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. – Total des entrées: 1551 €

1/2 long, 1 long, encolure, encolure, 1 long, courte encolure, 1 long, 1 long, tête.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

- 4455 € Salsa Queen.
- 1458 € Art Of Fusion.
- 1336 € Zlara.
- 891 € Atreus.
- 364 € Analeon.

Primes aux éleveurs:

- 1749 € Le Thenney.
- 657 € M^{me} Laetitia Planchenault, Haras D'Etreham, Jean-Yves Leroy, M^{me} Sophie Pouget.
- 524 € Bloodstock Agency Ltd, M^{me} Muriel Risi.
- 228 € Uwe Schwinn.
- 164 € Anton-Robert Baechler.

Temps total: 2'54"3¹¹

Le jockey Axelle NICO étant absent, s'étant accidenté sur l'hippodrome de MOULINS, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jeune jockey Perrine CHEYER sur la pouliche DORALICE.

La jument SALSA QUEEN à fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1047 4446 PRIX CHAMPAGNE COMTE DE LA FORTELLE **2 500 m**
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 500 m env.

Référence: +27,5.

- 1** **707 Kenny GER**, h, b, 7 ans, par Santiago GER et Kinetio GER (Three Coins Up USA), 59 k, p, Stall van der Linden (N. Polli), MF. Weissmeier – (n° corde 7)
- 2** **887 2 Monsieur Emile**, h, b, 4 ans, par My Risk et Country Davis USA (Stravinsky USA), 58^{1/2} k, p, H. Ben Hassine (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 9)
- 3** **784 Running Raindrop**, f, al, 5 ans, par Wiener Walzer GER et Rimera IRE (Sholokhov IRE), 58 k, Stall Adonna (C. Lecoeuvre), M. Weber – (n° corde 3)
- 4** **969 Kongastet**, h, b, 5 ans, par American Devil et Sikkim (Linamix), 57 k, p, P. Desplaces (T. Trullier), C. Martinon – (n° corde 6)
- 5** **787 Demoiselledavignon**, f, b, 11 ans, par Astronome Royal USA et O'Keefe IRE (Be My Guest USA), 53 k (51^{1/2} k), p, M. Schiestel (M^{me} D. Santiago), M. Schiestel – (n° corde 4)
- 6** **887 Jarnisy**, h, 7 ans, 60 k, p, M^{me} Y. Vollmer (L. Boisseau), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 8)
- 7** **887 Action Parfaite**, f, 7 ans, 53 k (51^{1/2} k), p, J. Schiestel Fils (M^{me} L. Grosso), J. Schiestel Fils – (n° corde 5)
- 8** **655 Marie D'Argonne**, f, 5 ans, 56 k, M^{me} R. Philippon (S. Laurent), M^{me} R. Philippon – (n° corde 1)
- 9** **397 Signorina Gina**, f, 5 ans, 52^{1/2} k (51 k), p, M^{me} M. Lapios Baudry (M^{me} P. Cheyer), P. Baudry – (n° corde 12)

887	Divahora , f, 7 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, T. Volz (<i>L. Wolff</i>), M ^{me} C. Bocskai – (n° corde 2)	10
887	³ Hackle Setter USA , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k (58 k), ♂, F. Meckes (M ^{me} F. Valle Skar), F. Meckes – (n° corde 14)	–
	Lie High , m, 8 ans, 52 ^{1/2} k (51 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} M. Deruwez (M ^{me} S. Vermeersch), M. Bouckaert – (n° corde 13)	–
723	Elio Ska , h, 8 ans, 52 ^{1/2} k (51 ^{1/2} k), ♂, T. Dettwiler (F. Satalia), M ^{me} R. Philippon – (n° corde 11)	–
	American Master , h, 8 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} L. Lengart (M ^{me} L. Lengart), M ^{me} L. Lengart – (n° corde 10)	–
14 partants; 14 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 431 €		
1 long 1/2, courte encolure, 3/4 long, 1 long 1/4, 2 long, 1 long, courte encolure, 3/4 long, courte encolure.		
7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€		
Primes aux propriétaires:		
2 835 € <i>Kenny Ger</i> , prime non attribuée.		
1 386 € <i>Monsieur Emile</i> .		
1 039 € <i>Running Raindrop</i> .		
693 € <i>Kongastet</i> .		
283 € <i>Demoiselledavignon</i> .		
Primes aux éleveurs:		
595 € M ^{me} Gertrud Schafer, prime non attribuée.		
544 € Louis De Romanet.		
272 € Bruno Plainfosse.		
266 € M ^{me} Sandra Donisi, M ^{me} Evelyne Demelt.		
127 € Razza Della Sila Srl.		
Temps total: 2'56"96"		
Les Commissaires ont autorisé le hongre JARNISY à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.		
Les Commissaires ont autorisé le hongre JARNISY à être présenté au public en premier et à ne faire qu'un tour du rond de présentation, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.		
Les Commissaires ont autorisé le hongre ELIO SKA à être monté sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.		
La jument RUNNING RAINDROP a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
1048	PRIX DE L'ECOLE DE NANCY (À réclamer)	1 400 m
12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop		
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. Poids: 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 11 novembre 2021 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.		
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)		
Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 400 m env.		
785	⁵ Cartaojal (IRE) , f, al, 3 ans, par Exceed And Excel AUS et Freedom Flashing USA (Proud Citizen USA), 56 ^{1/2} k, (14 000), SARL Darpat France (<i>T. Piccone</i>), C. Laffon-Parias – (n° corde 5)	1
	Anno GER , h, b, 3 ans, par Areion GER et Queen'S Hall GB (Singspiel IRE), 60 k (58 ^{1/2} k), (14 000), Stall Blue Diamond (<i>J. Mobian</i>), A. Suborics – (n° corde 2)	2
852	Lady Valou , f, al, 3 ans, par Birchwood IRE et Reinedetroie (Dunkerque), 54 ^{1/2} k, ♂, (10 000), M ^{me} R. Philippon (<i>S. Laurent</i>), M ^{me} R. Philippon – (n° corde 8)	3
	Black Echo , f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Big Monologue (IRE) (Testa Rossa AUS), 56 ^{1/2} k, (14 000), Stall Moorea (<i>B. Ganbat</i>), S. Smrczek – (n° corde 4)	4
852	¹ Why Chope , f, b, 3 ans, par Vale Of York IRE et Waliya [Silver Frost (IRE)], 58 ^{1/2} k (57 k), ♂, (14 000), R. Frances (M ^{me} C. Pacaut), J. Parize – (n° corde 14)	5
690	Lagoone Chope , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, (14 000), M ^{me} C. Weiss (<i>L. Boisseau</i>), J. Parize – (n° corde 6)	6
941	Zebelle GB , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), ♂, (10 000), L. Haase (<i>L. Wolff</i>), N. Caullery – (n° corde 7)	7
852	Joyeuse De Romay , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, ♀, (14 000), M. Charleu (<i>C. Stefan</i>), A. Acker – (n° corde 9)	8
852	² Khatoun , f, 3 ans, 58 ^{1/2} k, (10 000), Stall Hummel (<i>E. Hardouin</i>), FX. Weissmeier – (n° corde 3)	9
893	Spirit Of Glory , h, 3 ans, 58 k, ♂, (14 000), N. Caullery (<i>C. Lecoeuvre</i>), N. Caullery – (n° corde 1)	10
	Gode Wind GER , m, 3 ans, 56 k (55 k), (10 000), Stall Heberingshof (M ^{me} E. Weissmeier), M ^{me} R. Weissmeier – (n° corde 10)	–
11 partants; 24 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 1226 €		
Eng. Sup.: <i>Zebelle GB</i>		
Sans motif: <i>Fitzante IRE, Kennya, Baileys Belle Star</i>		
1 long, tête, 1 long, 1 long, tête, 3/4 long, courte encolure, 3 long, 8 long.		

6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

4 320 € *Cartaojal (Ire)*.1 728 € *Anno Ger*, prime non attribuée.1 296 € *Lady Valou*.864 € *Black Echo*.432 € *Why Chope*.

Primes aux éleveurs:

877 € Sarl Darpat France.

402 € Haras De La Huderie, Charley Rossi, Jacques Rossi.

268 € Erich Schmid.

204 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.

134 € Alain Chopard.

Temps total: 1'27"89"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche CARTAOJAL (IRE) à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche JOYEUSE DE ROMAY à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Eddy HARDOUIN sur la performance de la pouliche KHATOUN, arrivé non placée.

L'intéressé a déclaré que malgré un bon parcours la pouliche n'avait pas été en mesure de poursuivre son effort dans la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre CARTAOJAL (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1049	PRIX DE LA COLLINE DE SION (Handicap à réclamer) (Classe 4)	1 400 m
-------------	--	----------------

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus ayant à la date des engagements une valeur inférieure ou égale à 28 k. et mis à réclamer pour 10.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +32.

871	Berttie GB , h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Starlite Jewel GB (Virtual GB), 60 k, (10 000), Stall 7 Friends (<i>T. Piccone</i>), M ^{me} C. Whitfield – (n° corde 2)	1
871	⁶ Ghayadh GB , h, b, 7 ans, par Kyllachy GB et Safe House IRE (Exceed And Excel AUS), 52 ^{1/2} k, (10 000), M ^{me} L. Pauwels (<i>J. Marien</i>), M ^{me} L. Pauwels – (n° corde 4)	2
883	⁴ Coral Slipper , f, b, 7 ans, par Sea'S Legacy IRE et Anaboo IRE (Cape Cross IRE), 51 k, ♂, (10 000), M ^{me} N. Michler (<i>B. Marie</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 10)	3
883	² Truly Glorious , f, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Trully Belle IRE (Bahri USA), 60 k (58 ^{1/2} k), (10 000), HP. Rosport (M ^{me} F. Valle Skar), M. Krebs (s) – (n° corde 9)	4
758	Makeno , h, gr, 5 ans, par Kendargent et Marelle GER (Raven'S Pass USA), 57 k (55 ^{1/2} k), ♂, (10 000), C. Foeller (M ^{me} P. Cheyer), J. Parize – (n° corde 12)	5
887	Damon Chop , h, 4 ans, 54 k, ♂, (10 000), M ^{me} R. Philippon (<i>S. Laurent</i>), M ^{me} R. Philippon – (n° corde 8)	6
	Ultim'Reve , h, 7 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), (10 000), D. Gleize (M ^{me} L. Grosso), D. Gleize – (n° corde 7)	7
628	Inviolable Spirit IRE , h, 7 ans, 57 ^{1/2} k, (10 000), M ^{me} D. de Wulf (<i>S. Hellyn</i>), M ^{me} D. de Wulf – (n° corde 11)	8
883	Joan Jet , f, 7 ans, 55 k, ♂, (10 000), D. Ambos (<i>C. Stefan</i>), A. Acker – (n° corde 1)	9

9 partants; 31 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 852 €

Sans motif: *Supernova Light*Sans jockey: *Pretty Player*

3/4 long, 1/2 long, 1/2 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 3 long 1/2, 1 long 1/2, 8 long.

6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

2 970 € *Berttie Gb*, prime non attribuée.972 € *Ghayadh Gb*, prime non attribuée.729 € *Coral Slipper*.594 € *Truly Glorious*.297 € *Makeno*.

Primes aux éleveurs:

510 € Haras D'Etreham, Thrift Farm Stud, prime non attribuée.

328 € Mohamed Ali Mohamed Al Attiyah.

233 € Haras De Saint Julien, Cocheese Bloodstock Anstalt.

204 € Bobble Barn Stud, prime non attribuée.

116 € Guy Pariente Holding.

Temps total: 1'26"98"

Les Commissaires ont autorisé la jument JOAN JET à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires, ont sanctionné le jeune jockey Francesco SATALIA d'une part par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours pour avoir volontairement modifié son matériel pour se présenter à la pesée avant la course et d'autre part par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids supérieur à la limite autorisée, la pouliche PRETTY PLAYER ayant été déclarée non partante aucun jockey ne pouvant remplacer ledit jockey.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jeunes jockeys Perrine CHEYER (MAKENO) arrivé 5^e et Jente MARIEN (GHAYADH) arrivé 2^e ont adressé des observations à ce dernier pour avoir en penchant vers la corde à environ 200 du poteau d'arrivée, légèrement contrarié son concurrent sans que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée des concurrents.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur David GLEIZE, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour ne pas avoir présenté au public, après la course, son cheval mis à réclamer.

Le hongre BERTTIE GB à fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1050 ⁴⁴⁴⁴ **PRIX DE LA FEDERATION DES COURSES DE L'EST** **3 000 m**
(Handicap à réclamer)
(Classe 4)

12 000 € (6000, 2400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus** ayant à la date des engagements une valeur inférieure ou égale à 28 k. et mis à réclamer pour 10.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 3 000 m env.

Références: 0ans, +31,5 ; 1 ans et +, +32.

- | | | |
|-------------------------|--|----------|
| 892 | Visionary Dreamer , h, al, 6 ans, par Anodin (IRE) et Galilee [Mr Sidney (USA)], 52 k, ♂, (10 000), Stall Gremlin (<i>L. Wolff</i>), W. Kujath – (n° corde 4) | 1 |
| 870 | Deal Is Done , h, b, 4 ans, par Masterstroke USA et Duchess Of Hygrove GB (Duke Of Marmalade IRE), 58 k, ♂, (10 000), Butel & Beaunez (s) (<i>T. Piccone</i>), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 9) | 2 |
| 949 | Amiata , f, b, 5 ans, par War Command USA et Ponentina [Lando (GER)], 56 ^{1/2} k, ♂, (10 000), V. Moreau (<i>S. Maillot</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 1) | 3 |
| 795 ⁴ | Kailyn GER , f, b, 9 ans, par Manduro GER et Kaziyma [Daylami (IRE)], 60 k, ♀, (10 000), R. Meder (<i>T. Trullier</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 7) | 4 |
| 817 ⁵ | Marano SWI , h, b, 8 ans, par Blue Canari et Merlina SWI (Hawk Wing USA), 57 k (55 ^{1/2} k), ♂, (10 000), A. Dubreuil (<i>M^{me} A. Molins</i>), A. Dubreuil – (n° corde 3) | 5 |
| 93 | Iskandar (IRE) , h, 7 ans, 57 k, ♂, (10 000), M ^{me} MG. Boudot (<i>E. Hardouin</i>), M. Seror (s) – (n° corde 8) | 6 |
| 656 | Just You And Me , h, 9 ans, 57 k, ♂, (10 000), M ^{me} R. Philippon (<i>S. Laurent</i>), M ^{me} R. Philippon – (n° corde 5) | 7 |
| 885 | Forever D'Ans , h, 4 ans, 57 k, ♂, (10 000), M ^{me} MC. Thanry (<i>B. Marie</i>), M ^{me} MC. Thanry – (n° corde 6) | 8 |
| 679 | Air Space , f, 4 ans, 56 k, (10 000), Stall Black Point (<i>Rémi Campos</i>), M ^{me} C. Erni – (n° corde 2) | 9 |

9 partants ; 22 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 505 €
2 long, 1 long, 2 long ½, 3 long, 4 long ½, ½ long, 3 long, 3 long.
6000€ – 2400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

2 430 € *Visionary Dreamer*.
1 188 € *Deal Is Done*.
891 € *Amiata*.
486 € *Kailyn Ger*, prime non attribuée.
243 € *Marano Swi*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1 095 € Haras Du Quesnay.
466 € David Huw Francis.
228 € Thierry De La Heronniere, M^{me} Danielle De La Heronniere, Amaury De La Heronniere.
156 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.
51 € M^{me} Sibylle Egloff, prime non attribuée.

Temps total : 3'22"45"

Les Commissaires ont autorisé le hongre JUST YOU AND ME à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé le hongre DEAL IS DONE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre VISIONARY DREAMER à être monté sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le hongre VISIONARY DREAMER à fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

FONTAINEBLEAU

mardi 12 avril 2022

0408 102

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Tony CLOUT – ROBERT ADENOT –
Nicole BRAEM – François COUETOUX du TERTRE

1051 ⁴⁵¹² **PRIX ROLAND FOUGEDOIRE** **1 800 m**
(Handicap divisé - Femelles)
(Classe 2)
Première épreuve

50 000 € (25000, 9500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000) – dotation France Galop

Pour juments de **4 ans et au-dessus** ayant couru depuis le 12 octobre 2021 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la jument gagnante.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 6: Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +20.

- | | | |
|-------------------------|---|-----------|
| 769 ³ | Galifa (IRE) , f, b, 4 ans, par Frankel GB et Viva Rafaela BRZ (Know Heights IRE), 53 k, ♂, Rt Racing (<i>T. Trullier</i>), N. Clement (s) – (n° corde 4) | 1 |
| 756 ⁷ | Kimina , f, b, 4 ans, par Goken et Transcendante [Tremolino (USA)], 58 ^{1/2} k, ♂, Ecurie JAB (<i>C. Soumillon</i>), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 6) | 2 |
| 645 ¹ | Pingo , f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Sula'S Charm [Makfi (GB)], 53 k, G. Augustin-Normand (<i>C. Demuro</i>), D. Smaga – (n° corde 11) | 3 |
| 315 ⁶ | Nottingham GER , f, b, 4 ans, par Excelebration IRE et North Sea GER (New Approach IRE), 56 k, HD, Jarling (<i>A. Lemaitre</i>), H. Blume – (n° corde 1) | 4 |
| 753 | Henouville , f, n.p, 4 ans, par Rajsaman et Heaven'S Cause USA (Giant'S Causeway USA), 53 ^{1/2} k, ♂, G. Augustin-Normand (<i>E. Hardouin</i>), Rod. Collet (s) – (n° corde 13) | 5 |
| 717 | Sparklia (IRE) , f, gr, 4 ans, par Dark Angel IRE et Gwenseb [Green Tune (USA)], 56 k, ♂, Wertheimer & Frere (<i>M. Guyon</i>), C. Laffon-Parias – (n° corde 15) | 6 |
| 620 ¹ | Shanna Rose , f, b, f, 4 ans, par Dabirsim et Rambert GB (Acclamation GB), 52 ^{1/2} k (53 k), ♂, P. Uzan (<i>F. Lefebvre</i>), M ^{me} C. O'Halloran – (n° corde 12) | 7 |
| 692 ⁴ | Ashtana , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k, Ecurie de Theyss (<i>S. Pasquier</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8) | 8 |
| 756 | Fayona , f, 4 ans, 58 k, G. Le Saint (<i>R. Mangione</i>), S. Gouyette (s) – (n° corde 3) | 9 |
| 756 | Sweet Victory IRE , f, 4 ans, 62 k, ♂, Ecurie des Monnaies (<i>G. Benoist</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 9) | 10 |
| 769 | Standby For Chaos (IRE) , f, 4 ans, 52 k, M. Castro Megias (<i>M^{me} M. Michel</i>), N. Caullery – (n° corde 14) | - |
| 792 ² | Exterieur (IRE) , f, 4 ans, 58 k, JC. Seroul (<i>O. Pleslier</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2) | - |
| 646 ³ | Just In Love (GB) , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k, Stall Nagnag (<i>M^{me} S. Vogt</i>), MF. Weissmeier – (n° corde 10) | - |
| 646 ³ | Polly Gray IRE , f, 5 ans, 51 k, C. Wentworth (<i>M^{me} M. Velon</i>), M ^{me} AS. Crombez – (n° corde 7) | - |
| 772 ² | Valverde GB , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k, Godolphin SNC (<i>M. Barzalona</i>), HA. Pantall – (n° corde 5) | - |

15 partants ; 44 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 1 167 €
2 long ½, courte tête, ½ long, encolure, 1 long, nez, 1 long ¼, encolure, 1 long ¾.
25 000€ – 9 500€ – 7 000€ – 4 000€ – 2 000€ – 1 500€ – 1 000€

Primes aux propriétaires :

12 375 € *Galifa (Ire)*.
4 702 € *Kimina*.
3 465 € *Pingo*.
1 980 € *Nottingham Ger*, prime non attribuée.
990 € *Henouville*.
742 € *Sparklia (Ire)*.
495 € *Shanna Rose*.

Primes aux éleveurs :

3 176 € Wertheimer & Frere.
1 846 € Eric Lemaître.
1 360 € Naji Nahas.
583 € Naji Nahas.
340 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.
194 € John Kilpatrick, M^{me} Patrick Ades-Hazan.
190 € Wertheimer & Frere.

Temps total : 1'54"0"

Les Commissaires ont autorisé les juments FAYONA, ASHTANA, POLLY GRAY (IRE) à être munies d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentées au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le jument STANDBY FOR CHAOS (IRE) à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires ont fait procéder à une pesée générale des jockeys ayant pris part à l'épreuve.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment un mouvement survenu à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, entre les pouliches NOTTINGHAM (GER) (Aurélien LEMAITRE) arrivée 4^e et FAYONA (Rosario MANGIONE) arrivée non placée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la pouliche FAYONA n'aurait pas devancé la pouliche NOTTINGHAM (GER) lors du passage du poteau d'arrivée, malgré le mouvement constaté, et que le jockey Aurélien LEMAITRE avait fait tout son possible pour empêcher la pouliche NOTTINGHAM (GER) de pencher vers l'extérieur de la piste, le jockey Rosario MANGIONE ayant déclaré que la pouliche FAYONA était sur ses fins au moment de l'incident.

Les pouliches GALIFA (IRE), KIMINA, PINGO, NOTTONGHAM (GER) et HENOUVILLE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1052 4513 **PRIX DES ALISIERS** 1 000 m
(À réclamer)

24 000 € (12 000, 4 800, 3 600, 2 400, 1 200) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, mis à réclamer pour 20.000, 28.000 ou 36.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 28.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 36.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant reçu une allocation de 10.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 1 : Plat, Dist. 1 000 m env.

Aiguille, f, b, 2 ans, par Captain Chop et Rethra (IRE) (Elusive City USA), 54^{1/2} k (52 k), ϕ p, (20 000), Ecurie Des Novices (M^{me} F. Valle Skar), P&F. Adda & Renault (s) – (n° corde 8) 1

Eternal Memories, f, b, 2 ans, par Johnny Barnes IRE et Heeby Jeeby GB (Lawman), 57^{1/2} k, (36 000), Mat. Daguze-Garros (A. Gavilan), D. Guillemain (s) – (n° corde 6) 2

800 3 **Sir Alfred**, m, b.f, 2 ans, par Birchwood IRE et Flying Fleur (Lawman), 57^{1/2} k (56 k), ϕ p, (28 000), Haras de La Huderie (M^{me} D. Santiago), de B. Montzey (s) – (n° corde 2) 3

732 5 **Texas Hold 'Em IRE**, m, b, 2 ans, par Tasleet GB et Mulhimatty GB (Invincible Spirit IRE), 57^{1/2} k, \otimes , (28 000), M^{me} T. Marnane (M. Guyon), F. Guyader (s) – (n° corde 7) 4

Chichimadame, f, b, 2 ans, par Chichi Creasy et Divinatrice [Numerous (USA)], 57^{1/2} k (55 k), ϕ , (36 000), M. Boutin (s) (H. Boutin), M. Boutin (s) – (n° corde 5) 5

Rue Du Moulinet, f, 2 ans, 54^{1/2} k, (20 000), JV. Toux (A. Lemaître), JV. Toux – (n° corde 4) 6

800 4 **Ma Clair**, f, 2 ans, 56 k, (28 000), P. van Belle (G. Benoist), C. Boutin (s) – (n° corde 1) 7

Iron Man IRE, m, 2 ans, 56 k (54^{1/2} k), (20 000), D. Maughan (M^{me} M. Michel), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 3) 8

8 partants ; 15 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 696 €

1 long 1/4, encolure, 3 long, 1 long 1/4, 1 long 3/4, 7 long, 1 long.

12 000 € – 4 800 € – 3 600 € – 2 400 € – 1 200 €

Primes aux propriétaires :

8 640 € *Aiguille*.
3 456 € *Eternal Memories*.
2 592 € *Sir Alfred*.
1 728 € *Texas Hold 'Em Ire*, prime non attribuée.
864 € *Chichimadame*.

Primes aux éleveurs :

2 683 € Simon Urizzi, M^{me} Sarah Brel.
1 073 € Mathieu Daguze-Garros, M^{me} Chloe De Salvador.
804 € Haras De La Huderie.
268 € Boutin (S), M^{me} Ludvine Lucarelli.
204 € Con Marnane, prime non attribuée.

Temps total : 0'59"14"

Le jockey Tony PICCONE étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MA CLAIR par le jockey Grégory BENOIST.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche MA CLAIR à ne faire qu'un tour du rond de présentation, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu la femme-jockey Delphine SANTIAGO en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{er} infraction - 6 coups).

Les pouliches ALGUILLE (réclamée), CHICHIMADAME (réclamée), le poulain SIR ALFRED (réclamé) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1053 4515 **PRIX JEAN GILLOIS** 1 800 m
(Femelles)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 6 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Place Du Carrousel IRE, f, b, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Traffic Jam IRE (Duke Of Marmalade IRE), 58 k, Al Shaqab Racing (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 5) 1

703 2 **Tres Queen**, f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Tres Americanqueen [American Post (GB)], 58 k, Chevotel Racing (C. Demura), JC. Rouget (s) – (n° corde 1) 2

Catalina, f, b.f, 3 ans, par Al Wukair IRE et Cossonay (GB) (Pivotal GB), 56 k, Haras de La Perelle (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 3) 3

Mademoiselle Rose (GB), f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Brasileira (GB) (Dubai Destination USA), 58 k, M^{me} A. Lallemand (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 2) 4

Daliza, f, b, 3 ans, par Siyouni et Dalmenya IRE (Authorized IRE), 56 k, ϕ , S.A. Aga Khan (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 4) 5

801 **Vintage Queen**, f, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), B. van Dalfsen (C. Berge), M. Delcher Sanchez – (n° corde 8) 6

625 2 **Albea (IRE)**, f, 3 ans, 58 k, Wertheimer & Frere (M. Guyon), F. Head (s) – (n° corde 7) 7

Cap San Roman, f, 3 ans, 58 k, S. Sangster (S. Maillot), N. Clement (s) – (n° corde 6) 8

8 partants ; 18 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 864 €

1 long 3/4, 1 long, courte encolure, 1/2 long, 2 long, 6 long, 1 long 1/2.

13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

9 720 € *Place Du Carrousel Ire*, prime non attribuée.
3 888 € *Tres Queen*.
2 916 € *Catalina*.
1 944 € *Mademoiselle Rose (Gb)*.
972 € *Daliza*.

Primes aux éleveurs :

1 207 € Chevotel De La Hauquerie.
1 147 € Ballylinch Stud, Alexis Adamian, M^{me} Fan Adamian, prime non attribuée.
905 € Haras De La Perelle.
603 € Ecurie Serval.
301 € S.A. Aga Khan.

Temps total : 2'11"13"

Les pouliches PLACE DU CARROUSEL (IRE) et TRES QUEEN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1054 4514 **PRIX DES GRANDS CERFS** 1 800 m
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 6 : Plat, Dist. 1 800 m env.

773 4 **Ilic (IRE)**, m, b, 3 ans, par Ifraaj GB et Impressionnante (GB) (Danhill USA), 58 k, Wertheimer & Frere (M. Guyon), F. Head (s) – (n° corde 5) 1

889 2 **Warm Breeze**, h, b, 3 ans, par Havana Gold IRE et Lakuta IRE (Pivotal GB), 58 k, Le Haras de La Gousserie (G. Mosse), L. Rovisse – (n° corde 6) 2

687 4 **Sinbad Le Marin**, h, b, 3 ans, par Zarak et Plaisanciere [Astronome Royal (USA)], 58 k, P. Dehaut (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 2) 3

<p>821 ³ Aggenstein GER, m, b, 3 ans, par Amaron GB et Altstadt GER (Alkaide GER), 58 k (56^{1/2} k), M. Schiebinger (M^{me} M. Michel), R. Rohne – (n° corde 8)</p> <p>394 Chateau Fort, m, al, 3 ans, par Footstepsinthesand GB et Gargotiere (Kendargent), 58 k, p, Al Shaqab Racing (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 9)</p> <p>624 ⁵ Salernitano USA, m, 3 ans, 58 k, p, St Elias Stables LLC (C. Demuro), G. Bietolini – (n° corde 3)</p> <p>Shake Your Life, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), p, M. Klopfer (M^{me} S. Koyuncu), Mar. Hofer – (n° corde 1)</p> <p>780 ² Chaam, m, 3 ans, 58 k, Haras du Logis Saint-Germain (M. Barzalona), HA. Pantall – (n° corde 7)</p> <p>Ashiktash, h, 3 ans, 56 k, p, S.A. Aga Khan (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 4)</p> <p>9 partants ; 20 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 985 €</p> <p>2 long ½, 3 long, 3 long, tête, 1 long ¾, 1 long, 2 long, 2 long.</p> <p>13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€</p> <p>Primes aux propriétaires :</p> <p>9720 € <i>Ilic (Ire)</i>.</p> <p>3888 € <i>Warm Breeze</i>.</p> <p>2916 € <i>Sinbad Le Marin</i>.</p> <p>1944 € <i>Aggenstein Ger</i>, prime non attribuée.</p> <p>972 € <i>Chateau Fort</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>1973 € Wertheimer & Frere.</p> <p>905 € Gerard L. Ferron.</p> <p>789 € London Thoroughbred Services.</p> <p>229 € Ralf Kredel, prime non attribuée.</p> <p>197 € Ecurie Maulepaire, Pierrick Rouxel.</p> <p><i>Temps total</i> : 1'53''70''</p> <p>Les Commissaires ont autorisé le hongre WARM BREEZE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.</p> <p>Le poulain ILIC (IRE) et le hongre SINBAD LE MARIN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>	<p>1055 ⁴⁵¹⁶ PRIX DES BOULEAUX 1 600 m</p> <p>(À réclamer)</p> <p>23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) – dotation France Galop</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 18.000, 22.000 ou 26.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 22.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 26.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 12 novembre 2021 inclus, reçu une allocation de 10.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.</p> <p>Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).</p> <p>Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.</p> <p>556 Zwialh (IRE), f, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Ida The Fox USA (Cosa Vera USA), 54^{1/2} k, p, (18 000), E. Elhrari (T. Bachelot), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 9)</p> <p>690 ¹ Eternal Gold IRE, f, b, 3 ans, par Profitable IRE et Incessant IRE (Elusive Quality USA), 58 k, p, (22 000), L. Moutiez (M. Guyon), Fr. Monfort (s) – (n° corde 4)</p> <p>639 ¹ Time Is Money GER, m, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Tatiene IRE (Nayef USA), 58 k, (18 000), R. Siepmann (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 1)</p> <p>907 Messagin A Bottle, h, gr, 3 ans, par Literato et Lettre A Olive [Le Havre (IRE)], 59 k, p, (26 000), M^{me} C. Alesi (C. Lecoeuvre), M^{me} C. Alesi – (n° corde 5)</p> <p>835 Makilroy, m, b, 3 ans, par Attendu et La Boheme [Soldier Of Fortune (IRE)], 56 k, p, (18 000), N. Caullery (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 6)</p> <p>747 ¹ Just In Time Game, m, 3 ans, 59 k (57^{1/2} k), (26 000), d'G. Arexy (M^{me} M. Velon), M. Brasme (s) – (n° corde 3)</p> <p>799 Kibaale IRE, h, 3 ans, 57^{1/2} k, p, (22 000), Ecurie des Charmes (C. Soumillon), A. & G. Botti (s) – (n° corde 2)</p> <p>687 Golden Beach GB, m, 3 ans, 59 k, p, (26 000), N. Rugani (C. Demuro), G. Bietolini – (n° corde 8)</p> <p>8 partants ; 19 eng. ; 2 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 488 €</p> <p>Eng. Sup. : <i>Zwialh (IRE)</i>, <i>Kibaale IRE</i></p> <p>Certif. vétérinaire : <i>Gokenor</i></p> <p>enclure, ¾ long, 3 long, enclure, ¾ long, 3 long, 2 long.</p> <p>11500€ – 4600€ – 3450€ – 2300€ – 1150€</p> <p>Primes aux propriétaires :</p> <p>8280 € <i>Zwialh (Ire)</i>.</p> <p>3312 € <i>Eternal Gold Ire</i>, prime non attribuée.</p> <p>2484 € <i>Time Is Money Ger</i>, prime non attribuée.</p> <p>1656 € <i>Messagin A Bottle</i>.</p> <p>828 € <i>Makilroy</i>.</p>	<p>Primes aux éleveurs :</p> <p>2571 € Haras Du Logis Saint Germain.</p> <p>514 € M^{me} Charlotte Alesi, Jean Alesi.</p> <p>391 € Cecil Mccracken, Martin Mccracken, prime non attribuée.</p> <p>293 € Gestut Ohlweiherhof, prime non attribuée.</p> <p>257 € Head (S), Cyril Morange.</p> <p><i>Temps total</i> : 1'44''23''</p> <p>Le poulain GOKENOR a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.</p> <p>La pouliche ZWIALH (IRE) et le poulain TIME IS MONEY (GER) (réclamé) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p> <p>1056 ⁴⁵¹⁷ PRIX GUY THIBAUT 2 000 m</p> <p>(Classe 2)</p> <p>28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560) – dotation France Galop</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans n'ayant pas, depuis le 12 avril 2021 inclus, gagné une Listed ni, depuis le 12 octobre 2021 inclus, gagné une Classe 2. Poids : 57 k. Les chevaux ayant, depuis le 12 avril 2021 inclus, gagné une Classe 2 porteront 1 k. 1/2 ; gagné une Classe 1, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 12 janvier 2022 inclus, reçu une allocation de 14.000 porteront 2 k.</p> <p>Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).</p> <p>Parcours n° 7 : Plat, Dist. 2 000 m env.</p> <p>604 ³ Absurde, h, b, 4 ans, par Fastnet Rock AUS et Incroyable USA (Singspiel IRE), 57 k (53^{1/2} k), Wertheimer & Frere (A. Mosse), C. Laffon-Parias – (n° corde 8)</p> <p>772 ¹ Forest Of Wisdom (GB), h, b, 4 ans, par Ifraaj GB et Wiesenlerche IRE (Adlerflug GER), 57 k (55^{1/2} k), p, R. Shaykhutdinov (S. Planque), F. Chappet – (n° corde 1)</p> <p>Media Stream GB, h, b.f, 4 ans, par Frankel GB et Very Good News USA (Empire Maker USA), 60 k, Suc. K. Abdullah (M. Guyon), A. Fabre (s) – (n° corde 7)</p> <p>756 ⁶ Quello IRE, m, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Quaduna GB (Duke Of Marmalade IRE), 58^{1/2} k (57 k), K. Allofs/Gestut Fahrhof (M^{me} S. Vogt), P. Schiergen – (n° corde 4)</p> <p>Smile Makers, h, b, 4 ans, par Kendargent et Pearly Shells GB (Efisio GB), 58^{1/2} k, p, Le Haras de La Gousserie (M. Barzalona), R. Chotard – (n° corde 3)</p> <p>903 Shut The Box, h, b, 4 ans, par Pedro The Great USA et Tiziana USA (Dixie Union USA), 60 k (58^{1/2} k), Le Haras de La Gousserie (M^{me} A. Molins), R. Chotard – (n° corde 6)</p> <p>Indiana Moon, f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Dear Valentine [Tremolino (USA)], 55^{1/2} k, p, M^{me} P. Le Breton (C. Lecoeuvre), G. Collet – (n° corde 2)</p> <p>7 partants ; 25 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 428 €</p> <p>Certif. vétérinaire : <i>Myrka IRE</i></p> <p>4 long ½, 3 long ½, 1 long ½, 2 long, 2 long, 5 long.</p> <p>14000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1120€ – 840€ – 560€</p> <p>Primes aux propriétaires :</p> <p>6930 € <i>Absurde</i>.</p> <p>2633 € <i>Forest Of Wisdom (Gb)</i>.</p> <p>1940 € <i>Media Stream Gb</i>, prime non attribuée.</p> <p>1108 € <i>Quello Ire</i>, prime non attribuée.</p> <p>554 € <i>Smile Makers</i>.</p> <p>415 € <i>Shut The Box</i>.</p> <p>277 € <i>Indiana Moon</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>1779 € Wertheimer & Frere.</p> <p>676 € Rashit Shaykhutdinov.</p> <p>333 € Juddmonte Farms Ltd, prime non attribuée.</p> <p>217 € Scea Haras De Saint Pair.</p> <p>190 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.</p> <p>163 € Sas Regnier.</p> <p>108 € M^{me} Lucie Nivelle.</p> <p><i>Temps total</i> : 2'3''79''</p> <p>Les Commissaires ont autorisé le hongre ABSURDE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.</p> <p>Les hongres ABSURDE et FOREST OF WISDOM (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p> <p>1057 ⁴⁵¹⁸ PRIX GEORGES SANDOR 1 400 m</p> <p>(Handicap à réclamer)</p> <p>(Classe 3)</p> <p>16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop</p> <p>Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus ayant à la date des engagements une valeur inférieure ou égale à 32 k, et mis à réclamer pour 15.000.</p> <p>Les priorités ne sont pas applicables dans ce prix.</p>
---	--	---

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 4: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +28.

- 818** ² **Light Wakeup GB**, h, al, 4 ans, par Twilight Son GB et Wakeup Little Suzy IRE (Peintre Celebre USA), 57 k, ϕ , (15 000), E. Elhrari (*T. Bachelot*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 3) **1**
- 602** **Keep Running GER**, h, b, 4 ans, par Lord Of England GER et Koffi Cherie GER (Soldier Hollow GB), 57 k, β , (15 000), R. Hickmann/C. Holschbach (*A. Lemaitre*), H. Blume – (n° corde 1) **2**
- 883** ¹ **Prospero**, h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Calle A Venise IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k, $\phi\beta$, (15 000), P. Walter (*H. Besnier*), J. Parize – (n° corde 13) **3**
- 882** **Kalaos (IRE)**, h, gr, 4 ans, par Helmet AUS et Pale Pearl (IRE) (King'S Best USA), 58^{1/2} k, $\otimes\beta$, (15 000), R. Philippon (*S. Laurent*), M^{me} R. Philippon – (n° corde 9) **4**
- 691** **Furious Des Aigles**, h, b.f, 10 ans, par Fuisse et Folie Des Aigles [Ocean Of Wisdom (USA)], 59^{1/2} k (58 k), \otimes , (15 000), M^{me} C. Barande Barbe (*M^{me} F. Valle Skar*), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 2) **5**
- 974** **Tarida**, f, 5 ans, 59 k (57^{1/2} k), (15 000), L. Floc'H (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 6) **6**
- 818** **Reine De Vitesse**, f, 6 ans, 60 k (59 k), $\phi\beta$, (15 000), K. Strangeway (*J. Nicoleau*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 14) **7**
- 767** ³ **Gin Gembre**, h, 5 ans, 56^{1/2} k (55 k), ϕ , (15 000), Lugdunum Racing 3 (*M^{me} M. Velon*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 11) **8**
- Charnock Richard GB**, h, 7 ans, 57^{1/2} k, (15 000), A. Coelho (*Q. Perrette*), A. Coelho – (n° corde 5) **9**
- 706** ² **Schang GER**, m, 9 ans, 60 k (58^{1/2} k), β , (15 000), Stall Biancolino (*M^{me} S. Vogt*), P. Vovcenko – (n° corde 10) **10**
- 706** **Jean Racine**, h, 5 ans, 58 k, \otimes , (15 000), H. Mathet (*M. Barzalona*), HA. Pantall – (n° corde 4) **-**
- Forever Coco**, f, 5 ans, 54^{1/2} k, β , (15 000), C. Le Veel (*S. Maillot*), C. Le Veel – (n° corde 15) **-**
- 37** **Nonaynevernomore IRE**, h, 6 ans, 56^{1/2} k (55 k), $\otimes\beta$, (15 000), C. Le Veel (*M^{me} D. Santiago*), C. Le Veel – (n° corde 12) **-**
- 871** **Hur Cat**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, Δ , (15 000), M. Krebs (s) (*M. Guyon*), M. Krebs (s) – (n° corde 7) **-**

14 partants; 30 eng.; 1 eng. sup.; 15 part def. – Total des entrées: 1065 €

Eng. Sup.: *Prospero*

Consition spéciale: *Morsan (IRE)*

1 long $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ long, encolure, courte encolure, courte tête, $\frac{3}{4}$ long, tête, encolure, tête.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires:

3960€ *Light Wakeup Gb*, prime non attribuée.
1584€ *Keep Running Ger*, prime non attribuée.
1188€ *Prospero*.
792€ *Kalaos (Ire)*.
324€ *Furious Des Aigles*.

Primes aux éleveurs:

680€ Global Equine Consultant Serv., prime non attribuée.
466€ M^{me} Larissa Kneip, M^{me} Sandrine Grevet.
272€ M. Ohmeis, prime non attribuée.
203€ Alain Jathiere, Stlvi Compania Financiera S. A.
146€ Suc. Yvon Lelimoizouin, Jean-Claude-Alain Dupouy.

Temps total: 1'29"24"

Le hongre MORSAN (IRE) a été déclaré non partant, le terrain ne correspondant pas à ses aptitudes.

Le hongre LIGHT WAKEUP (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1058 ⁴⁵¹⁹ **PRIX DES ROCHERS DE FONTAINEBLEAU** **1 800 m**
(Handicap divisé - Femelles)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

25 000 € (12500, 4750, 3500, 2000, 1000, 750, 500) – dotation France Galop

Pour juments de **4 ans et au-dessus** ayant couru depuis le 12 octobre 2021 inclus.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 6: Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +30,5.

- 485** ³ **Rovienne (IRE)**, f, β , 5 ans, par Lawman et Remake (GB) (Dansili GB), 58^{1/2} k, Le Haras de La Gousserie (*M. Barzalona*), R. Chotard – (n° corde 7) **1**

- 919** ⁵ **My Flinders GB**, f, β , 6 ans, par Toronado (IRE) et My Broken Drum GB (Slickly), 59^{1/2} k (58 k), β , JJ. Boutin (*H. Boutin*), JJ. Boutin – (n° corde 1) **2**
- 760** ² **Queen'S Of Marshal**, f, β , 8 ans, par Air Chief Marshal IRE et Queen'S Garden USA (Kingmambo USA), 56^{1/2} k, M^{me} C. Collet-Vidal (*C. Demuro*), Rob. Collet (s) – (n° corde 2) **3**
- Juilley**, f, gr, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Jefire GB (American Post GB), 60 k (58^{1/2} k), Sparkling Star (*M^{me} M. Velon*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 10) **4**
- 882** **Bonnie Hopps**, f, β , 4 ans, par Captain Marvelous IRE et New Style GER (Tertullian USA), 60 k, A. Morteo (*Q. Perrette*), M^{me} L. Kneip – (n° corde 9) **5**
- 316** ⁴ **Pikes Peak**, f, gr, 7 ans, par Mastercraftsman IRE et Pietra Santa [Acclamation (GB)], 57 k (54^{1/2} k), \otimes , Woodpark Bloodstock Ltd (*M^{me} M. Peslier*), D. Smaga – (n° corde 11) **6**
- 619** ² **In Paradise**, f, al, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Pure Paradise GER (Lord Of England GER), 59 k, β , M^{me} A. Sundstrom (*M. Guyon*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 12) **7**
- 776** **La Wood**, f, 6 ans, 56^{1/2} k, ϕ , C. Lecrivain (*R. Thomas*), C. Lecrivain – (n° corde 13) **8**
- 688** ² **Infinite Passion**, f, 6 ans, 55^{1/2} k, β , F. Leblanc (*C. Soumillon*), N. Caullery – (n° corde 14) **9**
- 648** ³ **Perhaps**, f, 5 ans, 60 k (58^{1/2} k), β , D. Boullais (*M^{me} M. Eon*), L. Viel (s) – (n° corde 5) **10**
- 722** **Raja Luna**, f, 5 ans, 58^{1/2} k (57 k), M. Piochaud (*M^{me} M. Michel*), A. Spanu – (n° corde 8) **-**
- 644** **Belle Impression**, f, 5 ans, 54 k (52^{1/2} k), β , M^{me} L. Kneip (*M^{me} P. Cheyer*), M^{me} L. Kneip – (n° corde 6) **-**
- 752** ³ **Palombaggia IRE**, f, 4 ans, 59 k (58 k), β , Ecurie Michel Doineau (*J. Nicoleau*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 4) **-**
- 619** ⁶ **Zillipom**, f, 4 ans, 59 k, β , Har. Haras De Couely (*G. Benoist*), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 3) **arr**

14 partants; 14 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 770 €
encolure, encolure, 3 long, courte tête, $\frac{1}{2}$ long, 1 long $\frac{1}{4}$, encolure, 2 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long.

12500€ – 4750€ – 3500€ – 2000€ – 1000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires:

6187€ *Rovienne (Ire)*.
1923€ *My Flinders Gb*, prime non attribuée.
1417€ *Queen'S Of Marshal*.
990€ *Juilley*.
495€ *Bonnie Hopps*.
303€ *Pikes Peak*.
247€ *In Paradise*.

Primes aux éleveurs:

1588€ Haras De La Perelle.
639€ M^{me} Louise Collet-Vidal, M^{me} Camille Collet-Vidal.
403€ Benjamin Edmund Sangster, prime non attribuée.
254€ Franklin Finance S.A. .
194€ M^{me} Larissa Kneip, M^{me} Sandrine Grevet.
89€ Aleyrion Bloodstock Ltd.
63€ Haras De Saint Julien.

Temps total: 1'55"4"

Les Commissaires ont autorisé la jument JUILLEY à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Grégory BENOIST en ses explications sur le comportement de la jument ZILLIPOM arrêtée dans le dernier tournant.

L'intéressé a indiqué qu'il n'avait pas trouvé ladite jument dans son état normal, qu'il s'était trouvé rapidement sans ressources après le départ et qu'il avait jugé préférable de l'arrêter dans le dernier tournant.

Ce dernier a aussi précisé que la jument ZILLIPOM avait eu le même comportement lors d'une précédente course avec un autre jockey. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les juments ROVIENNE (IRE) et JUILLEY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550 102

mardi 12 avril 2022

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses: Pierre BARBE – Nathalie BELINGUIER – Philippe VORNIERE

1059 ⁴⁰³⁸ **PRIX JEAN-PAUL LATRUBESSE** **1 000 m**
(À réclamer)

15 000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans** mis à réclamer pour 16.000 ou 20.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 20.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant reçu une allocation de 7.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

(LIGNE DROITE)

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 000 m env.

- 912 Magic Dariya**, f, al, 2 ans, par Dariyan et Lonely Star (Sleeping Car), 54^{1/2} k, ♂, (16 000), D. Bouquill (F. Veron), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 8) **1**
- Aramitz**, m, al, 2 ans, par Birchwood IRE et Aracacha (GB) (Teofilo IRE), 58 k, (20 000), M^{me} K. Denambride (A. Werle), C. Pautier – (n° corde 3) **2**
- 777 Mandy**, f, b, 2 ans, par Prince Gibraltar et Zvetka (IRE) (Lawman), 56^{1/2} k (55 k), (20 000), M^{me} S. Pelletan (M. Pelletan), J.L. Pelletan – (n° corde 6) **3**
- Wedding Wild**, f, b, 2 ans, par Soul City IRE et Ruby Wedding (Panis (USA)), 54^{1/2} k (53 k), (16 000), M^{me} C. Gavilan (M^{me} L. Le Pemp), M^{me} C. Gavilan – (n° corde 4) **4**
- 777 La Panthourie**, f, b, 2 ans, par Birchwood IRE et Bocca Bianca GER [Saddex (GB)], 54^{1/2} k (53 k), (16 000), GR. Petit (M^{me} A. Merou), de O. Montzey – (n° corde 5) **5**
- Pleine D'Envie**, f, 2 ans, 56^{1/2} k (53 k), (20 000), Free Man Racing (M^{me} A. Mekouche), S. Brogi – (n° corde 2) **6**
- 800 Angelinna**, f, 2 ans, 54^{1/2} k, ♂, (16 000), A. Chopard (G. Trolley de P.), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 7) **7**
- Zokoa**, m, 2 ans, 58 k, ♂, (20 000), F. Sanchez (M. Forest), F. Sanchez – (n° corde 9) **8**
- 800⁵ Inquisitive Mind IRE**, f, 2 ans, 54^{1/2} k, ♂, (16 000), M^{me} T. Marnane (H. Journiac), F. Guyader (s) – (n° corde 1) **9**

9 partants ; 13 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 429 €
 3/4 long, 3 long, 1 long 3/4, courte encolure, 1 long, 1/2 long, 3 long, 5 long.
 7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

5400€ *Magic Dariya*.

2160€ *Aramitz*.

1620€ *Mandy*.

1080€ *Wedding Wild*.

540€ *La Panthourie*.

Primes aux éleveurs :

1677€ Eric Lemaitre, Cyprien Lemaitre, M^{me} Constance Lemaitre.

670€ Jean-Paul Lemelletier, Poulinières. Com.

503€ Francois-Marie Cottin.

335€ Roger-Yves Simon, Christophe Guimard, Ferdinand-Fabrice Guimard, Guillaume Nicot.

167€ M^{me} Elza Petit, M^{me} Hannah Petit.

Temps total : 1'0"30"

Les Commissaires ont autorisé le poulain ARAMITZ à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. Les Commissaires ont autorisé le poulain ZOKOA à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Hugo JOURNIAC sur la performance de la pouliche INQUISITIVE MIND IRE, arrivée non-placée.

L'intéressé a déclaré que dès la sortie des stalles de départ ladite pouliche n'avait pas d'action et n'a jamais été dans le rythme de la course. Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'examiner ladite pouliche.

L'examen vétérinaire n'a pas révélé de problème physique apparent.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Guillaume TROLLEY de PREVAUX en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La pouliche MAGIC DARIYA et le poulain ARAMITZ ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1060⁴⁰³⁹ PRIX DU DOCTEUR JACQUES MAUZE **1 800 m**
 (Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 180, 3 080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus gagné une Classe 2 ou été classés 2^e ou 3^e d'une Listed. **Poids : 57 k.** Les chevaux ayant depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus reçu une allocation de 13.500 porteront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6: Plat, Dist. 1 800 m env.

- 780¹ Samapy**, m, r, 3 ans, par Birchwood IRE et Annie Mae Mucho IRE (Linamix), 57 k, L. Roveda (A. Crastus), M. Guarnieri – (n° corde 7) **1**
- Moutarde**, m, b, 3 ans, par No Nay Never USA et Pagua IRE (Zamindar USA), 57 k, Prime Equestrian SARL (G. Guedj-Gay), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 4) **2**
- Menilles**, f, b, 3 ans, par Recorder GB et Moenville (GB) (Hat Trick JPN), 55^{1/2} k, G. Augustin-Normand (E. Corallo), C. Ferland (s) – (n° corde 8) **3**
- 537⁵ Battle Of The Nile GB**, h, b, 3 ans, par Havana Gold IRE et Gertrude Versed GB (Manduro GER), 57 k, ♂, DM. Batista Ribeiro (R. Sousa Ferreira), G. Vaz – (n° corde 9) **4**
- Malvarrosa**, f, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Double Mix (Sagamix), 55^{1/2} k, Ecurie Antonio Caro (JB. Eyquem), J.C. Rouget (s) – (n° corde 3) **5**
- 829¹ Grand Large**, h, b, 3 ans, par Bobby'S Kitten USA et Bright Sky (IRE) (Wolfhound USA), 57 k, ♂, M^{me} A. Negre de Watrigant (F. Veron), de D. Watrigant (s) – (n° corde 2) **6**
- 781⁴ Six Different Ways**, f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Final Call GB (Rail Link GB), 55^{1/2} k, D. Bouquill (G. Trolley de P.), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 1) **7**
- 582⁶ Woodwind**, m, 3 ans, 57 k, R. Henley (I. Mendizabal), de D. Watrigant (s) – (n° corde 5) **8**
- Cade'S (GB)**, h, 3 ans, 57 k, C. Vazquez Gonzalez (M. Foulon), RC. Montenegro – (n° corde 6) **9**

9 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 792 €
 Eng. Sup. : *Battle Of The Nile GB*

1 long, courte tête, 1 long 3/4, 1 long 1/2, nez, 3/4 long, 1 long 1/2, 1 long 1/2.
 11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€ – 440€

Primes aux propriétaires :

7920€ *Samapy*.

3009€ *Moutarde*.

2217€ *Menilles*.

1267€ *Battle Of The Nile Gb*, prime non attribuée.

633€ *Malvarrosa*.

475€ *Grand Large*.

316€ *Six Different Ways*.

Primes aux éleveurs :

2459€ M^{me} Julie Mestrallet, Lj Negoce, M^{me} Agathe Cousin Mestrallet, M^{me} Aline Crenn.

688€ Franklin Finance S.A. .

611€ Ecurie Des Monceaux, Suc. Antoine Bozo, Framont Limited, Meridian International Sarl.

196€ Alain Clavier, Roger-Yves Simon, M^{me} Meline Mechineau, M^{me} Anne Clavier.

149€ The Gertrude Versed Partnershi, prime non attribuée.

98€ Didier Bouquill, Andre Ladeveze.

96€ Elevage Haras De Bourgeauville.

Prime F.E.E. :

2500€ *Samapy*.

Temps total : 1'54"24"

A l'issue de la course, suite à un incident survenu à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys IORITZ MENDIZABAL (WOODWIND), arrivé non-placé, Jean-Bernard EYQUEM (MALVARROSA), arrivé non-placé, Guillaume GUEDJ-GAY (MOUTARDE), arrivé 2^e et Enzo CORALLO (MENILLES), arrivé 3^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné les jockeys Enzo CORALLO et Guillaume GUEDJ-GAY par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir eu un comportement fautif en laissant pencher leurs chevaux et avoir ainsi contrarié leurs concurrents.

Le poulain SAMAPY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1061⁴⁰⁴³ PRIX AL SAKBE - WATHBA STALLIONS CUP **1 900 m**
 (Arabes)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dont France Galop : 9 000

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, inscrits au Stud-Book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Un trophée sera offert par le Sheikh Mansoor Festival à l'entourage du cheval gagnant.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P7: Plat, Dist. 1 900 m env.

- Muharib Du Soliel GB**, m, b, 4 ans, par Munjiz et Majid Du Soleil GB (Majd Al Arab GB), 56 k, JD. Kippen (JB. Eyquem), M^{me} JF. Bernard – (n° corde 3) **1**

592	²	Hareeb , m, gr, 4 ans, par Mared Al Sahara GB et Princesse Monlau (Munjiz), 58 k, M. Al Thani (A. Crastus), T. Fourcy (s) – (n° corde 9)	2
592		Socrates , m, b, 4 ans, par Af Albahar UAE et Saka (Tornado De Syrah), 58 k, ♂, J.L. Jardel (G. Guedj-Gay), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 14)	3
		Saint Al Maury , m, b, 4 ans, par Munjiz et Sainte Al Maury (Akbar), 58 k (54 ^{1/2} k), H. Al Alawi (G. Sanchez), M ^{me} JF. Bernard – (n° corde 13)	4
		Saqar Alfalah , m, al, 4 ans, par Al Mamun Monlau et Shaqraa (Al Saoudi), 56 k (54 ^{1/2} k), MOHA Al-Ali (A. Gutierrez Val), M ^{me} JF. Bernard – (n° corde 12)	5
		Ei Nino , m, 4 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, Haras du Grand Courgeon (d'O. Andigne), J. de Mieulle (s) – (n° corde 1)	6
		Timaya Al Ashai , f, 4 ans, 54 k, ♀, Al Ashai Stud (M. Forest), F. Sanchez – (n° corde 10)	7
592	⁵	Ajrad Athbah GB , m, 4 ans, 58 k, ♂, Yas Horse Racing Management (I. Mendizabal), D. Guillemain (s) – (n° corde 15)	8
		Petite Khayla , f, 4 ans, 54 k, ♀, D. Lacave (A. Werle), O Trigodet (s) – (n° corde 8)	9
		Sedrah , f, 4 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), ♂, Al Shaqab Racing (M ^{me} L. Foulard), T. Fourcy (s) – (n° corde 5)	10
		Jalil , h, 4 ans, 58 k, ♂, Ecuries Royales d'Oman (B. Flandrin), F. Sanchez – (n° corde 4)	–
592		Idyliik El Alhem , m, 4 ans, 58 k, M ^{me} I. Duffer (F. Veron), M ^{me} JF. Bernard – (n° corde 6)	–
592		Lammeh Essalem TUN , m, 4 ans, 58 k (54 ^{1/2} k), ♂, B. Ben Ayad (A. de Lepine), T. Lemer – (n° corde 2)	–
		Al Muwaiji , m, 4 ans, 58 k, ♂, A. Al Aidarous (E. Revolte), T. Lemer – (n° corde 11)	–
661		Bonnatella , f, 4 ans, 56 k (54 k), ♂, A. Al-Attayah (D. Morin), J. de Mieulle (s) – (n° corde 7)	–

15 partants ; 20 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 719 €
courte encolure, 3 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 3 long 1/2, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 1 long, 2 long.

7 000 € – 2 800 € – 2 100 € – 1 400 € – 700 €

Primes aux propriétaires :

3 465 € *Muharib Du Soliel Gb*, prime non attribuée.

1 386 € *Hareeb*.

1 039 € *Socrates*.

693 € *Saint Al Maury*.

346 € *Saqar Alfalah*.

Primes aux éleveurs :

595 € J. D. Kippen, prime non attribuée.

544 € Al Shahania Stud.

408 € Jean-Luc Jardel.

272 € M^{me} Renee-Laure Koch.

135 € Mohamed Obaid Humaid Alkhayyal Al-Ali.

Temps total : 2'6"42"

Les Commissaires ont autorisé le hongre JALIL à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche TIMAYA AL ASHAI à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche PETITE KHAYLA à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Gary SANCHEZ en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Laurie FOULARD en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

1062 ⁴⁰⁴⁰ PRIX JACQUES MELLER 1 600 m (Classe 2)

25 000 € (12 500, 4 750, 3 500, 2 000, 1 000, 750, 500) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus n'ayant pas depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus gagné une course de Groupe et n'ayant cette année ni gagné une course de Classe 1, ni été classés 2^e ou 3^e d'une Listed Race. Poids : 56 k. Surcharges accumulées en victoires et places depuis le 1^{er} juillet 2021 inclus : 1 k par 8.000.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Antolya, f, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Amber Two GB (Cadeaux Genereux GB), 56^{1/2} k (54 k), Ecurie Antonio Caro (H. Mousesan), JC. Rouget (s) – (n° corde 7)

779	⁴	Star Of Bengal GB , h, b, 7 ans, par Oasis Dream GB et Stage Presence IRE (Selkirk USA), 58 k, Salvador Dink Stud S.L. (F. Veron), RC. Montenegro – (n° corde 3)	2
495	¹	Bayoun , h, gr, 9 ans, par Kouroun et Baenia [Verglas (IRE)], 58 k, ♀, M ^{me} T. Lemer (A. Werle), T. Lemer – (n° corde 5)	3
646		Jas Hennessy , f, b, f, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Kitty D'Argos (Ecosais), 57 ^{1/2} k, ♀, F. Benavides (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 2)	4
518	⁷	Perseverants , m, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Perle Rare USA (Distorted Humor USA), 56 k, ♀, Cofinvest (I. Mendizabal), C. Ferland (s) – (n° corde 1)	5
873	⁶	Cirano ITY , m, al, 4 ans, par Arcano IRE et Concerto Finale IRE (Footstepsinthesand GB), 56 k (54 ^{1/2} k), Rangio Farm Srl (M ^{me} C. Pacaut), M. Guarnieri – (n° corde 6)	6
		Hot Spot (IRE) , h, b, 6 ans, par Siyouni et Excellent Girl GB (Exceed And Excel AUS), 60 k, ♀, DM. Batista Ribeiro (R. Sousa Ferreira), G. Vaz – (n° corde 9)	7
360		Indilili , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), M ^{me} M. Prunet-Foch (V. Chenet), M ^{me} M. Prunet-Foch – (n° corde 8)	8
		Candelas (IRE) , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), R. Avial Sanchez (Lu. Armand), R. Avial Lopez – (n° corde 4)	9

9 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 222 €
encolure, encolure, 2 long, 3/4 long, 1 long 1/2, 3 long, 1 long, 3/4 long.
12 500 € – 4 750 € – 3 500 € – 2 000 € – 1 000 € – 750 € – 500 €

Primes aux propriétaires :

6 187 € *Antolya*.

1 923 € *Star Of Bengal Gb*, prime non attribuée.

1 417 € *Bayoun*.

990 € *Jas Hennessy*.

495 € *Perseverants*.

371 € *Cirano Ity*, prime non attribuée.

202 € *Hot Spot (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

2 429 € Patrick Chedeville.

639 € Suc. Henri De La Chauvelais.

403 € Lady Bamford, prime non attribuée.

388 € Franck Benavides.

127 € Haras D'Etreham, Cofinvest, Yacatec Sarl.

91 € Aleyrion Bloodstock Ltd.

63 € Rangio Farm Srl, prime non attribuée.

Temps total : 1'40"84"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Hugo MOUESAN en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Les pouliches ANTOLYA et CANDELAS (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1063 ⁴⁰⁴² PRIX JEAN BARDON 2 000 m

(Handicap divisé)

(Classe 4)

Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P8 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +34,5.

765		Selly (GB) , f, al, 4 ans, par New Approach IRE et Kareemah IRE (Peintre Celebre USA), 59 ^{1/2} k, Alv. Urbano-Roldan (I. Mendizabal), RC. Montenegro – (n° corde 3)	1
497		Becquanon , h, b, f, 6 ans, par Denon USA et Khayriya [Valanour (IRE)], 58 ^{1/2} k (57 k), ♀, O Trigodet (s) (T. Pauquet), O Trigodet (s) – (n° corde 2)	2
710		Kenshow , f, al, 7 ans, par Rio De La Plata USA et Show Gorb SPA (Caradak IRE), 58 ^{1/2} k (57 k), ♂, M ^{me} C. Gavilan (M ^{me} L. Le Pemp), M ^{me} C. Gavilan – (n° corde 11)	3
830		Plateado , h, b, 6 ans, par Rio De La Plata USA et Airlight (IRE) (Tremolino USA), 60 k (58 ^{1/2} k), R. Singarin (A. de Lepine), M ^{me} S. Gavilan – (n° corde 9)	4
497	⁴	Queen Liberty , f, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Liberty In Love [Statue Of Liberty (USA)], 58 ^{1/2} k, ♂, JL. Raymond (A. Crastus), O Trigodet (s) – (n° corde 6)	5
497		Cardiel , h, 10 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), D. Chastenet (M ^{me} C. Cornet), D. Chastenet – (n° corde 8)	6
863		Lagertha Gibraltar , f, 5 ans, 51 ^{1/2} k (52 k), ♂, M. Comas Molist (H. Mousesan), M. Comas Molist – (n° corde 17)	7
880	⁶	Ishraq , m, 5 ans, 60 k, ♂, I. Elarre Alvarez (R. Sousa Ferreira), I. Elarre Alvarez – (n° corde 12)	8

235	Meu Leiro , h, 4 ans, 52 ^{1/2} k (50 k), Centro Equestre El Sable S.L. (<i>M^{me} J. Zambudio Perez</i>), E. Puente Simon – (n° corde 13)	9
712	³ Saturno , h, 6 ans, 51 k, ♂♂, JA. Carvalho Fernandes (<i>R. Delage</i>), MLG. de Carvalho – (n° corde 1)	10
364	Mister Gabriel , h, 6 ans, 51 k (51 ^{1/2} k), ♂♂, C. Raimont (<i>F. Veron</i>), J. Piednoel – (n° corde 14)	–
549	Bilwaukee , h, 7 ans, 53 k (53 ^{1/2} k), ♂, P. Dufreche (<i>G. Trolley de P.</i>), P. Dufreche – (n° corde 10)	–
836	Elusive Plant , f, 6 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), Pur Sang d'Alienor (<i>M^{me} M. Meyer</i>), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 15)	–
286	Semeur D'Espoir , h, 8 ans, 56 k, R. Monnier (<i>M. Forest</i>), A. Bonin (s) – (n° corde 16)	–
	Rhumteqcahoutte , h, 4 ans, 55 k, ♂♂, A. Piednoel (<i>G. Guedj-Gay</i>), J. Piednoel – (n° corde 4)	–
742	⁵ Cosy , h, 4 ans, 59 k, ♂♂, CO. Corral (<i>E. Revolte</i>), de O. Montzey – (n° corde 5)	–
389	Kuko IRE , h, 5 ans, 56 ^{1/2} k, ♂♂, J. Calderon Romero (<i>C. Cadel</i>), J. Calderon Romero – (n° corde 7)	tbé

17 partants ; 17 eng. ; 17 part def. – Total des entrées : 523 €
1 long ¼, 2 long, ½ long, courte tête, 1 long, 2 long ½, 1 long ½, 1 long ½, tête.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

3 465 € *Selly (Gb)*.
1 134 € *Becquanon*.
850 € *Kenshow*.
567 € *Plateado*.
283 € *Queen Liberty*.

Primes aux éleveurs :

889 € Framont Limited.
511 € Bernard Becquart, Robert Schlienger, Paul Schlienger.
383 € Guy Pariente Holding.
255 € M^{me} Angela Kurth.
127 € Ecurie Biraben.

Temps total : 2'3"56"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du hongre KUKO IRE (Clément CADEL), survenue à environ 200 mètres du poteau d'arrivée. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Clément CADEL, Guillaume TROLLEY de PREVAUX (BILWAUKEE), arrivé non-placé et Marlène MEYER (ELUSIVE PLANT), arrivée non-placée, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la chute du hongre KUKO IRE n'était pas due à l'irrégularité de l'un des concurrents, ladite pouliche, qui n'avait plus de ressource à cet endroit du parcours, s'était légèrement déportée seule vers l'extérieur de la piste, galopant un court instant dans les postérieurs du cheval qui la précédait, ce qui a entraîné sa chute.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Hugo MOUESAN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

Le hongre PLATEADO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1064 ⁴⁰⁴¹ **PRIX E2M** **2 000 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P8 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +26.

710	⁴ Orri IRE , m, b, 8 ans, par Roderic O'Connor IRE et Pixie'S Blue IRE (Hawk Wing USA), 54 k, ♂, JF. Lopes Faria (<i>M. Lauron</i>), MLG. de Carvalho – (n° corde 5)	1
710	El Ingrato , h, b, 6 ans, par Toronado (IRE) et Narya IRE (Halling USA), 59 ^{1/2} k, ♂, A. Odriozola Arzallus (<i>C. Cadel</i>), R. Avial Lopez – (n° corde 4)	2
498	² Va S'Y Mix , h, al, 5 ans, par Gemix et Vesilia [Nombre Premier (GB)], 61 ^{1/2} k, ♂, Y. Fremiot (<i>A. Crastus</i>), O Trigodet (s) – (n° corde 7)	3
710	² Talisman Touch , h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Touch Of Silk [Shamardal (USA)], 55 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} F. Guedj (<i>G. Guedj-Gay</i>), T. Lemer – (n° corde 3)	4
782	Lou Balicot , f, b, 4 ans, par Estidhkaar IRE et Light It Up IRE (Elusive City USA), 56 k (54 ^{1/2} k), G. Lachi (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), M. Guarnieri – (n° corde 13)	5
610	Verdina , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k, ♂, M. Foursin (<i>V. Seguy</i>), de O. Montzey – (n° corde 6)	6
476	The Magic Man , h, 5 ans, 53 k (53 ^{1/2} k), ♂♂, M ^{me} M. Briancon (<i>G. Trolley de P.</i>), J. Piednoel – (n° corde 1)	7

541	Magic Mercury , h, 4 ans, 62 ^{1/2} k (61 ^{1/2} k), E. Rosjoe (<i>C. Merille</i>), D. Guillemain (s) – (n° corde 11)	8
267	Crisalsa , h, 5 ans, 57 k, A. Bonin (s) (<i>M. Forest</i>), A. Bonin (s) – (n° corde 15)	9
	Charm King , h, 5 ans, 54 k, G de Moliner (<i>I. Mendizabal</i>), F. Seguin – (n° corde 18)	10
	Belcha , h, 6 ans, 52 k, L. Boutault (<i>M^{me} A. Merou</i>), L. Boutault – (n° corde 14)	–
861	Molino , m, 5 ans, 52 k (49 ^{1/2} k), ♂, P. Nicot (s) (<i>M^{me} A. Mekouche</i>), P. Nicot (s) – (n° corde 8)	–
543	Shinobi , h, 5 ans, 56 k, Needful S.L. (<i>R. Sousa Ferreira</i>), M. Comas Molist – (n° corde 10)	–
830	⁴ Giovanni Dal Ponte (GB) , h, 7 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), RJJ. Borrel (<i>M^{me} M. Meyer</i>), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 2)	–
	Win Boy , h, 9 ans, 52 k (53 k), P. Dufreche (<i>A. Werle</i>), P. Dufreche – (n° corde 12)	–
498	¹ Xarun , h, 5 ans, 59 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} C. Mallemanche-Toal (<i>F. Veron</i>), de A. Watrigant (s) – (n° corde 17)	–
899	Dann , h, 7 ans, 52 ^{1/2} k (51 k), F. Seguin (<i>Lu. Armand</i>), F. Seguin – (n° corde 16)	–
782	Izana Bere , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k, ♂♂, SCEA Carant (<i>A. Gutierrez Val</i>), de A. Watrigant (s) – (n° corde 9)	–

18 partants ; 54 eng. ; 18 part def. – Total des entrées : 1 401 €
encolure, courte encolure, courte encolure, 1 long, 3 long ½, courte tête,
1 long ½, courte encolure, ½ long.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

3 645 € *Orri Ire*, prime non attribuée.
1 458 € *El Ingrato*.
1 336 € *Va S'Y Mix*.
891 € *Talisman Touch*.
445 € *Lou Balicot*.

Primes aux éleveurs :

765 € Pixies Syndicate, prime non attribuée.
524 € Yves Fremiot, M^{me} Yves Fremiot.
429 € Castellana Tax & Legal Sl, Mauricio Delcher Sanchez.
349 € Dieter Burkle.
114 € John Kilpatrick.

Temps total : 2'3"25"

Les Commissaires ont autorisé le hongre TALISMAN TOUCH à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Guillaume GUED-GAY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Guillaume TROLLEY de PREVAUX en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Le hongre EL INGRATO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CHANTILLY

0002 103

mercredi 13 avril 2022

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Stéphanie DABURON – Gérald SAUQUE –
Gérard LAVOINE

1065 ³²⁷ **PRIX DU PREMIER PAS** **1 000 m**
(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° L4 : Plat, Dist. 1 000 m env.

	Manhattan Jungle IRE , f, b, 2 ans, par Bungle Inthejungle GB et Skylight IRE (Acclamation GB), 56 ^{1/2} k, Macauliffe/Don/De Souza (<i>T. Piccone</i>), M ^{me} A. Murphy – (n° corde 4)	1
	Gauss , m, b.m, 2 ans, par Shalaa IRE et Mahima (Linamix), 58 k, Thoroughbred Bloodstock Agency (<i>C. Demuro</i>), G. Bietolini – (n° corde 3)	2
	Super Star , f, b, 2 ans, par Anodin (IRE) et Mon Etoile [Theyououare (USA)], 56 ^{1/2} k, Ecurie Ades Hazan (<i>T. Trullier</i>), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 10)	3

- Denver Chop**, m, b, 2 ans, par Vale Of York IRE et Dona Chope [Déportivo (GB)], 58 k, A. Chopard (*I. Mendizabal*), de O. Montzey – (n° corde 5) **4**
- Alvina**, f, b, 2 ans, par Shalaa IRE et Melusine (GB) (Zamindar USA), 56^{1/2} k, D. Mary (*M. Barzalona*), de H. Nicolay – (n° corde 13) **5**
- Saggezza**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, N. Ricignuolo (*C. Soumillon*), P. Decouz (s) – (n° corde 11) **6**
- Sodapop IRE**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, D. Maughan (*A. Lemaitre*), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 2) **7**
- Belbek**, m, 2 ans, 58 k, N. Bizakov (*O. Peslier*), A. Fabre (s) – (n° corde 6) **8**
- Silk Sonic**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, Salabi Racing (*G. Benoist*), Y. Barberot (s) – (n° corde 14) **9**
- Les Trois Vallees**, h, 2 ans, 58 k, Rob. Collet (s) (*A. Pouchin*), Rob. Collet (s) – (n° corde 7) **10**
- Lady Roche**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, M^{me} G. Hauvel (*S. Pasquier*), M^{me} A. Wattel – (n° corde 12) –
- Braggin Rights IRE**, m, 2 ans, 58 k, M^{me} T. Marnane (*M. Guyon*), F. Guyader (s) – (n° corde 1) –
- Worth A Team**, m, 2 ans, 58 k (56^{1/2} k), MA. Berghgracht (*S. Planque*), Tim. Donworth (s) – (n° corde 8) –
- Shama**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, β, Ecurie Des Novices (*A. Madamet*), P&F. Adda & Renaut (s) – (n° corde 9) –

14 partants; 26 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 1 738 €

Eng. Sup.: Gauss

3 long, 3/4 long, tête, 1 long 1/2, tête, 2 long, 2 long 1/2, 3 long, encolure.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires:

9720 € *Manhattan Jungle Ire*, prime non attribuée.

3888 € *Gauss*.

2916 € *Super Star*.

1944 € *Denver Chop*.

972 € *Alvina*.

Primes aux éleveurs:

1207 € Elevage Haras De Bourgeauville.

1147 € Patrick F. Headon, prime non attribuée.

905 € Eric Puerari, Ecurie Ades Hazan.

603 € Alain Chopard.

301 € Ecurie Serval.

Prime F.E.E.:

2500 € *Manhattan Jungle Ire*.

Temps total: 1'11"48"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Simon PLANQUE (WORTH A TEAM), arrivé non-placé et Christophe SOUMILLON (SAGGEZZA), arrivé non-placé, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir eu un comportement fautif, à environ 350 mètres après l'ouverture des stalles de départ, en se rapprochant de la lice intérieure et avoir ainsi contraint le jockey Simon PLANQUE à reprendre un court instant le poulain WORTH A TEAM.

L'examen vétérinaire de la pouliche SAGGEZZA a révélé une légère atteinte sur la face latérale du postérieur gauche.

Les pouliches MANHATTAN JUNGLE IRE et SUPER STAR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1066** ³³³ **PRIX DU PAVE DE LA BICHE** **1 900 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve (PSF)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° Z5: Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence: +34.

- 906** ² **Beama**, f, b.f, 9 ans, par Elusive City USA et High Will [High Chaparral (IRE)], 58^{1/2} k (57 k), φ, J. Keppens (*E. Verhestraeten*), J. Keppens – (n° corde 7) **1**
- 688** ³ **Express Power IRE**, h, al, 4 ans, par Power GB et Esteemable GB (Nayef USA), 57^{1/2} k, ♂β, Ecurie Michel Doineau (*T. Bachelot*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 16) **2**
- 691** **King Of Twist**, h, b, 6 ans, par Kingsalsa USA et Twisting [Pivotal (GB)], 60 k, M^{me} C. Wingtans (*G. Benoist*), N. Caullery – (n° corde 4) **3**
- 517** **Downeva**, m, b, 9 ans, par Evasive GB et Exit Down (IRE) (Exit To Nowhere USA), 59 k (57^{1/2} k), Ecurie Avant-Garde (*M^{me} M. Michel*), M^{me} R. Bouckhuys – (n° corde 13) **4**

- 804** ¹ **Honeymoon**, f, gr, 5 ans, par Spanish Moon USA et Risque De Verglas [Verglas (IRE)], 57^{1/2} k, φ, M^{me} R. Edwardsson Giron (*M. Barzalona*), M^{me} R. Edwardsson Giron – (n° corde 8) **5**
- 906** **Risky Jane**, f, 5 ans, 57^{1/2} k (56 k), β, M^{me} A. Baudron (*M^{me} A. Velon*), M^{me} A. Budka – (n° corde 6) **6**
- 906** **Armorigene**, h, 5 ans, 57^{1/2} k, ♂, O. Chiteoui (*C. Demuro*), E. Lyon – (n° corde 3) **7**
- 823** ⁵ **Multamis IRE**, h, 6 ans, 58^{1/2} k, J. Bertin (*L. Boisseau*), J. Bertin – (n° corde 14) **8**
- 908** **Reponse Exacte**, f, 6 ans, 58 k, β, Ecurie Alliance (*S. Maillot*), G. Aidant – (n° corde 2) **8**
- 645** **Thunder Dream**, m, 4 ans, 59 k, T. Lemarie (*Y. Bourgeois*), T. Lemarie – (n° corde 10) **10**
- 691** **Great Dream**, h, 8 ans, 58 k, Ecurie Rogier (*S. Pasquier*), M. Boutin (s) – (n° corde 11) –
- 688** ¹ **It'S On Us**, f, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), β, M. Boutin (s) (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 5) –
- 977** **La Fibre**, h, 8 ans, 58^{1/2} k (57 k), β, P. Desplaces (*M^{me} A. Nicco*), C. Martinon – (n° corde 17) –
- 908** ¹ **Arrogante**, m, 5 ans, 59 k, ♂β, F. Martins/C. de V. A. LDA (*M. Guyon*), JA. Ferreira de Oliveira – (n° corde 12) –
- 830** **Honor Bere**, h, 5 ans, 60 k, φβ, Jl. Landa Mena (*C. Soumillon*), I. Elarre Alvarez – (n° corde 1) –
- 775** **Any Guest IRE**, h, 9 ans, 59 k, φβ, G. Alimpinisis (*P. Bazire*), G. Alimpinisis – (n° corde 9) –

16 partants; 17 eng.; 17 part def. – Total des entrées: 750 €

Certif. vétérinaire: *Anonyme*

2 long 1/2, 2 long 1/2, 3/4 long, courte tête, 1 long 1/4, tête, courte tête, dead-heat, tête.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

3847 € *Beama*.

1881 € *Express Power Ire*, prime non attribuée.

1154 € *King Of Twist*.

769 € *Downeva*.

470 € *Honeymoon*.

Primes aux éleveurs:

1735 € Noir Et Or Elevage S.A., Pierre-Paul Richou.

520 € M^{me} Christian Wingtans.

346 € Roger Brugel, M^{me} Evelyne Marie.

323 € M^{me} C. R. Philipson, prime non attribuée.

184 € Suc. Ruth Wenche Allen.

Temps total: 1'55"27"

La jument BEAMA et le hongre EXPRESS POWER IRE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1067** ³²⁸ **PRIX DE FRAUENFELD** **2 000 m**
(Mâles et Hongres)
(Classe 2)

28000 € (14000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans** ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou été classés 2^e ou 3^e d'une Listed. **Poids: 57 k.**

Un souvenir sera offert par Monsieur Christoph MUELLER, Président de l'hippodrome de Frauenfeld (Suisse), au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey et au cavalier d'entraînement du poulain gagnant.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° E1: Plat, Dist. 2 000 m env.

- Sir Bob Parker**, m, b, 3 ans, par Siyouni et Pacifique (IRE) [Montjeu (IRE)], 57 k, M. Watt (*C. Demuro*), D. Menuisier – (n° corde 4) **1**
- Mirabad**, m, b, 3 ans, par Gleneagles IRE et Mila [Cape Cross (IRE)], 57 k, β, . Aga Khan (*C. Soumillon*), M. Delzangles – (n° corde 1) **2**
- Sir Basset**, m, b.f, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Apulia USA (Street Cry IRE), 57 k, R. Dupuy-Naulot (*O. Peslier*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 3) **3**
- 866** ¹ **Gaucher (GB)**, m, al, 3 ans, par Frankel GB et Left Hand (GB) (Dubawi IRE), 57 k, Δ, Wertheimer & Frere (*M. Guyon*), C. Laffon-Parias – (n° corde 7) **4**
- 858** ⁴ **Safni IRE**, m, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Savanne IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 57 k, Gestut Ammerland (*A. Madamet*), A. Fabre (s) – (n° corde 2) **5**
- 657** ¹ **Ultrasound**, h, al, 3 ans, par Ultra IRE et Zigzag [Dylan Thomas (IRE)], 57 k, A. Pratt (*T. Bachelot*), S. Wattel (s) – (n° corde 6) **6**
- Tchoro**, m, al, 3 ans, par Ectot (GB) et Williamine (IRE) (Elusive City USA), 57 k, T. de Seyssel (*R. Thomas*), P. Decouz (s) – (n° corde 5) **7**
- 7 partants; 12 eng.; 2 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 1422 €
- Eng. Sup.: *Sir Bob Parker, Safni IRE*

courte encolure, 2 long ½, 3 long, 3 long ½, 4 long, 3 long.
14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

10 080 € Sir Bob Parker.
3 830 € Mirabad.
2 822 € Sir Basset.
1 612 € Gaucher (Gb).
806 € Safni Ire, prime non attribuée.
604 € Ultrasound.
403 € Tchoro.

Primes aux éleveurs :

3 130 € Ecurie Des Monceaux, Ecurie Skymarc Farm.
876 € Dunmore Stud Ltd.
777 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
327 € Wertheimer & Frere.
187 € Adrian Pratt, Lord Clinton.
125 € Sylvain Vidal.
95 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.

Temps total : 2'7"22"

Les poulains SIR BOB PARKER et GAUCHER (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1068 ³³² **PRIX DU PAVE DE THIERS** **1 900 m**
(Handicap de catégorie divisé) (PSF)

(Classe 3)
Première épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence : +31.

- 776** ² **La Javanaise**, f, b, 5 ans, par War Command USA et Manaia [Oratorio (IRE)], 57^{1/2} k, ♂, D. Dumoulin (*T. Bachelot*), R. Le Gal – (n° corde 17) **1**
- 691** ⁴ **Archimede**, h, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Laura Angélique [Footstepsinthesand (GB)], 60 k, ♂, Ecurie Alaric de Murga (*I. Mendizabal*), P. Bary (s) – (n° corde 15) **2**
- 722** ² **Green Spirit**, h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Green Speed [Green Tune (USA)], 59^{1/2} k, ♂, M. Bollack-Badel (*C. Soumillon*), M. Bollack-Badel – (n° corde 7) **3**
- 678** ⁵ **Maxishine USA**, h, n.p., 6 ans, par Maxios (GB) et Sunshine Regae IRE (Cape Cross IRE), 58^{1/2} k, Ecurie Biraben (*M. Barzalona*), C. Brechon (s) – (n° corde 16) **4**
- 901** ⁴ **Trentino**, h, al, 6 ans, par Harbour Watch IRE et Added Attraction (Kendor), 60 k, Stall Laurus (*S. Pasquier*), M^{me} H. Sauer – (n° corde 11) **5**
- 895** ⁶ **Mang'Seko**, f, 5 ans, 59 k, ♂, M^{me} A. Karkosa (*L. Boisseau*), M^{me} A. Karkosa – (n° corde 3) **6**
- 602** **Mr Slicker**, h, 8 ans, 60 k, ♂, B.L. Jones (*C. Demuro*), AN. Hollinshead – (n° corde 8) **7**
- 970** ⁵ **Grisbi (GB)**, h, 7 ans, 58 k, M^{me} C. Collet-Vidal (*S. Maillot*), Rob. Collet (s) – (n° corde 5) **8**
- 678** **Business Plan**, f, 4 ans, 60 k, ♂, P. Faucampre (*G. Benoist*), S. Labate (s) – (n° corde 14) **9**
- 776** ⁵ **Roncherolles**, f, 4 ans, 60 k, ♂, Ecurie Alliance (*M. Guyon*), G. Aidant – (n° corde 12) **10**
- 920** **Putumayo**, h, 7 ans, 59 k (57^{1/2} k), ♂, JC. Daoudal (*H. Boutin*), B. Legros (s) – (n° corde 13) –
- 920** **Twin Boy**, h, 4 ans, 58 k, ♂, Ch. Plisson (s) (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 6) –
- 920** **Tepeka (GB)**, h, 5 ans, 60 k, ♂, M^{me} H. Mennessier (*R. Mangione*), M^{me} H. Mennessier – (n° corde 10) –
- 993** **Hot Summer**, h, 6 ans, 59^{1/2} k (58 k), Racing Stars (*M^{me} A. Molins*), L. Rovisse – (n° corde 9) –
- 493** **Ma Cherie Amour**, f, 4 ans, 59^{1/2} k, ♂, I. Elarre Alvarez (*T. Piccone*), I. Elarre Alvarez – (n° corde 2) –
- 776** **Contessa Senora**, f, 4 ans, 57^{1/2} k, ♂, Ecurie Haras des Senora (*E. Etienne*), P. Van de Poele (s) – (n° corde 4) –

16 partants ; 54 eng. ; 1 eng. sup. ; 17 part def. – Total des entrées : 2146 €

Eng. Sup. : *Business Plan*

Certif. vétérinaire : *Pressburg USA*

Chev. élim. : *Lancetti GER, Blue Link, The Donald*

courte tête, nez, 1 long ¾, ½ long, ½ long, courte encolure, ½ long, ¾ long, ¾ long.

10 500€ – 4 200€ – 3 150€ – 2 100€ – 1 050€

Primes aux propriétaires :

5 197 € *La Javanaise*.
2 079 € *Archimede*.
1 559 € *Green Spirit*.
850 € *Maxishine Usa*, prime non attribuée.
425 € *Trentino*.

Primes aux éleveurs :

1 334 € Sarl Jedburgh Stud, M^{me} Isabelle Corbani.
612 € Jeffrey Colin Smith.
533 € Suc. Roberto Cocheteux Tierno.
178 € Virazh Zao, prime non attribuée.
125 € Hubert Honore, Nd Bloodstock Ltd.

Temps total : 1'56"8"

La jument LA JAVANAISE et le hongre ARCHIMEDE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1069 ³³⁰ **PRIX DE LA FUTAIE DES EPINETTES** **1 100 m**
(Classe 2)

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant, depuis le 13 avril 2021 inclus, ni gagné une Listed, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de Groupe et n'ayant pas, depuis le 13 octobre 2021 inclus, été classés 2^e d'une Listed ni, depuis le 13 janvier 2022 inclus, gagné une Classe 1. **Poids : 57 k.** Les chevaux ayant, depuis le 13 octobre 2021 inclus, gagné une Classe 2 porteront 1 k. 1/2 ; plusieurs Classe 2 ou une Classe 1, 3 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° K4 : Plat, Dist. 1 100 m env.

- Prince Lancelot (GB)**, m, b, 4 ans, par Sir Prancealot IRE et Rainbow Vale [Moss Vale (IRE)], 57 k, A. Gilibert (*S. Pasquier*), F. Chappet – (n° corde 6) **1**
- Datthirey GB**, f, b, 5 ans, par Outstrip GB et Lady Benedicte IRE (Shamardal USA), 55^{1/2} k, Ekols Skalica Cr (*C. Soumillon*), V. Luka – (n° corde 8) **2**
- 864** **Tudo Bem**, h, b, 6 ans, par Sommerabend GB et Boulba D'Alben [Dark Angel (IRE)], 57 k (55^{1/2} k), H. Boutin (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 4) **3**
- Ken Colt (IRE)**, h, b, 7 ans, par Kendargent et Velvet Revolver IRE (Mujahid USA), 57 k, B. Chalmel (*C. Demuro*), F. Chappet – (n° corde 7) **4**
- 786** **Coco City**, h, b, 8 ans, par Elusive City USA et Coco USA (Storm Bird CAN), 57 k, Stall Laurus (*P. Bazire*), M^{me} H. Sauer – (n° corde 5) **5**
- 865** ³ **Baileys Blues (FR)**, h, al, 5 ans, par Supplicant GB et Indiana Blues GB (Indian Ridge IRE), 57 k, G.R. Bailey Ltd (*T. Piccone*), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 1) **6**
- 894** **Black Isle Boy IRE**, h, b, 8 ans, par Elzaam AUS et Shadow Mountain (GB) (Selkirk USA), 57 k (56 k), M^{me} N. Vermeulen (*S. Balcaen*), M^{me} N. Vermeulen – (n° corde 3) **7**

7 partants ; 20 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 332 €

Sans motif : *Cristal Marvelous*

4 long, 1 long ½, 2 long, 1 long ¾, ¾ long, 1 long.

14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

6 930 € *Prince Lancelot (Gb)*.
2 633 € *Datthirey Gb*, prime non attribuée.
1 587 € *Tudo Bem*.
907 € *Ken Colt (Ire)*.
453 € *Coco City*.
415 € *Baileys Blues (Fr)*, prime non attribuée.
226 € *Black Isle Boy Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1 779 € Ecurie Skymarc Farm.
715 € Boutin (S), M^{me} Carole Georgeault.
452 € Houghton Bloodstock UK Ltd, prime non attribuée.
409 € Stratford Place Stud.
204 € Ecurie Haras Du Cadran, Antoine Gilibert.
71 € Haras Des Trois Chapelles, prime non attribuée.
47 € Ballyhane Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'5"37"

Les Commissaires ont autorisé le hongre BAILEYS BLUES (FR) à être muni d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Tony PICCONE sur la performance du hongre BALILEYS BLUES (FR), arrivé non-placé. L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait jamais eu d'allant durant toute la course contrairement à son habitude et qu'il n'expliquait pas la contre performance de son cheval.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'examiner ledit hongre. L'examen vétérinaire n'a pas révélé de problème physique apparent.

Le poulain PRINCE LANCELOT (GB) et le hongre COCO CITY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1070 ³³¹ **PRIX DU CHAMP D'ALOUETTE** **1 600 m**
(Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis)
(Classe 3)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'ayant jamais été classés dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 13 avril 2021 inclus, gagné une Classe 2. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 13 juillet 2021 inclus: 1 k par 4.000.

Pour Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier 2021, gagné 25 courses (France et Etranger).

Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° H1: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 914** ⁶ **Simons King IRE**, m, b, 4 ans, par Kingman GB et Sanaya IRE (Barathea IRE), 58 k, ♂, Stall Picadilly (*K. Cljijmans*), MF. Weissmeier – (n° corde 5) **1**
- 648** **The Charmer**, h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Voodoo Charmer (IRE) [Sageburg (IRE)], 56 k (54^{1/2} k), ♂, Roy Racing Ltd (*M^{me} S. Chuette*), M. Delzangles – (n° corde 1) **2**
- Lazy GER**, h, b, 4 ans, par Siyouni et Larella GER (Anabaa USA), 58 k (56^{1/2} k), M^{me} Z. Wentworth (*M^{me} P. Du Crocq*), N. Clement (s) – (n° corde 12) **3**
- 606** **Jury Pico IRE**, f, b, 4 ans, par Night Of Thunder IRE et Think [Marchand De Sable (USA)], 57^{1/2} k, ♀, E. Elhrari (*M. Lauron*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 2) **4**
- Early Light**, h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Accalmie [Invincible Spirit (IRE)], 56 k, H. Saito (*M. Nobili*), F. Chappet – (n° corde 8) **4**
- 894** ⁵ **Frantoio (GB)**, h, 4 ans, 57 k, ♂, P. Normand (*S. Breux*), N. Caullery – (n° corde 4) **6**
- Miami Voice (IRE)**, m, 4 ans, 56 k, A. Jathiere (*P. Bazire*), A. & G. Bötti (s) – (n° corde 7) **7**
- 772** ³ **Talisha GB**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, ♀, Ecurie Victoria Dreams (*S. Laurent*), JPh. Dubois – (n° corde 3) **8**
- 606** ³ **Dirty Thirty GB**, f, 4 ans, 57^{1/2} k, Al Shira'AA Farms (*H. Boutin*), P. Bary (s) – (n° corde 11) **9**
- 297** **Hurry Up Castel**, f, 4 ans, 54^{1/2} k, ♂, A. Lecacheux (*E. Etienne*), M^{me} G. Gadbled – (n° corde 10) **10**
- 792** ¹ **Sky Glory**, h, 4 ans, 57 k, ♂, Ecurie des Mouettes (*Y. Bourgeois*), S. Culin – (n° corde 6) **-**
- 792** ⁵ **Zion GER**, h, 4 ans, 56 k, M^{me} S. Lengyel (*B. Flandrin*), HG. Rotering – (n° corde 9) **-**

12 partants; 39 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 1 303 €

3 long, courte tête, courte encolure, dead-heat, courte encolure, encolure, 1 long ¼, 2 long, 1 long.

9000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 350€ – 1 350€

Primes aux propriétaires:

4455 € *Simons King Ire*, prime non attribuée.

1782 € *The Charmer*.

1336 € *Lazy Ger*, prime non attribuée.

668 € *Jury Pico Ire*, prime non attribuée.

668 € *Early Light*.

Primes aux éleveurs:

765 € *Newstead Breeding Llc*, prime non attribuée.

699 € *M^{me} Sabrina Debarque*.

262 € *Haras Des Sablonnets, Aymard De Talhouet-Roy*.

229 € *Gestut Ittlingen*, prime non attribuée.

114 € *G. H. S Bloodstock*, prime non attribuée.

Temps total: 1'42"59"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Anthony LECACHEUX par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche TALISHA GB à être accompagnée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Yohan BOURGOIS sur la performance du hongre SKY GLORY, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre venait de gagner sur une piste en sable fibrée et que l'état du terrain proposé (4.0 au pénétromètre) ne lui avait pas convenu.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Matthias LAURON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

Le poulain SIMONS KING IRE et le hongre THE CHARMER ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1071 ³²⁹ **PRIX DUMKA** **2 000 m**
(Femelles)
(Classe 2)

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour pouliches de **3 ans** ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou été classées 2^o ou 3^o d'une Listed. **Poids: 57 k.**

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° E1: Plat, Dist. 2 000 m env.

- Ottilien**, f, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Vezina [Bering (GB)], 57 k, Quantum Leap Racing XVI (*O. Peslier*), D. Menuisier – (n° corde 1) **1**
- 615** ⁵ **Peshmerga (GER)**, f, al, 3 ans, par Counterattack AUS et Paper Faces USA (Lemon Drop Kid USA), 57 k, A. Damirdjian (*T. Piccone*), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 5) **2**
- 733** ² **Grey m**, f, gr, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Ymlaen IRE (Desert Prince IRE), 57 k, M^{me} D. Clee (*M. Guyon*), HA. Pantall – (n° corde 2) **3**
- Beaute Cachee**, f, n.m, 3 ans, par Literato et Sign And Seal IRE (Hurricane Run IRE), 57 k, ♂, M^{me} V. Lucas (*J. Mobian*), G. Barbedette – (n° corde 6) **4**
- 615** **Style Beauty**, f, gr, 3 ans, par Style Vendome et Heart Sprinkled IRE (Galileo IRE), 57 k, ♀, T. Yoshida (*C. Demuro*), S. Kobayashi (s) – (n° corde 3) **5**
- Life In Motion IRE**, f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Wavering IRE (Refuse To Bend IRE), 57 k, Godolphin SNC (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) – (n° corde 8) **6**
- Ebba**, f, b, 3 ans, par Medaglia D'Oro USA et Ebiyza IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 57 k, ♂, S.A. Aga Khan (*C. Soumillon*), FH. Graffard (s) – (n° corde 7) **7**
- 596** ² **Bambita IRE**, f, 3 ans, 57 k, ♂, R. Shaykhutdinov (*S. Pasquier*), F. Chappet – (n° corde 4) **8**
- 8 partants; 8 eng.; 3 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 1 685 €
- Eng. Sup.: *Ottilien*, *Life In Motion IRE*, *Bambita IRE*
- ¾ long, ¾ long, 1 long ½, 3 long, 9 long, 1 long ¾, loin.
- 14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires:

10 080 € *Ottilien*.

3 830 € *Peshmerga (Ger)*.

2 822 € *Grey m*.

1 612 € *Beaute Cachee*.

806 € *Style Beauty*.

604 € *Life In Motion Ire*, prime non attribuée.

403 € *Ebba*.

Primes aux éleveurs:

2 046 € *Seven Hills Bloodstock Nh Ltd*.

876 € *Suc. Derek Clee*.

777 € *Geoffrey Grimish*.

500 € *Gregor Vischer*.

250 € *Teruya Yoshida*.

81 € *S.A. Aga Khan*.

71 € *Godolphin*, prime non attribuée.

Temps total: 2'7"57"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Christophe SOUMILLON sur la performance de la pouliche EBBA, arrivée non-placée.

L'intéressé a déclaré que ladite pouliche n'avait pas apprécié l'état du terrain proposé (4.0 au pénétromètre).

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Stéphane PASQUIER sur la performance de la pouliche BAMBITA IRE, arrivée non-placée.

L'intéressé a déclaré que ladite pouliche avait eu des problèmes de respiration et ne s'était pas oxygénée de tout le parcours.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Mickael BARZALONA sur la performance de la pouliche LIFE IN MOTION IRE, arrivée non-placée.

L'intéressé a déclaré que ladite pouliche faisait une rentrée, qu'elle avait eu des soucis de santé l'année précédente et qu'il n'avait pas eu de ressources dans la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les pouliches OTTILIEN et GREYM ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1072 ³³⁴ **PRIX DU HAMEAU DE LA BICHE** **1 900 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Troisième épreuve

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° Z5: Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence: +36,5.

- 723 ³ **Salerno**, h, b, 9 ans, par Trajano USA et Minerva [Muhtathir (GB)], 56 k, ♂, V. Devillers (C. Soumillon), V. Devillers – (n° corde 13) 1
- 908 **Elieden IRE**, f, b, 6 ans, par Camacho GB et Ohwhatalady IRE (Invincible Spirit IRE), 60 k, M^{me} G. Kelleway (S. Pasquier), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 7) 2
- 906 **Potioka**, h, b, 7 ans, par Deportivo GB et Thaa Valley (GB) (Whipper USA), 55^{1/2} k, S. Derycke (S. Breux), S. Derycke – (n° corde 10) 3
- 530 **Myboygilles**, h, b.f, 6 ans, par Myboycharlie IRE et Anawest (IRE) (Anabaa USA), 58 k (56^{1/2} k), P. Confreire (M^{me} D. Santiago), P. Confreire – (n° corde 11) 4
- 797 ¹ **Carry Out**, h, b.f, 10 ans, par Air Chief Marshal IRE et Respite GB (Pivotal GB), 56 k (54^{1/2} k), ♂, AS. & D. Allard (s) (M^{me} A. Nicco), AS. & D. Allard (s) – (n° corde 6) 5
- 676 **Wayne**, h, 8 ans, 55^{1/2} k, ♂, A. Mink (T. Bachelot), F. Foresi – (n° corde 15) 6
- 776 ³ **Landaryna**, f, 4 ans, 59^{1/2} k, ♂, D. Dumoulin (L. Boisseau), G. Courbot – (n° corde 3) 7
- 908 **Prince Kerali**, h, 6 ans, 59 k, ♂, G. Baton (H. Besnier), E. Wianny – (n° corde 12) 8
- 892 **Coigny**, f, 6 ans, 56^{1/2} k, JP. Sauvage (B. Marie), JP. Sauvage – (n° corde 14) 9
- 775 **Dewi Sant**, h, 4 ans, 56 k, ♂, G. Bertrand (G. Benoist), P. Van de Poelle (s) – (n° corde 1) 10
- 833 **O Gre Des Saisons**, h, 4 ans, 60 k, ♂, I. Elarre Alvarez (T. Piccone), I. Elarre Alvarez – (n° corde 16) –
- Duke Of Arabia (IRE)**, h, 5 ans, 57 k, Stall Ps-Racing (M^{me} A. Massin), JD. Hillis – (n° corde 4) –
- 908 **What Do You Say**, h, 6 ans, 58^{1/2} k, ♂, L. Chabot (T. Trullier), L. Chabot – (n° corde 8) –
- 775 **Rock Chop**, m, 5 ans, 58 k, ♂, A. Coquart (S. Planque), L. Pontoir (s) – (n° corde 5) –
- 908 **Kenbaio**, m, 6 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂, Ecurie New Liberty (M^{me} S. Vermeersch), M. Bouckaert – (n° corde 2) –

15 partants; 17 eng.; 17 part def. – Total des entrées: 665 €

Certif. vétérinaire: *Makilen Senora, Bay View IRE*

1 long, 1/2 long, courte tête, courte tête, courte tête, 1 long 1/4, 1/2 long, tête, 1 long 1/2.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires:

3240 € *Salerno*.
1296 € *Elieden Ire*, prime non attribuée.
972 € *Potioka*.
648 € *Myboygilles*.
324 € *Carry Out*.

Primes aux éleveurs:

1461 € Ecurie Haras Des Marais, Ildefonso Leon-Sotelo Garcia, Ignacio Carrasco Bartolome.
438 € Jean-Marc Ainciboure.
292 € M^{me} Christian Wingtans.
272 € M^{me} E. Ryan, prime non attribuée.
146 € M^{me} Claude Guilton, S. C. E. A Domaine De L'Argos.

Temps total: 1'56"94"

Le jockey Aurélien LEMAITRE ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DUKE OF ARABIA (IRE) par le jockey Alison MASSIN au poids de 57 kg.

Le hongre SALERNO et la jument ELIEDEN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1073 ¹⁰³³⁴ **PRIX DU RU DE LA FLACHE** 1 900 m (PSF)
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Quatrième épreuve

13000 € (6500, 2600, 1950, 1300, 650)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 29 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° Z5: Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence: +41,5.

- 761 **Highest Mountain**, h, b, 6 ans, par Siyouni et Chanson Celeste GB (Oratorio IRE), 58^{1/2} k, ♂, A. Mink (T. Bachelot), F. Foresi – (n° corde 13) 1

- 977 ³ **Fee Historique**, f, al, 5 ans, par Lucayan et Xachusa [Xaar (GB)], 56^{1/2} k (55^{1/2} k), ♂, JJ. Boutin (H. Boutin), JJ. Boutin – (n° corde 7) 2
- 906 **Parfaite Merill**, f, n.p, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Charming Eyes (IRE) (Whipper USA), 59^{1/2} k, ♂, M^{me} C. Auvray (M. Guyon), M^{me} C. Auvray – (n° corde 5) 3
- 672 **Reine De Lune**, f, gr, 6 ans, par Kingsalsa USA et Louna De Vati [Sinndar (IRE)], 57 k (55^{1/2} k), ♂, S. Morineau (M^{me} A. Massin), S. Morineau – (n° corde 11) 4
- 910 ⁵ **Malecon**, h, b, 7 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Tounsi [Sendawar (IRE)], 59 k (57^{1/2} k), Gaby Mosse (A. Mosse), M^{me} B. Re-Scandella – (n° corde 9) 5
- 797 ⁴ **Papa Winner**, h, 8 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂, M^{me} C. Chartier (M^{me} M. Velon), S. Jesus – (n° corde 4) 6
- 908 **Grey Sensation IRE**, h, 10 ans, 60 k, ♂, G. Bertrand (G. Benoist), P. Van de Poelle (s) – (n° corde 12) 7
- 761 **Grisdelux**, m, 5 ans, 56^{1/2} k, ♂, C. Martinon (S. Maillot), C. Martinon – (n° corde 3) 8
- 418 **Vedvokov**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, ♂, M^{me} T. Haevermaet (S. Breux), M. Rosseel – (n° corde 16) 9
- 977 **Mathix**, h, 8 ans, 57 k (55^{1/2} k), C. Boutin (s) (M^{me} A. Nicco), C. Boutin (s) – (n° corde 1) 10
- 906 **Wiseiten**, h, 7 ans, 58^{1/2} k, ♂, M^{me} V. Szlanyinka (C. Demuro), A. Hermans – (n° corde 8) –
- 688 **Zaverna (IRE)**, f, 8 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂, M. & G. Bouckaert (M^{me} M. Michel), M. Bouckaert – (n° corde 6) –
- 977 **Never Without You**, h, 8 ans, 56^{1/2} k, T. Huck (C. Stefan), P. Capelle – (n° corde 17) –
- 906 **Quiz Evolution ITY**, h, 11 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂, M. & G. Bouckaert (M^{me} S. Vermeersch), M. Bouckaert – (n° corde 15) –
- 455 **Tirolienne (IRE)**, f, 5 ans, 58 k, M^{me} MB. Boche (M. Nobili), B. Legros (s) – (n° corde 2) –
- 549 **Myklachi**, h, 6 ans, 58^{1/2} k (56 k), ♂, F. Normand (M^{me} C. Le Gland), B. Legros (s) – (n° corde 10) –

16 partants; 17 eng.; 17 part def. – Total des entrées: 513 €

Certif. vétérinaire: *Pleasant Hope*

4 long, 2 long, 3/4 long, courte encolure, 1/2 long, 2 long, 1 long 1/2, 1 long 1/2, courte encolure.

6500€ – 2600€ – 1950€ – 1300€ – 650€

Primes aux propriétaires:

2632 € *Highest Mountain*.
1287 € *Fee Historique*.
965 € *Parfaite Merill*.
526 € *Reine De Lune*.
263 € *Malecon*.

Primes aux éleveurs:

1187 € G. B. Partnership.
505 € Herve Barus, Jean Contou-Carrere.
378 € Alexandre Chapel, Eric Chapel, Emmanuel Thomas.
237 € Guy Amsaleg.
77 € Jean-Claude Seroul.

Temps total: 1'56"59"

La jument PLEASANT HOPE a été déclarée non-partante pour raisons vétérinaires. Les Commissaires ont autorisé la jument FEE HISTORIQUE à être accompagnée en main au départ montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, suite à un incident survenu à l'entrée du dernier tournant, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Sara VERMEERSCH et Cyrille STEFAN.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le mouvement constaté était dû à un mouvement du peloton et qu'aucune faute ne pouvait être retenue à l'encontre de l'un des concurrents.

Le hongre HIGHEST MOUNTAIN et la jument REINE DE LUNE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SENONNES-POUANCÉ

0241 103

mercredi 13 avril 2022

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: Patricia MATHE – Thierry BLAVET – Serge BERSON

1074 ³⁹⁰⁶ **PRIX DU CREDIT MUTUEL ANJOU-MAINE (PRIX D'AMOURS)** 2 300 m
(Autres Que Pur Sang)
Réservée F.E.E.

11 500 € (5750, 2300, 1725, 1150, 575) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'étant pas de race de pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids: 64 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 300 m env.

- Joie Des Obeaux**, f, b, 3 ans, par Alianthus GER et Shifra (Califet), 60^{1/2} k, M^{me} N. Devilder (*J. Cabre*), N. Devilder – (n° corde 3) **1**
- Jibe Des Dunes**, h, b, 3 ans, par Tiger Groom GB et Aramiss Des Dunes (Al Namix), 62 k, p, Ecurie des Dunes (*M. Delalande*), P. Quinton (s) – (n° corde 7) **2**
- Jupiter Du Gite**, h, b, 3 ans, par Castle Du Berlais et Malaga De St Sulpice (Saint Cyrien), 62 k, p, J. Planque (s) (*A. Rousset*), J. Planque (s) – (n° corde 6) **3**
- Jixy**, f, b, 3 ans, par Buck'S Boum et Passion Des Aulmes [Balleroy (USA)], 60^{1/2} k, B. Tremblin (*J. Nicoleau*), N. Chevalier – (n° corde 4) **4**
- Jonca De Thaïx**, f, b, 3 ans, par Cokoriko et Talca De Thaïx [Dark Moondancer (GB)], 60^{1/2} k, p, A. Vandenhove (*H. Lebouc*), L. Viel (s) – (n° corde 11) **5**
- 647 Jeannette**, f, 3 ans, 62^{1/2} k, p, T. Cypres (*M. Androuin*), A. Fouassier – (n° corde 5) **6**
- Jane Eire Hana**, f, 3 ans, 60^{1/2} k, P. Hardy (*d'O. Andigne*), M^{me} V. Oger Sauvaget – (n° corde 10) **7**
- Jasmine Du Gouet**, f, 3 ans, 60^{1/2} k, p, T. Lemoine (*Y. Barille*), L. Viel (s) – (n° corde 2) **8**
- 647⁵ Juniordenuo**, h, 3 ans, 64 k, M^{me} L. Denuault (*A. Bourgeois*), G. Denuault (s) – (n° corde 1) **9**
- Jeiffel Tour**, f, 3 ans, 60^{1/2} k, JV. Chaignon (*F. Veron*), M^{me} S. Delaroche – (n° corde 9) **10**
- Jouvencia**, f, 3 ans, 60^{1/2} k, p, M^{me} S. Bertin (*C. Grosbois*), T. Poché – (n° corde 8) **-**
- Jolva**, f, 3 ans, 60^{1/2} k, M^{me} V. Oger Sauvaget (*A. Bernard*), M^{me} V. Oger Sauvaget – (n° corde 13) **-**

12 partants; 19 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 571 €

Sans motif: *Jazz Music*

7 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 3/4, 1 long 3/4, tête, 1 long, encolure, 1 long 3/4.

5750€ – 2300€ – 1725€ – 1150€ – 575€

Primes aux éleveurs:

1 035€ M^{me} Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou.
414€ Ecurie Des Dunes, Scea Des Dunes, Olivier Langenais.
310€ Daniel Gerault.
207€ Christophe Tessier.
103€ Michel Bourgneuf.

Temps total: 2'35"65"

La pouliche JOIE DES OBEAUX (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1075³⁹⁰² PRIX DES VANS THEAULT (PRIX A. DE SENONNES) 1 350 m
(Handicap)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 26.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 350 m env.

Référence: +26.

- 780⁵ El Torero**, h, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Maqam IRE (Dansili GB), 57 k (55^{1/2} k), Ecurie du Gave (*M^{me} M. Eon*), D. Morisson (s) – (n° corde 6) **1**
- 862⁵ Winter'S Magic**, f, b, 3 ans, par Camelot GB et Winter Fashion (Kendor), 59^{1/2} k, p, Ecurie Victoria Dreams (*A. Rousset*), JPh. Dubois – (n° corde 2) **2**
- 872² Primo Violino**, m, al, 3 ans, par Supplicant GB et Undovica GB (Primo Dominie GB), 53 k, Ecurie Vitale (*E. Hardouin*), M. Guarnieri – (n° corde 5) **3**
- 781 Mohawk Warrior**, m, al, 3 ans, par Starspangledbanner AUS et Mon Tresor (Kendargent), 60 k (58^{1/2} k), p, M^{me} B. Dondero (*M^{me} C. Pacaut*), M. Guarnieri – (n° corde 8) **4**
- 941 Blue Heart**, f, b, 3 ans, par Dandy Man IRE et Rose Heart IRE (Dark Angel IRE), 61 k (58^{1/2} k), Ecurie Quadrable (*L. Rousset*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 9) **5**
- 719 Cartesio**, m, 3 ans, 52 k (52^{1/2} k), p, F. Dehez (*F. Veron*), F. Dehez – (n° corde 7) **6**
- Let'S Go Crazy IRE**, h, 3 ans, 58^{1/2} k (57^{1/2} k), p, M^{me} R. Poole Christoffersen (*J. Nicoleau*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 3) **7**
- 690⁴ Mrira**, f, 3 ans, 59^{1/2} k, p, E. Elhriari (*J. Cabre*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 4) **8**
- 774 The Charm**, h, 3 ans, 58^{1/2} k (57 k), p, J. Baudron (*M^{me} L. Grosso*), L. Baudron (s) – (n° corde 1) **9**

9 partants; 23 eng.; 3 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 1 569 €

Eng. Sup.: *Winter'S Magic, Cartesio*

1 long 3/4, 3/4 long, 1/2 long, encolure, 2 long, 1 long 3/4, 1 long 3/4, 7 long 1/2.
9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

6 480€ *El Torero*.
2 592€ *Winter'S Magic*.
1 944€ *Primo Violino*.
1 296€ *Mohawk Warrior*.
648€ *Blue Heart*.

Primes aux éleveurs:

2 012€ Ali Thamer Al-Mehshadi, Nasser Abdulla A. A. Al-Mesned.
603€ Bonaccorso Vitale Brovarone.
526€ Clement (S).
263€ Fratini Allev. E Corse Srl.
131€ Khalifa Mohammed Al Attiyah, S.C.E.A. Des Prairies, Ecurie De Castillon, Sas I. E. I.

Temps total: 1'28"68"

Les Commissaires ont autorisé le poulain MOHAWK WARRIOR à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Jérôme CABRE sur la performance de la pouliche MRIRA.

L'intéressé a déclaré qu'il s'était rapidement retrouvé sans ressources.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre EL TORERO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1076³⁹⁰¹ PRIX DU DOCTEUR GUY JALLOT 1 350 m
(Maiden)

11 000 € (5 500, 2 200, 1 650, 1 100, 550) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 350 m env.

- 700² Therache**, f, b, 3 ans, par Showcasing GB et Thurgovia (IRE) (Fastnet Rock AUS), 56^{1/2} k (54 k), M. Lagasse (*C. Guitraud*), Y. Barberot (s) – (n° corde 11) **1**
- 515 Whisper My Dream GB**, f, b, 3 ans, par Showcasing GB et Welsh Angel GB (Dubai Destination USA), 56^{1/2} k, p, S. Hope (*H. Journiac*), FH. Graffard (s) – (n° corde 7) **2**
- 961⁵ January Moon**, f, b, 3 ans, par Soul City IRE et Montana Moon (Hernando), 56^{1/2} k (55 k), p, M^{me} R. Plisson (*M^{me} M. Eon*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 10) **3**
- 862⁴ Letsgo**, h, b, 3 ans, par Goken et Eba Choje (Deportivo (GB)), 58 k, P. Naim (*J. Cabre*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 6) **4**
- Heatherwood**, h, al, 3 ans, par Birchwood IRE et Heather Flower IRE (Lope De Vega IRE), 58 k, G. Augustin-Normand (*D. Boche*), L. Gadbin (s) – (n° corde 5) **5**
- Happy Camper**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), R. Ng (*M^{me} C. Pacaut*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 3) **6**
- Precious Rock**, h, 3 ans, 58 k, M.L. Bloodstock Ltd (*A. Rousset*), M^{me} D. Mele – (n° corde 1) **7**
- 513 Manhab**, h, 3 ans, 58 k, Ecurie Castillon Bloodstock (*V. Seguy*), L. Vanska (s) – (n° corde 9) **8**
- Galliken**, m, 3 ans, 56 k, p, HA. Pantall (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 4) **9**

9 partants; 32 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 686 €

Certif. vétérinaire: *Patriotista, Baileys Olympian*

1 long 1/2, 3/4 long, tête, 3 long 1/2, 1 long 3/4, 1 long 3/4, tête, 4 long 1/2.

5 500€ – 2 200€ – 1 650€ – 1 100€ – 550€

Primes aux propriétaires:

3 960€ *Therache*.
1 584€ *Whisper My Dream Gb*, prime non attribuée.
1 188€ *January Moon*.
792€ *Letsgo*.
396€ *Heatherwood*.

Primes aux éleveurs:

804€ Gestut Zur Kuste Ag.
368€ Christophe Plisson, M^{me} Raymonde Plisson.
245€ M^{me} Marie-Carmel Naim.
187€ Aston Mullins Stud, prime non attribuée.
122€ Haras De Magouet.

Temps total: 1'27"93"

Les Commissaires ont autorisé le hongre HEATHERWOOD à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Daniela MELE par une amende de 100 euros pour avoir retardé les opérations de départ en présentant le hongre PRECIOUS ROCK en retard au rond de présentation.

La pouliche WHISPER MY DREAM (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1077 ³⁹⁰⁴ **PRIX DE LA BELLE TRANSTEVERINE** **2 900 m**
(Classe 3)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 13 avril 2021 inclus, été classés dans les trois premiers d'une Classe 2 ni depuis le 13 juillet 2021 inclus gagné une Classe 3 ou reçu une allocation de 6.000. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 13 octobre 2021 inclus: 1 k. par 2.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 900 m env.

- 940** **Baratin**, h, gr, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Barouna (Kouroun), 59 k, ♂, JL. Fertou (M. Delalande), S. Wattel (s) – (n° corde 1) **1**
- 739** ² **Angelo Dream**, h, gr, 9 ans, par Palace Episode USA et Angel Mara (Ange Gabriel), 58 k, L. Edon (J. Guillochon), L. Edon – (n° corde 9) **2**
- 658** ² **Meisterstück GER**, h, b, 7 ans, par Soldier Hollow GB et Mary Martins IRE (Orpen USA), 63 k (60^{1/2} k), S. Geffray (D. Geffray), A. Couetil (s) – (n° corde 3) **3**
- 770** ⁶ **High Trend**, m, b, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Jaslinga [Ballingarry (IRE)], 56 k (54^{1/2} k), M. Massard (M^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 2) **4**
- 750** **As National**, h, b, 4 ans, par National Flag IRE et Testisun [Until Sundown (USA)], 56 k (53^{1/2} k), P. T. Pigeon (J. Nicoleau), Fr. Monfort (s) – (n° corde 13) **5**
- 750** ² **Flight Star**, h, 7 ans, 56 k, ♂, Mustang SARL (M. Androuin), M. Solier – (n° corde 8) **6**
- 831** ⁵ **Purple Victory**, h, 6 ans, 56 k, DR. Lodge (V. Seguy), N. Caullery – (n° corde 6) **7**
- 659** ² **Tequila Boom Boom**, f, 6 ans, 56^{1/2} k (54 k), ♂, E. Michot (G. Meury), E. Michot – (n° corde 4) **8**
- 708** **Lagon Mersois**, h, 10 ans, 56 k (53^{1/2} k), ♂, I. Raybould (M^{me} K. Raybould), I. Raybould – (n° corde 12) **9**
- Hissehodini**, h, 5 ans, 56 k (53^{1/2} k), P. A. Bore (M^{me} C. Le Gland), A. Bore – (n° corde 7) **10**
- 819** **Manzano**, h, 4 ans, 60 k, ♂, A. Berthelot (A. Bourgeois), F. Monnier (s) – (n° corde 10) **-**
- 750** ¹ **Ergovich GB**, h, 4 ans, 58 k, PM. Deavin (E. Hardouin), NP. Littmoden – (n° corde 11) **-**
- 849** **Alpatkinoss**, h, 6 ans, 56 k, ♂, Ecurie Senator (C. Grosbois), T. Viel – (n° corde 5) **-**

13 partants; 36 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 726 €

2 long 1/2, tête, 1 long 1/2, encolure, 1 long 1/2, 4 long 1/2, 7 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 1/2.

6 000 € – 2 400 € – 1 800 € – 1 200 € – 600 €

Primes aux propriétaires:

2 970 € *Baratin*.
972 € *Angelo Dream*.
729 € *Meisterstück Ger*, prime non attribuée.
594 € *High Trend*.
297 € *As National*.

Primes aux éleveurs:

1 166 € Pierre Lamy.
438 € M^{me} Martine Baconnet, Gilbert Morosini.
233 € Ferme De L'Hirondelle.
153 € Gestut Burg Eberstein, prime non attribuée.
116 € Jean-Alain Pigeon.

Temps total: 3'19"41"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Clémence LEGLAND et à l'entraîneur Aurélien BORE sur performance du hongre HISSEHODINI.

Le jockey a déclaré qu'elle avait eu les ordres de monter ledit hongre en dernière position, de faire une course d'attente et de participer à l'arrivée. Elle a précisé que son partenaire était difficile.

L'entraîneur a quant à lui déclaré qu'il avait demandé au jockey Clémence LEGLAND de monter le hongre HISSEHODINI en retrait et de venir disputer l'arrivée.

Il a précisé que ledit hongre effectuait une rentrée après 234 jours et a confirmé que celui-ci avait un comportement délicat et difficile.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre BARATIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1078 ¹³⁹⁰⁵ **PRIX DE RENAZE** **2 100 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

10 000 € (5 000, 2 000, 1 500, 1 000, 500) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence: +38,5.

- 939** **Deep State (IRE)**, h, b, 6 ans, par Archipenko USA et Hayaku USA (Arch USA), 56^{1/2} k, L. Guilloux (A. Rousse), L. Guilloux – (n° corde 15) **1**
- 824** **Chelsee**, h, gr, 5 ans, par Slickly et Kawneese (Kendor), 56 k, ♂, JC. Dupouy (M. Androuin), S. Gouvaze (s) – (n° corde 2) **2**
- 723** **Muntaseer (FR)**, h, b, 7 ans, par Muhtathir GB et Terramix (IRE) (Galileo IRE), 54^{1/2} k (56 k), ♂, A. Al Aidarous (J. Cabre), T. Poché – (n° corde 7) **3**
- 860** **Semeur**, h, b, 7 ans, par Planteur (IRE) et Desca GER (Cadeaux Généreux GB), 53^{1/2} k (52 k), ♂, A. Michel (A. Subias), T. Poché – (n° corde 4) **4**
- 723** **Don Papa**, h, b, 9 ans, par Gold Away (IRE) et Anawest (IRE) (Anabaa USA), 53^{1/2} k, P. M. Drean (F. Veron), M. Drean – (n° corde 16) **5**
- 823** ⁴ **Sashemy**, f, 5 ans, 60 k, ♂, M^{me} B. Maugeais-Guimard (A. Bourgeois), F. Monnier (s) – (n° corde 14) **6**
- 824** **Dhakirah**, f, 4 ans, 60 k, ♂, A. Tatar (M. Justum), A. Tatar – (n° corde 12) **7**
- 823** **Eastern Promise**, f, 10 ans, 58^{1/2} k, P. T. Poche-Caro (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 10) **8**
- 969** **Holocene Bere**, h, 5 ans, 53^{1/2} k, P. JC. Daoudal (J. Nicoleau), B. Legros (s) – (n° corde 9) **9**
- 933** **Longroy (IRE)**, h, 8 ans, 56^{1/2} k, ♂, P. T. Poché (H. Lebouc), T. Poché – (n° corde 11) **10**
- 739** **Maneki Neko**, f, 6 ans, 53^{1/2} k (52 k), P. E. Michot (G. Meury), E. Michot – (n° corde 5) **-**
- 707** **Tundra GER**, f, 6 ans, 59 k, I. Raybould (E. Hardouin), I. Raybould – (n° corde 8) **-**
- 823** **Ildouce Flechois**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, ♂, T. Bedon (D'O. Andigne), M^{me} S. Jaffrelot-Bedon – (n° corde 1) **-**
- 823** **Valkaya**, f, 5 ans, 59^{1/2} k (58 k), FJ. Guimard (L. Rousse), FJ. Guimard – (n° corde 13) **-**
- Valentine Ninian**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (55 k), M^{me} C. Forget (M^{me} L. Oger), S. Gouvaze (s) – (n° corde 3) **-**
- 737** **Rubis Life**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (55 k), Ecurie de La Baie (M^{me} L. Lebeurrier), R. Grochowicki – (n° corde 6) **-**

16 partants; 16 eng.; 16 part def. – Total des entrées: 352 €

3/4 long, nez, 1/2 long, courte encolure, 3/4 long, courte tête, encolure, courte tête, 1/2 long.

5 000 € – 2 000 € – 1 500 € – 1 000 € – 500 €

Primes aux propriétaires:

2 025 € *Deep State (Ire)*.
990 € *Chelsee*.
607 € *Muntaseer (Fr)*, prime non attribuée.
405 € *Semeur*.
202 € *Don Papa*.

Primes aux éleveurs:

597 € G. B. Partnership.
388 € Michel Agelou.
182 € Gestut Fahrhof.
127 € M^{me} Maeve Amira Hamilton Al Aidarous, prime non attribuée.
91 € M^{me} Christian Wingtans, M^{me} Wendy Wingtans, Kevin Wingtans.

Temps total: 2'19"40"

Les Commissaires ont autorisé le jument TUNDRA GER et le hongre DEEP STATE (IRE) à être munis d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre HOLOCENE BERE à ne faire qu'un tour du rond de présentation non monté et à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Hugo LÉBOUC (LONGROY (IRE)) arrivé non placé et Eddy HARDOUIN (TUNDRA GER) arrivé non placé sur un incident survenu à environ 100 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, il résulte que le hongre LONGROY avait légèrement penché vers l'extérieur, malgré les efforts de son jockey, contraignant un court instant son concurrent sans que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée.

Le hongre DEEP STATE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1079 ³⁹⁰³ **PRIX MICHEL THIBAUT** **2 100 m**
(Handicap)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence: +26.

- 858** ⁵ **Ras Kassar**, h, gr, 3 ans, par Rajsaman et Air Theatre [King'S Theatre (IRE)], 60^{1/2} k (59^{1/2} k), G. Samama (H. Lebouc), J. Boissard (s) – (n° corde 7) **1**
- Landry**, m, al, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Heronnelles IRE (New Approach IRE), 56^{1/2} k (54 k), b, SCEA Chateau Montlandrie (M^{me} C. Cornet), M^{me} S. Gavilan – (n° corde 10) **2**
- 859** **Boxeuse**, f, b, 3 ans, par Storm The Stars USA et Castagne (Cardoun), 56 k, ♂ b, O. Seite (C. Grosbois), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 9) **3**
- 259** **Morandi Second**, h, a.m, 3 ans, par Morandi et Hold The Thought (GB) (Galileo IRE), 56 k, B. Chalmel (F. Veron), M. Brasme (s) – (n° corde 5) **4**
- 932** ⁴ **Aka Louna**, f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Akadiane [Great Journey (JPN)], 61 k (58^{1/2} k), M^{me} S. Ringler (T. Blanchouin), J. Boissard (s) – (n° corde 11) **5**
- 702** ² **Buchy**, f, 3 ans, 55 k, b, M. Baudy (M. Androuin), M. Baudy – (n° corde 12) **6**
- 927** ⁴ **Jacasse Camara**, h, 3 ans, 55^{1/2} k, b, J. Barthe (Y. Barille), L. Viel (s) – (n° corde 3) **7**
- 821** ⁵ **Lunaire**, h, 3 ans, 58^{1/2} k, ♂, R. Brard (d'O. Andigne), J. de Mieuille (s) – (n° corde 2) **8**
- 872** ⁴ **Comtesse Vera**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (55 k), ♂ b, JP. Vanden Heede (A. Barzalona), L. Gadbin (s) – (n° corde 6) **9**
- 719** **Doppelganger (GB)**, h, 3 ans, 55 k, b, M^{me} L. Gomez Miguel (E. Hardouin), H. Merienne – (n° corde 8) **10**
- 822** **Tucugata**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ♂, Y. Borotra (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 4) **-**
- 859** ² **Amir Shalghoda**, m, 3 ans, 60 k, ♂ b, E. Elhrari (J. Cabre), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 1) **-**

12 partants; 28 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 907 €

1/2 long, 3/4 long, courte tête, 1 long 1/2, courte tête, tête, tête, courte encolure, 4 long 1/2.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

6480€ *Ras Kassar*.

2592€ *Landry*.

1944€ *Boxeuse*.

1296€ *Morandi Second*.

648€ *Aka Louna*.

Primes aux éleveurs:

2012€ Gerard Samama.

804€ Scea Chateau Montlandrie.

603€ Ecurie Maulepaire.

402€ Benoit Chalmel.

201€ M^{me} Sylvie Ringler.

Temps total: 2'18"25"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Thomas BLANCHOUIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey, Hugo LEBouc en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La pouliche LANDRY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1080 ³⁹⁰⁵ **PRIX DE LA MAYENNE** **2 100 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Première épreuve

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence: +35.

- 836** ³ **Golden Rash**, h, b.f, 8 ans, par Sunday Break JPN et Selena (Kendor), 58 k, ♂ b, M. Castro Megias (V. Seguy), N. Caullery – (n° corde 8) **1**
- 388** **Djannabi**, h, al, 5 ans, par Ifraaj GB et Darjana (IRE) (Invincible Spirit IRE), 57^{1/2} k (56 k), b, M^{me} S. Morisson (M^{me} M. Eon), D. Morisson (s) – (n° corde 7) **2**

- 823** ² **Konig Chouchen**, h, b, 10 ans, par Konig Shuffle GER et Tuseurat [Turgeon (USA)], 59 k (57^{1/2} k), ♂ b, G. Regley (M^{me} C. Pacaut), O. Regley – (n° corde 14) **3**
- 939** ⁵ **Estibere**, h, b, 6 ans, par Alianthus GER et Marthamia [Timboroa (GB)], 58 k (55^{1/2} k), M^{me} J. Mercier (M^{me} C. Gendron), M^{me} J. Mercier – (n° corde 12) **4**
- Serenu**, h, gr, 12 ans, par Walk In The Park IRE et Dorafior (Kendor), 58^{1/2} k (57 k), D. Retif (A. Subias), D. Retif – (n° corde 10) **5**
- Scribner Creek IRE**, h, 9 ans, 58 k, A. Menard (F. Lefebvre), C. Lefebvre (s) – (n° corde 3) **6**
- 847** ⁵ **Maymoon**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, b, M^{me} de H. Mieuille (d'O. Andigne), J. de Mieuille (s) – (n° corde 5) **7**
- 933** ³ **Park Square**, h, 9 ans, 58^{1/2} k, ♂ b, C. Bertho (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 15) **8**
- 804** **Alpino**, h, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), b, TI. Aksoy (M^{me} A. Duporte), S. Cerulis – (n° corde 16) **9**
- 906** ¹ **Premier Avril**, h, 10 ans, 60 k (57^{1/2} k), ♂, JC. Daoudal (M^{me} C. Le Gland), B. Legros (s) – (n° corde 6) **10**
- 824** ⁵ **Vigo**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, ♂, M^{me} B. Dahm (J. Cabre), M^{me} B. Dahm – (n° corde 1) **-**
- 847** **Show Girl**, f, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, M. Drean (T. Blanchouin), M. Drean – (n° corde 2) **-**
- 823** **Giloulou**, h, 9 ans, 59 k, M^{me} P. Demorise (J. Nicoleau), B. Letourneux – (n° corde 4) **-**
- 823** **Asanda IRE**, f, 6 ans, 57^{1/2} k (56 k), Ed. Monfort (s) (M. Marquette), W. Delalande – (n° corde 9) **-**
- Arrabbiata**, f, 4 ans, 58 k, b, G. Goeffic (D. Boche), G. Juillet – (n° corde 13) **-**

15 partants; 40 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 1354 €

Eng. Sup.: *Maymoon*

Sans motif: *Maly*

Chev. retir.: *Ahmed Pride*

courte tête, 1 long, courte tête, encolure, encolure, 3/4 long, 1 long 3/4, encolure, 1 long 3/4.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

2430€ *Golden Rash*.

1188€ *Djannabi*.

729€ *Konig Chouchen*.

486€ *Estibere*.

243€ *Serenu*.

Primes aux éleveurs:

1095€ S.C.E.A. Des Prairies.

328€ Patrick Rago, M^{me} Patrick Rago, Fernando Pereira, Jean Lorvellec.

304€ Pcsse Zahra Aga Khan.

219€ M^{me} Guillemette Godin-Thueux, Edouard Thueux.

109€ M^{me} Therese Semiro.

Temps total: 2'17"43"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Fabien LEFEBVRE sur la performance du hongre SCRIBNER CREEK IRE.

L'intéressé a déclaré que le hongre faisait une rentrée et qu'il avait eu les ordres de le monter en retrait, ajoutant que ledit hongre avait déjà été victime d'hémorragie pulmonaire et qu'il fallait attendre le dernier moment avant de lui demander de produire son effort.

Les Commissaires ont enregistré ces explications. Le hongre GOLDEN RASH a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LYON-PARILLY

jeudi 14 avril 2022

0712 104

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses: Stanislas de VILLETTE –
Cécile BENOIST D'AZY – Gilles BERNARD

1081 ⁴²⁹² **PRIX DES HORTENSIA** **1 000 m**
(Maiden)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans** n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids: 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

(LIGNE DROITE)

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 000 m env.

- 732** ² **Axdaliva**, f, b, 2 ans, par Elusive City USA et Key Success IRE (Kodiak GB), 56^{1/2} k, Mandalore Racing Stable SAS (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 4) **1**

- 732** ⁴ **Kassar Said**, f, b, 2 ans, par Whipper USA et Country Davis USA (Stravinsky USA), 56^{1/2} k, H. Ben Hassine (T. Trullier), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 3) **2**
- 912** ⁴ **Mandega**, m, b, 2 ans, par Panis USA et Ana Style [Anabaa Blue (GB)], 58 k, φ, M^{me} T. Marnane (H. Journiac), F. Guyader (s) – (n° corde 6) **3**
- 951** ⁴ **L'Open (IRE)**, m, b, 2 ans, par Camacho GB et Ali Alexandra [Areion (GER)], 58 k, φ, Ecurie Mg (C. Soumillon), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2) **4**
- Waziers**, f, b, 2 ans, par Al Wukair IRE et Gleditsia (IRE) (No Nay Never USA), 54^{1/2} k, φ, O. Brochart (A. Madamet), S. Culin – (n° corde 7) **5**
- 912** **Go Johnny Go Go Go**, f, 2 ans, 56^{1/2} k (55 k), M^{me} T. Marnane (M^{me} M. Velon), F. Guyader (s) – (n° corde 5) **6**
- 732** ³ **Greatel**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, B. Giraudon (G. Mandel), M. Pimbonnet – (n° corde 9) **7**
- I Am Inevitable IRE**, f, 2 ans, 54^{1/2} k, D. Maughan (A. Lemaitre), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 8) **8**
- Eternel**, m, 2 ans, 56 k, P. Faucampre (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 1) **9**

9 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 123 € Eng. Sup. : Go Johnny Go Go Go

2 long 1/2, courte tête, courte tête, 2 long, 1 long, 3 long, 4 long, 1/2 long. 9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

6480 € Axdaliva.
2592 € Kassar Said.
1944 € Mandega.
1296 € L'Open (Ire).
648 € Waziers.

Primes aux éleveurs :

2012 € M^{me} Camille Vitse, Guillaume Vitse, Barberot (S).
804 € Louis De Romanet.
603 € Simon Urizzi, M^{me} Sarah Brel.
263 € Manfred Wurttenberger.
201 € Nicolas Ferrand, Suc. Bernard Ferrand.

Temps total : 0'57"68"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys, Marie VELON (GO JOHNNY GO GO GO) arrivé 6^e, Christophe SOUMILLON (L'OPEN (IRE)) arrivé 4^e et Hugo JOURNIAC (MANDEGA) arrivé 3^e, en leurs explications sur un mouvement survenu à environ 450 mètres du poteau d'arrivée, ont adressé des observations à ce dernier pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne et contrarié un court instant la progression de la pouliche GO JOHNNY GO GO GO et du poulain L'OPEN (IRE), cet incident n'ayant toutefois pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La pouliche AXDALIVA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1082 ⁴²⁹³ **PRIX CARRUS** **1 600 m**
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 693** ³ **Pontet**, m, n.p, 3 ans, par New Approach IRE et Ponte Vespucci [Anabaa (USA)], 58 k, JC. Seroul (A. Orani), J. Reynier – (n° corde 8) **1**
- 513** ² **Gurzuf IRE**, m, b, 3 ans, par Zelzal et Greshnitsia [Redoute'S Choice (AUS)], 58 k, φ, A. Jathiere (C. Soumillon), A. & G. Botti (s) – (n° corde 1) **2**
- 704** ⁵ **Vis Le Reve (IRE)**, h, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Sounaya GER (Nayef USA), 58 k, Marcstown Farms Sc (O. Peslier), HA. Pantall – (n° corde 7) **3**
- Aristonous**, h, b, 3 ans, par Saonois et Agosta (Ange Gabriel), 58 k, M^{me} H. Devin (C. Lecoœuvre), HF. Devin (s) – (n° corde 5) **4**
- 513** ³ **Utopiste (IRE)**, m, b, 3 ans, par Almanzor et Unaided GB (Dansili GB), 58 k, Haras d'Etremham (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 4) **5**
- Darlington GER**, m, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), M^{me} I. Thau (M^{me} M. Michel), R. Rohne – (n° corde 2) **6**
- Cree GB**, m, 3 ans, 56 k, R. Dupont-Fahn (A. Lemaitre), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 3) **7**
- 884** **Ninjo**, h, 3 ans, 58 k, φ, B. Recher (L. Boisseau), B. Recher – (n° corde 6) **8**

8 partants ; 17 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 602 €

1 long 1/4, nez, 1 long, 2 long 1/2, 1/2 long, 6 long 1/2, 2 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

6840 € Pontet.
2736 € Gurzuf Ire, prime non attribuée.
2052 € Vis Le Reve (Ire).
1368 € Aristonous.
684 € Utopiste (Ire).

Primes aux éleveurs :

1388 € Thierry De La Heronniere.
637 € Ecurie Skymarc Farm, Langlais Bloodstock.
424 € M^{me} Henri Devin.
323 € Viktor Tymoshenko, prime non attribuée.
212 € Haras D'Etremham.

Temps total : 1'41"51"

Suite à une erreur de retranscription sur le programme officiel de courses, les Commissaires ont autorisé le jockey Aurélien LEMAITRE à porter les couleurs société.

Les poulains PONTET, CREE (GB) et DARLINGTON (GER) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Le poulain PONTET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1083 ⁴²⁹⁶ **PRIX DU PRINTEMPS** **2 400 m**
(Classe 2)

24000 € (12000, 4560, 3360, 1920, 960, 720, 480) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas, depuis le 14 avril 2021 inclus, gagné une Listed ni été classés 2^e ou 3^e d'un Groupe et n'ayant pas cette année gagné une Classe 1. **Poids : 56 k.** Surcharges accumulées et limitées à 6 k. : 1 k. par 8.000 en victoires et places depuis le 14 avril 2021 inclus (A Réclamer et Handicap de dotation totale inférieure à 25.000 exceptés).

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P7 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 378** ³ **Coeur Macen**, f, b, 5 ans, par Siyouni et Decision [Kentucky Dynamite (USA)], 57^{1/2} k, N. Ricignuolo (C. Soumillon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 1) **1**
- Cote Jardin**, m, al, 5 ans, par Prince Gibraltar et Perspective [Funambule (USA)], 58 k (56^{1/2} k), Cajdasrot S.R.O. (M^{me} M. Velon), J. Chaloupka – (n° corde 2) **2**
- Kolossal GER**, f, b, 4 ans, par Outstrip GB et Kolosseum GER (Samum GER), 56^{1/2} k, φ, Stall Blue Diamond (M. Forest), M^{me} C. Bocskai – (n° corde 4) **3**
- 734** ² **Good Question**, h, b, 7 ans, par Manduro GER et Question Of Time [Olden Times (GB)], 62 k, φ, G. Duca (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 6) **4**
- 734** ³ **Tonnencourt**, h, b, f, 6 ans, par Pedro The Great USA et Double Mix (Sagamix), 59 k, φ, MP. Reichstein (S. Ruis), M. Pitart – (n° corde 5) **5**
- 757** **Yakima**, f, al, 4 ans, par Stormy River et Snake River IRE (Bachelor Duke USA), 54^{1/2} k (53 k), Last Unicorn Racing (M^{me} M. Michel), R. Rohne – (n° corde 3) **6**

6 partants ; 12 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 599 €

1 long 1/4, 2 long 1/2, 2 long, 2 long, 1 long.

12000€ – 4560€ – 3360€ – 1920€ – 960€ – 720€

Primes aux propriétaires :

5940 € Coeur Macen.
2257 € Cote Jardin.
1663 € Kolossal Ger, prime non attribuée.
777 € Good Question.
388 € Tonnencourt.
356 € Yakima.

Primes aux éleveurs :

2332 € Haras Du Quesnay.
886 € Frank Bozo, Suc. Paul Bozo, M^{me} Marie-Christine Bozo, Jean-Christophe Bozo.
350 € Suc. Magalen Bryant.
285 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.
175 € Alain Clavier, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{me} Meline Mechineau.
139 € Suc. Hans-Georg Stihl.

Temps total : 2'34"91"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys, Marie VELON (COTE JARDIN) arrivé 2^e et Christophe SOUMILLON (COEUR MACEN) arrivé 1^{er} en leurs explications sur un mouvement survenu à environ 350 mètres après le départ.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte que le cheval COTE JARDIN avait échappé un court instant à son jockey après que ce dernier ait fait tout son possible pour ne pas galoper dans les postérieurs du concurrent placé devant lui, cet incident n'ayant pas eu de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le cheval COTE JARDIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1084 ⁴²⁹⁸ **PRIX DE SATHONAY-CAMP** **2 400 m**(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve**14 000 €** (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 14 décembre 2021 inclus reçu une allocation de 10 000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P7: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +36.

- 990 Sudden Death**, m, b, 4 ans, par Muhaarar GB et Sasuela GER (Dashing Blade GB), 56^{1/2} k, ♂, N. Willis (*E. Hardouin*), NP. Littmoden – (n° corde 2) **1**
- 949 Taekwondo**, h, b, 7 ans, par Excelebration IRE et Tarawa [Green Tune (USA)], 56^{1/2} k (55 k), ♂ p, G. Luyckx (*M^{me} M. Velon*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 4) **2**
- 990 Elypson**, m, b, 7 ans, par On Est Bien (IRE) et Djidjika (Super Celebre), 60 k, p, D. Baliouze (*S. Ruiss*), M. Pitart – (n° corde 1) **3**
- 1047** ⁴ **Kongastet**, h, b, 5 ans, par American Devil et Sikkim (Linamix), 55 k (53^{1/2} k), φ, P. Desplaces (*M^{me} D. Santiago*), C. Martinon – (n° corde 10) **4**
- 910 Ladie Salsa**, f, b, 7 ans, par Kingsalsa USA et First Empress [Dernier Empereur (USA)], 53^{1/2} k, S. Eveno (*A. Orani*), S. Eveno – (n° corde 8) **5**
- 892 Moral Gagnant (GER)**, h, 7 ans, 60 k (58^{1/2} k), φ, D. Fernandez-Ortega (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 6) **6**
- 787 Waldenon**, h, 9 ans, 51 k, ♂ p, C. Doussot (*A. Crastus*), S. Jesus – (n° corde 7) **7**
- 817 Under Attack SPA**, h, 6 ans, 51^{1/2} k, φ, M^{me} J. Proietti (*L. Boisseau*), L. Proietti – (n° corde 9) **8**
- 735** ⁴ **Ermina**, f, 6 ans, 54 k (52^{1/2} k), V. Perez (*M^{me} A. Molins*), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 5) **9**
- King Nonantais**, h, 10 ans, 59 k, D. Fernandez-Ortega (*T. Trullier*), M. Boutin (s) – (n° corde 3) **10**

10 partants; 9 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 476 €

Eng. Sup.: *Elypson*

2 long 1/2, 1 long 3/4, nez, 2 long, 1 long 1/4, courte tête, 5 long, 4 long, 2 long 1/2.

7 000 € – 2 800 € – 2 100 € – 1 400 € – 700 €

Primes aux propriétaires:

3 465 € *Sudden Death*.1 134 € *Taekwondo*.850 € *Elypson*.693 € *Kongastet*.283 € *Ladie Salsa*.

Primes aux éleveurs:

889 € Ecurie Des Monceaux, Scea Haras De Saint Pair.

383 € Earl Haras Du Camp Benard, Haddou Djebli.

334 € Haras De Beauvoir.

272 € Bruno Plainfosse.

127 € M^{me} Sandrine Eveno, Michel Marius Moureaux.Temps total: 2'37"5"¹¹

Les Commissaires ont autorisé le hongre WALDENON à ne faire qu'un tour du rond, et être monté sur la piste, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu la femme-jockey Delphine SANTIAGO (KONGASTET) arrivée 4^e et le jeune-jockey Hugo BOUTIN (MORAL GAGNANT GER) arrivé 6^e, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir décalé à deux reprises vers l'extérieur le hongre MORAL GAGNANT (GER) dans la ligne d'en face, gênant ainsi la progression du hongre KONGASTET, cet incident n'ayant toutefois pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys Ambre MOLINS, Ludovic BOISSEAU et Thomas TRULLIER, leurs ont rappelé la nécessité de soutenir leurs chevaux jusqu'au passage du poteau d'arrivée, même s'ils ne pouvaient plus prétendre obtenir un meilleur classement.

Le cheval ELYPSON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1085 ⁴²⁹⁴ **PRIX DESIR DE MAI** **1 600 m**(Femelles)
(Maiden)**19 000 €** (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France GalopPour pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 703** ³ **Chaussons Roses IRE**, f, al, 3 ans, par New Approach IRE et Go Lovely Rose IRE (Pivotal GB), 58 k, M^{me} AM. Hayes (*S. Pasquier*), F. Chappet – (n° corde 3) **1**
- 866** ⁵ **Licorne (GB)**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Special Gift IRE (New Approach IRE), 58 k, Ecurie Normandy Spirit (*G. Benoist*), Y. Barberot (s) – (n° corde 9) **2**
- Rondina GER**, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Rondinay [Cadeaux Genereux (GB)], 58 k, Stall Carpe Diem (*C. Demuro*), W. Hickst – (n° corde 2) **3**
- Garencieres GB**, f, b, 3 ans, par Camelot GB et Gwendolyn GER (Invincible Spirit IRE), 56 k (53^{1/2} k), G. Augustin-Normand (*G. Legras*), J. Reynier – (n° corde 1) **4**
- Princess Glitters**, f, gr, 3 ans, par Zarak et Lady Glitters [Homme De Loi (IRE)], 58 k, M^{me} H. Erculiani (*T. Trullier*), N. Clement (s) – (n° corde 5) **5**
- Romantic Rose**, f, 3 ans, 58 k, Stall Picadilly (*C. Soumillion*), MF. Weissmeier – (n° corde 6) **6**
- 501 Ultime Nonantaise**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), M^{me} MF. Corbiere (*M^{me} M. Velon*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 4) **7**
- Alien**, f, 3 ans, 58 k, p, JPJ. Dubois (*A. Madamet*), S. Culin – (n° corde 7) **8**
- 917 Spicy City**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), Δ, Le Haras de La Gousserie (*M^{me} A. Molins*), R. Chotard – (n° corde 10) **9**
- 480** ⁶ **Mounia**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), A. Brenckle (*M^{me} A. Nicco*), A. Brenckle – (n° corde 8) **10**

10 partants; 26 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 896 €

encolure, 1 long, 1/2 long, encolure, 3 long, 2 long, 1 long, 3/4 long, 2 long. 9 500 € – 3 800 € – 2 850 € – 1 900 € – 950 €

Primes aux propriétaires:

6 840 € *Chaussons Roses Ire*, prime non attribuée.2 736 € *Licorne (Gb)*.2 052 € *Rondina Ger*, prime non attribuée.1 368 € *Garencieres Gb*, prime non attribuée.684 € *Princess Glitters*.

Primes aux éleveurs:

849 € Ecurie Des Monceaux, Lordship Stud, Ecurie Skymarc Farm, Beauregard Bloodstock.

807 € Knocktoran Stud, prime non attribuée.

242 € Ralf Kredel, prime non attribuée.

212 € Sca Elevage De Tourgeville, M^{me} Hilary Erculiani.

161 € Crimbourne Bloodstock, prime non attribuée.

Temps total: 1'41"39"¹¹A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Stéphane PASQUIER (CHAUSSENS ROSES (IRE)) arrivé 1^{er} et le jeune-jockey Grégoire LEGRAS (GARENCIERES (GB)) arrivé 4^e en leurs explications sur un mouvement survenu à environ 100 mètres du poteau d'arrivée.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte que la pouliche CHAUSSENS ROSES (IRE) avait échappé, un court instant, à son jockey et que ce dernier avait fait tout son possible pour garder sa ligne, cet incident n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La pouliche CHAUSSENS ROSES (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1086 ⁴²⁹⁷ **PRIX DE RILLIEUX-LA-PAPE** **2 400 m**(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve**18 000 €** (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 14 décembre 2021 inclus reçu une allocation de 10 000.**La référence applicable dans ce Handicap sera +26.**

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P7: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +26.

- 736** ⁵ **Maki Maki**, m, b, 5 ans, par Makfi GB et Gifted Icon IRE (Peintre Celebre USA), 61 k (57^{1/2} k), Ecurie Mathieu Offenstadt (*M^{me} A. Daifi*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 4) **1**
- 545** ¹ **Marcan**, h, b, 5 ans, par Canford Cliffs IRE et Blue Sail USA (Kingmambo USA), 62 k (60^{1/2} k), JP. Zaoui (*M^{me} M. Velon*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 8) **2**
- 736 Goldstone**, h, n, 6 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Ice Nizzy USA (Tiznow USA), 51^{1/2} k (50 k), T. Ravier (*M^{me} A. Molins*), M. Maillard – (n° corde 5) **3**
- 612 Go With The Wind**, m, al, 5 ans, par Intello (GER) et Nova Step GB (Dubawi IRE), 61 k (57^{1/2} k), Ecurie Mathieu Offenstadt (*M^{me} C. Bouvier*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 7) **4**
- 945** ¹ **Smart Cookie**, f, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Shilly Shally GB (Pivotal GB), 56 k (55^{1/2} k), φ p, Ecurie Rogier (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 1) **5**

401	Balmoral , h, 4 ans, 61 ^{1/2} k, JL. Valerien-Perrin (C. Soumillon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 6)	6
356	² Eustache , m, 4 ans, 60 k, Lugdunum Racing 3 (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 9)	7
736	Glysandrine IRE , f, 6 ans, 56 k, ♂, B. Mekki (S. Ruis), M. Pitart – (n° corde 3)	8
830	¹ Hagar Bere , m, 5 ans, 56 k, ♂, O. Martinelli (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 2)	9

9 partants ; 49 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 185 €
1 long, 1 long, nez, 3/4 long, nez, 3/4 long, 1 long, 3/4 long.
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :
4455 € *Maki Maki*.
1782 € *Marcan*.
1093 € *Goldstone*.
891 € *Go With The Wind*.
364 € *Smart Cookie*.

Primes aux éleveurs :
1749 € Haras De La Perelle.
457 € M^{me} Elisabeth Ferron, M^{me} Delphine Fruhauff.
349 € Ecurie Haras Du Cadran, Adrien Von Gunten, M^{me} Martina Stadelmann.
322 € Ecurie Haras De Quetieville.
164 € M^{me} Angela Kurth.

Temps total : 2'39"29"¹¹

Le hongre MARCAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1087 ⁴²⁹⁵ **PRIX GABRIEL GIRAUD** **1 600 m**
(Handicap de catégorie)

18 000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 33 k.
Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)
Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.
Référence : +26.

807	Saint Hellier , h, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Super City [Elusive City (USA)], 59 k (58 k), ♂, G. Augustin-Normand (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 5)	1
693	Capoblanco , m, b, 3 ans, par Zelzal et Kendorova (IRE) (Kendor), 57 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} M. Blanc (M. Grandin), S. Labate (s) – (n° corde 11)	2
492	¹ Califano , h, b, 3 ans, par Pride Of Dubai AUS et Top Chain IRE (Acclamation GB), 57 ^{1/2} k, ♂, S. Molks (A. Pouchin), M. Rulec (s) – (n° corde 8)	3
812	¹ Lilou Chope , f, al, 3 ans, par Captain Chop et Lorea Chope [Soave (GER)], 54 ^{1/2} k, A. Chopard (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 9)	4
677	⁴ Pink Birthday , f, b, 3 ans, par Elusive City USA et Pink Perpetue [Motivator (GB)], 59 k (55 ^{1/2} k), M. Baguenault de Puchesse (M ^{me} A. Daifi), JP. Gauvin (s) – (n° corde 6)	5
109	Uncle Bo , h, 3 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), ♂, Le Haras de La Gousserie (M ^{me} A. Molins), R. Chotard – (n° corde 1)	6
781	Jovalchop , m, 3 ans, 58 k, ♂, X. Salles (F. Veron), M ^{me} J. Soubagne – (n° corde 3)	7
872	Prettycharly , f, 3 ans, 58 ^{1/2} k, M ^{me} J. Cygler (O. Peslier), HA. Pantall – (n° corde 10)	8
	Dulsie Bridge GB , f, 3 ans, 53 ^{1/2} k (52 k), Ecurie du Haras des Broues (M ^{me} A. Nicco), B. Eberle – (n° corde 7)	9
947	Blood Chope , f, 3 ans, 53 ^{1/2} k, ♂, A. Chopard (E. Hardouin), C. Boutin (s) – (n° corde 2)	10
	Guadaiza (IRE) , f, 3 ans, 55 k, T. Ravier (C. Demuro), M. Maillard – (n° corde 4)	-

11 partants ; 26 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 1 006 €
1 long 1/2, nez, 1/2 long, 1/2 long, 1 long, courte tête, 2 long, 3/4 long, encolure.
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :
6480 € *Saint Hellier*.
2592 € *Capoblanco*.
1944 € *Califano*.
1296 € *Lilou Chope*.
648 € *Pink Birthday*.

Primes aux éleveurs :
2012 € Franklin Finance S.A. .
804 € S.C.E.A. Des Prairies, Thomas Jeffroy, Benoit Jeffroy.
402 € Alain Chopard.
394 € Mathieu Daguzan-Garros.
201 € Michel Baguenault De Puchesse, M^{me} Francoise Baguenault De Puchesse, Philippe Baguenault De Puchesse.

Temps total : 1'42"49"¹¹

Les Commissaires ont autorisé la pouliche PRETTYCHARLY à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Henri- Alex PANTALL, l'ont sanctionné par une amende d'un montant de 200 euros, pour avoir muni la pouliche PRETTYCHARLY de bouchons d'oreilles sous un bonnet assourdissant de couleur rouge.

Toutefois, la pouliche PRETTYCHARLY n'a pas porté les bouchons d'oreilles durant la course, ces derniers lui ayant été retiré à l'entrée en stalle.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Cristian DEMURO en ses explications sur le comportement de la pouliche GUADAIZA arrivée non placée dans la ligne d'arrivée.

L'intéressé a indiqué que suspectant un problème physique dans la ligne d'arrivée, il avait jugé préférable de cesser de la solliciter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service de procéder à un examen de ladite pouliche, qui n'a rien révélé.

Le hongre SAINT HELIER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1088 ⁴²⁹⁹ **PRIX DU POINT DU JOUR** **1 600 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

12 000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.
Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)
Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.
Référence : +35.

999	³ Green View , f, b, 6 ans, par Sommerabend GB et Sorpresa [Octagonal (NZ)], 60 k, ♂, P. Bonnefoy (A. Pouchin), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 13)	1
886	Wonder Hope , f, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Winning Ticket [Evasive (GB)], 59 ^{1/2} k, ♂, L. Matzinger (A. Lemaitre), M ^{me} Y. Vollmer – (n° corde 12)	2
775	Bastille Forlonge , f, al, 5 ans, par Prince Gibraltar et Wonderful Life GER (Tiger Hill IRE), 57 ^{1/2} k, ♂, P. Noiro (C. Soumillon), N. Bellanger (s) – (n° corde 7)	3
825	⁴ Storm Katy , f, b, 6 ans, par Sommerabend GB et Anasy USA (Gone West USA), 51 k (49 ^{1/2} k), P. Nador (M ^{me} D. Santiago), P. Nador – (n° corde 5)	4
526	Pedro Del Rio , h, b, 7 ans, par Deportivo GB et Riobamba D'Ho [Enrique (GB)], 52 ^{1/2} k, P. Sigaud (E. Hardouin), P. Sigaud – (n° corde 3)	5
1012	Superior Badolat (IRE) , h, 5 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), Ecurie du Haras des Broues (M ^{me} A. Nicco), B. Eberle – (n° corde 10)	6
654	Kapitana Rebe , f, 5 ans, 56 k, ♂, B. Recher (T. Trullier), B. Recher – (n° corde 11)	7
	Lawrence , h, 7 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), ♂, P. Nador (M ^{me} M. Velon), P. Nador – (n° corde 4)	8
761	⁴ Black Night (IRE) , h, 9 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), ♂, P. Sigaud (M ^{me} A. Molins), P. Sigaud – (n° corde 8)	9
405	Ribot Dream (IRE) , h, 9 ans, 58 k, ♂, C. Boutin (s) (A. Crastus), C. Boutin (s) – (n° corde 9)	10
887	Light The Fuse IRE , h, 5 ans, 58 ^{1/2} k, ♂, M. Schiestel (G. Mandel), M. Schiestel – (n° corde 1)	-
881	L'Esquive , f, 4 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), ♂, C. Boutin (s) (H. Boutin), C. Boutin (s) – (n° corde 2)	-
27	It Splits The Bise , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} J. Proietti (L. Boisseau), L. Proietti – (n° corde 6)	-

13 partants ; 39 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 832 €
2 long, nez, 2 long, 3/4 long, 1 long 1/2, courte tête, courte encolure, courte encolure, 3/4 long.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :
2430 € *Green View*.
1188 € *Wonder Hope*.
891 € *Bastille Forlonge*.
486 € *Storm Katy*.
243 € *Pedro Del Rio*.

Primes aux éleveurs :

1 095 € Michel Guillois, Johann Travers, M^{me} Valerie Marcienne, Cesare Siretti.
466 € Ronchalon Racing (UK) Ltd.
349 € Pierre Noiro.
219 € M^{me} Victoria Ann Ward.
109 € Pierre Sigaud.

Temps total : 1'40''72''

Les Commissaires ont autorisé la jument L'ESQUIVE à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

La jument WONDER HOPE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MARSEILLE-BORÉLY

vendredi 15 avril 2022

0610 105

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre BENSUSSAN –
Gérard CAMERA – Nathalie MARTEAU

1089 ⁴²⁰⁹ **PRIX DE LA MADRAGUE DE GIGNAC** **1 700 m**
(Classe 3)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'ayant jamais gagné une Classe 2 ou été classés dans les trois premiers d'une Listed ni depuis le 15 juillet 2021 inclus reçu une allocation de 6.000. **Poids : 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 15 juillet 2021 inclus : 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P0 : Plat, Dist. 1 700 m env.

- Give 'Em The Slip GB**, f, b, 4 ans, par Oasis Dream GB et Super Sleuth IRE (Selkirk USA), 55^{1/2} k, ♂, RS. Hoskins (M. Foulon), A. Lartigau – (n° corde 2) **1**
- 570** ¹ **Paulita Max**, f, b, f, 4 ans, par Palace Episode USA et My Pearly (Sagamix), 56^{1/2} k, ♂, Ecurie Kura (G. Millet), N. Bellanger (s) – (n° corde 3) **2**
- 813** ⁴ **Trust On Him**, m, al, 4 ans, par Elvstroem AUS et Try With Me (IRE) (Nayef USA), 60 k (57^{1/2} k), ♂, T. Jander (M^{me} M. Germain), F. Foresi – (n° corde 5) **3**
- 813** ² **Murrayfield**, f, b, 4 ans, par Territories IRE et Pam Pam [King'S Best (USA)], 58^{1/2} k (57 k), ♂, M. Duquaire (M^{me} A. Molins), L. Proietti – (n° corde 1) **4**
- 701** ³ **Favaritx**, m, b, 4 ans, par Shalaa IRE et Macarella IRE (Shamardal USA), 58 k (54^{1/2} k), Cuadra Mediterraneo (C. Berge), M. Delcher Sanchez – (n° corde 6) **5**
- 758** **Princesse Vera**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂, JP. Vanden Heede (G. Legras), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 4) **6**
- 742** **Peinture Secrete IRE**, f, 4 ans, 54^{1/2} k, Ballymore Thoroughbred Ltd (I. Mendizabal), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 7) **7**

7 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 694 €

Eng. Sup. : Give 'Em The Slip GB

1 long 1/2, 3/4 long, tête, nez, 1 long, encolure.

7 500 € – 3 000 € – 2 250 € – 1 500 € – 750 €

Primes aux propriétaires :

3 712 € Give 'Em The Slip Gb, prime non attribuée.
1 485 € Paulita Max.
1 113 € Trust On Him.
742 € Murrayfield.
371 € Favaritx.

Primes aux éleveurs :

637 € Cliveden Stud, prime non attribuée.
583 € Mavra Enerji Ve Insaat Sanayi.
437 € Haras De Saint Julien.
190 € Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.
145 € Cuadra Mediterraneo.

Temps total : 1'44''12''

Les Commissaires ont autorisé la jument PAULITA MIX à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'intérieur de la jument GIVE' EM THE SLIP (GB) (Maxime FOULON), arrivé 1^{er}, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance de la jument PAULITA MAX (Guillaume MILLET) arrivé 2^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la jument PAULITA MAX n'aurait pas devancé la jument GIVE' EM THE SLIP (GB) lors du passage du poteau d'arrivée, sans la gêne constatée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Maxime FOULON par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir laissé pencher la jument GIVE' EM THE SLIP (GB) et gêné, un court instant, la progression de la jument PAULITA MAX.

Le cheval TRUST ON HIM a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1090 ⁴²⁰⁵ **PRIX CLINTON** **2 600 m**
(Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P8 : Plat, Dist. 2 600 m env.

- 763** ⁵ **Saison Froide**, f, al, 3 ans, par Sri Putra GB et Sizalia (Dream Well), 56^{1/2} k, M. Delaunay (G. Millet), P. Cottier – (n° corde 5) **1**
- Ben De Diane**, h, b, 3 ans, par Diamond Green et Sheila'S Star IRE (Hurricane Run IRE), 56 k, B. Henseler-Campana (M. Grandin), P. Cottier – (n° corde 1) **2**
- 696** ² **Happy Harry**, h, al, 3 ans, par Zarak et L'Etoile De Moscou (GB) (Peintre Celebre USA), 58 k, N. Ozguler (A. Orani), J. Reynier – (n° corde 7) **3**
- 709** **Grand Tatakan**, m, b, 3 ans, par Dream Ahead USA et Celebre [Peintre Celebre (USA)], 58 k (55 k), JC. Seroul (T. Ventadour), J. Reynier – (n° corde 6) **4**
- 695** ⁵ **Al Zahira**, f, b, 3 ans, par Almanzor et Tamasheq [Manduro (GER)], 56^{1/2} k, Ecurie Normandy Spirit (S. Ruis), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2) **5**
- 763** **Johnny Love**, m, 3 ans, 58 k, Ecurie Biraben (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 9) **6**
- 763** ² **Giulia Elia**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, P. Faucampre (S. Maillot), N. Perret (s) – (n° corde 10) **7**
- 763** **Charlimix**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), L. Bernhardt (G. Legras), L. Bernhardt – (n° corde 8) **8**
- 763** ⁴ **Libre Josh**, m, 3 ans, 58 k, ♂, M^{me} JL. Giral (F. Blondel), N. Perret (s) – (n° corde 3) **9**
- On The Roadie**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), Le Haras de La Gousserie (M^{me} A. Molins), C. Escuder – (n° corde 4) **10**

10 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 798 €

Eng. Sup. : Al Zahira

1/2 long, 3/4 long, tête, 3 long, 1 long 1/2, 3/4 long, 3 long, 2 long, loin.

9 500 € – 3 800 € – 2 850 € – 1 900 € – 950 €

Primes aux propriétaires :

6 840 € Saison Froide.
2 736 € Ben De Diane.
2 052 € Happy Harry.
1 368 € Grand Tatakan.
684 € Al Zahira.

Primes aux éleveurs :

2 124 € Ecurie Maulepaire.
849 € Bernard Henseler-Campana.
637 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud, Thierry De La Heronniere.
424 € Jean-Claude Seroul.
212 € Ecurie La Vallee Martigny Earl.

Temps total : 2'44''67''

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Patrice COTTIER par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Guillaume MILLET (SAISON FROIDE) arrivé 1^{er} et Franck BLONDEL (LIBRE JOSH) arrivé non placé, en leurs explications sur un mouvement survenu dans le dernier tournant.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte que le poulain LIBRE JOSH avait rencontré des difficultés à suivre la courbe du dernier tournant et que son jockey (Franck BLONDEL) avait fait tout son possible pour éviter l'incident, ce mouvement n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu la femme-jockey Ambre MOLINS en ses explications sur le comportement de la pouliche ON THE ROADIE arrivée non placée.

L'intéressée a indiqué que ladite pouliche débutait et que le terrain n'avait pas semblé correspondre à ses aptitudes. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche AL ZAHIRA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1091 ⁴²¹¹ **PRIX DE CHAVAGNAC** **1 700 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +24.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P0: Plat, Dist. 1 700 m env.

Référence: +24,5.

- 765** ³ **Beni Khiair**, m, al, 4 ans, par Amaron GB et Elea GER **1**
(Lord Of England GER), 56 k, ♂, Y. Jacquin (*A. Orani*),
J. Reynier – (n° corde 1)
- 699** **Mikonos**, h, b, 4 ans, par French Fifteen et Crush On **2**
You [Muhtathir (GB)], 54 k, M^{me} E. Mezquita (*G. Legras*),
R. Chotard – (n° corde 4)
- 856** ¹ **Stormy Baby**, f, b, 4 ans, par Dabirsim et Storma **3**
[Starborough (GB)], 56 k, ♂, F. Eyermann (*F. Blondel*),
N. Perret (s) – (n° corde 3)
- 699** ³ **Sir Iker**, h, b, 6 ans, par Toronado (IRE) et Dam Beautiful **4**
GB (Sleeping Indian GB), 55 k, J. van Handenhove
(*S. Maillot*), J. van Handenhove – (n° corde 5)
- 955** ³ **Skalleto**, h, b, 8 ans, par Kendargent et Skallet [Muhaymin **5**
(USA)], 59^{1/2} k, ♂, E. Blaisse (*S. Ruis*), F. Vermeulen (s) –
(n° corde 2)
- 699** ² **Interieur (IRE)**, h, 7 ans, 60 k (56^{1/2} k), JC. Seroul **6**
(*M^{me} L. Rousset*), J. Reynier – (n° corde 8)
- 901** ³ **Trimlight**, m, 5 ans, 55^{1/2} k, ♂, O. Horvath (*A. Crastus*), **7**
C. Escuder – (n° corde 7)
- 646** **Mad Whip**, h, 4 ans, 58^{1/2} k (57 k), M^{me} A. Sainjon **8**
(*M^{me} M. Velon*), R. Chotard – (n° corde 6)
- 1001** ⁴ **Yakamette Koukebak**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, ♂, **9**
Ecurie Gribomont (*G. Millet*), P. Cottier – (n° corde 12)
- 955** ⁴ **Moni**, h, 6 ans, 59 k, ♂, J. Khalifa (*I. Mendizabal*), **10**
P. Cottier – (n° corde 10)
- 911** ¹ **Sayann**, h, 7 ans, 55^{1/2} k, ♂, A. Dridi (*F. Corallo*), **-**
C. Escuder – (n° corde 11)

11 partants; 42 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 1 094 €

Consition spéciale: *Albukhuri GB*

tête, 2 long 1/2, nez, courte encolure, 1 long, tête, encolure, 1 long 1/2, tête.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

4 455 € *Beni Khiair*.
1 782 € *Mikonos*.
1 336 € *Stormy Baby*.
729 € *Sir Iker*.
364 € *Skalleto*.

Primes aux éleveurs:

1 143 € *Ridha Saidi*.
787 € *Antoine Sauty De Chalon*.
699 € *Gerard L. Ferron, Romain Ferron, M^{me} Melanie Ferron*.
214 € *Framont Limited*.
164 € *Guy Pariente Holding*.

Temps total: 1'43"94"

Les Commissaires, ont autorisé le hongre YAKAMETTE KOUKEBAK à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Les Commissaires, ont autorisé le hongre INTERIEUR (IRE) à ne faire qu'un tour du rond, et à se rendre au départ en main non monté, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Les Commissaires ont, après enquête sanctionné l'entraîneur Nicolas CAULLERY par une amende de 150 euros pour ne pas avoir confirmé la participation du hongre ALBUKHURI (GB) dans les délais fixés par les dispositions du paragraphe II de l'article 128 et par l'article 129 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur du cheval BENI KHIAR (Antonio ORANI), arrivé 1^{er}, à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance de la jument STORMY BABY (Franck BLONDEL) arrivé 3^e et du cheval TRIMLIGHT (Anthony CRASTUS) arrivé 7^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la jument STORMY BABY et le cheval TRIMLIGHT (Anthony CRASTUS) n'auraient pas devancé le hongre BENI KHIAR lors du passage du poteau d'arrivée, sans la gêne constatée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Antonio ORANI par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours (2^e infraction) pour avoir été à l'origine de la gêne subie par la jument STORMY BABY et le cheval TRIMLIGHT.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Frédéric CORALLO, lui ont rappelé la

nécessité de soutenir le hongre SAYANN jusqu'au passage du poteau d'arrivée, même s'il ne pouvait plus prétendre obtenir un meilleur classement.

Le cheval BENI KHIAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1092 ⁴²¹² **PRIX DE CORNILLON** **1 700 m**
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P0: Plat, Dist. 1 700 m env.

Référence: +32.

- 698** ³ **Zaamar IRE**, h, b, 6 ans, par Tamayuz GB et Tawteen **1**
USA (Street Sense USA), 60 k, ♂, M^{me} C. Monfort
(*A. Crastus*), M^{me} C. Monfort – (n° corde 8)
- 775** **Trujillo**, m, b, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et Shinabaa **2**
[Anabaa (USA)], 57 k, ♂, Enbebo S.L. (*M. Foulon*),
J. Calderon Romero – (n° corde 10)
- 813** ³ **Blanc Bleu**, h, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Indigo [Falco **3**
(USA)], 56 k, ♂, M. Delaunay (*A. Orani*), P. Cottier –
(n° corde 12)
- 761** ⁵ **Verti Chop**, h, b.f, 9 ans, par Namid GB et Very **4**
Astair (Astair), 55 k, ♂, M^{me} R. Labate (*M. Grandin*),
S. Labate (s) – (n° corde 7)
- 970** **Amadero**, h, al, 4 ans, par Amarillo IRE et Miss **5**
Hernando (GB) (Hernando), 57^{1/2} k, ♂, N. Longere
(*S. Maillot*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 2)
- 698** ⁵ **Col Nem**, h, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), ♂, A. Maubon **6**
(*M^{me} M. Velon*), P. Cottier – (n° corde 4)
- 645** **Prince Los**, m, 4 ans, 58^{1/2} k, ♂, M. Escuder (*F. Blondel*), **7**
C. Escuder – (n° corde 1)
- 765** ⁴ **Lily Apple**, f, 5 ans, 58 k, ♂, Le Haras de La Gousserie **8**
(*S. Ruis*), P. Cottier – (n° corde 6)
- 808** **Night Of The Opera (IRE)**, h, 5 ans, 54 k, ♂, J. Planard **9**
(*I. Mendizabal*), M. Planard – (n° corde 3)
- 856** ³ **Les Aldudes**, f, 5 ans, 59^{1/2} k, ♂, Ecurie du Sud **10**
(*G. Millet*), P. Cottier – (n° corde 11)
- 911** **Caladiyna**, f, 7 ans, 51 k (48^{1/2} k), ♂, P. Azzopardi **-**
(*M^{me} K. Boedec*), P. Azzopardi – (n° corde 5)
- 767** ⁵ **Enzo**, h, 4 ans, 59^{1/2} k (58 k), D. Mordenti (*M^{me} A. Molins*), **-**
M^{me} B. Re-Scandella – (n° corde 9)

12 partants; 12 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 369 €

1/2 long, 1/2 long, tête, 1 long, courte encolure, 1 long 1/2, courte tête, 2 long 1/2, nez.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires:

2 835 € *Zaamar Ire*, prime non attribuée.
1 386 € *Trujillo*.
1 039 € *Blanc Bleu*.
567 € *Verti Chop*.
346 € *Amadero*.

Primes aux éleveurs:

612 € *Ecurie Du Sud*.
595 € *Shadwell Estate Co. Ltd*, prime non attribuée.
544 € *Thierry De La Heronniere*.
255 € *Alain Chopard*.
135 € *Jacques Roberjot, Suc. Armand Goncalves*.

Temps total: 1'44"3"

Les Commissaires ont autorisé le hongre AMANDERO à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Le hongre ZAAMAR (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1093 ⁴²⁰⁸ **PRIX D'ENSUES** **2 000 m**
(Classe 2)

20 000 € (10 000, 3 800, 2 800, 1 600, 800, 600, 400) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 15 avril 2021 inclus gagné une Listed ni depuis le 15 octobre 2021 inclus gagné une Classe 1. **Poids: 57 k**. Les chevaux ayant depuis le 15 juillet 2021 inclus reçu une allocation de 12.000 porteront 1 k. 1/2; gagné une Classe 1 ou été classés 2^e ou 3^e d'une Listed, 3 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6: Plat, Dist. 2 000 m env.

	Evident Beauty IRE , f, b, f, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Selyl GB (Oasis Dream GB), 55 ^{1/2} k, Sunderland Holding Inc. (A. Orani), J. Reynier – (n° corde 4)	1
810	1 Bakhchisaray , h, b, 4 ans, par Motivator GB et Brioniya GB (Pivotal GB), 58 ^{1/2} k, M ^{me} B. Friedlander (S. Ruis), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5)	2
	Quest The Moon GER , h, b, 6 ans, par Sea The Moon GER et Questabella GER (Rock Of Gibraltar IRE), 60 k, p, Stall Salzburg (R. Piechulek), M ^{me} S. Steinberg – (n° corde 3)	3
466	1 Bobbymurphy , m, b, 4 ans, par Intello (GER) et Galaxie Des Sables [Marchand De Sable (USA)], 57 k, Scuderia Il Fino (F. Blondel), C. Escuder – (n° corde 7)	4
	Beuys (IRE) , h, b, 4 ans, par Siyouni et Plain Vanilla (Kendor), 58 ^{1/2} k (55 k), White Birch Farm (S. Le Quilleuc), J.C. Rouget (s) – (n° corde 2)	5
810	4 Diamond Vendome , h, b, 7 ans, par Style Vendome et Ordargent (Kendargent), 60 k, p, M ^{me} L. Samoun (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 6)	6
810	3 Sa Tuna , f, b, 8 ans, par Rio De La Plata USA et Alcadiana (Linamix), 57 k, p, Ecurie du Sud (G. Millet), P. Cottier – (n° corde 1)	7
	7 partants ; 13 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 440 € 2 long, 1 long, 1/2 long, 1 long, tête, encolure. 10000€ – 3800€ – 2800€ – 1600€ – 800€ – 600€ – 400€	
	Primes aux propriétaires : 4950 € <i>Evident Beauty Ire</i> , prime non attribuée. 1881 € <i>Bakhchisaray</i> . 1134 € <i>Quest The Moon Ger</i> , prime non attribuée. 792 € <i>Bobbymurphy</i> . 396 € <i>Beuys (Ire)</i> . 243 € <i>Diamond Vendome</i> . 162 € <i>Sa Tuna</i> .	
	Primes aux éleveurs : 1107 € Viktor Tymoshenko, Andriy Milovanov. 850 € Sunderland Holding Inc. , prime non attribuée. 466 € Haras D'Haspel. 238 € Gestut Gorlsdorf, prime non attribuée. 155 € Ecurie Salabi. 109 € Guy Pariente Holding. 73 € Philippe Thirionet.	
	Temps total : 1'59"36" ^{***}	
	Les Commissaires ont autorisé le hongre BAKHCHISARAY à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.	
	Le hongre BAKHCHISARAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
1094	4210 PRIX DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE 2 600 m (Handicap à réclamer) (Classe 4)	
	13000 € (6500, 2600, 1950, 1300, 650) – dotation France Galop Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus ayant à la date des engagements une valeur inférieure ou égale à 32 k. et mis à réclamer pour 13.000.	
	Les priorités ne sont pas applicables dans ce prix. Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus) Parcours n° P8 : Plat, Dist. 2 600 m env. Référence : +28.	
910	1 Moko , f, b, 5 ans, par Amarillo IRE et Allez Hongkong GER (Sakhee USA), 53 k, p, (13 000), M. Escuder (A. Orani), C. Escuder – (n° corde 5)	1
769	Scenariste , f, al, 5 ans, par Zanzibari USA et Seance GER (Manduro GER), 60 k (58 ^{1/2} k), p, (13 000), A. Doussot (M ^{me} M. Velon), A. & G. Botti (s) – (n° corde 1)	2
955	Ferretti USA , m, b, 6 ans, par War Front (USA) et Shell House IRE (Galileo IRE), 58 k, (13 000), Ed. Monfort (s) (I. Mendizabal), Ed. Monfort (s) – (n° corde 7)	3
949	4 Miss Roazhon (GB) , f, al, 5 ans, par Outstrip GB et Roxy Hart GB (Halling USA), 53 k (51 ^{1/2} k), p, (13 000), R. Capozzi (M ^{me} A. Molins), S. Labate (s) – (n° corde 2)	4
811	3 Iphitos (GB) , h, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Anew GB (Oasis Dream GB), 59 ^{1/2} k, p, (13 000), M ^{me} L. Leclercq (M. Grandin), S. Labate (s) – (n° corde 3)	5
919	Linsoumis , h, 8 ans, 57 k, p, (13 000), O. Horvath (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 6)	6
795	5 Wladimir , h, 5 ans, 56 ^{1/2} k, p, (13 000), Ecurie Mathieu Offenstadt (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 4)	7
	7 partants ; 11 eng. ; 2 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 624 € Eng. Sup. : <i>Moko</i> , <i>Scenariste</i> tête, 1 long, courte encolure, tête, nez, 3 long.	

6500€ – 2600€ – 1950€ – 1300€ – 650€

Primes aux propriétaires :

3217 € *Moko*.1287 € *Scenariste*.789 € *Ferretti Usa*, prime non attribuée.643 € *Miss Roazhon (Gb)*.321 € *Iphitos (Gb)*.

Primes aux éleveurs :

1263 € Christophe Jouandou.

505 € M. L. Bloodstock Ltd.

165 € Shell House Syndicate, Genesis Green Stud.

126 € Al Shaqab Racing.

Temps total : 2'42"18"^{***}

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys Anthony CRASTUS (LINSOUMIS) arrivé 6^e et Marvin GRANDIN (IPHITOS (GB)) arrivé 5^e, en leurs explications, ont adressé des observations à ce dernier pour avoir tenté de progresser dans le dernier tournant alors qu'il ne disposait pas d'un espace suffisant, cet incident n'ayant pas eu toutefois de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Gabriele CONGIU, lui ont rappelé la nécessité de soutenir le hongre WLADIMIR jusqu'au passage du poteau d'arrivée, même s'il ne pouvait plus prétendre obtenir un meilleur classement.

A l'issue du dépouillement des bulletins à réclamer, les Commissaires ont annulé celui portant le no 23301, ce dernier n'étant pas rempli conformément à l'article 186 du Code des Courses au Galop, le nom du bénéficiaire n'ayant pas été noté sur le document.

La jument MOKO et le hongre LINSOUMIS (réclamé) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1095 ⁴²⁰⁶ PRIX ROBERT PICARDAT **1 700 m** (À réclamer)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** mis à réclamer pour 16.000 ou 20.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 20.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 15 novembre 2021 inclus reçu une allocation de 7.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P0 : Plat, Dist. 1 700 m env.

694 **4 Save Your Breath GB**, f, b, 3 ans, par Bated Breath GB et Tout Va Bien IRE (Verglas IRE), 58^{1/2} k, (20 000), M^{me} E. Kennedy (A. Orani), J. Reynier – (n° corde 6)
 1 || **809** | **1 Red Crazy**, m, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Red Love USA (Gone West USA), 58 k, p, (20 000), MA. Letchimy (A. Crastus), Ed. Monfort (s) – (n° corde 2) | 2 |
	Secret Feeling, f, al, 3 ans, par Recorder GB et Blue Feeling ITY (Xaar GB), 56^{1/2} k, p, (20 000), M. Delaunay (G. Millet), P. Cottier – (n° corde 7)	3
694	**Miss Treville (GB)**, f, b, 3 ans, par De Treville GB et Empreinte USA (Footstepsinthesand GB), 56^{1/2} k (53 k), (20 000), J.C. Seroul (M^{me} L. Rousset), J. Reynier – (n° corde 4)	4
965	**3 Robayera IRE**, f, b, 3 ans, par Time Test GB et Oberyn IRE (Holy Roman Emperor IRE), 56^{1/2} k, p, (20 000), M^{me} G. Cabrero (I. Mendizabal), RC. Montenegro – (n° corde 1)	5
809	**3 Record The Shaw**, h, 3 ans, 56 k, (16 000), P. Faucampre (F. Blondel), C. Escuder – (n° corde 3)	6
812	**Decima**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), (16 000), L. Haase (M^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 5)	7

7 partants ; 11 eng. ; 3 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 958 €
Eng. Sup. : *Robayera IRE*, *Record The Shaw*, *Decima*

3 long, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 1/2 long, 5 long.
7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :
5400 € *Save Your Breath Gb*, prime non attribuée.
2160 € *Red Crazy*.

1620 € *Secret Feeling*.
1080 € *Miss Treville (Gb)*.
540 € *Robayera Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :
670 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
637 € Plantation Stud Ltd, prime non attribuée.
503 € M^{me} Sonia Grosso.
219 € Rashit Shaykhutdinov.
63 € Barouche Stud (Ireland) Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 1'45"6"^{***}

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu la femme-jockey Marie VELON, lui ont rappelé la nécessité de soutenir la pouliche DECIMA jusqu'au passage du poteau

d'arrivée, même si elle ne pouvait plus prétendre obtenir un meilleur classement.

La pouliche SAVE YOUR BREATH (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1096 ⁴²⁰⁷ PRIX DE COLLONGUES 2 600 m (Handicap)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +28.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P8: Plat, Dist. 2 600 m env.

Référence: +28.

- 696** ³ **Totally Gold IRE**, f, b, 3 ans, par Dark Angel IRE et Todegica GB (Giant'S Causeway USA), 57 k, M^{me} E. Kennedy (A. Orani), J. Reynier – (n° corde 6) 1
- 719** **Wroclaw**, h, b, 3 ans, par Wings Of Eagles et Maid For Music IRE (Dubai Destination USA), 59^{1/2} k, ⊗, Ecuries Serge Stempniak (S. Ruis), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) 2
- 680** ¹ **Bel Ouest**, h, gr, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Fair West USA (Gone West USA), 62 k (60^{1/2} k), p, Alv. Urbano-Roldan (M^{me} M. Velon), RC. Montenegro – (n° corde 1) 3
- 622** **Deluca Chop**, h, al, 3 ans, par Panis USA et Dulcina (Kendargent), 62 k (58^{1/2} k), p, M^{me} N. Mahjoub (M^{me} L. Antonioti), C. Escuder – (n° corde 3) 4
- 696** **Zilya**, f, gr, 3 ans, par Silver Frost (IRE) et Zamoyaska [Country Reel (USA)], 61^{1/2} k (60 k), p, Bloodstock Agency Ltd (A. Monnier), M. Cesandri (s) – (n° corde 7) 5
- 855** ¹ **Lady Beauchamp**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} N. Carrie-Eychenne (G. Millet), P. Cottier – (n° corde 8) 6
- 696** ⁵ **Rock Of The Glade**, h, 3 ans, 56^{1/2} k, Δ p, H. Lahmici (A. Crastus), R. Chotard – (n° corde 2) 7
- 855** ⁴ **Samaya**, f, 3 ans, 55 k, F. Eyermann (F. Blondel), N. Perret (s) – (n° corde 5) 8

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées: 579 €

4 long, 1 long, 2 long 1/2, courte encolure, 3/4 long, 2 long 1/2, 2 long 1/2.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires:

6 480 € *Totally Gold Ire*, prime non attribuée.

2 592 € *Wroclaw*.

1 944 € *Bel Ouest*.

1 296 € *Deluca Chop*.

648 € *Zilya*.

Primes aux éleveurs:

804 € Haras Du Logis Saint Germain.

765 € Yeomanstown Stud, Cavalier Bloodstock, prime non attribuée.

603 € Jan Krauze, Straffin Sas, Pierrick Rouxel.

402 € Alain Chopard.

201 € Bloodstock Agency Ltd, M^{me} Muriel Risi.

Temps total: 2'46''96'''

Les Commissaires ont autorisé le hongre BEL OUEST à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

La pouliche TOTALLY GOLD (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SAINT-CLOUD

vendredi 15 avril 2022

0004 105

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses: Patrick SABAROTS – Stéphanie DABURON – Daniel CHAILLOU

1097 ³³⁷ PRIX PAT GLENNON 2 000 m (Apprentis & Jeunes Jockeys) (Classe 3)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur inférieure ou égale à 33 k. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 15 octobre 2021 inclus: 1 k. par 4.000.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys

Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 6: Plat, Dist. 2 000 m env.

- 919** ³ **La Yomoguiness (IRE)**, f, b, 4 ans, par Fascinating Rock IRE et Miss Avonbridge IRE (Avonbridge GB), 55^{1/2} k, S. Okamoto (S. Planque), H. Shimizu – (n° corde 6) 1
- 920** ⁵ **King'S Pack**, h, al, 9 ans, par King'S Best USA et Costa Packet IRE (Hussonet USA), 57 k (54^{1/2} k), p, M^{me} O. Roussel (L. Roussel), F. Foucher – (n° corde 1) 2
- Stormy**, h, al, 8 ans, par Stormy River et Compulsive Quality USA (Elusive Quality USA), 56 k (54^{1/2} k), M^{me} MC. Elaerts (H. Lebauc), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 8) 3
- 790** ² **Imperial Beauty**, f, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Amazing Beauty GER (Bahamian Bounty GB), 54^{1/2} k (53 k), M. Nigge (s) (M^{me} F. Valle Skar), M. Nigge (s) – (n° corde 5) 4
- Boy Davier**, h, al, 5 ans, par Soul City IRE et Quatz Melody (Johann Quatz), 56 k (54^{1/2} k), A. Clavier (d'O. Andigne), de P. Chevigny – (n° corde 7) 5
- 793** **Poet'S Black**, h, 5 ans, 58 k (56^{1/2} k), M^{me} S. Pimbonnet (B. Marie), M. Pimbonnet – (n° corde 2) 6
- 736** ² **Wellington Rose**, f, 5 ans, 58^{1/2} k (57 k), p, M^{me} R. Organ (C. Guitraud), S. Labate (s) – (n° corde 4) 7

7 partants ; 22 eng. ; 8 part def. – Total des entrées: 828 €

Sans motif: *San Pablo*

3/4 long, encolure, 3/4 long, 1 long, tête, 3 long 1/2.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires:

4 455 € *La Yomoguiness (Ire)*.

1 458 € *King'S Pack*.

1 093 € *Stormy*.

891 € *Imperial Beauty*.

445 € *Boy Davier*.

Primes aux éleveurs:

1 143 € Earl Haras De Cisaï.

657 € Stuart Mcphee, Godolphin Snc.

493 € Haras D'Etremham.

228 € Charles Barel.

174 € Alain Clavier, Christian Loquet, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.

Temps total: 2'15''80'''

Les Commissaires ont, après enquête et audition du représentant de l'entraîneur Marian Falk WEISSMEIER, interdit au hongre SAN PABLO de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie et la grippe dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 150 euros.

Les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Jacky NICOLEAU en ses explications ne l'ont pas autorisé à se mettre en selle, ce dernier s'étant présenté à la pesée avant la course à un taux d'alcoolémie supérieur à la limite autorisée.

En conséquence, ils ont autorisé son remplacement sur la pouliche IMPERIAL BEAUTY par le jeune-jockey Frida VALLE SKAR au poids de 53 kg.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le jeune-jockey Jacky NICOLEAU par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours et ont transmis le dossier à la Commission médicale de France Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Clément GUITRAUD au sujet de la performance de la jument WELLINGTON ROSE arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué que la jument s'était retrouvée en tête du peloton à une allure régulière et qu'elle n'avait pas répondu à ses sollicitations dans la ligne d'arrivée précisant qu'un terrain plus profond l'aurait avantagée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche LA YOMOGUINESS (IRE) et le hongre KING'S PACK ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1098 ³³⁶ PRIX WINKFIELD 1 400 m (Classe 3)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 15 avril 2021 inclus, terminé dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 15 juillet 2021 inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 9.000 (Handicap excepté). **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 15 octobre 2021 inclus: 1 k par 4.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 3: Plat, Dist. 1 400 m env.

- 701** ² **Memory Dream**, h, b, 5 ans, par Motivator GB et Ascot Memory IRE (Iffraaj GB), 56 k, Δ, A. Don (T. Piccone), G. Herson (s) – (n° corde 4) 1

2	Alba Power IRE , h, b, 7 ans, par Fast Company IRE et Shehila IRE (Zamindar USA), 56 k, ♂ p, M ^{me} F.J. Carmichael (<i>M. Barzalona</i>), F. Chappet – (n° corde 6)
3	Raiku , h, b, f, 4 ans, par Showcasing GB et Schlague [Pulpit (USA)], 56 k, Ecurie Jean-Louis Bouchard (<i>L. Boisseau</i>), M ^{me} V. Head – (n° corde 5)
4	London Royal (IRE) , h, b, 4 ans, par Territories IRE et Miss Raven IRE (Raven'S Pass USA), 56 k (53 ^{1/2} k), A. Don (<i>B. Marie</i>), G. Hernon (s) – (n° corde 1)
5	Mysterious Land , h, b, 4 ans, par Territories IRE et Secret Melody [Inchinor (GB)], 56 k, M ^{me} I. Corbani (<i>M. Guyon</i>), S. Wattel (s) – (n° corde 7)
918 3	Selket (IRE) , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), p, Ecurie Bernd/Torsten Raber (<i>M^{me} D. Santiago</i>), M ^{me} A. Budka – (n° corde 2)
6	Botch , h, 5 ans, 56 k, Stal Vie en Rose (<i>P. Bazire</i>), M ^{me} S. Lanslots – (n° corde 3)
7	7 partants ; 23 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 748 € 2 long, 3/4 long, nez, 1 long 3/4, 1 long 1/2, loin. 9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€
	Primes aux propriétaires: 4455 € <i>Memory Dream</i> . 1458 € <i>Alba Power Ire</i> , prime non attribuée. 1336 € <i>Raiku</i> . 891 € <i>London Royal (Ire)</i> . 445 € <i>Mysterious Land</i> .
	Primes aux éleveurs: 1749 € Ecurie Ascot. 343 € Gestut Zur Kuste Ag. 306 € Shehila Partnership, prime non attribuée. 228 € Haras Du Logis Saint Germain. 114 € M ^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.
	<i>Temps total : 1'28''89''</i>
	Les hongres MEMORY DREAM et ALBA POWER (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1099 335	PRIX DU JARDIN DES TOURNEROCHES	2 000 m
	(À réclamer)	
	23000 € (11 500, 4600, 3450, 2300, 1150)	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans , mis à réclamer pour 18.000, 22.000 ou 26.000. Poids : 56 k . Les chevaux mis à réclamer pour 22.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 26.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 15 novembre 2021 inclus, reçu une allocation de 10.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.	
	Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
	Parcours n° 6 : Plat, Dist. 2 000 m env.	
889	Dobra IRE , f, b, 3 ans, par Ribchester IRE et Scarlet Belle GB (Sir Percy GB), 54 ^{1/2} k (51 k), (18 000), M ^{me} G. Cabrero (<i>A. Mosse</i>), C. Laffon-Parias – (n° corde 2)	1
814 1	Joy For Lux , f, b, f, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Nuri GER (Doyen IRE), 57 ^{1/2} k (56 k), (26 000), P. Thieriet (<i>B. Marie</i>), M. Pitart – (n° corde 4)	2
796 4	Saslong , m, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Kleo GR [Kavafi (IRE)], 57 ^{1/2} k, (22 000), G. Ruscelli (<i>M. Guyon</i>), M. Baratti (s) – (n° corde 5)	3
835	She'S Evaporust IRE , f, gr, 3 ans, par Galileo Gold GB et Chiara Wells IRE (Refuse To Bend IRE), 56 ^{1/2} k (55 k), p, (18 000), Ecurie Bernd/Torsten Raber (<i>M^{me} D. Santiago</i>), N. Caullery – (n° corde 6)	4
867	Esprit De Lulu , f, b, f, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Mama Lulu USA (Kingmambo USA), 54 ^{1/2} k (52 k), (18 000), Ecurie Laborde (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 1)	5
671 5	Campello , m, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), φ, (18 000), Ecurie Antonio Caro (<i>S. Planque</i>), J.C. Rouget (s) – (n° corde 3)	6
702 1	Aspen , h, 3 ans, 57 ^{1/2} k, ♂, (22 000), M ^{me} M. Porta (<i>M. Barzalona</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 7)	7
	7 partants ; 14 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 650 € encolure, 1 long 1/4, encolure, courte encolure, 1/2 long, 2 long. 11 500€ – 4600€ – 3450€ – 2300€ – 1 150€	
	Primes aux propriétaires: 8280 € <i>Dobra Ire</i> , prime non attribuée. 3312 € <i>Joy For Lux</i> . 2484 € <i>Saslong</i> . 1656 € <i>She'S Evaporust Ire</i> , prime non attribuée. 828 € <i>Esprit De Lulu</i> .	

Primes aux éleveurs :
1 028 € Philippe Thieriet, M^{me} Nathalie Zwaenepoel.
977 € M^{me} Eimear Mulhern, prime non attribuée.
771 € Scea Marmion Vauville, Alain Jathiere.
257 € Ecurie Haras Du Cadran, United Breeders.
195 € Tiger Bloodstock, Tallyho Stud, prime non attribuée.

Temps total : 2'17''5''

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Simon PLANQUE ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules à deux reprises (2^e infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jeunes-jockeys Frida VALLE SKAR (ESPRIT DE LULU) en ses explications, lui ont adressé des observations pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à l'entrée du premier tournant, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Benjamin MARIE (JOY FOR LUX), arrivé 2^e, en ses explications, lui ont adressé des observations pour s'être rapproché de la lice intérieure sans avoir deux longueurs d'avance sur la pouliche ESPRIT DE LULU. Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de l'ouverture de la boîte à réclamer, les Commissaires ont annulé le bulletin no05701, le compte de l'acquéreur n'étant pas approvisionné conformément à l'article 186 du Code des Courses au Galop.

Le poulain SASLONG (réclamé) et la pouliche JOY FOR LUX (réclamée) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1100 338	PRIX DE BUC	1 600 m
	(À réclamer)	
	(Classe 3)	
	19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus , mis à réclamer pour 14.000, 18.000 ou 22.000. Poids : 56 k . Les chevaux mis à réclamer pour 18.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 22.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 15 novembre 2021 inclus, reçu une allocation de 8.500 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.500 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.	
	Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
	Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.	
602	Parigi (IRE) , h, gr, 4 ans, par Kendargent et Oh Beautiful GB (Galileo IRE), 57 ^{1/2} k, p, (18 000), G. Strawbridge (<i>O. Peslier</i>), F. Head (s) – (n° corde 12)	1
1042	Vautrin (IRE) , m, b, 7 ans, par Bated Breath GB et Lou Salome (IRE) (Giant'S Causeway USA), 56 k (53 ^{1/2} k), p, (14 000), P. Widloecher (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 2)	2
753	Electroscope IRE , h, b, 4 ans, par Requito IRE et Edrea [American Post (GB)], 56 k (53 ^{1/2} k), (14 000), C. Trecco (<i>M^{me} E. Fontaine</i>), D. Windrif – (n° corde 10)	3
Ad Merajj	f, b, 4 ans, par Style Vendome et Zalonia GB (Cape Cross IRE), 57 ^{1/2} k (54 k), (22 000), G. Hernon (s) (<i>G. Angius</i>), G. Hernon (s) – (n° corde 9)	4
1042 5	Carlton Choice IRE , h, b, 8 ans, par Bushranger IRE et Choice House USA (Chester House USA), 58 k (55 ^{1/2} k), (14 000), D. Fernandez-Ortega (<i>H. Boutin</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 3)	5
963 6	Run To The Hills USA , h, 9 ans, 61 k (59 ^{1/2} k), (22 000), M. Koutsomytis (<i>C. Guित्रaud</i>), G. Alimpinisis – (n° corde 4)	6
Fuego Del Amor	h, 8 ans, 59 k, (22 000), MP. Reichstein (<i>M. Barzalona</i>), A. Bolte – (n° corde 8)	7
Spiorad IRE	h, 7 ans, 56 k, (14 000), Hubertus Diers & Associates (<i>C. Lecoeuvre</i>), A. Bolte – (n° corde 5)	8
706 4	Green Curry (IRE) , h, 8 ans, 56 k, (14 000), JP. Vanden Heede (<i>M. Guyon</i>), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 7)	9
Lucayano	m, 4 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), (14 000), Stall Mandy (<i>M^{me} L. Bails</i>), W. Hickst – (n° corde 11)	10
Angel'S Whisper IRE	f, 7 ans, 58 k, p, (18 000), Shepherd Global & Partner (<i>T. Piccone</i>), M ^{me} A. Murphy – (n° corde 1)	–
44 5	Galop Chop , m, 4 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), (14 000), R. Chassagne (<i>M^{me} M. Eon</i>), A. Fouassier – (n° corde 6)	–
	12 partants ; 39 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 605 €	
	Eng. Sup. : <i>Ad Merajj</i>	
	2 long 1/2, tête, 3/4 long, 3/4 long, 1 long 1/2, 3 long 1/2, nez, 1 long 3/4, 4 long. 9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€	

Primes aux propriétaires :

4702 € Parigi (Ire).
 1539 € Vautrin (Ire).
 1410 € Electroscope Ire, prime non attribuée.
 940 € Ad Merajj.
 384 € Carlton Choice Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1846 € George Strawbridge.
 453 € Famille Rothschild.
 369 € Haras De La Bareliere.
 242 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.
 80 € Bernard Stoffel, Nicolas Ferrand, prime non attribuée.

Temps total : 1'43"96"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Tony PICCONE au sujet de la performance de la jument ANGEL'S WHISPER (IRE) arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué que la pouliche s'était retrouvée sans ressources à 300 mètres du poteau d'arrivée, ladite pouliche s'étant mal oxygénée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de l'ouverture de la boîte à réclamer, les Commissaires ont annulé le bulletin no05703, le compte de l'acquéreur n'étant pas approvisionné conformément à l'article 186 du Code des Courses au Galop.

Les hongres ELECTROSCOPE (IRE) (réclamé) et PARIGI (IRE) (réclamé) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1101³³⁹ PRIX DE BRUNOY 2 400 m

(Handicap à réclamer)
(Classe 3)

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus ayant à la date des engagements une valeur inférieure ou égale à 32 k. et mis à réclamer pour 15.000.

Les priorités ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 8 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +28.

- 784¹ **Zarica**, f, b, 8 ans, par Rio De La Plata USA et Zarnitza USA (Quiet American USA), 57^{1/2} k, (15 000), C. Trecco (T. Trullier), D. Windrif – (n° corde 5) 1
- 784³ **Douville**, f, b, 8 ans, par Air Chief Marshal IRE et Dasani [Dansili (GB)], 54^{1/2} k, (15 000), ME. Uzan (H. Besnier), G. Collet – (n° corde 4) 2
- 616⁴ **Wishing Ruby**, f, b, 7 ans, par Areion GER et Estella GER (Acatenango GER), 55^{1/2} k (56 k), (15 000), C. Le Lay (C. Soumillon), B. Audouin (s) – (n° corde 9) 3
- 930 **Myfriendrich (GB)**, h, gr, 8 ans, par Mastercraftsman IRE et Abandagold IRE (Orpen USA), 59 k (57^{1/2} k), (15 000), H. de Waele (M^{me} A. Duporte), D. de Waele – (n° corde 2) 4
- 757⁵ **Mat La Fristouille**, h, b, 5 ans, par Motivator GB et Milwaukee [Desert King (IRE)], 59^{1/2} k, (15 000), Ecurie Cehel (M. Barzalona), Rod. Collet (s) – (n° corde 12) 5
- 616 **Sandstorm GER**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, (15 000), M. Hamel (C. Demuro), D. Smaga – (n° corde 1) 6
- 904 **Pont D'Ouille**, h, 5 ans, 56^{1/2} k, (15 000), Ecurie Gribomont (H. Lebouc), M^{me} G. Gernay – (n° corde 11) 7
- 795 **Albiceleste**, h, 6 ans, 57^{1/2} k, (15 000), M^{me} C. Lerner (R. Thomas), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 3) 8
- 757⁴ **T'Bolt**, h, 6 ans, 59^{1/2} k, (15 000), M^{me} F. Perree (P. Bazire), S. Kobayashi (s) – (n° corde 7) 9
- 757 **Speedful GB**, h, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), (15 000), C. Le Veel (M^{me} L. Grosso), C. Le Veel – (n° corde 10) 10
- 904⁴ **Mont Steele**, h, 6 ans, 59 k, (15 000), M^{me} P. Demercastel (J. Cabre), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 6) –
- 750 **Trezy Boy**, h, 5 ans, 59 k, (15 000), M^{me} C. Mouly (M. Androuin), G. Hue & Taupin (s) – (n° corde 8) –
- 940 **Let There Be Rock**, h, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), (15 000), M^{me} L. Baudouin (H. Boutin), C. Boutin (s) – (n° corde 13) –

13 partants ; 45 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1385 €

1 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 1 long, 1 long, 1/2 long, 1 long 3/4, 2 long 1/2, 3/4 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

3240 € Zarica.
 1296 € Douville.
 972 € Wishing Ruby.
 648 € Myfriendrich (Gb).
 396 € Mat La Fristouille.

Primes aux éleveurs :

1461 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.
 584 € Franklin Finance S.A. .
 286 € M^{me} Larissa Kneip, M^{me} Sandrine Grevet.
 191 € S.C.E.A. Des Prairies.
 155 € Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.

Temps total : 2'41"65"

La jument ZARICA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1102³⁴³ PRIX DU LIEU MANCHON 1 400 m

(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 28 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence : +32.

- 905 **Asterion**, h, al, 9 ans, par Ryono USA et So Long Girl GB (Selkirk USA), 56 k, (15 000), L. Bernhardt (A. Lemaitre), L. Bernhardt – (n° corde 10) 1
- 759 **Rhum Runner**, h, al, 5 ans, par Milanais et Yezidis [Ski Chief (USA)], 56^{1/2} k, (15 000), J. Carayon (C. Lecoeuvre), J. Carayon – (n° corde 9) 2
- 908 **Silk Thread**, f, b, 5 ans, par Planteur (IRE) et Tis Mighty IRE (Fruits Of Love USA), 55 k, (15 000), N. Caullery (A. Pouchin), N. Caullery – (n° corde 12) 3
- 905 **Arco Grande**, h, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Autumn Forest [Exit To Nowhere (USA)], 58 k, N. Caullery (M. Guyon), N. Caullery – (n° corde 14) 4
- 701 **Taal**, f, gr, 4 ans, par Polarix (GB) et The Turtle (Chichicastenango), 59 k, (15 000), L. Chauvin (T. Trullier), A. Junk (s) – (n° corde 7) 5
- 418 **Pomela Laujac**, f, 4 ans, 55 k, (15 000), Ecurie Bich (H. Besnier), G. Courbot – (n° corde 11) 6
- 905³ **Throttle Control IRE**, f, 5 ans, 57 k (55^{1/2} k), (15 000), M^{me} L. Haaze (K. Vanderbeke), N. Lantsoght – (n° corde 15) 7
- 905⁵ **Valento**, h, 6 ans, 54 k, H. de Waele (E. Hardouin), D. de Waele – (n° corde 2) 8
- 411 **Silencious**, f, 5 ans, 58 k (54^{1/2} k), (15 000), H. Boutin (M^{me} L. Gallo), M. Boutin (s) – (n° corde 13) 9
- 966 **Mearas Style**, f, 4 ans, 60 k, (15 000), M^{me} MB. Boche (H. Boutin), B. Legros (s) – (n° corde 1) 10
- 108 **Exclusive Beauty**, f, 5 ans, 52^{1/2} k (51 k), (15 000), P. D. Dumoulin (M^{me} M. Michel), M. Rosseel – (n° corde 4) –
- 908 **Danarosa IRE**, h, 8 ans, 57 k, (15 000), Th. & M. Gernay (H. Lebouc), M^{me} G. Gernay – (n° corde 8) –
- 419² **Senepark**, h, 8 ans, 58 k, JPH Racing (A. Madamet), A. Dubreuil – (n° corde 16) –
- 977 **Vent Charlie**, h, 7 ans, 56^{1/2} k, (15 000), D. Bismuth (L. Boisseau), M^{me} C. Auvray – (n° corde 6) –
- 881 **Prince Des Dunes**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, (15 000), M^{me} C. Barande Barbe (R. Thomas), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 17) –
- 775 **Madeleine Moves**, f, 5 ans, 52 k, (15 000), M^{me} V. Mercader (M^{me} F. Valle Skar), M^{me} V. Mercader – (n° corde 3) –
- 759 **Quantor**, h, 8 ans, 57 k, (15 000), M^{me} V. Mercader (C. Stefan), M^{me} V. Mercader – (n° corde 18) –
- 905² **Caly Rosay**, f, 5 ans, 59^{1/2} k, (15 000), S. Ghys (C. Soumillon), S. Ghys – (n° corde 5) –

18 partants ; 18 eng. ; 18 part def. – Total des entrées : 752 €

encolure, 3/4 long, courte encolure, courte encolure, 3/4 long, 1 long, courte encolure, encolure, courte tête.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

3847 € Asterion.
 1881 € Rhum Runner.
 1410 € Silk Thread.
 940 € Arco Grande.
 470 € Taal.

Primes aux éleveurs :

1735 € Rene Vallaud.
 738 € Jean-Claude Ollivier.
 553 € Khalfan Mohammed A. A. Al-Suwaidi.
 369 € Christoph Mueller.
 184 € Junk (S).

Temps total : 1'30"94"

Le jeune-jockey Jacky NICOLEAU n'étant pas autorisé à monter pour raisons médicales, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MEARAS STYLE par le jeune-jockey Hugo BOUTIN.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Christophe SOUMILLON au sujet de la performance de la jument CALY ROSAY arrivée en dernière position à plusieurs longueurs du peloton.

L'intéressé a indiqué que la jument n'avait pas d'action et s'était raccourcie à l'entrée de la ligne d'arrivée ajoutant que suspectant un problème physique il avait préféré ne plus la solliciter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service de procéder à un examen de ladite jument qui a révélé une irrégularité au niveau de l'antérieur gauche, l'entraîneur précisant au vétérinaire que ladite jument était boiteuse lors de sa sortie de piste.

Le hongre ASTERION et la pouliche TAAL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1103 ³⁴² **PRIX DU LIEU MARMION** **1 400 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 28 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 3: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +32.

- 758** ² **Larno**, h, gr, 8 ans, par Milanais et Honorable Sister (Highest Honor), 59 k, JP. Vanden Heede (C. Soumillon), L. Gadbin (s) – (n° corde 18) **1**
- 672** ³ **Plenty City**, h, b, 7 ans, par Elusive City USA et Pluie D'Or (IRE) [Bering (GB)], 55 k (53^{1/2} k), Δ, Ecuries de La Roussiere SARL (M^{me} C. Pacaut), H. Fortineau – (n° corde 5) **2**
- 674** **Cold Play**, h, b, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Freezing USA [Bering (GB)], 58 k, Ecuries de La Roussiere SARL (A. Lemaitre), H. Fortineau – (n° corde 4) **3**
- 856** ⁵ **Samuraj**, h, gr, 5 ans, par Rajsaman et Snowbright GB (Pivotal GB), 60 k, ♂, H. Salemm (M. Barzalona), R. Chotard – (n° corde 11) **4**
- 758** ⁵ **Planthalya**, f, al, 4 ans, par Planteur (IRE) et Alghalya GB (Refuse To Bend IRE), 58^{1/2} k (57 k), ♂, AS. & D. Allard (s) (M^{me} A. Nicco), AS. & D. Allard (s) – (n° corde 8) **5**
- 759** ⁴ **Dance Colony (GB)**, f, 7 ans, 55 k, ♂, P. Faucampre (M. Guyon), S. Labate (s) – (n° corde 9) **6**
- 758** **Banksy GER**, h, 4 ans, 56 k, ♂, M^{me} S. Coirre (J. Mobian), G. Barbedette – (n° corde 16) **7**
- 818** ³ **Zeyzoun**, h, 8 ans, 58 k (56^{1/2} k), Δ, M. Massard (M^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 13) **8**
- 970** **Enjoy The Silence**, h, 9 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂, C. Boutin (s) (H. Boutin), C. Boutin (s) – (n° corde 7) **9**
- 531** **Safiyann**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, F. Carnevali (R. Mangione), F. Carnevali – (n° corde 12) **10**
- 881** **The Lovely Filly**, f, 4 ans, 56 k, Δ, D. Ben Ghouzi (A. Madamet), M. Seror (s) – (n° corde 14) –
- 405** ⁵ **Red Kitten**, h, 9 ans, 56^{1/2} k, H. de Waele (A. Pouchin), D. de Waele – (n° corde 6) –
- 226** **Kick Boxing**, m, 4 ans, 60 k (57^{1/2} k), Δ, S. Cerulis (A. Viichien), S. Cerulis – (n° corde 3) –
- Singaporrillo**, f, 4 ans, 57 k, ♂, G. Pannier (B. Marie), G. Pannier – (n° corde 17) –
- 861** **Red The West**, h, 5 ans, 56^{1/2} k, S. Gouvaze (M. Androuin), S. Gouvaze (s) – (n° corde 10) –
- 170** **Sixa**, f, 5 ans, 58 k, M. Massard (E. Hardouin), A. Fouassier – (n° corde 15) –

16 partants; 58 eng.; 3 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 2220 €

Eng. Sup.: Sixa

Consition spéciale: *Shat Elarab IRE*

Sans motif: *Inseo*

Chev. élim.: *Tax Exile IRE, Game Twist, Jayadeeva, Sorrenza, Tinalik Sun*

Chev. retir.: *Calvin, Tarahumara Queen, April Angel*

2 long ½, encolure, encolure, ¾ long, 1 long ¾, ½ long, 2 long, 1 long ¼, 1 long ¼.

10 500 € – 4 200 € – 3 150 € – 2 100 € – 1 050 €

Primes aux propriétaires:

4252 € *Larno*.

1701 € *Plenty City*.

1559 € *Cold Play*.

1039 € *Samuraj*.

519 € *Planthalya*.

Primes aux éleveurs:

1 917 € *Scea Plessis*.

767 € *Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes*.

612 € *Ecurie De Castillon, Sas I. E. I., Chauvigny Global Equine Sasu, Emmanuel Boutin*.

408 € *Sydney Vidal*.

203 € *M^{me} Laurence Gagneux, David Guerin*.

Temps total: 1'29"30"

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur Kimara HOSTE, interdit au poulain SHAT ELARAB (IRE) de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 150 euros.

A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à l'entrée du dernier tournant, le jockey Maxime GUYON (DANCE COLONY (GB)) arrivé non-placé.

Après examen du film de contrôle et audition de l'intéressé, il ressort que la jument DANCE COLONY (GB) s'était défendue contre la main du jockey Maxime GUYON lorsque les chevaux de tête avaient ralenti sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents. Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Coralie PACAUT en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} inf - 6 cps).

Les hongres LARNO et SAMURAJ ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1104 ³⁴⁰ **PRIX DU CHATEAU PELICAN** **2 000 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

28 000 € (14 000, 5 600, 4 200, 2 800, 1 400)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 35 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 6: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +25.

- 798** ³ **Legend**, f, al, 4 ans, par French Fifteen et Massaye (IRE) (Monsun GER), 59 k, Ecurie Ades Hazan (H. Besnier), S. Kobayashi (s) – (n° corde 8) **1**
- 825** ¹ **Dreams**, m, gr, 4 ans, par Morandi et Many Dreams [Lando (GER)], 57^{1/2} k, M^{me} S. Ridi (R. Mangione), A. & G. Botti (s) – (n° corde 9) **2**
- 805** **Cogolin**, h, al, 4 ans, par Goken et Albicocca [Naaqos (GB)], 56^{1/2} k, Δ, P. Fellous (O. Peslier), M. Bollack-Badel – (n° corde 7) **3**
- 820** ⁴ **Idee Fixe**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 60 k, ♂, Ecurie Performer's & AS (J. Cabre), AS. Pacault (s) – (n° corde 18) **4**
- 805** ⁴ **Masvingo**, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Eiria (GB) (King'S Best USA), 56^{1/2} k, L. Bongen (A. Lemaitre), M. Nigge (s) – (n° corde 15) **5**
- 699** ¹ **Sport Coupe**, h, 4 ans, 60 k, ♂, E. Piquee (M. Guyon), N. Perret (s) – (n° corde 10) **6**
- 882** **Summer Fly**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), ♂, D. Maughan (M^{me} F. Valle Skar), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 2) **7**
- 753** ⁷ **Stepaside Bell**, m, 4 ans, 58^{1/2} k, ♂, Next Gen Racing (E. Hardouin), M^{me} J. Soudan – (n° corde 4) **8**
- 753** **Thibouville**, f, 4 ans, 57^{1/2} k, ♂, West Buckland Bloodstock Ltd (A. Madamet), M^{me} G. Rarick – (n° corde 3) **9**
- 945** ⁵ **Normandy Beech**, m, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, M^{me} B. Nicco (M^{me} A. Nicco), D. Satalia – (n° corde 1) **10**
- 757** **Allez Barza**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, ♂, Vda Transport Solutions (C. Soumillon), L. Gadbin (s) – (n° corde 6) –
- 769** **Revoltee**, f, 4 ans, 60 k, Δ, F. Beguigne (G. Mosse), JM. Beguigne – (n° corde 12) –
- Dream Of Emeraude**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, ♂, Ecurie de La Verte Vallée (C. Lecoeuvre), M^{me} G. Gernay – (n° corde 14) –
- 820** ² **Norge IRE**, f, 4 ans, 59^{1/2} k (58 k), I. Mambetov (M^{me} M. Michel), R. Rohne – (n° corde 13) –
- 610** ⁵ **Lou Warrior**, m, 4 ans, 59^{1/2} k, ♂, N. Rugani (C. Demuro), G. Bietolini – (n° corde 16) –
- 99** **Rihama**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, ♂, European Bloodstock Management (B. Marie), G. Pannier – (n° corde 11) –
- Caesars Palace**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, Δ, BL. Jones (S. Planque), AN. Hollinshead – (n° corde 5) –

17 partants; 60 eng.; 4 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 3994 €

Eng. Sup.: *Summer Fly, Normandy Beech, Allez Barza, Dream Of Emerald*

Sans motif: *Sardasht*

¾ long, 3 long, ¾ long, tête, 2 long ½, encolure, 1 long ¾, courte encolure, ½ long.

14 000€ – 5 600€ – 4 200€ – 2 800€ – 1 400€

Primes aux propriétaires:

6 930€ *Legend.*

2 772€ *Dreams.*

2 079€ *Cogolin.*

1 386€ *Idee Fixe.*

693€ *Masvingo.*

Primes aux éleveurs:

2 720€ M^{me} Patrick Ades-Hazan, M^{me} Karine Morice.

1 088€ S.C.E.A. Ecurie De Montfort.

816€ Eiril Myriam Bollack-Badel, Patrick Fellous, Pierre Lamy.

544€ Earl De Cordelles, Bertrand Romain Lefevre.

272€ Lutz Bongen.

Temps total: 2'12"80"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Gérald MOSSE au sujet de la performance de la pouliche REVOLTEE arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué qu'il pensait monter ladite pouliche dans les chevaux de tête mais qu'il n'avait pas pu le faire en partant, ajoutant qu'il avait progressé dans la ligne d'en face en provoquant sa pouliche qui n'avait pas son allant habituel précisant que même s'il n'avait pas eu une ligne d'arrivée fluide ladite jument n'avait pas les ressources suffisantes pour prendre une part active à l'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et lui ont rappelé qu'il devait soutenir son partenaire jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

La pouliche LEGEND et le hongre COGOLIN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1105 ³⁴¹ **PRIX DE LA VILLA EUGENIE** **2 000 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 35 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 6: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +30.

776	⁷ Stormy Night , f, b, 4 ans, par Stormy River et Shoesmania (Diamond Green), 58 k, F. Alloncle (<i>M. Barzalona</i>), F. Alloncle – (n° corde 16)	1
930	Rue Jonas , f, b, 4 ans, par Dariyan et Tauranga [Gold Away (IRE)], 60 k (57 ^{1/2} k), Δ, D. Huyck (<i>A. Subias</i>), N. Paysan – (n° corde 3)	2
886	Where Chop , m, b, 4 ans, par Amadeus Wolf GB et Wa Zine [Iron Mask (USA)], 59 ^{1/2} k, p, T. Dettwiller (<i>H. Besnier</i>), M ^{me} R. Philippon – (n° corde 5)	3
902	Boogie , h, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Generation Disco [Early March (GB)], 57 k (55 ^{1/2} k), Ecurie Michael Rizieri (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), Y. Fouin (s) – (n° corde 9)	4
	Larchamp , h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Larne (IRE) (Soviet Star USA), 58 k, G. Augustin-Normand (<i>C. Demuro</i>), D. Smaga – (n° corde 2)	5
782	Theclimb , h, 4 ans, 58 k, ⊗ p, A. Sanchez Iceta (<i>M. Guyon</i>), M. Alonso Roldan – (n° corde 12)	6
	Speed Of Rose , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k (56 k), Chevotel Racing (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), A. Fracas – (n° corde 14)	7
882	Mi C'Infilo , h, 4 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), p, L. Floc'H (<i>H. Boutin</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 1)	8
819	⁴ Indian Soul , f, 4 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), L. Edon (<i>A. Baron</i>), L. Edon – (n° corde 7)	9
904	Sainte Rita IRE , f, 4 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), ⊗ p, C. Boutin (s) (<i>M^{me} A. Holl</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 10)	10
847	⁴ Make My Day , h, 4 ans, 59 k, p, Go Horses SPRL (<i>A. Lemaitre</i>), S. Cerulis – (n° corde 4)	–
870	Amourargent , f, 4 ans, 56 k, Ecurie Cehel (<i>S. Planque</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8)	–
73	La Pienza , f, 4 ans, 57 k, p, Suc. A. Fracas (<i>C. Guitraud</i>), A. Fracas – (n° corde 18)	–
870	Majorette , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k, φ p, Ecurie Jaeckin (<i>C. Soumillon</i>), P&F. Adda & Renault (s) – (n° corde 11)	–
793	Fashionspan , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), M ^{me} M. Molle (<i>M^{me} A. Nicco</i>), M. Pimbonnet – (n° corde 17)	–
882	La Gregorienne , f, 4 ans, 59 k, Δ p, Scuderia Del Bargello (<i>M. Androuin</i>), G. Hue & Taupin (s) – (n° corde 6)	–

901 **Sir Maurice**, h, 4 ans, 54 k, D. de Waele (*A. Pouchin*), D. de Waele – (n° corde 13) **–**

883 **Lorielle GB**, f, 4 ans, 53 k (51^{1/2} k), Stall Am Ring (*M^{me} M. Michel*), R. Rohne – (n° corde 15) **–**

18 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 1 083 €

Eng. Sup.: *Fashionspan*

1 long ¾, encolure, 1 long ½, encolure, 1 long ½, 1 long, encolure, 2 long ½, 1 long ¾.

10 500€ – 4 200€ – 3 150€ – 2 100€ – 1 050€

Primes aux propriétaires:

5 197€ *Stormy Night.*

2 079€ *Rue Jonas.*

1 559€ *Where Chop.*

1 039€ *Boogie.*

519€ *Larchamp.*

Primes aux éleveurs:

2 040€ Francis Alloncle, Pierre Lenfant, Pierre Dechaux.

816€ Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.

612€ Alain Chopard.

408€ Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{me} Valerie Simon, M^{me} Chloe Simon.

203€ Naji Nahas.

Temps total: 2'15"14"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Maxime GUYON au sujet de la performance du hongre THECLIMB arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué qu'il avait bénéficié d'un bon parcours et qu'aujourd'hui ledit hongre ne pouvait pas prétendre à un meilleur classement. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Christophe SOUMILLON au sujet de la performance de la pouliche MAJORETTE arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué qu'il avait bénéficié d'un bon parcours mais qu'il s'était retrouvé sans ressources dans la ligne d'arrivée précisant que les dernières performances de la pouliche étaient sur des pistes en sable fibré. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les pouliches STORMY NIGHT et RUE JONAS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CHÂTEAUBRIANT

samedi 16 avril 2022

0107 106

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses: Bernard DERSOIR – Thierry BLAVET – Jérôme DALIBERT – Marie-Pierre GUERIN

1106 ³⁸⁵⁸ **PRIX DE CHANTILLY** **1 100 m**
(Maiden)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans** n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.

931	² Once Upon A Time , m, b, 2 ans, par Pedro The Great USA et Audacious Girl (Dabirsim), 58 k (55 ^{1/2} k), p, Gemini Stud (<i>C. Guitraud</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 1)	1
	Full Colour , f, al, 2 ans, par Recorder GB et Femme De Venise (Siyouni), 54 ^{1/2} k (52 k), Fr. Monfort (s) (<i>J. Nicoleau</i>), Fr. Monfort (s) – (n° corde 7)	2
	Drag Lift IRE , m, b, 2 ans, par Dragon Pulse IRE et Lady Morel IRE (Arcano IRE), 56 k, M ^{me} AG. Kavanagh (<i>A. Madamet</i>), J. de Mieulle (s) – (n° corde 3)	3
931	Silogique , m, b, 2 ans, par Seahenge USA et Special Reward (GB) (Bahamian Bounty GB), 58 k, B. Rochette (<i>Y. Rousset</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 5)	4
	Ghrainne GB , f, b, 2 ans, par Ardad IRE et Asmahan GB (Casamento IRE), 54 ^{1/2} k (53 k), M ^{me} T. Marnane (<i>M^{me} M. Velon</i>), F. Guyader (s) – (n° corde 8)	5
	La Gokenindia , f, 2 ans, 54 ^{1/2} k (51 k), M ^{me} B. Winkler (<i>A. Barzalona</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 4)	6
	Noshowlikeajoeshow IRE , m, 2 ans, 56 k, M ^{me} T. Marnane (<i>H. Jourmiac</i>), F. Guyader (s) – (n° corde 9)	7
	Shakstar Fal MOR , m, 2 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), A. Sedrati (<i>B. Marie</i>), G. Hernon (s) – (n° corde 6)	8
777	Kaiclatholukev , f, 2 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), M ^{me} R. Plisson (<i>H. Lebouc</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 2)	9

9 partants; 16 eng.; 2 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 1 042 €

Eng. Sup.: *Once Upon A Time, Noshowlikeajoeshow IRE*

3 long, 1 long, courte tête, 1 long ¾, 1 long ½, ½ long, ¾ long, 5 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

6480€ *Once Upon A Time*.2592€ *Full Colour*.1944€ *Drag Lift Ire*, prime non attribuée.1296€ *Silologique*.648€ *Ghrainne Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

2012€ Gemini Stud, Michel Haski.

804€ Erich Schmid.

402€ Bernard Rochette.

229€ Kildaragh Stud, Roderic Kavanagh, prime non attribuée.

76€ Trockmorton Court Stud Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 1'7"41"

Le poulain ONCE UPON A TIME a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1107 ³⁸⁶⁰ **PRIX A.P.G.O. (PRIX CLAUDE ROUGET)** **1 950 m**
(Classe 2)**20000 €** (10000, 3800, 2800, 1600, 800, 600, 400) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas été classés dans les trois premiers d'une Listed depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus ni depuis le 16 octobre 2021 inclus reçu une allocation de 12.500. **Poids : 56 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 16 juillet 2021 inclus : 1 k. par 8.000.**Epreuve du Challenge A.P.G.O.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 950 m env.

- 429** ¹ **Mon Ouragan**, m, b, 6 ans, par Toronado (IRE) et Lady Of The House IRE (Holy Roman Emperor IRE), 59 k (56^{1/2} k), L. Dassault (*S. Planque*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 6) **1**
- Equus Vincit**, h, al, 4 ans, par Manduro GER et Zoria Katiba [Silver Frost (IRE)], 58 k (55^{1/2} k), Δ, T. Joire (*A. Baron*), B. Audouin (s) – (n° corde 7) **2**
- Mixed Mind**, h, n.p., 9 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Princess Mix (Linamix), 56 k, G. Samama (*A. Rousset*), J. Boissard (s) – (n° corde 4) **3**
- 466** ⁴ **Roc Angel**, h, al, 8 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Forewarned IRE (Grand Lodge USA), 57 k (55^{1/2} k), A. Gilibert (*M^{me} M. Velon*), F. Chappet – (n° corde 1) **4**
- 737** ⁴ **Drubec**, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Vraiment Rouge [Red Ransom (USA)], 56 k (54^{1/2} k), Hyperion SARL (*H. Lebouc*), F. Monnier (s) – (n° corde 5) **5**
- 99** **Paint It Black**, h, b.f., 4 ans, par Myboycharlie IRE et Sogno D'Oro (GB) (Dubawi IRE), 56 k (54^{1/2} k), L. Cendra (*M. Justum*), L. Cendra – (n° corde 2) **6**

6 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 950 €

Eng. Sup. : *Equus Vincit*

4 long, 3 long 1/2, 4 long, 3 long 1/2, 9 long.

10000€ – 3800€ – 2800€ – 1600€ – 800€ – 600€

Primes aux propriétaires :

4050€ *Mon Ouragan*.1881€ *Equus Vincit*.1134€ *Mixed Mind*.648€ *Roc Angel*.396€ *Drubec*.297€ *Paint It Black*.

Primes aux éleveurs :

1194€ Framont Limited, Morgan Matthew, Michael Beaumont.

738€ Ecurie Babsen Courses.

511€ Jonathan E. Pease.

191€ Deln Ltd, Howard Kaskel.

155€ Hyperion Sarl.

116€ Laurent Cendra, M^{lle} Sara Cendra, M^{me} Laura Cendra.

Temps total : 1'59"28"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Gérard GUILLERMO en ses explications, lui ont indiqué que le hongre SHAMSOUN sera interdit de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

Le hongre MIXED MIND a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1108 ³⁸⁵⁹ **PRIX RIVERMAN** **1 950 m**
(Maiden)**19000 €** (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 950 m env.

- 821** ⁴ **Shayran**, h, b, 3 ans, par French Fifteen et Zakiyyah [Monsun (GER)], 58 k (55^{1/2} k), de J.L. Mieulle (*M. Justum*), N. Leenders – (n° corde 4) **1**
- 867** **Tahla**, f, b, 3 ans, par Lawman et So You Go (IRE) (So You Think NZ), 56^{1/2} k (55 k), Roy Racing Ltd (*M^{me} M. Eon*), H. Shimizu – (n° corde 5) **2**
- 857** ³ **Soliloque (IRE)**, m, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Dalarua (IRE) (King'S Best USA), 58 k, G. Samama (*A. Rousset*), J. Boissard (s) – (n° corde 1) **3**
- 822** ³ **Almanarah**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Al Hazmiia IRE (Zamindar USA), 56^{1/2} k, KM. Al Attiyah (*A. Madamet*), J. de Mieulle (s) – (n° corde 12) **4**
- 796** ² **Grand Balcon**, h, al, 3 ans, par Zarak et Mazayyen (GB) (American Post GB), 58 k (55^{1/2} k), M^{me} S. Midy (*S. Planque*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 3) **5**
- The Great Gabi**, h, 3 ans, 58 k, Ecurie Serval (*A. Lemaitre*), L. Gadbin (s) – (n° corde 11) **6**
- 596** **Kevalay USA**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), φ, MA. Teeka (*d'O. Andigne*), J. de Mieulle (s) – (n° corde 7) **7**
- Bobby'S Way (GB)**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), B. Rochette (*J. Nicoleau*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 2) **8**
- Mightyborough**, m, 3 ans, 58 k, Δ, b, A. Kahn (s) (*A. Bourgeois*), A. Kahn (s) – (n° corde 6) **9**
- Alalettre**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Δ, R. Deschildre (*D. Boche*), L. Gadbin (s) – (n° corde 9) **10**
- 703** **Thessalia (GB)**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (53 k), M^{me} A. Fabre (*F. Satalia*), A. Fabre (s) – (n° corde 8) **-**
- 444** **Zelande**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Ecurie Melanie (*H. Journiac*), J.M. Lefebvre (s) – (n° corde 10) **-**
- 529** **Arzakena**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), Δ, Haras des Eeves (*H. Lebouc*), J. Boissard (s) – (n° corde 13) **-**
- 704** **Dino Of Hope**, h, 3 ans, 58 k, β, Ecurie JAB (*M. Androuin*), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 14) **-**

14 partants ; 27 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 967 €

1 long, 1 long, encolure, 1 long, 1 long 1/4, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 2 long, 3/4 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

6840€ *Shayran*.2736€ *Tahla*.2052€ *Soliloque (Ire)*.1368€ *Almanarah*.684€ *Grand Balcon*.

Primes aux éleveurs :

2124€ Scea Du Haras De Victot.

637€ Haras De La Perelle.

555€ Ecurie Jarlan, Suc. Maxime Jarlan.

424€ Khalifa Mohammed Al Attiyah, Khalfan Mohammed A. A. Al-Suwaidi.

212€ Thierry De La Heronniere, Ronald Huggins.

Temps total : 2'2"34"

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à la sortie du dernier tournant, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jeunes jockeys Maximilien JUSTUM (SHAYRAN) arrivé 1^{er}, Simon PLANQUE (GRAND BALCON) arrivé 5^e et le jockey Augustin MADAMET (ALMANARAH) arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 5 jours pour avoir, en se décalant vers l'extérieur, contrarié le hongre SHAYRAN.

Ledit jockey ayant déjà été sanctionné pour le même motif au cours des 2 derniers mois.

Le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La pouliche TAHLA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1109 ³⁸⁶² **PRIX DE CLAIREFONTAINE** **1 950 m**
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve**14000 €** (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 16 décembre 2021 inclus reçu une allocation de 12.000.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 950 m env.

Référence : +34.

- 861** ³ **Ministrable**, m, b, 7 ans, par Elusive City USA et Vespona [Vespone (IRE)], 59^{1/2} k (58 k), β, JY. Aubaud (*M^{me} M. Eon*), C. Lotoux (s) – (n° corde 3) **1**
- 823** ³ **No Turning (IRE)**, m, b, 5 ans, par Clodovil (IRE) et Mi Vida Loca IRE (Sakhee USA), 59 k, β, M. Delaunay (*A. Rousset*), C. Lotoux (s) – (n° corde 5) **2**

- Nice Stroke**, h, gr, 6 ans, par Masterstroke USA et Pearlring GB (Cape Cross IRE), 60 k, Hyperion SARL (A. Bourgeois), F. Monnier (s) – (n° corde 11) 3
- 994 Goji Berry**, h, gr, 8 ans, par Dunkerque et Et Pourtant (Linamix), 56 k, p, Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 1) 4
- 751 Magic Senora**, h, al, 6 ans, par Le Houssais et Marie Senora (Passing Sale), 51 k (51^{1/2} k), ♂, C. Gicqueau (H. Lebouc), C. Gicqueau – (n° corde 10) 5
- 542 Missriya**, f, 5 ans, 57 k (55^{1/2} k), B. Audouin (s) (M^{me} A. Le Lay), B. Audouin (s) – (n° corde 13) 6
- 823 Gormlaith**, f, 8 ans, 57^{1/2} k, ♂p, A. Tatar (M. Androuin), A. Tatar – (n° corde 7) 7
- Le Depute**, h, 10 ans, 53^{1/2} k, M. Baudy (A. Bernard), M. Baudy – (n° corde 4) 8
- 1080 Premier Avril**, h, 10 ans, 59 k (56^{1/2} k), ♂, J.C. Daoudal (M^{me} C. Le Gland), B. Legros (s) – (n° corde 2) 9
- 860 Miengo**, h, 6 ans, 51 k (50 k), φ, M^{me} MA. Levesque (M^{me} C. Gendron), M^{me} MA. Levesque – (n° corde 6) 10
- 454 Barsham**, h, 6 ans, 54 k, G. Guillermo (M. Justum), G. Guillermo – (n° corde 9) –
- 819 Le Bolero**, h, 5 ans, 60 k (57^{1/2} k), Δp, M^{me} L. Charital (M^{me} L. Lebeurier), M^{me} L. Charital – (n° corde 8) –
- 863 Michlifén**, m, 6 ans, 54 k, p, M^{me} S. Bertin (J. Nicoleau), T. Poché – (n° corde 12) –

13 partants; 13 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 400 €
1 long, 2 long 1/2, 3/4 long, nez, 1 long, 1 long, 3 long, tête, 3/4 long.
7 000 € – 2 800 € – 2 100 € – 1 400 € – 900 €

Primes aux propriétaires:

2 835 € *Ministrable*.
1 386 € *No Turning (Ire)*.
850 € *Nice Stroke*.
567 € *Goji Berry*.
283 € *Magic Senora*.

Primes aux éleveurs:

1 278 € Marc Bridoux.
383 € Hyperion Sarl.
355 € John Kilpatrick, M^{me} Patrick Ades-Hazan.
255 € Boutin (S).
127 € Joel Leray, Jeremy Leray, Jonathan Leray.

Temps total: 2'2"73"

Les Commissaires ont autorisé le hongre NICE STROKE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre LE BOLERO à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le hongre GOJI BERRY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1110 ³⁸⁶¹ **PRIX DE DEAUVILLE** 1 950 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 16 décembre 2021 inclus reçu une allocation de 12.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 950 m env.

Référence: +26,5.

- 532 Mister Grenadine**, h, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Decision [Kentucky Dynamite (USA)], 58^{1/2} k, p, M. Delaunay (A. Rousselet), C. Lotoux (s) – (n° corde 12) 1
- 945 Bourdain**, m, gr, 5 ans, par Silver Frost (IRE) et Velvet Dawn USA (Pancho Villa USA), 59^{1/2} k, M^{me} A. Nesser (A. Lemaitre), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 4) 2
- Ker Welen**, h, b, 4 ans, par Dariyan et Pearly Empress [Holy Roman Emperor (IRE)], 59 k, p, F. Perez Gonzalez (A. Bourgeois), N. Leenders – (n° corde 5) 3
- 551 Youmsovain**, f, b, 8 ans, par Youmzain IRE et Height Of Vanity IRE (Erhaab USA), 59^{1/2} k (58^{1/2} k), φ, J. Bayon (H. Lebouc), J. Boisnard (s) – (n° corde 3) 4
- 752** ⁵ **Irish Storm**, h, b, 8 ans, par Tonitruant USA et Irish Society [Rifapour (IRE)], 54 k (53 k), p, N. Leenders (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 2) 5
- 861** ¹ **Zahir**, h, 6 ans, 58^{1/2} k, L. Guilloux (M. Androuin), L. Guilloux – (n° corde 9) 6
- 945 Pages**, m, 4 ans, 57^{1/2} k (55 k), φ, M^{me} I. Pantall (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 7) 7
- 753 Delta Spirit**, h, 5 ans, 60 k (57^{1/2} k), B. Foucher (A. Barzalona), L. Gadbin (s) – (n° corde 1) 8

- 819 Montecruz**, h, 4 ans, 55 k (53^{1/2} k), Ecurie Chiarelli (M^{me} M. Velon), F. Monnier (s) – (n° corde 8) 9
- Cordey Rose**, f, 6 ans, 60 k (58^{1/2} k), C. Green (M^{me} A. Duporte), S. Cerulis – (n° corde 6) 10
- Volyinka GB**, f, 5 ans, 58 k, F. Etienne (A. Bernard), G. Guillermo – (n° corde 11) –
- 964 Toronada**, f, 6 ans, 57^{1/2} k (55 k), J.C. Daoudal (M^{me} C. Le Gland), B. Legros (s) – (n° corde 10) –

12 partants; 53 eng.; 3 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 1 622 €

Eng. Sup.: *Cordey Rose*

Certif. vétérinaire: *Nisry*

tête, courte encolure, 1 long, 3/4 long, 1 long, 1 long 3/4, courte encolure, 1 long, 1 long.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires:

4 455 € *Mister Grenadine*.
1 782 € *Bourdain*.
1 336 € *Ker Welen*.
729 € *Youmsovain*.
364 € *Irish Storm*.

Primes aux éleveurs:

1 749 € Haras Du Quesnay.
699 € M^{me} Anita Nesser.
524 € Earl Vb, M^{me} Sylviane Jeffroy, Bernard Jeffroy, S.C.E.A. Des Prairies.
328 € Rabbah Bloodstock Limited.
164 € Norbert Leenders.

Temps total: 1'59"5"

Les Commissaires ont autorisé le hongre DELTA SPIRIT à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le hongre MISTER GRENADINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

FONTAINEBLEAU

samedi 16 avril 2022

0408 106

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses: Patrick SABAROTS – Georges MORELL – Catherine TERRIEN DELAPLACE

1111 ⁴⁵²² **PRIX DES HAUTEURS DE LA SOLLE** 1 400 m
(Handicap de catégorie)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 33 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 4: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +26,5.

- 677 You've Got Sail**, h, b, 3 ans, par Pomellato GER et Yachtclubgenoa IRE (Teofilo IRE), 57^{1/2} k, P. Cotrel (T. Trullier), N. Clement (s) – (n° corde 15) 1
- 851** ⁴ **Atome (GB)**, h, al, 3 ans, par Attendu et Particule [Pivotal (GB)], 59 k, Wertheimer & Frere (M. Guyon), F. Head (s) – (n° corde 11) 2
- 774 Lining Up IRE**, f, al, 3 ans, par Dawn Approach IRE et Mimithe USA (Maria'S Mon USA), 55^{1/2} k, J.V. Toux (T. Piccone), J.V. Toux – (n° corde 13) 3
- 907** ⁵ **Jordan Baker**, m, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Kanel [Zamindar (USA)], 57^{1/2} k (56 k), M. Boutin (s) (H. Boutin), M. Boutin (s) – (n° corde 14) 4
- 972** ⁴ **Night Candle**, f, b, 3 ans, par Mehmas IRE et Epatha IRE (Highest Honor), 55^{1/2} k, ♂, T. Rarick (J. Mobian), M^{me} G. Rarick – (n° corde 1) 5
- 754** ¹ **Faster**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), B. Gusdal (M^{me} M. Michel), M^{me} G. Rarick – (n° corde 8) 6
- 774** ³ **Kisswood**, f, 3 ans, 57 k (55^{1/2} k), p, M^{me} AL. Jacq (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 16) 7
- 992 Dalakhova**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (56 k), Δ, J. Couvercelle (M^{me} A. Molins), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 12) 8
- 832** ² **Coimbra IRE**, f, 3 ans, 58^{1/2} k, Ecurie Piquemal (S. Pasquier), F. Foresi – (n° corde 10) 9
- 927 Not Allowed**, f, 3 ans, 57^{1/2} k, Δ, J. Dubois (G. Mosse), JPh. Dubois – (n° corde 2) 10
- 941 Smart And Fast**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, φp, Ecurie Premiers Pas (S. Maillot), P&F. Adda & Renaut (s) – (n° corde 4) –
- 202 Joyeuse Sage**, f, 3 ans, 53^{1/2} k (52 k), p, Ecurie Premiers Pas (M^{me} P. Cheyer), P&F. Adda & Renaut (s) – (n° corde 7) –

- 623** ² **Space Quake (GB)**, h, 3 ans, 58^{1/2} k, ♂♂, LG Bloodstock –
(E. Hardouin), C. Boutin (s) – (n° corde 5)
- 832** ⁵ **Shaladissima**, f, 3 ans, 58 k, ♂♂, –
A. San Jose Mazariegos (M. Barzalona), I. Elarre Alvarez –
(n° corde 6)
- 623** ⁵ **Hypnotized**, f, 3 ans, 58^{1/2} k (57 k), ♂, S. Kobayashi (s) –
(M^{me} L. Grosso), S. Kobayashi (s) – (n° corde 3)
- 852** ⁴ **Montasia**, f, 3 ans, 55^{1/2} k, ♂♂, L. Lecoeuvre –
(C. Lecoeuvre), M^{me} S. Penot – (n° corde 9)

16 partants; 32 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 1600 €

Eng. Sup.: *Faster*

1 long, encolure, 3/4 long, 1/2 long, courte encolure, 1/2 long, courte tête, 1 long, 2 long.

11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires:

8 280 € *You've Got Sail*.

3 312 € *Atome (Gb)*.

2 484 € *Lining Up Ire*, prime non attribuée.

1 656 € *Jordan Baker*.

828 € *Night Candle*.

Primes aux éleveurs:

2 571 € European Bloodstock Management.

1 028 € Wertheimer & Frere.

514 € Boutin (S).

293 € Old Carhue Stud, prime non attribuée.

168 € Suc. De Moratalla, Alban Chevalier Du Fau, Pierre-Hugues Henry.

Temps total: 1'29"98"

Les Commissaires, ont autorisé le hongre SPACE QUAKE (GB) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ces explications le jockey Stéphane PASQUIER sur la performance de la pouliche COIMBRA (IRE). Le jockey a déclaré qu'il n'a pu trouver le passage au moment opportun.

Le hongre YOU'VE GOT SAIL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1112 ⁴⁵²⁰ **PRIX DU LABEL EQUURES - PRIX DE LA MALMONTAGNE** **2 200 m**
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k**. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 200 m env.

Mirsky GB, m, al, 3 ans, par Siyouni et Latice (IRE) **1**
(Inchinor GB), 58 k, G. Strawbridge (M. Guyon),
F. Head (s) – (n° corde 1)

867 ² **Gold Mountain**, m, b, 3 ans, par Doctor Dino et Terra Alta (Kaldounevees), 58 k, M^{me} H. Devin (C. Lecoeuvre), HF. Devin (s) – (n° corde 2) **2**

Bemer, m, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB et Belle Syrienne GER (Golan IRE), 56 k, Avatara S.A. (G. Mosse), A. Suborics – (n° corde 6) **3**

Zaiyd, m, al, 3 ans, par Nathaniel IRE et Zayva [Raven'S Pass (USA)], 56 k (54^{1/2} k), ♂, S.A. Aga Khan (M^{me} L. Bails), FH. Graffard (s) – (n° corde 8) **4**

783 ³ **Bramante**, m, b, 3 ans, par Danon Ballade JPN et Lady Sylvester USA (Elusive Quality USA), 58 k, F. Carnevali (R. Mangione), F. Carnevali – (n° corde 3) **5**

799 ⁵ **Senor Pedro**, m, 3 ans, 58 k, ♂, M. Piochaud (E. Hardouin), S. Dehez (s) – (n° corde 7) **6**

650 **Rascallion**, h, 3 ans, 58 k, M^{me} J. Walker (T. Trullier), Y. Mathijs – (n° corde 4) **7**

7 partants; 20 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 958 €

Certif. vétérinaire: *Man Of Law*

3 long, 1 long 1/4, 3 long, 1 long, 1 long, 9 long.

13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires:

9 720 € *Mirsky Gb*, prime non attribuée.

3 888 € *Gold Mountain*.

2 916 € *Bemer*.

1 944 € *Zaiyd*.

972 € *Bramante*.

Primes aux éleveurs:

1 207 € M^{me} Henri Devin.

1 147 € George Strawbridge, prime non attribuée.

592 € Avatara S.A.

394 € S.A. Aga Khan.

197 € Tarik Tekce.

Temps total: 2'21"61"

Les poulains MIRSKY (GB) et GOLD MOUNTAIN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1113 ⁴⁵²⁵ **PRIX ROSA BONHEUR** **3 000 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)

Première épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 27 k.

La société des Courses de Fontainebleau offrira un bon d'achat de 200 euros valable à la sellerie I-Jockey au cavalier d'entraînement du cheval le mieux présenté, ainsi qu'un souvenir à tous les autres participants.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 11: Plat, Dist. 3 000 m env.

Références: 0 ans, +32,5; 1 ans et +, +33.

948 ⁴ **Anecdotic USA**, m, b, 6 ans, par Anodin (IRE) et Flash Dance (IRE) (Zamindar USA), 59^{1/2} k, Suc. A. Cherifi (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 11) **1**

993 ⁵ **Thindy**, h, b, 10 ans, par Footstepsinthesand GB et Windy [Rock Of Gibraltar (IRE)], 58 k (56^{1/2} k), ♂, AS. & D. Allard (s) (M^{me} P. Cheyer), AS. & D. Allard (s) – (n° corde 6) **2**

930 **Got Touch (IRE)**, f, b, 5 ans, par Camelot GB et Sinana [Sinndar (IRE)], 60 k (58^{1/2} k), ♂, JY. Pihery (M^{me} L. Bails), S. Gouyette (s) – (n° corde 7) **3**

892 ¹ **Garigliano**, h, b, f, 5 ans, par Gutaifan IRE et Green Ridge [Green Tune (USA)], 58 k, ♂♂, B. Bossert (C. Lecoeuvre), B. Bossert – (n° corde 3) **4**

904 **Rannan**, m, gr, 7 ans, par Style Vendome et Footsteppy IRE (Footstepsinthesand GB), 59^{1/2} k, ♂♂, Ecurie Crocodile (F. Lefebvre), G. Courbot – (n° corde 13) **5**

948 ⁷ **Faith Of Hope**, f, 6 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂♂, M^{me} B. Nicco (M^{me} A. Nicco), D. Satalia – (n° corde 5) **6**

930 **Hystérique (GB)**, f, 5 ans, 59 k, ♂, JP. Leseigneur (E. Hardouin), S. Gouyette (s) – (n° corde 1) **7**

707 ³ **Auen Adventure GER**, h, 6 ans, 60 k, ♂♂, C. Foeller (H. Besnier), J. Parize – (n° corde 12) **8**

819 ⁵ **Almazora**, f, 7 ans, 58^{1/2} k (57 k), JP. Vanden Heede (M^{me} A. Molins), Y. Mathijs – (n° corde 8) **9**

658 **Dream Impact**, m, 4 ans, 58^{1/2} k, ♂, Ecurie Victoria Dreams (G. Mosse), JPh. Dubois – (n° corde 2) **10**

707 ² **Dance The Blues**, h, 7 ans, 56^{1/2} k, ♂, Ecurie T Heyveld (M. Guyon), W. Beetens – (n° corde 10) –

969 ¹ **Tarcenay (IRE)**, h, 7 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, P. Desplaces (M^{me} D. Santiago), C. Martinon – (n° corde 9) –

784 **Jevousvoisencore (IRE)**, h, 8 ans, 56^{1/2} k, M. Smith (B. Ganbat), M^{me} DU. Smith – (n° corde 4) –

892 **Dusty Men**, h, 9 ans, 57 k, ♂, L. Chabot (S. Breux), L. Chabot – (n° corde 14) –

14 partants; 47 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 1 620 €

1 long 1/4, 1 long 3/4, 1 long 1/2, 1 long 1/2, tête, courte encolure, 3 long, 1 long 1/4.

10 500€ – 4 200€ – 3 150€ – 2 100€ – 1 050€

Primes aux propriétaires:

4 252 € *Anecdotic Usa*, prime non attribuée.

1 701 € *Thindy*.

1 559 € *Got Touch (Ire)*.

1 039 € *Garigliano*.

425 € *Rannan*.

Primes aux éleveurs:

892 € Wertheimer & Frere, prime non attribuée.

767 € Sca Elevage De Tourgeville, Old Highbourne Bloodstock Ltd, Tomas Schweizer.

400 € Michel Monfort.

266 € Haras De Beauvoir.

191 € Al Shaqab Racing.

Temps total: 3'14"14"

Le cheval ANECDOTIC (USA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1114 ⁴⁵²³	PRIX DU BOIS DE LA COMMANDERIE	2 200 m
	(Handicap de catégorie)	
	23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans .	
	Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 33 k.	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
	Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 200 m env.	
	Référence: +26.	
935 ²	Bambagia , f, gr, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Bearlita GER (Lomitas GB), 56 k, Ecurie Equus Racing (<i>M. Guyon</i>), Fr. Monfort (s) – (n° corde 5)	1
962	Ghost Spirit , h, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Alexandrina GER (Monsun GER), 56 k, Haras du Grand Courgeon (<i>A. Madamet</i>), J. de Mieuille (s) – (n° corde 9)	2
859 ⁴	Queenly , f, b, 3 ans, par Dariyan et Diamond Flawless [Cape Cross (IRE)], 55 ^{1/2} k, Δ, Ecurie Victoria Dreams (<i>S. Pasquier</i>), JPh. Dubois – (n° corde 4)	3
835 ³	One More Night , f, al, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Aster Nox USA (Elusive Quality USA), 57 k, I. Elarre Alvarez (<i>M. Barzalona</i>), I. Elarre Alvarez – (n° corde 10)	4
88 ⁴	Champions League , h, gr, 3 ans, par Joshua Tree IRE et Lady Of Good Hope [Turgeon (USA)], 59 k, N. Girot (<i>G. Mosse</i>), M. Delzangles – (n° corde 1)	5
962	Black Track , h, 3 ans, 54 ^{1/2} k, Rob. Collet (s) (<i>S. Maillot</i>), Rob. Collet (s) – (n° corde 3)	6
893	Soltan Way , m, 3 ans, 56 ^{1/2} k, D. Zarroli (<i>R. Mangione</i>), D. Zarroli – (n° corde 7)	7
857	Findon Flyer (IRE) , h, 3 ans, 57 ^{1/2} k, Δ, Snowdrop Stud Co. Ltd (<i>T. Piccone</i>), JV. Toux – (n° corde 2)	8
719 ³	Lenalov , f, 3 ans, 52 k, φβ, J. Liscia (<i>E. Hardouin</i>), D. Cottin (s) – (n° corde 8)	9
959 ⁶	Big Bounce , h, 3 ans, 53 ^{1/2} k (51 k), φ, M. Boutin (s) (<i>M^{me} L. Gallo</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 6)	10
	10 partants; 25 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 1 064 € 2 long, tête, courte tête, 1 long ¾, encolure, ½ long, 1 long ¼, 4 long, 2 long.	
	11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€	
	Primes aux propriétaires:	
	8280 € <i>Bambagia</i> .	
	3312 € <i>Ghost Spirit</i> .	
	2484 € <i>Queenly</i> .	
	1656 € <i>One More Night</i> .	
	828 € <i>Champions League</i> .	
	Primes aux éleveurs:	
	2571 € Stall Elektrowelt24. De.	
	1 028 € Emmanuel Trussardi, Mickael Bisson.	
	771 € Jean-Philippe Dubois.	
	514 € Scea Haras Du Ma, Marc Dumont.	
	257 € Nicolas Girot.	
	<i>Temps total</i> : 2'21"86"	
	Les pouliches BAMBAGIA et LENALOV ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
1115 ⁴⁵²¹	PRIX EUGENIE DE MONTIJO	2 200 m
	(Femelles) (Maiden)	
	27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop Pour pouliches de 3 ans , n'ayant jamais gagné. Poids: 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
	Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 200 m env.	
	Omanense IRE , f, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Pink Rose GB (Shirocco GER), 58 k, Godolphin SNC (<i>M. Barzalona</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 1)	1
801	Duchess Of Dubai IRE , f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Duchess Of France IRE (Dylan Thomas IRE), 58 k, Ecurie des Monnaies (<i>S. Pasquier</i>), F. Chappet – (n° corde 5)	2
625 ³	Lorne (GB) , f, b, 3 ans, par Dariyan et Height Of Summer IRE (Alhaarth IRE), 58 k, φβ, OTI Management Pty Ltd (<i>M. Guyon</i>), M. Baratti (s) – (n° corde 2)	3
	Domfee , f, b, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Djumay GER (Shamardal USA), 56 k, Stall Phillip I (<i>G. Mosse</i>), A. Suborics – (n° corde 3)	4
	Tres Rock Women (IRE) , f, b, 3 ans, par Australia GB et Tres Rock Glory (IRE) (Fastnet Rock AUS), 58 k, Stall Grafenberg (<i>B. Ganbat</i>), S. Smrczek – (n° corde 6)	5

822 ⁵	Aljanah , f, 3 ans, 58 k, Avatara S.A. (<i>T. Trullier</i>), Y. Mathijs – (n° corde 4)	6
	6 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. – Total des entrées: 1 128 € Eng. Sup.: <i>Aljanah</i>	
	courte encolure, ¾ long, 2 long ½, 1 long ¾, 3 long ½.	
	13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€	
	Primes aux propriétaires:	
	9 720 € <i>Omanense Ire</i> , prime non attribuée.	
	3 888 € <i>Duchess Of Dubai Ire</i> , prime non attribuée.	
	2 916 € <i>Lorne (Gb)</i> .	
	1 944 € <i>Domfee</i> .	
	972 € <i>Tres Rock Women (Ire)</i> .	
	Primes aux éleveurs:	
	1 147 € Godolphin, prime non attribuée.	
	905 € Oti Management Pty Ltd.	
	459 € M ^{me} Joan Murphy, prime non attribuée.	
	197 € Chevalot De La Hauquerie.	
	<i>Temps total</i> : 2'28"43"	
	La pouliche OMANENSE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

1116 ⁴⁵²⁷	PRIX DU BARON DE LA ROCHETTE	1 100 m
	(Handicap de catégorie)	
	16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus .	
	Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.	
	Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).	
	Parcours n° 2: Plat, Dist. 1 100 m env.	
	Référence: +35.	
871	Der Graue IRE , h, gr, 11 ans, par Kandahar Run GB et Denial GB (Sadler'S Wells USA), 55 ^{1/2} k, β, B. Mohamed (<i>S. Pasquier</i>), B. Mohamed – (n° corde 13)	1
	Sant Angelo GER , h, b, 8 ans, par Areion GER et St Aye USA (Nureyev USA), 52 ^{1/2} k (50 k), Stal Klaverhof (<i>M^{me} S. Tison</i>), K. Vercruysee – (n° corde 8)	2
759 ¹	Mediterraneenne , f, b.f, 6 ans, par American Devil et Mariners Doll IRE (King Charlemagne USA), 55 ^{1/2} k, A. Junk (s) (<i>T. Trullier</i>), A. Junk (s) – (n° corde 9)	3
843 ⁵	Ismael Paint , h, b, 4 ans, par Soul City IRE et Royalrique [Enrique (GB)], 59 k, φ, Ch. Plisson (s) (<i>L. Boisseau</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 3)	4
905	Cap Rocat , h, al, 9 ans, par Siyouni et Spain [Bering (GB)], 59 k (57 ^{1/2} k), β, Renstal Floryn (<i>M^{me} D. Santiago</i>), A. Floryn – (n° corde 4)	5
928 ⁴	Bienne , f, 4 ans, 57 k, φβ, Ecurie Crocodile (<i>F. Lefebvre</i>), G. Courbot – (n° corde 5)	6
	Killing Joke , h, 8 ans, 51 k (49 ^{1/2} k), ⊗, JP. Vanden Heede (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), R. Roels – (n° corde 10)	7
977	Biscottino , h, 4 ans, 59 k, Δβ, Ch. Plisson (s) (<i>Y. Rousset</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 2)	8
628	Shot In The Dark , h, 9 ans, 60 k, β, L. Cendra (<i>A. Pouchin</i>), L. Cendra – (n° corde 17)	9
628 ⁴	Hello Is You , h, 6 ans, 55 k, Δ, R R Racing (<i>E. Hardouin</i>), R. Roels – (n° corde 15)	10
977	Warning At Sea (IRE) , f, 4 ans, 54 k, ⊗β, D. Gordts (<i>S. Breux</i>), D. Van Dyck – (n° corde 1)	–
905	French Bere , h, 7 ans, 53 ^{1/2} k (52 k), Δβ, M ^{me} M. Deruwez (<i>M^{me} S. Vermeersch</i>), M. Bouckaert – (n° corde 12)	–
871	Cariberto , m, 4 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), φβ, Arn. Nicolas (<i>G. Meury</i>), Arn. Nicolas – (n° corde 7)	–
759	Mehanydream , h, 5 ans, 52 k (52 ^{1/2} k), ⊗β, P. Sebaoun (<i>A. Madamet</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 11)	–
628	Tenorio , m, 9 ans, 55 ^{1/2} k, ⊗, M ^{me} V. Dissaux (<i>M. Barzalona</i>), M ^{me} V. Dissaux – (n° corde 16)	–
905	Galoubet (GB) , h, 6 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), ⊗β, M ^{me} M. Verplanken-Laberine (<i>M^{me} A. Nicco</i>), M ^{me} M. Verplanken-Laberine – (n° corde 18)	–
977	Lovni Tender , h, 4 ans, 58 k, J. Billard (<i>T. Piccone</i>), M ^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 6)	–
	17 partants; 35 eng.; 18 part def. – Total des entrées: 979 € Consition spéciale: <i>Happy Dream ITY</i>	
	Chev. élim.: <i>Abrasso</i>	
	Chev. retir.: <i>Ghayadh GB</i>	
	courte tête, ½ long, tête, encolure, ½ long, ½ long, 1 long ¼, encolure, 1 long ¼.	
	8 000€ – 3 200€ – 2 400€ – 1 600€ – 800€	

Primes aux propriétaires :

3240 € *Der Graue Ire*, prime non attribuée.
 1296 € *Sant Angelo Ger*, prime non attribuée.
 972 € *Mediterraneenne*.
 792 € *Ismael Paint*.
 324 € *Cap Rocat*.

Primes aux éleveurs :

1040 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.
 438 € Junk (S), M^{me} Claudie Gasse.
 310 € Christophe Plisson, Kaiylen Plisson, M^{me} Nathalie Viot, M^{me} Lucie Plisson.
 272 € Gestut Gortsdorf, prime non attribuée.
 146 € Ecurie Jarlan.

Temps total : 1'5"2"

Le hongre HAPPY DREAM (ITY) a été déclaré non partant, après avoir été laché lors du faux départ.

Le départ a été repris une fois, le départ a été validé à 19h14.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les causes et les conséquences de la gêne dont a été victime le hongre ISMAEL PAINT (Ludovic BOISSEAU), arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Ludovic BOISSEAU et Sophie TISON (SANT ANGELO (GER)) arrivé 2^e, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le jockey Ludovic BOISSEAU ne disposait pas d'un espace suffisant, entre le hongre DER GRAUE (IRE) et le hongre SANT ANGELO (GER), pour faire progresser le hongre ISAMEL PAINT.

La jument MEDITERRANEENNE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1117 4526 PRIX DE LA FONTAINE DESIREE 3 000 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Deuxième épreuve

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicateur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 27 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 11 : Plat, Dist. 3 000 m env.

Références : 0ans, +38,5 ; 1 ans et +, +39.

- 949 **Dandy River**, h, al, 9 ans, par Stormy River et Sangha River (Mansonnien), 54 k, ϕ p, M. Schemoul (*T. Trullier*), F. Foresi – (n° corde 5) 1
- 948 ⁶ **Nehou**, h, gr, 5 ans, par Rajsaman et Noce [Le Havre (IRE)], 57^{1/2} k (56 k), T. Huck (*M^{me} D. Santiago*), P. Capelle – (n° corde 11) 2
- 892 **Sun De L'Orme**, h, b, 8 ans, par Zambezi Sun GB et Kavusakan (Sagamix), 54 k, β , S. Morineau (*L. Boisseau*), S. Morineau – (n° corde 1) 3
- 751 ² **An Amkan**, h, al, 9 ans, par Air Chief Marshal IRE et An Alarc'H IRE (Peintre Celebre USA), 58^{1/2} k, S. Ramsay (*C. Lecoeuvre*), S. Ramsay – (n° corde 2) 4
- 990 **Ahmed Pride**, h, b, 10 ans, par Orpen USA et Specificity USA (Alleged USA), 60 k, \otimes , L.R. Kambrun-Herve (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 14) 5
- Chonburi GB**, f, 6 ans, 56^{1/2} k, Δ , RM. Dupuis (*A. Pouchin*), RM. Dupuis – (n° corde 12) 6
- 787 ² **Karakorum**, h, 5 ans, 58^{1/2} k, M. Marcade (*T. Speicher*), M^{me} A. Budka – (n° corde 13) 7
- 933 **Rouge A Sang**, h, 9 ans, 56 k, ϕ p, P. Delhumeau (*C. Grosbois*), T. Poché – (n° corde 3) 8
- 708 ³ **Vebron**, h, 8 ans, 54 k (52^{1/2} k), β , PL. Guerin (*M^{me} L. Bails*), PL. Guerin – (n° corde 8) 9
- Reinardo**, h, 5 ans, 60 k (58^{1/2} k), G. Nemegeer (*M^{me} S. Vermeersch*), L. Lannoo – (n° corde 7) 10
- 708 **Goldifrost**, f, 5 ans, 54 k (52^{1/2} k), M^{me} C. Barande Barbe (*M^{me} F. Valle Skar*), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 6) –
- 708 ⁵ **Fantastic Lily**, f, 7 ans, 56 k, Δ , RM. Dupuis (*B. Marie*), RM. Dupuis – (n° corde 9) –
- 739 ⁴ **Wichita Heriniere**, h, 8 ans, 57 k, ϕ p, C. Lecrivain (*R. Thomas*), C. Lecrivain – (n° corde 10) –
- 868 **Best Rockman**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, β , A. Fracas (*A. Madamet*), A. Fracas – (n° corde 4) –

14 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 813 € Eng. Sup. : *Wichita Heriniere*

courte tête, courte encolure, 2 long, courte encolure, tête, tête, 2 long 1/2, 3 long, 6 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

3847 € *Dandy River*.
 1881 € *Nehou*.
 1154 € *Sun De L'Orme*.
 769 € *An Amkan*.
 384 € *Ahmed Pride*.

Primes aux éleveurs :

1735 € Jean-Andre Quesny.
 738 € Franklin Finance S.A. .
 520 € M^{me} Martine Gaubert-Peter, M^{me} Joelle Ventre.
 346 € Rouge Et Gris Racing.
 173 € Haras De Vieux Pont.

Temps total : 3'13"40"

Les hongres DANDY RIVER et REINARDO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1118 4524 PRIX DE LA CHAPPELLE-LA-REINE 2 200 m
(Classe 3)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 16 avril 2021 inclus, terminé dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 16 juillet 2021 inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 9.000 (Handicap excepté). **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 16 octobre 2021 inclus : 1 k par 4.000.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 8 : Plat, Dist. 2 200 m env.

- Investor**, h, b.f, 7 ans, par Champs Elysees GB et l'M Right USA (Rahy USA), 57 k (55^{1/2} k), O. Post (*M^{me} A. Massin*), S. Wattel (s) – (n° corde 2) 1
- A La Francaise**, f, b.f, 4 ans, par Anodin (IRE) et Bonne Gargotte [Poliglote (GB)], 55^{1/2} k, C^{esse} de B. Tarragon (*H. Besnier*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 5) 2
- 640 ² **Influx IRE**, h, b, 5 ans, par Golden Horn GB et Steel Princess IRE (Danahill USA), 57 k, Prime Equestrian SARL (*M. Barzalona*), FH. Graffard (s) – (n° corde 1) 3
- 329 ⁵ **Blackbirdfly ITY**, m, b, 5 ans, par Frozen Power IRE et Hunting Queen ITY (Oratorio IRE), 57 k (55^{1/2} k), β , M^{me} D. Schoenherr (*B. Marie*), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 4) 4
- 782 **Sardasht**, h, al, 4 ans, par Isfahan GER et Soudabeh IRE (King'S Best USA), 59 k (57^{1/2} k), β , M. Martija Lopez de Luzuriaga (*M^{me} A. Molins*), I. Elarre Alvarez – (n° corde 6) 5
- Nancy GER**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (54 k), β , AS. & D. Allard (s) (*M^{me} A. Nicco*), AS. & D. Allard (s) – (n° corde 7) 6
- Regarde Moi**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), Ecurie'T Heyveld (*J. Marien*), W. Beetens – (n° corde 3) 7

7 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 824 €

Eng. Sup. : *Regarde Moi*

4 long, 2 long, 9 long, 3 long 1/2, 7 long, 8 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

3645 € *Investor*.
 1782 € *A La Francaise*.
 1336 € *Influx Ire*, prime non attribuée.
 891 € *Blackbirdfly lty*, prime non attribuée.
 445 € *Sardasht*.

Primes aux éleveurs :

1074 € Gilles Forien.
 1049 € Ecurie Maulepaire.
 229 € Grangecon Stud, prime non attribuée.
 153 € Arcadia Allevamento S. S Agrico, prime non attribuée.
 114 € Gestut Eulenberger Hof.

Temps total : 2'19"97"

Les Commissaires ont autorisé le hongre INFLUX (IRE) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche A LA FRANCAISE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

TOULOUSE

samedi 16 avril 2022

0545 106

Terrain BON

Commissaires de courses : Mireille DUGAST – François CAZAUX – Paquita PECOUT – Gilles COME

1119 ⁴⁰⁴⁵ **PRIX DE LARDENNE** **2 100 m**
 (À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** mis à réclamer pour 16 000 ou 20 000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 20 000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 16 novembre 2021 inclus reçu une allocation de 7 000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k ; plusieurs allocations de 7 000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.
Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

662 ² **Louna Choqe**, f, b, 3 ans, par Captain Chop et River Avon (Stormy River), 54^{1/2} k (52 k), ♂ p, (16 000), A. Chopard (*M^{me} A. Mekouche*), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 3) **1**
844 **Super Quartz**, h, gr, 3 ans, par Kendargent et Ushuaia Quatz (Johann Quatz), 56 k (53^{1/2} k), ♂, (16 000), G. Pariente (*A. Gutierrez Val*), P. Sogorb – (n° corde 5) **2**
794 ⁵ **Buttini IRE**, f, b, 3 ans, par Acclamation GB et Week End GB (Selkirk USA), 54^{1/2} k (52 k), (16 000), DY. Treves (*H. Mouesan*), JC. Rouget (s) – (n° corde 4) **3**
630 ³ **Mardash**, h, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Margate GB (Mizzen Mast USA), 58 k (55^{1/2} k), (20 000), Haras d'Etreham (*C. Merille*), D. Guillemin (s) – (n° corde 6) **4**
662 ¹ **Pom Pom Girl**, f, al, 3 ans, par Pomellato GER et Rain Ville [Raintrap (GB)], 54^{1/2} k (52^{1/2} k), ♀, (16 000), M^{me} F. Guedj (*M^{me} M. Meyer*), M^{me} C. Herisson de Beauvoir – (n° corde 2) **5**
835 **Princesse Charline**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), (16 000), M^{me} F. Leon-Dufour (*D. Morin*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 1) **6**
630 **Muselli**, h, 3 ans, 56 k (52^{1/2} k), ♀, (16 000), M. Perret (*R. Delage*), de B. Montzey (s) – (n° corde 7) **7**

7 partants ; 12 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 318 €

courte tête, 1/2 long, 1 long 1/2, courte tête, 4 long 1/2, 1 long.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

 5400 € *Louna Choqe*.

 2160 € *Super Quartz*.

 1620 € *Buttini Ire*, prime non attribuée.

 1080 € *Mardash*.

 540 € *Pom Pom Girl*.

Primes aux éleveurs :

1677 € Alain Chopard, Jean-Luc Terrieres, Antonio Sanchez.

670 € Olivier Quiniou.

335 € Haras D'Etreham, Ecurie Des Charmes.

191 € Lynch-Bages Ltd, Edge Ridge, prime non attribuée.

 167 € M^{me} Fanny Guedj.

Temps total : 2'14"10"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Clément MERILLE au sujet de la performance du hongre MARDASH.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre avait penché continuellement vers la corde et qu'il avait fait le maximum pour le garder dans sa trajectoire. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les pouliches LOUNA CHOPE et BUTTINI (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1120 ⁴⁰⁴⁹ **PRIX DU PONT DES DEMOISELLES** **3 000 m**
 (Handicap)
 (Classe 3)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

 Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 28 ; + 28,5.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P9 : Plat, Dist. 3 000 m env.

Références : 0 ans, +28 ; 1 ans et +, +28,5.

633 **Varijoun**, m, b, 5 ans, par Canford Cliffs IRE et Viyana IRE (Azamour IRE), 58 k, ♂, Cuadra 3-40 Racing S.L. (*A. Crastus*), C. Alonso Pena – (n° corde 4) **1**
1050 **Just You And Me**, h, b, 9 ans, par Mr Sidney USA et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 53^{1/2} k, ♂ p, M^{me} R. Philippon (*F. Veron*), M^{me} R. Philippon – (n° corde 7) **2**
712 **French Plaisir**, h, al, 10 ans, par Lingari IRE et Rose Bewitched (My Risk), 52^{1/2} k, ♂, C. Bonin (s) (*G. Guedj-Gay*), C. Bonin (s) – (n° corde 3) **3**
968 ¹ **Chief Of Stall**, h, b, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Narya IRE (Halling USA), 63 k, ♂, Cuadra Breda CB (*B. Fayos Martin*), M. Alonso Roldan – (n° corde 2) **4**
541 **Calliope**, f, b, f, 4 ans, par Diamond Green et Celendine GB (Oratorio IRE), 63 k (61^{1/2} k), Mat. Daguzan-Garros (*M^{me} A. Merou*), de B. Montzey (s) – (n° corde 5) **5**
633 ⁵ **Caparica**, f, 5 ans, 58 k (55^{1/2} k), ♂, M^{me} de S. Montzey (*R. Delage*), de B. Montzey (s) – (n° corde 1) **6**
692 **Decbou (GB)**, h, 5 ans, 60^{1/2} k, ♂, O. Brochart (*I. Mendizabal*), C. Escuder – (n° corde 6) **7**

7 partants ; 14 eng. ; 2 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 765 €

 Eng. Sup. : *Chief Of Stall, Caparica*

2 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 2 long 1/2, 5 long 1/2.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

 3712 € *Varijoun*.

 1215 € *Just You And Me*.

 911 € *French Plaisir*.

 742 € *Chief Of Stall*.

 371 € *Calliope*.

Primes aux éleveurs :

953 € S.A. Aga Khan.

 547 € M^{me} Karine Morice, S.C.E.A. Ecurie De Montfort.

410 € Roland Monnier.

291 € Mauricio Delcher Sanchez, Castellana Tax & Legal Sl.

145 € Mathieu Daguzan-Garros.

Temps total : 3'20"20"

Les Commissaires ont autorisé le hongre JUST YOU AND ME à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le cheval VARIJOUN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1121 ⁴⁰⁵⁰ **PRIX KRISS II - WATHBA STALLIONS CUP** **1 600 m**
 (Arabes)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dont France Galop : 9000

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, inscrits à la naissance au Stud-Book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique. **Poids : 4 ans, 56 k ; 5 ans et au-dessus, 59 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus : 1 k. par 4.000.

Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.
Un trophée sera offert par le Sheikh Mansoor Festival à l'entourage du cheval gagnant.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Hazzam, m, b, m, 5 ans, par Al Mamun Monlau et Fiwah QA (Amer KSA), 64 k (61^{1/2} k), Al Shaqab Racing (*M^{me} L. Foulard*), T. Fourcy (s) – (n° corde 8) **1**
661 ² **Murjan**, h, al, 5 ans, par Dahor De Brugere et Nevadour Al Maury (Kesberoy), 63 k (59^{1/2} k), ♂, Al Shaqab Racing (*Q. Houdoin*), T. Fourcy (s) – (n° corde 2) **2**
Khateer Alkhalediah KSA, m, gr, 6 ans, par Laith Al Khalediah KSA et Edele De Carrere (Djourman), 67 k (63^{1/2} k), M. Al Thani (*G. Sanchez*), M^{me} JF. Bernard – (n° corde 10) **3**
Ghurat Al Zaman, f, al, 5 ans, par Hilal Al Zaman IRQ et Gharraa IRQ (Matador 12 RUS), 62 k (60^{1/2} k), Al Nujaifi Racing Ltd (*A. Gutierrez Val*), de D. Watrigant (s) – (n° corde 7) **4**
661 ⁵ **Taqdeer**, h, gr, 4 ans, par Sir Bani Yas et Fatat Al Arab UAE (Al Nasr), 59 k, Al Asayl France (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) – (n° corde 4) **5**
661 **Impedor De Bozouls**, m, 4 ans, 57 k, ♂ p, M. Mezy (*E. Revolte*), E. Dell'Ova – (n° corde 6) **6**
Ellie Du Paon, f, 5 ans, 61 k, ♂, S. Raffaello (*I. Mendizabal*), de D. Watrigant (s) – (n° corde 3) **7**
661 **Cheeky Amber Krf**, f, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), ♂ p, E. Dell'Ova (*M^{me} M. Meyer*), E. Dell'Ova – (n° corde 1) **8**
661 **Almashahar**, m, 4 ans, 56 k, ♂, Al Shaqab Racing (*J. Cabre*), T. Fourcy (s) – (n° corde 5) **9**
661 ⁴ **Al Awal ITY**, m, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), M. Giagnori (*H. Mouesan*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 9) **10**

10 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 420 €

 Eng. Sup. : *Khateer Alkhalediah KSA*

1 long, courte tête, 1 long, 1 long, 9 long 1/2, 6 long 1/2, 6 long 1/2, 5 long 1/2, 2 long.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

 3465 € *Hazzam*.

 1386 € *Murjan*.

 850 € *Khateer Alkhalediah Ksa*, prime non attribuée.

 693 € *Ghurat Al Zaman*.

 346 € *Taqdeer*.

Primes aux éleveurs :

1360 € Al Shaqab Racing.
 544 € Al Shaqab Racing.
 272 € Al Nujaifi Racing Ltd.
 178 € Al Khalediah Stables, prime non attribuée.
 135 € Al Asayl Racing.

Temps total : 1'44"70"

Le cheval HAZZAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1122 4046 PRIX DE L'ARIEGE 2 400 m (Handicap)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 24.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P8 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +24.

- 569³ **Tounsivator**, m, al, 3 ans, par Motivator GB et Tounsi [Sendawar (IRE)], 54^{1/2} k, JC. Seroul (A. Orani), J. Reynier – (n° corde 4) 1
- 582⁷ **Jaafar**, m, b, 3 ans, par Nathaniel IRE et Badee Ah [Motivator (GB)], 60 k, Cheik ABK. Al Thani (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 7) 2
- 967 **Sirnodin**, h, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Sirene Doloise [Marchand De Sable (USA)], 53 k, ☉, A. Bonin (s) (A. Crastus), A. Bonin (s) – (n° corde 2) 3
- 591 **Shimura (IRE)**, f, b, 3 ans, par Galileo Gold GB et Ecureuil IRE (Lope De Vega IRE), 57 k, Al Asayl France (M. Lauron), F. Rohaut (s) – (n° corde 8) 4
- 763¹ **Sandstorm**, m, al, 3 ans, par Toronado (IRE) et Middle East IRE (Frankel GB), 59^{1/2} k, ☉, Al Shaqab Racing (I. Mendizabal), S. Brogi – (n° corde 5) 5
- 665¹ **Black Gaia**, f, 3 ans, 53 k, ♀, M^{me} N. Walton (M. Forest), W. Walton – (n° corde 1) 6
- 662⁵ **Treize Chope**, f, 3 ans, 55 k, ☉, A. Chopard (F. Veron), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 6) 7
- 179 **Mia Mi**, f, 3 ans, 55^{1/2} k, D. Cole (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 9) 8
- 835⁵ **Jarretton**, h, 3 ans, 52^{1/2} k (51 k), JI. Villar (R. Delage), M. Alonso Roldan – (n° corde 3) 9

9 partants ; 16 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 615 €

tête, 1 long, 1 long, 1/2 long, 3 long 1/2, nez, 4 long 1/2, nez.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

6480 € Tounsivator.
 2592 € Jaafar.
 1944 € Sirnodin.
 1296 € Shimura (Ire).
 648 € Sandstorm.

Primes aux éleveurs :

2012 € Jean-Claude Seroul.
 603 € Bonin (S).
 526 € Scea Du Haras De Victot.
 263 € Al Asayl France.
 201 € Al Shaqab Racing.

Temps total : 2'34"50"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mathias LAURON au sujet de la performance de la pouliche SHIMURA (IRE).

L'intéressé a déclaré qu'il n'avait pas forcément eu le passage et que ladite pouliche avait penché vers la corde dans la ligne d'arrivée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le poulain TOUNSIVATOR a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1123 4044 PRIX DU GRAND CARROUSEL 1 600 m (Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 936³ **Yes For Ever**, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Yes I Do [Kingsalsa (USA)], 56^{1/2} k, LG Bloodstock (E. Corallo), C. Ferland (s) – (n° corde 2) 1
- 829² **Eldrick De Vega (IRE)**, m, b, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Santa Ponsa (Slickly), 58 k, JC. Seroul (A. Orani), J. Reynier – (n° corde 4) 2

- 780⁴ **Calisco (GB)**, h, b, 3 ans, par Al Wukair IRE et Tyrana [Motivator (GB)], 58 k, ♀, de A. Mieulle (F. Veron), de A. Watrigant (s) – (n° corde 1) 3
- 709 **Menerval**, m, b, 3 ans, par Al Wukair IRE et Maisons [Le Havre (IRE)], 58 k, G. Augustin-Normand (A. Gavilan), D. Guillemain (s) – (n° corde 9) 4
- 967 **Valkovsky**, h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Dianaba [Diktat (GB)], 58 k, ♀, A. Jathiere (M. Foulon), M. Guarnieri – (n° corde 10) 5
- 427⁴ **Emperor Maximus**, m, 3 ans, 58 k, Thierry Lohest Racing&Breeding (I. Mendizabal), S. Brogi – (n° corde 7) 6
- 346 **Le Houlime**, h, 3 ans, 58 k, G. Augustin-Normand (M. Forest), C. Ferland (s) – (n° corde 11) 7
- 780 **Subtle Truth (IRE)**, h, 3 ans, 58 k, ♀, Al Asayl France (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 3) 8
- 829⁵ **Notre Histoire (GB)**, m, 3 ans, 58 k, ♀, Free Man Racing (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 6) 9
- Petite Coquine**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, LC. Oliveira Fernandes (M. Lauron), MLG. de Carvalho – (n° corde 5) 10
- Grain De Poussiere**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, Huderie Racing (A. Crastus), C. Ferland (s) – (n° corde 8) –

11 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 1124 €

1/2 long, encolure, nez, tête, 1 long 1/4, tête, 1 long 1/2, 3/4 long, 3/4 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

6840 € Yes For Ever.
 2736 € Eldrick De Vega (Ire).
 2052 € Calisco (Gb).
 1368 € Menerval.
 684 € Valkovsky.

Primes aux éleveurs :

2124 € M^{me} Brigitte Chartier Lemoine.
 637 € Michel Houyvet.
 555 € Jean-Claude Seroul.
 424 € Franklin Finance S.A. .
 212 € Mathieu Daguzan-Garros, Suc. Jean-Claude Gour.

Temps total : 1'39"20"

La pouliche YES FOR EVER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1124 4051 PRIX VAL D'ADOUR - WATHBA STALLIONS CUP 2 200 m (Arabes)

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dont France Galop : 9000

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, inscrits à la naissance au Stud-Book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique, n'ayant jamais reçu une allocation de 6.000. Poids : 4 ans, 56 k. ; 5 ans et au-dessus, 60 k. 1/2. Les chevaux ayant gagné porteront 2 k., ceux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Un trophée sera offert par le Sheikh Mansoor Festival à l'entourage du cheval gagnant.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P7 : Plat, Dist. 2 200 m env.

- Al Tammtam**, m, gr, 4 ans, par Tm Fred Texas USA et Tameemah GB (Amer KSA), 56 k, ☉, Al Shaqab Racing (J. Cabre), T. Fourcy (s) – (n° corde 2) 1
- Bariz**, m, a.m, 4 ans, par Burning Sand USA et Hamiya IRQ (Al Hasim OMN), 58 k, ♀, Al Nujaifi Racing Ltd (F. Veron), de D. Watrigant (s) – (n° corde 6) 2
- 743² **Lila Star**, f, b, 4 ans, par Ameretto et Araba Star (Dormane), 54 k, M. Benmessaud (A. Werle), O Trigodet (s) – (n° corde 8) 3
- 743 **Khalisah**, f, b, 4 ans, par General GB et Djarla Des Forges (Kerbella), 54 k, Ecuries Royales d'Oman (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 9) 4
- Al Zaraffa Cham**, f, al, 4 ans, par Azadi et Al Yakout (Al Saoudi), 52 k (51 k), F. Al Elweet (M^{me} L. Foulard), T. Fourcy (s) – (n° corde 3) 5
- 264 **Ikef De Bozouls**, m, 4 ans, 58 k, M. Mezy (M. Forest), M^{me} JF. Bernard – (n° corde 4) 6
- 743 **Irlande Des Violettes**, f, 5 ans, 58^{1/2} k (55 k), JP. Raynal (G. Sanchez), M^{me} JF. Bernard – (n° corde 5) 7
- Hm Al Nibrass**, m, 5 ans, 60^{1/2} k, F. Al Elweet (A. Crastus), T. Fourcy (s) – (n° corde 1) 8
- Haazir**, h, 5 ans, 58^{1/2} k (57 k), ♀, A. Lopez (M^{me} L. Le Pemp), A. Lopez – (n° corde 10) 9
- Faro A Lagrimodi**, h, 7 ans, 60^{1/2} k (58 k), B. Deltheil (M^{me} A. Holl), B. Deltheil – (n° corde 11) 10

10 partants ; 11 eng. ; 4 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 386 €

Eng. Sup. : Khalisah, Ikef De Bozouls, Irlande Des Violettes

Consignation spéciale : Al Athraa

4 long ½, ¾ long, 1 long ¼, 3 long, 1 long ½, 1 long, encolure, 3 long, loin.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

3465€ *Al Tammtam*.

1386€ *Bariz*.

1039€ *Lila Star*.

693€ *Khalisah*.

346€ *Al Zaraffa Cham*.

Primes aux éleveurs :

1360€ *Al Shaqab Racing*.

544€ *Al Nujaifi Racing Ltd*.

408€ *Mehdi Benmessaoud*.

272€ *Ecuries Royales D'Oman*.

135€ *Hassan Mousli, M^{me} Nada Mousalli*.

Temps total : 2'31"30"

La pouliche AL ATHRAA a été déclarée non partante, cette dernière s'étant retournée dans sa stalle de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Bernard DELTHEIL en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté le hongre FARO A LAGRIMODI en retard au public.

Le poulain AL TAMMTAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1125 ⁴⁰⁴⁷ PRIX DE BALMA 1 400 m

(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence : +35.

585 **Makhzen**, h, b, 8 ans, par Motivator GB et Hatikva (GB) (Hawk Wing USA), 56 k (53½ k), ♂, M^{me} L. Leclercq (M^{me} K. Boedec), F. Foresi – (n° corde 9) 1

587 ⁴ **Jonh For Always**, h, al, 5 ans, par Kheylef USA et Flower GB (Zamindar USA), 55½ k, ♂, M^{me} N. Walton (A. Gavilan), W. Walton – (n° corde 7) 2

587 ⁵ **Astrachem (IRE)**, h, b, 7 ans, par Zebedee GB et Daidoo IRE (Shamardal USA), 58 k, ♂, M^{me} AM. Roux (I. Mendizabal), P. Cottier – (n° corde 2) 3

833 ⁵ **Salsa Doloise**, f, b, 6 ans, par Kingsalsa USA et Sirene Doloise [Marchand De Sable (USA)], 60 k, A. Bonin (s) (M. Forest), A. Bonin (s) – (n° corde 8) 4

587 **Bassim**, h, b, 5 ans, par Maiguri (IRE) et Ipshanda (Siyouni), 52 k (51 k), ♂, IM. Luzuriaga Telleria (R. Delage), M. Alonso Roldan – (n° corde 1) 5

554 **La Catella**, f, 5 ans, 56½ k (54 k), M^{me} C. Lauffer (M^{me} L. Foulard), J. Resimont – (n° corde 11) 6

593 **Hong Kong Star**, f, 5 ans, 57½ k (56 k), ♂, O Trigodet (s) (T. Pauquet), O Trigodet (s) – (n° corde 6) 7

808 **Cheeky Traou Land**, f, 6 ans, 56 k, ♂, F. Boualem (A. Orani), F. Boualem – (n° corde 12) 8

833 **Scrat**, f, 4 ans, 60 k, ♂, D. Cottin (s) (M. Foulon), LA. Urbano Grajales – (n° corde 3) 9

Rionegro IRE, h, 5 ans, 59½ k, ♂, Cuadra 3-40 Racing S.L. (A. Crastus), C. Alonso Pena – (n° corde 10) 10

905 **New Adele**, h, 4 ans, 59 k, ♂, I. Arruti Corta (B. Fayos Martin), M. Alonso Roldan – (n° corde 13) –

587 **Astrologo SPA**, h, 12 ans, 51 k (49 k), ♂, D. Raballand (M^{me} A. Holl), D. Raballand – (n° corde 4) –

12 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 907 €

Eng. Sup. : *Makhzen*

Sans motif : *Force Cat*

¾ long, nez, courte tête, 1 long ¼, courte tête, 1 long, courte tête, tête, 2 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

2430€ *Makhzen*.

1188€ *Jonh For Always*.

729€ *Astrachem (Ire)*.

486€ *Salsa Doloise*.

297€ *Bassim*.

Primes aux éleveurs :

1095€ *Boutin (S)*, Jean-Pierre Vanden Heede.

466€ *Regis Besse*, Denis Picat.

219€ *Bonin (S)*.

214€ *Reinhard Stockli*, Manfred Wurttenberger.

116€ *Ecurie Jarlan*, Suc. Maxime Jarlan.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Daniel RABALLAND en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté le hongre ASTROLOGO (SPA) en retard au public.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey loritz MENDIZABAL en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

Le hongre JONH FOR ALWAYS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1126 ⁴⁰⁴⁸ PRIX DES PINS VERTS 2 100 m

(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence : +35.

712 ¹ **Grisgrises**, h, gr, 6 ans, par Rip Van Winkle IRE et Japan GER (Key Royal GER), 53 k, ♂, JL. Chapsal (G. Guedj-Gay), F. Sanchez – (n° corde 4) 1

712 ⁴ **Cocoa**, f, b, f, 5 ans, par Diamond Green et Malrose (Apeldoorn), 54½ k (55 k), ♂, M^{me} B. Sablon (C. Merille), M^{me} B. Sablon – (n° corde 10) 2

761 **The Funk Bible**, h, b, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Windy [Rock Of Gibraltar (IRE)], 57 k, ♂, F. Goncalves dos Santos (A. Gavilan), M^{me} A. Ventena Alves – (n° corde 2) 3

836 ⁴ **Louve Dancer**, f, gr, 8 ans, par Loup Breton (IRE) et Funambula Dancer [Funambule (USA)], 51 k, ♂, G. Heurtault (A. Crastus), G. Heurtault – (n° corde 8) 4

928 ⁵ **Slayer**, h, b, f, 5 ans, par Elvstroem AUS et Summer Fling IRE (Adlerflug GER), 56½ k (54 k), M^{me} C. Papon (M^{me} L. Foulard), M^{me} C. Papon – (n° corde 3) 5

969 ² **Baileys Diamant**, f, 6 ans, 59 k (57½ k), M^{me} N. Walton (M^{me} L. Le Pemp), W. Walton – (n° corde 16) 6

949 **Desert Warrior (IRE)**, h, 9 ans, 56½ k, ♂, F. Boualem (M. Forest), F. Boualem – (n° corde 12) 7

836 ² **Mr Bold**, h, 6 ans, 58 k, ♂, M. Fabre (C. Cadel), O Trigodet (s) – (n° corde 7) 8

712 ² **Patna Dream (GB)**, f, 6 ans, 58 k (55½ k), ♂, M^{me} AL. Guildoux (M^{me} A. Mekouche), M^{me} AL. Guildoux – (n° corde 15) 9

900 **Dubai Forever**, f, 4 ans, 59½ k, ♂, M^{me} M. Verdu (A. Orani), A. Estrabol – (n° corde 9) 10

885 ³ **Sehmarra**, f, 4 ans, 58½ k, ♂, G. Bernard (V. Seguy), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 11) –

168 **Spirit Of Eagle**, f, 8 ans, 56½ k, ♂, I. Raybould (F. Veron), I. Raybould – (n° corde 5) –

836 **Ok My Love**, f, 4 ans, 56 k (54½ k), ♂, D. Henderson (D. Morin), D. Henderson – (n° corde 13) –

594 **Slon He (GB)**, h, 10 ans, 51 k (49 k), ♂, D. Raballand (M^{me} A. Holl), D. Raballand – (n° corde 1) –

491 **Footix**, h, 4 ans, 59 k, ♂, Ecurie du Gave (M. Foulon), D. Morisson (s) – (n° corde 14) –

15 partants ; 39 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 951 €

Eng. Sup. : *Slayer*

Certif. vétérinaire : *Fineha*

1 long ¼, ½ long, 1 long ¼, ¾ long, 1 long, ¾ long, 1 long ½, 2 long ½, 2 long ½.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

2430€ *Grisgrises*.

1188€ *Cocoa*.

891€ *The Funk Bible*.

486€ *Louve Dancer*.

297€ *Slayer*.

Primes aux éleveurs :

716€ *Ecurie Haras Du Cadran*, M^{me} Martina Stadelmann.

466€ *Jean-Raymond Pailhes*.

349€ *Sca Elevage De Tourgeville*, Nicolas Clement, Old Highbourne Bloodstock Ltd, Benoit Piro.

219€ *Ecurie Biraben*, M^{me} Eliane Vayssier, M^{le} Lisa Biraben-Loustau.

116€ *Appapays Racing Club*.

Temps total : 2'12"40"

Les Commissaires ont autorisé la jument LOUVE DANCER à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Damien MORIN et le jockey Clément CADEL en leurs explications, ont sanctionné le jockey Clément CADEL par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir, en changeant de ligne vers l'extérieur à l'entrée du premier tournant, gêné son concurrent.

La jument COCOA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

LE LION D'ANGERS

dimanche 17 avril 2022

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Nicolas LANDON – Maxime PELTIER –
André MARTIN – Laurent THIBAUT

1127³⁹⁰⁸ PRIX DE LA FOIRE D'EXPOSITION D'ANGERS (PRIX DU CAMP ROMAIN) 2 000 m

(Femelles)
(Classe 3)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour juments de 4 ans et au-dessus n'ayant pas depuis le 17 avril 2021 inclus été classées dans les trois premières d'une Classe 1 ni depuis le 17 juillet 2021 inclus gagné une Classe 3 ou reçu une allocation de 7.500 (Handicap excepté). Poids : 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 17 octobre 2021 inclus : 1 k. par 3.000.

Des récompenses seront offertes à l'entourage du vainqueur par la Foire Exposition d'Angers.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 846² **Sasakia IRE**, f, b, 4 ans, par Dubawi IRE et Eastern Joy GB (Dubai Destination USA), 58 k, Godolphin SNC (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 5) 1
- 873 **Must Be An Angel IRE**, f, gr, 5 ans, par Dark Angel IRE et Lapis Blue IRE (Invincible Spirit IRE), 56 k (54^{1/2} k), ♂, N. Willis (*H. Lebouc*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 3) 2
- Hopissime**, f, b, 4 ans, par Camelot GB et Bains Hope [Jeremy (USA)], 56 k, Ecurie Michael Rizieri (*S. Maillot*), N. Clement (s) – (n° corde 1) 3
- 886⁵ **Clever Actress**, f, b, 4 ans, par Intello (GER) et Tallulah [Pour Moi (IRE)], 56 k (53^{1/2} k), ♂, Ecurie X (*M^{me} F. Valle Skar*), J. Carayon – (n° corde 9) 4
- 873⁵ **Coeur Davier**, f, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Double Mix (Sagamix), 57 k (54^{1/2} k), ♂, A. Clavier (*M. Justum*), N. Leenders – (n° corde 10) 5
- 371² **Cominole IRE**, f, 4 ans, 57 k, M^{me} J. Howes (*G. Trolley de P.*), Tim. Donworth (s) – (n° corde 7) 6
- 651 **Bistra**, f, 4 ans, 56 k, ♂, P. Jabot (*A. Rousset*), F. Monnier (s) – (n° corde 4) 7
- 740 **Reach For The Moon**, f, 4 ans, 56 k (54^{1/2} k), ♂, JA. David (*d'O. Andigne*), C. Lecrivain – (n° corde 2) 8
- Princess Lea**, f, 5 ans, 56 k, ♂, Ecurie de Roebeck (*J. Cabre*), M. Nigge (s) – (n° corde 6) 9
- Wiebke**, f, 4 ans, 57 k, W. Neumann (*E. Hardouin*), E. Libaud (s) – (n° corde 8) 10

10 partants ; 20 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 537 € tête, 3/4 long, 3/4 long, 3/4 long, courte encolure, 5 long, 2 long 1/2, 2 long, 8 long.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

- 3712 € *Sasakia Ire*, prime non attribuée.
1485 € *Must Be An Angel Ire*, prime non attribuée.
1113 € *Hopissime*.
742 € *Clever Actress*.
371 € *Coeur Davier*.

Primes aux éleveurs :

- 637 € Godolphin, prime non attribuée.
291 € Suc. Magalen Bryant.
285 € S.C.E.A. Haras De Manneville.
255 € Yeomanstown Stud, Cavalier Bloodstock, prime non attribuée.
218 € Alain Clavier, Roger-Yves Simon, M^{me} Anne Clavier, M^{me} Meline Mechineau.

Temps total : 2'14"32"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Guillaume TROLLEY DE PREVAUX en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2° infraction).

La pouliche MUST BE AN ANGEL (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1128³⁹⁰⁹ PRIX DU DOLMEN 1 400 m

(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 28.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence : +28.

- 737³ **Icalero**, m, b, 4 ans, par Scalo GB et Iyouna (Siyouni), 58 k (56^{1/2} k), M^{me} B. Dahm (*A. Baron*), M^{me} B. Dahm – (n° corde 8) 1
- 861 **Spinning Mist GB**, f, b, 5 ans, par Toronado (IRE) et Rhagori GB (Exceed And Excel AUS), 56 k, ♂, M^{me} C. Braire (*C. Grosbois*), T. Poché – (n° corde 4) 2
- All The King's Men**, m, b, 4 ans, par Kingman GB et Gooseley Choep [Indian Rocket (GB)], 61 k, M^{me} F.J. Carmichael (*E. Hardouin*), F. Chappet – (n° corde 5) 3
- 944 **Red Torch**, m, b, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Red Kiss IRE (Fasliyev USA), 62 k (60^{1/2} k), M^{me} J. Burger (*C. Berge*), N. Caullery – (n° corde 11) 4
- 894⁴ **Ventura Vision**, f, b, 4 ans, par No Nay Never USA et Great Trip USA (Lemon Drop Kid USA), 60^{1/2} k, ♂, P. Etienne (*H. Lebouc*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 3) 5
- 767 **Perfect Times GB**, f, 4 ans, 59^{1/2} k, J. Borg (*G. Trolley de P.*), D. Henderson – (n° corde 6) 6
- 748 **Wittiness**, f, 4 ans, 58 k, ♂, Ecurie Victoria Dreams (*A. Rousset*), JPh. Dubois – (n° corde 12) 7
- Outlaw Pete**, h, 4 ans, 62 k, ♂, F. Raoul (*Y. Barille*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 10) 8
- 786 **Voler De Nuit**, f, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), M^{me} A. Fouassier (*M^{me} M. Eon*), A. Fouassier – (n° corde 7) 9
- 895 **Kingsfold**, h, 5 ans, 60^{1/2} k, ♂, Snowdrop Stud Co. Ltd (*A. Bernard*), JV. Toux – (n° corde 2) 10
- 748² **Viou**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, ♂, M^{me} H. Monfort (*A. Bourgeois*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 1) –
- 531 **Tess**, f, 4 ans, 57 k, ♂, L. Baudron (s) (*J. Cabre*), L. Baudron (s) – (n° corde 13) –
- 627 **Excalibur**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, F. Belmont (*Y. Bourgeois*), F. Belmont – (n° corde 9) –

13 partants ; 44 eng. ; 1 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 1305 €

Eng. Sup. : *All The King's Men*

1 long 1/2, courte encolure, courte encolure, 1 long 1/2, 1 long, encolure, courte encolure, 3/4 long, 3/4 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 4455 € *Icalero*.
1782 € *Spinning Mist Gb*, prime non attribuée.
1336 € *All The King's Men*.
729 € *Red Torch*.
445 € *Ventura Vision*.

Primes aux éleveurs :

- 1749 € Appapays Racing Club.
343 € Guy Pariente Holding.
328 € Appapays Racing Club.
306 € Newsells Park Stud, prime non attribuée.
114 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

Temps total : 1'25"37"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Yoann BARILLE (OUTLAW PETE) arrivé non placé, Eddy HARDOUIN (ALL THE KING'S MEN) arrivé 3^e, Maryline EON (VOLER DE NUIT) arrivé non placé et le jeune jockey Corentin BERGE (RED TORCH) arrivé 4^e sur un incident survenu à la fin de la ligne d'en face.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys et du jeune jockey précités, il ressort que le hongre OUTLAW PETE avait pris la main de son jockey lorsque les chevaux de tête avaient ralenti et il avait de ce fait, contrarié ses concurrents sans qu'aucune faute ne soit imputable au jockey Yoann BARILLE.

La pouliche ICALERO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1129³⁹¹⁰ PRIX DES SOCIETAIRES 1 400 m

(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +32,5.

- 966 **Torancia**, f, gr, 6 ans, par Kheleyf USA et My Juju (Blackdoun), 59^{1/2} k (58 k), φ, V. Lechenault (L. Rousseau), de B. Montzey (s) – (n° corde 1) 1
- 993 **Stranger**, h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Al Zarqa IRE (Lord Shanakill USA), 59 k (57^{1/2} k), Next Gen Racing (M^{me} M. Eon), B. Legros (s) – (n° corde 10) 2
- 920 **Beacon Towers**, f, b, 5 ans, par Dabirsim et Kanel [Zamindar (USA)], 57^{1/2} k, φ, Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 9) 3
- 993 **Kaaba Stone IRE**, f, b, 7 ans, par Society Rock IRE et Wattrey GB (Royal Academy USA), 57^{1/2} k, ♂, L. Cendra (M. Justum), L. Cendra – (n° corde 2) 4
- 818 **Predetermined (IRE)**, h, b, 9 ans, par Lope De Vega IRE et Queen Bodicea IRE (Revoque IRE), 58 k, Δ, J. Bertin (A. Bourgeois), J. Bertin – (n° corde 13) 5
- 977 ⁵ **Georginela**, f, 6 ans, 55^{1/2} k, Ecurie R.E. (C. Grosbois), F. Foucher – (n° corde 3) 6
- 759 ³ **Miniking**, h, 9 ans, 56^{1/2} k, ♂, M^{me} A. Fouassier (E. Hardouin), A. Fouassier – (n° corde 11) 7
- 759 **Lilly Bird (IRE)**, f, 5 ans, 51 k (48^{1/2} k), ♂, R. Busson (M^{me} C. Le Gland), B. Legros (s) – (n° corde 5) 8
- 970 **Aintreegirl**, f, 5 ans, 59 k, Ecurie R.E. (A. Rousset), F. Foucher – (n° corde 4) 9
- 818 ⁴ **Baby Boomer**, f, 4 ans, 60 k, Δ, M^{me} I. Corbani (d'O. Andigne), de P. Chevigny – (n° corde 7) 10
- 900 ² **Inseo**, h, 11 ans, 58 k, φ, Ch. Plisson (s) (H. Lebouc), Ch. Plisson (s) – (n° corde 12) -
- 928 **Sulal Nair**, h, 9 ans, 51 k (49^{1/2} k), ♂, B. Prunault (C. Raimbault), XL. Le Stang – (n° corde 8) -
- 748 **My Sweet Boy**, h, 5 ans, 54^{1/2} k, ♂, M^{me} S. Delaroche (G. Trolley de P.), M^{me} S. Delaroche – (n° corde 6) -

13 partants; 9 eng.; 4 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 1 072 €

Eng. Sup.: *Stranger, Beacon Towers, Baby Boomer, Inseo*

1 long 1/2, nez, courte encolure, 3/4 long, 3/4 long, 3/4 long, tête, encolure, tête.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires:

- 2 835 € *Torancia*.
- 1 386 € *Stranger*.
- 1 039 € *Beacon Towers*.
- 567 € *Kaaba Stone Ire*, prime non attribuée.
- 283 € *Predetermined (Ire)*.

Primes aux éleveurs:

- 1 278 € M^{me} Eliane Vayssier.
- 544 € Scea Du Haras De Victot.
- 408 € Boutin (S).
- 127 € S. F. Bloodstock Llc.
- 119 € David Commins, prime non attribuée.

Temps total: 1'25"44"

Les Commissaires ont autorisé la jument TORANCIA à être montée au box, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé la jument KAABA STONE (IRE) et la pouliche BABY BOOMER à être montées sur la piste, leurs entraîneurs en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à l'entrée de la ligne d'arrivée, les Commissaires ont, après avoir entendu les jockeys Olivier D'ANDIGNE (BABY BOOMER) arrivé non placé et Clémence LE GLAND (LILLY BIRD (IRE)) arrivé non placé, sanctionné le jockey Clémence LE GLAND par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir, en dirigeant la jument LILLY BIRD (IRE) vers l'extérieur contraint le jockey Olivier D'ANDIGNE à reprendre la pouliche BABY BOOMER. Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Luka ROUSSEAU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction) à 4 reprises.

La jument BEACON TOWERS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1130 ³⁹⁰⁷ **PRIX DE CHAMPEUSSE-SUR-BACONNE** 2 000 m (À réclamer)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 17 novembre 2021 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 000 m env.

- 845 ¹ **Ultime Creation**, f, b, 3 ans, par Dream Ahead USA et Striking Creation IRE (Smart Strike CAN), 54^{1/2} k (52 k), (10 000), J. Acedo (M^{me} L. Foulard), M^{me} A. Budka – (n° corde 10) 1
- 927 ¹ **Salary Bay**, f, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Synthese (IRE) (Notnowcato GB), 56^{1/2} k (54 k), (14 000), R. Chaumier (H. Lebouc), J. Boissard (s) – (n° corde 2) 2
- 774 **Bon Esprit**, m, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Run On Ruby [Muhtathir (GB)], 58 k, Δ, (14 000), D. Huyck (A. Bourgeois), A. Fouassier – (n° corde 12) 3
- 986 **Sans Crainte**, f, b, 3 ans, par Ectot (GB) et Blue Lullaby IRE (Fasliyev USA), 56^{1/2} k, Δ, (14 000), D. Sutherland (A. Bernard), JV. Toux – (n° corde 3) 4
- 845 **Akhatiyi**, f, gr, 3 ans, par Havana Gold IRE et Dakatari [Dalakhani (IRE)], 54^{1/2} k, (10 000), D. Unger (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 7) 5
- 738 **Dariyanella**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), φ, (10 000), C. Lecrivain (M. Justum), C. Lecrivain – (n° corde 4) 6
- 872 **Honneur'S Lodestar**, h, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), ♂, (10 000), K. Strangeway (d'O. Andigne), Fr. Monfort (s) – (n° corde 9) 7
- 622 **Angelus**, h, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), ♂, (10 000), H. Shimizu (M^{me} M. Eon), H. Shimizu – (n° corde 6) 8
- 927 ⁵ **Bilbao**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), (14 000), L. Edon (A. Baron), L. Edon – (n° corde 5) 9
- 783 **Bartok**, h, 3 ans, 58 k, ♂, (14 000), Ecurie M. Tschopp (J. Cabre), M. Nigge (s) – (n° corde 1) 10
- 330 **Cliff Edge**, m, 3 ans, 58 k, Δ, (14 000), J. Morel (C. Grosbois), J. Morel – (n° corde 8) -
- 935 **Meadowlands**, h, 3 ans, 56 k, ♂, (10 000), L. Baudron (s) (A. Rousset), L. Baudron (s) – (n° corde 11) -

12 partants; 23 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 511 €
nez, 4 long, 1/2 long, 2 long, encolure, 1 long 1/2, 2 long, 2 long 1/2, 2 long.
6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

- 4 320 € *Ultime Creation*.
- 1 728 € *Salary Bay*.
- 1 296 € *Bon Esprit*.
- 864 € *Sans Crainte*.
- 432 € *Akhatiyi*.

Primes aux éleveurs:

- 1 341 € Charles Barel.
- 536 € Renaud Chaumier.
- 402 € Jean-Philippe Dubois.
- 268 € D & C Bloodstock Llp.
- 87 € Sarl Darpat France.

Temps total: 2'13"34"

Les Commissaires ont autorisé le hongre ANGELUS à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche SALARY BAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1131 ³⁹¹¹ **PRIX EUGENE ROUSSEAU** 2 400 m (Autres Que Pur Sang) Réservée F.E.E.

11 000 € (5 500, 2 200, 1 650, 1 100, 550) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant pas reçu une allocation de 6.000. **Poids: 62 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus: 1 k. par 2.000.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 400 m env.

- Ingenious**, h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Tamara [Poliglote (GB)], 63 k, Δ, Couetil Elevage (C. Grosbois), A. Couetil (s) – (n° corde 3) 1
- Intimate**, h, b, f, 4 ans, par Montmartre et Quandaly (Mansonnien), 62 k (60^{1/2} k), Couetil Elevage (M^{me} M. Eon), A. Couetil (s) – (n° corde 2) 2
- 874 ¹ **Ipenseatoi**, h, b, 4 ans, par Spider Flight et Shom Sioul [Divine Light (JPN)], 65 k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (J. Cabre), A. Chaille-Chaille – (n° corde 7) 3
- 749 ³ **I Feel Star**, h, b, 4 ans, par Feel Like Dancing GB et Quati Star (Visionary), 63 k, ♂, C. Bidon (Y. Rousset), JP. Ricoce – (n° corde 4) 4
- 749 ² **In Memoria**, h, gr, 4 ans, par Al Namix et Catholique (Saint Des Saints), 65 k, Δ, Ocana Investments (E. Hardouin), H. Merienne – (n° corde 6) 5
- Imida**, f, 4 ans, 60^{1/2} k, ♂, S. Dory (M. Justum), S. Dory – (n° corde 1) 6

Ines De Deauville, f. 4 ans, 60^{1/2} k, ♂♂, A. Bore (D. Carre), A. Bore – (n° corde 5)

7 partants; 18 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 503 €

Eng. Sup.: *In Memoria*

½ long, 2 long, 5 long, 1 long ½, 8 long, loin.

5500€ – 2200€ – 1650€ – 1100€ – 550€

Primes aux éleveurs:

990 € Couetil Elevage.

396 € Couetil Elevage.

297 € Jean-Paul Marchand.

198 € Mickael Perdrielle, M^{me} Charlotte Porcher, David Perdrielle, M^{me} Odile Perdrielle.

99 € Haras De Mirande.

Temps total: 2'33"30"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Christopher GROBOIS (INGENIOUS (AQ)) arrivé 1^{er}, Yoann ROUSSET (I FEEL STAR (AQ)) arrivé 3^e et Eddy HARDOUIN (IN MEMORIA (AQ)) arrivé 5^e sur un mouvement survenu environ 200 mètres après le départ de la course. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, il ressort que le hongre I FEEL STAR (AQ), très allant, avait surréagit au moment où son jockey l'avait repris pour se placer derrière le hongre IN MEMORIA (AQ) et qu'aucune faute n'était imputable à l'encontre d'un des concurrents.

Le hongre INGENIOUS (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LOUDÉAC

0128 107

dimanche 17 avril 2022

Terrain BON

Commissaires de courses : Alain LEGUEVEL – Théophile MELOU –
André LAUNAY – Joel HUBY

1132 ³⁷⁰⁵ **PRIX VICOMTE DU FOU DE Kerdaniel** **2 850 m**

(Cavalières & Gentlemen-Riders)

(Classe 4)

Réservee F.E.E.

8500 € (4250, 1700, 1275, 850, 425) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus** nés et élevés en France n'ayant pas gagné cette année. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus: 1 k. par 3.500.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 850 m env.

849 ⁴ **Herishef**, h, b, 9 ans, par Silver Frost (IRE) et Tallence USA (Gulch USA), 71 k (69 k), ♂♂, P. Perreau (B. Bourgeois), N. Paysan – (n° corde 13)

750 ⁴ **Galway City**, h, b, f, 6 ans, par Silver Frost (IRE) et Resca City (Maresca Sorrento), 68 k (64^{1/2} k), ♂, E. Lemaitre (M^{me} L. Quinton), P. Quinton (s) – (n° corde 2)

752 **Argyron (IRE)**, h, al, 6 ans, par Ifraaj GB et Alkania GB (Dalakhani IRE), 72 k, ♂, B. Lebouc (G. Viel), L. Viel (s) – (n° corde 9)

752 ² **Zadall**, h, b, 6 ans, par No Risk At All et Zadounia (Spadoun), 67 k (63^{1/2} k), ♂, M^{me} E. Masson (M^{me} A. Seignoux), M^{me} V. Seignoux – (n° corde 5)

Eos Quercus (IRE), h, al, 10 ans, par Arcano IRE et Khaizarana GB (Alhaarth IRE), 66 k (64^{1/2} k), ♂, Ecurie Chassagneux (M^{me} T. Menuet), N. Leenders – (n° corde 11)

Delta Baie, h, 9 ans, 66 k, ♂, J. Zuliani (P. Lotout), J. Zuliani – (n° corde 8)

Claro Camino, h, 5 ans, 66 k (64 k), K. Herzog (Tho. Journiac), K. Herzog – (n° corde 4)

Dream Song, f, 5 ans, 64^{1/2} k, ♂♂, Ecurie Victoria Dreams (G. Bertrand), JPh. Dubois – (n° corde 12)

Guerrier Precieux, h, 6 ans, 66 k, ♂, M^{me} M. Desvaux (T. Marlin), M^{me} M. Desvaux – (n° corde 1)

849 **Sirparys**, h, 9 ans, 69 k, ♂♂, S. Gouyette (s) (X. Le Quere), S. Gouyette (s) – (n° corde 14)

Speed Lady, f, 6 ans, 64^{1/2} k (61 k), R. Loiseleur (M^{me} E. Barrier), R. Loiseleur – (n° corde 10)

Chinchilla, f, 6 ans, 64^{1/2} k (62^{1/2} k), ♂, M^{me} P. Chemin (R. Lemiere), CH Herpin (s) – (n° corde 7)

739 **Drago Darnoult**, h, 6 ans, 66 k, D. Anquetil (K. Coste), E. Lecoiffier – (n° corde 3)

Hayrtone, h, 5 ans, 66 k (64 k), ♂, A. Ramet (s) (A. Donnais), A. Ramet (s) – (n° corde 6)

14 partants; 24 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 136 €
tête, 6 long, ¾ long, ½ long, ¼ long, 3 long ½, 2 long ½, 4 long, 5 long.

4250€ – 1700€ – 1275€ – 850€ – 425€

Primes aux éleveurs:

680 € Jeremy Aviez.

272 € Jacky Chapdelaine, M^{me} Jacky Chapdelaine.

153 € Petra Bloodstock Agency Ltd, Sc Ecurie De Meautry.

136 € M^{me} Eugene Masson.

68 € Daniel Chassagneux.

Temps total: 3'0"71"

Après audition des gentlemen Mr Lotout Paul no11 arrivé 6^e, Mr Bourgeois Baptiste no2 arrivé premier, Mr Viel Guillaume no1 arrivé 3^e et de la cavalière Mlle Menuet Tracy no8 arrivée 5^e.

Les commissaires ont infligé une mise à pied de 4 jours à Mr Bourgeois no2 pour ne pas avoir conservé sa ligne et par voie de conséquence gêné les chevaux à l'intérieur.

Mr Bourgeois Baptiste confirme les propos.

L'ordre d'arrivée est maintenu.

1133 ³⁷⁰⁶ **PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL** **2 850 m**

(Autres Que Pur Sang - Cavalières & Gentlemen-Riders)

Réservee F.E.E.

10500 € (5250, 2100, 1575, 1050, 525) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant pas reçu une allocation de 5.000 depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus. **Poids: 64 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus: 1 k. par 2.000.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 850 m env.

Ibicoat, h, al, 4 ans, par Feel Like Dancing GB et Pepita D'Armor (Start Fast), 64 k, D. Le Page (T. Foucher), F. Foucher – (n° corde 1)

Hazy Day, f, b, 5 ans, par Montmartre et Lazary [Bobinski (GB)], 64^{1/2} k (62^{1/2} k), ♂, Couetil Elevage (Tho. Journiac), A. Couetil (s) – (n° corde 9)

Hala Mome, f, b, 5 ans, par Top Trip (GB) et Alca Mome [Roman Saddle (IRE)], 68^{1/2} k, ♂, M^{me} L. Thuleau (T. Mace), J. Delaunay – (n° corde 11)

Horcalin, h, b, 5 ans, par Sri Putra GB et Orcaline (Lute Antique), 67 k (68 k), ♂, J. Uzel (G. Viel), L. Viel (s) – (n° corde 7)

Impactdesvillerets, h, b, f, 4 ans, par Cokoriko et Anabella De Thaix [Polish Summer (GB)], 64 k (62 k), M^{me} P. Chemin (R. Lemiere), CH Herpin (s) – (n° corde 12)

Instant D'Espoir, h, 4 ans, 64 k, ♂, M^{me} M. Bedel (T. Marlin), M^{me} M. Desvaux – (n° corde 4)

929 ² **Henri Gil**, h, 5 ans, 69 k (67 k), ♂, T. Poché (Thi. Journiac), T. Poché – (n° corde 3)

Inuit Lises, h, 4 ans, 64 k (60^{1/2} k), ♂♂, Haras des Lises (M^{me} A. Seignoux), M^{me} V. Seignoux – (n° corde 2)

578 **Ideal De L'Oasis**, h, 4 ans, 64 k, ♂, Ecurie de La Baie (A. Le Meur), R. Grochowicki – (n° corde 8)

652 **Imminente**, f, 4 ans, 62^{1/2} k, ♂, A. Ramet (s) (A. Donnais), A. Ramet (s) – (n° corde 6)

Haika La Noverie, f, 5 ans, 62^{1/2} k (60^{1/2} k), ♂♂, M^{me} D. Wunderlich (L. Morcell), M^{me} D. Wunderlich – (n° corde 10)

Hercule The Best, h, 5 ans, 64 k (62^{1/2} k), ♂, M^{me} S. Duchesnay (M^{me} T. Menuet), M^{me} S. Duchesnay – (n° corde 5)

12 partants; 21 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. – Total des entrées: 347 €

Eng. Sup.: *Hala Mome*

1 long, 2 long, 5 long, tête, 1 long, 7 long, 5 long, 1 long, 1 long.

5250€ – 2100€ – 1575€ – 1050€ – 525€

Primes aux éleveurs:

945 € Earl De Coet Parquet.

378 € Couetil Elevage.

283 € M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.

189 € Jean Uzel, M^{me} Martine Dutertre.

94 € Frederic Deschermes.

Temps total: 3'2"38"

Une mise à pied de 4 jours a été infligée au jockey Mr GUILLAUME VIEL (CRAVACHE ABUSIVE).

MONTLUÇON

0715 107

dimanche 17 avril 2022

Terrain BON

Commissaires de courses : Noël PENARD – Michel DUBOUIS –
Christophe GUILTAT – Henry ROUSSIGNHOL

1134 ³⁶⁹² **PRIX PARIS-TURF - PRIX MOBALPA** **1 700 m**
(Classe 4)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus reçu une allocation de 5.000 ni gagné deux Classe 4. **Poids: 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus: 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 700 m env.

- 691 Red Grace**, f, b.f, 4 ans, par Pomellato GER et Red Shot [Gentlewave (IRE)], 58^{1/2} k, B. Annin (*T. Speicher*), B. Audouin (s) – (n° corde 4) **1**
- La Perriere**, f, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et La Pernelle (IRE) (Beat Hollow GB), 55^{1/2} k (53^{1/2} k), Δ p, G. Augustin-Normand (*L. Rousset*), G. Juillet (s) – (n° corde 1) **2**
- 928 Sharmara**, f, b, 5 ans, par Sidestep AUS et Miss Oratorio IRE (Oratorio IRE), 59^{1/2} k (57 k), \otimes , A. Bidon (*T. Blanchouin*), A. Bidon – (n° corde 3) **3**
- 863 Zippere**, f, al, 5 ans, par Soul City IRE et Mapreference Amoi [Falco (USA)], 56^{1/2} k (54 k), p, J. Bourgeois (*A. Subias*), J. Bourgeois – (n° corde 6) **4**
- 938 Dandy Cool**, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Shahmeen [Shamardal (USA)], 61 k (58^{1/2} k), p, M^{me} J. Cygler (*M^{me} S. Chuette*), G. Juillet – (n° corde 8) **5**
- 901 Kenartic**, h, 8 ans, 61 k, Ecurie Gribomont (*M. Grandin*), M^{me} G. Gernay – (n° corde 7) **6**
- Camigirl**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k), J. Delaunay (*M^{me} A. Le Lay*), B. Audouin (s) – (n° corde 10) **7**
- 970 Albert Bridge**, h, 4 ans, 61 k, Δ p, S. Harrison-White (*B. Flandrin*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 2) **8**
- 632 Follow The Rainbow**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53^{1/2} k), p, M^{me} S.J. Hearn (*D. Morin*), F. Rohaut (s) – (n° corde 9) **9**
- Tax Exile IRE**, h, 7 ans, 60 k (58^{1/2} k), P. Jonckheere (*J. Mobian*), M^{me} K. Hoste – (n° corde 5) **10**

 10 partants; 21 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 158 € Eng. Sup.: *Tax Exile IRE*

tête, courte encolure, 1 long, 1 long, 1 long ¼, 4 long ½, tête, 1 long ½, 1 long ¼.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires:

 2351 € *Red Grace*.
 940 € *La Perriere*.
 705 € *Sharmara*.
 470 € *Zippere*.
 235 € *Dandy Cool*.

Primes aux éleveurs:

 923 € Appapays Racing Club.
 369 € Franklin Finance S.A. .
 276 € Jean-Pierre Barbier, Emmanuel Barbier.
 184 € Jerome Bourgeois, M^{me} Karine Bonilla-Bourgeois, Baptiste Bourgeois, M^{me} Melanie Bourgeois.
 92 € Haras Du Quesnay.

 Temps total: 1'49"50"¹¹

Le hongre TAX EXILE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement à l'issue de la course.

1135 ³⁶⁹¹ **PRIX LA MONTAGNE - GRAND PRIX < MERCI A NOS SOIGNANTS >>** **2 300 m**
(Maiden)

Réservée F.E.E.

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** nés et élevés en France et n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 300 m env.

- Jarakita Game**, f, b, 3 ans, par Zarak et Akita USA (Giant'S Causeway USA), 54^{1/2} k (53^{1/2} k), p, Ecurie Haras du Chateau (*L. Rousset*), M. Brasme (s) – (n° corde 2) **1**
- 844 Jartinbo**, h, b, 3 ans, par Martinborough JPN et Moon Of Alex [Alex The Winner (USA)], 58 k, ϕ p, M^{me} D. Peilley Besset (*F. Lefebvre*), S. Zuliani (s) – (n° corde 3) **2**
- Morning Spirit**, f, b, 3 ans, par Recorder GB et Morning Dust (IRE) (Invincible Spirit IRE), 54^{1/2} k (53^{1/2} k), ϕ , S. Vidal (*J. Mobian*), P. Decouz (s) – (n° corde 4) **3**
- Thunder Sandstorm**, h, b.f, 3 ans, par Whipper USA et Lady Sandstorm [Special Kaldoun (IRE)], 56 k, M^{me} V. Aldebert (*G. Mandel*), M. Pitart – (n° corde 8) **4**
- 857 Himeka**, f, gr, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Adolffina GER (Sholokhov IRE), 56^{1/2} k (57 k), p, SARL Groupe KR (*T. Speicher*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 7) **5**

814 Starsaylor, f, 3 ans, 56^{1/2} k, p, G. Denizet (*M. Grandin*), N. Bellanger (s) – (n° corde 5) **6**

844 Fabulous Twenty, h, 3 ans, 58 k, p, M^{me} J. Potier (*B. Flandrin*), S. Zuliani (s) – (n° corde 6) **7**

702 Shipi, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), p, Arn. Nicolas (*A. Subias*), Arn. Nicolas – (n° corde 1) **8**

8 partants; 30 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 324 €

5 long ½, encolure, 1 long ¾, nez, 2 long ½, 6 long ½, 1 long ¼.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs:

 760 € Ecurie Haras Du Chateau.
 304 € M^{me} Dominique Peilley Besset.
 228 € Haras De La Perelle.
 152 € M^{me} Veronique Aldebert.
 76 € I. G. E. P. .

 Temps total: 2'27"60"¹¹

La pouliche MORNING SPIRIT a fait l'objet d'un prélèvement à l'issue de la course.

1136 ³⁶⁹³ **PRIX LA SEMAINE DE L'ALLIER - PRIX DU CASINO DE NERIS-LES-BAINS** **3 100 m**
(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

10500 € (5250, 2100, 1575, 1050, 525) – dotation France Galop

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids: 4 ans, 64 k.; 5 ans, 64 k. 1/2.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places: 1 k. par 2.000. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 3 100 m env.

827 In Extremis Sacree, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Divine Sacree [Network (GER)], 62^{1/2} k, C. Masle (*T. Speicher*), F. Vannereux – (n° corde 7) **1**

827 Iris Des Blaises, f, b.f, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Circe D'Arthel [Network (GER)], 62^{1/2} k, B^{on} de L. Bourgoing (*B. Flandrin*), M^{me} M. Le Gall – (n° corde 6) **2**

826 Ivan Will, h, gr, 4 ans, par Bathyrhon GER et Vita Will (Dom Alco), 66 k, p, A. Vangelisti (*F. Satalia*), D. Satalia – (n° corde 3) **3**

853 Ixel Du Fruitier, f, gr, 4 ans, par Fly With Me et Rouf Du Fruitier (Dom Alco), 62^{1/2} k, H. Alamartine (*F. Lefebvre*), F. Vannereux – (n° corde 4) **4**

Half Time, h, gr, 5 ans, par Al Namix et One More Time (Le Balafre), 64^{1/2} k, p, J.L. Derre (*C. Riou*), A. Le Clerc (s) – (n° corde 12) **5**

828 Hombre, f, 5 ans, 63 k, p, O. Trinquet (*J. Mobian*), F. Vannereux – (n° corde 5) **6**

Image De Rochade, f, 4 ans, 63^{1/2} k, p, C. Bidon (*T. Blanchouin*), J.P. Ricoce – (n° corde 1) **7**

929 Harley Dream, h, 5 ans, 64^{1/2} k, Δ p, F.W. Geffriaud (*Tho. Gillet*), M^{me} S. Geffriaud – (n° corde 11) **8**

826 Ilem'S, h, 4 ans, 65 k, p, M^{me} H. Jones (*G. Mandel*), M. Pitart – (n° corde 8) **9**

Iza De Mael, f, 4 ans, 62^{1/2} k (61 k), p, G. Juillet (*M^{me} S. Chuette*), G. Juillet – (n° corde 2) **10**

Imperatrice Tek, f, 4 ans, 60^{1/2} k, p, M^{me} S. Marsch (*G. Champier*), M^{me} S. Marsch – (n° corde 10) **-**

828 Holly Place, f, 5 ans, 64 k, p, E. Aubree (*L. Rousset*), E. Aubree – (n° corde 9) **-**

12 partants; 23 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 159 €

6 long ½, 1 long ¼, 1 long ½, encolure, ½ long, ¾ long, 1 long, 5 long ½, 4 long ½.

5250€ – 2100€ – 1575€ – 1050€ – 525€

Primes aux éleveurs:

 945 € Christophe Masle.
 378 € Jean Dury.
 283 € Michel-Jacques Rivailon.
 189 € Hubert Alamartine.
 94 € Jean-Luc Derre.

 Temps total: 3'20"90"¹¹

Les Commissaires ont été informés de la chute du cheval IMAGE DE ROCHAUDE avec son jockey Thomas BLANCHOUIN avant le départ et dans l'aire de départ et ont fait intervenir le vétérinaire et le médecin.

Les Commissaires n'ont pas vu la chute.

Suite à la visite du vétérinaire et du médecin, le cheval et le jockey ont pu prendre le départ.

 Suite à la visite du jockey Bertrand FLANDRIN nous apportant des précisions sur la chute et après visionnage du film, le cheval s'est bien retourné/reversé et aurait dû être déclaré non partant. Ce cheval est arrivé en 7^e position.

La jument IN EXTREMIS SACREE a fait l'objet d'un prélèvement à l'issue de la course.

PARISLONGCHAMP

dimanche 17 avril 2022

0001 107

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE – Christine du BREIL – Nicole BRAEM

1137 ³⁵⁰ **PRIX FOULD** **1 300 m**
(Femelles)
(Classe 2)

28 000 € (14 000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour pouliches de **3 ans** ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou été classées 2^o ou 3^o d'une Listed. **Poids : 57 k.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

NOUVELLE PISTE 1^{er} POTEAU

Parcours n° A1 : Plat, Dist. 1 300 m env.

- 700** ¹ **Danyeva (IRE)**, f, b, 3 ans, par Dabirsim et Zanyeva IRE (Oasis Dream GB), 57 k, Ecurie du Parc Monceau (C. Demuro), J.C. Rouget (s) – (n° corde 4) **1**
- 891** ⁶ **Before Dawn IRE**, f, gr, 3 ans, par Dark Angel IRE et Mistrusting IRE (Shamardal USA), 57 k, Godolphin SNC (M. Barzalona), HA. Pantall – (n° corde 5) **2**
- 395** ⁴ **Joviale Bere**, f, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Triple Witching USA (Pulpit USA), 57 k, M^{me} E. Kennedy (M^{me} M. Velon), J. Reynier – (n° corde 3) **3**
- 548** ¹ **Goodness**, f, gr, 3 ans, par Muhaarar GB et Sweet Electra (Sea The Stars (IRE)), 57 k, Δ, Ecurie Jean-Louis Bouchard (I. Mendizabal), F. Chappet – (n° corde 2) **4**
- 869** ¹ **Winter Warmth IRE**, f, b, 3 ans, par Fast Company IRE et Evening Frost IRE (Invincible Spirit IRE), 57 k, φ, M^{me} AG. Kavanagh (S. Pasquier), R. Chotard – (n° corde 6) **5**
- Saturne**, f, b.f, 3 ans, par Muhaarar GB et Straight Lass IRE (Machiavellian USA), 57 k, Clear Light SAS (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 7) **6**
- 854** ¹ **Magnolia State IRE**, f, b, 3 ans, par Kodiak GB et Elaysa GB (Shamardal USA), 57 k, β, SBM. Alqassimi (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 8) **7**

7 partants ; 15 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 814 €

Certif. vétérinaire : Loliwood

1 long ¾, ¾ long, 1 long, 1 long, ¾ long, ½ long.

14 000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

- 10 080 € *Danyeva (Ire)*.
3 830 € *Before Dawn Ire*, prime non attribuée.
2 822 € *Joviale Bere*.
1 612 € *Goodness*.
806 € *Winter Warmth Ire*, prime non attribuée.
604 € *Saturne*.
403 € *Magnolia State Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 3 130 € Ecurie Du Mont Goubert.
876 € Sas Regnier.
452 € Godolphin, prime non attribuée.
327 € M^{me} Gilles Forien, Ecurie Gribomont.
122 € Serge Boucheron.
95 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.
47 € Peter Mc Cutcheon, Hugh Mccutcheon, prime non attribuée.

Temps total : 1'14"75"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche SATURNE à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les pouliches DANYEVA (IRE) et GOODNESS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1138 ³⁴⁹ **PRIX DU ROULE** **1 300 m**
(Mâles et Hongres)
(Classe 2)

28 000 € (14 000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans** ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou été classés 2^o ou 3^o d'une Listed. **Poids : 57 k.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

NOUVELLE PISTE 1^{er} POTEAU

Parcours n° A1 : Plat, Dist. 1 300 m env.

- Faro De San Juan IRE**, h, b, 3 ans, par Almanzor et Fixette IRE (Kodiac GB), 57 k, β, P. Katelanis (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 6) **1**
- 621** ¹ **Territorywar**, m, b, 3 ans, par Territories IRE et War Story [Sunday Break (JPN)], 57 k, Cuadra Mediterraneo (T. Piccone), M. Delcher Sanchez – (n° corde 8) **2**
- 689** **Kalganov**, m, b.f, 3 ans, par Gutaifan IRE et Nidina IRE (Hurricane Run IRE), 57 k, A. Jathiere (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 3) **3**
- 669** ³ **Star Rock**, h, al, 3 ans, par Anodin (IRE) et Rock Harmonie [Rock Of Gibraltar (IRE)], 57 k, M^{me} M. Leurson (O. Peslier), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 2) **4**
- 669** ⁷ **Khan**, h, b, 3 ans, par Sea The Moon GER et Sweet Enough GER (Platini GER), 57 k, Δ, Ecurie Victoria Dreams (G. Mosse), JPh. Dubois – (n° corde 9) **5**
- 802** ⁴ **Never Dies**, m, b, 3 ans, par No Nay Never USA et La Teranga [Beat Hollow (GB)], 57 k, M. Mbacke (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 1) **6**
- 891** ⁷ **Lesslepasser**, m, n, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Ekatea [Power (GB)], 57 k, β, G. Augustin-Normand (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 5) **7**
- 577** ⁶ **Le Noyer**, m, 3 ans, 57 k, β, G. Augustin-Normand (M. Guyon), P. Sogorb – (n° corde 10) **8**

8 partants ; 16 eng. ; 2 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 2 192 €
Eng. Sup. : *Star Rock*

Sans motif : *Micoleo, Best Sixteen*

courte encolure, courte encolure. ¾ long, ¾ long, tête, ½ long, ¾ long.

14 000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

- 10 080 € *Faro De San Juan Ire*, prime non attribuée.
3 830 € *Territorywar*.
2 822 € *Kalganov*.
1 612 € *Star Rock*.
806 € *Khan*.
604 € *Never Dies*.
403 € *Lesslepasser*.

Primes aux éleveurs :

- 1 190 € Lynch-Bages Ltd, prime non attribuée.
777 € S.C.E.A. Des Prairies, Thomas Jeffroy, Benoit Jeffroy.
573 € Giovanni Di Falduto.
500 € M^{me} Micheline Leurson.
163 € Boris Batchourine, Ludovic Clabaux.
125 € Haras Du Hoguenet.
122 € Moussa Mbacke.

Temps total : 1'15"6"

Les hongres FARO DE SAN JUAN (IRE) et KHAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1139 ³⁴⁴ **GRAND HANDICAP DE PAQUES** **2 400 m**
(Handicap divisé)
(Classe 1)
Première épreuve

70 000 € (35 000, 13 300, 9 800, 5 600, 2 800, 2 100, 1 400)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 18 octobre 2021 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

GRANDE PISTE

Parcours n° G1 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +19.

- 875** ² **Big Call USA**, h, b.f, 5 ans, par Animal Kingdom USA et Prettypriceygirl USA (Scat Daddy USA), 55 k, C. Ferland (s) (M. Guyon), C. Ferland (s) – (n° corde 3) **1**
- 256** ¹ **Olympie (IRE)**, f, al, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Celebre [Peintre Celebre (USA)], 60^{1/2} k, JC. Seroul (C. Soumillon), J. Reynier – (n° corde 11) **2**
- 940** ¹ **Dojo**, h, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Davantage [Galileo (IRE)], 60 k, M^{me} L. Bary (S. Pasquier), P. Bary (s) – (n° corde 8) **3**
- 790** ¹ **Theoreme**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Terra Alta (Kaldounevees), 55 k, M^{me} H. Devin (C. Lecoivre), HF. Devin (s) – (n° corde 13) **4**
- 902** ⁴ **Creative**, f, gr, 6 ans, par Mastercraftsman IRE et Incroyable USA (Singspiel IRE), 54^{1/2} k, φ, M^{me} H. Mennessier (R. Mangione), M^{me} H. Mennessier – (n° corde 7) **5**
- 875** ⁷ **Always Welcome**, h, b, 5 ans, par Manduro GER et Around Me IRE (Johannesburg USA), 55 k, L. Baudron (s) (M. Barzalona), L. Baudron (s) – (n° corde 4) **6**

- 875** **Breath Of Fire**, h, al, 7 ans, par Intello (GER) et Breath Of Love USA (Mutakddim USA), 57 k, ♂♂, Jl. Villar (R. Thomas), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 16) 7
- 798** **Paper Trophy**, h, 4 ans, 55 k, C. Pierrou (G. Benoist), R. Avial Lopez – (n° corde 6) 8
- 668** ⁶ **Saint Nicolas**, h, 7 ans, 53^{1/2} k, N. Ferrand (A. Madamet), S. Culin – (n° corde 5) 9
- Soho GER**, h, 6 ans, 59^{1/2} k, Stall Salzburg (R. Piechulek), M^{me} S. Steinberg – (n° corde 14) 10
- 692** ² **Champ De Mars GB**, h, 6 ans, 55 k, J. Targett (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 2) –
- 734** ⁴ **Styledargent**, h, 6 ans, 58 k, G. Pariente (O. Peslier), P. Sogorb – (n° corde 1) –
- 956** ² **Mattina Forza (GB)**, f, 5 ans, 53 k, M^{me} S. Durot (T. Trullier), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 10) –
- 820** ⁵ **Motlaen**, h, 4 ans, 54^{1/2} k, ♂, Ecuries de La Roussiere SARL (M^{me} C. Pacaut), H. Fortineau – (n° corde 12) –
- 798** **Barc**, h, 4 ans, 53^{1/2} k, G. Augustin-Normand (C. Demuro), D. Smaga – (n° corde 15) –
- 805** ¹ **Royal Right IRE**, m, 4 ans, 54 k, M^{me} J. Dufkova (S. Ruis), M^{me} I. Janackova Koplikova – (n° corde 9) –
- 16 partants ; 40 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 865 €
2 long, 3/4 long, 1 long, 3/4 long, 3/4 long, 1/2 long, encolure, 1/2 long, 3/4 long.
35 000€ – 13 300€ – 9 800€ – 5 600€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€

Primes aux propriétaires :

- 17 325 € *Big Call Usa*, prime non attribuée.
6 583 € *Olympie (Ire)*.
4 851 € *Dojo*.
2 772 € *Theoreme*.
1 134 € *Creative*.
1 039 € *Always Welcome*.
567 € *Breath Of Fire*.

Primes aux éleveurs :

- 2 975 € Spruce Lane Farm, Copper Beach Stables, Grand Crue Farm, prime non attribuée.
2 584 € Jean-Claude Seroul.
1 904 € Ecurie Des Monceaux.
1 088 € M^{me} Henri Devin.
408 € Herald Bloodstock Ltd.
334 € Wertheimer & Frere.
167 € Haras D'Etreham.

Temps total : 2'31"25"

Les Commissaires ont autorisé la jument CREATIVE à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont rappelé aux jockeys Cristian DEMURO (BARC) et Sylvain RUIS (ROYAL RIGHT (IRE)) qu'ils devaient solliciter leur cheval jusqu'au poteau d'arrivée.

Le jockey Cristian DEMURO a indiqué qu'il supposait que le hongre BARC avait un problème locomoteur.

Le jockey Sylvain RUIS a déclaré que son poulain respirait bruyamment. Les Commissaires ont enregistré leurs explications et ont demandé au vétérinaire de service de procéder à un examen des deux concurrents qui a révélé pour le hongre BARC une légère irrégularité au niveau du postérieur gauche et pour le poulain ROYAL RIGHT rien de particulier.

Les hongres BIG CALL (USA), DOJO, THEOREME et les juments OLYMPIE (IRE) et CREATIVE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1140 ³⁴⁶ PRIX DE LA GROTTE 1 600 m

(Groupe III - Femelles)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)

Pour pouliches de 3 ans. Poids : 57 k.

Versement à la poule des propriétaires : 830 à l'engagement le 30 mars ou 1.600 à l'engagement le 8 avril ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 14 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la pouliche gagnante par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

GRANDE PISTE

Parcours n° Q1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1** **Rosacea (IRE)**, f, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB et Relizane (GB) (Zamindar USA), 57 k, Haras de La Perelle (M. Barzalona), S. Wattel (s) – (n° corde 9)
- 2** **Daisy Maisy (GB)**, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Shasta Daisy GB (Champs Elysees GB), 57 k, ♂, M^{me} P. Poulsen-Allaire (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 2)
- 3** **Mangoustine**, f, gr, 3 ans, par Dark Angel IRE et Zotilla (IRE) (Zamindar USA), 57 k, Infinity Nine Horses (G. Mosse), M. Delzangles – (n° corde 3)

- Acer Alley GB**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Willow View USA (Lemon Drop Kid USA), 57 k, Merry Fox Stud Limited (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 4) 4
- 670** ¹ **Nadette**, f, b, 3 ans, par Outstrip GB et Ciboulette (IRE) (Pivotal GB), 57 k, Team Valor International (I. Mendizabal), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 7) 5
- Batz GB**, f, 3 ans, 57 k, Kresk Developpement Horses (C. Demuro), C. Ferland (s) – (n° corde 5) 6
- Times Square**, f, 3 ans, 57 k, A. Belshaw (M. Guyon), C. Ferland (s) – (n° corde 8) 7
- Raclette GB**, f, 3 ans, 57 k, Suc. K. Abdullah (O. Peslier), A. Fabre (s) – (n° corde 1) 8
- 670** ³ **Gregarina**, f, 3 ans, 57 k, ♂, R. Shaykhtudinov (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 6) 9
- 9 partants ; 17 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 2 384 €
1/2 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, courte tête, 1 long 1/4, tête, courte tête, 1 long 1/4.
40 000€ – 16 000€ – 12 000€ – 8 000€ – 4 000€

Primes aux propriétaires :

- 28 800 € *Rosacea (Ire)*.
11 520 € *Daisy Maisy (Gb)*.
8 640 € *Mangoustine*.
5 760 € *Acer Alley Gb*, prime non attribuée.
2 880 € *Nadette*.

Primes aux éleveurs :

- 5 848 € Haras De La Perelle.
3 577 € Gestut Zur Kuste Ag.
1 754 € Ecurie Des Monceaux, Lordship Stud, Qatar Bloodstock Limited.
680 € Merry Fox Stud Limited, prime non attribuée.
584 € Herve Dardenne.

Temps total : 1'38"58"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Olivier PESLIER sur la performance de la pouliche RACLETTE (GB).

L'intéressé a déclaré qu'il s'était retrouvé rapidement sans ressources. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les pouliches ROSACEA (IRE) et MANGOUSTINE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1141 ³⁴⁵ PRIX DE FONTAINEBLEAU 1 600 m

(Groupe III - Mâles et Hongres)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans. Poids : 58 k.

Versement à la poule des propriétaires : 830 à l'engagement le 30 mars ou 1.600 à l'engagement le 8 avril ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 14 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire du poulain gagnant par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

GRANDE PISTE

Parcours n° Q1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 771** ² **Welwal (GB)**, m, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Cheriearch USA (Arch USA), 58 k, Al Shaqab Racing (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 4) 1
- 718** **Mathletic**, m, gr, 3 ans, par Kingman GB et Manerbe USA (Unbridled'S Song USA), 58 k, Ecurie Ama.Zingteam (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 2) 2
- 834** ¹ **Making Moovies (IRE)**, m, b, f, 3 ans, par Dabirsim et Grace Lady [Muhtathir (GB)], 58 k, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (A. Gavilan), D. Guillemain (s) – (n° corde 7) 3
- Texas**, m, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Texalova (GB) (Dream Ahead USA), 58 k, ♂, Ecurie Jeffroy (C. Lecoeuvre), HF. Devin (s) – (n° corde 5) 4
- Vadeni**, m, b, 3 ans, par Churchill IRE et Vaderana [Monsun (GER)], 58 k, . Aga Khan (C. Soumillon), JC. Rouget (s) – (n° corde 8) 5
- Ancient Rome USA**, m, 3 ans, 58 k, M. Tabor (O. Peslier), A. Fabre (s) – (n° corde 3) 6
- 876** ² **Haya Zark**, m, 3 ans, 58 k, ♂, M^{me} O. Fau (M. Androuin), A. Fouassier – (n° corde 1) 7
- Onesto IRE**, m, 3 ans, 58 k, ♂, J.P.J. Dubois (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 9) 8
- 320** ⁴ **Hauran**, m, 3 ans, 58 k, Al Shaqab Racing (M^{me} C. Pacaut), JC. Rouget (s) – (n° corde 6) 9
- 669** ² **Westminster Night**, m, 3 ans, 58 k, Westminster Race Horses GmbH (M. Guyon), V. Luka – (n° corde 10) 10
- 10 partants ; 24 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 3 424 €
encolure, 1 long 1/4, courte encolure, 3/4 long, 3/4 long, nez, 3/4 long, 1 long 1/4, 1 long.
40 000€ – 16 000€ – 12 000€ – 8 000€ – 4 000€

Primes aux propriétaires :

28 800 € *Welwal (Gb)*
 11 520 € *Mathletic*
 8 640 € *Making Moovies (Ire)*
 5 760 € *Texas*
 2 880 € *Vadeni*

Primes aux éleveurs :

8 944 € Oceanic Bloodstock Sarl, M^{me} Ariane Gravereaux, Oti Management Pty Ltd.
 2 683 € Jean-Philippe Dubois.
 2 339 € Ecurie Des Monceaux.
 1 788 € S.C.E.A. Des Prairies, Thomas Jeffroy, Benoit Jeffroy.
 584 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.

Temps total : 1'38"17"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Olivier PESLIER sur la performance du poulain ANCIENT ROME (USA).

L'intéressé a déclaré qu'il avait eu une bonne course mais qu'il n'avait plus de ressources à l'entrée de la ligne d'arrivée. Il a précisé que ledit poulain effectuait une rentrée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les poulains WELWAL (GB) et MATHLETIC ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1142 ³⁴⁷ PRIX NOAILLES 2 100 m

(Groupe III)

80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans. Poids : 58 k.

Versement à la poule des propriétaires : 830 à l'engagement le 30 mars ou 1.600 à l'engagement le 8 avril ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 14 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

GRANDE PISTE

Parcours n° K1 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- | | | | |
|-----|---|---|---|
| 771 | 1 | Junko (GB) , h, b, 3 ans, par Intello (GER) et Lady Zuzu USA (Dynaformer USA), 58 k, Wertheimer & Frere (<i>M. Guyon</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 6) | 1 |
| 660 | 1 | Maximus , m, al, 3 ans, par Intello (GER) et Toride (Fuisse), 58 k, p, M Horse Racing (<i>O. Peslier</i>), C. Ferland (s) – (n° corde 1) | 2 |
| | 3 | Garachico (GB) , m, b, 3 ans, par Ribchester IRE et Frine IRE (High Chaparral IRE), 58 k, Ecurie Mathieu Offenstadt (<i>G. Mosse</i>), C. Laffon-Parias – (n° corde 3) | 3 |
| 771 | 6 | Master Gatsby , m, a, m, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Moonee Valley [Aqlaam (GB)], 58 k, M ^{me} A. Tamagni (<i>I. Mendizabal</i>), F. Chappet – (n° corde 5) | 4 |
| 878 | 4 | Le Sicilien , m, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Pearly Empress [Holy Roman Emperor (IRE)], 58 k, Chris Stefan Racing (<i>C. Soumillon</i>), S. Wattel (s) – (n° corde 4) | 5 |
| 967 | 1 | Cuncerto , m, 3 ans, 58 k, p, G. Pariente (<i>M. Barzalona</i>), P. Sogorb – (n° corde 2) | 6 |

6 partants ; 12 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 1 792 €
 encolure, ¾ long, courte tête, 1 long, 2 long.

40 000 € – 16 000 € – 12 000 € – 8 000 € – 4 000 €

Primes aux propriétaires :

28 800 € *Junko (Gb)*
 11 520 € *Maximus*
 8 640 € *Garachico (Gb)*
 5 760 € *Master Gatsby*
 2 880 € *Le Sicilien*

Primes aux éleveurs :

8 944 € Wertheimer & Frere.
 2 339 € Haras Du Quesnay.
 1 788 € Haras De Saint Julien.
 1 754 € Duc D' Alburquerque, M^{me} Ines Laffon Lomba, M^{me} Patricia Laffon Lomba.
 894 € Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy, Earl Vb, M^{me} Sylviane Jeffroy.

Temps total : 2'12"14"

Les poulains JUNKO (GB) et MASTER GATSBY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1143 ³⁴⁸ PRIX LORD SEYMOUR 2 400 m

(L)

52 000 € (26 000, 10 400, 7 800, 5 200, 2 600)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus, gagné un Groupe II. **Poids : 57 k.** Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus, gagné une Listed porteront 1 k. 1/2 ; plusieurs Listed ou un Groupe, 2 k. 1/2. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus, gagné un Groupe II porteront 1 k. 1/2.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.872 à l'engagement supplémentaire.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

GRANDE PISTE

Parcours n° G1 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- | | | | |
|-----|---|---|---|
| 516 | 1 | Baratti GB , m, al, 4 ans, par Frankel GB et Binche USA (Woodman USA), 57 k, Suc. K. Abdullah (<i>M. Guyon</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 3) | 1 |
| | 2 | Sweet Lady , f, b, 4 ans, par Lope De Vega IRE et High Heel Sneakers GB (Dansili GB), 58 k, Gemini Stud (<i>S. Pasquier</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 5) | 2 |
| | 3 | Baby Rider , m, b, 4 ans, par Gleneagles IRE et Gyrella (IRE) (Oasis Dream GB), 58 ^{1/2} k, Ecurie Jean-Louis Bouchard (<i>I. Mendizabal</i>), P. Bary (s) – (n° corde 4) | 3 |
| | 4 | Mendocino GER , m, al, 4 ans, par Adlerflug GER et Mill Marin IRE (Pivotal GB), 57 k, Stall Salzburg (<i>R. Piechulek</i>), M ^{me} S. Steinberg – (n° corde 7) | 4 |
| 803 | 4 | Timour , m, al, 4 ans, par Gleneagles IRE et Rock My Soul IRE [Clodovil (IRE)], 57 k, OTI Management Pty Ltd (<i>M. Barzalona</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 6) | 5 |
| | 6 | Opasan IRE , m, 5 ans, 57 k, Stable Bormann (<i>Rad. Koplík</i>), J. Chodur – (n° corde 1) | 6 |

6 partants ; 14 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 279 €

26 000 € – 10 400 € – 7 800 € – 5 200 € – 2 600 €

Primes aux propriétaires :

12 870 € *Baratti Gb*, prime non attribuée.
 5 148 € *Sweet Lady*.
 3 861 € *Baby Rider*.
 2 574 € *Mendocino Ger*, prime non attribuée.
 1 287 € *Timour*.

Primes aux éleveurs :

2 210 € Juddmonte Farms Ltd, prime non attribuée.
 1 321 € Stratford Place Stud.
 991 € M^{me} Gilles Forien, Gilles Forien.
 442 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.
 330 € Ecurie Peregrine Sas.

Le poulain BARATTI (GB) et la pouliche SWEET LADY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1144 ⁴¹⁷ PRIX DU MARAIS 1 600 m

(Handicap de catégorie)
(Classe 2)

28 000 € (14 000, 5 600, 4 200, 2 800, 1 400)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 36 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

GRANDE PISTE

Parcours n° Q1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +24,5.

- | | | | |
|-----|---|--|----|
| 882 | 1 | Mirage Reve , h, b, f, 4 ans, par Pedro The Great USA et Centralienne USA (Dixie Union USA), 58 ^{1/2} k, L. Dassault (<i>M. Guyon</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 11) | 1 |
| 882 | 3 | Jack Of Trades IRE , h, al, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Cite Veron [Tomorrows Cat (USA)], 56 ^{1/2} k, M ^{me} D. de Wulf (<i>S. Hellyn</i>), M ^{me} D. de Wulf – (n° corde 8) | 2 |
| 646 | 3 | Autumn Twilight IRE , m, al, 4 ans, par Buratino IRE et Mujadil Shadow IRE (Mujadil USA), 59 k, M ^{me} J. Burger (<i>C. Soumillon</i>), N. Caullery – (n° corde 6) | 3 |
| 806 | 4 | Pedro The Best , m, b, f, 4 ans, par Pedro The Great USA et Kunoichi USA (Vindication USA), 60 k, p, L. Moutard (<i>J. Moutard</i>), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 5) | 4 |
| 233 | 5 | Lucky Kentucky , m, b, 4 ans, par Dabirsim et Lake Bains GB (Highest Honor), 56 ^{1/2} k, Rennstall Sun-Planet (<i>I. Mendizabal</i>), MF. Weissmeier – (n° corde 9) | 5 |
| | 6 | Chica Energica GB , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k, A. Berto (<i>M. Berto</i>), E. Libaud (s) – (n° corde 3) | 6 |
| 612 | 7 | Innovator GB , h, 4 ans, 58 ^{1/2} k, p, Ecurie de L'Empereur (<i>T. Trullier</i>), N. Caullery – (n° corde 1) | 7 |
| | 8 | Rue Pavee , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k, p, NP. Gill (<i>M. Barzalona</i>), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 10) | 8 |
| 806 | 9 | Lamorna Cove GB , f, 4 ans, 57 k, p, J. Borg (<i>T. Piccone</i>), D. Henderson – (n° corde 4) | 9 |
| 792 | 3 | Calcutta Cup , h, 4 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), Stall Hexenberg (<i>M^{me} A. Duporte</i>), MF. Weissmeier – (n° corde 2) | 10 |
| 406 | – | Elusive Nelson , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k, JC. Seroul (<i>G. Mosse</i>), J. Reynier – (n° corde 12) | – |
| 957 | – | Saponaro , h, 4 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), A. Coe (<i>M^{me} A. Massin</i>), S. Wattel (s) – (n° corde 14) | – |
| 717 | – | Ameera , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k (58 k), M ^{me} SL. Born (<i>M^{me} M. Michel</i>), M ^{me} G. Rarick – (n° corde 7) | – |

Bowdra, h, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, Leram S.R.O. –
(M^{me} M. Velson), V. Luka – (n° corde 13)

14 partants; 30 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 1848 €

Eng. Sup.: *Lamorna Cove GB*

courte tête, courte tête, 3/4 long, 1 long 1/2, 3/4 long, courte encolure, tête, courte tête, 1/2 long.

14 000€ – 5 600€ – 4 200€ – 2 800€ – 1 400€

Primes aux propriétaires:

6 930 € *Mirage Reve*.

2 772 € *Jack Of Trades Ire*, prime non attribuée.

2 079 € *Autumn Twilight Ire*, prime non attribuée.

1 386 € *Pedro The Best*.

693 € *Lucky Kentucky*.

Primes aux éleveurs:

2 720 € *Sas Regnier*.

544 € *Haras De La Haie Neuve, San Gabriel Inv. Inc.*

476 € *Al Mohamediya Breeding*, prime non attribuée.

408 € *S.C.E.A. Haras De Manneville*.

357 € *Kildaragh Stud*, prime non attribuée.

Temps total: 1'40"24"

Les Commissaires ont autorisé le hongre JACK OF TRADES (IRE) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, et à se rendre en main au départ non monté son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais.

Le hongre MIRAGE REVE et le poulain AUTUMN TWILIGHT (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

TARBES

0552 107

dimanche 17 avril 2022

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses: Jacques CAMY – André de COORDE –
Stéphanie UHEL

1145 4052 **PRIX D'ODOS** 1 100 m
(Maiden)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.

777 3 **Ribera**, f, b, 2 ans, par Al Wukair IRE et Sloane De Borepair [Sevres Rose (IRE)], 56^{1/2} k, F. Ezri (*J.B. Eyquem*), S. Brogi – (n° corde 2) 1

777 4 **Kamino**, m, b, 2 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Spanish Winner IRE (Choisir AUS), 58 k (56^{1/2} k), de B. Montzey (s) (*M^{me} A. Merou*), de B. Montzey (s) – (n° corde 1) 2

Carmen Sandiego, f, b, 2 ans, par Shalaa IRE et Cajamarca [Amico Fritz (GER)], 54^{1/2} k (51 k), Societa'Duegi Srl (*M^{me} A. Mekouche*), S. Brogi – (n° corde 8) 3

Cotton Song, f, b, 2 ans, par Al Wukair IRE et Pen Du [Astronomer Royal (USA)], 54^{1/2} k (52 k), J.B. Robinson (*G. Cultraro*), M. Guarnieri – (n° corde 6) 4

Miraculous Choje, f, b, 2 ans, par Panis USA et Miss Fantastica [Fantastic Light (USA)], 54^{1/2} k, A. Chopard (*M. Lauron*), D. Morisson (s) – (n° corde 9) 5

Arya Choje, f, 2 ans, 54^{1/2} k (53 k), ♂, A. Rivetti (*H. Moueslan*), M^{me} S. Gavilan – (n° corde 4) 6

777 5 **Night Choje**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, A. Chopard (*V. Seguy*), de B. Montzey (s) – (n° corde 7) 7

1059 3 **Mandy**, f, 2 ans, 56^{1/2} k (55 k), M^{me} S. Pelletan (*M. Pelletan*), J.L. Pelletan – (n° corde 5) 8

8 partants; 14 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 112 €

Code anomalie DS: *Ninadeltonio*

1 long, 5 long, 1 long 1/4, tête, 3/4 long, tête, 6 long.

8 000€ – 3 200€ – 2 400€ – 1 600€ – 800€

Primes aux propriétaires:

5 760 € *Ribera*.

2 304 € *Kamino*.

1 728 € *Carmen Sandiego*.

1 152 € *Cotton Song*.

576 € *Miraculous Choje*.

Primes aux éleveurs:

1 788 € *S.C.E.A. Des Prairies, Thomas Jeffroy, Benoit Jeffroy*.

715 € *M^{me} Marie-Laure Besnoin, Jean-Michel Feuillet-Besnoin*.

536 € *Erich Schmid*.

357 € *Earl Elevage Des Loges*.

178 € *Alain Chopard*.

Temps total: 1'5"40"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur William WALTON en ses explications, lui ont indiqué que la pouliche NINADELTONIO sera interdite de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

La pouliche RIBERA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1146 4053 **PRIX DOCTEUR ROBERT BOUSQUET** 2 300 m
(Inédits)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'ayant jamais couru. **Poids: 58 k.**

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 300 m env.

Nuit De Feu, m, al, 3 ans, par Australia GB et Almase USA (Giant'S Causeway USA), 58 k, Al Asayl France (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) – (n° corde 7) 1

Real Wild Child IRE, m, b, 3 ans, par Churchill IRE et Largo Winch ITY (Dubawi IRE), 58 k, ♂, Scuderia Del Giglio Sardo SRL (*J.B. Eyquem*), S. Brogi – (n° corde 5) 2

Patchou, h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Mrs Dubawi (IRE) (Dubawi IRE), 58 k, LG Bloodstock (*M. Forest*), W. Walton – (n° corde 3) 3

Intrication, f, b, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Intelligencia (Slickly), 56^{1/2} k, Vnf Consulting International (*A. Crastus*), de D. Watrigant (s) – (n° corde 2) 4

Targui, h, b, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Tina Conti [Epaio (GER)], 58 k (56^{1/2} k), M^{me} N. Langlois (*M. Pelletan*), J.L. Pelletan – (n° corde 6) 5

Omay Stars, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), C. Oehler (*A. Gutierrez Val*), de D. Watrigant (s) – (n° corde 1) 6

Fairy Black King, m, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), ♂, M^{me} N. Martin Lechot (*Lu. Armand*), T. Richard (s) – (n° corde 4) 7

7 partants; 14 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 166 €

4 long 1/2, 5 long 1/2, 3 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long, encolure.

8 000€ – 3 200€ – 2 400€ – 1 600€ – 800€

Primes aux propriétaires:

5 760 € *Nuit De Feu*.

2 304 € *Real Wild Child Ire*, prime non attribuée.

1 728 € *Patchou*.

1 152 € *Intrication*.

576 € *Targui*.

Primes aux éleveurs:

1 169 € *Al Asayl France*.

536 € *Gerard Laboureau*.

357 € *European Bloodstock Management*.

272 € *M^{me} Angela Rossi*, prime non attribuée.

178 € *M^{me} Cornelia Massot, Francois Massot*.

Temps total: 2'25"30"

Le poulain REAL WILD CHILD (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1147 4054 **PRIX ABRIAL** 2 300 m
(Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 300 m env.

624 **Exhit**, m, b, 3 ans, par Dariyan et Soldera USA (Polish Numbers USA), 58 k, ♂, Wertheimer & Frere (*A. Werle*), C. Ferland (s) – (n° corde 7) 1

709 5 **Venus**, f, b, 3 ans, par Golden Horn GB et Akemi (IRE) (Footstepsinthesand GB), 56^{1/2} k, Rent A Horse By Yohea (*C. Cadel*), C. Bonin (s) – (n° corde 6) 2

665 2 **Olana**, f, b, m, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Mutinne (IRE) (Verglas IRE), 56^{1/2} k, ♂, M^{me} F. Dakers (*M. Foulon*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 4) 3

844 5 **End Game**, h, gr, 3 ans, par Johnny Barnes IRE et Isle Of Pearl (IRE) (Verglas IRE), 58 k, M^{me} A. Negre de Watrigant (*A. Crastus*), de D. Watrigant (s) – (n° corde 5) 4

665	³ Apremont , f, al, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Alceste IRE (Teofilo IRE), 56 ^{1/2} k, Riviera Equine S.A.R.L (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 3)	5
671	Irupe , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, G. Guglielmi Di Vulci (JB. Eyquem), S. Brogi – (n° corde 1)	6
667	Papaguana , h, 3 ans, 58 k, M ^{me} M. Gilson (M. Lauron), M ^{me} M. Gilson – (n° corde 2)	7
7 partants; 14 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 361 €		
2 long, 3 long, 1/2 long, 1 long, 1 long 1/4, 1 long.		
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€		
Primes aux propriétaires:		
6840€ <i>Exhit.</i>		
2736€ <i>Venus.</i>		
2052€ <i>Olana.</i>		
1368€ <i>End Game.</i>		
684€ <i>Apremont.</i>		
Primes aux éleveurs:		
2124€ Wertheimer & Frere.		
637€ Christophe Jouandou.		
555€ Haras Du Mont Dit Mont.		
424€ Haras De Plasence.		
212€ Haras D'Etreham, Riviera Equine S.A. R. L, Petra Bloodstock Agency Ltd, Gestut Zur Kuste Ag.		
<i>Temps total</i> : 2'27"20"		
Le poulain EXHIT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
1148	⁴⁰⁵⁵ PRIX GENMOSS (PRIX CARABINE)	2 100 m
(Anglo-Arabe 12,5 % à moins de 37,5 %)		
Réservée F.E.E.		
17500 € (8750, 3500, 2625, 1750, 875) – dotation France Galop		
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans , inscrits au stud-book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % et plus de sang arabe, à l'exclusion de ceux comptant 37,5 % ou plus de ce sang. Poids : 59 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 2.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k.; 25 %, 4 k.		
Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.		
Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 100 m env.		
	Furieuse , f, b, 3 ans, par Scalo GB et Foly Du Pecos (Khanjer Joli), 53 ^{1/2} k, M ^{me} M. Thomas (G. Guedj-Gay), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 9)	1
629	⁴ Jerywood Pontadour , f, al, 3 ans, par Shrek et Perliwood Du Lac [Satin Wood (IRE)], 55 ^{1/2} k, M ^{me} M. Thomas (E. Revolte), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 1)	2
629	Fenomene , f, b, f, 3 ans, par Shrek et Flinguee (Gnome), 53 ^{1/2} k, G. Leca (M. Forest), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 4)	3
	Haldawyssa , f, b, f, 3 ans, par Scalo GB et Haldawyssa (Sleeping Car), 57 ^{1/2} k, D. Clos (A. Crastus), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 12)	4
629	¹ Mesaria , f, b, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Thera [Rashbag (GB)], 61 ^{1/2} k (60 k), Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (M ^{me} L. Le Pemp), D. Guillemin (s) – (n° corde 3)	5
629	³ Jade De La Brunie , f, 3 ans, 58 ^{1/2} k, Δp, J. Crouzillac (C. Cadel), D. Morisson (s) – (n° corde 14)	6
629	² Heritiere D'Or , f, 3 ans, 58 ^{1/2} k, Δ, P. Saint-Martin (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 6)	7
	Baie Rose , f, 3 ans, 53 ^{1/2} k, M ^{me} N. Walton (C. Merille), W. Walton – (n° corde 7)	8
	Jazz Biboulet , m, 3 ans, 57 k, φ, M. Thiebaut (N.M. Lopes Duarte), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 11)	9
629	⁵ Daiki De Pompadour , m, 3 ans, 55 k, φ, M ^{me} C. Courtade (V. Seguy), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 5)	10
629	Propulsion Des Rocs , f, 3 ans, 53 ^{1/2} k (54 k), Haras des Rocs (A. Werle), F. Cellier – (n° corde 13)	–
629	Jazzy De La Lande , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k, M ^{me} G. Chenu (M. Lauron), C. Chenu (s) – (n° corde 2)	–
	Fox Glacier , m, 3 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), I. Raybould (M ^{me} A. Merou), I. Raybould – (n° corde 10)	–
629	Jesse James D'Ayza , m, 3 ans, 57 k, M ^{me} M. Prunet-Foch (B. Hobart), M ^{me} M. Prunet-Foch – (n° corde 8)	arr
14 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 231 €		
Eng. Sup.: <i>Baie Rose</i>		
Chev. élim.: <i>Jockey De La Brunie</i>		
3 long 1/2, 3/4 long, 3/4 long, 1 long, 3/4 long, 3/4 long, 1 long, 1/2 long, 3 long.		
8750€ – 3500€ – 2625€ – 1750€ – 875€		

Primes aux éleveurs:

1 575 € Daniel Lacassagne, Jean-Marc Davezac.

630 € Francois Maillot.

472 € Daniel Lacassagne, Jean-Marc Davezac, M^{me} Fabienne Lacassagne.

315 € Didier Clos.

157 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.

Temps total: 2'15"0"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu, en ses explications, le jockey Baptiste HOBART, sur les performances de sa pouliche JESSE JAMES D'AYZA (AC2).

Celui-ci a indiqué que sa pouliche avait été très regardante durant le parcours et avait failli dérober un court instant, ce qui a entraîné un problème de harnachement. Le jockey a donc préféré arrêter sa pouliche.

La pouliche FENOMENE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1149 ⁴⁰⁵⁶ **PRIX JEAN-LOUIS FOURCADE** **2 100 m**
(Anglo-Arabe 37,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

17500 € (8750, 3500, 2625, 1750, 875) – dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,5 % de sang arabe, n'ayant jamais gagné. **Poids**: 58 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places: 1 k. par 1.500. Les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k.**Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 100 m env.

Hinaya Pompadour, f, b, 3 ans, par Gnome et Histoire Olympique (Dan Music), 56^{1/2} k, M. Boisseuil (G. Guedj-Gay), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 4)

Joburg Pontadour, f, b, f, 3 ans, par Carghese Des Landes et Perle De Mestre (Hasa), 53^{1/2} k, F. Masson-Regnault (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 6)

Sirano, m, b, 3 ans, par Zamouncho et Silice De Roches (Khanjer Joli), 58 k, β, J.C. Escale (M. Forest), M^{me} C. Courtade – (n° corde 3)

Filly De La Cere, f, b, 3 ans, par Seraphin Du Paon et Fiver Filly [Hannouma (IRE)], 53^{1/2} k, M^{me} F. Poli (M. Lauron), D. Morisson (s) – (n° corde 2)

666 ⁴ **Jazzman D'Oc**, m, b, 3 ans, par Carghese Des Landes et La Storia (Hasa), 56 k (54^{1/2} k), φβ, M. Guildoux (M^{me} L. Le Pemp), M. Guildoux – (n° corde 1)

666 ⁵ **Jean Jack D'Ayza**, m, 3 ans, 58 k, M^{me} M. Prunet-Foch (B. Hobart), M^{me} M. Prunet-Foch – (n° corde 5)

6 partants; 8 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 59 €

5 long, 3 long, 1 long, 3/4 long, 1 long.

8750€ – 3500€ – 2625€ – 1750€ – 875€

Primes aux éleveurs:

1 575 € Haras National De Pompadour.

630 € Francois Maillot.

472 € Jean-Charles Escale.

315 € M^{me} Francine Poli, Eric Poli.157 € Jean-Manuel Charmes, M^{me} Loraine Doirisse.*Temps total*: 2'20"60"

La pouliche HINAYA POMPADOUR (AA4) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1150 ⁴⁰⁵⁷ **QATAR PRIX DENOUSTE** **1 500 m**
(Mâles et Hongres - Arabes)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France GalopPour poulains entiers et hongres de **3 ans**, inscrits au Stud-Book arabe de leur pays de naissance affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique, n'ayant jamais gagné. **Poids**: 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.**Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.**

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 500 m env.

Djalkay, m, b, 3 ans, par Josco Du Cayrou et Djalmina (Dormane), 56 k, Δp, P. Fourcade (M. Lauron), D. Morisson (s) – (n° corde 3)

Obaid, m, al, 3 ans, par Rabbah De Carrere et Hammsa (Sarrab), 56 k (53^{1/2} k), Yas Horse Racing Management (C. Merille), D. Guillemin (s) – (n° corde 1)

United Spirit, m, b, 3 ans, par General GB et Miss Fantasia (Munjiz), 56 k, G. Neivens (C. Cadel), J.P. Daireaux – (n° corde 6)

Morad, m, gr, 3 ans, par Al Mourtajez et Nyriad (Dormane), 56 k, Al Shaqab Racing (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 4)

HYÈRES

lundi 18 avril 2022

Terrain BON

Commissaires de courses : Dominique de La PERRIERE –
M.Gilles BERTHIER – Jean-Michel COSTAMAGNA – Christine PASTOR**1152** ³⁶²⁶ **PRIX DOMAINE SAINTE PHILOMENE** **2 500 m**
(Classe 4)**9 500 €** (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 18 juillet 2021 inclus reçu une allocation de 5.000 ni cette année gagné une Classe 4. **Poids : 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 18 juillet 2021 : 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 2 500 m env.

956 ³ **Oyambre GB**, m, b, 6 ans, par Sea The Moon **1**
GER et Shemriyna IRE (King Of Kings IRE), 59 k,
Ecurie Equus Racing (F. Corallo), C. Escuder – (n° corde 4)**910** ² **Foligno**, h, b, 6 ans, par Orpen USA et Feerie Stellaire **2**
(Take Risks), 60 k (57^{1/2} k), Ecurie Edgar Messaoud
(G. Legras), J. Reynier – (n° corde 1)**949** **New Trafford**, h, b, 6 ans, par Anodin (IRE) et Taraf USA **3**
[Montjeu (IRE)], 56 k, ♂, S. Longubardo (M. Grandin),
S. Labate (s) – (n° corde 3)**Mensen Ernst (IRE)**, h, al, 5 ans, par Intello (GER) **4**
et Vivacity GB (Tremolino USA), 62 k, TS. Palin
(A. Bendjama), S. Brogi – (n° corde 2)**909** ³ **Shi Fu Mi**, f, b, 4 ans, par Pivon (IRE) et Katsumi [Red **5**
Rocks (IRE)], 56^{1/2} k, ♂, J. Khalifa (G. Millet), P. Cottier –
(n° corde 6)**816** ² **Delphi Boum**, f, 6 ans, 58^{1/2} k, S. Eveno (F. Foresi), **6**
S. Eveno – (n° corde 5)6 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 206 €
Eng. Sup. : *Mensen Ernst (IRE)*

1/2 long, 1/2 long, tête, 2 long 1/2, 8 long.

4 750 € – 1 900 € – 1 425 € – 950 € – 475 €

Primes aux propriétaires :

1 923 € *Oyambre Gb*, prime non attribuée.769 € *Foligno*.577 € *New Trafford*.470 € *Mensen Ernst (Ire)*.235 € *Shi Fu Mi*.

Primes aux éleveurs :

403 € All Seasons Bloodstock Ltd, prime non attribuée.

346 € Pierre Lamy, Sebastien Lamy, M^{me} Marianne Lamy.

260 € Valentin Bukhtoyarov, Evgeny Kappushev.

184 € Stilvi Compania Financiera S. A.

92 € Arnaud Nicolas.

Temps total : 2'42"56"⁰⁰

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête, sur le changement de ligne du cheval FOLIGNO associé au jockey Grégoire LEGRAS à 50 mètres du poteau d'arrivée sur le cheval NEW TRAFFORD associé à Marvin GRANDIN.

Après audition des jockeys Grégoire LEGRAS et Marvin GRANDIN et vision du film contrôle, les Commissaires ont maintenu l'arrivée, considérant que le léger changement de ligne n'avait pas gêné la progression des autres concurrents.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Frédéric CORALLO, en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

Le cheval FOLIGNO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1153 ³⁶²⁴ **PRIX WORKFORCE - ARC DE TRIOMPHE 2010** **1 850 m**
(Maiden)

Réservée F.E.E.

11 000 € (5 500, 2 200, 1 650, 1 100, 550) – dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** nés et élevés en France et n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 850 m env.

996 **Heart Shining**, h, gr, 3 ans, par Morandi et Candy **1**
Heart [Gold Away (IRE)], 58 k, ♂, L. Mirto (M. Grandin),
S. Labate (s) – (n° corde 4)**Revealed**, f, b, f, 3 ans, par Alex The Winner USA et **2**
Marie De Bansha IRE (Sadler'S Wells USA), 54^{1/2} k (53 k),
J. Romel (G. Legras), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3)**Pic D'Ossau**, h, al, 3 ans, par No Risk Al Maury et **5**
Eau Grise [Nizam (GB)], 56 k (53^{1/2} k), ♂, F. Giacobbe
(G. Cultraro), M. Guarnieri – (n° corde 5)**897** ⁵ **Jumper De Bozouls**, m, 3 ans, 58 k, ♂, M. Mezy **6**
(E. Revolte), E. Dell'Ova – (n° corde 7)**897** **Jasim De Montamel**, m, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂, **7**
A. Lopez (M^{me} L. Le Pemp), A. Lopez – (n° corde 2)

7 partants ; 10 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 84 €

3 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 3/4, 7 long, tête, 9 long.

7 500 € – 3 000 € – 2 250 € – 1 500 € – 750 €

Primes aux propriétaires :

5 400 € *Djalkay*.2 160 € *Obaid*.1 620 € *United Spirit*.1 080 € *Morad*.540 € *Pic D'Ossau*.

Primes aux éleveurs :

1 677 € Pierre Fourcade, Dominique Fourcade.

503 € Cheik Tahnoon Bin Zayed.

438 € Yas Horse Racing Management.

335 € Al Shaqab Racing.

167 € Ecurie D'Ossau, Bernard Lafond-Puyot.

Temps total : 1'38"80"⁰⁰

Le poulain UNITED SPIRIT (AR) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1151 ⁴⁰⁵⁸ **QATAR PRIX DJEBELLA II** **1 500 m**
(Femelles - Arabes)**15 000 €** (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France GalopPour pouliches de **3 ans**, inscrites au Stud-Book arabe de leur pays de naissance affilié à la WAHO et munies d'un livret signalétique, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.**Les remises de poids, prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

Hishemah, f, b, 3 ans, par Mahabb UAE et Djalma Adia **1**
(Madjani), 56 k, M. Al Thani (V. Seguy), F. Rohaut (s) –
(n° corde 4)**Utopia**, f, gr, 3 ans, par Af Albahar UAE et Vantage **2**
Lady [Darweesh (GB)], 56 k, G. Neivens (A. Crastus),
D. Morisson (s) – (n° corde 7)**Princesse Mourtajez**, f, gr, 3 ans, par Al **3**
Mourtajez et Rivale D'Enfer (Dormane), 56 k (53^{1/2} k),
Haras du Grand Courgeon (C. Merille), D. Guillemain (s) –
(n° corde 1)**Almaronah**, f, b, 3 ans, par Dormane et Macha'Allah **4**
[Amer (KSA)], 56 k (54^{1/2} k), Al Shaqab Racing
(H. Mouesan), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 3)**Jade Du Croate**, f, b, 3 ans, par Munjiz et Beanie Du **5**
Croate [Dahess (GB)], 56 k, ♂, JF. Boudet (E. Revolte),
E. Dell'Ova – (n° corde 6)**897** ⁴ **Juana De Bozouls**, f, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), M. Mezy **6**
(G. Sanchez), M^{me} JF. Bernard – (n° corde 2)**Miznah**, f, 3 ans, 56 k, Al Shaqab Racing (M. Foulon), **7**
Ch. Gourdain (s) – (n° corde 5)

7 partants ; 8 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 51 €

Eng. Sup. : *Juana De Bozouls*

1 long, 1 long 1/4, 3 long, 1 long, 1 long 1/2, 2 long.

7 500 € – 3 000 € – 2 250 € – 1 500 € – 750 €

Primes aux propriétaires :

5 400 € *Hishemah*.2 160 € *Utopia*.1 620 € *Princesse Mourtajez*.1 080 € *Almaronah*.540 € *Jade Du Croate*.

Primes aux éleveurs :

1 677 € Al Shahania Stud.

670 € Cheik Tahnoon Bin Zayed.

503 € Haras Du Grand Courgeon.

335 € Al Shaqab Racing.

167 € Jacques-François Boudet, M^{me} Eliane Davy-Boudet.Temps total : 1'39"90"⁰⁰

Les Commissaires ont autorisé la pouliche JADE DU CROATE à être munie d'un bonnet assourdissant rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche UTOPIA (AR) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

- 995 ⁵ **Momo Nelson (IRE)**, h, al, 3 ans, par Mount Nelson GB et Momo No Sekku [Leroidesanimaux (BRZ)], 58 k (55 k), JC. Seroul (*T. Ventadour*), J. Reynier – (n° corde 7) **3**
- Speed Way**, m, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Diyana [Naaqoos (GB)], 58 k, C. Escuder (*F. Corallo*), C. Escuder – (n° corde 1) **4**
- 812 **Saqsaywaman**, f, b, 3 ans, par Motivator GB et Jade PER (Combsway USA), 56^{1/2} k, p, T. Lines (*G. Millet*), C. Escuder – (n° corde 5) **5**
- 954 ⁵ **Cervaro**, h, 3 ans, 58 k, p, E. Bernhardt (*A. Bendjama*), E. Bernhardt – (n° corde 6) **6**
- My River**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), F. Foresi (*M^{me} K. Boedec*), F. Foresi – (n° corde 2) **7**

7 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 276 €
Eng. Sup.: *Cervaro*

2 long ½, nez, 1 long, 1 long ½, tête, 6 long.
5500€ – 2200€ – 1 650€ – 1 100€ – 550€

Primes aux éleveurs:

880 € Luc Mirto.
352 € Jan Romel, M^{me} Sarah Eveillard.
198 € Jean-Claude Seroul.
176 € Denis Lemarie, M^{me} Annie Lemarie.
88 € Juan-Ignacio Escario Pascual.

Temps total: 2'11"44"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey, Frédéric CORALLO associé au cheval SPEED WAY arrivé 4^e, en ses explications, (le jockey a indiqué qu'il s'était relevé à 50 mètres du poteau, son cheval n'ayant pas couru depuis 160 jours n'avait plus de ressources) lui ont interdit de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir en cessant de solliciter son poulain avant le passage du poteau d'arrivée, perdu une allocation, en l'occurrence la 3^e place.

Le cheval SPEED WAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1154 ³⁶²⁵ **PRIX SEA THE STARS - ARC DE TRIOMPHE 2009** **1 850 m**
(Classe 4)

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus n'ayant pas depuis le 18 juillet 2021 inclus reçu une allocation de 5.000 ni cette année gagné une Classe 4. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 18 juillet 2021: 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 850 m env.

- 911 ⁵ **Boomerang**, h, b, 4 ans, par Literato et Briante [Turtle Bowl (IRE)], 56 k (54^{1/2} k), Ecurie Normandy Spirit (*G. Legras*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5) **1**
- 911 ⁴ **Kenzal**, h, b, 4 ans, par Kendargent et Izalia [Iron Mask (USA)], 57 k, p, M^{me} C. Weiss (*F. Foresi*), F. Foresi – (n° corde 1) **2**
- 998 **Righteous Love**, h, b, f, 7 ans, par Wootton Bassett GB et Sorrow Of Love [One Cool Cat (USA)], 57 k, p, C. Escuder (*F. Corallo*), C. Escuder – (n° corde 4) **3**
- 570 ² **Wild Iris IRE**, f, b, 4 ans, par No Nay Never USA et Aspasi (GB) [Dalakhani IRE], 57^{1/2} k (54 k), L^{adv} Bamford (*M^{me} M. Germain*), J. Reynier – (n° corde 6) **4**
- 911 **The Manager**, h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Scandalous GER (Monsun GER), 59 k, p, M^{me} M. Blanc (*M. Grandin*), S. Labate (s) – (n° corde 2) **5**
- 767 **Feel The Fever**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (56 k), p, E. Bernhardt (*G. Millet*), E. Bernhardt – (n° corde 3) **6**
- Pakistan Treasure IRE**, h, 10 ans, 56 k (53^{1/2} k), Gaby Mosse (*M^{me} J. Ricalio*), Gaby Mosse – (n° corde 7) **7**

7 partants; 14 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 83 €

6 long, 1 long, 1 long, 2 long ½, 8 long, 6 long.
4750€ – 1 900€ – 1 425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires:

2351 € *Boomerang*.
940 € *Kenzal*.
577 € *Righteous Love*.
470 € *Wild Iris Ire*, prime non attribuée.
235 € *The Manager*.

Primes aux éleveurs:

923 € Ecurie La Vallée Martigny Earl, Ecurie Normandy Spirit.
369 € Jean-Claude Seroul.
260 € Suc. Maurice Hassan.
92 € Scea Du Haras De Victot.
80 € Rifa Mustang Europe Ltd, prime non attribuée.

Temps total: 1'55"56"

Le cheval RIGHTEOUS LOVE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LANGON

lundi 18 avril 2022

Terrain BON

Commissaires de courses: Ludovic DAVID – Stéphanie UHEL –
André de COORDE – Mathieu DUFFILLOL

1155 ³⁷¹¹ **PRIX PHILIPPE DUFON** **1 800 m**
(Maiden)

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 800 m env.

- 591 ⁴ **Limoncella**, f, b, f, 3 ans, par Birchwood IRE et Cindy IRE (Casamento IRE), 56^{1/2} k, Huderie Racing (*E. Corallo*), C. Ferland (s) – (n° corde 12) **1**
- 778 **Peace Offering GB**, f, al, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Earring USA (Dansil GB), 56^{1/2} k (53 k), Lord Lloyd Webber (*Lu. Armand*), P. Sogorb – (n° corde 1) **2**
- 590 **Kotari**, m, b, 3 ans, par Nathaniel IRE et Kotama (Siyouni), 58 k (55^{1/2} k), p, S.A. Aga Khan (*H. Mouesan*), JC. Rouget (s) – (n° corde 5) **3**
- 540 **Cortez Bank (GB)**, h, al, 3 ans, par Outstrip GB et Mrs Micawber GB (Nayef USA), 58 k, p, Ecurie d'Haspel (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) – (n° corde 11) **4**
- 667 ⁴ **Spain Sage IRE**, f, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Spain Blues [Anabaa Blue (GB)], 56^{1/2} k, p, M^{me} M. Thomas (*E. Revolte*), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 10) **5**
- 506 **Aliyahjonh**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, p, C. Salhi (*M. Forest*), W. Walton – (n° corde 6) **6**
- Whizz Wordz**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52^{1/2} k), L. Roveda (*G. Cultraro*), M. Guarnieri – (n° corde 7) **7**
- Last Ball In Play**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), p, M^{me} B. Poulve (*M^{me} A. Mekouche*), C. Pautier – (n° corde 13) **8**
- 845 ² **Rue Lacuee**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, p, M. Nicolau (*M. Foulon*), M. Nicolau – (n° corde 3) **9**
- 778 **Vallee Prime**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} E. Blazquez Gonzalez (*C. Cadel*), O Trigodet (s) – (n° corde 8) **10**
- 660 ⁷ **Styx Des Rocs**, h, 3 ans, 54^{1/2} k (55^{1/2} k), p, Haras des Rocs (*M^{me} M. Romary*), F. Cellier – (n° corde 2) **-**
- Khelwatch**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), p, B. Loustaud (*M. Pelletan*), JL. Pelletan – (n° corde 9) **-**
- Allée Des Songes**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), F. Ehlinger (*M^{me} M. Meyer*), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 4) **r.p**

13 partants; 30 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 434 €
Eng. Sup.: *Cortez Bank (GB)*

1 long ¼, 1 long, 1 long ¾, 1 long, ¾ long, 4 long ½, 1 long ¼, 2 long ½, 9 long.

4750€ – 1 900€ – 1 425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires:

3420 € *Limoncella*.
1368 € *Peace Offering Gb*, prime non attribuée.
1026 € *Kotari*.
684 € *Cortez Bank (Gb)*.
342 € *Spain Sage Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

1062 € Haras De La Huderie.
208 € S.A. Aga Khan.
161 € Watership Down Stud, prime non attribuée.
138 € Haras D'Haspel, M^{me} Marc-Antoine Berghgracht.
40 € Suc. Roberto Cocheteux Tierno, M^{me} J. T. Thomas, prime non attribuée.

Temps total: 1'50"0"

Le cheval RUE LACUEE a été monté par le jockey Maxime FOULON en remplacement du jockey Gloria MADERO PARAYRE.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche ALLEE DES SONGES à se rendre au départ en main non montée suite aux difficultés dans le rond de présentation.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Jane SOUBAGNE en ses explications, lui ont indiqué que la pouliche ALLEE DES SONGES sera interdite de courir pour une durée de 8 jours (1^{re} fois), suite à son refus de s'élancer au lacher des élastiques.

La jument LIMONCELLA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1156 ³⁷¹² **PRIX JEAN AUDOY** **1 800 m**
(Handicap)

12000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera +30.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +30.

- 781** **Hariasa**, f, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Hamadryade GB (Raven'S Pass USA), 61 k (58^{1/2} k), ♂ p, G. Heurtault (M^{me} L. Foulard), G. Heurtault – (n° corde 11) **1**
- 781** **Varoshkine**, h, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et L'Ete CHI (Hussonet USA), 57 k (55^{1/2} k), ♂ p, M. Guarnieri (M^{me} A. Merou), M. Guarnieri – (n° corde 2) **2**
- 540** ⁵ **Afrojack**, m, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Suricat Girl IRE (Antonius Pius USA), 58 k, E. Moussion (M. Pelletan), J.L. Pelletan – (n° corde 5) **3**
- 927** ³ **Ice Magic**, f, b, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Indianapolis GER (Tiger Hill IRE), 59^{1/2} k (57 k), SV. Gianella (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 12) **4**
- 936** **Holy Zal Passion**, m, b, 3 ans, par Zelzal et Holy Black [Holy Bull (USA)], 59 k (57^{1/2} k), ♂ p, SA. Fiordelli (G. Cultraro), M. Guarnieri – (n° corde 8) **5**
- 854** **Estokenia**, f, 3 ans, 57 k, ♂, P. Lhoste (H. Mouesan), D. Morisson (s) – (n° corde 4) **6**
- 538** **Vikidia**, f, 3 ans, 59 k, M^{me} E. Campels (C. Cadel), O Trigodet (s) – (n° corde 3) **7**
- 937** ² **Um Oshah**, f, 3 ans, 59 k (55^{1/2} k), KM. Al Attiyah (M^{me} A. Mekouche), S. Brogi – (n° corde 6) **8**
- 937** ⁵ **Evalaur Choqe**, f, 3 ans, 59 k (57^{1/2} k), ♂, M^{me} A. Chopard (M^{me} M. Meyer), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 9) **9**
- 845** ⁴ **James Whistler**, m, 3 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂ p, M^{me} M. Gilson (D. Morin), C. Brechon (s) – (n° corde 1) **10**
- 832** **Kathalina**, f, 3 ans, 61^{1/2} k (60 k), D. Vidal (M^{me} L. Le Pemp), L. Larrigade – (n° corde 7) **tbé**

11 partants; 22 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 291 €

Certif. vétérinaire: *Almedia* (GB)

1 long, tête, 1/2 long, 3/4 long, 1/2 long, 6 long, 3 long, 1 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

4320 € *Hariasa*.
1728 € *Varoshkine*.
1296 € *Afrojack*.
864 € *Ice Magic*.
432 € *Holy Zal Passion*.

Primes aux éleveurs:

1341 € Christophe Jouandou.
536 € Haras De La Haie Neuve, San Gabriel Inv. Inc. .
402 € Jean-Luc Pelletan, Eric Moussion, M^{me} Sabrina Pelletan.
268 € Appapays Racing Club.
134 € Paul Richard, M^{me} Ursula Toole.

Temps total: 1'53"40"

Les Commissaires ont autorisé le poulain VAROSHKINE à être muni d'un bonnet assourdissant rouge pour être présenté au rond de présentation. Ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du jockey Lilly LE PEMP avant l'entrée du premier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey précité, il en résulte que la pouliche KATHALINA a fait un écart au niveau du passage de route et qu'aucune faute ne pouvait être imputée à l'un des autres concurrents.

La pouliche HARIASA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1157 ³⁷¹³ **PRIX CAROLINE DE FREYCINET** **2 500 m**
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)

7500 € (3 750, 1 500, 1 125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 32 k. mis à réclamer pour 4.000, 6.000 ou 8.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 1 k. 1/2; pour 8.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 18 novembre 2021 inclus reçu une allocation de 5.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 5.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 500 m env.

- 633** **Stonebridge**, m, gr, 7 ans, par Silver Frost (IRE) et Vingt Six [Octagonal (NZ)], 59^{1/2} k (57 k), ♂ p, (6 000), R. Bensadoun (M^{me} A. Mekouche), M^{me} AL. Guildoux – (n° corde 6) **1**
- Saga Ouatina**, h, b, 7 ans, par Rip Van Winkle IRE et Always Annie GB (Mount Nelson GB), 59 k, (8 000), P.J. Giraud (V. Seguy), P.J. Giraud – (n° corde 5) **2**

- 830** ⁵ **Circle Of Hands IRE**, h, b, f, 6 ans, par Showcasing GB et Malladore IRE (Lawman), 59 k, (8 000), M^{me} C. Gavilan (A. Gavilan), M^{me} C. Gavilan – (n° corde 1) **3**
- 856** **Trop De Charme**, f, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Epistole (IRE) (Alzao USA), 56 k (54^{1/2} k), (6 000), P. Lhoste (H. Mouesan), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 2) **4**
- 939** **Crack Mambo**, h, b, 10 ans, par Policy Maker (IRE) et Maitresse Marn'Bo (Sky Lawyer), 56 k (54^{1/2} k), (4 000), M^{me} H. Sourbe (M^{me} L. Le Pemp), M^{me} H. Sourbe – (n° corde 4) **5**
- Deeley'S Double**, h, 9 ans, 56 k (53^{1/2} k), ♂ p, (4 000), F. Cellier (M^{me} M. Romary), F. Cellier – (n° corde 3) **6**

6 partants; 20 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 177 €

1 long 3/4, 1 long 1/4, 1 long, 4 long, 9 long.

3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires:

1518 € *Stonebridge*.
607 € *Saga Ouatina*.
455 € *Circle Of Hands Ire*, prime non attribuée.
371 € *Trop De Charme*.
151 € *Crack Mambo*.

Primes aux éleveurs:

684 € M^{me} Danielle De La Heronniere.
179 € Ecurie Jema.
145 € Haras Des Trois Chapelles.
95 € Itchen Valley Stud, prime non attribuée.
68 € Eric Sourbe.

Temps total: 2'47"87"

1158 ³⁷¹⁴ **PRIX ILLUSION SAUVAGE** **2 500 m**

(Anglo-Arabe 37,5 % et plus)

Réservée F.É.E.

13500 € (6 750, 2 700, 2 025, 1 350, 675) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, inscrits au stud-book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,50 % de sang arabe, n'ayant pas reçu 15.000 en victoires et places, ni gagné cette année. **Poids: 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k par 3.000. En outre, les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 500 m env.

- Horizon De Tanues**, h, b, 5 ans, par Frisson Du Pecos et Rosefleu De Tanues (Mangarose), 56 k, P.J. Giraud (V. Seguy), RC. Montenegro – (n° corde 4) **1**
- Iseult Du Pacs**, f, al, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Valse Dompoise (Kesberoy), 53^{1/2} k, SCEA Haras de Peyre (M. Foulon), E. Papon – (n° corde 8) **2**
- 664** **Addiction**, h, al, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Elle Decide (L'Estragon), 58 k, ♂, T. Poque (C. Cadel), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 5) **3**
- 664** ³ **Feu D'Or**, h, b, 4 ans, par Carghese Des Landes et Maeva Du Lac [Laverock (IRE)], 61 k, ♂, M^{me} M. Thomas (E. Revolte), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 1) **4**
- 664** ⁴ **Fenomene Pecos**, f, b, f, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Fille Du Pecos (Donald Duck), 55^{1/2} k (54 k), ♂, SCEA Haras de Peyre (M^{me} L. Le Pemp), E. Papon – (n° corde 6) **5**
- Voix De La Rue**, f, 6 ans, 53^{1/2} k (52 k), ♂, M. Thabuteau (M^{me} L. Foulard), M. Thabuteau – (n° corde 9) **6**
- Ivory De La Brunie**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, ♂ p, Y. Brauge (G. Trolley de P.), M^{me} E. Bazire – (n° corde 3) **7**
- Halarana**, f, 4 ans, 53^{1/2} k, ♂, D. Clos (N.M. Lopes Duarte), M^{me} C. Courtade – (n° corde 7) **8**
- Maldives Pompadour**, f, 4 ans, 53^{1/2} k (52 k), ♂ p, Les Haras Nationaux (M^{me} A. Mekouche), M^{me} AL. Guildoux – (n° corde 2) **9**

9 partants; 9 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 178 €

Eng. Sup.: *Halarana*

2 long 1/2, 1 long, 6 long 1/2, 4 long, 1 long, 2 long, 1 long 1/4, 2 long.

6750€ – 2700€ – 2025€ – 1350€ – 675€

Primes aux éleveurs:

1215 € Jean-Charles Maisonneuve.
486 € Alain James, M^{me} Corinne Senat, Haras Du Pecos.
364 € Thierry Poque.
243 € Jean-Paul Brachet.
121 € Haras Du Pecos.

Temps total: 2'42"61"

Le hongre HORIZON DE TANUES AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

LE LION D'ANGERS

lundi 18 avril 2022

0218 108

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Germain MORINEAU – David ROBERT –
Louis-Marcel AULNETTE**1159** ³⁹¹⁵ **PRIX EUGENE LOYANT** **3 000 m**

(Autres Que Pur Sang - Cavaliers & Gentlemen-Riders)

Réservée F.E.E.

16500 € (8250, 3300, 2475, 1650, 825) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France. **Poids: 4 ans, 66 k; 5 ans, 66 k 1/2.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus: 1 k. par 6.000.**Des récompenses seront offertes à l'entourage du vainqueur par le Club des Gentlemen-Riders & Cavaliers.****Pour Gentlemen-riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.**

Parcours n° P5: Plat, Dist. 3 000 m env.

879 ⁵ **Idee D'Etat**, f, gr, 4 ans, par Vision D'Etat et Allo Cherie **1**(Dom Alco), 68^{1/2} k (65 k), P. & C. Peltier (s) (M^{me} A. Peltier), P. & C. Peltier (s) – (n° corde 4)**749** ¹ **Hempereur**, h, n.p., 5 ans, par Nidor et Lily Des **2**Plantes [Nashamaa (IRE)], 67^{1/2} k, T. Annet (G. Viel), F. Monnier (s) – (n° corde 5)**Illustre Allen**, f, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Une Epoque (Dom Alco), 65^{1/2} k, M^{me} L. Gomez Miguel (T. Guineheux), H. Merienne – (n° corde 2) **3****929** ¹ **Honey Du Lemo**, f, b, 5 ans, par Voiladenu et **4**

First Du Lemo [Panoramic (GB)], 67 k, D. Le Breton (G. Roth Le Vaillant), J. Planque (s) – (n° corde 1)

Haramat, f, al, 5 ans, par Manduro GER et Tamara [Poliglote (GB)], 65 k (63 k), Δ, T. Pigeon (Th. Journiac), A. Couetil (s) – (n° corde 3) **5**

5 partants; 13 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 191 €

2 long, courte tête, 6 long, tête.

8250€ – 3300€ – 2475€ – 1650€ – 825€

Primes aux éleveurs:

1485 € Philippe Peltier.

594 € Thierry Annet, Roland Madiot, M^{me} Stephanie Annet.

445 € Bruno Vagne.

297 € Suc. Maurice Le Floch.

148 € Couetil Elevage.

Temps total: 3'24"1"^{***}

Le gentleman-rider Jean-Baptiste CALLIES étant absent pour motif médical, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument ILLUSTRE ALLEN par le gentleman-rider Thomas GUINEHEUX.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le gentleman-rider, Thomas Journiac (HARAMAT), l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ.

A l'issue de la course, la jument IDEE D'ETAT a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1160 ³⁹¹³ **PRIX DE DURVAL** **2 400 m**

(Femelles - Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

13500 € (6750, 2700, 2025, 1350, 675) – dotation France GalopPour pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race pur-sang, nées et élevées en France, n'ayant jamais gagné. **Poids: 64 k.** Les pouliches n'ayant reçu aucune allocation recevront 2 k.**Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 400 m env.

578 **Ilaria Des Mottes**, f, b, 4 ans, par Feel Like Dancing **1**GB et Lasix Des Mottes [Rifapour (IRE)], 62 k (62^{1/2} k), P. & C. Peltier (s) (S. Martino), P. & C. Peltier (s) – (n° corde 2)**874** ³ **Ipsy**, f, b, 4 ans, par Feel Like Dancing GB et Theramene **2**

(April Night), 64 k, β, F. Audoin (d'O. Andigne), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 4)

Incoast, f, b, f, 4 ans, par Coastal Path GB et Adula [Day Flight (GB)], 62 k, O. Auneau (C. Grosbois), A. Couetil (s) – (n° corde 6) **3****Iperflyth**, f, b, 4 ans, par Spider Flight et Persiflaura (Mansonnien), 64 k, β, X. Humeau (A. Bourgeois), N. Leenders – (n° corde 8) **4****Interview**, f, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Terre Neuve **5**[Alberto Giacometti (IRE)], 62 k (62^{1/2} k), β, Mic. Gautier (F. Gautier), Gab. Leenders (s) – (n° corde 3)**In The Mix**, f, 4 ans, 62 k, β, N. Remoue (A. Bernard), **6**

N. Remoue – (n° corde 5)

Ines Des Vignaux, f, 4 ans, 62 k, M. Aubry (E. Etienne), **7**

M. Aubry – (n° corde 9)

652 ⁴ **Indhy**, f, 4 ans, 64 k, Fam. Moussac (C. Guitraud), **8**

A. Couetil (s) – (n° corde 1)

652 **Iris De Beauchene**, f, 4 ans, 62 k, β, C. Hautbois **9**

(A. Rousse), J. Planque (s) – (n° corde 7)

Isla Bonita, f, 4 ans, 64 k, Δ, R. Cillo (M. Androuin), **10**

A. Fouassier – (n° corde 10)

10 partants; 14 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 118 €

tête, ½ long, 1 long, encolure, 2 long, 2 long, ¾ long, tête, ¾ long.

6750€ – 2700€ – 2025€ – 1350€ – 675€

Primes aux éleveurs:

1215 € Earl Ecurie Des Mottes.

486 € Haras De La Rousseliere Scea.

364 € Couetil Elevage.

243 € M^{me} Armand Humeau, Alain Humeau, Alexandre Humeau, Xavier Humeau.

121 € Thierry Cypres.

Temps total: 2'34"50"^{***}A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sébastien MARTINO en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Olivier d'ANDIGNE en ses explications, l'ont sanctionné par une mise à pied de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 7 coups).

A l'issue de la course, la jument ILARIA DES MOTTES a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1161 ³⁹¹² **PRIX DE LA JAILLE-YVON** **2 400 m**

(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

13500 € (6750, 2700, 2025, 1350, 675) – dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais couru. **Poids: 64 k.****Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 400 m env.

Jet Blue, m, b, 3 ans, par Martaline GB et Blue Beryl **1**

(Saint Des Saints), 64 k, Ecurie Brillantissime (C. Grosbois), A. Couetil (s) – (n° corde 10)

Justune Star, f, gr, 3 ans, par Joshua Tree IRE **2**et Charmante Star (Al Namix), 62^{1/2} k, Δ, N. Paysan (G. Masure), N. Paysan – (n° corde 6)**Jolly Pretender**, h, n.p., 3 ans, par Great Pretender **3**

IRE et Adriana Rochelaise (Al Namix), 64 k, β, F. Rault (A. Rousse), P. Quinton (s) – (n° corde 1)

Jalandhar, f, al, 3 ans, par Noroit GER et Odette **4**(Apple Tree), 62^{1/2} k, β, T. Boivin (A. Bernard), T. Boivin – (n° corde 7)**Junglespeed Mancel**, f, b, f, 3 ans, par Voiladenu et **5**Amour De Beriez [Le Triton (USA)], 62^{1/2} k, β, M^{me} J. Potier (S. Martino), S. Zuliani (s) – (n° corde 8)**Jetta Des Obeaux**, f, 3 ans, 62^{1/2} k, M^{me} N. Devilder **6**

(J. Cabre), N. Devilder – (n° corde 11)

Journee De Reve, f, 3 ans, 62^{1/2} k, β, E. Grall (s) **7**

(d'O. Andigne), E. Grall (s) – (n° corde 3)

Jolly Way, f, 3 ans, 62^{1/2} k, RE. Laffitte (A. Bourgeois), **8**

N. Leenders – (n° corde 2)

Jolie Land, f, 3 ans, 62^{1/2} k, Ecurie Cerdeval (C. Guitraud), **9**M^{me} I. Gallorini – (n° corde 4)**Jolirko**, m, 3 ans, 64 k, φ, JL. Pelletan (M. Androuin), **10**

JL. Pelletan – (n° corde 12)

Jakpot Des Ongrais, h, 3 ans, 64 k, Δ, CH Herpin (s) **-**

(E. Etienne), CH Herpin (s) – (n° corde 9)

11 partants; 18 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 122 €

Code anomalie DS: Jazz Music

2 long ½, 3 long, nez, 1 long, ½ long, 1 long ½, 4 long, 2 long.

6750€ – 2700€ – 2025€ – 1350€ – 675€

Primes aux éleveurs:

1215 € Neustrian Associates, Haras De Montagu.

486 € Dominique Vigneron, Bruno Vigneron.

364 € Adrien Delaroque, Francois Hollande, Maxime Desvaux.

243 € Vtsse D' Armaille.

121 € Laurent Piron, Nicolas Piron.

Temps total: 2'36"39"^{***}

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ, l'entraîneur Christophe PLISSON en ses explications, lui ont

indiqué que le poulain JAZZ MUSIC serait interdit de courir pour une durée de 8 jours suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

A l'issue de la course, le hongre JOLLY PRETENDER a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1162 ³⁹¹⁴ PRIX HARAS DU LION ETALON STORM THE STARS 2 400 m (PRIX BERTRAND DE CHARNAGE)

(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France. **Poids: 63 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 5.000.

Des récompenses seront offertes à l'entourage du vainqueur par le Haras du Lion.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 400 m env.

578 ¹ **Impose Toi**, h, b.f., 4 ans, par It'S Gino GER et Saraska D'Airy [Ungaro (GER)], 64 k, ♂, Ecurie Etoile N.V. (A. Roussel), M^{me} D. Mele – (n° corde 3) 1

725 ¹ **Iskara**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Canasta Royale (Irish Wells), 62^{1/2} k, ♂, M.L. Bloodstock Ltd (E. Etienne), M^{me} D. Mele – (n° corde 1) 2

Ioda, h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Rafflesia (Video Rock), 63 k, d'H. Armaile (C. Grosbois), A. Couetil (s) – (n° corde 2) 3

874 ⁴ **Idole Star**, h, b, 4 ans, par Crossharbour GB et Charmante Star (Al Namix), 63 k, ♂, A. Lajon (G. Masure), N. Paysan – (n° corde 4) 4

4 partants; 13 eng.; 4 part def. – Total des entrées: 208 €

2 long, 1 long 1/2, 3 long.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€

Primes aux éleveurs:

1350 € Aurelien Hamm, M^{lle} Vanessa Frison.

540 € M. L. Bloodstock Ltd.

405 € Herve D' Armaile.

270 € Dominique Vigneron, Bruno Vigneron.

Temps total: 2'34"21"

A l'issue de la course, le hongre IMPOSE TOI a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

LOUDÉAC

lundi 18 avril 2022

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses: Alain LEGUEVEL – Théophile MELOU –
André LAUNAY – Joel HUBY

1163 ³⁷⁰⁸ PRIX DE L'OUST 2 200 m (À réclamer valeur handicap)

(Classe 4)

Réservée F.E.E.

7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, ayant une valeur inférieure ou égale à 32 k. et mis à réclamer pour 5.000 ou 7.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 18 novembre 2021 inclus reçu une allocation de 5.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 5.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Parcours n° P1: Plat, Dist. 2 200 m env.

1080 **Show Girl**, f, gr., 4 ans, par Rajsaman et Queen'S Wood [Soldier Of Fortune (IRE)], 56^{1/2} k (54 k), (7 000), M. Dreaan (M^{me} C. Gendron), M. Dreaan – (n° corde 4) 1

Shendail, h, b, 8 ans, par Elusive City USA et Shendama [Dr Fong (USA)], 56 k (53^{1/2} k), ♂, (5 000), M^{me} E. Barrier (M^{me} S. Akari-Souidane), M^{me} E. Barrier – (n° corde 2) 2

724 ¹ **Falmouth Light**, h, b, 7 ans, par Cape Cross IRE et Wonderous Light IRE [Montjeu (IRE)], 58 k (56 k), ♂, (7 000), R. Roisnard (M^{me} M. Carney), L. Viel (s) – (n° corde 8) 3

Um Elnadim, f, b, 5 ans, par Elvstroem AUS et Three French Hens IRE (Elnadim USA), 56^{1/2} k (54 k), ♂, (7 000), M^{me} M. Gouyette (M^{me} E. Fontaine), S. Gouyette (s) – (n° corde 6) 4

860 ⁵ **Pennble**, h, al, 9 ans, par Kentucky Dynamite USA et Under Estimated [Singspiel (IRE)], 58 k, ♂, (7 000), C. Restout (Y. Barille), C. Restout – (n° corde 5) 5

776 **Rajastare**, f, 6 ans, 58^{1/2} k (56 k), (7 000), Ecurie Cluny Racing (T. Renier), A. Fouassier – (n° corde 12) 6

870 **King Solomon**, h, 4 ans, 60 k, ♂, (7 000), DJ. Huelin (J. Moutard), Fr. Monfort (s) – (n° corde 11) 7

Sagaroi, h, 9 ans, 56 k (54^{1/2} k), (5 000), P. Jonckheere (Q. Perrette), M^{me} K. Hoste – (n° corde 10) 8

938 **Daraya Emery**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), (5 000), L. Guilloux (D. Salmon), L. Guilloux – (n° corde 13) 9

823 **Vegane**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (52 k), (5 000), R. Defontaine (G. Meury), R. Defontaine – (n° corde 7) 10

724 **Alternative**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (52 k), (5 000), G. Juillet (M^{me} L. Oger), G. Juillet – (n° corde 3) –

Reggae Traou Land, h, 7 ans, 58 k (54^{1/2} k), ♂, (7 000), M^{me} F. Mauduit (M. Le Bay), S. Gouyette (s) – (n° corde 9) t.j

12 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 312 €
Eng. Sup.: Show Girl

Sans motif: Joshua Moon

4 long, 1/2 long, 3 long, 2 long 1/2, 3/4 long, 3/4 long, 1 long, 4 long, 1 long 1/4.
3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux éleveurs:

600 € M^{me} Christian Wingtans.

240 € M^{me} Marie-Laure Collet, Jean Collet, M^{me} Marylene Collet.

135 € Rashit Shaykhtudinov.

120 € Haras De Saint Julien, Patrick Chedeville, M^{me} Antoinette Tamagni.

60 € Jean De Cheffontaines.

Après enquête d'office des commissaires suite à la chute du no4 REGGAE TRAUO LAND monté par Mr Melvyn LE BAY, il n'a pas été retenu de faute.

L'arrivée a été maintenue.

UM ELNADIM No 8 a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1164 ³⁷⁰⁷ GRAND PRIX ARTHUR ENAUD 2 850 m (Classe 4)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans n'ayant pas reçu une allocation de 6.000 depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2021 inclus: 1 k. par 4.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2: Plat, Dist. 2 850 m env.

870 ³ **Kepparti (GER)**, f, b, 4 ans, par Manduro GER et Kapitale GER (Dubawi IRE), 59^{1/2} k (58 k), ♂, H. Knieriem (Q. Perrette), M^{me} L. Kneip – (n° corde 9) 1

Sagayan, h, al, 4 ans, par Lucayan et Saga Heidi IRE (Haatef USA), 58 k (55^{1/2} k), M^{me} M. Defontaine (G. Meury), M^{me} M. Defontaine – (n° corde 10) 2

934 ⁴ **Od Kako**, h, b, 4 ans, par Elusive City USA et Kaniza [Myboycharlie (IRE)], 57 k (54^{1/2} k), ♂, M^{me} F. Mauduit (M. Le Bay), S. Gouyette (s) – (n° corde 5) 3

934 ¹ **Russian Twist**, h, al, 4 ans, par Blue Canari et Valevska [Valanour (IRE)], 57 k (54^{1/2} k), ♂, JC. Obellianne (M^{me} C. Gendron), M^{me} L. Hebrard de Veyrinas – (n° corde 14) 4

Honoddo, h, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Ofissore [Assessor (IRE)], 56 k (53^{1/2} k), Y. Hedan (A. Vilchien), M^{me} M. Solignac – (n° corde 13) 5

Iloa Louvo, f, 4 ans, 54^{1/2} k (52 k), Y. Berlioz (M^{me} L. Oger), J. Merienne – (n° corde 3) 6

653 **Prince Of Gold**, h, 4 ans, 56 k, ♂, JC. Obellianne (Y. Barille), M^{me} L. Hebrard de Veyrinas – (n° corde 2) 7

Massouba, f, 4 ans, 54^{1/2} k (56 k), O. Le Quere (J. Moutard), S. Gouyette (s) – (n° corde 7) 8

Iphigenie Kernevez, f, 4 ans, 54^{1/2} k (52 k), S. Gouyette (s) (M^{me} E. Fontaine), S. Gouyette (s) – (n° corde 1) 9

Woodbine, f, 4 ans, 54^{1/2} k (52 k), ♂, Gil. Chaignon (M^{me} S. Akari-Souidane), Gil. Chaignon – (n° corde 12) 10

740 **Quinze Aout**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (53 k), ♂, H. Delom de Mezerac (M^{me} MA. Balti), E. Thueux – (n° corde 11) –

11 partants; 35 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 352 €

Certif. vétérinaire: Titu Bey

Chev. élim.: Apimin, Captain Eagle, Francobelge GB, Turixe, Bomonti

3/4 long, 3 long 1/2, 2 long, 7 long 1/2, 5 long 1/2, 2 long, 1 long, 1 long, nez.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires:

2351 € Kepparti (Ger).

940 € Sagayan.

705 € Od Kako.

470 € Russian Twist.

235 € Honoddo.

0128 108

Primes aux éleveurs :

1384 € Wertheimer & Frere.
 369 € Franck Soulard.
 276 € M^{me} Danielle Xoual.
 184 € Pascal Guignand.
 92 € Yves Hedan.

Le numéro 1 KEPPARTI a subi un prélèvement biologique après la course.

MACHECOUL

0130 108

lundi 18 avril 2022

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Jérôme DALIBERT – Muriel PRIOUZEAU –
Pierre-Marie CHARIER – Marc POTIRON**1165** ³⁶⁴⁵ **PRIX IMAGE DE RETZ** **1 650 m**
(À réclamer)**8000 €** (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 18 novembre 2021 inclus reçu une allocation de 5.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 5.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Départ aux Élastiques

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 889** **Takacorda**, f, b, 3 ans, par Shamalgan et Takara Girl [Kodiac (GB)], 56^{1/2} k (54 k), (9 000), P. Fellous (J. Nicoleau), Fr. Monfort (s) – (n° corde 5) **1**
- 754** **Caviar D'Orient**, h, b, 3 ans, par Lucayan et Tulipano Bianca [King'S Best (USA)], 62 k (59^{1/2} k), ♂, (9 000), Ecurie Vent d'Ouest (L. Roussel), F. Foucher – (n° corde 7) **2**
- 872** ⁵ **Everqueen**, f, b, 3 ans, par Recorder GB et Quatuor (IRE) (Kodiac GB), 56^{1/2} k (55 k), ♀, (9 000), A. Doerner (M. Justum), M^{me} L. Kneip – (n° corde 2) **3**
- 657** ³ **Boulevard Victoria**, h, al, 3 ans, par Evasive GB et Avenue Victoria [Hat Trick (JPN)], 56 k (52^{1/2} k), ♀, (7 000), Haras de Grandcamp EARL (C. Raimbault), L. Gadbin (s) – (n° corde 3) **4**
- 649** **illuminating**, h, al, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Xeralda IRE (Xaar GB), 56 k, (7 000), A. Mcmillan (A. Subias), D. Fechner – (n° corde 4) **5**
- 523** **Star Is Born**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), ♀, (9 000), E. Bernhardt (M^{me} C. Le Gland), E. Bernhardt – (n° corde 6) **6**
- 937** ⁴ **Orayah**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, ♀, (7 000), Mat. Daguzan-Garros (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 9) **7**
- 845** ⁵ **Bakhara**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, ♀, (7 000), A. Jacoby-Koaly (A. Werle), T. Lemer – (n° corde 8) **8**
- 935** **Late Valentine**, m, 3 ans, 58 k, (9 000), M^{me} O. Saelens (G. Bon), R. Marcel – (n° corde 10) **9**
- 859** **Colonel Ludlow IRE**, h, 3 ans, 56 k, (7 000), M^{me} M. O'Neill (D. Boche), E. O'Neill (s) – (n° corde 1) **10**

10 partants; 21 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 145 €

2 long ½, nez, 1 long, 1 long, 1 long ¾, encolure, courte encolure, 3 long ½, 1 long.

4000€ – 1 600€ – 1 200€ – 800€ – 400€

Primes aux propriétaires :

2 880 € Takacorda.
 1 152 € Caviar D'Orient.
 864 € Everqueen.
 576 € Boulevard Victoria.
 288 € Illuminating.

Primes aux éleveurs :

894 € Ecurie Normandie Pur Sang.
 357 € Ecurie Haras De Saint Vincent.
 268 € Anton Doerner.
 178 € Haras De Grandcamp Earl.
 89 € Gestut Celtic Hill.

Temps total : 1'39"73"

Le jockey Stéphane BREUX étant malade, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval COLONEL LUDLOW (IRE) par le jockey Damien BOCHE.

La femme jockey Aude DUPORTE ayant déclaré une panne de voiture, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval ILLUMINATING par le jockey Antoine SUBIAS.

A l'issue de la course, les chevaux TAKACORDA ET BOULEVARD VICTORIA ont subi un prélèvement biologique.

1166 ³⁶⁴⁶ **PRIX ALFRED CELEBRE** **2 350 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)**9 000 €** (4 500, 1 800, 1 350, 900, 450) – dotation France GalopPour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus.****Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.****Départ aux Élastiques**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 2 350 m env.

Référence : +35.

- Marguit**, f, b, 6 ans, par Alexandros GB et Morning Glory GER (Pentire GB), 54 k (51^{1/2} k), ♂, M^{me} G. Sandor (A. Subias), N. Paysan – (n° corde 13) **1**
- 939** ³ **Kimberleyroyale**, f, b, 6 ans, par George Vancouver USA et Kimaroyale [Fabulous Don (SPA)], 56^{1/2} k, ♀, JL. Courivaud (A. Werle), T. Lemer – (n° corde 8) **2**
- 824** **Infante Alexia**, f, b, 6 ans, par Doctor Dino et Princesse Dun Soir [Poliglote (GB)], 59 k, ♀, Ecurie Pegase (D. Boche), N. Paysan – (n° corde 1) **3**
- 724** **Got Flight**, f, b, 6 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Got Bird [Oratorio (IRE)], 59^{1/2} k, M^{me} L. Monfort (G. Bon), R. Marcel – (n° corde 2) **4**
- 990** **Mavala**, f, b.f, 5 ans, par Zanzibari USA et Melivea [Green Tune (USA)], 57 k, ♀, Ch. Plisson (s) (J. Nicoleau), Ch. Plisson (s) – (n° corde 5) **5**
- 824** **Soul Of Maria**, f, 5 ans, 60 k (59 k), ♀, S. Chinchilla (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 4) **6**
- 739** ⁵ **L'Épinay**, h, 5 ans, 53 k, ♀, A. Ramet (s) (C. Raimbault), A. Ramet (s) – (n° corde 9) **7**
- 933** **Red Duma**, f, 7 ans, 59^{1/2} k (58 k), T. Mercier (L. Roussel), T. Mercier – (n° corde 12) **8**
- 934** **Hardance GB**, f, 4 ans, 54 k (51^{1/2} k), JL. Delaplace (M^{me} L. Lebeau), JL. Delaplace – (n° corde 10) **9**
- 849** **First Yana**, f, 6 ans, 51 k, B. Audouin (s) (M^{me} A. Le Lay), B. Audouin (s) – (n° corde 7) **10**
- 928** **Azaraty**, f, 4 ans, 58 k (55^{1/2} k), O. Silloray (M^{me} J. Lacroix), O. Silloray – (n° corde 3) **-**
- 173** **The French Melody**, f, 5 ans, 51 k (48^{1/2} k), ♂, M^{me} MB. Boche (M^{me} C. Le Gland), B. Legros (s) – (n° corde 6) **-**
- 933** **Qatar Gold**, h, 7 ans, 57 k, ♀, A. Bidon (J. Guillochon), A. Bidon – (n° corde 11) **-**

13 partants; 39 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 446 €

4 long, encolure, courte encolure, nez, encolure, 1 long, tête, 2 long, 1 long.

4500€ – 1 800€ – 1 350€ – 900€ – 450€

Primes aux propriétaires :

1 822 € Marguit.
 729 € Kimberleyroyale.
 546 € Infante Alexia.
 364 € Got Flight.
 222 € Mavala.

Primes aux éleveurs :

821 € Suc. Georges Sandor.
 328 € Scea Barbottiere.
 246 € Ecurie Pegase, Suc. Audrey Santucci Allix, Vladimir Nadler.
 164 € M^{me} Liliane Monfort.
 87 € Boutin (S).

Temps total : 2'27"24"

Le jockey Stéphane BREUX étant malade, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval L'EPINAY par le jockey Christopher RAIMBAULT.

A l'issue de la course, le cheval INFANTE ALEXIA a subi un prélèvement biologique.

PRUNELLI-DI-FIUMORBO

Réunion organisée par STE DES COURSES DE PRUNELLI DI FIUMORBO

2056 108

lundi 18 avril 2022

Terrain BON

Commissaires de courses : Dominique TAFANI – Ange TRAMONI –
Beatrix ANDREANI**1167** ³⁵⁰⁰ **PRIX DE LA VILLE DE BIGUGLIA** **1 800 m**
(Anglo-Arabs 12,5 % et plus)**13 500 €** (6 750, 2 700, 2 025, 1 350, 675) – dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en Corse, comptant au moins 12,5 %

de sang arabe. **Poids: 58 k.** Tout gagnant portera 1 k. 1/2, de plusieurs courses, 3 k. Les chevaux comptant au moins 18,5 % recevront 1 k 1/2; au moins 25 %, 3 k. En outre, les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 1 k. 1/2.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 634 ² **A Peraccia**, f, al, 3 ans, par Ikalana et Santa D'Alistru (Heritable), 52 k (50^{1/2} k), φ, M^{me} C. Leoni (M^{me} S. Callac), C. Tolaini – (n° corde 3) 1
- 634 ⁴ **Bellucci**, h, b.f, 3 ans, par Quartz De Roches et Jebellie (Jebeland Pontadour), 53^{1/2} k (55 k), ♂, M^{me} B. Renardy (L. Doreau), M^{me} B. Renardy – (n° corde 2) 2
- 634 ³ **La Fabuleuse**, f, b.f, 3 ans, par Don Eladio et Cricri De Roches (Byzantium), 52 k (51^{1/2} k), M^{me} C. Leoni (V. Chenet), C. Tolaini – (n° corde 4) 3
- Cara D'Albitrone**, f, al, 3 ans, par Ikalana et Lavasina (Gnome), 52 k, A. Lorenzoni (W. Smit), P.J. Carloti – (n° corde 1) 4
- Diva D'Albitrone**, f, b, 3 ans, par Campo et Roche D'Alistru (Quartz De Roches), 52 k (51 k), A. Lorenzoni (Y. Decorte), A. Lorenzoni – (n° corde 5) 5

5 partants; 10 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 164 €

2 long, 2 long, 3/4 long, 7 long.

6750€ – 2700€ – 2025€ – 1350€ – 675€

Primes aux éleveurs:

1215 € Michel Charles Barraza.

486 € M^{me} Birgit Renardy.

364 € Dominique-Antoine Frigara, Olivier Alexander.

243 € Antoine Lorenzoni, Francois Julien Lorenzoni.

121 € Antoine Lorenzoni, Francois Julien Lorenzoni.

Temps total: 1'53"35"

1168 ³⁵⁰² **PRIX JACOB CARLOTTI** 2 400 m
(Anglo-Arabe 12,5 % et plus)

13500 € (6750, 2700, 2025, 1350, 675) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, inscrits au stud-book Anglo-arabe, nés et élevés en Corse, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids: 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et limitées à 6 k.: 1 k. par 5.000. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k.; au moins 25 %, 4 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 839 ⁵ **La Palombaggia**, f, b.f, 8 ans, par Major Grace et L'Occitanie (Gnome), 57^{1/2} k, A. Lorenzoni (W. Smit), A. Lorenzoni – (n° corde 2) 1
- Porta**, f, al, 5 ans, par Ares De La Brunie et Sandra Jolie (Sky Swallow), 53^{1/2} k (55 k), ♂, G. Leca (L. Doreau), M^{me} P. Vanhove – (n° corde 1) 2
- Lady Knight**, f, b, 9 ans, par Khanjer De La Brunie et Poli Knight GB (Polish Precedent USA), 56^{1/2} k, Δ, T. Fougier (J. Plateaux), T. Fougier – (n° corde 7) 3
- 1005 ³ **Ydromelle**, f, al, 7 ans, par Conquis et Deargirl (Dearling), 55^{1/2} k (53 k), J.C. Sarais (D. Gibello Sacco), J.C. Sarais – (n° corde 3) 4
- Valinco**, h, al, 6 ans, par Conquis et Dona Alicia (Annapolis), 59 k (57^{1/2} k), ♂, P. Sarais (V. Chenet), P. Sarais – (n° corde 4) 5
- 840 ⁴ **Camillia**, f, 5 ans, 53^{1/2} k (51 k), φ, M^{me} D. Mammia (Y. Decorte), M^{me} D. Mammia – (n° corde 5) 6

6 partants; 10 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 62 €

Consition spéciale: L'Altore

encolure, 4 long, 1 long 1/2, 4 long, 2 long.

6750€ – 2700€ – 2025€ – 1350€ – 675€

Primes aux éleveurs:

1215 € M^{me} Nadine Chiari, Pierre Fontan.

486 € Mathieu Maurizi, Laurent Maurizi.

364 € Thierry Fougier, Martin Higoa.

243 € Suc. Raymond Sarais.

121 € Pierre Sarais, Dominique Mondoloni.

Temps total: 2'32"86"

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur Barthelemy GRAZIANI, interdit au hongre L'ALTORE de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie et/ou la grippe dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur, B.GRAZIANI par une amende de 150 euros.

1169 ³⁵⁰⁴ **PRIX TONTON MIMI** 2 400 m
(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

13500 € (6750, 2700, 2025, 1350, 675) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France. **Poids: 62 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et limitées à 8 k.: 1 k. par 5.000. En outre, les chevaux ayant gagné au moins 3 courses depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus, porteront 3 k.; 2 courses, 2k. Les chevaux comptant au moins 12,5 % de sang arabe recevront 1 k.; au moins 25 %, 4 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 841 ¹ **Graal D'Aubois**, h, b, 6 ans, par Tigron USA et Cafeine D'Aubois [Surfside (GB)], 69 k (67^{1/2} k), ♂, A. de Lanfranchi (M^{me} E. Cieslik), C. Escuder – (n° corde 3) 1
- 841 ² **Espoir D'Oudairies**, h, b.f, 8 ans, par Vision D'Etat et Pythie D'Oudairies (Grand Tresor), 71 k, Δ, G. Leca (L. Doreau), M^{me} P. Vanhove – (n° corde 1) 2
- 841 ⁵ **Hipie Baie**, f, n.p, 5 ans, par Crillon et Tedjala (Agent Bleu), 61^{1/2} k, Δ, M^{me} A. Casaroli (C. Billardello), M^{me} A. Casaroli – (n° corde 4) 3
- 1006 ⁴ **Galassia**, f, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Rabiavince [True Brave (USA)], 60^{1/2} k, ♂, J.C. Sarais (D. Gibello Sacco), J.C. Sarais – (n° corde 6) 4
- 1006 **Daiquiri Macalo**, f, b, 9 ans, par Buck'S Boum et Pepete Des Roses (Robin Des Champs), 61^{1/2} k, ♂, Y. Jan (V. Chenet), Y. Jan – (n° corde 5) 5
- 841 **Fomeo**, h, 7 ans, 63 k, Δ, J.B. Andreani (J. Plateaux), J.B. Andreani – (n° corde 2) 6

6 partants; 9 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 48 €

4 long, 1 long 1/2, courte encolure, 8 long, 1 long.

6750€ – 2700€ – 2025€ – 1350€ – 675€

Primes aux éleveurs:

1215 € M^{me} Valerie Vatel.

486 € Comte Michel De Gigou.

364 € Andre-Jean Belloir, Dirk Huyck.

243 € Jean-Claude Sarais.

121 € M^{me} Sylvie Bouchanville.

Temps total: 2'37"92"

Les commissaires ont ouvert une enquête suite à la chute du jockey Jordan Plateaux, après avoir visionné le film et entendu le jockey Jordan Plateaux, il s'avère que la jument Yellow Samba a glissé ce qui a entraîné la chute de son jockey sans conséquence sur le déroulement de la course.

Le jockey a été examiné par le médecin de service qui l'a autorisé à monter dans la 6^e course.

1170 ³⁵⁰³ **PRIX CORSE GSM** 2 400 m
(Classe 4)

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de pur-sang de **4 ans et au-dessus** ayant à la clôture des engagements une valeur handicap égale ou inférieure à 40 k. **Poids: 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus et limitées à 5 k.: 1 k par 4.000. En outre, les chevaux ayant une valeur handicap égale ou inférieure à 35 k recevront 2 k; inférieure à 33 k, 4 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 699 ⁵ **Into Faith**, h, b, 5 ans, par Intello (GER) et Have Faith IRE (Machiavellian USA), 62 k (60^{1/2} k), A. de Lanfranchi (M^{me} E. Cieslik), C. Escuder – (n° corde 4) 1
- Patzefredo**, h, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Lili St Cyr IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 55 k (52^{1/2} k), PA. Sauvat (D. Gibello Sacco), J.C. Sarais – (n° corde 3) 2
- 838 ⁴ **Chanpour**, h, b, 7 ans, par Le Havre (IRE) et Cherana [Sinndar (IRE)], 55 k, ♂, M^{me} C. Leoni (W. Smit), C. Tolaini – (n° corde 2) 3
- 838 ⁵ **Rosissim**, h, b, 6 ans, par Dabirsim et Blue Roses IRE (Oratorio IRE), 57 k (55^{1/2} k), J. Simongiovanni (M^{me} S. Callac), M^{me} P. Vanhove – (n° corde 6) 4
- 1007 **Espresso James**, h, n.p, 8 ans, par Myboycharlie IRE et Pom Pom Pom GB (Big Shuffle USA), 56 k (53^{1/2} k), φ, ANGE Tafani (Y. Decorte), ANGE Tafani – (n° corde 5) 5
- 838 **Yellow Samba**, f, 5 ans, 54^{1/2} k, Δ, J. Casaroli (J. Plateaux), J. Casaroli – (n° corde 1) t.j

6 partants; 8 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. – Total des entrées: 232 €

Eng. Sup.: Espresso James

4 long, 1 long, courte encolure, 1 long.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

3465 € *Into Faith*.
1386 € *Patzefredo*.
850 € *Chanpour*.
567 € *Rosissim*.
283 € *Expresso James*.

Primes aux éleveurs :

1360 € The Kathryn Stud.
544 € Zied Ben M'Rad, M^{me} Samira Turki.
383 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
167 € Erich Schmid.
127 € Earl Haras Saint-James.

Temps total : 2'28''97'''

1171 3501 PRIX SOCIETE CORSE PROPRETE 2 400 m

(Anglo-Arabes 25 % et plus)

Réservée F.E.E.

12 000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans, inscrits au stud-book Anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 25 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas gagné deux courses depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus. **Poids : 59 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et limitées à 6 k. : 1 k. par 4.000.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

Santo Rini, h, b.f, 4 ans, par Ragtime Pontadour et Thera [Rashbag (GB)], 61 k (58^{1/2} k), JP. Folacci (M^{me} S. Messina), JP. Folacci – (n° corde 2) 1

Conquistador II, h, al, 4 ans, par Conquis et Deargirl (Dearling), 60 k (58^{1/2} k), JC. Sarais (M^{me} S. Callac), JC. Sarais – (n° corde 1) 2

840 3 **Harmonie De Bersac**, f, b, 5 ans, par Don Tirso et Altesse De Bersac (Signe Divin (USA)), 58^{1/2} k (56 k), P. Barraza (D. Gibello Sacco), JC. Sarais – (n° corde 4) 3

Wolverines, h, b.f, 5 ans, par Ares De La Brunie et Poli Knight GB (Polish Precedent USA), 59 k, T. Fougier (J. Plateaux), T. Fougier – (n° corde 3) 4

Ermione De Candale, f, b, 4 ans, par Olzarte De Collongues et Douceur De Candale (Chef De Clan), 60^{1/2} k, A. Lorenzoni (W. Smit), A. Lorenzoni – (n° corde 7) 5

840 **Porto Pollo**, f, 5 ans, 57^{1/2} k (56 k), P. Sarais (V. Chenet), P. Sarais – (n° corde 8) 6

Alizee De Candale, f, 4 ans, 57^{1/2} k, φ, A. Tramoni (C. Billardello), M. Planard – (n° corde 6) 7

7 partants ; 10 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 160 €

Sans motif : *Hardy Croixnoire*

2 long, 1 long, tête, 4 long, 3/4 long, 6 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux éleveurs :

1080 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.

432 € Suc. Raymond Sarais.

324 € Didier Aubard.

216 € Thierry Fougier, M^{me} Melissa Gervaise.

108 € Yan De Kersabiec.

Temps total : 2'38''2'''

SAINT-CLOUD

0004 108

lundi 18 avril 2022

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Patrick SABAROTS – Stéphanie DABURON – Daniel CHAILLOU

1172 393 PRIX MEMORANDUM 900 m

(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 11 : Plat, Dist. 900 m env.

912 2 **Extra**, f, b.f, 2 ans, par Starspangledbanner AUS et Rolling Stone (IRE) (Raven'S Pass USA), 56^{1/2} k, M^{me} A. Wilde (R. Thomas), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 6) 1

Funny Money Honey IRE, f, b, 2 ans, par Bungle 2

Inthejungle GB et Jackie Sparrow IRE (Dandy Man IRE), 54^{1/2} k (55^{1/2} k), M^{me} T. Marnane (C. Soumillon), F. Guyader (s) – (n° corde 7)

912 5 **Rosie Rocket**, f, al, 2 ans, par Sioux Nation USA et Benouville (Siyouni), 56^{1/2} k, D. Maughan (A. Lemaitre), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 2) 3

912 3 **Mqse De Maintenon (IRE)**, f, b, 2 ans, par Muhaarar GB et Akviri IRE (Tobougg IRE), 56^{1/2} k, Ecurie de Theyss (M. Guyon), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) 4

912 **Hayami**, f, b, 2 ans, par Expert Eye GB et Fille Du Septembre IRE (Choisir AUS), 56^{1/2} k, φ, M^{me} A. Fabre (A. Madamet), A. Fabre (s) – (n° corde 5) 5

Las Des Bois, h, 2 ans, 56 k, Ecurie des Bois (E. Hardouin), A. Fouassier – (n° corde 8) 6

Un Plus Une, m, 2 ans, 56 k (55 k), Δ, M. Boutin (s) (H. Boutin), M. Boutin (s) – (n° corde 1) 7

I Am A Killer, m, 2 ans, 56 k, φ, Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 9) 8

8 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 198 €
Consition spéciale : *Shanghai Me*

3/4 long, 2 long, 2 long, 4 long 1/2, 1 long 3/4, 1 long 1/2, 6 long.

13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

9 720 € *Extra*.

3 888 € *Funny Money Honey Ire*, prime non attribuée.

2 916 € *Rosie Rocket*.

1 944 € *Mqse De Maintenon (Ire)*.

972 € *Hayami*.

Primes aux éleveurs :

1 973 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.

592 € Ecurie Haras De Saint Vincent, Frederic Bragato.

459 € , prime non attribuée.

394 € Alain Jathiere, Scea Marmion Vauville.

197 € La Motteraye Earl, Gerard L. Ferron.

Temps total : 0'51''41'''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche MQSE DE MAINTENON (IRE) à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur Philippe SOGORB, interdit au poulain SHANGAI ME de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 150 euros.

Les pouliches EXXTRA et ROSIE ROCKET ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1173 394 PRIX PHEBE 1 400 m

(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Spanish Intent GB, f, b, 3 ans, par Acclamation GB et Panzanella GB (Dansili GB), 56^{1/2} k (55 k), Suc. K. Abdullah (M^{me} C. Pacaut), HF. Devin (s) – (n° corde 7) 1

Opalus Road, h, al, 3 ans, par Goken et Hukba IRE (Anabaa USA), 58 k, Sparkling Star (S. Ruis), E. Mikhalides (s) – (n° corde 4) 2

Haziym IRE, m, al, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Hazmiyra IRE (Pivotol GB), 58 k, S.A. Aga Khan (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 6) 3

Mare Nostro, m, b, 3 ans, par Almanzor et Onceuponastar (IRE) (Sea The Stars IRE), 58 k, φ, J. D'Amato (C. Demuro), G. Bietolini – (n° corde 8) 4

Millesime, f, b, 3 ans, par Dabirsim et Milena'S Dream (IRE) (Authorized IRE), 56^{1/2} k (54 k), φ, N. Saltiel (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 3) 5

Prince Pedro, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), RS. Caceres (B. Marie), S. Caceres (s) – (n° corde 2) 6

Pepe Botella, h, 3 ans, 58 k, Pedro A Mateos Not S.L. (T. Piccone), M. Delcher Sanchez – (n° corde 1) 7

7 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 984 €
Eng. Sup. : *Opalus Road*

Certif. vétérinaire : *Gordini Road*

2 long 1/2, courte encolure, 7 long, tête, 9 long, 1 long.

13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

9720 € *Spanish Intent Gb*, prime non attribuée.
3888 € *Opalus Road*.
2916 € *Haziym Ire*, prime non attribuée.
1944 € *Mare Nostro*.
972 € *Millesime*.

Primes aux éleveurs :

1207 € M^{me} Nathalie Blouin.
1147 € Juddmonte Farms Ltd, prime non attribuée.
603 € Nadim Nasrallah.
344 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.
301 € Ecurie Ades Hazan, M^{me} Geraldine Henochsberg, Patrick Fellous.

Prime F.E.E. :

2500 € *Spanish Intent Gb*.

Temps total : 1'30"37"

A l'issue de la course, les Commissaires ont reçu le jockey Christophe SOUMILLON qui se plaignait de l'état du terrain.

Il a indiqué que le terrain était plus souple qu'annoncé et que la piste était irrégulière, occasionnant plusieurs fautes de parcours. Les Commissaires ont enregistré ces explications et lui ont demandé des explications sur la fin de course du poulain HAZIM (IRE).

L'intéressé a déclaré que dans la ligne d'arrivée, ledit poulain n'avait pas une bonne action dans ce terrain là et qu'il lui a fait plusieurs fautes.

Il a indiqué qu'après avoir été dominé par le hongre OPALUS ROAD à environ 20 mètres du poteau d'arrivée, il avait maintenu la tête de son poulain pour lui éviter de faire une nouvelle faute, ce que démontre également le film de contrôle. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche SPANISH INTENT (GB) et le hongre OPALUS ROAD ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1174 ³⁹² **PRIX DES PLATANES** **2 400 m**
(Handicap divisé)
(Classe 2)
Deuxième épreuve

50 000 € (25 000, 9 500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 18 octobre 2021 inclus.

Tous les engagements sont à faire dans la 1^{re} épreuve no 344 le 11 avril, 10 h.30 à Boulogne.

Cette course est la 2^e épreuve du Grand Handicap de Paques prévu le dimanche 17 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 8 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +26,5.

- 875** ³ **Trick Of The Mind**, m, al, 5 ans, par Intello (GER) et Carding USA (Street Cry IRE), 58^{1/2} k, φ, A. Lucchetti (*T. Trullier*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 15) **1**
- 875** **Pjetro GER**, h, al, 5 ans, par Adlerflug GER et Pamina GER [Wiesenpfad (FR)], 59^{1/2} k, φ, Gab. Leenders (s) (*C. Soumillon*), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 10) **2**
- 886** ¹ **Sudan**, m, al, 5 ans, par Lord Of England GER et Sadira [Samum (GER)], 60 k, φ, G. Moser (*A. Lemaitre*), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 5) **3**
- 668** ⁷ **En Or**, h, b, 4 ans, par Dariyan et Decize [Kentucky Dynamite (USA)], 58^{1/2} k, M^{me} F. Head (*L. Boisseau*), F. Head (s) – (n° corde 8) **4**
- 790** ⁵ **You Rock**, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Sakarya USA (Rock Hard Ten USA), 59 k, φ, FX. Bresson (*R. Mangione*), J. Carayon – (n° corde 3) **5**
- 760** ⁵ **Nightdance Man GER**, h, al, 6 ans, par Reliable Man (GB) et Nightdance GER (Shareef Dancer USA), 56^{1/2} k, φ, H. Ghabri (*S. Pasquier*), H. Ghabri – (n° corde 13) **6**
- 798** **Avellaneda (IRE)**, f, al, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Ashantee GER (Areion GER), 60 k, N. Saltiel (*R. Thomas*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 11) **7**
- 948** **Fernoboy**, h, 4 ans, 57^{1/2} k, B. Giraudon (*M. Barzalona*), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 1) **8**
- 1086** ⁵ **Smart Cookie**, f, 6 ans, 56^{1/2} k, φ, Ecurie Rogier (*M^{me} F. Valle Skar*), M. Boutin (s) – (n° corde 4) **9**
- 875** ⁶ **Watchmen**, h, 5 ans, 60 k, φ, M^{me} A. Tamagni (*L. Mendizabal*), F. Chappet – (n° corde 12) **10**
- 914** ³ **Bene Bene**, h, 5 ans, 58 k, L. Floc'H (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 14) **-**
- 945** **Akyo**, h, 5 ans, 58 k, P. Widloecher (*M^{me} L. Gallo*), M. Boutin (s) – (n° corde 7) **-**
- 798** ² **Si J'Aiela**, f, 4 ans, 60 k, M^{me} F. Perree (*M^{me} S. Chnette*), M. Delzangles – (n° corde 2) **-**
- 668** ⁴ **Pharao**, h, 6 ans, 60 k, Δ, M^{me} M. Baron (*B. Flandrin*), A. Baron – (n° corde 6) **-**

940 Poet'S Quest, h, 6 ans, 58^{1/2} k, φ, M^{me} I. Corbani (*M. Delalande*), S. Wattel (s) – (n° corde 9) **-**

15 partants ; 16 eng. ; 16 part def.

tête, 3 long, courte encolure, 3/4 long, 1 long 1/4, courte tête, 1 long 1/2, 1 long 1/4, courte tête.

25 000 € – 9 500 € – 7 000 € – 4 000 € – 2 000 € – 1 500 € – 1 000 €

Primes aux propriétaires :

12375 € *Trick Of The Mind*.
4702 € *Pjetro Ger*, prime non attribuée.
3465 € *Sudan*.
1980 € *En Or*.
990 € *You Rock*.
607 € *Nightdance Man Ger*, prime non attribuée.
495 € *Avellaneda (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

4858 € Kirtlington Stud Ltd.
889 € Gestut Eulenberger Hof.
807 € Siegfried Ginsel, prime non attribuée.
777 € Head (S).
388 € Francois-Xavier Bresson, Adrien Fouillet.
291 € Hans Wirth.
127 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.

Temps total : 2'36"73"

Les Commissaires ont autorisé le hongre PHAROA à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur Joséphine SOUDAN, interdit au hongre SANCHO de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie et la grippe dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 150 euros.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Thomas TRULLIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Frida VALLE SKAR en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3^e infraction - 6 coups).

Le poulain TRICK OF THE MIND, les hongres PJEDRO (GER), EN OR, YOU ROCK et le cheval SUDAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1175 ³⁹⁷ **PRIX DE JUVISY** **2 000 m**
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 12.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 18 novembre 2021 inclus, reçu une allocation de 7.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 6 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- Huntba**, m, b, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Soma Bay [Bahri (USA)], 59 k, (12 000), Y. Borotra (*M. Guyon*), HA. Pantall – (n° corde 8) **1**
- 901 Smoking Bianco**, m, b, 4 ans, par Exosphere AUS et Dawn Cat USA (Tale Of The Cat USA), 58 k, φ, (8 000), M^{me} J. Burger (*C. Soumillon*), N. Caullery – (n° corde 7) **2**
- 644** ² **Famous Line**, f, gr, 6 ans, par Montmartre et City Charm [Elusive City (USA)], 56 k (53^{1/2} k), (10 000), B. Maes (*M^{me} S. Vermeersch*), B. Maes – (n° corde 1) **3**
- 1010** ⁵ **Louve Saphir**, f, b, 4 ans, par The Last Lion IRE et Licorne Bleue USA (War Chant USA), 54^{1/2} k, φ, (8 000), LH (*M. Barzalona*), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 2) **4**
- 1066 Great Dream**, h, b, 8 ans, par Muhtathir GB et Parcelle De Sou [Ajdayt (USA)], 59 k (56^{1/2} k), (12 000), Ecurie Rogier (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 3) **5**
- Wisna**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (56 k), φ, (12 000), R. Hamon (*B. Marie*), G. Pannier – (n° corde 9) **6**
- 805 Diplomatie**, f, 4 ans, 60 k, φ, φ, (10 000), Ecurie de Theyss (*T. Piccone*), C. Boutin (s) – (n° corde 5) **7**
- Woolacombe GB**, f, 4 ans, 56 k (54^{1/2} k), (10 000), N.. Van Den Driessche (*H. Lebouc*), N.. Van Den Driessche – (n° corde 4) **8**
- 35 Besiberri GB**, f, 4 ans, 54^{1/2} k, φ, (8 000), Leram S.R.O. (*S. Pasquier*), V. Luka – (n° corde 6) **9**

9 partants ; 21 eng. ; 2 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 181 €
Eng. Sup. : *Smoking Bianco, Great Dream*

1 long ¼, 2 long, tête, 2 long, 3 long ½, tête, 1 long, 3 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

3960 € *Huntba.*

1584 € *Smoking Bianco.*

972 € *Famous Line.*

792 € *Louve Saphir.*

324 € *Great Dream.*

Primes aux éleveurs :

2332 € Patrick Chedeville.

621 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.

438 € Jean-Philippe Dubois.

203 € Haras De Beauvoir.

146 € Jean-Philippe Dubois.

Temps total : 2'13"3"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Stéphane PASQUIER sur la performance de la pouliche BESIBERRI (GB).

L'intéressé a déclaré qu'il a senti que sa pouliche avait un problème locomoteur. Il a précisé avoir demandé, au retour de la course, le vétérinaire.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de procéder à l'examen de ladite pouliche. L'examen a révélé une boiterie à l'antérieur gauche.

A l'issue de l'épreuve de réclamation, les Commissaires ont annulé le bulletin no 05713 l'offre rédigée sur le bulletin de réclamation prêtait à confusion.

A l'issue de l'épreuve de réclamation, les Commissaires ont annulé le bulletin no 05715 la personne ayant rempli le bulletin de réclamation ne disposant pas d'un agrément d'entraîneur public délivré par France Galop.

A l'issue de l'épreuve de réclamation, les Commissaires ont annulé le bulletin no 05721, le bulletin de réclamation n'étant pas rempli conformément aux dispositions du Code des Courses au Galop et prêtait à confusion.

Les poulains HUNTBA, SMOKING BIANCO et le jument FAMOUS LINE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1176 ³⁹⁵ **PRIX DE L'ESCAR** **1 600 m**
(Handicap)

30000 € (15000, 5700, 4200, 2400, 1200, 900, 600)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +20,5.

- 704** ¹ **Pretexte**, m, al, 3 ans, par Churchill IRE et Briseida GB (Pivotal GB), 57^{1/2} k, F. Blichfeldt (*M. Guyon*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 9) **1**
- 671** ³ **Scottish Anthem GB**, h, gr, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Loch Ma Naire IRE (Galileo IRE), 57^{1/2} k, Godolphin SNC (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) – (n° corde 7) **2**
- 550** **Hollywood Africans**, m, b, 3 ans, par Martinborough JPN et Garden City [Majorien (GB)], 58 k, ♀, LH (*C. Demuro*), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 4) **3**
- 858** ⁶ **Dirty Geurty**, m, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Bassamba [American Post (GB)], 58 k, T. Lines (*E. Hardouin*), A. Fouassier – (n° corde 10) **4**
- 981** ⁴ **Vif Des Aigles**, h, al, 3 ans, par Dream Ahead USA et Vie Des Aigles [Alamo Bay (USA)], 53^{1/2} k, M^{me} C. Barande Barbe (*R. Thomas*), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 14) **5**
- 877** ⁶ **Lady Pink**, f, n.p., 3 ans, par Al Wukair IRE et Lady Of Light IRE (Shamardal USA), 59 k, LH (*C. Soumillon*), S. Wattel (s) – (n° corde 13) **6**
- 669** ⁶ **First Ray (GB)**, m, b, 3 ans, par Siyouni et Hinata (GB) (Galileo IRE), 58^{1/2} k, G. Heald (*O. Peslier*), HA. Pantall – (n° corde 6) **7**
- 439** ⁵ **Lily Rose**, f, 3 ans, 58 k, LG Bloodstock (*A. Crastus*), M. Brasme (s) – (n° corde 2) **8**
- 907** **Savoureuse (GB)**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Meridian International SARL (*H. Journiac*), FH. Graffard (s) – (n° corde 12) **9**
- 862** **Flamboyante**, f, 3 ans, 51 k, ♀, D. Blot (*M^{me} C. Pacaut*), O. Regley – (n° corde 8) **10**
- 898** ⁶ **Were**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ♂, J.P.J. Dubois (*S. Ruis*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) **-**
- 609** **Dux**, m, 3 ans, 55^{1/2} k, ♀, M. Poggioni (*I. Mendizabal*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 11) **-**
- 690** **First Shot**, f, 3 ans, 59 k, Esageruma Nein SAS (*R. Mangione*), F. Carnevali – (n° corde 5) **-**
- 972** **Miss Sham**, f, 3 ans, 51 k, M. Piochaud (*M^{me} M. Michel*), A. Spanu – (n° corde 1) **-**

14 partants ; 33 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 1986 €

1 long, courte encolure, tête, courte encolure, 2 long, ½ long, ½ long, 1 long ½, tête.

15000€ – 5700€ – 4200€ – 2400€ – 1200€ – 900€ – 600€

Primes aux propriétaires :

10 800 € *Pretexte.*

4 104 € *Scottish Anthem Gb*, prime non attribuée.

3024 € *Hollywood Africans.*

1 728 € *Dirty Geurty.*

864 € *Vif Des Aigles.*

648 € *Lady Pink.*

432 € *First Ray (Gb).*

Primes aux éleveurs :

2 193 € Yeguada Centurion Slu.

939 € Haras De Grandcamp Earl.

536 € Sc Ecurie De Meautry.

484 € St. Albans Bloodstock Limited, prime non attribuée.

268 € Haras De Grandcamp Earl.

201 € Haras De Trelis.

134 € G. B. Partnership.

Temps total : 1'44"66"

Les Commissaires ont autorisé le poulain DUX à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les poulains PRETEXTE et DIRTY GEURTY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1177 ³⁹⁶ **PRIX BALBO** **3 100 m**
(Classe 2)

28000 € (14000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus** n'ayant, depuis le 18 avril 2021 inclus, ni gagné une Listed, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de Groupe et n'ayant pas, depuis le 18 octobre 2021 inclus, été classés 2^e d'une Listed ni, depuis le 18 janvier 2022 inclus, gagné une Classe 1. **Poids : 4 ans, 56 k. ; 5 ans et au-dessus, 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant, depuis le 18 octobre 2021 inclus, gagné une Classe 2 porteront 1 k. 1/2 ; plusieurs Classe 2 ou une Classe 1, 3 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 14 : Plat, Dist. 3 100 m env.

- 705** ³ **Whispering Ocean**, m, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Aiglone USA (Silver Hawk USA), 56^{1/2} k, NP. Gill (*M. Guyon*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 4) **1**
- 705** ⁷ **Blue Swan**, h, gr, 5 ans, par Rajsaman et Blue Blue Sea (GB) (Galileo IRE), 56^{1/2} k, Go Horses SPRL (*G. Benoist*), Y. Barberot (s) – (n° corde 6) **2**
- 611** ¹ **Mister Nino**, h, b, 6 ans, par Magician IRE et Desideria USA (Desert Party USA), 56^{1/2} k, LG Bloodstock (*A. Crastus*), C. Ferland (s) – (n° corde 2) **3**
- 875** **Max La Fripouille**, h, b, 10 ans, par Panis USA et Codicille [Mendocino (USA)], 56^{1/2} k, ♀, Ecurie Cehel (*M. Nobili*), Rod. Collet (s) – (n° corde 1) **4**
- Diana GER**, f, al, 4 ans, par Amaron GB et Diamond Lady GER (Lord Of England GER), 54^{1/2} k (53 k), Alster Racing (*M^{me} M. Michel*), A. Suborics – (n° corde 5) **5**

5 partants ; 16 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 1 013 €

Sans motif : *Botanik IRE*

tête, tête, 3 long ½, 7 long.

14000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1120€

Primes aux propriétaires :

6930 € *Whispering Ocean.*

2633 € *Blue Swan.*

1587 € *Mister Nino.*

907 € *Max La Fripouille.*

554 € *Diana Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

2720 € Noir Et Or Elevage S.A. , Ecurie Skymarc Farm.

1033 € Ecurie Skymarc Farm.

468 € S.A. G. L. Seserve.

409 € Baudouin Jousset, M^{me} Ines Jousset, Come Jousset, Jean-Maxime Fresnay.

95 € Stall Proclamat, prime non attribuée.

Temps total : 3'31"7"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Anthony CRASTUS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups).

Le cheval WHISPERING OCEAN et le hongre MISTER NINO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1178 ⁴⁰⁰ **PRIX DES PEUPLIERS** **2 400 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Troisième épreuve

25 000 € (12 500, 4 750, 3 500, 2 000, 1 000, 750, 500)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 18 octobre 2021 inclus.

Tous les engagements sont à faire dans la 1^{re} épreuve no 344 le 11 avril, 10 h.30 à Boulogne.

Cette course est la 3^e épreuve du Grand Handicap de Paques prévu le dimanche 17 avril.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +30.

- 969** ⁴ **Zinzichera**, f, b, 10 ans, par Centennial IRE et Naghaland [Anabaa (USA)], 53 k, ♂ p, J.C. Sarais (C. Demuro), N. Perret (s) – (n° corde 5) **1**
- 904** ³ **Picnic Royal**, h, b, 6 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Akazie GER (Tiger Hill IRE), 59 k (57^{1/2} k), ♂ p, Ecurie Bernd/Torsten Raber (M^{me} D. Santiago), M^{me} A. Budka – (n° corde 6) **2**
- 824** **Dream Word**, h, b, 6 ans, par Rajsaman et Healing Dream [Montjeu (IRE)], 53^{1/2} k, ♂ p, E. Michot (B. Marie), E. Michot – (n° corde 1) **3**
- 920** ⁶ **La Barillette**, f, gr, 6 ans, par Rajsaman et Zillione Beauty [Ocean Of Wisdom (USA)], 58 k, p, M^{me} G. Reille-Villedey (M. Barzalona), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 10) **4**
- 870** ² **Tytan**, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Lausanne (IRE) (Lawman), 59 k, p, Ecurie Tygaly (F. Veron), M. Brasme (s) – (n° corde 7) **5**
- 892** **Seeking Revenge**, h, b, 7 ans, par Spirit One et European Style [Ezzoud (IRE)], 51 k (50^{1/2} k), φ, SC. Tibi (M^{me} L. Grosso), M^{me} E. Siavy-Julien – (n° corde 8) **6**
- 956** ⁴ **Sekku**, h, b, 5 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Momo No Sekku [Leroidesanimaux (BRZ)], 60 k, ♂ p, M^{me} LL. Rohn-Pelvin (I. Mendizabal), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 3) **7**
- 1017** ⁵ **Sadarak**, h, 7 ans, 57 k (55^{1/2} k), φ, P. Desplaces (M^{me} A. Nicco), C. Martinon – (n° corde 2) **8**
- 920** **Alexina**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, p, O. Martinelli (A. Crastus), C. Boutin (s) – (n° corde 9) **9**
- 1084** **Ermina**, f, 6 ans, 51 k (50^{1/2} k), V. Perez (M^{me} C. Pacaut), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 11) **10**
- 904** ² **Libre**, h, 5 ans, 57^{1/2} k, ♂, D. Dumoulin (M. Guyon), G. Courbot – (n° corde 4) **-**

11 partants; 11 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 605 €
courte tête, 1 long 3/4, 1 long 1/4, 2 long, 1 long 1/2, 3/4 long, courte encolure, 2 long 1/2, 1 long 1/4.

12 500 € – 4 750 € – 3 500 € – 2 000 € – 1 000 € – 750 € – 500 €

Primes aux propriétaires:

5062 € Zinzichera.
1923 € Picnic Royal.
1417 € Dream Word.
810 € La Barillette.
495 € Tytan.
303 € Seeking Revenge.
247 € Sekku.

Primes aux éleveurs:

2283 € Jean-Claude Sarais.
867 € Jean-Philippe Duguey, M^{me} Catherine Duguey.
639 € M^{me} Antoinette Tamagni, Cocheese Bloodstock Anstalt.
365 € M^{me} Patricia Butel.
194 € Ecurie Peregrine Sas.
136 € M^{me} Camille Demercastel, M^{me} Ophélie Demercastel.
63 € Jean-Claude Seroul.

Temps total: 2'38"71"¹¹

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Axelle NICCO (SADARAK) et Ioritz MENDIZABAL (SEKKU) au sujet d'un incident survenu à l'entrée du dernier tournant.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte que le hongre SADARAK avait pris la main de son jockey au moment où, le passage dans lequel il voulait s'engager s'était refermé, obligeant son jockey Axelle NICCO à le reprendre légèrement.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Delphine SANTIAGO en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups).

La jument ZINZICHERA et le hongre PICNIC ROYAL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1179 ³⁹⁸ **PRIX DE MALMAISON** **3 100 m**
(Handicap à réclamer)
(Classe 3)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950)

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus** ayant à la date des engagements une valeur inférieure ou égale à 36 k. et mis à réclamer pour 20 000.

Les priorités ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 14: Plat, Dist. 3 100 m env.

Références: 0 ans, +24; 1 ans et +, +24,5.

- 902** ³ **Shilly Port**, h, b, 7 ans, par Le Havre (IRE) et Shilly Shally GB (Pivotal GB), 60 k, (20 000), M^{me} A. Kurth (M. Berto), E. Libaud (s) – (n° corde 7) **1**
- 940** **Black Hawk**, m, b.f, 4 ans, par Scissor Kick AUS et Kataragama GB (Hawk Wing USA), 58^{1/2} k, p, (20 000), Ecurie Benoit Roualec (S. Ruis), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6) **2**
- 755** ⁴ **Sevillana IRE**, f, al, 4 ans, par Cityscape GB et Snub GB (Lomitas GB), 53^{1/2} k, (20 000), T. Raber (A. Crastus), A. Suborics – (n° corde 3) **3**
- 948** **Vasy Sakhee**, f, b, 9 ans, par Sakhee USA et Vasy Fleur De Roy [Balleroy (USA)], 52^{1/2} k, ♂, (20 000), D. Dumoulin (L. Boisseau), R. Le Gal – (n° corde 8) **4**
- 904** ¹ **Cassal IRE**, h, al, 5 ans, par Zoffany IRE et Al Jasrah IRE (Shirocco GER), 55 k, φ p, (20 000), M. Blaha (M. Guyon), V. Luka – (n° corde 5) **5**
- 948** **Fox Challenger**, h, 4 ans, 54 k (52^{1/2} k), Δ p, (20 000), A. Griezmann (M^{me} L. Grosso), P. Decouz (s) – (n° corde 4) **6**
- 819** ² **Aban IRE**, h, 5 ans, 53^{1/2} k (52 k), Δ p, (20 000), D. Miquel (M^{me} C. Pacaut), E. Thueux – (n° corde 1) **7**
- 1025** **Happy Chrisnat**, h, 5 ans, 55 k (53^{1/2} k), φ p, (20 000), Ch. Plisson (s) (M^{me} L. Bails), Ch. Plisson (s) – (n° corde 2) **8**

8 partants; 16 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 573 €

3/4 long, encolure, 1 long, 3 long, encolure, 1 long 1/2, 1 long 1/4.

9 500 € – 3 800 € – 2 850 € – 1 900 € – 950 €

Primes aux propriétaires:

3847 € Shilly Port.
1881 € Black Hawk.
1410 € Sevillana Ire, prime non attribuée.
769 € Vasy Sakhee.
470 € Cassal Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

1735 € M^{me} Angela Kurth.
738 € Gestut Zur Kuste Ag.
346 € Ecurie Atropas.
242 € A. Schmoelz, Alexander Rom, prime non attribuée.
80 € Mount Brilliant Broodmares 11, prime non attribuée.

Temps total: 3'29"23"¹¹

Le hongre SHILLY PORT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1180 ³⁹⁹ **PRIX PENTHESILEE** **2 000 m**
(Handicap de catégorie - Cavalières)
(Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 66 k.

A la clôture définitive des partants, le poids minimum ne sera pas inférieur à 57 k.

Pour Cavalières; celles n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° 6: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +41.

- 1066** **Risky Jane**, f, b.f, 5 ans, par American Devil et Olanga GER (Shareef Dancer USA), 64^{1/2} k, p, M^{me} A. Baudron (M^{me} L. Le Geay), M^{me} A. Budka – (n° corde 1) **1**
- 939** ¹ **Stunt Kite**, h, b, 7 ans, par Naaqoos (GB) et Pietra Bella [Meshaheer (USA)], 57 k (55 k), φ p, T. Bedon (M^{me} M. Le Leveur), M^{me} S. Jaffrelot-Bedon – (n° corde 3) **2**
- 910** ³ **Lovely Dolly**, f, b, 5 ans, par Toronado (IRE) et Love Liu [Librettist (USA)], 66 k, p, M^{me} C. Hermelin (M^{me} C. Collet-Vidal), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6) **3**
- 645** **Great Charlie**, h, b.f, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Great Dora [Great Journey (JPN)], 62 k (60 k), p, J. Bourgeois (M^{me} M. Bourgeois), J. Bourgeois – (n° corde 9) **4**

	Soupir (GB) , h, b, 4 ans, par Deep Impact JPN et Sasparella [Shamardal (USA)], 65 ^{1/2} k, M ^{me} C. Laffon-Parias (M ^{me} D. Lopez Leret), C. Laffon-Parias – (n° corde 12)	5
1066	Thunder Dream , m, 4 ans, 66 k, T. Lemarie (M ^{me} M. Bourillon), T. Lemarie – (n° corde 11)	6
723	Makototobokiri , f, 5 ans, 61 k, φ, Stall van der Linden (M ^{me} B. Weber), MF. Weissmeier – (n° corde 5)	7
970	Giantissime , h, 7 ans, 66 k, B ^{on} d'A. Arexy (M ^{me} M. Rollando), C. Martinon – (n° corde 13)	8
977	Zilli Rocks , h, 5 ans, 60 ^{1/2} k, φ♂, J. Liscia (M ^{me} T. Menuet), C. Boutin (s) – (n° corde 15)	9
906	Sri La Frime , h, 7 ans, 66 k, ♂, Renstal Floryn (M ^{me} LHW. Dieteren), A. Floryn – (n° corde 17)	10
723	Trancoso , h, 9 ans, 62 ^{1/2} k, φ♂, E. & G. Leenders (s) (M ^{me} M. Lemartinel), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 14)	–
833	L'Assicuratore , h, 4 ans, 65 ^{1/2} k, ♂, J. Piasco (M ^{me} M. Collomb), C. Escuder – (n° corde 16)	–
617	Parisian Belle , f, 4 ans, 62 k (60 k), J. Billard (M ^{me} E. Daveau-Coudray), M ^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 8)	–
1084	Moral Gagnant (GER) , h, 7 ans, 65 k (63 k), φ, D. Fernandez-Ortega (M ^{me} R. Valais), M. Boutin (s) – (n° corde 10)	–
994	Calvin , h, 9 ans, 57 k (55 k), ♂, Stal Gusky (M ^{me} de M. Asis Trem), N. Lantsoght – (n° corde 7)	–
	Swapan , h, 5 ans, 61 k, B. Maes (M ^{me} M. Artu), B. Maes – (n° corde 4)	–
455	Mocklershill , h, 10 ans, 57 k (55 k), ♂, J. Bertin (M ^{me} A. Seignoux), J. Bertin – (n° corde 2)	–

17 partants; 29 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. – Total des entrées: 1116 €

Eng. Sup.: *Risky Jane*

tête, courte tête, 1/2 long, 1 long 1/4, 1 long 1/2, 1/2 long, 1 long, 1/2 long, 2 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires:

3960 € *Risky Jane*.
1296 € *Stunt Kite*.
1188 € *Lovely Dolly*.
792 € *Great Charlie*.
396 € *Soupir (Gb)*.

Primes aux éleveurs:

1554 € Ecurie Haras De Quetieville, M^{me} Isabelle Sels, M^{me} Pascale Sels.
584 € Thomas Bedon.
310 € M^{me} Jean-Louis Giral.
304 € Ecurie Haras Du Cadran, M^{me} Patrick Ades-Hazan.
101 € Wertheimer & Frere.

Temps total: 2'15"13"

Les Commissaires, ayant été informés que la cavalière LIZE DIETEREN n'avait pas transmis toutes ses victoires à France Galop et de ce fait, ne bénéficiait plus de la remise de poids de 2 kilos en raison du nombre de victoires, mentionné aux conditions de la course.

En conséquence, ils l'ont autorisée à monter, mais au poids de 66 kg et ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop.

Les Commissaires ont autorisé le jument LOVELY DOLLY à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La jument RISKY JANE et le hongre GREAT CHARLIE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

STRASBOURG

lundi 18 avril 2022

0907 108

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN – Serge CANTIN – Damien KREBS

1181 4447 PRIX DE PAQUES 2 000 m (Handicap)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 30.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +30.

791	Jolienene , f, b, 3 ans, par Wings Of Eagles et Bomba [Hannouma (IRE)], 60 ^{1/2} k (59 k), W. Bohi/Mme M. Ziegler-Bohi (M ^{me} A. Molins), M ^{me} C. Bocskai – (n° corde 1)	1
-----	---	---

639	Louve Precieuse , f, b, 3 ans, par Dabirsim et Licorne Bleue USA (War Chant USA), 60 k, R. Meder (A. Pouchin), M. Krebs (s) – (n° corde 6)	2
884	Darling Challenge , f, al, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Swedish Challenge USA (Hat Trick JPN), 60 ^{1/2} k, φ, J. Parize (H. Besnier), J. Parize – (n° corde 8)	3
156	Concerto , m, al, 3 ans, par Ultra IRE et Vigee Le Brun USA (Pulpit USA), 56 k (54 ^{1/2} k), M ^{me} P. Brandt (E. Verhestraeten), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 7)	4
1016	Marrante , f, gr, 3 ans, par Dark Angel IRE et Mia Capri IRE (Dalakhani IRE), 55 ^{1/2} k, φ♂, P. Bonnefoy (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 9)	5
624	Nozomi , h, 3 ans, 60 k, M ^{me} S. Uzzan (P. Bazire), S. Kobayashi (s) – (n° corde 2)	6
976	Ascot Forever , h, 3 ans, 56 ^{1/2} k, φ♂, Ecurie Premiers Pas (C. Lecoeuvre), P&F. Adda & Renaut (s) – (n° corde 4)	7
773	Follivores , m, 3 ans, 64 k (62 ^{1/2} k), Stall Dusseldorf Fighters (M ^{me} E. Weissmeier), M ^{me} R. Weissmeier – (n° corde 5)	8
937	Tinas Dream , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k, φ, F. Meckes (S. Laurent), F. Meckes – (n° corde 3)	9

9 partants; 13 eng.; 2 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 574 €
Eng. Sup.: *Follivores*, *Tinas Dream*

1 long, encolure, courte tête, 4 long, 5 long, 3 long, courte encolure, 2 long.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires:

5400 € *Jolienene*.
2160 € *Louve Precieuse*.
1620 € *Darling Challenge*.
1080 € *Concerto*.
540 € *Marrante*.

Primes aux éleveurs:

1677 € Ecurie Du Sud, Jean-Pierre-Joseph Dubois, Cedric Rossi, Charley Rossi.
670 € Haras De Beauvoir, M^{me} Fatou Michenot, Thomas Michenot, M^{me} Charlotte Demailly.
503 € M^{me} Charlotte Hutchinson, M^{me} Anna Sundstrom.
335 € Pierre-Vincent Plasman, M^{me} Karine Morice.
109 € Ecurie Des Monceaux, Lordship Stud, Kastro Stud Farm, Meridian International Sarl.

Temps total: 2'11"88"

Les Commissaires ont autorisé le hongre NOZOMI à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Suite à un problème de stalle datant du 30/03, le starter a décidé de ne pas l'utiliser (stalle n2) pour assurer un bon départ.

La pouliche LOUVE PRECIEUSE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1182 4448 PRIX DU COMITE REGIONAL D'EQUITATION DU GRAND EST 2 000 m

EST

(Classe 4)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus n'ayant pas depuis le 18 juillet 2021 inclus reçu une allocation de 5.500 (Handicap excepté), ni gagné une Classe 2. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 18 juillet 2021 inclus: 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 000 m env.

	Future History GB , h, b, 4 ans, par Showcasing GB et Likelihood USA (Mizzen Mast USA), 56 k, Δ, Suc. K. Abdullah (C. Lecoeuvre), HF. Devin (s) – (n° corde 13)	1
	Northsea Star GER , h, b.f, 8 ans, par Sea The Stars IRE et North Queen IRE (Desert King IRE), 56 k, ♂, K. Fekonja (H. Besnier), K. Kerekes – (n° corde 12)	2
	Last Sinn , h, al, 4 ans, par Sinndar IRE et Letty GB (Trade Fair GB), 57 k, Δ♂, JE. Chi (F. Lefebvre), M ^{me} C. O'Halloran – (n° corde 10)	3
	Morcote SWI , h, b.f, 7 ans, par Blue Canari et Marcellina SWI (Mozart IRE), 56 k (54 ^{1/2} k), Stall Joint Venture (M ^{me} E. Weissmeier), M ^{me} C. Bocskai – (n° corde 1)	4
886	Innis GER , h, b, 7 ans, par Maxios (GB) et Independant (GB) (Medicean GB), 62 k (59 ^{1/2} k), ♂, C. Weber (A. Mackay), C. Weber – (n° corde 16)	5
	Los Angeles SWI , h, 4 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), Stall Alpenland (M ^{me} A. Molins), M ^{me} C. Bocskai – (n° corde 3)	6
757	Castletownbere IRE , h, 4 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), ♂, J. Parize (J. Mobian), J. Parize – (n° corde 4)	7
	Felisha , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k, M ^{me} C. Metz (A. Pouchin), M ^{me} C. Whitfield – (n° corde 15)	8
	Glory Days , h, 7 ans, 58 k, A. Zimmer (N. Larenaudie), A. Zimmer – (n° corde 8)	9

- 760** ⁷ **Magnetique IRE**, h, 7 ans, 57 k, ♂, M^{me} ML. Gast (S. Maillot), J. Parize – (n° corde 9) **10**
- 1013** **Agamemnon GER**, h, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), Kevin Friderich/Theo Friderich (M^{me} P. Cheyer), G. Batistic – (n° corde 2) –
- Nana Gina**, f, 4 ans, 54^{1/2} k, ♀, Pat. Deshayes (S. Laurent), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 14) –
- Environmentalist GB**, h, 4 ans, 56 k, Hibernia Stables (N. Polli), JD. Hillis – (n° corde 7) –
- Galetano**, h, 4 ans, 56 k (56^{1/2} k), Stall Ori (P. Bazire), M^{me} H. Sauer – (n° corde 11) –
- Val De Vie (GB)**, h, 4 ans, 56 k (54 k), ♂, J. Bossert (E. Verhestraeten), J. Bossert – (n° corde 6) –
- 15 partants ; 39 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 453 €
Sans motif : *Azazel*
4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires :

- 2351 € *Future History Gb*, prime non attribuée.
769 € *Northsea Star Ger*, prime non attribuée.
705 € *Last Sinn*.
384 € *Morcote Swi*, prime non attribuée.
192 € *Innis Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 403 € *Juddmonte Farms Ltd*, prime non attribuée.
276 € M^{me} Eva Klimscha.
161 € *Gestut Wittekindschhof*, prime non attribuée.
80 € *Stall Sohrehof*, prime non attribuée.
40 € *Gestut Ebbesloh*, prime non attribuée.

Les Commissaires ont autorisé le hongre INNIS (GER) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Suite à un problème de stalle datant du 30/03, le starter a décidé de ne pas l'utiliser (stalle n7) pour assurer un bon départ.

Le poids du jockey Sébastien MAILLOT a été enregistré manuellement. Il a été impossible de l'enregistrer informatiquement, nous n'avions pas d'autres solutions.

Le hongre FUTURE HISTORY (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAU

Réunion organisée par SOCIETE HIPPIQUE DE MARSEILLE

0609 109

mardi 19 avril 2022

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Gérard CAMERA – Martine CODDE – Jean-Pierre BENSUSSAN

1183 ⁴²¹⁴ PRIX DE BOUC-BEL-AIR **2 000 m (PSF)** (À réclamer)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 19 novembre 2021 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 986** ³ **Balagan**, f, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Copying (GB) (Choisir AUS), 56^{1/2} k, ♀, (14 000), C. Kakou (M. Grandin), S. Labate (s) – (n° corde 6) **1**
- 1087** ⁴ **Lilou Chope**, f, al, 3 ans, par Captain Chop et Lorea Chope [Soave (GER)], 58^{1/2} k, (10 000), A. Chopard (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 7) **2**
- 696** **Dear Ruby (IRE)**, f, b, 3 ans, par Camacho GB et Ruby'S Day GB (Vital Equine IRE), 54^{1/2} k (55 k), (10 000), A. Le Duff (F. Blondel), N. Perret (s) – (n° corde 2) **3**
- 1016** **Ardluasa IRE**, h, b, 3 ans, par Dandy Man IRE et Romea GB (Muhtarram USA), 60 k (58^{1/2} k), ♂, (14 000), E. Loungar (G. Legras), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 3) **4**
- 812** ⁵ **Villa Borgia**, f, b, 3 ans, par Al Wukair IRE et Borgia Gold (IRE) (Cape Cross IRE), 56^{1/2} k, (14 000), Ecurie X (G. Millet), M^{me} B. Re-Scandella – (n° corde 4) **5**
- 1099** **Aspen**, h, 3 ans, 60 k, ♂, (14 000), M^{me} M. Porta (I. Mendizabal), C. Boutin (s) – (n° corde 8) **6**
- 812** ⁴ **La Mathilde**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, (10 000), M^{me} C. Martina (S. Ruis), N. Perret (s) – (n° corde 5) **7**
- 995** **La Colmiane**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, ♀, (10 000), B. Giraudon (M. Forest), F. Vermeulen (s) – (n° corde 1) **8**

8 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 444 €
Eng. Sup. : *Balagan*

5 long, courte tête, nez, 1 long, 1 long, courte tête, loin.

6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 4320 € *Balagan*.
1728 € *Lilou Chope*.
1296 € *Dear Ruby (Ire)*.
864 € *Ardluasa Ire*, prime non attribuée.
432 € *Villa Borgia*.

Primes aux éleveurs :

- 1341 € *Ecurie Haras Du Cadran*, Scea Bissons.
536 € *Alain Chopard*.
263 € *M^{me} Melissa O'Neill*.
134 € *Erwan Robin*, *Ecurie Jacques Joel Leveau*.
102 € *M^{me} Denise Brennan*, prime non attribuée.

Temps total : 2'11"43"

Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey Tony PICCONE sur le hongre ASPEN par le jockey Ioritz MENDIZABAL.

Les Commissaires ont autorisé le hongre ARDLUASA (IRE) à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Mickael FOREST en ses explications sur le comportement de la pouliche LA COLMIANE.

L'intéressé a indiqué que ladite pouliche n'avait pas été en mesure de suivre le rythme de la course. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche BALAGAN et le hongre ARDLUASA (IRE) (réclamé) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1184 ⁴²¹⁷ PRIX DE LA VALENTINE **2 000 m (PSF)** (À réclamer valeur handicap) (Classe 4)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 19 novembre 2021 inclus reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000 ou gagné plusieurs Classe 2, 4 k.

Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 946** **Chagall GER**, h, al, 4 ans, par Farhh GB et Chantra GER (Lando GER), 62 k, (12 000), P. Delaey (C. Soumillon), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) **1**
- 999** ⁴ **Carter And Go**, h, gr, 6 ans, par Evasive GB et Broken And Go (Chichicastenango), 58 k (56^{1/2} k), ♂, (10 000), J. Simongiovanni (M^{me} M. Velon), N. Perret (s) – (n° corde 3) **2**
- 911** **Kanderas GB**, h, b, 6 ans, par Rip Van Winkle IRE et Khesvar IRE (Shamardal USA), 58 k, ♂, (10 000), P. Monfort (F. Blondel), Ed. Monfort (s) – (n° corde 7) **3**
- 811** ² **Ambre**, f, b.f, 5 ans, par Dabirsim et Teoris IRE (Bachelor Duke USA), 60^{1/2} k, ♀, (10 000), O. Horvath (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 1) **4**
- 765** ¹ **Keat**, h, b, 4 ans, par Pedro The Great USA et King'S Dam GB (King'S Best USA), 60 k (58^{1/2} k), ♂, (8 000), JP. Simard (M^{me} A. Molins), S. Labate (s) – (n° corde 2) **5**
- 955** **Mystical Prince**, h, 9 ans, 56 k, ♂, (8 000), P. Bouchara (A. Orani), C. Escuder – (n° corde 5) **6**
- 955** **Deer Bere**, h, 9 ans, 58 k, (8 000), A. Pavesi (G. Millet), M. Planard – (n° corde 6) **7**

7 partants ; 20 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 409 €

1 long 1/2, 6 long, 2 long 1/2, 4 long, 8 long, 2 long.

6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 2970 € *Chagall Ger*, prime non attribuée.
972 € *Carter And Go*.
729 € *Kanderas Gb*, prime non attribuée.
594 € *Ambre*.
297 € *Keat*.

Primes aux éleveurs :

- 510 € *Gestut Haus Ittlingen*, prime non attribuée.
438 € *Haras De Lonray*, M^{me} Nathalie Fischini.
233 € *Haras De Grandcamp Earl*.
153 € *Gestut Hachetal*, prime non attribuée.
116 € *Ecurie Jema*.

Temps total : 2'9"95"

Les Commissaires ont autorisé le hongre CARTER AND GO à être amené en main au départ non monté et muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé le hongre CHAGALL (GER) à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le hongre CHAGALL (GER) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1185 ⁴²¹³ **PRIX DE LA FONTAINE DE VAUCLUSE** **1 500 m**
(Maiden) (PSF)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans** n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z3: Plat, Dist. 1 500 m env.

- 538** **Elana**, f, b, 3 ans, par Blame USA et Elennga [Exceed And Excel (AUS)], 56^{1/2} k, ♂, S.A. Aga Khan (C. *Soumillon*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 1) **1**
- 982** **Auctavia First**, f, b, 3 ans, par Recorder GB et Lysivia [Motivator (GB)], 56^{1/2} k, ♂, Ecurie Hunter Valley (A. *Crastus*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 5) **2**
- 1087** **Blood Chope**, f, gr, 3 ans, par Kheylef USA et Tulipe Rouge [Panis (USA)], 56^{1/2} k, A. Chopard (A. *Pouchin*), C. Boutin (s) – (n° corde 3) **3**
- 336** ³ **Fitzante IRE**, f, b, 3 ans, par Footstepsinthesand GB et Can Dance GB (Manduro GER), 56^{1/2} k, ♂, Stall Liberty Leaf (J. *Havlik*), M. Geisler – (n° corde 4) **4**
- 807** ³ **Staryan**, m, b.f, 3 ans, par Lucayan et Star Seed [Layman (USA)], 58 k, B. Goutagny (F. *Blondel*), C. Escuder – (n° corde 6) **5**
- I Dare**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Team Hogdala A.B. (G. *Millet*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 2) **6**

6 partants; 11 eng.; 2 eng. sup.; 6 part def. – Total des entrées: 1041 €

Eng. Sup.: *Auctavia First, Staryan*

2 long 1/2, 3 long, 2 long 1/2, courte tête, 2 long 1/2.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

6840 € *Elana*.

2736 € *Auctavia First*.

2052 € *Blood Chope*.

1368 € *Fitzante Ire*, prime non attribuée.

684 € *Staryan*.

Primes aux éleveurs:

1388 € S.A. Aga Khan.

849 € Herve Tibeuf.

637 € Alain Chopard, Boutin (S).

212 € Francois Bayrou.

161 € Charel Bloodstock, prime non attribuée.

Temps total: 1'32"69"

La pouliche ELANA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1186 ⁴²¹⁶ **PRIX DU ROUCAS BLANC** **1 500 m**
(Classe 3) (PSF)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas depuis le 19 avril 2021 inclus été classés dans les trois premiers d'une Classe 1 ni depuis le 19 juillet 2021 inclus gagné une Classe 3 ou reçu une allocation de 7.500 (Handicap excepté). **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 19 octobre 2021 inclus: 1 k. par 3.000.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z3: Plat, Dist. 1 500 m env.

- 944** ⁵ **Bakoel Koffie (IRE)**, m, b, 8 ans, par Naaqoos (GB) et Diamond Square [Dyhim Diamond (IRE)], 58 k, B. van Daltsen (C. *Soumillon*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 7) **1**
- Divine Light IRE**, f, b, 4 ans, par Kingman GB et Blue Angel IRE (Oratorio IRE), 54^{1/2} k (51 k), M. Coleman (M^{me} M. *Germain*), J. Reynier – (n° corde 6) **2**
- 678** ⁴ **Villa Royale**, f, gr, 5 ans, par Style Vendome et Royale Again [Fasliyev (USA)], 57^{1/2} k (56 k), ♂, R. Sorrentino (M^{me} A. *Molins*), S. Labate (s) – (n° corde 5) **3**
- Mikypheps GB**, h, b, 4 ans, par Swiss Spirit GB et Lady Vermeer GB (Dutch Art GB), 56 k (56^{1/2} k), ♂, P. Bivaud (F. *Foresi*), F. Foresi – (n° corde 4) **4**
- 806** ² **Sapiens**, m, b, 4 ans, par Lawman et Maria Gabriella (IRE) (Rock Of Gibraltar IRE), 60 k, J.C. Seroul (A. *Orani*), J. Reynier – (n° corde 2) **5**
- 957** **Scarface**, h, 4 ans, 60 k, Scuderia Micolo SNC (A. *Pouchin*), C. Boutin (s) – (n° corde 3) **6**
- 861** ² **Tawhiri**, h, 5 ans, 59 k, ♂, C. Guy (I. *Mendizabal*), S. Brogi – (n° corde 1) **7**

7 partants; 16 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 445 €

tête, 4 long, 2 long 1/2, 1 long, 6 long, tête.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires:

3037 € *Bakoel Koffie (Ire)*.

1485 € *Divine Light Ire*, prime non attribuée.

1113 € *Villa Royale*.

742 € *Mikypheps Gb*, prime non attribuée.

371 € *Sapiens*.

Primes aux éleveurs:

1369 € Berend Van Daltsen.

437 € S.C.E.A. Des Prairies, Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy.

255 € Ruskern Ltd, prime non attribuée.

127 € Manor Farm Stud, William Fox, prime non attribuée.

95 € Jean-Claude Seroul.

Temps total: 1'29"33"

Les Commissaires ont autorisé le hongre SCARFACE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La jument VILLA ROYALE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1187 ⁴²¹⁵ **PRIX DE CARRO** **1 500 m**
(Handicap de catégorie) (PSF)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 32 k.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Parcours n° Z3: Plat, Dist. 1 500 m env.

Référence: +27.

- 768** ⁵ **Il Maestoso**, m, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Boathouse (GB) (Dylan Thomas IRE), 58^{1/2} k, ♂, J. Piasco (C. *Soumillon*), C. Escuder – (n° corde 8) **1**
- 1000** ² **Dreamstep IRE**, f, b, 3 ans, par Exceed And Excel AUS et Danseuse De Reve IRE (Invincible Spirit IRE), 55 k, ♂, M^{me} E. Kennedy (A. *Orani*), J. Reynier – (n° corde 9) **2**
- 992** ³ **Olaf The Big One**, m, al, 3 ans, par Shamalgan et Oliandra FR (Lando GER), 58^{1/2} k, R. Sorrentino (M. *Grandin*), S. Labate (s) – (n° corde 6) **3**
- 854** ³ **Sleepy Suzy**, f, al, 3 ans, par Shamalgan et Salzburg GER (Zamindar USA), 58 k, N. Ricignuolo (A. *Crastus*), C. Escuder – (n° corde 7) **4**
- 768** ⁴ **Septante (IRE)**, f, b, 3 ans, par Morpheus GB et Stumpy (GB) (Lawman), 57^{1/2} k, ♂, M. Lagasse (S. *Ruis*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 5) **5**
- 812** ³ **Cryptoqueen GB**, f, 3 ans, 52^{1/2} k (51 k), M^{me} B. Friedlander (M^{me} M. *Velon*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2) **6**
- 809** ⁴ **Fortuna Imperatrix**, f, 3 ans, 55 k, ♂, M^{me} L. Baudouin (F. *Blondel*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 1) **7**
- 1000** ⁵ **Vanille Bleue**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, ♂, F. Boualem (M. *Forest*), F. Boualem – (n° corde 3) **8**
- 780** **Floating Mulligan**, h, 3 ans, 59 k, ♂, M^{me} de G. Gaillande (I. *Mendizabal*), D. Morisson (s) – (n° corde 4) **9**

9 partants; 15 eng.; 9 part def.

tête, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 2 long, 1 long, 4 long, 3 long, 2 long 1/2.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

6480 € *Il Maestoso*.

2592 € *Dreamstep Ire*, prime non attribuée.

1944 € *Olaf The Big One*.

1296 € *Sleepy Suzy*.

648 € *Septante (Ire)*.

Primes aux éleveurs:

2012 € Haras Des Evees, Daniel Cherdo, M^{me} Claudie Cherdo.

603 € Ecurie Normandie Pur Sang.

402 € Ecurie Normandie Pur Sang.

306 € Tullpark Limited, prime non attribuée.

131 € Gestut Zur Kuste Ag.

Temps total: 1'30"33"

Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey Tony PICCONE sur la pouliche FORTUNA IMPERATRIX par le jockey Franck BLONDEL.

La pouliche DREAMSTEP (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1188 ⁴²¹⁹	PRIX MELCHIOR ROUSSIER (Handicap divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve	2 600 m (PSF)
14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop		
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus .		
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)		
Parcours n° Z5: Plat, Dist. 2 600 m env.		
Référence: +33,5.		
910 ⁴	Prince Decalas , h, gr, 6 ans, par Tin Horse (IRE) et Lady Calas [Numerous (USA)], 55 ^{1/2} k, ♂, R. Frauciel (<i>M. Grandin</i>), P. Cottier – (n° corde 4)	1
949 ⁵	Galaxie Quest , h, b, 5 ans, par Toronado (IRE) et Galaxie Des Sables [Marchand De Sable (USA)], 58 k, ♂, M ^{me} AM. Roux (<i>G. Millet</i>), P. Cottier – (n° corde 3)	2
949 ¹	Victoria Bella , f, gr, 5 ans, par Doctor Dino et Genetiere (Ange Gabriel), 59 ^{1/2} k (58 k), G. Augustin (<i>M^{me} M. Velon</i>), N. Perret (s) – (n° corde 9)	3
949 ²	Dubai Empire , h, al, 7 ans, par Motivator GB et Cable Beach USA (Langfuhr CAN), 54 ^{1/2} k, ♂, T. Marechal (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 10)	4
910	Ficha Limpia , f, gr, 6 ans, par Tin Horse (IRE) et Udana (IRE) (Dubawi IRE), 51 k (52 k), ♂, J. Khalifa (<i>M. Forest</i>), P. Cottier – (n° corde 7)	5
1046	Miss Feya , f, 5 ans, 60 k, M ^{me} LL. Rohn-Pelvin (<i>I. Mendizabal</i>), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 2)	6
1007 ⁵	Alhseemah (GB) , f, 7 ans, 52 ^{1/2} k (50 k), ♂, JP. Folacci (<i>M^{me} M. Brunelli</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 5)	7
1017 ⁴	Mejaen , h, 10 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), P. Desplaces (<i>M^{me} K. Boedec</i>), C. Martinon – (n° corde 6)	8
969	Islandor , f, 9 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), P. Lhoste (<i>M^{me} D. Santiago</i>), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 1)	9
9 partants; 9 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 505 €		
2 long ½, 1 long ½, 2 long, ½ long, 1 long ½, 2 long ½, nez, ¾ long.		
7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€		
Primes aux propriétaires:		
2 835 € <i>Prince Decalas</i> .		
1 386 € <i>Galaxie Quest</i> .		
1 039 € <i>Victoria Bella</i> .		
567 € <i>Dubai Empire</i> .		
283 € <i>Ficha Limpia</i> .		
Primes aux éleveurs:		
1 278 € Ecurie Du Sud, Raymond Frauciel, Michel Nikitas.		
408 € Herve Barus, Georges Augustin.		
355 € Haras D'Haspel.		
255 € Haras Du Quesnay.		
127 € Suc. De Moratalla.		
<i>Temps total: 2'50"70"</i>		
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Patrice COTTIER par une amende de 60 euros pour couleurs de toque non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.		
Le hongre DUBAI EMPIRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		

1189 ⁴²¹⁸	PRIX CORDOBA (Handicap divisé) (Classe 3) Première épreuve	2 600 m (PSF)
18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop		
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus .		
La référence applicable dans ce Handicap sera +25.		
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)		
Parcours n° Z5: Plat, Dist. 2 600 m env.		
Référence: +25.		
762 ¹	Plontier , m, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Becbec (Slickly), 65 k, S. Pegza (<i>I. Mendizabal</i>), S. Brogi – (n° corde 6)	1
762 ²	Namaste , h, b, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Princesse Winkle [Rip Van Winkle (IRE)], 59 k, ♂, Ecurie Haras de Saint Vincent (<i>C. Soumillon</i>), C. Escuder – (n° corde 3)	2
762 ⁴	My Lenny , h, b, 7 ans, par Youmzain IRE et Clochette De Sou [Ajdayt (USA)], 62 k (60 ^{1/2} k), R. Bonaventure (<i>M^{me} M. Velon</i>), N. Perret (s) – (n° corde 1)	3
811 ¹	Bonfire Heart , h, b, 10 ans, par Falco USA et Arlecchina GER (Mtoto GB), 55 k, ♂, ME. Uzan (<i>M. Forest</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8)	4
956 ⁵	Diana (GER) , f, al, 4 ans, par Martinborough JPN et New Simardiére [Epervier Bleu (GB)], 58 k, ♂, C. Bartoletti (<i>A. Crastus</i>), P. Cottier – (n° corde 10)	5

968	Mad River , m, 7 ans, 61 ^{1/2} k (60 k), M ^{me} A. Sainjon (<i>M^{me} D. Santiago</i>), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 9)	6
909 ⁴	Golden Charlie , f, 4 ans, 52 k, ♂, JP. Folacci (<i>G. Legras</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 5)	7
762	Capable , f, 5 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin (<i>M^{me} A. Molins</i>), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 7)	8
764 ⁴	Bowling Green , h, 11 ans, 52 k (52 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} N. Carrie-Eychehenne (<i>A. Orani</i>), F. Foresi – (n° corde 4)	9
880 ⁴	Milltop , h, 6 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, T. Kereffoff (<i>M. Grandin</i>), S. Labate (s) – (n° corde 2)	10
1018 ²	Le Pin , h, 9 ans, 57 k, ♂, P. Filippi (<i>S. Ruis</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 11)	–
11 partants; 23 eng.; 2 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 1 065 €		
Eng. Sup.: <i>Namaste, Le Pin</i>		
½ long, encolure, 2 long ½, 2 long ½, tête, 2 long ½, 2 long ½, 1 long, 1 long ½.		
9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€		
Primes aux propriétaires:		
3 645 € <i>Plontier</i> .		
1 782 € <i>Namaste</i> .		
1 093 € <i>My Lenny</i> .		
729 € <i>Bonfire Heart</i> .		
445 € <i>Diana</i> .		
Primes aux éleveurs:		
1 643 € Thousand Dreams, Ecurie Olivier Piraud, Patrick Guigand.		
699 € Ecurie Haras De Saint Vincent.		
493 € Robert Bonaventure.		
328 € Alexandre Pereira.		
174 € Pierre-Hubert Champion.		
<i>Temps total: 2'50"96"</i>		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Mickael FOREST (BONFIRE HEART) arrivé 4 ^e et Delphine SANTIAGO (MAD RIVER) arrivé 6 ^e , en leurs explications, ont adressé des observations à ce dernier pour avoir laissé entrer en contact à deux reprises le hongre MAD RIVER dans la ligne des tribunes à un tour de l'arrivée et contrarié la progression du hongre BONFIRE HEART, l'incident constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Delphine SANTIAGO (MAD RIVER) arrivé 6 ^e et Ioritz MENDIZABAL (PLONTIER) arrivé 1 ^{er} , en leurs explications, ont adressé des observations à ce dernier pour avoir laissé entrer en contact le cheval PLONTIER à la sortie du tournant des tribunes, à un tour de l'arrivée, et contrarié la progression du hongre MAD RIVER, l'incident constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.		
Le cheval PLONTIER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		

1190 ⁴²²⁰	PRIX DE SUGITON (Handicap de catégorie) (Classe 4)	1 500 m (PSF)
12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop		
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus .		
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k.		
Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)		
Parcours n° Z3: Plat, Dist. 1 500 m env.		
Référence: +35.		
808	Khivala IRE , f, al, 5 ans, par Dragon Pulse IRE et Arabela IRE (Medicean GB), 60 k, M ^{me} F. Bianchi (<i>C. Soumillon</i>), R. Chotard – (n° corde 10)	1
808 ¹	Makalia (IRE) , f, b, 6 ans, par Makfi GB et Izalia [Iron Mask (USA)], 56 ^{1/2} k, ♂, F. Boualem (<i>S. Ruis</i>), F. Boualem – (n° corde 3)	2
1066	La Fibre , h, b, 8 ans, par Whipper USA et Eva Kant GB (Medicean GB), 59 ^{1/2} k (57 k), ♂, P. Desplaces (<i>M^{me} K. Boedec</i>), C. Martinon – (n° corde 4)	3
905 ⁴	Empiric (GB) , h, b, 9 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Sierra Slew GB (Fantastic Light USA), 59 k, ♂, E. Bernhardt (<i>G. Millet</i>), E. Bernhardt – (n° corde 8)	4
1088	Ribot Dream (IRE) , h, b, 9 ans, par Dream Ahead USA et Halong Bay [Montjeu (IRE)], 58 k, ♂, C. Boutin (s) (<i>A. Pouchin</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 2)	5
856	Charlinetta , f, 4 ans, 58 k, ♂, J. Piasco (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 12)	6
761	Bissin , h, 8 ans, 51 k (52 k), ♂, L. Boualam (<i>G. Legras</i>), L. Boualam – (n° corde 6)	7
379	Gugus Des Brieres , h, 7 ans, 59 k, ♂, Europeanstayers. Com (<i>J. Havlik</i>), M. Geisler – (n° corde 14)	8
1002 ⁴	Eleven O Two , f, 6 ans, 51 k (50 k), ♂, L. Boualam (<i>M^{me} M. Germain</i>), L. Boualam – (n° corde 9)	9
993	Explorar , h, 5 ans, 60 k, ♂, P. Faucampre (<i>M. Grandin</i>), S. Labate (s) – (n° corde 7)	10

808 ⁴ **Thousand Dreams**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, ♂ p, M^{me} C. Beaunez (*F. Blonde*), C. Escuder – (n° corde 1) –
Green Lantern, h, 4 ans, 59^{1/2} k (57 k), p, M^{me} MC. Lacaille (*M^{me} M. Brunelli*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 5) –
 12 partants; 24 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 682 €
 Certif. vétérinaire: *Kenzoki*
 Sans motif: *Bonusdargent*
 Chev. retir.: *Night Of The Opera (IRE)*
 1 long, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 3/4 long, 1 long, 2 long 1/2, 3 long, 5 long.
 6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€
 Primes aux propriétaires:
 2970€ *Khivala Ire*, prime non attribuée.
 972€ *Makalia (Ire)*.
 729€ *La Fibre*.
 486€ *Empiric (Gb)*.
 243€ *Ribot Dream (Ire)*.
 Primes aux éleveurs:
 510€ M^{me} Eithne Hamilton, prime non attribuée.
 438€ Jean-Claude Seroul.
 328€ Charles Barel.
 219€ Petra Bloodstock Agency Ltd.
 109€ Deln Ltd, Clement (S).

Temps total: 1'30"82"

Le hongre BONUSDARGENT et le cheval KENZOKI ont été déclarés non partants pour raisons vétérinaires.

Suite à une erreur de retranscription sur le programme officiel des courses, les Commissaires ont autorisé la jument KHIIVALA (IRE) à entrer en stalle parmi les derniers.

La jument KHIIVALA (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CHANTILLY

0002 110

mercredi 20 avril 2022

Terrain BON

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING –
 Gérald SAUQUE – Tony CLOUT

1191 ³⁵¹ **PRIX SIGY** **1 100 m**
 (Groupe III)

80000 € (40000, 16000, 12000, 8000, 4000)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**. Poids: **57 k**. Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus, gagné un Groupe III porteront 1 k.; un Groupe II, 2 k.; un Groupe I, 3 k.

Versement à la poule des propriétaires: 830 à l'engagement le 30 mars ou 1.600 à l'engagement le 12 avril ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 16 avril.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° K4: Plat, Dist. 1 100 m env.

942 ² **Miramar (GB)**, f, b, 3 ans, par Profitable IRE et Via Lattea IRE (Teofilo IRE), 55^{1/2} k, p, S. Assous (*R. Thomas*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 10) **1**
Caturra IRE, m, b, 3 ans, par Mehmas IRE et Shoshoni Wind GB (Sleeping Indian GB), 59 k, SBM. Alqassimi (*A.E. Kirby*), CG. Cox – (n° corde 11) **2**
942 ¹ **Le Cadeau (GB)**, m, b, 3 ans, par Dabirsim et Lady Frances GB (Exceed And Excel AUS), 57 k, M^{me} J. Cygler (*O. Peslier*), HA. Pantall – (n° corde 3) **3**
686 ¹ **Feel Your Power**, m, b, f, 3 ans, par Captain Marvelous IRE et Flame Of Fame [Shakespearean (IRE)], 57 k, G. Kern (*M. Barzalona*), HA. Pantall – (n° corde 9) **4**
942 ⁶ **Josejosphine**, f, al, 3 ans, par Soul City IRE et Royalrique [Enrique (GB)], 55^{1/2} k, Ch. Plisson (s) (*Y. Roussel*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 5) **5**
979 **Kingentleman (GB)**, m, 3 ans, 57 k, G. Parente (*M. Guyon*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 4) **6**
891 ² **Montussan**, f, 3 ans, 55^{1/2} k, SARL Jedburgh Stud (*T. Piccone*), de P. Chevigny – (n° corde 6) **7**
Guided IRE, f, 3 ans, 55^{1/2} k, Nick Bradley R. 1/ Mme Burke (*C. Demuro*), KR. Burke – (n° corde 1) **8**
Attagir GB, f, 3 ans, 55^{1/2} k (56 k), Clipper Logistics (*de A. Vries*), KR. Burke – (n° corde 7) **9**
Best Flying, f, 3 ans, 55^{1/2} k, Stall Ad Episas (*C. Soumillon*), A. Suborics – (n° corde 8) **10**
376 **Oxiana**, f, 3 ans, 55^{1/2} k, G. Parente (*A. Roussel*), P. Sogorb – (n° corde 2) **-**

11 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 2608 €

Eng. Sup.: *Le Cadeau (GB)*

3/4 long, tête, 1 long, 1 long 1/2, tête, 3/4 long, courte encolure, 1/2 long, 1 long 1/2.

40000€ – 16000€ – 12000€ – 8000€ – 4000€

Primes aux propriétaires:

28800€ *Miramar (Gb)*.

11520€ *Caturra Ire*, prime non attribuée.

8640€ *Le Cadeau (Gb)*.

5760€ *Feel Your Power*.

2880€ *Josejosphine*.

Primes aux éleveurs:

5848€ *Noir Et Or Elevage S.A.*

1788€ *Georg Kern*.

1754€ *Philip Rolls*.

1360€ *Tallyho Stud*, prime non attribuée.

894€ *Christophe Plisson*, M^{me} Nathalie Viot, M^{me} Lucie Plisson, Kevin Plisson.

Temps total: 1'22"15"

1192 ³⁵⁴ **PRIX DE LA PORTE SAINT-DENIS** **1 900 m**
 (Handicap) **(PSF)**

30000 € (15000, 6000, 4500, 3000, 1500)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° Z5: Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence: +20.

484 ² **Simca Mille (IRE)**, m, al, 3 ans, par Tamayuz GB et Swertia (GB) (Pivotal GB), 57^{1/2} k, S. Wattel (s) (*M. Delalande*), S. Wattel (s) – (n° corde 6) **1**
893 ⁴ **Lou Man**, m, al, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Betty Lou GER (Dai Jin GB), 54 k, O. Post (*M. Guyon*), S. Wattel (s) – (n° corde 10) **2**
791 ² **Instantane**, h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Instant USA (Gone West USA), 54^{1/2} k, p, Ecurie La Vallee Martigny EARL (*S. Ruis*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) **3**
857 ¹ **Pieter De Hooch**, m, al, 3 ans, par Ectot (GB) et Uryale (Kendor), 55 k, B^{on} de Ed. Rothschild (*A. Madamet*), A. Fabre (s) – (n° corde 5) **4**
872 ³ **Bird Out GB**, f, b, 3 ans, par Outstrip GB et Natural Choice GB (Teofilo IRE), 56 k, Δ, Chris Stefan Racing (*M^{me} M. Eon*), A. Fouassier – (n° corde 9) **5**
872 **Tosny GB**, h, 3 ans, 51 k, φ p, M^{me} D. Andre (*M^{me} D. Santiago*), F. Dehez – (n° corde 7) **6**
The Footman, m, 3 ans, 53^{1/2} k, p, G. Hernon (s) (*B. Marie*), G. Hernon (s) – (n° corde 2) **7**
671 **Joomana**, f, 3 ans, 58^{1/2} k, Cheik ABK. Al Thani (*O. Peslier*), HA. Pantall – (n° corde 1) **8**
896 ⁷ **Anthorus**, m, 3 ans, 60 k, HA. Pantall (*C. Demuro*), HA. Pantall – (n° corde 8) **9**
907 **Shinkansen**, h, 3 ans, 54 k, JL. Marriott (*T. Trullier*), AN. Hollinshead – (n° corde 4) **10**
496 ⁷ **So Reliable**, h, 3 ans, 57 k, φ, M^{me} JP. Reverseau (*C. Soumillon*), P. Sogorb – (n° corde 14) **-**
884 **Waldspringer**, m, 3 ans, 51 k, p, Avatara S.A. (*A. Crastus*), A. Suborics – (n° corde 12) **-**
733 ³ **Tafser**, f, 3 ans, 57 k, φ p, M Horse Racing (*A. Lemaitre*), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 11) **-**
893 ³ **Media Nox**, f, 3 ans, 54 k, Le Haras de La Gousserie (*M. Barzalona*), R. Chotard – (n° corde 13) **-**

14 partants; 31 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 2133 €

Eng. Sup.: *The Footman*

1 long, courte tête, 1 long 3/4, tête, 1/2 long, courte encolure, 1 long 3/4, 2 long, tête.

15000€ – 6000€ – 4500€ – 3000€ – 1500€

Primes aux propriétaires:

10800€ *Simca Mille (Ire)*.

4320€ *Lou Man*.

3240€ *Instantane*.

2160€ *Pieter De Hooch*.

1080€ *Bird Out Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

2193€ *Haras De La Perelle*.

1341€ *Oliver Post*.

1006€ *Ecurie La Vallee Martigny Earl*.

670€ *Sc Ecurie De Maetry*.

127€ *Natural Choice Partnership*, prime non attribuée.

Temps total: 1'58"39"

1193 ³⁵³ **PRIX DU POTAGER DES PRINCES** **1 200 m**
 (Handicap)

30000 € (15000, 6000, 4500, 3000, 1500)

 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° M4: Plat, Dist. 1 200 m env.

Référence: +20,5.

- 869** **Gordon Break**, h, b, 3 ans, par Goken et Karbayouna (Kouroun), 57 k, ♂, Ecurie TLV (*M. Guyon*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 2) **1**
- 869** ² **Regalien**, m, b, 3 ans, par Goken et Strands Of Silk IRE (Kodiac GB), 57^{1/2} k, Passion & Dream (*G. Benoist*), Y. Barberot (s) – (n° corde 17) **2**
- 941** ² **Winnan**, f, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Just Win [Mamool (IRE)], 54 k, N. Caullery (*A. Pouchin*), N. Caullery – (n° corde 16) **3**
- 941** ⁴ **Space Force**, h, gr, 3 ans, par Gutaifan IRE et Chinese Rose IRE (Invincible Spirit IRE), 53^{1/2} k (54 k), ♂♂, Ecurie Meiohas (*H. Besnier*), M. Baratti (s) – (n° corde 18) **4**
- 943** **No Time To Wait**, h, b, f, 3 ans, par Dabirsim et L'Amethyste (GB) (Dubawi IRE), 55^{1/2} k, ♂, Ecurie JML Racing (*R. Thomas*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 15) **5**
- 43** **Isca IRE**, f, 3 ans, 53 k, S. Sangster (*T. Trullier*), N. Clement (s) – (n° corde 1) **6**
- 869** ³ **Fleur De Baileys**, f, 3 ans, 55 k, G.R. Bailey Ltd (*H. Journiac*), G. Hernon (s) – (n° corde 8) **7**
- Jazzy Wood**, h, 3 ans, 54 k, ♂♂, R. Hamon (*B. Marie*), G. Pannier – (n° corde 14) **8**
- 869** **Kendra**, f, 3 ans, 53 k, M^{me} C. Barande Barbe (*M^{me} F. Valle Skar*), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 13) **9**
- 559** ⁶ **Lyriscus IRE**, m, 3 ans, 59 k, ♂, ATRacing SRL (*C. Soumillon*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 5) **10**
- 1000** ¹ **Amazon Prince IRE**, h, 3 ans, 53 k, M^{me} J. Burger (*E. Hardouin*), N. Caullery – (n° corde 10) **–**
- 869** ⁴ **Massa Chop**, h, 3 ans, 57^{1/2} k, ♂♂, A. Chopard (*M. Barzalona*), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 6) **–**
- 76** ⁴ **Astella (GER)**, f, 3 ans, 59 k, Domaine de La Cornilliere (*S. Pasquier*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 4) **–**
- Black Lives Matter**, h, 3 ans, 59 k, Pat. Barbe (*M^{me} L. Grosso*), S. Kobayashi (s) – (n° corde 9) **–**
- Dieppe**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ♂, G. Augustin-Normand (*C. Guitraud*), Y. Barberot (s) – (n° corde 12) **–**
- 891** **Yankee Dream IRE**, h, 3 ans, 57^{1/2} k, ♂, M^{me} S. Davis (*A. Lemaitre*), E. O'Neill (s) – (n° corde 3) **–**
- Feelin Lucky**, f, 3 ans, 51 k, ♂, Ecurie Jaeckin (*A. Crastus*), P&F. Adda & Renaud (s) – (n° corde 7) **–**
- 891** **Aint Misbehaving IRE**, h, 3 ans, 56^{1/2} k, ♂, M^{me} T. Marnane (*C. Lecoeuvre*), F. Guyader (s) – (n° corde 11) **–**

18 partants; 31 eng.; 2 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 2865 €

 Eng. Sup.: *Winnan, Amazon Prince IRE*

 Chev. élim.: *Tullius Cicero, Obdurate GB*

courte encolure, encolure, 1 long, 2 long, encolure, nez, 1 long ½, nez, ½ long.

15000€ – 6000€ – 4500€ – 3000€ – 1500€

Primes aux propriétaires:

 10800 € *Gordon Break*.

 4320 € *Regalien*.

 3240 € *Winnan*.

 2160 € *Space Force*.

 1080 € *No Time To Wait*.

Primes aux éleveurs:

 3354 € *Pierre Lamy*.

 1341 € *Christophe Jouandou*.

 1006 € *Haras Du Logis Saint Germain, Jeremy Para*.

 438 € *S.C.E.A. Elevage D'Yllome*.

 335 € *Ecurie Ades Hazan, Plasman-Pvp Racing*.

Temps total: 1'9"35'''

1194 ³⁵⁵ **PRIX DE ROISSY** **1 200 m**
 (Handicap divisé)

(Classe 2)

Première épreuve

30000 € (15000, 6000, 4500, 3000, 1500)

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les priorités ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° M4: Plat, Dist. 1 200 m env.

Référence: +20.

- 944** ¹ **Clever Candy GB**, f, b, 5 ans, par Intello (GER) et True Course GB (Dubawi IRE), 55 k, Stall Winterhude (*G. Mosse*), S. Smrczek – (n° corde 8) **1**
- 512** **Fayathaun IRE**, m, b, 4 ans, par Mehmas IRE et Beauty Of The Sea GB (Elusive Quality USA), 62 k, ♂, Ecurie Delloye (*O. Peslier*), G. Bietolini – (n° corde 3) **2**
- 1037** **King Robbe**, h, b, 5 ans, par Zanzibari USA et Hatikva (GB) (Hawk Wing USA), 56 k, ♂, B. Dutruel (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 15) **3**
- 864** ⁶ **Be Ahead GB**, f, b, 5 ans, par Dream Ahead USA et High Spice USA (Songandaprayar USA), 57^{1/2} k, G. Augustin-Normand (*I. Mendizabal*), Fr. Monfort (s) – (n° corde 6) **4**
- Shake Me Handy GB**, h, gr, 7 ans, par Eastern Anthem IRE et Cloridja (GB) (Indian Ridge IRE), 54^{1/2} k, ♂, D. Bond (*A. Lemaitre*), S. Cerulis – (n° corde 13) **5**
- 894** ² **Donna Anna**, f, 4 ans, 58 k, A. Pereira (*M. Guyon*), HA. Pantall – (n° corde 11) **6**
- 864** **Madouss**, f, 4 ans, 57 k, ♂♂, P. Madar (*R. Thomas*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 16) **7**
- 864** **Hy Dream**, f, 4 ans, 55 k, ♂, Ecurie Tygaly (*E. Hardouin*), M. Brasme (s) – (n° corde 18) **8**
- 627** **Glory Of Rome GB**, m, 4 ans, 54 k, ♂, P.J. Smith (*F. Lefebvre*), M^{me} C. O'Halloran – (n° corde 4) **9**
- 512** ³ **Acclam**, m, 4 ans, 54 k, P. Piery (*C. Demuro*), HA. Pantall – (n° corde 12) **10**
- Noordhout**, f, 7 ans, 53^{1/2} k, Seffen Sports (*T. Trullier*), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 7) **–**
- 495** **Transcendental**, f, 4 ans, 59^{1/2} k, ♂, Flaxman Stables Ireland Ltd (*S. Pasquier*), P. Sogorb – (n° corde 2) **–**
- 864** ⁴ **Kilfrush Memories**, h, 6 ans, 62 k, S. Vidal (*C. Soumillon*), F. Chappet – (n° corde 9) **–**
- 343** ⁶ **Ente (IRE)**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, ♂♂, S. Molks (*A. Pouchin*), M. Rulec (s) – (n° corde 17) **–**
- 871** ⁵ **Drogo**, h, 4 ans, 53 k, ♂, M^{me} N. Giovannelli (*L. Boisseau*), M^{me} V. Dissaux – (n° corde 5) **–**
- 864** ⁵ **Pile Ou Face**, h, 4 ans, 57 k, ♂, M^{me} J. Cygler (*A. Madamet*), HA. Pantall – (n° corde 14) **–**
- 894** **Trust Ahead IRE**, m, 6 ans, 54^{1/2} k, Stall Maybe (*A. Crastus*), A. Suborics – (n° corde 10) **–**
- Two Weeks GB**, f, 7 ans, 53^{1/2} k, ♂♂, M^{me} C. Artu (*M^{me} AF. Belmere*), JY. Artu (s) – (n° corde 1) **–**

18 partants; 44 eng.; 2 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 2507 €

 Eng. Sup.: *Madouss*

 Chev. élim.: *Ghayadh GB, Be Like Me IRE*

courte tête, courte encolure, 1 long, ½ long, tête, encolure, courte encolure, tête, courte encolure.

15000€ – 6000€ – 4500€ – 3000€ – 1500€

Primes aux propriétaires:

 7425 € *Clever Candy Gb*, prime non attribuée.

 2970 € *Fayathaun Ire*, prime non attribuée.

 2227 € *King Robbe*.

 1485 € *Be Ahead Gb*, prime non attribuée.

 607 € *Shake Me Handy Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

 1275 € *Oliver S. Tait, M^{me} Oliver S. Tait*, prime non attribuée.

 874 € *Boutin (S), Jean-Pierre Vanden Heede*.

 510 € *G. H. S Bloodstock, Tallyho Stud*, prime non attribuée.

 255 € *Khalifa Dasmal*, prime non attribuée.

 127 € *Withyslade*, prime non attribuée.

Temps total: 1'9"30'''

1195 ³⁵⁶ **PRIX DU BOURGET** **1 200 m**
 (Handicap divisé)

(Classe 3)

Deuxième épreuve

21000 € (10500, 4200, 3150, 2100, 1050)

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les priorités ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° M4: Plat, Dist. 1 200 m env.

Référence: +27.

- 974** ² **Louve Dream (IRE)**, h, b, 6 ans, par Oasis Dream GB et Louve Nationale (IRE) (Galileo IRE), 58 k, Stal Scheveningen (*O. Peslier*), JH. Smith – (n° corde 16) **1**
- 871** ² **Katucha**, f, n.p., 4 ans, par Elusive City USA et Kourkie [Country Reel (USA)], 57 k, V. Beguigne (*M. Barzalona*), JM. Beguigne – (n° corde 17) **2**
- 1042** **Magic Sword**, h, b, 4 ans, par Goken et Makisarde [Xaar (GB)], 58 k, Stal Vie en Rose (*P. Bazire*), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 18) **3**

944	Casive , f, b, 6 ans, par Evasive GB et Colca (IRE) (Desert Style IRE), 57 ^{1/2} k (56 k), ♂, Ecurie Avant-Garde (M ^{me} M. Michel), M ^{me} R. Bouckhuys – (n° corde 13)	4	
895	On The Sea GB , h, b, 8 ans, par Oasis Dream GB et Quenched GB (Dansili GB), 59 k, C. Bodin (C. Soumillon), N. Caullery – (n° corde 15)	5	
1049	Inviolable Spirit IRE , h, b, 7 ans, par Zebedee GB et Mediska GB (Medicean GB), 51 ^{1/2} k (52 k), M ^{me} D. de Wulf (A. Pouchin), M ^{me} D. de Wulf – (n° corde 8)	5	
871	George The Prince , m, 8 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} C. Stephenson (M ^{me} C. Pacaut), G. Doleuze – (n° corde 11)	7	
871	⁴ Cadorino Des Place , h, 7 ans, 59 ^{1/2} k, E. Decoster (E. Hardouin), C. Fey (s) – (n° corde 1)	8	
	Taycan , h, 4 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, Rennstall Sun-Planet (de A. Vries), JP. Carvalho – (n° corde 5)	9	
944	Aclou , h, 4 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), F. Alloncle (M ^{me} A. Duporte), F. Alloncle – (n° corde 3)	10	
871	³ Glicourt , h, 8 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), ♂, D. Fernandez-Ortega (M ^{me} F. Valle Skar), M. Boutin (s) – (n° corde 7)	–	
441	Carlina , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k, J. Hofer (M. Guyon), M. Rulec (s) – (n° corde 12)	–	
1042	⁶ Big Freeze , h, 4 ans, 59 ^{1/2} k (58 k), H. Boutin (H. Boutin), M. Boutin (s) – (n° corde 14)	–	
871	Le Chat Botte , h, 4 ans, 52 ^{1/2} k (51 k), M. Asseray (M ^{me} M. Velon), Rob. Collet (s) – (n° corde 6)	–	
	Cotubanama GB , f, 6 ans, 54 ^{1/2} k, ♂, M. Steeland (S. Breux), BV van den Troost – (n° corde 4)	–	
	15 partants ; 18 eng. ; 18 part def. – Total des entrées : 1 245 €		
	Sans motif : <i>What A Hullabaloo (IRE)</i>		
	courte encolure, 1 long ½, tête, tête, dead-heat, ½ long, tête, encolure, encolure.		
	10 500€ – 4 200€ – 3 150€ – 2 100€ – 525€ – 525€		
	Primes aux propriétaires :		
	4 252 € <i>Louve Dream (Ire)</i> .		
	2 079 € <i>Katucha</i> .		
	1 559 € <i>Magic Sword</i> .		
	850 € <i>Casive</i> .		
	212 € <i>On The Sea Gb</i> , prime non attribuée.		
	212 € <i>Inviolable Spirit Ire</i> , prime non attribuée.		
	Primes aux éleveurs :		
	1 253 € <i>Dayton Investments Ltd.</i>		
	918 € M ^{me} Josseline Hulin, Jerome Hulin.		
	816 € Pierre Lamy, Earl Touchstone.		
	383 € Jean-Claude Seroul.		
	44 € Juddmonte Farms Ireland Ltd, Tally Ho Farms, prime non attribuée.		
	Temps total : 1'9"66"		
1196	³⁵² PRIX DE CHAMPLATREUX 2 400 m (Classe 2)		
	28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)		
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou été classés 2 ^e ou 3 ^e d'une Listed. Poids : 57 k.		
	Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).		
	Parcours n° B1 : Plat, Dist. 2 400 m env.		
558	⁵ Sober , m, b, 3 ans, par Camelot GB et Burma Sea [Lope De Vega (IRE)], 57 k, Wertheimer & Frere (M. Guyon), A. Fabre (s) – (n° corde 4)	1	
799	¹ Demarcay GB , m, b, 3 ans, par Postponed IRE et Europium GB (Frankel GB), 57 k, Suc. K. Abdullah (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 7)	2	
783	¹ Zarak The Brave , m, b, 3 ans, par Zarak et Tempo Royale [Boris De Deauville (IRE)], 57 k, Suc. M. Bryant (M. Barzalona), S. Wattel (s) – (n° corde 5)	3	
890	¹ That'S My Power , m, al, 3 ans, par Almanzor et Train Time GB (Rail Link GB), 57 k, G. Kern (C. Demuro), HA. Pantall – (n° corde 3)	4	
558	³ Soldanelle (IRE) , f, b, 3 ans, par Siyouni et Fleur De Cactus IRE [Montjeu (IRE)], 55 ^{1/2} k, M ^{me} M. Goodbody (A. Lemaitre), S. Cerulis – (n° corde 1)	5	
733	⁴ Eliano GER , m, b, 3 ans, par Amaron GB et Eibe IRE (Black Sam Bellamy IRE), 57 k, ♂, M ^{me} L. Bietolini (S. Pasquier), G. Bietolini – (n° corde 2)	6	
	6 partants ; 11 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 850 €		
	Sans motif : <i>Flatten The Curve</i>		
	encolure, ½ long, 8 long, 1 long ¾, 5 long ½.		
	14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€		
	Primes aux propriétaires :		
	10 080 € <i>Sober</i> .		
	3 830 € <i>Demarcay Gb</i> , prime non attribuée.		
	2 822 € <i>Zarak The Brave</i> .		
	1 612 € <i>That'S My Power</i> .		
	806 € <i>Soldanelle (Ire)</i> .		
	604 € <i>Eliano Ger</i> , prime non attribuée.		
	Primes aux éleveurs :		
	2 046 € <i>Wertheimer & Frere</i> .		
	876 € <i>Suc. Magalen Bryant</i> .		
	500 € <i>Georg Kern</i> .		
	452 € <i>Juddmonte Farms Ltd</i> , prime non attribuée.		
	250 € <i>Al Shahania Stud</i> .		
	71 € <i>Thilo Sebastian Seyb</i> , prime non attribuée.		
	Temps total : 2'30"49"		
1197	³⁵⁷ PRIX DU CHEMIN DE LA CARTOUCHE 2 200 m (Handicap de catégorie divisé) (Classe 3) Première épreuve		
	21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050)		
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.		
	Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 28 k.		
	Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).		
	Parcours n° C1 : Plat, Dist. 2 200 m env.		
	Référence : +32.		
776	Calaconta , f, b, 7 ans, par Muhtathir GB et Triki Miki [Della Francesca (USA)], 60 k, S. Dehez (s) (S. Pasquier), S. Dehez (s) – (n° corde 4)	1	
990	⁴ Puff Dakota , h, b, 6 ans, par Makfi GB et Atlantic Festival USA (Theatrical IRE), 56 k, ♂, M ^{me} C. Auvray (T. Trullier), M ^{me} C. Auvray – (n° corde 1)	2	
880	⁵ Oser IRE , f, gr, 5 ans, par Outstrip GB et Rancho Montoya IRE (High Chaparral IRE), 57 ^{1/2} k (56 k), ♂, O. Ortman (M ^{me} F. Valle Skar), M ^{me} C. Alesi – (n° corde 5)	3	
	Coral Boy , h, al, 6 ans, par Lord Of England GER et Miss Coral GER (Big Shuffle USA), 58 ^{1/2} k, MP. Reichstein (M. Barzalona), M. Nigge (s) – (n° corde 15)	4	
1113	Tarcenay (IRE) , h, b, 7 ans, par Slickly et Kikinda [Daliapour (IRE)], 59 k (57 ^{1/2} k), ♂, P. Desplaces (M ^{me} D. Santiago), C. Martinon – (n° corde 12)	5	
784	Semillante , f, 5 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), M ^{me} N. Vasutek-Zinck (M ^{me} A. Molins), M ^{me} N. Vasutek-Zinck – (n° corde 9)	6	
920	⁴ Jeu Celebre (IRE) , h, 8 ans, 58 ^{1/2} k, ♂, JP. Sauvage (B. Marie), JP. Sauvage – (n° corde 2)	7	
488	Go Fast IRE , h, 8 ans, 59 ^{1/2} k, ♂, C. Bodin (C. Soumillon), N. Caullery – (n° corde 13)	8	
990	Maestro Chop , h, 5 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, C. Dolle (T. Piccone), M. Aubry – (n° corde 6)	9	
933	² Croc , h, 8 ans, 57 k, ♂, J. Planque (s) (S. Planque), J. Planque (s) – (n° corde 8)	10	
722	Hexis (IRE) , m, 8 ans, 59 ^{1/2} k, ♂, D. Dumoulin (T. Speicher), R. Le Gal – (n° corde 10)	–	
722	Midgrey (IRE) , f, 7 ans, 57 ^{1/2} k, ♂, D. Yessad (A. Crastus), FX. Belvisi – (n° corde 3)	–	
920	Livoye , h, 9 ans, 57 k, P. van der Zaag (M. Nobili), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 14)	–	
	Shawbak , h, 5 ans, 54 ^{1/2} k, M ^{me} H. Mennessier (R. Mangione), M ^{me} H. Mennessier – (n° corde 7)	–	
793	² Federspieler , h, 6 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), D. Kruse (M ^{me} M. Velon), M ^{me} C. Whitfield – (n° corde 11)	–	
920	American Lily , f, 5 ans, 59 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} C. Auvray (L. Boisseau), M ^{me} C. Auvray – (n° corde 16)	–	
	16 partants ; 42 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 326 €		
	2 long ½, 1 long, nez, ¾ long, courte tête, courte encolure, nez, courte tête.		
	10 500€ – 4 200€ – 3 150€ – 2 100€ – 1 050€		
	Primes aux propriétaires :		
	4 252 € <i>Calaconta</i> .		
	1 701 € <i>Puff Dakota</i> .		
	1 559 € <i>Oser Ire</i> , prime non attribuée.		
	850 € <i>Coral Boy</i> .		
	425 € <i>Tarcenay (Ire)</i> .		
	Primes aux éleveurs :		
	1 917 € <i>Alain Haddad</i> .		
	767 € <i>S.C.E.A. Haras De Manneville</i> .		
	267 € <i>Thomas Hassett</i> , prime non attribuée.		
	250 € <i>Ecurie Normandie Pur Sang</i> .		
	191 € <i>Patrick Chedeville</i> .		
	Temps total : 2'18"67"		

1198 ³⁵⁸ **PRIX DU CHEMIN DES POISSONNIERS** **2 200 m**

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Deuxième épreuve

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicap aura attribué une valeur inférieure ou égale à 28 k.**

Prime Propriétaire: 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus).

Parcours n° C1 : Plat, Dist. 2 200 m env.

Référence: +37,5.

804	Soho Vicky (IRE) , f, b, 6 ans, par Motivator GB et Soho Star GB (Smarty Jones USA), 59 ^{1/2} k, D. Dumoulin (<i>L. Boisseau</i>), R. Le Gal – (n° corde 9)	1
784	Minnehaha , f, b, 7 ans, par Poet'S Voice GB et Sosquaw [Numerous (USA)], 57 k (55 ^{1/2} k), p, A. Schouteet (<i>M^{me} A. Nicco</i>), A. Schouteet – (n° corde 8)	2
1073	Fee Historique , f, al, 5 ans, par Lucayan et Xachusa [Xaar (GB)], 52 ^{1/2} k, ♂ p, JJ. Boutin (<i>B. Marie</i>), JJ. Boutin – (n° corde 14)	3
	Grace Of Cliffs , f, b, 6 ans, par Canford Cliffs IRE et Grace Of Dubai [Dubai Destination (USA)], 59 k, Seffen Sports (<i>M. Nobili</i>), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 10)	4
994	Beleave You , h, b, 7 ans, par Tin Horse (IRE) et Jolie Et Belle [Oratorio (IRE)], 57 ^{1/2} k, ♂ p, E. Gueneau (<i>A. Crastus</i>), P&F. Adda & Renault (s) – (n° corde 11)	5
723	Aborigene , h, 6 ans, 52 ^{1/2} k, ♂ p, M ^{me} P. Descargues (<i>T. Trullier</i>), V. Devillars – (n° corde 3)	6
641	Orpanama Davis , f, 5 ans, 56 k, ♂, M ^{me} N. Vandenebee (<i>I. Mendizabal</i>), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 2)	7
787	Blue Link , m, 7 ans, 57 ^{1/2} k (56 k), Buyl/de Clercq (<i>A. Mackay</i>), Buyl/de Clercq – (n° corde 5)	8
1102	Senepark , h, 8 ans, 58 ^{1/2} k, JPH Racing (<i>A. Madamet</i>), A. Dubreuil – (n° corde 12)	9
1073	Never Without You , h, 8 ans, 52 ^{1/2} k (53 k), T. Huck (<i>S. Ruis</i>), P. Capelle – (n° corde 4)	10
	Peakly Blynder , h, 7 ans, 59 k (56 ^{1/2} k), Renstal Floryn (<i>M^{me} S. Tison</i>), A. Floryn – (n° corde 6)	–
804	Tinalik Sun , f, 5 ans, 52 ^{1/2} k (51 ^{1/2} k), M. Mailler (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), M. Mailler – (n° corde 13)	–
474	Rey Fionn , h, 6 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} V. Jud-Frei (<i>E. Verhestraeten</i>), E. Thueux – (n° corde 7)	–
933	Namar IRE , f, 7 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), M ^{me} C. Gryson (<i>M^{me} L. Bails</i>), M ^{me} C. Gryson – (n° corde 1)	–
1084	Kongastet , h, 5 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), ♂, P. Desplaces (<i>M^{me} D. Santiago</i>), C. Martinon – (n° corde 15)	–

15 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 15 part def. – Total des entrées: 855 €
Eng. Sup.: *Senepark*

¾ long, tête, 1 long ½, courte tête, ½ long, courte tête, 1 long ¼, tête, encolure.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

3847 € *Soho Vicky (Ire)*.1539 € *Minnehaha*.1410 € *Fee Historique*.769 € *Grace Of Cliffs*.384 € *Beleave You*.

Primes aux éleveurs:

1735 € G. B. Partnership.

553 € Herve Barus, Jean Contou-Carrere.

453 € Sca Elevage De Tourgeville, M^{me} Pierre Lepeudry, M^{me} Hilary Erculiani.

226 € Haras Du Logis Saint Germain.

173 € G. R. Bailey Ltd.

Temps total: 2'19"20¹¹

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A La Francaise, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Bonne Gargotte, **1118/2**

A Peraccia, f, 3 ans, Ikalana et Santa D'Alistru, **1167/1**

***Aban IRE**, h, 5 ans, Outstrip GB et Tazyeen GB, 1179

Abondant, m, 3 ans, Montmartre et Arisk, **1035/5**

Aborigene, h, 6 ans, George Vancouver USA et Around Me IRE, 1198

Absolute Summer, f, 8 ans, No Risk At All et Summer Rainbow, 994

Absurde, h, 4 ans, Fastnet Rock AUS et Incroyable USA, **1056/1**

Accakaba (IRE), f, 3 ans, Acclamation GB et Yakaba, **980/3**

Acclam, m, 4 ans, Mehmas IRE et Ehteyat, 1194

***Acer Alley GB**, f, 3 ans, Siyouni et Willow View USA, **1140/4**

Acloù, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Ajou, 1195

***Aconite IRE**, f, 3 ans, War Front (USA) et Lady Bingo IRE, 1015

Action Parfaite, f, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Sun Seeker IRE, 1047

Ad Merajj, f, 4 ans, Style Vendome et Zalonia GB, **1100/4**

Addiction, h, 4 ans, Frisson Du Pecos et Elle Decide, **1158/3**

Adel Sun, f, 3 ans, Asanga USA et Rondelle, **1029/5**

***Admiral Brown IRE**, h, 4 ans, Bated Breath GB et Rebel Force IRE, 1018

***Adriatic GB**, m, 3 ans, Ulysses IRE et Chatterati USA, **983/5**

***Aerion GER**, h, 6 ans, Areion GER et Arabella GER, 1013

Affaire En Or, f, 3 ans, Doctor Dino et Affaire De Moeurs, **989/5**

Afrojack, m, 3 ans, Birchwood IRE et Suricat Girl IRE, **1156/3**

***Agamemnon GER**, h, 4 ans, Soldier Hollow GB et Alte Lady GER, 1013, 1182

***Aggenstein GER**, m, 3 ans, Amaron GB et Altstadt GER, **1054/4**

Agoueil, m, 3 ans, Highland Reel IRE et Kylaney GB, **1015/1**

Ahmed Pride, h, 10 ans, Orpen USA et Specificity USA, 990, **1117/5**

Aiguille, f, 2 ans, Captain Chop et Rethra (IRE), **1052/1**

***Aint Misbehaving IRE**, h, 3 ans, Cotai Glory GB et Fictitious GB, 1193

Aintreegirl, f, 5 ans, Masterstroke USA et Petrolina GER, 1129

Air Space, f, 4 ans, Mawatheeq USA et Airlight (IRE), 1050

***Ajrad Athbah GB**, m, 4 ans, Af Albahar UAE et Manade, 1061

Aka Louna, f, 3 ans, Rajsaman et Akadiane, **1079/5**

Akhatiyi, f, 3 ans, Havana Gold IRE et Dakatari, **1130/5**

Akyo, h, 5 ans, Rajsaman et Beynotown (GB), 1174

***Al Awal ITY**, m, 4 ans, Al Tair GB et Quesada ITY, 1121

***Al Impact GB**, h, 4 ans, Al Kazeem GB et Light Impact IRE, 1010

Al Muwajji, m, 4 ans, Majd Al Arab GB et Limeted Edition GB, 1061

Al Rassoul, h, 7 ans, Elusive City USA et Tunis, 994

Al Tammtam, m, 4 ans, Tm Fred Texas USA et Tameemah GB, **1124/1**

Al Ula, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Galanaa (IRE), **1037/7**

Al Zahira, f, 3 ans, Almanzor et Tamasheq, **1090/5**

Al Zaraffa Cham, f, 4 ans, Azadi et Al Yakout, **1124/5**

Alaëttre, f, 3 ans, Dabirsim et Ana Duhaj GER, 1108

***Alba Power IRE**, h, 7 ans, Fast Company IRE et Shehila IRE, **1098/2**

Albea (IRE), f, 3 ans, Nathaniel IRE et Merville, 1053

Albert Bridge, h, 4 ans, Isfahan GER et Moonlight Rose, 1134

Albiceleste, h, 6 ans, Olympic Glory IRE et Celeste, 1101

Alcaline, f, 3 ans, Joshua Tree IRE et Gone South IRE, 1043

***Alerio GER**, m, 3 ans, Adlerflug GER et Amazona GER, **1035/1**

Alessandro, m, 4 ans, Australia GB et Absolutly Me, **1014/1**

***Alexej GB**, h, 5 ans, Muhaarar GB et Aquatinta GER, 1011

Alexina, f, 4 ans, Stormy River et Tres Froide, 1178

Alhseemah (GB), f, 7 ans, Planteur (IRE) et Saga Boreale USA, **1007/5**, 1188

Alien, f, 3 ans, Helmet AUS et Almilea GER, 1085

Aliyahjonh, f, 3 ans, Kheleyf USA et Flower GB, 1155

Alizee De Candale, f, 4 ans, Frisson Du Pecos et Storm Petrel, 1171

Aljanah, f, 3 ans, Awtaad IRE et Aquarelle D'Or (GB), 1115

All The King'S Men, m, 4 ans, Kingman GB et Gooseley Chohe, **1128/3**

Allee Des Songes, f, 3 ans, Literato et Park Lane, 1155

Allez Barza, h, 4 ans, Dabirsim et Rosia Bay GB, 1104

Almacado Gree, h, 7 ans, Domedriver (IRE) et Polka De La Tour, **988/3**

Almanarah, f, 3 ans, Shalaa IRE et Al Hazmiia IRE, **1108/4**

Almanfata, f, 3 ans, Almanzor et Interesting IRE, 982

Almaronah, f, 3 ans, Dormane et Macha'Allah, **1151/4**

Almashahar, m, 4 ans, Dahess GB et Fynch, 1121

Almazora, f, 7 ans, Reckless Abandon GB et Ponte Sanangelo, 1113

Alpage, m, 3 ans, Raven'S Pass USA et Mountain Rose GER, 996

Alpatkinoss, h, 6 ans, Diamond Green et Dissitation IRE, 1077

Alpino, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Wedding Gown GB, 1080

Alternative, f, 4 ans, Triple Threat et Shotgun Wedding GB, 1163

Alvina, f, 2 ans, Shalaa IRE et Melusine (GB), **1065/5**

Always Viv, m, 4 ans, Pomellato GER et Autumn Forest, **1024/4**

Always Welcome, h, 5 ans, Manduro GER et Around Me IRE, **1139/6**

Amandero, h, 4 ans, Amarillo IRE et Miss Hernando (GB), **1092/5**

Amarhalen, f, 5 ans, Amarillo IRE et One Halen, **993/4**

Amazing Filly, f, 5 ans, American Devil et Fleur Des Indes, 1046

***Amazon Prince IRE**, h, 3 ans, Bungle Inthejungle GB et Rythm Of The Night, **1000/1**, 1193

Ambre, f, 5 ans, Dabirsim et Teoris IRE, **1184/4**

Amedras, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Metal Rocket, **1037/1**

Ameera, f, 4 ans, Tamayuz GB et Ocean Talent USA, 1144

American Daisy, f, 6 ans, American Post GB et Pump Pump Daisy, 1012

American Lily, f, 5 ans, American Devil et Miss Vinga, 1197

American Master, h, 8 ans, American Post GB et Maitresse, 1047

Amiata, f, 5 ans, War Command USA et Ponentina, **1050/3**

Amir Shalghoda, m, 3 ans, Dream Ahead USA et Sugar Baby Love GER, 1079

***Amiravati GB**, f, 3 ans, Siyouni et Abhisheka IRE, **982/2**

Amourdargent, f, 4 ans, Kendargent et Amorine (IRE), 1105

***Amsterdam GER**, h, 4 ans, Maxios (GB) et Queen'S Hall GB, 999

An Amkan, h, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et An Alarc'H IRE, **1117/4**

Analeon, h, 8 ans, Sunday Break JPN et Aux Quatre Saisons, **1046/5**

***Ancient Rome USA**, m, 3 ans, War Front (USA) et Gagnoa IRE, 1141

***Anecdotic USA**, m, 6 ans, Anodin (IRE) et Flash Dance (IRE), **1113/1**

***Angel'S Whisper IRE**, f, 7 ans, Dark Angel IRE et Tasheyaat GB, 1100

Angelinna, f, 2 ans, Born To Sea IRE et Mesha Dream, 1059

Angelo Dream, h, 9 ans, Palace Episode USA et Angel Mara, **1077/2**

Angelus, h, 3 ans, Scissor Kick AUS et Darnella IRE, 1130

***Anno GER**, h, 3 ans, Areion GER et Queen'S Hall GB, **1048/2**

Anobe, m, 3 ans, Anodin (IRE) et Betria, 1020

Anoutroi, f, 3 ans, American Devil et Coudree, **1043/5**

***Antelope Canyon USA**, h, 3 ans, Kitten'S Joy USA et Hoop Of Colour USA, **991/2**

Anthorus, m, 3 ans, Territories IRE et Anna Platini GB, 1192

Antolya, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Amber Two GB, **1062/1**

***Any Guest IRE**, h, 9 ans, Zoffany IRE et Princess Speedfit FR, 1066

***Any Time Soon IRE**, f, 4 ans, Camelot GB et Aquarelliste, **1041/5**

Apremont, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Alceste IRE, **1147/5**

April Angel, f, 8 ans, Spirit One et Lady Verde, **994/1**

Aramis D'Azur, m, 4 ans, Style Vendome et Burning Love GER, 1013

Aramitz, m, 2 ans, Birchwood IRE et Aracacha (GB), **1059/2**

Arazy, f, 4 ans, Bathyrhon GER et That'S Crazy IRE, 1024

Archimede, h, 4 ans, Soldier Hollow GB et Laura Angelique, **1068/2**

Arco Grande, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Autumn Forest, **1102/4**

***Arduasa IRE**, h, 3 ans, Dandy Man IRE et Romea GB, 1016, **1183/4**

Argyron (IRE), h, 6 ans, Ifraaaj GB et Alkania GB, **1132/3**

Aristonous, h, 3 ans, Saonois et Agosta, **1082/4**

Armenio, h, 4 ans, Thewayyouare USA et Armee D'Orient, **1024/3**

Armorigene, h, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Bithia IRE, 1066

- Arrabbiata**, f, 4 ans, Style Vendome et Al Markhiya IRE, 1080
- Arrogante**, m, 5 ans, Planteur (IRE) et Money Drop ITY, 1066
- Art Of Fusion**, h, 7 ans, Wootton Bassett GB et Magic Sopran, 1046/2
- Art Premier (IRE)**, h, 6 ans, Dutch Art GB et Slippers Best GB, 1001
- Artiste**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Attachante (IRE), 983
- Artiste Time**, f, 10 ans, Artiste Royal (IRE) et Whips And Scorns IRE, 1030/4
- Arya Chope**, f, 2 ans, Born To Sea IRE et L'Aventura, 1145
- Arzakena**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Valkena, 1108
- As National**, h, 4 ans, National Flag IRE et Testisun, 1077/5
- *Asanda IRE**, f, 6 ans, Lilbourne Lad IRE et Crafty Notion IRE, 1080
- Ascot Forever**, h, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Allez Hongkong GER, 1181
- Ashiktash**, h, 3 ans, Tamayuz GB et Ashiqana USA, 1054
- Ashtana**, f, 4 ans, Gleneagles IRE et Ashalanda, 1051
- Aspen**, h, 3 ans, Dabirsim et Aquamerica USA, 1099, 1183
- Asterion**, h, 9 ans, Ryono USA et So Long Girl GB, 1102/1
- Astrachem (IRE)**, h, 7 ans, Zebedee GB et Daidoo IRE, 1125/3
- *Astrologo SPA**, h, 12 ans, King'S Best USA et Caldas IRE, 1125
- Atsella (GER)**, f, 3 ans, Dabirsim et Ajaxana (GER), 1193
- Atome (GB)**, h, 3 ans, Attendu et Particule, 1111/2
- Atreus**, h, 4 ans, Tai Chi GER et Allianz GER, 1046/4
- *Attagiril GB**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Catalina Bay IRE, 1191
- Auctavia First**, f, 3 ans, Recorder GB et Lysivia, 982, 1185/2
- *Auen Adventure GER**, h, 6 ans, Poseidon Adventure IRE et Auenprincess GER, 1113
- *Autoritaire IRE**, f, 3 ans, Tamayuz GB et Aquarelliste, 1036/4
- *Autumn Twilight IRE**, m, 4 ans, Buratino IRE et Mujadil Shadow IRE, 1144/3
- Avellaneda (IRE)**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Ashantee GER, 1174/7
- Avernes (IRE)**, f, 4 ans, Intello (GER) et Annouville, 1024/5
- Axdaliva**, f, 2 ans, Elusive City USA et Key Success IRE, 1081/1
- Azachop**, h, 7 ans, Muhaymin USA et Azagra (IRE), 998
- Azaraty**, f, 4 ans, Soul City IRE et Tonia Bere, 1166
- *Azureus GB**, m, 3 ans, Invincible Spirit IRE et In Clover GB, 1035/4
- Baby Boomer**, f, 4 ans, George Vancouver USA et Lasting Melancholy, 1129
- Baby Key**, f, 3 ans, Zizany IRE et Bebe Quera, 1016
- Baby Rider**, m, 4 ans, Gleneagles IRE et Gyrella (IRE), 1143/3
- Bafana Linngari**, h, 7 ans, Linngari IRE et Amerissage USA, 984
- Baie De Somme**, f, 5 ans, Literato et Wanate IRE, 1027/4
- Baie Rose**, f, 3 ans, Tidjali D'Or et Baie Divine, 1148
- Baileys Blessing**, f, 3 ans, Supplicant GB et Jalissa GB, 1021
- *Baileys Blues (FR)**, h, 5 ans, Supplicant GB et Indiana Blues GB, 1069/6
- Baileys Diamant**, f, 6 ans, Diamond Green et Frissonante (GB), 1126
- Baileys Eminence**, h, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Baileys Mirage, 992
- Baileys Sans Doute**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Cruel Sea USA, 1032/3
- Baiykara**, f, 3 ans, Zarak et Balankiyla, 1036/3
- Bakhara**, f, 3 ans, Machucambo et Barouda, 1165
- Bakhchisaray**, h, 4 ans, Motivator GB et Brioniya GB, 1093/2
- Bakoel Koffie (IRE)**, m, 8 ans, Naaqoos (GB) et Diamond Square, 1186/1
- Balagan**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Copying (GB), 986/3, 1183/1
- Balgees Time**, f, 6 ans, Dabirsim et Cindy Bould GB, 1007/2
- Balmoral**, h, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Royale Demeure, 1086
- Bambagia**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Bearlita GER, 1114/1
- *Bambita IRE**, f, 3 ans, De Treville GB et Bambara (GB), 1071
- *Banksy GER**, h, 4 ans, Sea The Moon GER et Blumenfee GER, 1103
- Baratin**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Barouna, 1077/1
- *Baratti GB**, m, 4 ans, Frankel GB et Binche USA, 1143/1
- Barc**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Bomba Nova, 1139
- Barcha**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Emouna Queen (IRE), 995/3
- Bardo**, h, 5 ans, Siyouni et Dilag (IRE), 1042
- Bareges**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Elusive Feeling USA, 1015
- Bariz**, m, 4 ans, Burning Sand USA et Hamiya IRQ, 1124/2
- Barsham**, h, 6 ans, Olympic Glory IRE et Orayda IRE, 1109
- Bartok**, h, 3 ans, Dream Ahead USA et Corn Maiden GB, 1130
- Bassim**, h, 5 ans, Maiguri (IRE) et Iphanda, 1125/5
- Bastille Forlonge**, f, 5 ans, Prince Gibraltar et Wonderful Life GER, 1088/3
- *Battle Of The Nile GB**, h, 3 ans, Havana Gold IRE et Gertrude Versed GB, 1060/4
- *Batz GB**, f, 3 ans, Bated Breath GB et Borja IRE, 1140
- Bayoun**, h, 9 ans, Kouroun et Baenia, 1062/3
- *Be Ahead GB**, f, 5 ans, Dream Ahead USA et High Spice USA, 1194/4
- Be My Day**, h, 5 ans, Zebedee GB et Gloomy Sunday, 1037/6
- Beacon Towers**, f, 5 ans, Dabirsim et Kanel, 1129/3
- Beama**, f, 9 ans, Elusive City USA et High Will, 1066/1
- Beau Balko**, h, 4 ans, Balko et Douce Ambiance, 1032/1
- Beaute Cachee**, f, 3 ans, Literato et Sign And Seal IRE, 1071/4
- Beb'S**, m, 5 ans, Style Vendome et Mheelah IRE, 994
- Becquanon**, h, 6 ans, Denon USA et Khayriya, 1063/2
- *Before Dawn IRE**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Mistrusting IRE, 1137/2
- Behtar**, m, 3 ans, Kitten'S Joy USA et Behnasa, 983/2
- Beijinho**, m, 3 ans, Morandi et Joha Fong, 996/5
- Bel Oest**, h, 3 ans, Reliable Man (GB) et Fair West USA, 1096/3
- Bel Ti Boug**, h, 3 ans, Eclair Du Fada et Chatawa, 1029/2
- Belbek**, m, 2 ans, Showcasing GB et Bee Queen GB, 1065
- Belcha**, h, 6 ans, Kheleyf USA et Thaa Valley (GB), 1064
- Beleave You**, h, 7 ans, Tin Horse (IRE) et Jolie Et Belle, 994, 1198/5
- *Belcanto GER**, h, 10 ans, Areion GER et Bergwelt GER, 1001
- Belle Impression**, f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Becbec, 1058
- *Bellport IRE**, f, 3 ans, Bated Breath GB et Burning Rules IRE, 1020/4
- Bellucci**, h, 3 ans, Quartz De Roches et Jebellie, 1167/2
- Bemer**, m, 3 ans, Soldier Hollow GB et Belle Syrienne GER, 1112/3
- Ben De Diane**, h, 3 ans, Diamond Green et Sheila'S Star IRE, 1090/2
- Bene Bene**, h, 5 ans, Zanzibari USA et Boulba D'Alben, 1174
- Beni Khair**, m, 4 ans, Amaron GB et Elea GER, 1091/1
- *Bertie GB**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Starlite Jewel GB, 1049/1
- *Besiberri GB**, f, 4 ans, Twilight Son GB et Miss Giler GB, 1175
- Best Flying**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Best Dreaming GER, 1191
- Best Rockman**, h, 4 ans, Fastnet Rock AUS et Orion Best, 1117
- Best Women (IRE)**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Orion Best, 989
- Beuys (IRE)**, h, 4 ans, Siyouni et Plain Vanilla, 1093/5
- Bienne**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Beaumont, 1116
- Big Bounce**, h, 3 ans, Polarix (GB) et Swahili, 1114
- *Big Call USA**, h, 5 ans, Animal Kingdom USA et Prettypriceygirl USA, 1139/1
- Big Freeze**, h, 4 ans, Chichi Creasy et Swahili, 1042/6, 1195
- Bilbao**, h, 3 ans, Morandi et Chantilly Dream, 1130
- Bilwaukee**, h, 7 ans, Reply IRE et Voyante, 1063
- *Bird Out GB**, f, 3 ans, Outstrip GB et Natural Choice GB, 1192/5
- Biscottino**, h, 4 ans, Polarix (GB) et Kenshaba, 1116
- Bissin**, h, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Cormelles GB, 1190
- Bistra**, f, 4 ans, American Devil et Linares Noire, 1127
- Black Cess**, f, 5 ans, Dabirsim et Miranda Frost, 1042/2
- Black Echo**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Big Monologue (IRE), 1048/4
- Black Gaia**, f, 3 ans, Zarak et Passion Blanche GB, 1122
- Black Hawk**, m, 4 ans, Scissor Kick AUS et Kataragama GB, 1179/2
- *Black Isle Boy IRE**, h, 8 ans, Elzaam AUS et Shadow Mountain (GB), 1069/7
- Black Lives Matter**, h, 3 ans, Panis USA et Magic Potion, 1193
- Black Night (IRE)**, h, 9 ans, Le Havre (IRE) et Nera Zilzal IRE, 1088
- Black Track**, h, 3 ans, Manduro GER et Courchevel IRE, 1114
- *Blackbirdfly ITY**, m, 5 ans, Frozen Power IRE et Hunting Queen ITY, 1118/4
- Blanc Bleu**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Indigo, 1092/3
- Bleusky**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Boathouse (GB), 1013/4
- Blood Chope**, f, 3 ans, Kheleyf USA et Tulipe Rouge, 1087, 1185/3
- Blue Dream**, m, 3 ans, Dream Ahead USA et Bruyante USA, 992
- Blue Heart**, f, 3 ans, Dandy Man IRE et Rose Heart IRE, 1075/5
- Blue Link**, m, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et La Barrique IRE, 1198
- Blue Swan**, h, 5 ans, Rajsaman et Blue Blue Sea (GB), 1177/2
- Bluectot**, h, 3 ans, Ectot (GB) et Blue Note GER, 992
- Blues Rock**, m, 3 ans, Fastnet Rock AUS et Legende Bleue (GB), 1008/2
- Bobby'S Way (GB)**, h, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Ancestral Way GB, 1108
- Bobbymurphy**, m, 4 ans, Intello (GER) et Galaxie Des Sables, 1093/4
- Bodnakov**, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Realdad ARG, 1009
- Bohemian'S Rhapsody**, h, 5 ans, Siyouni et Tinge USA, 1042

- Bois D'Argent (GB)**, h, 5 ans, Toronado (IRE) et Madonna Lily (IRE), **1014/3**
- Bon Esprit**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Run On Ruby, **1130/3**
- Bonfire Heart**, h, 10 ans, Falco USA et Arlecchina GER, **1189/4**
- Bonnatella**, f, 4 ans, Af Albahar UAE et Bonnett USA, 1061
- Bonnie Hopps**, f, 4 ans, Captain Marvelous IRE et New Style GER, **1058/5**
- Boogie**, h, 4 ans, Sri Putra GB et Generation Disco, **1105/4**
- Boomerang**, h, 4 ans, Literato et Briante, **1154/1**
- Boorga**, f, 3 ans, Soldier Hollow GB et Aletheia (IRE), 1036
- ***Born Clown USA**, m, 4 ans, Fastnet Rock AUS et Galikova, **1028/4**
- Botch**, h, 5 ans, Fuisse et Dame De Montlebeau, 1098
- Boudeville**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et La Belliere IRE, 1018
- Boulevard Victoria**, h, 3 ans, Evasive GB et Avenue Victoria, **1165/4**
- Bourdain**, m, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Velvet Dawn USA, **1110/2**
- Bowdra**, h, 4 ans, Bow Creek IRE et Dragonesa IRE, 1144
- Bowling Green**, h, 11 ans, Turtle Bowl (IRE) et Goldfonic, 1189
- Boxeuse**, f, 3 ans, Storm The Stars USA et Castagne, **1079/3**
- Boy Davier**, h, 5 ans, Soul City IRE et Quatz Melody, **1097/5**
- ***Braggin Rights IRE**, m, 2 ans, Gutaifan IRE et Mia Divina GB, 1065
- Bramante**, m, 3 ans, Danon Ballade JPN et Lady Sylvester USA, **1112/5**
- Brazing**, h, 6 ans, Dabirsim et Amazing Beauty GER, **990/2**
- Breath Of Fire**, h, 7 ans, Intello (GER) et Breath Of Love USA, **1139/7**
- Breville**, h, 6 ans, Camelot GB et Anacapri, 990
- Brouillard (IRE)**, h, 5 ans, Dark Angel IRE et Evaporation, **1037/3**
- Buchy**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Beaudouville, 1079
- ***Burgarita GB**, f, 4 ans, Sea The Stars IRE et Angelita (IRE), **1041/2**
- Business Plan**, f, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Bell Su River (GB), 1068
- ***Buttini IRE**, f, 3 ans, Acclamation GB et Week End GB, **1119/3**
- By My Side (IRE)**, f, 5 ans, Siyouni et Fill My Heart (IRE), **988/2**
- By The Way**, h, 5 ans, Galiway (GB) et Byburg, 978
- Cade'S (GB)**, h, 3 ans, Dabirsim et Ensis SPA, 1060
- Cadorino Des Place**, h, 7 ans, Elusive City USA et Annimuh, 1195
- Caesars Palace**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Ana Smart USA, 1104
- Calaconta**, f, 7 ans, Muhtathir GB et Triki Miki, **1197/1**
- Caladiyna**, f, 7 ans, Poet'S Voice GB et Clarinda, 1092
- Calas Queen**, f, 4 ans, Elusive City USA et She Cannes, **1018/4**
- Calcutta Cup**, h, 4 ans, Territories IRE et Lorient GB, 1144
- Califano**, h, 3 ans, Pride Of Dubai AUS et Top Chain IRE, **1087/3**
- Calisco (GB)**, h, 3 ans, Al Wukair IRE et Tyrana, **1123/3**
- Calliope**, f, 4 ans, Diamond Green et Celendine GB, **1120/5**
- Callydini**, h, 10 ans, Ballingarry IRE et Kaberdini, **1022/5**
- Calvin**, h, 9 ans, Whipper USA et Celestina Agostino USA, **994/5**, 1180
- Caly Rosay**, f, 5 ans, Rajsaman et Councilofconstance IRE, 1102
- Camigirl**, f, 4 ans, Alianthus GER et Camas, 1134
- Camillia**, f, 5 ans, Don Tomas et Afa, 1168
- Campello**, m, 3 ans, Almanzor et Pradara, 1099
- Candelas (IRE)**, f, 4 ans, Teofilo IRE et Empress Of France USA, 1062
- Candle Stick**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Attractive Lady (GB), 981
- Caniar De Luxe (IRE)**, h, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Miss Avonbridge IRE, 1045
- Cannello**, h, 6 ans, Dragon Dancer GB et Candie Baie, 1025
- Cap Rocat**, h, 9 ans, Siyouni et Spain, **1116/5**
- Cap San Roman**, f, 3 ans, Muhaarar GB et Cap Verite IRE, 1053
- Capable**, f, 5 ans, Toronado (IRE) et Blast Echo (IRE), 1189
- Caparica**, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Rikers Island, 1120
- Capchop**, h, 8 ans, Captain Chop et Gooseley Lane GB, 1012
- Capoblanco**, m, 3 ans, Zelzal et Kendorova (IRE), **1087/2**
- ***Capoeira IRE**, h, 3 ans, Fascinating Rock IRE et Dancealot GB, **992/4**
- Captain De Cerisy**, h, 4 ans, Captain Marvelous IRE et Beauchamp Amber GB, **985/1**
- Cara D'Albitrone**, f, 3 ans, Ikalana et Lavasina, **1167/4**
- Caracal**, m, 3 ans, Zelzal et Caramanta, 1039
- Caramelito**, m, 3 ans, Zarak et Pretty Panther, **996/1**
- Cardiel**, h, 10 ans, Vertigineux et Chalana (GB), 1063
- Cariberto**, m, 4 ans, Goken et Call Me Up, 1116
- Carlina**, f, 4 ans, Dabirsim et Celesteville (IRE), 1195
- ***Carlton Choice IRE**, h, 8 ans, Bushranger IRE et Choice House USA, **1042/5**, **1100/5**
- Carmen Sandiego**, f, 2 ans, Shalaa IRE et Cajamarca, **1145/3**
- Carry Out**, h, 10 ans, Air Chief Marshal IRE et Respite GB, **1072/5**
- Cartaojal (IRE)**, f, 3 ans, Exceed And Excel AUS et Freedom Flashing USA, **1048/1**
- Carter And Go**, h, 6 ans, Evasive GB et Broken And Go, **999/4**, **1184/2**
- Cartesio**, m, 3 ans, Full Drago ITY et Salar Violet IRE, 1075
- Casive**, f, 6 ans, Evasive GB et Colca (IRE), **1195/4**
- ***Cassal IRE**, h, 5 ans, Zoffany IRE et Al Jasrah IRE, **1179/5**
- ***Castletownbere IRE**, h, 4 ans, Ajaya GB et Veneration GB, 1182
- Catalina**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Cossonay (GB), **1053/3**
- Catch Up Effect**, h, 4 ans, Oasis Dream GB et Daana Qatar GB, **1009/3**
- ***Caturra IRE**, m, 3 ans, Mehmas IRE et Shoshoni Wind GB, **1191/2**
- Caviar D'Orient**, h, 3 ans, Lucayan et Tulipano Bianca, **1165/2**
- Cervaro**, h, 3 ans, Siyouni et Shahnila, 1153
- Chaam**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Galilia, 1054
- ***Chagall GER**, h, 4 ans, Farhh GB et Chantra GER, **1184/1**
- ***Champ De Mars GB**, h, 6 ans, Cityscape GB et La Dancia IRE, 1139
- Champions League**, h, 3 ans, Joshua Tree IRE et Lady Of Good Hope, **1114/5**
- Chanpour**, h, 7 ans, Le Havre (IRE) et Cherana, **1170/3**
- Chant D'Automne**, h, 4 ans, Dabirsim et Campina GB, 1002
- Charlimix**, h, 3 ans, Gemix et Xiberua, 1090
- Charlinetta**, f, 4 ans, Myboycharlie IRE et Allegro Vivace, 1190
- Charlychic**, m, 4 ans, French Fifteen et Lily Des Indes, **1009/2**
- Charm King**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Shahad IRE, 1064
- Charming Oro (IRE)**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Negra Del Oro GER, **1007/4**
- ***Charnock Richard GB**, h, 7 ans, Mayson GB et Velvet Band GB, 1057
- Chasselay**, h, 8 ans, Peer Gynt JPN et La Minardiere, 978
- Chateau D'If**, h, 4 ans, Intello (GER) et Moonlight Cass IRE, **988/6**
- Chateau Fort**, m, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Gargotiere, **1054/5**
- Chatterton**, h, 3 ans, Doctor Dino et Coiffure GB, 1023
- ***Chaussons Roses IRE**, f, 3 ans, New Approach IRE et Go Lovely Rose IRE, **1085/1**
- Cheeky Amber Krf**, f, 4 ans, Assy QA et Neiva Du Cassou, 1121
- Cheeky Traou Land**, f, 6 ans, Hello Sunday et Reason Traou Land, 1125
- Chelsee**, h, 5 ans, Slickly et Kawneese, **1078/2**
- ***Chica Energica GB**, f, 4 ans, Acclamation GB et Chica Loca, 1144
- Chichimadame**, f, 2 ans, Chichi Creasy et Divinatrice, **1052/5**
- Chief Mambo**, h, 6 ans, Into Mischief USA et Mama Lulu USA, 985
- Chief Of Stall**, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Narya IRE, **1120/4**
- Chinchilla**, f, 6 ans, Barastraight (GB) et Prime Doree, 1132
- ***Chonburi GB**, f, 6 ans, Lawman et Expected Dream IRE, 1117
- Chop Le Retour**, h, 3 ans, Captain Chop et Ma Victoryan, **1026/2**
- Chubasco**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Strelkita, **984/4**
- Ciccio Boy**, m, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Sogdiana, 1037
- Cigala**, f, 5 ans, Banyan Tree et Cigalon, 1027
- ***Cirano ITY**, m, 4 ans, Arcano IRE et Concerto Finale IRE, **1062/6**
- Circe**, f, 5 ans, Kendargent et Roche Ambeau, **988/4**
- ***Circle Of Hands IRE**, h, 6 ans, Showcasing GB et Malladore IRE, **1157/3**
- Clair Matin**, h, 6 ans, Vertigineux et Coriante, **1031/5**
- Claro Camino**, h, 5 ans, Intello (GER) et Epatha IRE, 1132
- Cleostorm**, f, 6 ans, Stormy River et Esquinade, 993
- Clever Actress**, f, 4 ans, Intello (GER) et Tallulah, **1127/4**
- ***Clever Candy GB**, f, 5 ans, Intello (GER) et True Course GB, **1194/1**
- Cliff Edge**, m, 3 ans, Evasive GB et Easy Sundae (IRE), 1130
- Coco City**, h, 8 ans, Elusive City USA et Coco USA, **1069/5**
- Cocoa**, f, 5 ans, Diamond Green et Malrose, **1126/2**
- Coeur D'Orient**, h, 4 ans, Zizany IRE et Oriental Dance GB, 1031
- Coeur Davier**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Double Mix, **1127/5**
- Coeur Macen**, f, 5 ans, Siyouni et Decision, **1083/1**
- Cogolin**, h, 4 ans, Goken et Albicocca, **1104/3**
- Coigny**, f, 6 ans, Anodin (IRE) et Dasani, 1072
- ***Coimbra IRE**, f, 3 ans, Brametot IRE et Page One, 1111
- Col Nem**, h, 4 ans, Vision D'Etat et Vilacca, 1092
- Cold Play**, h, 5 ans, Wootton Bassett GB et Freezing USA, **1103/3**
- ***Colonel Ludlow IRE**, h, 3 ans, Territories IRE et Banba Rock IRE, 1165
- ***Come Say Hi (FR)**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Show Flower GB, 1042
- ***Cominole IRE**, f, 4 ans, New Bay GB et Kerry Gal IRE, 1127

- Commitment**, f, 3 ans, Alex The Winner USA et Pyjama Day GB, 995
- Comtesse Vera**, f, 3 ans, Polarix (GB) et Line Et Bleu, 1079
- Concerto**, m, 3 ans, Ultra IRE et Vigee Le Brun USA, 1181/4
- Conquistador li**, h, 4 ans, Conquis et Deargirl, 1171/2
- Contessa Senora**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Nina Senora, 1068
- Coobird**, m, 4 ans, Camelot GB et Moonlight Swing, 1031/1
- Cool Man**, m, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Classic Cool, 984
- Coral Boy**, h, 6 ans, Lord Of England GER et Miss Coral GER, 1197/4
- Coral Slipper**, f, 7 ans, Sea'S Legacy IRE et Anaboo IRE, 1049/3
- Cordey Rose**, f, 6 ans, Planteur (IRE) et Marie Cuddy IRE, 1110
- Cortessa**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Conti Di Luna, 984/1
- Cortez Bank (GB)**, h, 3 ans, Outstrip GB et Mrs Micawber GB, 1155/4
- Cosy**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Kocooning IRE, 1063
- Cote Jardin**, m, 5 ans, Prince Gibraltar et Perspective, 1083/2
- Cotton Song**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Pen Du, 1145/4
- ***Cotubanama GB**, f, 6 ans, Heeraat IRE et Saona Island GB, 1195
- Crack Mambo**, h, 10 ans, Policy Maker (IRE) et Maitresse Mam'Bo, 1157/5
- Creative**, f, 6 ans, Mastercraftsman IRE et Incroyable USA, 1139/5
- ***Cree GB**, m, 3 ans, Cannock Chase USA et Beseech USA, 1082
- Crew Dragon**, h, 5 ans, Poet'S Voice GB et Vintage Red, 1042/3
- Crisalsa**, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Fiammella IRE, 1064
- Croc**, h, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Salamon GB, 1197
- ***Crohanne GB**, f, 4 ans, Havana Gold IRE et Adalene GB, 1041
- ***Cryptoqueen GB**, f, 3 ans, Ribchester IRE et Princess Cammie IRE, 1187
- Cuncerto**, m, 3 ans, Kendargent et Fa UI Cuncert GB, 1142
- ***Curver SWI**, h, 9 ans, Blue Canari et Chapadinha SWI, 1017/1
- Daddy'S Black Girl**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Piana, 1015/3
- Dahma**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Al Zarqa IRE, 1021/2
- Daiki De Pompadour**, m, 3 ans, Olzarte De Collongues et Diane De Pompadour, 1148
- Daquirum Macalo*, f, 9 ans, Buck'S Boum et Pepete Des Roses, 1006, 1169/5
- Daisy Maisy (GB)**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Shasta Daisy GB, 1140/2
- Daisy Senora**, f, 3 ans, Brametot IRE et Nina Senora, 986
- Dalakhova**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Urban Poete, 992, 1111
- Daliza**, f, 3 ans, Siyouni et Dalmenya IRE, 1053/5
- ***Damavand GER**, h, 7 ans, Teofilo IRE et Diamantgottin GER, 1046
- Damon Chop**, h, 4 ans, Kheylef USA et Moon Serenade GB, 1049
- ***Danarosa IRE**, h, 8 ans, Clodovil (IRE) et Duna GER, 1102
- Danassang**, f, 4 ans, Asanga USA et Dahlia Deux, 1030/1
- Dance Colony (GB)**, f, 7 ans, Lawman et Vologda (IRE), 1103
- Dance The Blues**, h, 7 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Sienna May USA, 1113
- Dandy Cool**, h, 4 ans, Intello (GER) et Shahmeen, 1134/5
- Dandy River**, h, 9 ans, Stormy River et Sangha River, 1117/1
- Dann**, h, 7 ans, Muhaymin USA et Dykam, 1064
- Danyeva (IRE)**, f, 3 ans, Dabirsim et Zanyeva IRE, 1137/1
- Daraya Emery**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Daruliyya IRE, 1163
- Dariyanella**, f, 3 ans, Dariyan et Halterita, 1130
- Darling Challenge**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Swedish Challenge USA, 1181/3
- ***Darlington GER**, m, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Darasita GER, 1082
- Darlyvi**, f, 4 ans, Vision D'Etat et Layrad, 1019/5
- ***Datthirey GB**, f, 5 ans, Outstrip GB et Lady Benedicte IRE, 1069/2
- Dawn Intello**, m, 5 ans, Intello (GER) et Gadalka USA, 1040/4
- Day Off**, h, 3 ans, Panis USA et Sara Francesca, 1016
- Deal Is Done**, h, 4 ans, Masterstroke USA et Duchess Of Hygrove GB, 1050/2
- Dear Ruby (IRE)**, f, 3 ans, Camacho GB et Ruby'S Day GB, 1183/3
- Decbou (GB)**, h, 5 ans, Youmzain IRE et Manucha, 1120
- Decima**, f, 3 ans, Triple Threat et Estella GER, 1095
- Deeley'S Double**, h, 9 ans, Makfi GB et Habilea, 1157
- Deep State (IRE)**, h, 6 ans, Archipenko USA et Hayaku USA, 1078/1
- Deer Bere**, h, 9 ans, Peer Gynt JPN et Help From Heaven IRE, 1184
- Delphi Boum**, f, 6 ans, Buck'S Boum et Delphi Loup, 1152
- Delta Baie**, h, 9 ans, Crillon et Biquette (GB), 1132
- Delta Spirit**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Royal Merit, 1110
- Deluca Chop**, h, 3 ans, Panis USA et Dulcina, 1096/4
- ***Demarcay GB**, m, 3 ans, Postponed IRE et Europium GB, 1196/2
- Demoiselledavignon**, f, 11 ans, Astronomer Royal USA et O'Keefe IRE, 1047/5
- Denver Chop**, m, 2 ans, Vale Of York IRE et Dona Choje, 1065/4
- ***Der Graue IRE**, h, 11 ans, Kandahar Run GB et Denial GB, 1116/1
- Desert Warrior (IRE)**, h, 9 ans, Peintre Celebre USA et Danse Grecque USA, 1126
- Devilla**, f, 5 ans, American Devil et Vila Flor, 1025/2
- Dewi Sant**, h, 4 ans, Style Vendome et Patrona Ciana, 1072
- Dhakhirah**, f, 4 ans, French Fifteen et Mahirah (GB), 1078
- Diabolo Corsica**, h, 3 ans, Olzarte De Collongues et Diabolina, 1003/3
- Diamond Vendome**, h, 7 ans, Style Vendome et Ordargent, 1093/6
- Diamondex**, m, 3 ans, Diamond Green et Laydex Du Frene, 1043/4
- Diana (GER)**, f, 4 ans, Martinborough JPN et New Simardiere, 1189/5
- ***Diana GER**, f, 4 ans, Amaron GB et Diamond Lady GER, 1177/5
- Dieppe**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Dozule, 1193
- Dino Of Hope**, h, 3 ans, Doctor Dino et Terre D'Espoir, 1108
- Diplomatie**, f, 4 ans, Mayson GB et Dolce Cabana (GB), 1175
- Dirty Geurty**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Bassamba, 1176/4
- ***Dirty Thirty GB**, f, 4 ans, Showcasing GB et Pure Innocence IRE, 1070
- Ditrevile**, f, 3 ans, De Treville GB et La Beaute GER, 1008
- Diva D'Albitrone**, f, 3 ans, Campo et Roche D'Alistru, 1167/5
- Divahora**, f, 7 ans, Davidoff GER et Down On My Knees, 1047
- ***Divine Light IRE**, f, 4 ans, Kingman GB et Blue Angel IRE, 1186/2
- Djalky**, m, 3 ans, Josco Du Cayrou et Djalmina, 1150/1
- Djannabi**, h, 5 ans, Iffraaj GB et Darjana (IRE), 1080/2
- ***Do It My Way IRE**, h, 3 ans, Birraaj IRE et Eglantyne Dream FR, 1016/4
- ***Dobra IRE**, f, 3 ans, Ribchester IRE et Scarlet Belle GB, 1099/1
- ***Doctor Ari IRE**, m, 3 ans, No Nay Never USA et Virginia Gallica IRE, 991/1
- Doctor Carl (GB)**, m, 4 ans, Fastnet Rock AUS et Sivoliere (IRE), 1014/4
- Dojo**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Davantage, 1139/3
- Dolia**, f, 4 ans, Invincible Spirit IRE et Dolniya, 987/5
- Dom Bertrand**, m, 3 ans, Dream Ahead USA et Paola Lisa, 981/2
- ***Domagnano IRE**, h, 7 ans, Planteur (IRE) et Daloisi, 1042
- Domfee**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Djumay GER, 1115/4
- Don Papa**, h, 9 ans, Gold Away (IRE) et Anawest (IRE), 1078/5
- Donna Anna**, f, 4 ans, Dutch Art GB et Daria GER, 1194
- Doppelganger (GB)**, h, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Puzzling GB, 1079
- Doralice**, f, 4 ans, Zanzibari USA et Delya (IRE), 1046
- Douville**, f, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Dasani, 1101/2
- Downeva**, m, 9 ans, Evasive GB et Exit Down (IRE), 1066/4
- ***Drag Lift IRE**, m, 2 ans, Dragon Pulse IRE et Lady Morel IRE, 1106/3
- Drago Darnoult**, h, 6 ans, Sirzane et Durbane Darnoult, 1132
- Dream Impact**, m, 4 ans, Martinborough JPN et Green Delight IRE, 1113
- Dream Of Emeraude**, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Elusive Kay, 1104
- Dream Song**, f, 5 ans, Kapparde et Linda'S Charm, 1132
- Dream Word**, h, 6 ans, Rajsaman et Healing Dream, 1178/3
- Dreamer Star*, h, 9 ans, Puit D'Or IRE et Psilla Star, 1025
- ***Dreamflight GB**, m, 3 ans, Frankel GB et Dream Peace IRE, 1039/2
- Dreams**, m, 4 ans, Morandi et Many Dreams, 1104/2
- ***Dreamstep IRE**, f, 3 ans, Exceed And Excel AUS et Danseuse De Reve IRE, 1000/2, 1187/2
- Drogo**, h, 4 ans, Lethal Force IRE et Rex Regina (IRE), 1194
- Drubec**, h, 4 ans, Intello (GER) et Vraiment Rouge, 1107/5
- Dubai Empire**, h, 7 ans, Motivator GB et Cable Beach USA, 1188/4
- Dubai Forever**, f, 4 ans, Pride Of Dubai AUS et Elabela (IRE), 1126
- ***Duchess Of Dubai IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Duchess Of France IRE, 1115/2
- Duke Of Arabia (IRE)**, h, 5 ans, Sidestep AUS et Dakhla Oasis IRE, 1072
- ***Dulsie Bridge GB**, f, 3 ans, Dariyan et Dainty'S Daughter GB, 1087
- Dusty Men**, h, 9 ans, Palace Episode USA et Perusha USA, 1113
- Dux**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Edya GB, 1176
- Duyfken (GB)**, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Australienne (IRE), 1045/5
- Eagle Gray**, h, 3 ans, Victory Song IRE et That'S All, 1045
- Early Light**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Accalmie, 1070/4
- Easter Dream**, m, 4 ans, Sri Putra GB et Mallipote, 1024
- Eastern Promise**, f, 10 ans, Air Chief Marshal IRE et Krestena, 1078
- ***Ebaiyra USA**, f, 5 ans, Distorted Humor USA et Ebiyza IRE, 1041/3
- Ebba**, f, 3 ans, Medaglia D'Oro USA et Ebiyza IRE, 1071/7

- Eccles**, h, 4 ans, Dabirsim et Crumpey (IRE), 1044
- Edamame**, m, 3 ans, Acclamation GB et Zaya GER, **1016/2**
- El Alsacian**, h, 3 ans, Broox (IRE) et Rue D'Alsace GB, **1029/4**
- El Ingrato**, h, 6 ans, Toronado (IRE) et Narya IRE, **1064/2**
- El Nino**, m, 4 ans, Al Mamun Monlau et Rich Flyng USA, 1061
- El Roy**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Vrissa, **986/1**
- El Torero**, h, 3 ans, Toronado (IRE) et Maqam IRE, **1075/1**
- Elana**, f, 3 ans, Blame USA et Elengga, **1185/1**
- Eldrick De Vega (IRE)**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Santa Ponsa, **1123/2**
- ***Electroscope IRE**, h, 4 ans, Requito IRE et Eredra, **1100/3**
- Eleven O Two**, f, 6 ans, Rio De La Plata USA et Khandar IRE, **1002/4**, 1190
- ***Eliano GER**, m, 3 ans, Amaron GB et Eibe IRE, **1196/6**
- ***Elieden IRE**, f, 6 ans, Camacho GB et Ohwhatalady IRE, **1072/2**
- Elio Ska**, h, 8 ans, Milanais et Sparkbulle, 1047
- Ellie Du Paon**, f, 5 ans, Dahess GB et Jade Du Paon, 1121
- Elusive Nelson**, f, 4 ans, Mount Nelson GB et Elusive Pearl, 1144
- Elusive Plant**, f, 6 ans, Planteur (IRE) et Elusive Feeling USA, 1063
- Elypson**, m, 7 ans, On Est Bien (IRE) et Djidjika, 990, **1084/3**
- ***Embacadero GER**, h, 3 ans, Soldier Hollow GB et Eridea GER, 986
- Emperor Maximus**, m, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Lapland, 1123
- Empiric (GB)**, h, 9 ans, Holy Roman Emperor IRE et Sierra Slew GB, **1190/4**
- En Or**, h, 4 ans, Dariyan et Decize, **1174/4**
- End Game**, h, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Isle Of Pearl (IRE), **1147/4**
- Enjoy The Silence**, h, 9 ans, Elusive City USA et Cerita IRE, 1103
- Entei (IRE)**, h, 4 ans, Motivator GB et Upbeat Mood USA, 1194
- ***Environmentalist GB**, h, 4 ans, Oasis Dream GB et Diamond Bangle IRE, 1182
- Enzo**, h, 4 ans, Zoffany IRE et Extention USA, 1092
- ***Eoistyle GB**, h, 4 ans, Style Vendome et Vision Intense, 1002
- Eos Quercus (IRE)**, h, 10 ans, Arcano IRE et Khaizarana GB, **1132/5**
- Equilot**, h, 4 ans, Equiano et Lucky Lot (GB), 984
- Equus Vincit**, h, 4 ans, Manduro GER et Zoria Katiba, **1107/2**
- ***Ergovich GB**, h, 4 ans, Sea The Stars IRE et Lady Montjeu IRE, 1077
- Ermina**, f, 6 ans, Rajsaman et Lerina, 1084, 1178
- Ermione De Candale**, f, 4 ans, Olzarte De Collongues et Douceur De Candale, **1171/5**
- Espoir D'Oudairies*, h, 8 ans, Vision D'Etat et Pythie D'Oudairies, **1169/2**
- Espoir Eternel**, f, 3 ans, Dabirsim et Amour Eternel (IRE), 982
- Esprit De Lulu**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Mama Lulu USA, **1099/5**
- Essai Transforme**, h, 4 ans, French Fifteen et Etrangere USA, **1037/2**
- Estibere**, h, 6 ans, Alianthus GER et Marthamia, **1080/4**
- Estokenia**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Delya (IRE), 1156
- ***Eternal Gold IRE**, f, 3 ans, Profitable IRE et Incessant IRE, **1055/2**
- Eternal Memories**, f, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Heeby Jeeby GB, **1052/2**
- Eternel**, m, 2 ans, Birchwood IRE et Lonestar Spirit (IRE), 1081
- ***Ethion IRE**, h, 4 ans, Gutaifan IRE et Sakarya IRE, **1012/1**
- Eustache**, m, 4 ans, Stormy River et Sacira, 1086
- Evalaur Choep**, f, 3 ans, Captain Chop et Laureva Choep, 1156
- Everman**, m, 3 ans, Reliable Man (GB) et Chapless, **1021/4**
- Everqueen**, f, 3 ans, Recorder GB et Quatuor (IRE), **1165/3**
- ***Evident Beauty IRE**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Selyl GB, **1093/1**
- Excalibur**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Exeter, 1128
- Exciting**, m, 4 ans, Exosphere AUS et Pietra Santa, **978/4**
- Exclusive Beauty**, f, 5 ans, Excelebration IRE et Ma Petite Poule, 1102
- Exhit**, m, 3 ans, Dariyan et Soldera USA, **1147/1**
- Explorar**, h, 5 ans, Siyouni et Enraptured IRE, 993, 1190
- ***Express Power IRE**, h, 4 ans, Power GB et Esteemable GB, **1066/2**
- Expresso James**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Pom Pom GB, 1007, **1170/5**
- Exterieur (IRE)**, f, 4 ans, Elusive City USA et The Living Room, 1051
- Extra**, f, 2 ans, Starspangledbanner AUS et Rolling Stone (IRE), **1172/1**
- Fabulous Twenty**, h, 3 ans, Elm Park GB et Fabulatrice, 1135
- Facile A Vivre*, h, 7 ans, Sholokhov IRE et Ne M'Oubliez Pas, **1006/2**
- Fairy Black King**, m, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Belle Espionne, 1146
- Faith Of Hope**, f, 6 ans, Olympic Glory IRE et Saint Hilary GB, 1113
- Falmouth Light**, h, 7 ans, Cape Cross IRE et Wonderous Light IRE, **1163/3**
- Family Smile (IRE)**, h, 3 ans, Ultra IRE et Modern Family, **992/5**
- Famous Line**, f, 6 ans, Montmartre et City Charm, **1175/3**
- Fantastic Lily*, f, 7 ans, Tigran USA et Startyka, 1117
- ***Fares Poet IRE**, h, 6 ans, Poet'S Voice GB et Moon Over Water IRE, 990
- Faro A Lagrimodi**, h, 7 ans, Quephir Du Croate et Menara Du Bac, 1124
- ***Faro De San Juan IRE**, h, 3 ans, Almanzor et Fixette IRE, **1138/1**
- Fashionspan**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Filing, 1105
- Fasol (GB)**, m, 3 ans, Galileo IRE et Silasol (IRE), **991/3**
- Faster**, f, 3 ans, Belardo IRE et Tantivy USA, 1111
- Favaritx**, m, 4 ans, Shalaa IRE et Macarella IRE, **1089/5**
- ***Fayathan IRE**, m, 4 ans, Mehmas IRE et Beauty Of The Sea GB, **1194/2**
- Fayona**, f, 4 ans, Power GB et Sierra Slew GB, 1051
- Fazzano**, h, 3 ans, Birchwood IRE et Orlaine, **1016/5**
- Fede Galizia (IRE)**, f, 3 ans, Lawman et Loanne, 986
- Federspieler**, h, 6 ans, Sommerabend GB et Renville GER, 1197
- Fee Historique**, f, 5 ans, Lucayan et Xachusa, **1073/2**, **1198/3**
- Feel The Beat**, m, 3 ans, Almanzor et Star Of Bristol USA, **1015/4**
- Feel The Fever**, f, 4 ans, The Great Spirit et Norina (GB), 1154
- Feel Your Power**, m, 3 ans, Captain Marvelous IRE et Flame Of Fame, **1191/4**
- Feelin Lucky**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Feelin Foxy GB, 1193
- Felisha**, f, 4 ans, Papal Bull GB et Fantastic Flash, 1182
- Fenomene**, f, 3 ans, Shrek et Flinguee, **1148/3**
- Fenomene Pecos**, f, 4 ans, Frisson Du Pecos et Fille Du Pecos, **1158/5**
- Ferio**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Feriadargent, 1021
- Fernoboy**, h, 4 ans, Rajsaman et Fernobia (IRE), 1174
- ***Ferretti USA**, m, 6 ans, War Front (USA) et Shell House IRE, **1094/3**
- Feu D'Or**, h, 4 ans, Cargese Des Landes et Maeva Du Lac, **1158/4**
- Fiaccula Di Figari**, f, 7 ans, Olzarte De Collongues et Bianca Di Figari, **1005/4**
- Ficha Limpia**, f, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Udana (IRE), **1188/5**
- Field Of Glory**, m, 3 ans, Prince Gibraltar et Daffodil Fields IRE, **995/4**
- ***Fille De Fusee IRE**, f, 3 ans, Acclamation GB et Nimboo USA, 1023
- Filly De La Cere**, f, 3 ans, Seraphin Du Paon et Fiver Filly, **1149/4**
- Findon Flyer (IRE)**, h, 3 ans, Ultra IRE et Exit To Derawlin IRE, 1114
- First Ray (GB)**, m, 3 ans, Siyouni et Hinata (GB), **1176/7**
- First Shot**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Al Nofor (IRE), 1176
- First Yana**, f, 6 ans, Barastraight (GB) et Guyana GER, 1166
- ***Fitzante IRE**, f, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Can Dance GB, **1185/4**
- Flamboyante**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Anecdoticque, 1176
- Flash Victory**, f, 7 ans, Eclair Du Fada et Queen Victory, **1030/2**
- Flasky*, h, 7 ans, SAGEBURG (IRE) et Valova, **1006/3**
- ***Fleur D'Iris GB**, f, 3 ans, Shamardal USA et Zara BRZ, 980
- Fleur De Baileys**, f, 3 ans, Dabirsim et Golbahar (IRE), 1193
- Flight Star*, h, 7 ans, Tonitruant USA et Tulipe Star, 1077
- Floating Mulligan**, h, 3 ans, Dabirsim et Negra Del Oro GER, 1187
- Flyeyf**, h, 6 ans, Kheyleyf USA et Fligane, **1002/2**
- Foligno**, h, 6 ans, Orpen USA et Feerie Stellaire, **1152/2**
- Follivores**, m, 3 ans, Pedro The Great USA et Sienna May USA, 1181
- Follow The Rainbow**, f, 4 ans, Pivotal GB et Arch Of Colours GB, 1134
- Fomeo*, h, 7 ans, Crillon et Matriochka, 1169
- Footix**, h, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Vie Des Aigles, 1126
- Forban Du Large**, h, 7 ans, George Vancouver USA et Gulf Stream Lady IRE, **1028/2**
- Force Tranquille**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Sleeping Storm IRE, 997
- Forest Of Wisdom (GB)**, h, 4 ans, Iffraaj GB et Wiesenlerche IRE, **1056/2**
- Forever Coco**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Asiana, 1057
- Forever D'Ans**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Lorlai, 1050
- ***Formidubbel (FR)**, f, 3 ans, Laverock IRE et Dubbel Fresh BEL, 1023
- Fort Commander**, h, 7 ans, Conquis et Dona Alicia, **1005/5**
- Fortuna Imperatrix**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Luna Negra GER, 1187
- Fox Challenger**, h, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Jona, 1179
- Fox Glacier**, m, 3 ans, Mister Ful et Vague Rose, 1148
- Foxy Music**, f, 3 ans, Dabirsim et Lucky Game, 1036
- Frantoio (GB)**, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et Alpine Spirit (IRE), 1070
- Frassati**, h, 3 ans, Manatee GB et Champ D'Honneur (GB), **1043/3**

- French Bere**, h, 7 ans, Peer Gynt JPN et Madame Beatrice, 1116
- French Conte**, h, 5 ans, Reliable Man (GB) et Franciacorta (GB), 1037
- French Pegasus**, h, 7 ans, French Fifteen et Etrangere USA, 1013/1
- French Plaisir**, h, 10 ans, Linnari IRE et Rose Bewitched, 1120/3
- Frosty Bay**, h, 8 ans, Silver Frost (IRE) et Grosgrain USA, 984
- Fry**, f, 5 ans, Zoffany IRE et Floating Away USA, 1027/3
- Fuego Del Amor**, h, 8 ans, Dream Ahead USA et Femme Fatale SWI, 1100
- Full Colour**, f, 2 ans, Recorder GB et Femme De Venise, 1106/2
- Full Precieux**, h, 7 ans, Lauro GER et Kerfourmoise, 978
- Fulliditch**, f, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Star Sapphire, 992
- Fun But Tuff**, f, 3 ans, Territories IRE et Comique USA, 982/4
- ***Funny Money Honey IRE**, f, 2 ans, Bungle Inthejungle GB et Jackie Sparrow IRE, 1172/2
- Furieuse**, f, 3 ans, Scalo GB et Foly Du Pecos, 1148/1
- Furious Des Aigles**, h, 10 ans, Fuisse et Folie Des Aigles, 1057/5
- ***Future History GB**, h, 4 ans, Showcasing GB et Likelihood USA, 1182/1
- ***Galashiels IRE**, m, 3 ans, Australia GB et Glenmayne IRE, 983/1
- Galassia**, f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Rabiavince, 1006/4, 1169/4
- Galaxie Quest**, h, 5 ans, Toronado (IRE) et Galaxie Des Sables, 1188/2
- Galetano**, h, 4 ans, Dream Ahead USA et Guiana GER, 1182
- Galliano**, h, 6 ans, Sunday Break JPN et Princesse Du Cher, 1006/1
- Galifa (IRE)**, f, 4 ans, Frankel GB et Viva Rafaela BRZ, 1051/1
- Galla**, f, 3 ans, Frankel GB et Gracefully IRE, 982/5
- Galliken**, m, 3 ans, Galiway (GB) et Kendala, 1076
- Galop Chop**, m, 4 ans, Vale Of York IRE et Gooseley Lane GB, 1100
- Galoubet (GB)**, h, 6 ans, Makfi GB et Creamcake USA, 1116
- Galway City**, h, 6 ans, Silver Frost (IRE) et Resca City, 1132/2
- Garachico (GB)**, m, 3 ans, Ribchester IRE et Frine IRE, 1142/3
- ***Garencieres GB**, f, 3 ans, Camelot GB et Gwendolyn GER, 1085/4
- Garigliano**, h, 5 ans, Gutaifan IRE et Green Ridge, 1113/4
- Gaucher (GB)**, m, 3 ans, Frankel GB et Left Hand (GB), 1067/4
- Gauss**, m, 2 ans, Shalaa IRE et Mahima, 1065/2
- Gaylor Senora**, m, 3 ans, Zelzal et Ella Senora, 981
- Geminie**, f, 4 ans, Gemix et Pinielde, 1044
- Gentiana Bella**, f, 6 ans, Zanzibari USA et Tehamana IRE, 1022/1
- ***George Morland GB**, h, 4 ans, Camacho GB et Baharah USA, 987/7
- George The Prince**, m, 8 ans, My Risk et Sea Starling, 1195
- Georginela**, f, 6 ans, George Vancouver USA et Maladetta, 1129
- ***Ghayadh GB**, h, 7 ans, Kyllachy GB et Safe House IRE, 1049/2
- Ghost Spirit**, h, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Alexandrina GER, 1114/2
- ***Ghrainne GB**, f, 2 ans, Ardard IRE et Asmahan GB, 1106/5
- Ghurat Al Zaman**, f, 5 ans, Hilal Al Zaman IRQ et Gharraa IRQ, 1121/4
- Giantissime**, h, 7 ans, Zoffany IRE et Moon Giant USA, 1180
- Giloulou**, h, 9 ans, Racinger et Stoa IRE, 1080
- Gin Gembre**, h, 5 ans, Dandy Man IRE et Repechage, 1057
- Giovanni Dal Ponte (GB)**, h, 7 ans, Holy Roman Emperor IRE et Cheriearch USA, 1064
- Girl With Balloon**, f, 3 ans, Frankel GB et Landikusic IRE, 1045/3
- Giulia Elia**, f, 3 ans, Karakter IRE et Dourga De Cerisy, 1090
- ***Give 'Em The Slip GB**, f, 4 ans, Oasis Dream GB et Super Sleuth IRE, 1089/1
- Glicourt**, h, 8 ans, Rajsaman et Fusee Francaise, 1195
- Global Passion**, h, 7 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Lili St Cyr IRE, 1013
- Glory Days**, h, 7 ans, French Fifteen et Nabella GB, 1182
- ***Glory Of Rome GB**, m, 4 ans, Sixties Icon GB et Boleyna USA, 1194
- ***Glysandrine IRE**, f, 6 ans, Dabirsim et Gloomy Sunday, 1086
- ***Go Fast IRE**, h, 8 ans, Born To Sea IRE et Juno Blackie JPN, 1197
- Go Johnny Go Go Go**, f, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Indian Miss, 1081
- Go With The Wind**, m, 5 ans, Intello (GER) et Nova Step GB, 1086/4
- ***Gode Wind GER**, m, 3 ans, Flamingo Fantasy GER et Giocita GER, 1048
- Goji Berry**, h, 8 ans, Dunkerque et Et Pourtant, 994, 1109/4
- Gold Des Sources**, h, 6 ans, Archange D'Or (IRE) et Luxdor Du Goastion, 1025
- Gold Mountain**, m, 3 ans, Doctor Dino et Terra Alta, 1112/2
- Gold Shiva**, h, 4 ans, Goken et Dalawysa, 984
- ***Golden Beach GB**, m, 3 ans, Oasis Dream GB et Mirror Lake GB, 1055
- Golden Call**, m, 3 ans, Havana Gold IRE et Bugle Call IRE, 1023/4
- Golden Charlie**, f, 4 ans, Myboycharlie IRE et Golden Thai GB, 1189
- Golden Rash**, h, 8 ans, Sunday Break JPN et Selena, 1080/1
- Goldifrost**, f, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Goldinote, 1117
- Goldstone**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Ice Nizzy USA, 1086/3
- Golfing Star (IRE)**, h, 4 ans, Elusive City USA et Hauville, 985/4
- Good Moon**, f, 3 ans, Ectot (GB) et Endless Summer ITY, 1008/4
- Good Question**, h, 7 ans, Manduro GER et Question Of Time, 1083/4
- Goodness**, f, 3 ans, Muhaarar GB et Sweet Electra, 1137/4
- Gordon Break**, h, 3 ans, Goken et Karbayouna, 1193/1
- Gorek**, h, 3 ans, Goken et Vaillante IRE, 1000
- Gormlath**, f, 8 ans, Whipper USA et Decency IRE, 1109
- Gorock Of Saints**, h, 5 ans, Fastnet Rock AUS et Gorgeous Blue IRE, 985/7
- Got Flight**, f, 6 ans, Soldier Of Fortune IRE et Got Bird, 1166/4
- Got Grey**, h, 3 ans, Outstrip GB et Lovely Best, 1020/6
- Got Touch (IRE)**, f, 5 ans, Camelot GB et Sinana, 1113/3
- Goutte De Lune**, f, 6 ans, Soul City IRE et Montana Moon, 993
- Graal D'Aubois**, h, 6 ans, Tigrone USA et Cafeine D'Aubois, 1169/1
- Grace Bere**, f, 6 ans, Pedro The Great USA et Help From Heaven IRE, 985
- Grace Of Cliffs**, f, 6 ans, Canford Cliffs IRE et Grace Of Dubai, 1198/4
- Grain De Poussiere**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Upendi, 1123
- Grand Balcon**, h, 3 ans, Zarak et Mazayyen (GB), 1108/5
- Grand Glory (GB)**, f, 6 ans, Olympic Glory IRE et Madonna Lily (IRE), 1041/1
- Grand Large**, h, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Bright Sky (IRE), 1060/6
- Grand Tatakan**, m, 3 ans, Dream Ahead USA et Celebre, 1090/4
- Grand Yaka**, h, 5 ans, Dabirsim et Cat Nova, 990/5
- Great Charlie**, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Great Dora, 1180/4
- Great Dream**, h, 8 ans, Muhtathir GB et Parcelle De Sou, 1066, 1175/5
- Greatel**, f, 2 ans, Pedro The Great USA et Sittelle, 1081
- Green Curry (IRE)**, h, 8 ans, Elusive City USA et Faustina, 1100
- Green Lantern**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Waldeslust (IRE), 1190
- Green Spirit**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Green Speed, 1068/3
- Green View**, f, 6 ans, Sommerabend GB et Sorpresa, 999/3, 1088/1
- Gregarina**, f, 3 ans, De Treville GB et Gagarina (IRE), 1140
- ***Grey Sensation IRE**, h, 10 ans, Aussie Rules USA et Sensasse IRE, 1073
- Greym**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Ymlaen IRE, 1071/3
- Greyval**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Valley Girl, 1023/1
- Grisbi (GB)**, h, 7 ans, Kendargent et El Cuerpo E L'Alma USA, 1068
- Grisdelux**, m, 5 ans, Style Vendome et Perle Noire, 1073
- Grisgrises**, h, 6 ans, Rip Van Winkle IRE et Japan GER, 1126/1
- Guadaiza (IRE)**, f, 3 ans, Fast Company IRE et Olanthia (IRE), 1087
- Guadalest**, f, 3 ans, Zelzal et Glicine GER, 1021
- Guerrier Precieux**, h, 6 ans, Fuisse et Speedy Precieuse, 1132
- Gugus Des Brieres**, h, 7 ans, Cima De Triomphe IRE et Puceofwest, 1190
- ***Guided IRE**, f, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Lajatico GB, 1191
- ***Gurzuf IRE**, m, 3 ans, Zelzal et Greshnitsia, 1082/2
- Haazir**, h, 5 ans, Nieshan et Odesia De Pascade, 1124
- ***Hackle Setter USA**, h, 6 ans, Noble Mission GB et Zaharias USA, 1047
- Hadewin**, h, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Miss Maybe IRE, 1013
- Hagar Bere**, m, 5 ans, Pedro The Great USA et Arrondie, 1086
- Haika La Noverie*, f, 5 ans, Crillon et Quat'Sous D'Or, 1133
- Hala Mome*, f, 5 ans, Top Trip (GB) et Alca Mome, 1133/3
- Halarana**, f, 4 ans, Frisson Du Pecos et Halana, 1158
- Haldawysa**, f, 3 ans, Scalo GB et Haldawyra, 1148/4
- Half Time*, h, 5 ans, Al Namix et One More Time, 1136/5
- Hangisi (IRE)**, f, 3 ans, Intello (GER) et Ana Zghorta (GB), 1036/5
- ***Hank Moody USA**, h, 4 ans, California Chrome USA et Summertime Friend USA, 978
- Happy Camper**, f, 3 ans, Fast Company IRE et Love Freedom, 1076
- Happy Chrisnat**, h, 5 ans, Red Dubawi (IRE) et Impedimanta (IRE), 1025, 1179
- Happy Harry**, h, 3 ans, Zarak et L'Etoile De Moscou (GB), 1090/3
- Happy Star**, f, 5 ans, Milanais et Cousine, 1007/1
- Haramat*, f, 5 ans, Manduro GER et Tamara, 1159/5
- Hard Talk**, h, 8 ans, Redoute'S Choice AUS et Soft Ice (IRE), 1017
- ***Hardance GB**, f, 4 ans, Muhaarar GB et Dance Awhile IRE, 1166

- Hareeb**, m, 4 ans, Mared Al Sahra GB et Princesse Monlau, **1061/2**
- Hariasa**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Hamadryade GB, **1156/1**
- Hariq**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Tierra Del Fuego, 1019
- Harley Dream*, h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Venus De Re, 1136
- Harmonie De Bersac**, f, 5 ans, Don Tirso et Altesse De Bersac, **1171/3**
- Hauran**, m, 3 ans, Al Wukair IRE et Hazely GB, 1141
- Havoc**, m, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Chasing Stars GB, 1037
- Haya Zark**, m, 3 ans, Zarak et Haya City, 1141
- Hayami**, f, 2 ans, Expert Eye GB et Fille Du Septembre IRE, **1172/5**
- Hayrtone**, h, 5 ans, Fuisse et Stormy Snow, 1132
- ***Haziym IRE**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Hazmiyra IRE, **1173/3**
- Hazur Du Doubs*, f, 5 ans, Papal Bull GB et Unekaina, 1034
- Hazy Day*, f, 5 ans, Montmartre et Lazary, **1133/2**
- Hazzam**, m, 5 ans, Al Mamun Monlau et Fidwah QA, **1121/1**
- Heart Shining**, h, 3 ans, Morandi et Candy Heart, 996, **1153/1**
- Heartbeat**, m, 4 ans, Dabirsim et Hesione (IRE), 1037
- Heatherwood**, h, 3 ans, Birchwood IRE et Heather Flower IRE, **1076/5**
- Heaven City**, h, 5 ans, Elusive City USA et Azarra (IRE), **984/3**
- Hello Is You**, h, 6 ans, Anodin (IRE) et Young Majesty USA, 1116
- Hempereur*, h, 5 ans, Nidor et Lily Des Plantes, **1159/2**
- Henouville**, f, 4 ans, Rajsaman et Heaven'S Cause USA, **1051/5**
- Henri Gil*, h, 5 ans, Meshaher USA et Right Wood, 1133
- Hercule The Best*, h, 5 ans, Konig Turf GER et Anita Rose, 1133
- Herishef**, h, 9 ans, Silver Frost (IRE) et Tallence USA, **1132/1**
- Heritiere D'Or**, f, 3 ans, Jeu St Eloi et Noces D'Or A Estivaux, 1148
- Hermine Du Roc**, f, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Val'Luna, 1025
- Heroine Corse*, f, 5 ans, Rail Link GB et Oh Divine, **1034/3**
- Heroine Du Rabutin**, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Dipintadiblu, 1032
- Hexis (IRE)**, m, 8 ans, Henrythenavigator USA et Hunza Dancer IRE, 1197
- High Trend**, m, 5 ans, Zambezi Sun GB et Jaslinga, **1077/4**
- Highest Mountain**, h, 6 ans, Siyouni et Chanson Celeste GB, **1073/1**
- Himeka**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Adolfina GER, **1135/5**
- Hinaya Pompadour**, f, 3 ans, Gnome et Histoire Olympique, **1149/1**
- Hipie Baie*, f, 5 ans, Crillon et Tedjala, **1169/3**
- Hishemah**, f, 3 ans, Mahabb UAE et Djalma Adia, **1151/1**
- Hissehodini**, h, 5 ans, Candidate GB et Rosedini, 1077
- Hm Al Nibrass**, m, 5 ans, Azadi et Al Gazalla, 1124
- ***Hodeng IRE**, h, 6 ans, Cape Cross IRE et Seasons GB, 1012
- Holly Place*, f, 5 ans, Red Dubawi (IRE) et Romane Place, 1136
- Hollywood Africans**, m, 3 ans, Martinborough JPN et Garden City, **1176/3**
- Holocene Bere**, h, 5 ans, Pedro The Great USA et Triple Witching USA, 1078
- Holy Zal Passion**, m, 3 ans, Zelzal et Holy Black, **1156/5**
- Holypica**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Hortanse, 984
- Hombre*, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Rince L'Oeil, 1136
- Honey Du Lemo*, f, 5 ans, Voiladenuo et First Du Lemo, **1159/4**
- Honeymoon**, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Risque De Verglas, **1066/5**
- Hong Kong Star**, f, 5 ans, Helmet AUS et Cheg, 1125
- Honneur'S Lodestar**, h, 3 ans, Recorder GB et Honneur Sublime, 1130
- Honoddor**, h, 4 ans, Honolulu IRE et Ofissore, **1164/5**
- Honor Bere**, h, 5 ans, Pedro The Great USA et Shadow Of The Day, 1066
- Hopissime**, f, 4 ans, Camelot GB et Bains Hope, **1127/3**
- Horcalin*, h, 5 ans, Sri Putra GB et Orcaline, **1133/4**
- Horizon De Tanues**, h, 5 ans, Frisun Du Pecos et Rosefleur De Tanues, **1158/1**
- Hot Queen**, f, 3 ans, Recorder GB et Hot Fudge SWE, **1038/3**
- Hot Spot (IRE)**, h, 6 ans, Siyouni et Excellent Girl GB, **1062/7**
- Hot Summer**, h, 6 ans, Sommerabend GB et American Nizzy, 993, 1068
- Huntba**, m, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Soma Bay, **1175/1**
- Hur Cat**, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Elywave, 1057
- Hurricane Dream**, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Shalimara, 1040
- Hurricane Light**, h, 7 ans, Orpen USA et City Of Light GB, 994
- Hurry Up Castel**, f, 4 ans, Conillon GER et Wall Street Runner GB, 1070
- ***Hush Angels IRE**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Mrs Beeton IRE, **982/3**
- Hy Dream**, f, 4 ans, Dream Ahead USA et Pride Of Princess (GB), 1194
- Hybrid**, h, 4 ans, Siyouni et Kyliia USA, 1013
- Hypnotized**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Agent Mimi, 1111
- Hysterique (GB)**, f, 5 ans, Golden Horn GB et Rose Et Noire (IRE), 1113
- I Am A Killer**, m, 2 ans, Whitecliffsofdover USA et Royalrique, 1172
- ***I Am Inevitable IRE**, f, 2 ans, James Garfield IRE et Speed Skater GB, 1081
- I Dare**, f, 3 ans, Outstrip GB et Free Ride IRE, 1185
- I Excel**, m, 3 ans, Exceed And Excel AUS et Ideal World IRE, **996/2**
- I Feel Star*, h, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Quati Star, **1131/4**
- I Love Jo**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Wasla, 1032
- Ibicoat*, h, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Pepita D'Armor, **1133/1**
- Ibis Rose*, h, 4 ans, Hello Sunday et Toprose, 1044
- Icalero**, m, 4 ans, Scalo GB et Iyouna, **1128/1**
- Ice Magic**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Indianapolis GER, **1156/4**
- Iceman To Win*, h, 4 ans, Spider Flight et Vercaline, 1034
- Icone Angevine*, f, 4 ans, Ballingary IRE et Soupe Angevine, **1034/4**
- Ideal De Choisel**, h, 4 ans, Kapparde et Beautiful Choisel, **1044/3**
- Ideal De L'Oasis*, h, 4 ans, Axxos GER et Japonaise Iii, 1133
- Ideal King**, h, 5 ans, Sidestep AUS et Ideal World IRE, 985
- Ideal Wild*, h, 4 ans, Papal Bull GB et Uny Girl, **1034/2**
- Idee D'Etat*, f, 4 ans, Vision D'Etat et Allo Cherie, **1159/1**
- Idee Fixe**, f, 4 ans, Authorized IRE et Isarnixe GER, **1104/4**
- Idole Star*, h, 4 ans, Crossharbour GB et Charmante Star, **1162/4**
- Idylik El Alhem**, m, 4 ans, General GB et Myrzam, 1061
- Iflike*, f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Deux Cent Pourcent, 1044
- Ike**, h, 5 ans, Sinnidar IRE et Danse D'Amour (GB), **1032/4**
- Ikef De Bozouls**, m, 4 ans, No Risk Al Maury et Mesk De Bozouls, 1124
- Il Maestoso**, m, 3 ans, Birchwood IRE et Boathouse (GB), **1187/1**
- Ilaria Des Mottes*, f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Lasix Des Mottes, **1160/1**
- Idouce Flechois**, h, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Smadouce, 1078
- Ile Maurice*, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Belle Academie, 1034
- Ilem'S*, h, 4 ans, Lord Du Sud et Biuty De Rouhet, 1136
- Ilic (IRE)**, m, 3 ans, Ifraaj GB et Impressionnante (GB), **1054/1**
- Illico Des Ongrais**, h, 4 ans, Conillon GER et Pretty Des Ongrais, **1032/2**
- Illois (IRE)**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Ilioushka (IRE), 1013
- Illuminating**, h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Xeralda IRE, **1165/5**
- Illustre Allen*, f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Une Epoque, **1159/3**
- Iloa Louvo**, f, 4 ans, Alcatraz' Jac et Saga Louvo, 1164
- Ipenseatoi*, h, 4 ans, Spider Flight et Shom Sioul, **1131/3**
- Image De Rochaude*, f, 4 ans, Nidor et Rainbow Flag, 1136
- ***Imagine Freedom GB**, f, 4 ans, Equiano et Fleeting Image GB, **1001/5**
- Imida*, f, 4 ans, Sinnidar IRE et Born Ready, 1131
- Imminente*, f, 4 ans, Balko et Altisse, 1133
- Impactedvillerets*, h, 4 ans, Cokoriko et Anabella De Thaix, **1133/5**
- Impedor De Bozouls**, m, 4 ans, Majd Al Arab GB et Amperora De Bozouls, 1121
- Imperatrice Tek*, f, 4 ans, Barastraight (GB) et A Creasy Girl, 1136
- Imperial Beauty**, f, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Amazing Beauty GER, **1097/4**
- Impose Toi*, h, 4 ans, It'S Gino GER et Saraska D'Airy, **1162/1**
- In Extremis Sacree*, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Divine Sacree, **1136/1**
- In Memoria*, h, 4 ans, Al Namix et Catholique, **1131/5**
- In Paradise**, f, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Pure Paradise GER, **1058/7**
- In The Mix*, f, 4 ans, Candidate GB et Bulle Mix, 1160
- Incoast*, f, 4 ans, Coastal Path GB et Adula, **1160/3**
- India**, f, 8 ans, Bertolini USA et Echappee Belle (GB), **1028/1**
- Indhy*, f, 4 ans, Muhtathir GB et Chantepie, 1160
- Indian Soul**, f, 4 ans, Elvstroem AUS et Indian Cat (IRE), 1105
- Indian Wish**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Indian Cat (IRE), 1038
- Indiana Moon**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Dear Valentine, **1056/7**
- Indilili**, f, 4 ans, Whipper USA et Equinoreva, 1062
- Indyco**, m, 7 ans, Rio De La Plata USA et Indyca GER, **1042/7**
- Ines De Deauville*, f, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Daurianaulene, 1131
- Ines Des Vignaux*, f, 4 ans, Muhaymin USA et Quadriges Des Vignaux, 1160
- Infante Alexia**, f, 6 ans, Doctor Dino et Princesse Dun Soir, **1166/3**
- Infinite Passion**, f, 6 ans, Makfi GB et Melija GER, 1058
- ***Influx IRE**, h, 5 ans, Golden Horn GB et Steel Princess IRE, **1118/3**
- Ingenious*, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Tamara, **1131/1**

- ***Inishnee IRE**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Al Kirana IRE, **1038/4**
- ***Innis GER**, h, 7 ans, Maxios (GB) et Independant (GB), **1182/5**
- ***Innovator GB**, h, 4 ans, Showcasing GB et Delivery GB, 1144
- ***Inquisitive Mind IRE**, f, 2 ans, Dragon Pulse IRE et Madame Mistral, 1059
- Inseo**, h, 11 ans, King'S Best USA et Insan Mala IRE, 1129
- Instant D'Espoir*, h, 4 ans, Full Of Gold et Vixia, 1133
- Instantane**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Instant USA, **1192/3**
- Interieur (IRE)**, h, 7 ans, Elusive City USA et The Living Room, 1091
- ***Interstella GER**, f, 4 ans, Nutan IRE et Invisible Flash GB, 1046
- Interview*, f, 4 ans, Coastal Path GB et Terre Neuve, **1160/5**
- Intimate*, h, 4 ans, Montmartre et Quandaly, **1131/2**
- Into Faith**, h, 5 ans, Intello (GER) et Have Faith IRE, **1170/1**
- Intrication**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Intelligencia, **1146/4**
- Inuit Lises*, h, 4 ans, Top Trip (GB) et Volga Esqua, 1133
- Investor**, h, 7 ans, Champs Elysees GB et I'M Right USA, **1118/1**
- ***Inviolable Spirit IRE**, h, 7 ans, Zebedee GB et Mediska GB, 1049, **1195/5**
- Ioda*, h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Rafflesia, **1162/3**
- Iperflyth*, f, 4 ans, Spider Flight et Persiflaura, **1160/4**
- Iphigenie Kernevez**, f, 4 ans, Moss Vale IRE et Thio, 1164
- Iphitos (GB)**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Anew GB, **1094/5**
- Ipparock (IRE)**, f, 3 ans, Fascinating Rock IRE et Phillippa IRE, **986/2**
- Ippling**, m, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Ivory Yes, **985/3**
- Ipsy*, f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Theramene, **1160/2**
- Iris De Beauchene*, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Etoilede Beauchene, 1160
- Iris Des Blaises*, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Circe D'Arthel, **1136/2**
- Irish Storm**, h, 8 ans, Tonitruant USA et Irish Society, **1110/5**
- Irlande Des Violettes**, f, 5 ans, Af Albahar UAE et Starlette D'Violettes, 1124
- ***Iron Man IRE**, m, 2 ans, Camacho GB et Mushahadaat IRE, 1052
- ***Iron Rock IRE**, m, 7 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Inchele IRE, **1011/5**
- Irska**, f, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Eire GB, **1041/4**
- Irupe**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et April Eighteen IRE, 1147
- Isatis Macalo*, f, 4 ans, Karaktar IRE et Victoire De Forme, 1017
- ***Isca IRE**, f, 3 ans, Mehmas IRE et Pretty Priceless IRE, 1193
- Isault Du Pacs**, f, 4 ans, Frisson Du Pecos et Valse Dompsoise, **1158/2**
- Ishraq**, m, 5 ans, Oasis Dream GB et National Day IRE, 1063
- Isidro**, h, 6 ans, Lope De Vega IRE et Ondoyante (IRE), 998
- Iskandar (IRE)**, h, 7 ans, Champs Elysees GB et Intarsia GER, 1050
- Iskara*, f, 4 ans, No Risk At All et Canasta Royale, **1162/2**
- Isla Bonita*, f, 4 ans, Cokoriko et Ultime Creek, 1160
- Islandor**, f, 9 ans, Stormy River et Liberty Island, 1188
- Ismael Paint**, h, 4 ans, Soul City IRE et Royalrique, **1116/4**
- Istanbul (IRE)*, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Boisserie, **1034/5**
- It Splits The Bise**, f, 4 ans, Tiger Groom GB et Mamy Way, 1088
- It'S On Us**, f, 4 ans, Elusive City USA et Aedicula, 1066
- Ivan Will*, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Vita Will, **1136/3**
- Ivory De La Brunie**, f, 4 ans, Gnome et Music De La Brunie, 1158
- Ixel Du Fruitier*, f, 4 ans, Fly With Me et Rouf Du Fruitier, **1136/4**
- Iza De Mael*, f, 4 ans, Thewayyouare USA et Redingote, 1136
- Izana Bere**, f, 4 ans, Peer Gynt JPN et Sanisa, 1064
- Izor Dela Barriere**, h, 4 ans, Sinndar IRE et Fern Hill, 1044
- Jaafar**, m, 3 ans, Nathaniel IRE et Badee Ah, **1122/2**
- ***Jaayiz IRE**, h, 6 ans, Zoffany IRE et So Devoted IRE, 978
- Jacasse Camara**, h, 3 ans, Cima De Triomphe IRE et Sunday Way, 1079
- ***Jack Of Trades IRE**, h, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Cite Veron, **1144/2**
- Jade De La Brunie**, f, 3 ans, Nicaron GER et Ciaobela De La Brunie, 1148
- Jade Du Croate**, f, 3 ans, Munjiz et Beanie Du Croate, **1151/5**
- Jahissante Smart**, f, 3 ans, Elusive City USA et Viva Bere, 1043
- Jaim*, f, 3 ans, Fly With Me et Pas De Panique, 1033
- Jaitroplacasse*, h, 3 ans, Secret Singer et Bibracje, **1033/3**
- Jakarta Macalo*, f, 3 ans, Cokoriko et Victoire De Forme, **1033/2**
- Jakpot Des Ongrais*, h, 3 ans, Tiger Groom GB et Puce Des Ongrais, 1161
- Jalandhar*, f, 3 ans, Noroit GER et Oudette, **1161/4**
- Jalil**, h, 4 ans, Majd Al Arab GB et Sahlambo, 1061
- Jamala**, f, 6 ans, Evasive GB et Ginostra (GB), **994/4**
- James Whistler**, m, 3 ans, Scissor Kick AUS et Gentle Whisper GB, 1156
- Jane Calamity*, f, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Redwin, 1033
- Jane Eire Hana*, f, 3 ans, Conillon GER et O'Hana, 1074
- Janella**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Anjella GER, 983
- January Moon**, f, 3 ans, Soul City IRE et Montana Moon, **1076/3**
- Jarakita Game**, f, 3 ans, Zarak et Akita USA, **1135/1**
- Jardin D'Arthel*, h, 3 ans, Cokoriko et Olga D'Arthel, **1033/1**
- Jarnisy**, h, 7 ans, Croco Rouge IRE et Belle Neyev, 1047
- Jarreton**, h, 3 ans, Whipper USA et Zain Queen GB, 1122
- Jartinbo**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Moon Of Alex, **1135/2**
- Jas Hennessy**, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Kitty D'Argos, **1062/4**
- Jasim De Montamel**, m, 3 ans, Nieshan et Leila De Montamel, 1150
- Jasmin Dore**, h, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Sweet Alabama, **1011/2**
- Jasmina**, f, 5 ans, Reliable Man (GB) et Crush On You, 993
- Jasmine Du Gouet*, f, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Querida De Ferbet, 1074
- Jazz Biboulet**, m, 3 ans, Shrek et L'Etincelle D'Or, 1148
- Jazzman D'Oc**, m, 3 ans, Carghese Des Landes et La Storia, **1149/5**
- Jazzy Baie*, f, 3 ans, Crillon et Juventus li, **1003/1**
- Jazzy De La Lande**, f, 3 ans, Shrek et Belnuit De La Lande, 1148
- Jazzy Wood**, h, 3 ans, Birchwood IRE et Saisissable, 1193
- Jean Jack D'Ayza**, m, 3 ans, Frisson Du Pecos et Ayla D'Ayza, 1149
- Jean Racine**, h, 5 ans, Rajsaman et Paola Lisa, 1057
- Jeannette*, f, 3 ans, It'S Gino GER et D'Auckland, 1074
- Jectot**, h, 3 ans, Ectot (GB) et Al Silmiyah, 1045
- Jeiffel Tour*, f, 3 ans, Racinger et Joslaine, 1074
- Jerywood Pontadour**, f, 3 ans, Shrek et Perliwood Du Lac, **1148/2**
- Jesse James D'Ayza**, m, 3 ans, Shrek et Quanjaline D'Ayza, 1148
- Jet Blue*, m, 3 ans, Martaline GB et Blue Beryl, **1161/1**
- Jetta Des Obeaux*, f, 3 ans, Alianthus GER et Delta Des Obeaux, 1161
- Jeu Celebre (IRE)**, h, 8 ans, Excelebration IRE et Jeu De Vivre IRE, 1197
- Jevousvoisencore (IRE)**, h, 8 ans, American Post GB et Jummana, 1113
- Jibe Des Dunes*, h, 3 ans, Tiger Groom GB et Aramiss Des Dunes, **1074/2**
- Jimalaya**, f, 3 ans, Captain Chop et Coco Chope, 997
- Jixy*, f, 3 ans, Buck'S Boum et Passion Des Aulmes, **1074/4**
- Joa De Gibraltar (IRE)**, f, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Fetan Joa, 1027
- Joan Jet**, f, 7 ans, Equiano et Amarinda GER, 1049
- Joao**, h, 5 ans, Slickly et Alla Prossima GB, **993/1**
- Jobartim*, h, 3 ans, Castle Du Berlais et Rina D'Airy, **1033/4**
- Joburg Pontadour**, f, 3 ans, Carghese Des Landes et Perle De Mestre, **1149/2**
- John Wick**, m, 3 ans, Nathaniel IRE et Kathinka GER, 1035
- Johnny Love**, m, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Crazy In Love, 1090
- Joie Des Obeaux*, f, 3 ans, Alianthus GER et Shifra, **1074/1**
- Jolie Land*, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Delicate Land, 1161
- Jolie Phenomenia**, f, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Kobal Jolie, 1021
- Jolienene**, f, 3 ans, Wings Of Eagles et Bomba, **1181/1**
- Jolifou De Guye*, h, 3 ans, Willywell et Vania D'Airy, 1033
- Jolirko*, m, 3 ans, Tirwanako et Old Mamy, 1161
- Jolly Pretender*, h, 3 ans, Great Pretender IRE et Adriana Rochelaise, **1161/3**
- Jolly Way*, f, 3 ans, Galiway (GB) et Tchitola, 1161
- Jolva*, f, 3 ans, No Risk At All et Fodile, 1074
- Joly Coeur Iii**, m, 3 ans, Olzarte De Collongues et Guapa De Paban, **1003/2**
- Jonagold*, h, 3 ans, Manatee GB et La Pommerale, **1003/4**
- Jonca De Thaix*, f, 3 ans, Cokoriko et Talca De Thaix, **1074/5**
- Jonh For Always**, h, 5 ans, Kheylef USA et Flower GB, **1125/2**
- Jonque Bleue*, f, 3 ans, Network GER et Easy Ball, 1043
- Joomana**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Scandalous GER, 1192
- Jordan Baker**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Kanel, **1111/4**
- Josejosephine**, f, 3 ans, Soul City IRE et Royalrique, **1191/5**
- Journee De Reve*, f, 3 ans, Fly With Me et Unike De Reve, 1161
- Jouvencia*, f, 3 ans, Puit D'Or IRE et Couleur Baie, 1074
- Jovalchop**, m, 3 ans, Kheylef USA et First Chope, 1087
- Joviale Bere**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Triple Witching USA, **1137/3**
- Joy For Lux**, f, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Nuri GER, **1099/2**
- Joyeuse De Romay**, f, 3 ans, American Devil et Grey Delice IRE, 1048

- Joyeuse Sage**, f, 3 ans, Morandi et La Joyeuse Sage, 1111
- Juana De Bozouls**, f, 3 ans, Muguet De Pascade et Dorasa De La Foret, 1151
- Juilley**, f, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Jetfire GB, **1058/4**
- Jukebox D'Eddy**, h, 3 ans, Fly With Me et Ultime Creek, **1033/5**
- Jump Will**, h, 3 ans, No Risk At All et Bonne Graine, 1033
- Jumper De Bozouls**, m, 3 ans, Nieshan et Guardoka De Bozouls, 1150
- Junglespeed Mancel**, f, 3 ans, Voiladenuo et Amour De Beriez, **1161/5**
- Juniordenuo**, h, 3 ans, Walzertakt GER et Ucocotte, 1074
- Junko (GB)**, h, 3 ans, Intello (GER) et Lady Zuzu USA, **1142/1**
- Jupiter Du Gite**, h, 3 ans, Castle Du Berlais et Malaga De St Sulpice, **1074/3**
- *Jury Pico IRE**, f, 4 ans, Night Of Thunder IRE et Think, **1070/4**
- Jussifer**, h, 5 ans, Siyouni et Sona GB, **985/2**
- Just In Love (GB)**, f, 4 ans, Dabirsim et Just Married IRE, 1051
- Just In Time Game**, m, 3 ans, Sidedstep AUS et Alasai USA, 1055
- Just You And Me**, h, 9 ans, Mr Sidney USA et Mermaids Quay IRE, 1050, **1120/2**
- Juste Originale**, f, 3 ans, Blek et Version Originale, 1033
- Justune Star**, f, 3 ans, Joshua Tree IRE et Charmante Star, **1161/2**
- Ka Lanakila**, f, 4 ans, Vespone IRE et Victoire Royale GER, 999
- *Kaaba Stone IRE**, f, 7 ans, Society Rock IRE et Wattrey GB, 993, **1129/4**
- Kahuna**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Brigh IRE, **978/1**
- Kaiclatholukev**, f, 2 ans, Whitecliffsofdover USA et Montana Moon, 1106
- *Kailyn GER**, f, 9 ans, Manduro GER et Kaziyima, **1050/4**
- Kakoudou Risk**, f, 3 ans, Banyan Tree et La Casilina, **1029/1**
- Kalaos (IRE)**, h, 4 ans, Helmet AUS et Pale Pearl (IRE), **1057/4**
- Kaleo Palace**, h, 5 ans, Palace Episode USA et Balbeli (IRE), **988/7**
- Kaleorouna**, f, 4 ans, Kouroun et Mossa IRE, **1011/4**
- Kalganov**, m, 3 ans, Gutaifan IRE et Nadina IRE, **1138/3**
- Kalinqa**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Athania IRE, **1008/3**
- Kamino**, m, 2 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Spanish Winner IRE, **1145/2**
- Kamssio**, m, 4 ans, Kendargent et Rampoldina GB, **1022/6**
- *Kanderas GB**, h, 6 ans, Rip Van Winkle IRE et Kheshtar IRE, **1184/3**
- Kannon**, h, 6 ans, Garswood GB et Desert Shine IRE, 1011
- Kapitana Rebe**, f, 5 ans, Tai Chi GER et Katalana GER, 1088
- Karakorum**, h, 5 ans, Elvstroem AUS et Mes Bleus Yeux, 1117
- *Karankawa USA**, f, 5 ans, Karakontie JPN et Southbound USA, 1001
- Karmoutcho**, m, 5 ans, Elusive City USA et Karbayouna, 993
- Kassar Said**, f, 2 ans, Whipper USA et Country Davis USA, **1081/2**
- Kassave**, f, 3 ans, Broox (IRE) et Hanouka, **1026/4**
- Kathalina**, f, 3 ans, Captain Chop et L'Aventura, 1156
- Katuba**, f, 3 ans, Sommerabend GB et Et Pourtant, 992
- Katucha**, f, 4 ans, Elusive City USA et Kourkie, **1195/2**
- *Kavakney BEL**, m, 6 ans, Cockney Rebel IRE et Kavasole, 994
- Keat**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et King'S Dam GB, **1184/5**
- *Keep Running GER**, h, 4 ans, Lord Of England GER et Koffi Cherie GER, **1057/2**
- Ken Colt (IRE)**, h, 7 ans, Kendargent et Velvet Revolver IRE, **1069/4**
- Kenartic**, h, 8 ans, Slickly et Vivartic, 1134
- Kenbaio**, m, 6 ans, Kendargent et Baia Choipe, 1072
- Kendra**, f, 3 ans, Goken et Abousindra, 1193
- Kengero**, m, 3 ans, Kendargent et Ancoa, **1021/1**
- *Kenny GER**, h, 7 ans, Santiago GER et Kinetio GER, **1047/1**
- Kenshow**, f, 7 ans, Kendargent et Show Gorb SPA, **1063/3**
- Kenway**, m, 5 ans, Galiway (GB) et Kendam, **1014/6**
- Kenzal**, h, 4 ans, Kendargent et Izalia, **1154/2**
- Kepparti (GER)**, f, 4 ans, Manduro GER et Kapitale GER, **1164/1**
- Ker Stormy**, h, 3 ans, Stormy River et Keymy, **1023/3**
- Ker Welen**, h, 4 ans, Dariyan et Pearly Empress, **1110/3**
- *Kevalay USA**, f, 3 ans, Uncle Mo USA et Calais USA, 1108
- Khalisah**, f, 4 ans, General GB et Djarla Des Forges, **1124/4**
- Khan**, h, 3 ans, Sea The Moon GER et Sweet Enough GER, **1138/5**
- *Khateer Alkhalediah KSA**, m, 6 ans, Laith Al Khalediah KSA et Edele De Carrere, **1121/3**
- Khatoun**, f, 3 ans, Lawman et Khadima, 1048
- Khazar Lises**, h, 4 ans, Top Trip (GB) et Vega Esqua, **1024/2**
- Khelwatch**, h, 3 ans, Kheylef USA et Midnight Watch GB, 1155
- *Khivala IRE**, f, 5 ans, Dragon Pulse IRE et Arabela IRE, **1190/1**
- Khochenko**, h, 7 ans, Pastoral Pursuits GB et Flam GB, **978/2**
- *Kibaale IRE**, h, 3 ans, Churchill IRE et Kikonga GB, 1055
- Kick Boxing**, m, 4 ans, Scissor Kick AUS et Dulce De Leche, 1103
- *Kid Conte USA**, f, 4 ans, Lemon Drop Kid USA et Auntinet GB, 1037
- Kilfrush Memories**, h, 6 ans, Shakespearean IRE et Elusive Lily (GB), 1194
- Kilroyal**, f, 5 ans, Eclair Du Fada et Kilibibi, **1030/5**
- Killing Joke**, h, 8 ans, Sageburg (IRE) et Zanyeva IRE, 1116
- Kimberleyroyale**, f, 6 ans, George Vancouver USA et Kimaroyale, **1166/2**
- Kimina**, f, 4 ans, Goken et Transcendante, **1051/2**
- King Cobra**, h, 6 ans, Rajsaman et Kinlochranoch GB, **978/7**
- King Hartwood**, h, 6 ans, Motivator GB et Sargasses, **993/3**
- King Nonantais**, h, 10 ans, Air Chief Marshal IRE et Castries (IRE), 1084
- King Of Twist**, h, 6 ans, Kingsalsa USA et Twisting, **1066/3**
- King Robbe**, h, 5 ans, Zanzibari USA et Hatikva (GB), 1037, **1194/3**
- King Solomon**, h, 4 ans, Sir Prancealot IRE et Red Cavier IRE, 1163
- King'S Pack**, h, 9 ans, King'S Best USA et Costa Packet IRE, **1097/2**
- Kingentleman (GB)**, m, 3 ans, Kingman GB et Restiadargent, 979, 1191
- Kingsfold**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Exit To Derawlin IRE, 1128
- Kingston Narcissus**, m, 3 ans, Authorized IRE et Kingston Acacia GB, 1023
- Kingstown**, h, 5 ans, Speightstown USA et Crisolles, **1018/1**
- Kiroz**, m, 6 ans, Marshall et Belle Americaine, **1025/3**
- Kisswood**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Kiss A Miss USA, 1111
- Kiwi Choipe**, f, 3 ans, Kheylef USA et Kadance Blue, **1026/1**
- *Know Thyself IRE**, f, 3 ans, Galileo IRE et Fix NZ, **1038/2**
- *Kolossal GER**, f, 4 ans, Outstrip GB et Kolosseum GER, **1083/3**
- Kongastet**, h, 5 ans, American Devil et Sikkim, **1047/4**, **1084/4**, 1198
- Konig Chouchen**, h, 10 ans, Konig Shuffle GER et Tuseurat, **1080/3**
- Kotari**, m, 3 ans, Nathaniel IRE et Kotama, **1155/3**
- *Koutsounakos GB**, h, 7 ans, Captain Gerrard IRE et Saorocain IRE, **1001/2**
- *Kuko IRE**, h, 5 ans, Dragon Pulse IRE et Desert Of Gold IRE, 1063
- Kylhead**, h, 6 ans, Dream Ahead USA et Kylaney GB, 1018
- L'Archet**, h, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Mishkina, 1010
- L'Assicuratore**, h, 4 ans, Amarillo IRE et Vienna View GB, 1180
- L'Epinay**, h, 5 ans, Top Trip (GB) et Sensacional, 1166
- L'Esquive**, f, 4 ans, Myboycharlie IRE et Haute Couture, 1088
- L'Ienissei**, m, 4 ans, Dariyan et Devaki GER, 1037
- L'Open (IRE)**, m, 2 ans, Camacho GB et Ali Alexandra, **1081/4**
- La Barillette**, f, 6 ans, Rajsaman et Zillione Beauty, **1178/4**
- La Bruxelloise**, f, 4 ans, Panis USA et Tiolache, 998
- La Catella**, f, 5 ans, Dabirsim et Chansonette GER, 1125
- La Colmiane**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Egypt Moon (GB), 995, 1183
- La Fabuleuse**, f, 3 ans, Don Eladio et Cricri De Roches, **1167/3**
- La Fibre**, h, 8 ans, Whipper USA et Eva Kant GB, 1066, **1190/3**
- La Fibrossi**, f, 8 ans, Myboycharlie IRE et Tamada GB, 1012
- La Gokenindia**, f, 2 ans, Goken et Nova Zarga IRE, 1106
- La Gregorienne**, f, 4 ans, Pastorius GER et Sarabia GER, 1105
- La Javanaise**, f, 5 ans, War Command USA et Manaia, **1068/1**
- La Mathilde**, f, 3 ans, Kheylef USA et La Fanette, 1183
- La Merveille (IRE)**, f, 4 ans, Maxios (GB) et La Salvita GER, **998/4**
- La Palombaggia**, f, 8 ans, Major Grace et L'Occitanie, **1168/1**
- La Panthourie**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Bocca Bianca GER, **1059/5**
- La Parence**, f, 4 ans, Saonois et La Vive Parence, 1041
- La Perriere**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et La Pernelle (IRE), **1134/2**
- La Pienza**, f, 4 ans, Myboycharlie IRE et Pan Di Stelle, 1105
- La Venelloise**, f, 5 ans, Evasive GB et Noor Forever, 1002
- La Wood**, f, 6 ans, Anodin (IRE) et Helen Fourment GB, 1058
- La Yomoguiness (IRE)**, f, 4 ans, Fascinating Rock IRE et Miss Avonbridge IRE, **1097/1**
- Ladie Salsa**, f, 7 ans, Kingsalsa USA et First Empress, **1084/5**
- Lady Beauchamp**, f, 3 ans, Recorder GB et Respected IRE, 1096
- Lady Knight**, f, 9 ans, Khanjer De La Brunie et Poli Knight GB, **1168/3**
- Lady Pink**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Lady Of Light IRE, **1176/6**
- Lady Roche**, f, 2 ans, Hot Streak IRE et Roche Ambeau, 1065
- Lady Valou**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Reinedetroie, **1048/3**
- Lady Wild**, f, 3 ans, Kendargent et Lady Anouchka (IRE), **986/5**
- Lagertha Gibraltar**, f, 5 ans, Prince Gibraltar et Wykiki SPA, 1063
- Lagon Mersoisi**, h, 10 ans, Palace Episode USA et Irishia, 1077
- Lagoone Choipe**, f, 3 ans, Shamalgan et Lamchope, 1048

- Laki D'Aspe**, h, 6 ans, No Risk At All et Great Lady, 1032
- ***Lammeh Essalem TUN**, m, 4 ans, Hakim Du Bac et Goldina TUN, 1061
- ***Lamorna Cove GB**, f, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Abbakova IRE, 1144
- Landaryna**, f, 4 ans, Dariyan et Imperial Topaz, 1072
- Landry**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Heronchelles IRE, 1079/2
- ***Laquyood GB**, h, 9 ans, Medicean GB et Elmaam GB, 1018/5
- Larchamp**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Larme (IRE), 1105/5
- Larno**, h, 8 ans, Milanais et Honorable Sister, 1103/1
- Las Des Bois**, h, 2 ans, Birchwood IRE et Bonne Journee, 1172
- Last Ball In Play**, f, 3 ans, It's Gino GER et Khazana, 1155
- Last Sinn**, h, 4 ans, Sinndar IRE et Letty GB, 1182/3
- Lastlotofthesale**, h, 4 ans, Dream Ahead USA et Rzyzana, 1027/5
- Late Valentine**, m, 3 ans, Elm Park GB et Hesperides GB, 1165
- ***Lavinia Rose GB**, f, 9 ans, Compton Place GB et Lavinia'S Grace USA, 993
- Lawrence**, h, 7 ans, Lawman et Rex Regina (IRE), 1088
- Layla**, f, 5 ans, Lope De Vega IRE et She Loves You (GB), 987/3
- ***Lazy GER**, h, 4 ans, Siyouni et Larella GER, 1070/3
- Le Bastan**, h, 6 ans, Manduro GER et Lovable CAN, 1010/3
- Le Bolero**, h, 5 ans, Elusive City USA et Mojo Moon IRE, 1109
- Le Cadeau (GB)**, m, 3 ans, Dabirsim et Lady Frances GB, 1191/3
- Le Chat Botte**, h, 4 ans, Mayson GB et Courchevel IRE, 1195
- Le Depute**, h, 10 ans, Literato et Hamida USA, 1109
- Le Gardolot**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Rose The One, 1024
- Le Houleme**, h, 3 ans, Recorder GB et La Hoguelette, 1123
- Le Kakou**, m, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Lacerta, 993/2
- Le Noyer**, m, 3 ans, Attendu et Noce, 1138
- Le Parrain**, m, 7 ans, Harbour Watch IRE et West Of Saturn USA, 998/3
- Le Petit Gegene**, h, 5 ans, Feel Like Dancing GB et Dawraat IRE, 1025/1
- Le Pin**, h, 9 ans, Holy Roman Emperor IRE et Night Dhu GB, 1018/2, 1189
- Le Sicilien**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Pearly Empress, 1142/5
- Legend**, f, 4 ans, French Fifteen et Massaye (IRE), 1104/1
- ***Legionario GB**, m, 6 ans, Toronado (IRE) et Break Time GB, 1014
- Lenalov**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Winografa (GB), 1114
- Leo Spirit**, h, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Delorgues IRE, 992
- Les Aldudes**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Balle Blanche, 1092
- Les Trois Vallees**, h, 2 ans, Birchwood IRE et Courchevel IRE, 1065
- Lesslepasser**, m, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Ekatea, 1138/7
- Let There Be Rock**, h, 4 ans, Fastnet Rock AUS et Paratonnerre (GB), 1101
- ***Let'S Go Crazy IRE**, h, 3 ans, Moohaajim IRE et Sofistication IRE, 1075
- Letsgo**, h, 3 ans, Goken et Eba Choje, 1076/4
- Letty'S Marvel**, h, 7 ans, Captain Marvelous IRE et Letty GB, 978
- Lettyt Fight**, h, 5 ans, Dunkerque et Letty GB, 978
- Lettyt Storm**, h, 8 ans, Category Five IRE et Letty GB, 1010/4
- Leviosa**, f, 3 ans, Triple Threat et Marthamia, 982
- Libre**, h, 5 ans, Power GB et Parcimonie (GB), 1178
- Libre Josh**, m, 3 ans, Joshua Tree IRE et Libre Comme L'Or, 1090
- Licorne (GB)**, f, 3 ans, Siyouni et Special Gift IRE, 1085/2
- Lie High**, m, 8 ans, Rip Van Winkle IRE et Sandy Light (IRE), 1047
- ***Life In Motion IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Wavering IRE, 1071/6
- Life On Fire (IRE)**, m, 3 ans, Ribchester IRE et Khaleesy IRE, 1008
- Lifting Spirit (IRE)**, f, 3 ans, Siyouni et With Your Spirit, 1016/3
- ***Light The Fuse IRE**, h, 5 ans, Dandy Man IRE et Mandhooma GB, 1088
- ***Light Wakeup GB**, h, 4 ans, Twilight Son GB et Wakeup Little Suzy IRE, 1057/1
- Lights Come On**, f, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Libbard GB, 999/2
- Lila Star**, f, 4 ans, Ameretto et Araba Star, 1124/3
- Lilie Belle**, f, 3 ans, George Vancouver USA et Belle Et Polie, 1016/1
- Lilly Bird (IRE)**, f, 5 ans, Literato et Alacrite, 1129
- Lilou Choje**, f, 3 ans, Captain Chop et Lorea Choje, 1087/4, 1183/2
- Lily Apple**, f, 5 ans, George Vancouver USA et Lady Apples, 1092
- Lily Rose**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Parma, 1176
- Limoncella**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Cindy IRE, 1155/1
- Linakan**, h, 3 ans, Arakan USA et Gray Halo, 1045
- Lincoln**, m, 3 ans, Ulysses IRE et Sloaan (IRE), 1043/2
- ***Lining Up IRE**, f, 3 ans, Dawn Approach IRE et Mimithe USA, 1111/3
- Linsoumis**, h, 8 ans, Sinndar IRE et Cortiguera GB, 1094
- Lionel De Mars**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Be My Lady GB, 996
- Livoye**, h, 9 ans, Le Havre (IRE) et Lady Calido USA, 1197
- Liyann**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Lidiyana, 979/4
- ***Lloyd IRE**, h, 5 ans, Zebedee GB et Liesl IRE, 1012/4
- Loceanechope**, f, 5 ans, Fairplay Du Pecos et Lorea Choje, 1004/1
- Lokhar**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Loredana, 1028/5
- London Royal (IRE)**, h, 4 ans, Territories IRE et Miss Raven IRE, 1098/4
- Longroy (IRE)**, h, 8 ans, Oasis Dream GB et Leaupartie (IRE), 1078
- Longvillers**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Lady Meydan, 987/1
- Lord Spirit**, h, 6 ans, Spirit One et Lady Verde, 990
- ***Lorielle GB**, f, 4 ans, Adaay IRE et Huwayit (IRE), 1105
- Lorlilsalsa**, f, 7 ans, Kingsalsa USA et Lordvia, 1014
- Lorne (GB)**, f, 3 ans, Dariyan et Height Of Summer IRE, 1115/3
- Los Altos**, h, 7 ans, Rio De La Plata USA et Tequila Heat IRE, 1017
- ***Los Angeles SWI**, h, 4 ans, Vanishing Cupid SWI et La Coruna SWI, 1182
- Lou Balicot**, f, 4 ans, Estidhkaar IRE et Light It Up IRE, 1064/5
- Lou Man**, m, 3 ans, Reliable Man (GB) et Betty Lou GER, 1192/2
- Lou Warrior**, m, 4 ans, Manduro GER et Betty Lou GER, 1104
- Loubeisien**, m, 3 ans, Kheleyf USA et Lolif, 979/2
- Louna Choje**, f, 3 ans, Captain Chop et River Avon, 1119/1
- Louve Dancer**, f, 8 ans, Loup Breton (IRE) et Funambula Dancer, 1126/4
- Louve Dream (IRE)**, h, 6 ans, Oasis Dream GB et Louve Nationale (IRE), 1195/1
- Louve Precieuse**, f, 3 ans, Dabirsim et Licorne Bleue USA, 1181/2
- Louve Saphir**, f, 4 ans, The Last Lion IRE et Licorne Bleue USA, 1010/5, 1175/4
- ***Love Child IRE**, f, 4 ans, Dark Angel IRE et Future Generation IRE, 988/1
- ***Love To Excel IRE**, h, 6 ans, Es Que Love IRE et Sakal (GB), 1002/5
- Love Youm**, h, 4 ans, Youmzain IRE et Madly In Love, 1032
- Loveline De Choeur**, f, 3 ans, Choeur Du Nord et Loupaline, 1023
- Lovely Dolly**, f, 5 ans, Toronado (IRE) et Love Liu, 1180/3
- Lovely Miss**, f, 6 ans, Excelebration IRE et I Should Care, 994
- Loverdose**, m, 3 ans, Joshua Tree IRE et Mascara GER, 1043/1
- Lovni Tender**, h, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Medela, 1116
- Lucayano**, m, 4 ans, Lucayan et La Latina (GB), 1100
- Lucky Kentucky**, m, 4 ans, Dabirsim et Lake Bains GB, 1144/5
- Ludo**, m, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Lusitane IRE, 1037/5
- Lunaire**, h, 3 ans, Recorder GB et Summer Moon, 1079
- Lune D'Opale**, f, 3 ans, Sommerabend GB et Eclipse Lunaire (GB), 1000
- Lupo Nero**, m, 5 ans, American Devil et Okapina, 987/2
- ***Lyricus IRE**, m, 3 ans, Kodiak GB et Golden Song GB, 1193
- Ma Cherie Amour**, f, 4 ans, Shalaa IRE et Snowy Amour IRE, 1068
- Ma Clair**, f, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Kenwysa, 1052
- Machete**, m, 3 ans, Myboycharlie IRE et Maid To Believe GB, 1039/5
- Mad River**, m, 7 ans, Stormy River et La Maddalena, 1189
- Mad Whip**, h, 4 ans, Whipper USA et La Maddalena, 1091
- Madeleine Moves**, f, 5 ans, Motivator GB et Danny'S Choice GB, 1102
- Mademoiselle Rose (GB)**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Brasileira (GB), 1053/4
- Madinina Love**, f, 5 ans, Broox (IRE) et Madison Love, 1030
- Madouss**, f, 4 ans, Myboycharlie IRE et Japan GER, 1194
- ***Madras IRE**, f, 3 ans, Markaz IRE et Edrea, 1021/5
- Maestro**, h, 4 ans, Gleneagles IRE et Timepecker (IRE), 1009
- Maestro Chop**, h, 5 ans, Kheleyf USA et Miss Fantastica, 990, 1197
- Magic Dariya**, f, 2 ans, Dariyan et Lonely Star, 1059/1
- Magic Mercury**, h, 4 ans, Dabirsim et Mrs Nobody, 1064
- Magic Senora**, h, 6 ans, Le Houssais et Marie Senora, 1109/5
- Magic Sword**, h, 4 ans, Goken et Makisarde, 1042, 1195/3
- ***Magnetique IRE**, h, 7 ans, Leroidesanimaux BRZ et Magique IRE, 1182
- ***Magnolia State IRE**, f, 3 ans, Kodiak GB et Elysa GB, 1137/7
- ***Maidomo ITY**, h, 5 ans, Pounced USA et Modern Goddess USA, 985/6
- ***Mainsail Atlantic USA**, h, 7 ans, Speightstown USA et Minakshi, 990
- Majorette**, f, 4 ans, Showcasing GB et Idle Tears GB, 1105
- Makalia (IRE)**, f, 6 ans, Makfi GB et Izalia, 1190/2
- Make My Day**, h, 4 ans, French Fifteen et Footloose, 1105

- Makeno**, h, 5 ans, Kendargent et Marelle GER, **1049/5**
- Makhzen**, h, 8 ans, Motivator GB et Hatikva (GB), **1125/1**
- Maki Maki**, m, 5 ans, Makfi GB et Gifted Icon IRE, **1086/1**
- Makilroy**, m, 3 ans, Attendu et La Boheme, **1055/5**
- Making Moovies (IRE)**, m, 3 ans, Dabirsim et Grace Lady, **1141/3**
- Makototonbokiri**, f, 5 ans, Stormy River et Welcome In Paris, 1180
- ***Malavath IRE**, f, 3 ans, Mehmas IRE et Fidaaha IRE, **980/1**
- Maldives Pompadour**, f, 4 ans, Carghese Des Landes et Mineapolis, 1158
- Malecon**, h, 7 ans, Holy Roman Emperor IRE et Tounsi, **1073/5**
- Malvarrosa**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Double Mix, **1060/5**
- Man Again**, h, 3 ans, Manduro GER et Now Again GER, 1023
- Man Or**, m, 5 ans, George Vancouver USA et Suerte GB, 984
- Manarola**, f, 5 ans, Red Dubawi (IRE) et Clairefougere, **1001/3**
- Mandega**, m, 2 ans, Panis USA et Ana Style, **1081/3**
- Mandy**, f, 2 ans, Prince Gibraltar et Zvetka (IRE), **1059/3**, 1145
- Maneki Neko**, f, 6 ans, Rajsaman et Manroy, 1078
- Mang'Seko**, f, 5 ans, Dabirsim et Van Catskill (IRE), 1068
- Mangoustine**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Zotilla (IRE), **1140/3**
- Manhab**, h, 3 ans, Almanzor et Maariyah FR, 1076
- ***Manhattan Jungle IRE**, f, 2 ans, Bungle Inthejungle GB et Skylight IRE, **1065/1**
- Mano De Dios**, f, 3 ans, Oasis Dream GB et Saxon Rose GB, **997/3**
- Manzano**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Miss Derna, 1077
- Maquignon**, h, 3 ans, Recorder GB et La Savoyarde (IRE), **986/4**
- Maralinko**, h, 3 ans, Saonais et Maralinka, 1015
- ***Marano SWI**, h, 8 ans, Blue Canari et Merlina SWI, **1050/5**
- Marastar**, f, 4 ans, Dabirsim et Maracena, 984
- Marcen**, h, 5 ans, Canford Cliffs IRE et Blue Sail USA, **1086/2**
- Marceline Desjy**, f, 3 ans, Spider Flight et Altesse Desjy, 1023
- Mardash**, h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Margate GB, **1119/4**
- ***Mare Australis IRE**, m, 5 ans, Australia GB et Miramare GER, **1040/3**
- Mare Nostro**, m, 3 ans, Almanzor et Onceuponastar (IRE), **1173/4**
- Marguit**, f, 6 ans, Alexandros GB et Morning Glory GER, **1166/1**
- Marguns**, f, 4 ans, Anodin IRE et Masako IRE, 1019
- Maria Du Brivet**, f, 3 ans, Morandi et La Gineste, 1043
- Marie D'Argonne**, f, 5 ans, Pomellato GER et South Bay GER, 1047
- ***Maristo GB**, m, 3 ans, Sea The Moon GER et Marisa GER, 995
- Marrante**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Mia Capri IRE, 1016, **1181/5**
- Martial Art**, h, 3 ans, Attendu et Monarquía (IRE), **991/4**
- ***Martial Eagle IRE**, m, 4 ans, Adlerflug GER et Montezuma GER, **1022/2**
- Marvanco**, m, 3 ans, George Vancouver USA et Marcela Howard IRE, **1015/2**
- Masaki**, h, 6 ans, Linngari IRE et Masako IRE, **999/5**
- Masiel (GB)**, f, 3 ans, Dabirsim et Macarella IRE, 980
- Massa Chop**, h, 3 ans, Captain Chop et Moon Serenade GB, 1193
- Massouba**, f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Bessouba, 1164
- Master Gatsby**, m, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Moonee Valley, **1142/4**
- Masvingo**, h, 4 ans, Intello (GER) et Eiria (GB), **1104/5**
- Mat La Fristouille**, h, 5 ans, Motivator GB et Milwaukee, **1101/5**
- Mathix**, h, 8 ans, Kendargent et Matwan, 1073
- Mathletic**, m, 3 ans, Kingman GB et Manerbe USA, **1141/2**
- Mattina Forza (GB)**, f, 5 ans, Lethal Force IRE et Mala Strana (IRE), 1139
- Maucaillou**, h, 7 ans, Panis USA et Action Choje, **1028/3**
- Mavala**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Melivea, 990, **1166/5**
- Max La Fripouille**, h, 10 ans, Panis USA et Codicille, **1177/4**
- Maximus**, m, 3 ans, Intello (GER) et Toride, **1142/2**
- ***Maxishine USA**, h, 6 ans, Maxios (GB) et Sunshine Regae IRE, **1068/4**
- Maymoon**, h, 4 ans, Intello (GER) et Changeable GB, 1080
- ***Mazal Tov GB**, f, 3 ans, Kodiak GB et Paris To Peking ITY, **1000/3**
- Meadowlands**, h, 3 ans, Dream Ahead USA et Morello AUS, 1130
- Meandro**, h, 9 ans, Gris De Gris (IRE) et Je Coiffe, **1013/2**
- Mearas Style**, f, 4 ans, Style Vendome et Super Super IRE, 1102
- Media Nox**, f, 3 ans, Stormy River et Calle A Venise IRE, 1192
- ***Media Stream GB**, h, 4 ans, Frankel GB et Very Good News USA, **1056/3**
- Mediterraneenne**, f, 6 ans, American Devil et Mariners Doll IRE, **1116/3**
- ***Meergott GER**, m, 3 ans, Adlerflug GER et Meergottin GER, 991
- Mehanydream**, h, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Mehany, 1116
- ***Meisterstück GER**, h, 7 ans, Soldier Hollow GB et Mary Martins IRE, **1077/3**
- Mejaen**, h, 10 ans, Shirocco GER et Huaca USA, **1017/4**, 1188
- Memory Dream**, h, 5 ans, Motivator GB et Ascot Memory IRE, **1098/1**
- ***Mendocino GER**, m, 4 ans, Adlerflug GER et Mill Marin IRE, **1143/4**
- Menerval**, m, 3 ans, Al Wukair IRE et Maisons, **1123/4**
- Menilles**, f, 3 ans, Recorder GB et Moenville (GB), **1060/3**
- Mensen Ernst (IRE)**, h, 5 ans, Intello (GER) et Vivacity GB, **1152/4**
- Mereking**, h, 5 ans, Elusive City USA et Folle Biche, **984/5**
- Mesaria**, f, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Thera, **1148/5**
- Messagin A Bottle**, h, 3 ans, Literato et Lettre A Olive, **1055/4**
- Meu Leiro**, h, 4 ans, Kendargent et Easy Sundae (IRE), 1063
- Mevalik**, f, 4 ans, Triple Threat et Cousine, 1027
- Mi C'Infilo**, h, 4 ans, French Fifteen et Melivea, 1105
- Mi Victoria**, f, 4 ans, My Man et Day Of Victory, 1028
- Mia Mi**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Societe, 1122
- Miami Beet**, h, 5 ans, Red Dubawi (IRE) et Spirit Of Pauline, **994/2**
- Miami Voice (IRE)**, m, 4 ans, Shalaa IRE et Lou, 1070
- Michlifen**, m, 6 ans, Authorized IRE et Marianabaa, 1109
- Midgrey (IRE)**, f, 7 ans, Camelot GB et Tasharowa, 1197
- Miengo**, h, 6 ans, Dalakhani IRE et Visiyna, 1109
- Mightyborough**, m, 3 ans, Martinborough JPN et Delicate Kate IRE, 1108
- Mikonos**, h, 4 ans, French Fifteen et Crush On You, **1091/2**
- ***Mikyhelps GB**, h, 4 ans, Swiss Spirit GB et Lady Vermeer GB, **1186/4**
- Milk Run**, h, 5 ans, Martillo GER et Mayflair GER, 1032
- Millesime**, f, 3 ans, Dabirsim et Milena'S Dream (IRE), **1173/5**
- Millfield**, m, 9 ans, Whipper USA et Victoria College, **1042/1**
- Milltop**, h, 6 ans, Sinndar IRE et Robinka, 1189
- Milord L'Arsouille (IRE)**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Por Eso, **1045/2**
- Miniking**, h, 9 ans, Kingsalsa USA et Mini Penny, 1129
- Ministrable**, m, 7 ans, Elusive City USA et Vespona, **1109/1**
- Minnehaha**, f, 7 ans, Poet'S Voice GB et Sosquaw, **1198/2**
- Mirabad**, m, 3 ans, Gleneagles IRE et Mila, **1067/2**
- Miraculous Choje**, f, 2 ans, Panis USA et Miss Fantastica, **1145/5**
- Mirage Reve**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Centralienne USA, **1144/1**
- Miramar (GB)**, f, 3 ans, Profitable IRE et Via Lattea IRE, **1191/1**
- Mirasch**, h, 6 ans, Vespone IRE et Manon GB, **1025/5**
- ***Mirsky GB**, m, 3 ans, Siyouni et Latice (IRE), **1112/1**
- Miss Alix**, f, 3 ans, Birchwood IRE et Singapore Treat, **1015/5**
- Miss Feya**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Mirandola'S Dream, 1046, 1188
- Miss Roazhon (GB)**, f, 5 ans, Outstrip GB et Roxy Hart GB, **1094/4**
- Miss Sham**, f, 3 ans, Shamalgan et Missymaria, 1176
- Miss Treville (GB)**, f, 3 ans, De Treville GB et Empreinte USA, **1095/4**
- Miss Whitsunday**, f, 4 ans, Manatee GB et Miss Santiago, 1044
- Missalia**, f, 3 ans, Prince Gibraltar et Miss Gandelina, 982
- Missriya**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et L'Homme, 1109
- Mister Gabriel**, h, 6 ans, Silver Frost (IRE) et Pierre Bleue, 1063
- Mister Grenadine**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Decision, **1110/1**
- Mister Grysbi**, m, 4 ans, Stormy River et Campanaca, **1027/1**
- Mister Nino**, h, 6 ans, Magician IRE et Desideria USA, **1177/3**
- Mister Saint Paul**, m, 3 ans, Dariyan et Elusive Kay, **1039/1**
- Mistral Love**, m, 3 ans, Asanga USA et Nanook, **1029/3**
- Mixed Mind**, h, 9 ans, Soldier Of Fortune IRE et Princess Mix, **1107/3**
- Miznah**, f, 3 ans, Dahess GB et Zenhobie, 1151
- Moana**, f, 6 ans, Ifraaj GB et Desert Sunrise GB, **1012/2**
- Mocklershill**, h, 10 ans, Siyouni et Irish Vintage, 1180
- Mohawk Warrior**, m, 3 ans, Starspangledbanner AUS et Mon Tresor, **1075/4**
- Mohim**, h, 3 ans, Fast Company IRE et Ciel Bleu GB, 1021
- Moko**, f, 5 ans, Amarillo IRE et Allez Hongkong GER, **1094/1**
- Molino**, m, 5 ans, Makfi GB et Parma, 1064
- Momo Nelson (IRE)**, h, 3 ans, Mount Nelson GB et Momo No Sekku, **995/5**, **1153/3**
- ***Momour USA**, h, 8 ans, Mizzen Mast USA et Mouraniya IRE, **990/3**
- Mon Ami Pat**, h, 3 ans, Recorder GB et Kilea, 996
- Mon Ouragan**, m, 6 ans, Toronado (IRE) et Lady Of The House IRE, **1107/1**
- Mondango (IRE)**, m, 3 ans, No Nay Never USA et Goodnight IRE, **1000/4**

- Monfrere**, h, 9 ans, Honolulu IRE et Joly Violette, 1017
- Moni**, h, 6 ans, Confuchias IRE et Nimohe, 1091
- Monsieur Emile**, h, 4 ans, My Risk et Country Davis USA, 1047/2
- Mont Steele**, h, 6 ans, Montmartre et European Style, 1101
- Montasia**, f, 3 ans, Recorder GB et Minnetonka GER, 1111
- ***Monte Cinto IRE**, h, 5 ans, Make Believe GB et Bailonguera ARG, 1025
- Montecruz**, h, 4 ans, Waldpark GER et Ultima Bella, 1110
- Montigny**, h, 3 ans, Dream Ahead USA et La Mouche (GB), 981/5
- Montussan**, f, 3 ans, Dabirsim et Tautou Montjeu IRE, 1191
- Moputo**, h, 6 ans, Kendargent et Morning Dust (IRE), 1017
- Morad**, m, 3 ans, Al Mourtajez et Nyriad, 1150/4
- Moral Gagnant (GER)**, h, 7 ans, Dabirsim et Miss Coral GER, 1084, 1180
- Morandi Second**, h, 3 ans, Morandi et Hold The Thought (GB), 1079/4
- ***Morcote SWI**, h, 7 ans, Blue Canari et Marcellina SWI, 1182/4
- Morning Spirit**, f, 3 ans, Recorder GB et Morning Dust (IRE), 1135/3
- Morton**, m, 4 ans, New Bay GB et Parade Music USA, 1014/7
- Morwene**, f, 4 ans, Kendargent et Izaline, 998/2
- Motlaen**, h, 4 ans, Motivator GB et Ymlaen IRE, 1139
- Mounia**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et American Moon, 1085
- ***Mount Hotham IRE**, m, 3 ans, Australia GB et Marsh Daisy GB, 1035/3
- Moutarde**, m, 3 ans, No Nay Never USA et Pagua IRE, 1060/2
- ***Moutraki IRE**, h, 4 ans, Alhebayeb IRE et Xerxes IRE, 998/1
- Mqse De Maintenon (IRE)**, f, 2 ans, Muhaarar GB et Akrivi IRE, 1172/4
- Mqse De Sevigne (IRE)**, f, 3 ans, Siyouni et Penne, 1038/1
- Mr Bold**, h, 6 ans, Charm Spirit (IRE) et Supergirl USA, 1126
- Mr Chic**, h, 4 ans, Tiberius Caesar et Chicaya, 998
- Mr De Pourceaugnac**, h, 5 ans, Camelot GB et Russian Hill (GB), 1040/5
- Mr Slicker**, h, 8 ans, Exceed And Excel AUS et Glory Power (IRE), 1068
- Mrira**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Almahroosa, 1075
- ***Muharib Du Soliel GB**, m, 4 ans, Munjiz et Majdic Du Soleil GB, 1061/1
- ***Mujbar GB**, m, 4 ans, Muhaarar GB et Madany IRE, 1011/1
- ***Multamis IRE**, h, 6 ans, Charm Spirit (IRE) et Dabista IRE, 1066
- ***Muntaseer (FR)**, h, 7 ans, Muhtathir GB et Terramix (IRE), 1078/3
- Murjan**, h, 5 ans, Dahor De Brugere et Nevadour Al Maury, 1121/2
- Murrayfield**, f, 4 ans, Territories IRE et Pam Pam, 1089/4
- Muselli**, h, 3 ans, Ultra IRE et Zakariane, 1119
- ***Must Be An Angel IRE**, f, 5 ans, Dark Angel IRE et Lapis Blue IRE, 1127/2
- My Buddy**, m, 7 ans, Orpen USA et Lungwa (IRE), 1046
- My Charming Prince**, m, 5 ans, Prince Gibraltar et Hello Sindarella, 978/5
- My Fancy**, m, 3 ans, Myboycharlie IRE et Fancy Green, 979/3
- ***My Flinders GB**, f, 6 ans, Toronado (IRE) et My Broken Drum GB, 1058/2
- My Lenny**, h, 7 ans, Youmzain IRE et Clochette De Sou, 1189/3
- My River**, f, 3 ans, Stormy River et Misinmie, 1153
- My Sweet Boy**, h, 5 ans, Dream Ahead USA et Miyouna, 1129
- Myboygilles**, h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Anawest (IRE), 1072/4
- Myfriendrich (GB)**, h, 8 ans, Mastercraftsman IRE et Abandagold IRE, 1101/4
- Myklachi**, h, 6 ans, Style Vendome et Perle Noire, 1073
- Mysterious Land**, h, 4 ans, Territories IRE et Secret Melody, 1098/5
- Mystical Prince**, h, 9 ans, Spirit One et Miss Maguilove, 1184
- Nadette**, f, 3 ans, Outstrip GB et Ciboulette (IRE), 1140/5
- ***Namar IRE**, f, 7 ans, Intello (GER) et Ballybacka Lady IRE, 1198
- Namaste**, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Princesse Winkle, 1189/2
- Nana Gina**, f, 4 ans, It'S Gino GER et Nana Desir, 1182
- ***Nancy GER**, f, 5 ans, Jukebox Jury (IRE) et Nowosti GER, 1118
- Narom Park**, h, 3 ans, Elm Park GB et Naromdia, 1043
- ***Navalis GER**, h, 7 ans, Soldier Hollow GB et Nouvelle Perle IRE, 994
- Nawa Theeq**, f, 4 ans, Mawatheeq USA et Baramej IRE, 990
- Neelakurinji**, f, 6 ans, Rio De La Plata USA et Ballerina Girl, 999
- Nehou**, h, 5 ans, Rajsaman et Noce, 1117/2
- Nemba**, f, 4 ans, Bated Breath GB et Zejel (GB), 1001/1
- Nepalais**, h, 4 ans, The Gurkha IRE et Daltiana, 978
- ***Nesr Shalghoda GB**, m, 3 ans, Due Diligence USA et Lady Macduff IRE, 979/5
- Never Dies**, m, 3 ans, No Nay Never USA et La Teranga, 1138/6
- Never Without You**, h, 8 ans, Slickly Royal et Isula Di Isula (IRE), 1073, 1198
- New Adele**, h, 4 ans, Planteur (IRE) et Adele Star, 1125
- New Trafford**, h, 6 ans, Anodin (IRE) et Taraf USA, 1152/3
- Ni Chaud Ni Froid**, f, 6 ans, Norse Dancer IRE et Numerologie, 990
- Nice Stroke**, h, 6 ans, Masterstroke USA et Pearling GB, 1109/3
- Night Candle**, f, 3 ans, Mehmas IRE et Epatha IRE, 1111/5
- Night Choqe**, f, 2 ans, Kheleyf USA et Nuit D'Ivresse, 1145
- Night Of The Opera (IRE)**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et She'S Got The Beat, 1092
- ***Nightdance Man GER**, h, 6 ans, Reliable Man (GB) et Nightdance GER, 1174/6
- Ninja Wonder (GER)**, h, 4 ans, Soldier Hollow GB et Neckara GER, 1019/3
- Ninjo**, h, 3 ans, Sidestep AUS et Nenagh, 1082
- No Time To Wait**, h, 3 ans, Dabirsim et L'Amethyste (GB), 1193/5
- No Turning (IRE)**, m, 5 ans, Clodovil (IRE) et Mi Vida Loca IRE, 1109/2
- Nobildonna**, f, 8 ans, Naaqoos (GB) et Karina Du Commeaux FR, 998
- Noliver**, h, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Nolien IRE, 1017/2
- Nom Des Flos**, h, 4 ans, Lord Du Sud et Nonita Royale, 1044/5
- ***Nonaynevernomore IRE**, h, 6 ans, No Nay Never USA et Choose Me Please IRE, 1057
- Noordhout**, f, 7 ans, Elusive City USA et Anatolie (IRE), 1194
- ***Norge IRE**, f, 4 ans, Dylan Thomas IRE et Nazbanou IRE, 1104
- Normandy Beech**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Purple Beech GB, 1104
- ***Northsea Star GER**, h, 8 ans, Sea The Stars IRE et North Queen IRE, 1182/2
- ***Noshowlikeajoeshow IRE**, m, 2 ans, Camacho GB et Clodovine, 1106
- Not Allowed**, f, 3 ans, Soldier Hollow GB et Neumark GER, 1111
- Notre Histoire (GB)**, m, 3 ans, Almanzor et Waltz Key, 1123
- ***Nottingham GER**, f, 4 ans, Excelebration IRE et North Sea GER, 1051/4
- Nozomi**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Whipsaw City, 1181
- Nuit De Feu**, m, 3 ans, Australia GB et Almase USA, 1146/1
- O Gre Des Saisons**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Baie D'Honneur, 1072
- Obaid**, m, 3 ans, Rabbah De Carrere et Hammsa, 1150/2
- Od Kako**, h, 4 ans, Elusive City USA et Kaniza, 1164/3
- Ok My Love**, f, 4 ans, Literato et Ciao My Love, 1126
- Olaf The Big One**, m, 3 ans, Shamalgan et Oliandra FR, 992/3, 1187/3
- Olana**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Mutinne (IRE), 1147/3
- Olympie (IRE)**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Celebre, 1139/2
- ***Omanense IRE**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Pink Rose GB, 1115/1
- Omay Stars**, f, 3 ans, Storm The Stars USA et Sotamano, 1146
- On The Roadie**, f, 3 ans, Morandi et Sweet Orientfawn IRE, 1090
- ***On The Sea GB**, h, 8 ans, Oasis Dream GB et Quenched GB, 1195/5
- ***On Y Va IRE**, m, 5 ans, Zoffany IRE et Teepee JPN, 985/5
- Onaria**, f, 3 ans, Canyon Creek IRE et Noella, 1020/7
- Once Upon A Time**, m, 2 ans, Pedro The Great USA et Audacious Girl, 1106/1
- One More Night**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Aster Nox USA, 1114/4
- ***Onesto IRE**, m, 3 ans, Frankel GB et Onshore GB, 1141
- Opac Epic**, h, 4 ans, Palace Episode USA et Arakawa, 1024
- Opalus Road**, h, 3 ans, Goken et Hukba IRE, 1173/2
- ***Opasan IRE**, m, 5 ans, French Navy GB et Ouija'S Sister GB, 1143
- Or Gris**, h, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Caprice Flore, 988/5
- Orayah**, f, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Shining Bay (GB), 1165
- Orpanama Davis**, f, 5 ans, Orpen USA et Majesty Davis (IRE), 1198
- ***Orri IRE**, m, 8 ans, Roderic O'Connor IRE et Pixie'S Blue IRE, 1064/1
- ***Oser IRE**, f, 5 ans, Outstrip GB et Rancho Montoya IRE, 1197/3
- Osiose**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Meseika USA, 980/4
- Otilien**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Vezina, 1071/1
- Outlaw Pete**, h, 4 ans, Pomellato GER et Whole Lotta Love, 1128
- Oxiana**, f, 3 ans, Kendargent et Onyx, 1191
- ***Oyambre GB**, m, 6 ans, Sea The Moon GER et Shemriyana IRE, 1152/1
- Pages**, m, 4 ans, Kendargent et Pagera, 1110
- Paint It Black**, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Sogno D'Oro (GB), 1107/6
- ***Pais De Gales GB**, m, 3 ans, Golden Horn GB et Harbour Of Hope (GER), 1008
- ***Pakistan Treasure IRE**, h, 10 ans, Ifraaj GB et Princess Mood GER, 1154
- Palikao**, h, 4 ans, Montmartre et France Du Pecos, 1004/2
- Palmiro**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Parijan GER, 985

- *Palombaggia IRE**, f, 4 ans, Sir Prancealot IRE et Perliere IRE, 1058
- Pandemonium**, h, 9 ans, Duke Of Marmalade IRE et Hapsburg, 1009/5
- Papa Winner**, h, 8 ans, Salut Thomas et Palea GER, 1073
- Papaguana**, h, 3 ans, Morandi et La Barbacane, 1147
- Paper Trophy**, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Mislix, 1139
- Parafecton (IRE)**, h, 6 ans, Mastercraftsman IRE et Your Game, 984
- *Parchemin IRE**, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et Hint Of Pink IRE, 1014/2
- Parfaite Merrill**, f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Charming Eyes (IRE), 1073/3
- Parigi (IRE)**, h, 4 ans, Kendargent et Oh Beautiful GB, 1100/1
- Paris By Night**, h, 4 ans, Gemix et Midnight Of Paris, 1024
- Parisian Belle**, f, 4 ans, Dabirsim et Parisian Princess IRE, 1180
- Park Square**, h, 9 ans, Myboycharlie IRE et Adeje Park IRE, 1080
- Parliament (GB)**, h, 4 ans, Fastnet Rock AUS et Starlet'S Sister (IRE), 1019/2
- Partir Un Jour**, f, 4 ans, Elusive City USA et Pragmatisme, 999
- Passalito**, m, 4 ans, Pomellato GER et Tehajaa, 1037
- Patchou**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Mrs Dubawi (IRE), 1146/3
- Patna Dream (GB)**, f, 6 ans, Zoffany IRE et Deva IRE, 1126
- Patzefredo**, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Lili St Cyr IRE, 1170/2
- Paulita Max**, f, 4 ans, Palace Episode USA et My Pearly, 1089/2
- *Peace Offering GB**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Earring USA, 1155/2
- Peaky Blynder**, h, 7 ans, Equiano et Trombe, 1198
- Pedro Del Rio**, h, 7 ans, Deportivo GB et Riobamba D'Ho, 1088/5
- Pedro Des Aigles**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Folie Des Aigles, 992
- Pedro The Best**, m, 4 ans, Pedro The Great USA et Kunoichi USA, 1144/4
- *Peinture Secrete IRE**, f, 4 ans, Lope De Vega IRE et Painter'S Pride, 1089
- Pennble**, h, 9 ans, Kentucky Dynamite USA et Under Estimated, 1163/5
- Pepe Botella**, h, 3 ans, Ribchester IRE et Irish Vintage, 1173
- Perfect Rose**, f, 6 ans, Robin Du Nord et Melirose, 999
- *Perfect Times GB**, f, 4 ans, Gleneagles IRE et Al Janadeirya GB, 1128
- Perhaps**, f, 5 ans, Lope De Vega IRE et Reprint (IRE), 1058
- *Perl GER**, f, 3 ans, Areion GER et Palena GER, 1020/5
- Perseverants**, m, 4 ans, Zoffany IRE et Perle Rare USA, 1062/5
- Peshmerga (GER)**, f, 3 ans, Counterattack AUS et Paper Faces USA, 1071/2
- Petellat Du Rheu**, h, 9 ans, Vision D'Etat et Narcisse Du Rheu, 1010/1
- Petite Coquine**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Petite Sophie, 1123
- Petite Irlandaise**, f, 3 ans, Wings Of Eagles et Douce Irlandaise, 1045
- Petite Khayla**, f, 4 ans, Madjani et Petite Class, 1061
- Pharao**, h, 6 ans, Bated Breath GB et Pyramid Street USA, 1174
- Pic D'Ossau**, h, 3 ans, No Risk Al Maury et Eau Grise, 1150/5
- Picnic Royal**, h, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Akazie GER, 1178/2
- Pieter De Hooch**, m, 3 ans, Ectot (GB) et Uryale, 1192/4
- Pikes Peak**, f, 7 ans, Mastercraftsman IRE et Pietra Santa, 1058/6
- Pile Ou Face**, h, 4 ans, Goken et Bright Smile, 1194
- Pin Up Du Boissy**, f, 4 ans, Thewayouare USA et Queen Du Vallon, 1044
- Pingo**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Sula'S Charm, 1051/3
- Pink Birthday**, f, 3 ans, Elusive City USA et Pink Perpetue, 1087/5
- Piu Birch**, h, 3 ans, Birchwood IRE et Non Piu Diva IRE, 1016
- *Pjetro GER**, h, 5 ans, Adlerflug GER et Pamina GER, 1174/2
- *Place Du Carrousel IRE**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Traffic Jam IRE, 1053/1
- Plantayya**, f, 7 ans, Planteur (IRE) et Darayya (IRE), 1030/3
- Planthalya**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Alghalya GB, 1103/5
- Plateado**, h, 6 ans, Rio De La Plata USA et Airlight (IRE), 1063/4
- Pleine D'Envie**, f, 2 ans, Fast Company IRE et Berezina, 1059
- Plenty City**, h, 7 ans, Elusive City USA et Pluie D'Or (IRE), 1103/2
- Plantier**, m, 6 ans, Planteur (IRE) et Becbec, 1189/1
- Plumage**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Plumania (GB), 1036
- Poet'S Black**, h, 5 ans, Poet'S Voice GB et Princesse Noire (GER), 1097
- Poet'S Quest**, h, 6 ans, Poet'S Voice GB et Alta Lilea IRE, 1174
- *Polly Gray IRE**, f, 5 ans, Sea The Moon GER et Heart Of Ice IRE, 1051
- Pom Pom Girl**, f, 3 ans, Pomellato GER et Rain Ville, 1119/5
- Pomela Laujac**, f, 4 ans, Pomellato GER et Back To My Roots USA, 1102
- Pont D'Ouilley**, h, 5 ans, Prince Gibraltar et Pragmatisme, 1101
- Pontet**, m, 3 ans, New Approach IRE et Ponte Vespucci, 1082/1
- *Porsenna IRE**, m, 12 ans, Dylan Thomas IRE et Miss Mariduff USA, 1013
- Porta**, f, 5 ans, Ares De La Brunie et Sandra Jolie, 1168/2
- Porto Pollo**, f, 5 ans, Conquis et Dona Alicia, 1171
- Potioka**, h, 7 ans, Deportivo GB et Thaa Valley (GB), 1072/3
- *Pourquoi Pas IRE**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Peut Etre (IRE), 1038
- Power And Grace (IRE)**, f, 3 ans, Rajsaman et Bride Unbridled IRE, 1045/4
- Precious Rock**, h, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Preciously, 1076
- Predetermined (IRE)**, h, 9 ans, Lope De Vega IRE et Queen Bodicea IRE, 1129/5
- Premier Avril**, h, 10 ans, Panis USA et Zanakara, 1080, 1109
- Presa Diretta**, f, 3 ans, Sidestep AUS et Ghada Amer, 997/2
- Pretexte**, m, 3 ans, Churchill IRE et Briseida GB, 1176/1
- Pretty Link**, f, 3 ans, Rail Link GB et Pretty Soon, 986
- Prettycharly**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Lady Ascot IRE, 1087
- Primo Violino**, m, 3 ans, Supplicant GB et Undovica GB, 1075/3
- Prince Decalas**, h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Lady Calas, 1188/1
- Prince Des Dunes**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Argomilla, 1102
- Prince Kerali**, h, 6 ans, Sinndar IRE et Perpetual Glory GB, 1072
- Prince Lancelot (GB)**, m, 4 ans, Sir Prancealot IRE et Rainbow Vale, 1069/1
- Prince Los**, m, 4 ans, Los Cristianos et Princesse Polia, 1092
- Prince Louis**, h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Borussia, 983
- Prince Of Gold**, h, 4 ans, Papal Bull GB et Lady Adnaan, 1164
- Prince Pedro**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Island Lady, 1173
- Princes Rebecca**, f, 5 ans, Eclair Du Fada et Reine Rebecca, 1028
- Princess Glitters**, f, 3 ans, Zarak et Lady Glitters, 1085/5
- Princess Lea**, f, 5 ans, Gemix et Borussia, 1127
- Princesse Charline**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Princess Tatoo, 1119
- Princesse Dauphine**, f, 5 ans, Prince Gibraltar et Dauphine SAF, 1030
- Princesse Glory**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Princesse Noire (GER), 983/4
- Princesse Mourtajez**, f, 3 ans, Al Mourtajez et Rivale D'Enfer, 1151/3
- Princesse Vera**, f, 4 ans, Polarix (GB) et Heidikly, 1089
- *Principe GER**, h, 4 ans, Free Eagle IRE et Paraisa GB, 987/4
- Propulsion Des Rocs**, f, 3 ans, Tidjali D'Or et Black Monade (GER), 1148
- Prospero**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Calle A Venise IRE, 1057/3
- Pticoeur Dusylhans**, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Albanella, 989
- Puff Dakota**, h, 6 ans, Makfi GB et Atlantic Festival USA, 990/4, 1197/2
- Purple Victory**, h, 6 ans, War Command USA et Lana Girl USA, 1077
- Putumayo**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Djebel Amour USA, 1068
- Pyramont Laujac**, h, 4 ans, Montmartre et Pyragorn USA, 1032/5
- *Qarasha GB**, f, 3 ans, Nathaniel IRE et First GB, 989/1
- Qatar Gold**, h, 7 ans, Siyouni et Across ARG, 1166
- Qitura**, f, 3 ans, Muhtathir GB et Quamoclit (GB), 1036/2
- Queen Liberty**, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Liberty In Love, 1063/5
- Queen Margaux**, f, 5 ans, Carghese Des Landes et Pearl Du Tursan, 1005/1
- Queen Of The Night**, f, 5 ans, American Devil et In Love Kelty, 1002/3
- Queen'S Of Marshal**, f, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Queen'S Garden USA, 1058/3
- Queenly**, f, 3 ans, Dariyan et Diamond Flawless, 1114/3
- *Quello IRE**, m, 4 ans, Soldier Hollow GB et Quaduna GB, 1056/4
- Quentor**, h, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Vanezia, 1102
- *Quest The Moon GER**, h, 6 ans, Sea The Moon GER et Questabella GER, 1093/3
- Quick Flash**, h, 4 ans, Martinborough JPN et Sage Dance, 1024/1
- *Quietly Confident GB**, f, 3 ans, Dabirsim et Quiet GB, 992/2
- Quindiano**, m, 4 ans, Elvstroem AUS et Morena, 1042
- Quinze Aout**, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Tulipe De Beaufai, 1164
- *Quiz Evolution ITY**, h, 11 ans, Mujahid USA et Marie Camargo GB, 1073
- *Raclette GB**, f, 3 ans, Frankel GB et Emollient USA, 1140
- Raiku**, h, 4 ans, Showcasing GB et Schlague, 1098/3
- Raining**, f, 3 ans, Oasis Dream GB et Rainbow Vale, 1008
- Raja Luna**, f, 5 ans, Rajsaman et Luna Sand, 1058
- Rajastare**, f, 6 ans, Rajsaman et Breche De Boitron, 1163
- Rajcoun**, m, 4 ans, Rajsaman et Councilofconstance IRE, 999
- *Ranes GB**, f, 4 ans, Vadamos et Ruby Slippers GB, 987/6

- Rannan**, m, 7 ans, Style Vendome et Footsteppy IRE, **1113/5**
- Ras Kassar**, h, 3 ans, Rajsaman et Air Theatre, **1079/1**
- Rascallion**, h, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Wulfrida IRE, **1112**
- ***Raven Ridge IRE**, h, 11 ans, High Chaparral IRE et Green Castle IRE, **994**
- Rayanelcielo**, h, 5 ans, Diamond Green et Dona Raimunda, **1004/3**
- Rayodor**, h, 9 ans, Kendargent et Tio Poppy IRE, **1012/5**
- Raysteve (IRE)**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Amacali, **1037**
- Reach For The Moon**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Cape Talks IRE, **1127**
- ***Real Wild Child IRE**, m, 3 ans, Churchill IRE et Largo Winch ITY, **1146/2**
- Record The Shaw**, h, 3 ans, Recorder GB et Plebeya (IRE), **1095**
- Recorwoman**, f, 3 ans, Recorder GB et Pearlred, **992/1**
- Red Crazy**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Red Love USA, **1095/2**
- Red Duma**, f, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Red Shot, **1166**
- Red Grace**, f, 4 ans, Pomellato GER et Red Shot, **1134/1**
- Red Kitten**, h, 9 ans, Kitten'S Joy USA et Red Diadem GB, **1103**
- Red The West**, h, 5 ans, Red Dubawi (IRE) et Approach The West IRE, **1103**
- Red Torch**, m, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Red Kiss IRE, **1128/4**
- Regalien**, m, 3 ans, Goken et Strands Of Silk IRE, **1193/2**
- Regarde Moi**, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Masaraat FR, **1118**
- Reggae Traou Land**, h, 7 ans, Milanais et La Blue Hill GB, **1163**
- Reinaldo**, h, 5 ans, Diogenes IRE et Tempolina, **1117**
- Reine De La Pree**, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Kigreat De La Pree, **1043**
- Reine De Lune**, f, 6 ans, Kingsalsa USA et Louna De Vati, **1073/4**
- Reine De Vitesse**, f, 6 ans, Wootton Bassett GB et Vitesse Superieure GB, **1057**
- Reponse Exacte**, f, 6 ans, Rajsaman et Barmaid, **1066**
- Revealed**, f, 3 ans, Alex The Winner USA et Marie De Bansha IRE, **1153/2**
- Revoltee**, f, 4 ans, Literato et Assidue (IRE), **1104**
- Rey Fionn**, h, 6 ans, Slickly et Rain Lily IRE, **1198**
- Rhoda'S Choice**, f, 4 ans, Shalaa IRE et Al Mas, **1031/3**
- Rhum Runner**, h, 5 ans, Milanais et Yezidis, **1102/2**
- Rhumteqahoutte**, h, 4 ans, Youmzain IRE et Sister Arwen, **1063**
- Ribera**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Sloane De Borepair, **1145/1**
- Ribot Dream (IRE)**, h, 9 ans, Dream Ahead USA et Halong Bay, **1088, 1190/5**
- Righteous Love**, h, 7 ans, Wootton Bassett GB et Sorrow Of Love, **998, 1154/3**
- Rihama**, f, 4 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Rima IRE, **1104**
- ***Rimbault GER**, m, 3 ans, Zoffany IRE et Rock My World GER, **981**
- ***Rionegro IRE**, h, 5 ans, Dream Ahead USA et Wafer Ice IRE, **1125**
- Risky Jane**, f, 5 ans, American Devil et Olanga GER, **1066, 1180/1**
- River Of Silver**, h, 6 ans, Rio De La Plata USA et Rose Of Logis, **1013/5**
- Riviera**, f, 7 ans, Rio De La Plata USA et Portella GER, **999/1**
- ***Robayera IRE**, f, 3 ans, Time Test GB et Oberyne IRE, **1095/5**
- Roc Angel**, h, 8 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Forewarned IRE, **1107/4**
- Rocheux**, h, 3 ans, Camelot GB et Clairetheway NZ, **1023**
- Rock Boy**, m, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Frasque IRE, **979/1**
- Rock Chop**, m, 5 ans, Panis USA et Stella Rocket, **1072**
- Rock Of Normandie**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Normanna IRE, **1007/3**
- Rock Of The Glade**, h, 3 ans, Sommerabend GB et Dawn Of La Garenne, **1096**
- Romantic Rose**, f, 3 ans, Nathaniel IRE et Rocaille, **1085**
- Roncherolles**, f, 4 ans, Rajsaman et Racemate (GB), **1068**
- ***Rondina GER**, f, 3 ans, Intello (GER) et Rondinay, **1085/3**
- Rosacea (IRE)**, f, 3 ans, Soldier Hollow GB et Relizane (GB), **1140/1**
- Rosie Rocket**, f, 2 ans, Sioux Nation USA et Benouville, **1172/3**
- Rosieres**, f, 6 ans, Redback GB et Belle Neveye, **993**
- Rosissim**, h, 6 ans, Dabirsim et Blue Roses IRE, **1170/4**
- Rouge A Sang**, h, 9 ans, Dragon Dancer GB et Contre Attaque, **1117**
- Rouvray (GB)**, m, 4 ans, Wootton Bassett GB et Resistance, **1011/3**
- Rovienne (IRE)**, f, 5 ans, Lawman et Remake (GB), **1058/1**
- ***Royal Right IRE**, m, 4 ans, Frankel GB et Royal Solitaire (IRE), **1139**
- ***Rozgar IRE**, m, 3 ans, Exceed And Excel AUS et Roshanara, **981/1**
- Rubis Gold**, m, 4 ans, Supplicant GB et Golbahar (IRE), **1012**
- Rubis Life**, f, 4 ans, Robin Du Nord et Vaihi Life, **1078**
- Rue Dauphine**, f, 6 ans, Sommerabend GB et Idria GER, **990**
- Rue Du Moulinet**, f, 2 ans, Charm Spirit (IRE) et Azores IRE, **1052**
- Rue Jonas**, f, 4 ans, Dariyan et Tauranga, **1105/2**
- Rue Lacuee**, f, 3 ans, Kingfisher IRE et Alcazaba, **1155**
- Rue Pavee**, f, 4 ans, Morandi et Power Girl GER, **1144**
- ***Run To The Hills USA**, h, 9 ans, Quality Road USA et Masada USA, **1100**
- Running Raindrop**, f, 5 ans, Wiener Walzer GER et Rimera IRE, **1047/3**
- Russian Twist**, h, 4 ans, Blue Canari et Valevska, **1164/4**
- ***Sa Sal GER**, h, 6 ans, Kalatos GER et Sinaada GER, **1013**
- Sa Tuna**, f, 8 ans, Rio De La Plata USA et Alcadiana, **1093/7**
- Sacre Moreno**, h, 5 ans, Montmartre et What A Joke, **1032**
- Sadarak**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Sadiyna, **1017/5, 1178**
- Safiyann**, h, 5 ans, Zoffany IRE et Saliyna, **1103**
- ***Safni IRE**, m, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Savanne IRE, **1067/5**
- Saga Ouatina**, h, 7 ans, Rip Van Winkle IRE et Always Annie GB, **1157/2**
- Sagamartre**, f, 3 ans, Montmartre et Saga D'Or, **997**
- Sagano (IRE)**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Tristesse USA, **978/6**
- Sagaroi**, h, 9 ans, King'S Best USA et Saga D'Ouilley, **1163**
- Sagayan**, h, 4 ans, Lucayan et Saga Heidi IRE, **1164/2**
- Saggezza**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Notre Sage, **1065**
- Saint Al Maury**, m, 4 ans, Munjiz et Sainte Al Maury, **1061/4**
- Saint Antoine**, h, 3 ans, Elusive City USA et Ambre Sauvage (GB), **1015**
- Saint Hellier**, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Super City, **1087/1**
- Saint Nicolas**, h, 7 ans, Dark Angel IRE et Sierra Slew GB, **1139**
- Saint Romain**, h, 5 ans, Rajsaman et Sandouville (GB), **1031/4**
- ***Sainte Rita IRE**, f, 4 ans, Make Believe GB et Forget Me Not IRE, **1105**
- Saison Froide**, f, 3 ans, Sri Putra GB et Sizalia, **1090/1**
- Salary Bay**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Synthese (IRE), **1130/2**
- ***Salernitano USA**, m, 3 ans, Kitten'S Joy USA et She Stays Rollin USA, **1054**
- Salerno**, h, 9 ans, Trajano USA et Minerva, **1072/1**
- ***Sallywell IRE**, f, 3 ans, Bungle Inthejungle GB et Texas Katie GB, **1000**
- Salsa Doloise**, f, 6 ans, Kingsalsa USA et Sirene Doloise, **1125/4**
- Salsa Queen**, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Farsa Romana, **1046/1**
- Salsa Tim**, h, 3 ans, Kingsalsa USA et Miss Stream, **1026/3**
- Samapy**, m, 3 ans, Birchwood IRE et Annie Mae Mucho IRE, **1060/1**
- Samaya**, f, 3 ans, Goken et Frissonante (GB), **1096**
- Samba Vanilla**, f, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Kiritsou, **1008/5**
- Samuraj**, h, 5 ans, Rajsaman et Snowbright GB, **1103/4**
- Samwell**, h, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Escolhida IRE, **994/3**
- Sandstorm**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Middle East IRE, **1122/5**
- ***Sandstorm GER**, h, 4 ans, Pastorius GER et So Royal GER, **1101**
- Sanpedro**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Sierra Luna CAN, **996**
- Sans Crainte**, f, 3 ans, Ectot (GB) et Blue Lullaby IRE, **986, 1130/4**
- ***Sant Angelo GER**, h, 8 ans, Areion GER et St Aye USA, **1116/2**
- Santo Rini**, h, 4 ans, Ragtime Pontadour et Thera, **1171/1**
- Saolino**, h, 4 ans, Spider Flight et Chinastar, **1044/1**
- Sapiens**, m, 4 ans, Lawman et Maria Gabriella (IRE), **1186/5**
- Saponaro**, h, 4 ans, Kodiak GB et Spring Wave (IRE), **1144**
- Saqar Alfalah**, m, 4 ans, Al Mamun Monlau et Shaqraa, **1061/5**
- Sagsaywaman**, f, 3 ans, Motivator GB et Jade PER, **1153/5**
- Sardasht**, h, 4 ans, Isfahan GER et Soudabeh IRE, **1118/5**
- Sarwar**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Snow Jasmine IRE, **1020/2**
- ***Sasakia IRE**, f, 4 ans, Dubawi IRE et Eastern Joy GB, **1127/1**
- Sasheymy**, f, 5 ans, George Vancouver USA et Fashion Club USA, **1078**
- Saslong**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Kleo GR, **1099/3**
- Saturne**, f, 3 ans, Muhaarar GB et Straight Lass IRE, **1137/6**
- Saturno**, h, 6 ans, Evasive GB et Falaris SPA, **1063**
- ***Save Your Breath GB**, f, 3 ans, Bated Breath GB et Tout Va Bien IRE, **1095/1**
- Savile Row**, h, 8 ans, Ransom O'War USA et Shikoku GB, **1009/4**
- Savoureuse (GB)**, f, 3 ans, Siyouni et Knyazhna (IRE), **1176**
- Sayann**, h, 7 ans, Spirit One et Metal Rocket, **1091**
- Scarface**, h, 4 ans, Dream Ahead USA et Dolce Attesa GB, **1186**
- Scenariste**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Seance GER, **1094/2**
- ***Schang GER**, m, 9 ans, Contat GER et Shaheen GER, **1057**
- Schwanensee**, f, 5 ans, Tiberius Caesar et Girl On Fire IRE, **1018/3**
- ***Scottish Anthem GB**, h, 3 ans, Lope De Vega IRE et Loch Ma Naire IRE, **1176/2**

- Scrat**, f, 4 ans, Galiway (GB) et Mademoiselle Sally (GB), 1125
- ***Scribner Creek IRE**, h, 9 ans, Roderic O'Connor IRE et Nebraska Lady IRE, 1080
- Sea The Best**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Decisive Intent (GB), 995/2
- ***Sea Wings GB**, h, 6 ans, Sea The Stars IRE et Infallible GB, 984/2
- Seagali**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Kensea, 996/3
- Sealiway**, m, 4 ans, Galiway (GB) et Kensea, 1040/2
- ***Seasalt IRE**, f, 3 ans, Oasis Dream GB et Sar Olche IRE, 995/1
- Secession**, f, 3 ans, Almanzor et Sediciosa (IRE), 983/3
- Secret Feeling**, f, 3 ans, Recorder GB et Blue Feeling ITY, 1095/3
- Secret Silver**, h, 3 ans, Secret Singer et Silver The Sete, 1043
- Secret Sky (IRE)**, f, 3 ans, Camelot GB et Oh Star USA, 989/2
- Sedrah**, f, 4 ans, Tm Fred Texas USA et Kado De Ghazal, 1061
- Seeking Revenge**, h, 7 ans, Spirit One et European Style, 1178/6
- Sehmara**, f, 4 ans, Bated Breath GB et Anjella GER, 1126
- Sekku**, h, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Momo No Sekku, 1178/7
- Selket (IRE)**, f, 4 ans, Danon Ballade JPN et Bonne Nouvelle IRE, 1098
- Selly (GB)**, f, 4 ans, New Approach IRE et Kareemah IRE, 1063/1
- Selwan (IRE)**, h, 3 ans, Zelzal et Al Wathna (GB), 1045/1
- Semeur**, h, 7 ans, Planteur (IRE) et Desca GER, 1078/4
- Semeur D'Espoir**, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Rose Bewitched, 1063
- Semillante**, f, 5 ans, Stormy River et Poussette, 1197
- Senepark**, h, 8 ans, Soul City IRE et Senetosa, 1102, 1198
- Senograf**, h, 3 ans, Recorder GB et Camdara FR, 983
- Senor Pedro**, m, 3 ans, Pedro The Great USA et Lady Marmalade, 1112
- Septante (IRE)**, f, 3 ans, Morpheus GB et Stumpy (GB), 1187/5
- Serenu**, h, 12 ans, Walk In The Park IRE et Dorafior, 1080/5
- ***Sevillana IRE**, f, 4 ans, Cityscape GB et Snub GB, 1179/3
- ***Shake Me Handy GB**, h, 7 ans, Eastern Anthem IRE et Cloridja (GB), 1194/5
- Shake Your Life**, h, 3 ans, Pastorius GER et Sing Hallelujah GER, 1054
- ***Shakstar Fal MOR**, m, 2 ans, Shakespearian IRE et Cresta Star GB, 1106
- Shaladissima**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Erhaiyah, 1111
- Shama**, f, 2 ans, Chemical Charge (IRE) et Mahyara, 1065
- Shanghai Spirit**, m, 3 ans, Ectot (GB) et Keen Glance IRE, 1035
- Shanna Rose**, f, 4 ans, Dabirsim et Rambert GB, 1051/7
- Sharar**, h, 4 ans, Style Vendome et Al Hamla USA, 1046
- Shark Samurai (IRE)**, m, 3 ans, Kodiak GB et Abraxa (IRE), 996/4
- Sharmara**, f, 5 ans, Sidestep AUS et Miss Oratorio IRE, 1134/3
- Shawbak**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Qatari Perfection (GB), 1197
- Shayran**, h, 3 ans, French Fifteen et Zakyyah, 1108/1
- ***She'S Evaporust IRE**, f, 3 ans, Galileo Gold GB et Chiara Wells IRE, 1099/4
- Shendail**, h, 8 ans, Elusive City USA et Shendama, 1163/2
- Shi Fu Mi**, f, 4 ans, Pivon (IRE) et Katsumi, 1152/5
- Shilly Port**, h, 7 ans, Le Havre (IRE) et Shilly Shally GB, 1179/1
- Shimura (IRE)**, f, 3 ans, Galileo Gold GB et Ecuireuil IRE, 1122/4
- Shinkansen**, h, 3 ans, Caravaggio USA et Daidoo IRE, 1192
- Shinobi**, h, 5 ans, Kodiak GB et Silent Ninja GB, 1064
- Shipi**, f, 3 ans, Pivon (IRE) et Shining Sea, 1135
- Shot In The Dark**, h, 9 ans, Dark Angel IRE et Velvet Revolver IRE, 1116
- Show Girl**, f, 4 ans, Rajsaman et Queen'S Wood, 1080, 1163/1
- Showena**, f, 3 ans, Showcasing GB et Enaitch IRE, 992
- Shut Down**, h, 5 ans, Siyouni et Drifting IRE, 1013/3
- Shut The Box**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Tiziana USA, 1056/6
- ***Shyamala GB**, f, 7 ans, Sepoy AUS et Poppet'S Passion GB, 985
- Si J'Aillela**, f, 4 ans, French Fifteen et Si Lyrique, 1174
- Signorina Gina**, f, 5 ans, It'S Gino GER et Belle Neyev, 1047
- Silencious**, f, 5 ans, Dabirsim et Bruyante USA, 1102
- Silk Sonic**, f, 2 ans, Showcasing GB et A Mist Opportunity AUS, 1065
- Silk Thread**, f, 5 ans, Planteur (IRE) et Tis Mighty IRE, 1102/3
- Silogique**, m, 2 ans, Seahenge USA et Special Reward (GB), 1106/4
- Silver Poker**, h, 8 ans, Policy Maker (IRE) et Silver Diane, 1009/1
- Silver Schnok**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Japan GER, 998
- Simca Mille (IRE)**, m, 3 ans, Tamayuz GB et Swertia (GB), 1192/1
- Simfaust**, h, 8 ans, Lord Du Sud et Rumba Blue, 1012/3
- ***Simons King IRE**, m, 4 ans, Kingman GB et Sanaya IRE, 1070/1
- Sinbad Le Marin**, h, 3 ans, Zarak et Plaisanciere, 1054/3
- Singaporillo**, f, 4 ans, Amarillo IRE et La Bolera, 1103
- Sir Alfred**, m, 2 ans, Birchwood IRE et Flying Fleur, 1052/3
- Sir Basset**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Apulia USA, 1067/3
- Sir Bob Parker**, m, 3 ans, Siyouni et Pacifique (IRE), 1067/1
- Sir George**, m, 6 ans, George Vancouver USA et Yours Ever GB, 1022/4
- Sir Iker**, h, 6 ans, Toronado (IRE) et Dam Beautiful GB, 1091/4
- Sir Maurice**, h, 4 ans, Gutaifan IRE et Lady Angele, 1105
- Sirano**, m, 3 ans, Zamouncho et Silice De Roches, 1149/3
- Sirius Black**, m, 3 ans, Reliable Man (GB) et Seance GER, 1035/2
- Sirnodin**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Sirene Doloise, 1122/3
- Sirparys**, h, 9 ans, Dragon Dancer GB et Sina, 1132
- Six Different Ways**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Final Call GB, 1060/7
- Sixa**, f, 5 ans, Acclamation GB et Santa Ponsa, 1103
- Sixieme Sens**, h, 4 ans, Davidoff GER et Soltune, 1032
- Skalleti**, h, 7 ans, Kendargent et Skallet, 1040/1
- Skalleto**, h, 8 ans, Kendargent et Skallet, 1091/5
- Sky Glory**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Ski Lift GB, 1070
- Slayer**, h, 5 ans, Elvstroem AUS et Summer Fling IRE, 1126/5
- Sleepy Suzy**, f, 3 ans, Shamalgan et Salzburg GER, 1187/4
- Slon He (GB)**, h, 10 ans, Danehill Dancer IRE et Key Figure GB, 1126
- Smart And Fast**, f, 3 ans, Dabirsim et Mon Amie Chop, 1111
- Smart Cookie**, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Shilly Shally GB, 1086/5, 1174
- Smart Romance**, f, 8 ans, Tin Horse (IRE) et Saayebah USA, 1028
- Smile Makers**, h, 4 ans, Kendargent et Pearly Shells GB, 1056/5
- Smoking Bianco**, m, 4 ans, Exosphere AUS et Dawn Cat USA, 1175/2
- So Reliable**, h, 3 ans, Reliable Man (GB) et Newcomer GB, 1192
- Sober**, m, 3 ans, Camelot GB et Burma Sea, 1196/1
- Socrates**, m, 4 ans, Af Albahar UAE et Saka, 1061/3
- ***Sodapop IRE**, f, 2 ans, Belardo IRE et Ms Draconic Aryz USA, 1065
- ***Soho GER**, h, 6 ans, Mastercraftsman IRE et Saratina IRE, 1139
- Soho Vicky (IRE)**, f, 6 ans, Motivator GB et Soho Star GB, 1198/1
- Soldanelle (IRE)**, f, 3 ans, Siyouni et Fleur De Cactus IRE, 1196/5
- Soliloque (IRE)**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Dalarua (IRE), 1108/3
- Soltan Way**, m, 3 ans, Galiway (GB) et Carnegie Du Val, 1114
- Sothis**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Dazara, 989
- Soul Of Maria**, f, 5 ans, Soul City IRE et Starmaria, 1166
- Soupir (GB)**, h, 4 ans, Deep Impact JPN et Sasparella, 1180/5
- Space Force**, h, 3 ans, Gutaifan IRE et Chinese Rose IRE, 1193/4
- Space Quake (GB)**, h, 3 ans, Garswood GB et Flamby Sister, 1111
- ***Spain Sage IRE**, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Spain Blues, 1155/5
- ***Spanish Intent GB**, f, 3 ans, Acclamation GB et Panzanella GB, 1173/1
- Sparklia (IRE)**, f, 4 ans, Dark Angel IRE et Gwenseb, 1051/6
- Sparta**, h, 3 ans, Dabirsim et Lovemedo, 1021
- Speed Lady**, f, 6 ans, Planteur (IRE) et Speed Run, 1132
- Speed Of Rose**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Speed Of Anabaa (IRE), 1105
- Speed Way**, m, 3 ans, Birchwood IRE et Diyana, 1153/4
- ***Speedful GB**, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Shiba, 1101
- Spellchope**, f, 3 ans, Panis USA et Spellbound, 1045
- Spicy City**, f, 3 ans, Elusive City USA et Vassileva, 1085
- ***Spinning Mist GB**, f, 5 ans, Toronado (IRE) et Rhagori GB, 1128/2
- ***Spiorad IRE**, h, 7 ans, Invincible Spirit IRE et Gift From Heaven IRE, 1100
- Spirit Of Eagle**, f, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Spirit Of The Sea, 1126
- Spirit Of Foot (IRE)**, h, 5 ans, Footstepsintheland GB et Spirit Of Pearl IRE, 1031/2
- Spirit Of Glory**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Lonestar Spirit (IRE), 1048
- ***Spirited Account GB**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Shared Account GB, 982
- Sport Coupe**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Idee Chic, 1104
- Springboks**, h, 4 ans, Morandi et Rolled Gold USA, 1024
- Sri La Frime**, h, 7 ans, Sri Putra GB et Affair FR, 1180
- Sridedgreen**, h, 6 ans, Sri Putra GB et Greentathir, 1025/4
- Standby For Chaos (IRE)**, f, 4 ans, Morpheus GB et Indian Navy IRE, 1051
- Star Drack (IRE)**, h, 5 ans, Evasive'S First et Amazing Beauty GER, 999
- Star Is Born**, f, 3 ans, Gemix et Miss Bowl, 1165

- *Star Of Bengal GB**, h, 7 ans, Oasis Dream GB et Stage Presence IRE, **1062/2**
- Star Rock**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Rock Harmonie, **1138/4**
- Starsaylor**, f, 3 ans, It'S Gino GER et Tounly, **1135**
- Staryan**, m, 3 ans, Lucayan et Star Seed, **1185/5**
- Stelvio**, h, 5 ans, Style Vendome et Sabi Sabi, **1022/3**
- Stepaside Bell**, m, 4 ans, Sidestep AUS et Bella Vento GB, **1104**
- Sterendesducs**, f, 3 ans, Magneticjim (IRE) et Noble Zazie, **1043**
- Stingo**, h, 5 ans, Carghese Des Landes et Street Party, **1034/1**
- Stonebridge**, m, 7 ans, Silver Frost (IRE) et Vingt Six, **1157/1**
- Storm Katy**, f, 6 ans, Sommerabend GB et Anasy USA, **1088/4**
- Stormy**, h, 8 ans, Stormy River et Compulsive Quality USA, **1097/3**
- Stormy Baby**, f, 4 ans, Dabirsim et Storma, **1091/3**
- Stormy Lover**, h, 4 ans, Stormy River et Louis' Lover, **1044/2**
- Stormy Night**, f, 4 ans, Stormy River et Shoesmania, **1105/1**
- Stranger**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Al Zarqa IRE, **993, 1129/2**
- Strategic Blue**, f, 9 ans, Strategic Prince GB et Halcyon Lodge FR, **1027/2**
- Stunt Kite**, h, 7 ans, Naaqoos (GB) et Pietra Bella, **1180/2**
- Style Beauty**, f, 3 ans, Style Vendome et Heart Sprinkled IRE, **1071/5**
- Styledargent**, h, 6 ans, Style Vendome et Feriadargent, **1139**
- Styx Des Rocs**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Gianni River (IRE), **1155**
- Subtle Truth (IRE)**, h, 3 ans, Dariyan et Allegria IRE, **1123**
- Sudan**, m, 5 ans, Lord Of England GER et Sadira, **1174/3**
- Sudden Death**, m, 4 ans, Muhaarar GB et Sasuela GER, **990, 1084/1**
- Sugar Time**, f, 3 ans, Camelot GB et Candy Time GB, **997**
- Sulal Nair**, h, 9 ans, Naaqoos (GB) et Sol Schwarz (GB), **1129**
- Summer Fly**, f, 4 ans, Motivator GB et Super Anna, **1104**
- Sun D'Avrile**, f, 3 ans, Ikalana et Sun Stella, **1003/5**
- Sun De L'Orme**, h, 8 ans, Zambezi Sun GB et Kavusakan, **1117/3**
- *Sundoro IRE**, f, 4 ans, Sea The Stars IRE et Lava Flow IRE, **1041**
- Sungreat**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Sunshinesonleith IRE, **1019/4**
- Sunkawakan**, f, 5 ans, Canford Cliffs IRE et Corail (IRE), **984**
- Super Quartz**, h, 3 ans, Kendargent et Ushuaia Quatz, **1119/2**
- Super Star**, f, 2 ans, Anodin (IRE) et Mon Etoile, **1065/3**
- Super Super Sonic**, m, 4 ans, Territories IRE et Amoa USA, **978/3**
- Superior Badolat (IRE)**, h, 5 ans, Dark Angel IRE et Royal Fortune IRE, **1012, 1088**
- Swapan**, h, 5 ans, Whipper USA et Sainte Baume, **1180**
- Sweet Lady**, f, 4 ans, Lope De Vega IRE et High Heel Sneakers GB, **1143/2**
- *Sweet Victory IRE**, f, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Swish GER, **1051**
- Sweetheart**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Santa Christiana, **982/1**
- *Swoosh GER**, f, 3 ans, Adlerflug GER et Soudaine GER, **1036/1**
- T'Bolt**, h, 6 ans, Palace Episode USA et Perle Pale, **1101**
- Taal**, f, 4 ans, PolariX (GB) et The Turtle, **1102/5**
- Taekwondo**, h, 7 ans, Excelebration IRE et Tarawa, **1084/2**
- Tafser**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Dhan IRE, **1192**
- Tag**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Tamada GB, **985**
- Tahla**, f, 3 ans, Lawman et So You Go (IRE), **1108/2**
- Takacorda**, f, 3 ans, Shamalgan et Takara Girl, **1165/1**
- Take A Guess**, h, 10 ans, Palace Episode USA et Somewhere, **1018**
- Take Me Away**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Pearl Away, **989/3**
- *Talisa GB**, f, 4 ans, Kingman GB et Temida IRE, **1070**
- Talisman Touch**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Touch Of Silk, **1064/4**
- *Tallinski IRE**, h, 8 ans, Mayson GB et Estonia GB, **1002/1**
- Taqdeer**, h, 4 ans, Sir Bani Yas et Fatat Al Arab UAE, **1121/5**
- Tarahumara Queen**, f, 5 ans, American Devil et The Turtle, **994**
- Tarcenay (IRE)**, h, 7 ans, Slickly et Kikinda, **1113, 1197/5**
- Targui**, h, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Tina Conti, **1146/5**
- Tarida**, f, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Totem USA, **1057**
- Tawhiri**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Rawya USA, **1186**
- *Tax Exile IRE**, h, 7 ans, Kodiak GB et Gutter Press IRE, **1134**
- Taycan**, h, 4 ans, Dabirsim et Fanny Des Hardys IRE, **1195**
- Tchakoviev**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Lunashkaya (GB), **991/5**
- Tchoro**, m, 3 ans, Ectot (GB) et Williamine (IRE), **1067/7**
- Tchucky Chop**, h, 7 ans, Deportivo GB et River Avon, **990/1**
- Tenorio**, m, 9 ans, Dobby Road et Surtsey, **1116**
- Tepeka (GB)**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Super Eria, **1068**
- Tequila Boom Boom**, f, 6 ans, Palace Episode USA et Optica, **1077**
- Terre Des Amours**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Terre Normande, **1044**
- Territorywar**, m, 3 ans, Territories IRE et War Story, **1138/2**
- Tess**, f, 4 ans, Elusive City USA et La Contessa IRE, **1128**
- Tessel**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Tonneville, **997/1**
- Testipetro**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Testigos (IRE), **1024**
- Texas**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Texalova (GB), **1141/4**
- *Texas Hold 'Em IRE**, m, 2 ans, Tasleet GB et Mulhimatty GB, **1052/4**
- Thaniella**, f, 5 ans, Nathaniel IRE et Matorio, **1012**
- That'S My Power**, m, 3 ans, Almanzor et Train Time GB, **1196/4**
- The Big Short**, m, 3 ans, Siyouni et Frame Of Mind (IRE), **981/3**
- The Champ**, m, 5 ans, Intello (GER) et Reponds Moi USA, **1042**
- The Charm**, h, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Meulles, **1075**
- The Charmer**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Voodoo Charmer (IRE), **1070/2**
- The Footman**, m, 3 ans, Al Wukair IRE et Hathfa, **1192**
- The French Melody**, f, 5 ans, The French et Beauty Mix, **1166**
- The Funk Bible**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et Windy, **1126/3**
- The Great Gabi**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Melusine (GB), **1108**
- The Lovely Filly**, f, 4 ans, American Devil et Kizzy Nizzy, **1103**
- The Magic Man**, h, 5 ans, Zanzibari USA et Magical Flower GB, **1064**
- The Manager**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Scandalous GER, **1154/5**
- Theclimb**, h, 4 ans, Dariyan et Lady Melior, **1105**
- Theoreme**, h, 4 ans, Doctor Dino et Terra Alta, **1139/4**
- Thessalia (GB)**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Rock My Soul IRE, **1108**
- Thibouville**, f, 4 ans, Rajsaman et Tarnag, **1104**
- Thierache**, f, 3 ans, Showcasing GB et Thurgovia (IRE), **1076/1**
- Thindy**, h, 10 ans, Footstepsinthesand GB et Windy, **993/5, 1113/2**
- Thousand Dreams**, f, 4 ans, Pomellato GER et Mastermambo (IRE), **1190**
- *Throttle Control IRE**, f, 5 ans, Zebedee GB et Trisara GB, **1102**
- Thunder Dream**, m, 4 ans, PolariX (GB) et Rigolade IRE, **1066, 1180**
- Thunder Sandstorm**, h, 3 ans, Whipper USA et Lady Sandstorm, **1135/4**
- Ticklish**, f, 6 ans, Dalakhani IRE et Cosquillas IRE, **1012**
- Timaya Al Ashai**, f, 4 ans, Tm Fred Texas USA et Anhoura Lerem, **1061**
- *Time Is Money GER**, m, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Tatiene IRE, **1055/3**
- Time Of Power**, m, 3 ans, Time Test GB et Casaca GB, **1008/1**
- Times Square**, f, 3 ans, Zarak et See You Always GB, **1140**
- Timour**, m, 4 ans, Gleneagles IRE et Rock My Soul IRE, **1143/5**
- Tinalik Sun**, f, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Metalik Sun, **1198**
- Tinas Dream**, f, 3 ans, Dabirsim et Tabea, **1181**
- Tirolienne (IRE)**, f, 5 ans, Toronado (IRE) et Lady Bering GB, **1073**
- Tonka (IRE)**, f, 3 ans, Nathaniel IRE et Tarap (IRE), **1038/5**
- Tonnencourt**, h, 6 ans, Pedro The Great USA et Double Mix, **1083/5**
- Torancia**, f, 6 ans, Kheleyf USA et My Juju, **1129/1**
- *Toriano (FR)**, h, 7 ans, Dutch Art GB et Tu Eres Mi Amore IRE, **985**
- Toronada**, f, 6 ans, Toronado (IRE) et Tocopilla, **1110**
- Torun**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Sub Rose IRE, **997/5**
- *Tosny GB**, h, 3 ans, Dabirsim et Tansholpan GB, **1192**
- *Totally Gold IRE**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Todegica GB, **1096/1**
- Tounsivator**, m, 3 ans, Motivator GB et Tounsi, **1122/1**
- Trancoso**, h, 9 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Tropa De Elite USA, **1180**
- Transcendental**, f, 4 ans, Goken et Softlanding (IRE), **1194**
- Traulandliveskill**, m, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Peldrine, **1023/5**
- Treize Choje**, f, 3 ans, Captain Chop et Aminachope, **1122**
- Trentino**, h, 6 ans, Harbour Watch IRE et Added Attraction, **1068/5**
- Tres Queen**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Tres Americanqueen, **1053/2**
- Tres Rock Women (IRE)**, f, 3 ans, Australia GB et Tres Rock Glory (IRE), **1115/5**
- Trezy Boy**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Kozaka, **1101**
- Trick Of The Mind**, m, 5 ans, Intello (GER) et Carding USA, **1174/1**
- Trimlight**, m, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Antrim Rose GB, **1091**
- Trop De Charme**, f, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Epistole (IRE), **1157/4**
- True Romance**, h, 7 ans, George Vancouver USA et Hallen, **1037/4**
- Trujillo**, m, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Shinabaa, **1092/2**
- Truly Glorious**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Trully Belle IRE, **1049/4**

- *Trust Ahead IRE**, m, 6 ans, Dream Ahead USA et Tropical Mist IRE, 1194
- Trust On Him**, m, 4 ans, Elvstroem AUS et Try With Me (IRE), **1089/3**
- Tucugata**, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Tucupita USA, 1079
- Tudo Bem**, h, 6 ans, Sommerabend GB et Boulba D'Alben, **1069/3**
- Tumbler**, m, 3 ans, Kingman GB et Distortion (GB), **1039/4**
- *Tundra GER**, f, 6 ans, Nathaniel IRE et Tuiga (IRE), 1078
- *Tuscan Sky GB**, h, 3 ans, Lope De Vega IRE et Ruscombe GB, 1035
- Twin Boy**, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Twinkly, 1068
- *Two Weeks GB**, f, 7 ans, Mayson GB et Laurena GER, 1194
- Txope**, f, 3 ans, Siyouni et Power Of The Moon IRE, **980/5**
- Tytan**, h, 4 ans, Intello (GER) et Lausanne (IRE), **1178/5**
- U Palatinu**, h, 4 ans, Quartz De Roches et Zitellina, 1004
- Ultim'Reve**, h, 7 ans, Evasive GB et Oa Chereve, 1049
- Ultime Creation**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Striking Creation IRE, **1130/1**
- Ultime Nonantaise**, f, 3 ans, Robin Du Nord et Une Nonantaise, 1085
- Ultra Bright**, f, 3 ans, Ultra IRE et Manaia, **989/4**
- Ultrasound**, h, 3 ans, Ultra IRE et Zigzag, **1067/6**
- Um Elnadim**, f, 5 ans, Elvstroem AUS et Three French Hens IRE, **1163/4**
- Um Oshah**, f, 3 ans, Brametot IRE et Um Tagah, 1156
- Un Plus Une**, m, 2 ans, Pomellato GER et So Sora, 1172
- Una Roca**, f, 3 ans, Fastnet Rock AUS et Becomes You (GB), **1023/2**
- Uncle Bo**, h, 3 ans, Aclaim IRE et My Inspiration IRE, 1087
- *Under Attack SPA**, h, 6 ans, Lucayan et Aguamarina IRE, 1084
- United Spirit**, m, 3 ans, General GB et Miss Fantasia, **1150/3**
- *Up Helly Aa IRE**, h, 6 ans, Galileo IRE et Fiesolana IRE, **1010/2**
- Urga Des Roccs**, f, 6 ans, Carghese Des Landes et Urga Pontadour, **1005/2**
- Uri**, m, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Union Sacree, 992
- Usain Best**, h, 10 ans, Whipper USA et Take Grace, 993
- Utopia**, f, 3 ans, Af Albahar UAE et Vantage Lady, **1151/2**
- Utopiste (IRE)**, m, 3 ans, Almanzor et Unaided GB, **1082/5**
- Va S'Y Mix**, h, 5 ans, Gemix et Vesilia, **1064/3**
- Vadeni**, m, 3 ans, Churchill IRE et Vaderana, **1141/5**
- Val Bassett**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Val D'Hiver, 978
- Val De Vie (GB)**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Ulla GB, 1182
- Valentine Ninian**, f, 5 ans, Le Houssais et Boum Des Aigles, 1078
- Valentino Basc**, m, 3 ans, Pomellato GER et Princess Kiara, 1043
- Valento**, h, 6 ans, American Devil et All Valentine, 1102
- Valinco**, h, 6 ans, Conquis et Dona Alicia, **1168/5**
- Valkaya**, f, 5 ans, Sri Putra GB et Malahya, 1078
- Valkovsky**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Dianaba, **1123/5**
- Vallee Prime**, f, 3 ans, Gengis et Valprime, 1155
- Valmer Magic**, m, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Magic Roundabout, **1039/3**
- *Valverde GB**, f, 4 ans, Sea The Stars IRE et Villarrica USA, 1051
- Van Halo**, h, 6 ans, Dabirsim et Victoire Royale GER, 984
- Vancouver Du Guern**, h, 6 ans, George Vancouver USA et Satwa Sunrise, 1025
- Vanille Bleue**, f, 3 ans, Pomellato GER et Chambles GB, **1000/5**, 1187
- Varan De Komodo*, h, 13 ans, Tremolino USA et Haldiana, 1006
- Varijoun**, m, 5 ans, Canford Cliffs IRE et Viyana IRE, **1120/1**
- Varoshkine**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et L'Ete CHI, **1156/2**
- Vasy Sakhee**, f, 9 ans, Sakhee USA et Vasy Fleur De Roy, **1179/4**
- Vautrin (IRE)**, m, 7 ans, Bated Breath GB et Lou Salome (IRE), 1042, **1100/2**
- Vebron**, h, 8 ans, Vertigineux et Aiguille Du Midi, 1117
- Vedvokov**, h, 4 ans, Scissor Kick AUS et Moune IRE, 1073
- Vegane**, f, 4 ans, Vertigineux et Vagabonde, 1163
- Vent Charlie**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Vent Celeste (GB), 1102
- Vents Contraires**, h, 4 ans, Kendargent et Alix Pretty, **1014/5**
- Ventura Vision**, f, 4 ans, No Nay Never USA et Great Trip USA, **1128/5**
- Venus**, f, 3 ans, Golden Horn GB et Akemi (IRE), **1147/2**
- Verdina**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Vernissage (IRE), 1064
- Verti Chop**, h, 9 ans, Namid GB et Very Astair, **1092/4**
- Vertical Angele**, f, 5 ans, Falco USA et Vertical Tango, 1032
- Victoria Bella**, f, 5 ans, Doctor Dino et Genetiere, **1188/3**
- Vif Des Aigles**, h, 3 ans, Dream Ahead USA et Vie Des Aigles, **981/4**, **1176/5**
- Vigo**, h, 5 ans, Diamond Green et Vivement Dimanche GB, 1080
- Vikidia**, f, 3 ans, Gemix et Vesilia, 1156
- Villa Borgia**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Borgia Gold (IRE), **1183/5**
- Villa Royale**, f, 5 ans, Style Vendome et Royale Again, **1186/3**
- Vintage Queen**, f, 3 ans, Zarak et Vintage Red, 1053
- Viou**, h, 4 ans, George Vancouver USA et Vingt Six, 1128
- Vis Le Reve (IRE)**, h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Sounaya GER, **1082/3**
- Visionary Dreamer**, h, 6 ans, Anodin (IRE) et Galilee, **1050/1**
- Voix De La Rue**, f, 6 ans, Frisson Du Pecos et Voix D'Espoir, 1158
- Voler De Nuit**, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Pearl Argyle, 1128
- Volo Boy*, h, 13 ans, Bulington et Miss Gail, **1006/5**
- *Volynka GB**, f, 5 ans, Sepoy AUS et Sunday Bess JPN, 1110
- Waldenon**, h, 9 ans, Denon USA et Waldouma, 1084
- Waldspringer**, m, 3 ans, Recorder GB et Waldeslust (IRE), 1192
- Warm Breeze**, h, 3 ans, Havana Gold IRE et Lakuta IRE, **1054/2**
- Warning At Sea (IRE)**, f, 4 ans, Sea The Moon GER et Forewarned IRE, 1116
- Warrior De Luz**, h, 4 ans, Karakter IRE et Poumene De Luz, **1044/4**
- Wasachop**, h, 5 ans, Kheleyf USA et Wa Zine, 1001
- Wassim**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Prairie Pearl, **1020/3**
- Watchmen**, h, 5 ans, Elvstroem AUS et Watchful IRE, 1174
- Wayne**, h, 8 ans, Holy Roman Emperor IRE et Western Mystic GER, 1072
- Waziers**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Gleditsia (IRE), **1081/5**
- Wedding Wild**, f, 2 ans, Soul City IRE et Ruby Wedding, **1059/4**
- Welcome Valentin**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Welcome Valentine (GB), 990
- Wellington Rose**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Nijenrode GER, 1097
- Welwal (GB)**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Cheriearch USA, **1141/1**
- Were**, f, 3 ans, Nathaniel IRE et White Witch USA, 1176
- Westminster Night**, m, 3 ans, Morandi et Fontaine Margot, 1141
- What Do You Say**, h, 6 ans, Sri Putra GB et Lady Stapara (IRE), 1072
- *Wheele GER**, f, 4 ans, Australia GB et Walzerkoenigin USA, **1019/1**
- Where Chop**, m, 4 ans, Amadeus Wolf GB et Wa Zine, **1105/3**
- *Whisper My Dream GB**, f, 3 ans, Showcasing GB et Welsh Angel GB, **1076/2**
- Whispering Ocean**, m, 5 ans, Le Havre (IRE) et Aiglonne USA, **1177/1**
- White Platin**, h, 4 ans, Polarix (GB) et Gallery'S Platine, **1042/4**
- Whizz Wordz**, f, 3 ans, Elvstroem AUS et Well Planned GER, 1155
- Who Knows**, f, 3 ans, Siyouni et Zain Al Boldan GB, 980
- Why Chope**, f, 3 ans, Vale Of York IRE et Waliya, **1048/5**
- Wichita Heriniere**, h, 8 ans, Hurricane Cat USA et Carless Heriniere, 1117
- Wiebke**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Weltklasse GER, 1127
- *Wild Iris IRE**, f, 4 ans, No Nay Never USA et Aspasi (GB), **1154/4**
- Willy Boy**, h, 5 ans, Willywell et Salve, **1017/3**
- Win Boy**, h, 9 ans, Carlotamix et Winima, 1064
- *Win Win GER**, f, 4 ans, Belardo IRE et Win For Life GER, 1012
- Wind Of Chance**, h, 4 ans, Sri Putra GB et Dix Neuf Six GB, 1044
- Winnan**, f, 3 ans, Toronado (IRE) et Just Win, **1193/3**
- *Winter Warmth IRE**, f, 3 ans, Fast Company IRE et Evening Frost IRE, **1137/5**
- Winter'S Magic**, f, 3 ans, Camelot GB et Winter Fashion, **1075/2**
- Wiseiten**, h, 7 ans, Slickly et Pilgrim Of Grace, 1073
- Wishing Ruby**, f, 7 ans, Areion GER et Estella GER, **1101/3**
- Wisna**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Heliocentric, 1175
- Wittiness**, f, 4 ans, Martinborough JPN et Rocky Mistress GB, 1128
- Wladimir**, h, 5 ans, Makfi GB et Topza, 1094
- *Wolfmaster AUT**, m, 3 ans, Maxios (GB) et Unravelled IRE, 1015
- Wolverines**, h, 5 ans, Ares De La Brunie et Poli Knight GB, **1171/4**
- Wonder Hope**, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Winning Ticket, **1088/2**
- Woodbine**, f, 4 ans, Doctor Dino et Sacristine, 1164
- Woodwind**, m, 3 ans, Recorder GB et Song Of Norway GB, 1060
- *Woolcombe GB**, f, 4 ans, Zoffany IRE et Wooring IRE, 1175
- Woot City**, h, 5 ans, Wootton Bassett GB et Plume Rose (GB), **998/5**
- Worth A Team**, m, 2 ans, Bow Creek IRE et Gracieuse (IRE), 1065
- Wroclaw**, h, 3 ans, Wings Of Eagles et Maid For Music IRE, **1096/2**
- Xaaria**, f, 3 ans, Kendargent et Xaarina, 1000
- Xarun**, h, 5 ans, Literato et Miss Lena GB, 1064
- Ya La Bye**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Thank You Bye Bye, **997/4**
- Yakamette Koukebak**, h, 4 ans, Intello (GER) et Don'T Hurry Me (IRE), **1001/4**, 1091
- Yakima**, f, 4 ans, Stormy River et Snake River IRE, **1083/6**
- *Yankee Dream IRE**, h, 3 ans, Starspangledbanner AUS et Red Blossom GB, 1193

Yazina, f, 4 ans, Dariyan et Zina Blue, 1009

Ydromelle, f, 7 ans, Conquis et Deargirl, **1005/3**, **1168/4**

Yellow Samba, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Yellow Queen, 1170

Yes For Ever, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Yes I Do, **1123/1**

You Rock, h, 5 ans, Youmzain IRE et Sakarya USA, **1174/5**

You'Ve Got Sail, h, 3 ans, Pomellato GER et Yachtclubgenoa IRE, **1111/1**

Youmsovain, f, 8 ans, Youmzain IRE et Height Of Vanity IRE, **1110/4**

Young Man, h, 5 ans, Dabirsim et Diamond Flawless, 985

Zaahir, h, 6 ans, Charm Spirit (IRE) et Ampersand GB, 1110

***Zaamar IRE**, h, 6 ans, Tamayuz GB et Tawteen USA, **1092/1**

Zack Halo (IRE), m, 3 ans, Amaron GB et Halawate, 979

Zadall, h, 6 ans, No Risk At All et Zadounia, **1132/4**

Zagona, f, 7 ans, Dragon Dancer GB et Zalga, 1010

Zagrey, m, 3 ans, Zarak et Grey Anatomy (GB), **1020/1**

Zaiyd, m, 3 ans, Nathaniel IRE et Zayva, **1112/4**

***Zandjan GER**, m, 3 ans, Counterattack AUS et Zenaat GB, **1021/3**

Zarak The Brave, m, 3 ans, Zarak et Tempo Royale, **1196/3**

Zarica, f, 8 ans, Rio De La Plata USA et Zarnitza USA, **1101/1**

Zaverna (IRE), f, 8 ans, Excelebration IRE et Zalonia GB, 1073

***Zebelle GB**, f, 3 ans, Profitable IRE et Buttercross GB, 1048

Zelande, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Alta Stima (IRE), 1108

Zellie, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Sarai GB, **980/2**

Zemindari, h, 10 ans, Zanzibari USA et Villa Joyeuse, 985

Zeyzoun, h, 8 ans, Excelebration IRE et Zayanida IRE, 1103

Zilli Rocks, h, 5 ans, Helmet AUS et Jessica Rocks (GB), 1180

Zillipom, f, 4 ans, Pomellato GER et Zillione Beauty, 1058

Zilya, f, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Zamoyska, **1096/5**

Zinnia, h, 3 ans, Waldpark GER et Zython, 991

Zinzichera, f, 10 ans, Centennial IRE et Naghaland, **1178/1**

***Zion GER**, h, 4 ans, Iffraaj GB et Zarzali AUS, 1070

Zippere, f, 5 ans, Soul City IRE et Mapreference Amoi, **1134/4**

Zlara, f, 4 ans, Myboycharlie IRE et Zamoyska, **1046/3**

Zokoa, m, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Hybris Shade, 1059

Zwialh (IRE), f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Ida The Fox USA, **1055/1**